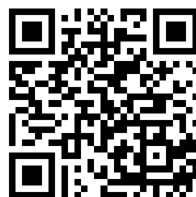




ANNALES DU MIDI

REVUE DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

FONDÉE SOUS LES AUSPICES DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

PAR

ANTOINE THOMAS

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION

A. JEANROY

Professeur à l'Université de Paris.

DIRECTEURS

J. ANGLADE, J. CALMETTE, H. GRAILLOT

Professeurs à l'Université de Toulouse.

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'en sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

N°s 145 et 146. — Janvier-avril 1925.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES ARTS, 14 (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — AUGUSTE PICARD, RUE BONAPARTE, 82

COMPTES RENDUS CRITIQUES

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

A. Aymar. Contribution à l'étude du folklore de la Haute Auvergne. Le sachet accoucheur et ses mystères.
P. Boissonnade. L'agriculture en Languedoc dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.
C. Brunel. Abrégé populaire d'une des vies provençales de sainte Marguerite.
H. Courteault. Lettres inédites du cardinal d'Armagnac.
Michel Dmitrevski. Notes sur le catharisme et l'Inquisition dans le Midi de la France (*suite*).
Henri Drouot. Le tombeau d'Hugues de Châtillon à Saint-Bertrand-de-Comminges et le thème des pleurants.
Fr. Galabert. L'émeute toulousaine de 1357 et Gaston Phœbus.
H. Graillot. Contributions à l'histoire de l'art méridional.
— Toulouse romaine; son Capitole, son Forum.
H. Patry. Lettres de Jeanne d'Albret, conservées en Angleterre.
M. Prou. Enquêtes criminelles des consuls de Fleurance (Gers) au XIV[e] siècle (*fin*).
A. Thomas. Etudiants méridionaux à Paris au XV[e] siècle.
— Glanures d'Outre-Manche.
P. Vidal. Un faux « chemin de Charlemagne » en Roussillon.

LES ANNALES DU MIDI

SONT PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION D'UN COMITÉ AINSI COMPOSÉ :

ANTOINE THOMAS, *Président honoraire;* — ALFRED JEANROY, professeur à la Faculté des lettres de Paris, *Président;* — P. DOGNON, CH. LÉCRIVAIN, J. ANGLADE, J. CALMETTE, L. DELARUELLE, H. GRAILLOT, professeurs à la Faculté des lettres de Toulouse; F. PASQUIER, archiviste honoraire de la Haute-Garonne. — *Secrétaire de la rédaction :* FR. GALABERT, archiviste-bibliothécaire de la ville de Toulouse.

Tout ce qui concerne la rédaction et le service des échanges doit être adressé à M. J. CALMETTE, *60, rue Bayard, Toulouse.*

Tout ouvrage dont un exemplaire aura été adressé à la direction des « Annales du Midi » sera l'objet d'un compte rendu critique ou d'une analyse sommaire.

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT

Le 1[er] janvier, le 1[er] avril, le 1[er] juillet et le 1[er] octobre.

Elles forment, à la fin de l'année, un volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement est fixé à 20 francs pour l'année courante.
Le prix des années antérieures est fixé à 25 francs.

ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse

PAR

ANTOINE THOMAS

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION

A. JEANROY

Professeur à l'Université de Paris.

DIRECTEURS

J. ANGLADE, J. CALMETTE, H. GRAILLOT

Professeurs à l'Université de Toulouse.

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

XXXVIIe et XXXVIIIe ANNÉES

1925-1926

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)
PARIS, AUGUSTE PICARD, RUE BONAPARTE, 82

INFORMATIONS CRIMINELLES

DES CONSULS DE FLEURANCE

AU XIVe SIÈCLE

(Suite.)

VI

La sixième information faite contre Barthélemy du Cos nous amène dans une taverne de Fleurance, celle de Pierre de La Réoule. Le samedi 7 mai 1373, Arsieu du Cos et Raimond de Campagnac y étaient attablés, jouant leur vin aux dés[1]. Une dispute éclata entre eux qui bientôt se changea en rixe. Raimond frappa son adversaire au visage avec une mesure ou une tuile[2]. Ce que voyant, le frère d'Arsieu, Barthélemy, qui, dans la même salle, jouait au toton avec Jean Desmendat et tenait en main un maillet[3], vint au secours de son frère, et s'approchant de Raimond, par derrière, le frappa de son maillet sur les omoplates puis lui assena sur la tête un second coup si violent que le malheureux tomba à terre et y resta sans connaissance : on le crut mort[4].

Ce coup fait, Barthélemy courut se réfugier dans l'église. Des amis vinrent l'y rejoindre pour protéger sa fuite : Pierre Baron, prêtre, un individu appelé

1. Art. 41, 44.
2. Art. 42, 44.
3. Art. 42.
4. Art. 41, 42, 43, 44, 46, 48.

l'Homme à la Marion et un certain Jean de Pins. Tous quatre sortirent de l'église et par la rue (aujourd'hui rue Montablon) qui va du chevet de l'église au Moulin, gagnèrent la porte de la ville dite du Moulin, et, tandis que Pierre Baron revenait sur ses pas, les trois autres aidèrent Barthélemy à briser la palissade placée en avant de la porte, et, après que le coupable eut franchi la clôture, l'Homme à la Marion et Jean de Pins se dirigèrent entre le mur et la palissade vers la porte de Lectoure[1]. Le portier, Guillaume de Martel, à qui les consuls avaient fait donner l'ordre d'empêcher Barthélemy de sortir de la ville, les vit; après eux courait Gaillard d'Aspel criant : « Vous autres avez enlevé de l'église Barthélemy du Cos, le traître, qui a tué mon parent; vous avez brisé la clôture de la ville et vous avez ouvert le chemin à Barthélemy pour lui permettre de sortir par la palissade. » Gaillard rejoint les fuyards; on en vient aux mains; le portier et les gardiens de la porte de Lectoure séparent les combattants[2].

Quant au blessé on l'avait porté chez lui où, le jour même, les consuls vinrent l'interroger. Il gisait dans son lit, si affaissé qu'il ne put rien dire autre chose sinon que Barthélemy l'avait frappé d'un maillet à la tête et que, s'il mourait, comme il le croyait, c'est à Barthélemy seul qu'on devrait imputer sa mort[3]. Et il mourut quelques jours après.

VII

La septième information fut faite par le baile de Fleurance, Bertrand de *Sancto Ayto*, et par les quatre con-

1. Art. 45.
2. Art. 46.
3. Art. 48.

suls, Bertrand de la Roque, Bernard *de Mauro*, Gaillard Molinier et Jean *de Fabro*. La date n'en est pas expressément indiquée mais elle se déduit d'un rapprochement entre les noms de deux des consuls, Bernard *de Mauro* et Gaillard Molinier, que nous avons vu agir, au nom de la ville de Fleurance en janvier 1373[1], d'une part, et le jour où fut commis le crime sur lequel informèrent les consuls, savoir le jeudi 5 mai [1373], d'autre part; l'information eut lieu probablement avant le 7 octobre 1373 que les consuls procédèrent à une autre information contre le principal inculpé, Eudes de Couecou[2]. à l'occasion d'un autre crime[3].

Il s'agit d'un crime abominable, et cependant tel que les auteurs le tinrent pour un bon tour joué à la victime. Ils s'en gaussèrent, et comment en eût-il été autrement de la part de gens grossiers, dont l'un, l'instigateur de l'acte, était un bandit fieffé, alors qu'un demi-siècle plus tard, des gens de cour, et cultivés, trouvaient plaisir à la lecture de nouvelles dont la même mésaventure qui arriva à Arnaud de Brie, bourgeois de Fleurance, avait fourni le thème[4].

Le mercredi 4 mai 1373, Arnaud de Brie[5] était dans son jardin, sis dans la ville, quand une voisine, la femme de Guillaume de Fortine, qui demeurait dans la borde de Jean Depaul, vint le trouver : « Voisin, lui dit-elle, vous me donnerez bien de la sarriette pour planter dans mon jardin. » — « Volontiers », répondit Arnaud. La femme, ayant pris du plant autant qu'elle voulut, dit au voisin com-

1. Enquête sur Pinbieil, n° I.
2. Sur ce nom, voir plus loin une note au texte de l'enquête.
3. Information n° VIII.
4. Voyez *Les cent nouvelles nouvelles*, nouvelles n°s LXIV et LXXXV, édit. Th. Wright, t. II, p. 78 et 163.
5. Art. 49.

plaisant : « Accompagnez-moi dans mon jardin et aidez-moi à planter la sarriette. » Arnaud se rendit à l'invitation, et la femme, tout en besognant, laissa voir à son compagnon qu'elle aimerait avoir des relations avec lui ; si bien qu'à la fin Arnaud, aguiché par ses avances, lui dit : « Par Dieu ! je vous aurai. » « Faites donc » dit la femme. Et ils convinrent que le lendemain ils iraient vers Céran, et qu'en chemin, derrière certains murs de terre de dame Olivera, Arnaud ferait de sa voisine à sa volonté. Et afin que la partie fût complète, celle-ci demanda à Arnaud de l'argent pour acheter un quartier de chevreau qu'on mangerait dans la campagne.

Le lendemain, notre homme se lève de bon matin ; aussi bien, lui plaisait-il d'aller à Céran, où il avait des débiteurs de qui il voulait obtenir des engagements. Il sort par la porte de Castelnau, et il aperçoit la femme portant sur le bras un enfant[1] et sur la tête un panier contenant le quartier de chevreau qu'elle avait fait cuire. Notre homme la rejoint ; il la suit ; ils s'avancent sur le chemin de Céran, tout en causant amicalement, mais lui toujours derrière elle. Arrivés près de la borde de dame Olivera, ils rencontrent deux cavaliers. Eudes de Couecou et son page. Arnaud demande à Eudes s'il n'a pas rencontré les sergents Pierre Porquet et Pierre Marchon, qui les précédaient. « Oui », répond Eudes, « et ils ne sont pas loin devant vous. » Eudes reprend sa route vers Fleurance, tandis que le couple continue vers Céran. Peu après, la femme quitte Arnaud, se dirigeant vers la borde de Garcie Lormand. Arrivée devant la porte, elle fait signe à son compagnon de la rejoindre ;

1. Ceci n'est pas sûr ; voyez plus loin la note au bas du texte. Il est bien singulier que dans la suite de la déposition d'Arnaud, ni dans les dépositions des autres témoins, il ne soit pas question de cet enfant.

elle l'appelle. Lui hésite; car elle ne lui plaisait guère. Elle insiste; elle multiplie gestes et paroles qu'elle fait de plus en plus gracieux et, d'ailleurs, si peu équivoques que, honteux de la scène, il veut y mettre fin. Il s'avance, mais à peine est-il entré dans la borde que Pierre de Fortine, autrement dit de Céran, Raimond de Lafargue, Jacques Tissier et quelques autres, inconnus de lui, le saisissent violemment et s'efforcent de le jeter à terre. Eudes de Couecou accompagné de son page, revient et de dehors crie à ceux de l'intérieur : « Ayez bien soin d'enlever à cet Arnaud que vous tenez les deux testicules, et qu'il ne lui en reste pas un[1] ! » Les misérables renversent Arnaud à terre, et Pierre de Fortine, tirant son épée, le châtre.

Puis ils s'en vont vers Céran, accompagnés de la femme, chantant, riant, plaisantant, disant entre autres choses : « Arnaud de Brie n'a pas passé par ce chemin; autrement, ça puerait le chien. » A Céran, ils rencontrent Pierre Porquet et Pierre Marchon, sergents royaux[2], et tout en riant du coup qu'ils ont fait, ils mangent le chevreau cuit enlevé à leur victime avec les sergents eux-mêmes, disant : « C'est Arnaud qui a payé, mais il n'en mangera pas[3]. »

Cependant Eudes de Couecou soit qu'il eût encore dans un cœur endurci par l'habitude du crime des restes de pitié, soit plutôt qu'il craignît qu'Arnaud ne mourût et qu'il n'eût à répondre d'un assassinat, apercevant dans un champ voisin de la borde où le crime s'était commis,

1. Arnaud *de Rosa*, serviteur de Bertrand de Mérens, qui, travaillant dans un champ voisin, entendit l'interpellation d'Eudes à ses complices, la rapporte dans sa déposition (art. 50) un peu différemment : « Oncle, ayez bien soin d'enlever au ribaud que vous tenez, les deux testicules, et qu'il ne lui en reste pas. »

2. Art. 52 et 53.

3. Art. 52.

deux serviteurs de Bertrand de Mérens, Arnaud de la Rose et Bertrand Molinier, s'était approché d'eux et avait dit au premier : « Brave homme, par ton âme, cours à la borde de Garcie Lormand; tu y trouveras un homme châtré et blessé, et fais de ton mieux pour l'empêcher de mourir[1]. »

Les deux serviteurs se rendent à la borde et trouvent Arnaud gisant comme mort. Ils pansent la blessure, le remettent sur pied et, soutenant sa marche, l'accompagnent vers Fleurance jusqu'à ce qu'ils rencontrent des gens de Fleurance qui le ramènent en sa maison où il prend le lit[2].

L'attentat commis contre Arnaud était d'autant plus grave que ce bourgeois était en la sauvegarde particulière du roi; cette sauvegarde, dit le sergent royal, avait été publiée dans la ville, selon la coutume, par le crieur public[3]. En outre, la victime et les témoins estimaient que le crime avait été prémédité[4].

Mais personne ne s'en étonnait; car Eudes de Couecou et ses compagnons étaient connus à Fleurance, à Lectoure et ailleurs pour des voleurs, des ravisseurs et des détrousseurs de chemins[5]. Et plus d'une fois le baile et les consuls avaient informé contre eux[6].

Au reste, la huitième information recueillie dans notre registre témoigne que les Fleurantins en traitant Eudes et ses complices de bandits ne les calomniaient pas.

1. Art. 50.
2. Art. 49 et 50.
3. Art. 50 et 52.
4. Art. 49, 50, et 52.
5. Art. 49, 50 et 52.
6. Art. 49.

VIII

Cette huitième information concerne le meurtre de trois habitants de Fleurance, Raimond Durand, Vidal de Bézian et Jean Dauca, dont Eudes *de Cocco* ou *de Coeco* était accusé. Et il s'agit bien du même personnage qui avait fait châtrer Arnaud de Brie, quoique certains témoins le désignent sous le nom familier d'*Odetus*[1]. Car nous trouvons encore en sa compagnie Jacques Tissier, et en outre l'un des témoins dit qu'il était de Céran[2]; or nous avons vu que, l'attentat sur Arnaud de Brie une fois commis, Eudes était retourné à Céran.

Le vendredi 7 octobre 1373, après vêpres, Flore de Lescar[3] était dans le padouen *deu tilhar*, hors de la porte de Montestruc, à la distance d'un jet de pierre d'une aire à battre le blé, appartenant à Raimond Durand, et où celui-ci préparait du blé ou du millet[4], avec sa petite-fille, Guillaume Bachelier était dans la barbacane de la porte de Montestruc[5], et Pierre Dupré, dans le padouen même, près du colombier de Bertrand de Saint-Avit[6], quand ils virent arriver par le chemin de la croix de pierre[7] six cavaliers armés, dont deux coiffés de bassinets[8], et parmi lesquels ils reconnurent Eudes de Couecou, Jacques Tissier et Pierre de Monlezun[9]. La troupe entoura l'aire de Raimond Durand et les hommes d'armes qui la composaient, se jetant sur

1. Art. 55, 57, 58 (le témoin l'appelle *Odetus* puis *Oddo*).
2. Art. 55.
3. Art. 54.
4. Art. 56.
5. Art. 55.
6. Art. 56.
7. Art. 55.
8. Art. 59.
9. Art. 54, 56.

Raimond, se mirent à le frapper à coups d'épées et de traits. Après l'avoir tué, ils se retirèrent du côté de la croix de bois, par le chemin de Montestruc[1].

Une certaine Franche de Boyer[2], qui faisait couper du millet par Jean Dauca, les vit arriver. Ils interpellèrent Jean : « Brave homme, viens ici. » — « C'est à moi que vous parlez? » dit le moissonneur. « Oui ». Jean, sans méfiance, se rend auprès d'eux ; l'un le frappe de son épée, et Eudes l'achève d'un coup de trait. On laisse là son corps, et les brigands s'éloignent pour perpétrer de nouveaux crimes. Le même jour on ramena à Fleurance un autre cadavre, celui de Vidal de Bézian, ramassé sur le chemin de Montestruc[3]. On ne douta pas, à Fleurance, que la bande d'Eudes n'eût commis ce troisième meurtre, sur les circonstances duquel l'interrogatoire des témoins, incomplet, ne nous renseigne pas.

Maurice Prou.

Information du procureur du roi dans la judicature du comté de Gaure et informations criminelles des consuls de Fleurance au XIVe siècle.

(Archives municipales de Fleurance, FF 1.)

[Fol. 1]. Anno Domini millesimo tressentesimo septuagesimo istum librum emit Gualhardus de Bacudallo[4], consul tunc ville Florencie, et decostitit quinque flor[5].

1. Art. 54, 56.
2. Art. 58.
3. Art. 56.
4. Un Sanche *de Bacudallo* apparaît comme notaire à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) en 1273 ou 1274 (Bémont, *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne* [Documents inédits], n° 451, p. 180).
5. Cette note en haut du feuillet est d'une autre main que le reste du manuscrit.

I

1373 (n. st.), 19 janvier.

(1) Anno Domini millesimo trescentesimo LXXII^{do}, die mercurii que fuit XIX^{a} mensis januarii, Ber^{dus} de Mauro e[t][1] magister Galhardus Molinerii, consules ville Florencie, pro se et nomine eorum universitatis, presentarunt mu...[2], Guillelmo de Rege, notario publico regio[3] et procuratori substituto domini nostri Francie regis in judicatura[4] comi[tatus] Gaure, de qua procuratione[5] constat per quasdam patentes litteras scriptas et a nobili et potenti viro domi[no] Petro Raimundi de Rapistagno[6], milite, domino de Campanhaco, senescallo Tholose et Albiensi domini nostri Francie reg[is] ejusque sigillo sigillatas cum cera .....[7], ut prima facie apparebat, quarum quidem litterarum tenor talis est :

(2) Petrus Raimundi de Rapistagno, miles, dominus de Campanhaco, senescallus Tholosanus et Albiensis domini nostri Francie regis, discreto viro procuratori regio judicature Verduni[8] aut ejus substituto salutem. Cum, diu est, in quodam terr[itorio] vocato de Pinu Veteri[9] prope Florenciam fuerint

1. Le bord du premier feuillet ayant été déchiré, la fin des lignes de la première page a disparu. Nous restituons entre crochets les lettres disparues.
2. Restituez probablement *michi*.
3. Maître Guillaume *de Rege*, notaire, figure comme témoin de l'instrument public des lettres de Jean d'Armagnac du 20 juin 1358 dressé à la requête des consuls de Fleurance (*Ordonnances*, t. VIII, p. 92).
4. Ms. : *judicatur* avec la queue de l'*r* barrée.
5. Ms. : *procur* avec la queue de l'*r* barrée.
6. Pierre Raimond de Rabastens, seigneur de Campagnac.
7. Mot laissé en blanc dans le manuscrit.
8. Verdun-sur-Garonne, Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, chef-lieu de canton.
9. Pinbieil (orthogr. de la Carte de l'État-Major) [Pinviel, sur une

quosdam (*sic*) penuncelle regie posite in diversis arboribus infra dictum territorium, in signum, ut dicitur, pocessionis dicti territorii in et sub pena qua erant consules et universitas dicti loci de Florencia et in signum salve gardie regie dictorum consulum et universitatis, et ibi dicte penuncelle regie s[teterunt] per magnum tempus quousque fuerint consumpte per pluvias et antiquitatem temporis, idcirco vobisc omitendo mandamus quatinus de et super appositione et amotione dictorum penuncellorum regiorum et aliis eorum circunstanciis et [super] predictis dependentibus pro jur[1]. interesse regio vos diligenter et secrete informetis et informationem quam inde feceritis nobis Tholose adportetis seu mittatis sub vestro sigillo fideliter interclusam, ut, ipsa visa, de et super predictis ordinare et providere valeamus prout justum fuerit et racionis, nostris omnibus mandantes subditis ut vobis pareant in premissis. Datum Tholose, die VIIIa mensis januarii, anno Domini millesimo trescentesimo LXX secundo.

(3) Quibus litteris presentatis et per me comissarium predictum receptis, cum ea reverentia qua decet et convenit vol[ens] hobedire dictis mandatis sicut teneor[2], feci mandari et adjornari coram me comissario predicto quosdam testes inferius scriptos, qui quidem testes per modum informationis juraverunt ad sancta Dei euva[ngelia] super contentis in dicta comissione dicere veritatem, et deposuerunt prout in eorum deposicionibus infrascriptum (*sic*) continetur.

(4) Arnaldus de Palude[3], habitator ville Florencie, etatis LXX annorum et amplius, cujus bona vall[ent] centum franchos auri et plus, testis juratus et diligenter interrogatus super omnibus et singulis in litteris [dicte] comissionis contentis dixit se tantum scire de predictis, videlicet quod bene sunt triginta anni et amp[lius] elapsi, ut sibi videtur, ipse testis loquens,

carte du XVIIIe siècle, gravée par Aldring], auj. métairie de la commune de Céran, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.

1. Ms. : *jur* avec la queue de l'*r* barrée.

2. Ms. : *tenor* avec la queue de l'*r* barrée. Corrigez *teneor*.

3. Peut-être cet Arnaud tirait-il son nom de Lapalu, Gers, cant. de Mirande, comm. de Moncassin.

et Jacobus *deus*[1] *Clemensis*[2] condam erant consules dicte [ville] Florencie, et quod dicti consules et universitas dicte ville erant tunc et adhuc sunt in protectione et salvag[uardia] speciali dicti domini nostri Francie regis. Dixit etiam per juramentum suum se scire et verum esse quod dictum terri[torium] de Pinu Veteri est et fuit omni tempore vite ipsius a quo certam habuit[3] noticiam, in collectisatione [et] messegaria dicte ville de Florencia, et nunquam vidit nec audivit contrarium, quinymo vidit et [audivit] sepissime et pluries quod gentes tenentes pocessiones et hereditates in dicto territorio contribu[erunt] contribuereque consueverunt comunibus talhiis seu collectis per consules dicte ville Florencie impositis, ipsemet testis loquens, prout dixit per juramentum suum, pro termino quinquaginta annorum et amplius [solvit][4] ..... talhias per dictos consules Florencie impositas pro quibusdam terris quas tenet nomine doti[s uxoris] sue in dicto territorio de Pinu Veteri. Item, plus dixit se vidisse omni tempore vite sue .....[5] [fol. 1 v°] .....[6] messeguerii seu gardiatores consulum dicte ville Florencie publice custodierunt seu [gardaverunt] territorium de Pinu Veteri et dampnum dantes in eodem pechaverunt[7] ac etiam pignoraverunt, et ipse pluries vidit de dictis pignoribus in dicta villa Florencie et specialiter uno semel vidit quod dicti messeguerii consulum dicte ville Florencie adduxerunt in dicta villa de Florencia quandam quantitatem bacquarum que erant gentium de Serano[8], quas venerunt[9] dampnum dantes in dicto territorio de Pinu Veteri et ipsas peccaverant[10] occasione dicti

1. *Deus*, forme gasconne de *dels;* français *des*.
2. Plus loin, art. 13, *Clemensins*, qui est probablement la forme correcte.
3. Ms. : *hnt* ou *hut*, avec signe d'abréviation au-dessus de la seconde lettre.
4. Déchirure.
5. Déchirure.
6. La première moitié de la ligne effacée par frottement.
7. En gascon : *pecha*, amende; *pechar*, frapper d'amende.
8. Céran, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
9. Ms. : *venerunt*. Corrigez *invenerunt*.
10. *Peccaverant*, « avaient frappé d'amende ».

dampni ipsasque baquas tam diu in dicta villa Florencie[1] tenuerunt quousque de dictis pechis finaverunt cum dictis messegueriis et etiam cum dampnum passo[2], ipse tamen non fuit presens in dicto acordo nec scit in quantum concordarunt, sed bene vidit dicta animalia pignorata in platea communi de Florencia. Item, dixit per suum juramentum se scire quod bona et hereditates dicti territorii de Pinu Veteri consueverunt, omni tempore vite sue quo habuit memoriam, vendi et laudari[3] juxta usus et consuetudines dicte ville Florencie, et feuda que debentur domino feudali dicti territorii consueverunt exsolvi in dicta villa Florencie et non alibi. Item, dixit per juramentum suum se scire et verum esse quod in dicto anno quo ipse testis loquens et dictus Jacobus *deus Clemensins*[4] erant consules dicte ville Florencie, ipse loquens et dictus quondam Jacobus, ut consules dicte ville Florencie accesserunt ad dictum territorium de Pinu Veteri, cum quodam comissario super hoc ad ponendum penuncellos regios dicte salvegardie regie in qua erant dicti consules et villa Florencia deputato, de quo comissario quis erat ad presens non recordatur propter lapsum temporis, sed credit et sibi videtur quod esset Ar^dus^ Berardi, serviens armorum, tunc castellanus castri Sin Podii[5], et dum fuerunt in dicto territorio dictus comissarius, facta prius per eum legitima informatione si dicti consules dicte ville Florencie erant et fuerant ab antiquo ín pocessione et saysina dicti territorii quantum ad collectisacionem et messegiariam et reperto per dictum comissarium quod sic, posuit ad requestam ipsius testis loquentis et dicti

1. Le nom de *Florencia* est le plus souvent abrégé, *Flor.*; nous lisons ici, et dans les cas semblables « villa Florencie » et non « villa Florencia » parce que l'expression « villa de Florencia » souvent employée par le rédacteur implique l'emploi du génitif : « villa Florencie ».

2. C'est-à-dire que les coupables composèrent avec les messiers et la personne lésée « cum dampnum passo ». Ms. : *pass.*, la dernière *s* barrée. On pourrait lire *passis*, « avec les personnes ayant subi le dommage ».

3. C'est-à-dire payer les droits de lods et ventes.

4. On pourrait lire tout aussi bien *Clemensius*.

5. Saint-Puy, Gers, arr. de Condom, cant. de Valence.

ejus socii penuncellos regios in dicto territorio de Pinu Veteri in signum dicte salve gardie, videlicet in duobus locis; quos affigi fecit in duabus arboribus vocatis *peres*[1], ut sibi videtur, et ipsis sic appositis redierunt versus villam Florencie, et post hoc vidit et audivit quod dicti penuncelli tot longuo tempore steterunt in dicto loco ubi fuerunt affixi quousque per pluviam et alia racione antiquitatis fuerunt consumpti. Super aliis in dicta comissione contentis nichil plus pertinens se scire dixit. Interrogatus de anno et die quibus dicti penuncelli fuerunt appositi, dixit et respondit quod XXX^ta anni vel circa sunt elapsi, de die vero non recordatur. Interrogatus de presentibus, dixit se non recordari, nisi prout supra deposuit. Interrogatus si fuit tunc retentum instrumentum publicum de pocessione predicta, dixit et respondit quod sic, tamen non recordatur per quem notarium. Super aliis in dicta comissione contentis interroguatus nichil plus pertinens se scire dixit.

(5) Vitalis de Doato[2], habitator et oriundus castri de Serano, in Fezensaguello[3], etatis sexaginta annorum vel circa, testis juratus et diligenter interroguatus super omnibus et singulis in dicta comissione contentis dixit et deposuit per suum juramentum se tantum scire de contentis in dicta comissione quod ipse loquens in vita sua pluries vidit de Pinu Veteri messeguerios dictorum consulum ville Florencie euntes per dictum territorium de Pinu Veteri et iddem territorium custodientes et malefactores in eodem territorio pechantes, et audivit pluries dici in dicto loco de Serano et alibi a Johanne Marcha de Serano qui tenet bona in territorio de Pinu Veteri quod ipse solvebat talhias dictorum bonorum que tenebat in dicto territorio de Pinu Veteri consulibus dicte ville Florencie et non alibi. Item, dixit per suum juramentum quod triginta anni vel circa sunt elapsi ipse loquens vidit unum penuncellum salve gardie in dicto territorio appositum et affixum in quadam arbore que tunc erat

1. *Peres*, mot gascon, « poiriers ».
2. Doat, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Miradoux, comm. de Gimbrède; ou Doat, même départ., arr. de Condom, comm. d'Eauze.
3. Ms. : *Fezen^lo*. Le Fezensaguet, dont le chef-lieu était Mauvezin (Gers, chef-l. de cant. de l'arrond. de Lectoure).

Vitalis de Roseriis[1], quem penuncellum fecerant apponi, ut tunc dicebatur, consules dicte ville Florencie; alias ipse loquens nescit quis dictum penuncellum apposuit nec ad cujus requestam appositum (*sic*) fuit, sed bene credit quod ad requestam consulum ville Florencie. Interrogatus quare hoc credit, dixit et respondit quod causis et racionibus a se supra depositis. Interroguatus si dictus penuncellus fuit per aliquem abinde am[otus] aut alias fuit propter pluviam et longitate (*sic*) temporis consumptus, dixit et respondit se potius credere quod propter pluviam et antiquitatem temporis fuerit consumptus quam quod per aliquem fuerit abinde amotus. [Hoc] credit idem quia pluries dum proinde transiebat dictum penuncellum in dicta arbore vidit.....

(6) .....[2] [fol. 2] pocessiones in dicto territorio usque ad certos limites in eodem territorio designatos sol[vere] contribu[tiones] [con]sul[ibus] ac contribuere consueverunt communibus talhiis per dictos consules ville Florencie impositis, dixit etiam super hoc interrogatus quod in eodem territorio vocato de Pinu Veteri erant alique terre que consueverunt collectisare in loco de Mota Ando[3] et quod dicti heredes dicti magistri Guillelmi Delamano[4] tenent in dicto territerio (*sic*) ultra illa quinque arpenta terre que collectisant in loco de Florencia, videlicet duo arpenta terre que consueverunt collectisare in loco predicto de Mota Ando. Interroguatus si vidit dictos penuncellos salve gardie consulum ville Florencie in dicto territorio, dixit quod non <quod> recordetur. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interrogatus nichil plus se scire dixit.

(7) Raymundus Gasc, habitator ville Florencie, etatis quin-

1. Probablement Rozès, Gers, arr. de Condom, cant. de Valence.
2. Le bas de la page est déchiré. Peut-être manque-t-il ici un feuillet. On ne peut donc savoir si le paragraphe auquel nous donnons le n° 6 est la suite de la déposition de Vidal de Doat ou celle de la déposition d'un autre témoin ; cette dernière hypothèse est plus vraisemblable, puisqu'il s'agit du paiement des tailles aux consuls de Fleurance et que Vidal de Doat avait déjà déposé sur ce point.
3. La Mothe-en-Do, Gers, arr. de Lectoure, comm. de Fleurance.
4. Lecture incertaine. Les trois jambages que nous lisons *m* peuvent être lus *vi*, *iv*, *ni* ou *in*.

quaginta annorum vel circa, testis juratus et interroguatus super contentis in dicta comissione dicere et deponere veritatem, dixit et deposuit se tantum scire de predictis quod messeguarii consulum ville Florencie sepissime et pluries custodiebant dictum territorium de Pinu Veteri et dampnum dantes in eodem pechabant, et dixit per juramentum suum se pluries vidisse in dicto territorio unum penuncellum regium salve gardie regie affixum supra quandam pirum, quem penuncellum fecerant apponi, ut tunc publice dicebatur, consules dicte ville Florencie, ipse tamen non fuit presens in apposicione dicti penuncelli sed bene credit quod ad requestam dictorum consulum fuerit appositus, et hoc ideo quia hoc publice dicitur in dicto loco Florencie et quia dictum territorium est in messeguaria dicte ville Florencie et etiam in collectisatione ejusdem ville, ut dicitur. Interrogatus quis dictum penuncellum amovit, dixit se nescire, sed credit quod propter antiquitatem temporis fuerit consumptus. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interroguatus, nichil plus pertinens se scire dixit.

(8) Vitalis *deu*[1] *Veri*, habitator et oriundus ville Florencie, etatis quinquaginta annorum vel circa, testis juratus ad sancta Dei euvangelia, auditus, inquisitus et diligenter interroguatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit et deposuit per suum juramentum se scire et verum esse quod ipse loquens habet perfectam memoriam quadraginta annorum et amplius, et ipsis durantibus vidit et audivit quod consules dicte ville Florencie fuerunt et sunt etiam de presenti in pocessione et saysina territorii de Pinu Veteri, quantum ad collectisationem et messegariam dumtaxat, et quod ipse loquens, prout dixit per juramentum suum, toto tempore vite sue contribuit et contribuere consuevit communibus talhiis per dictos consules Florencie impositis et hoc pro quadam pecia prati ipsius loquentis que est in dicto territorio de Pinu Veteri, et eodem modo vidit et presens fuit pluries quod aliqui alii de illis qui tenent pocessiones in dicto territorio de Pinu Veteri contribuerunt, pro dictis eorum proprietatibus, communibus

1. *Deu*, forme gasconne de *del;* français *du*.

talhiis dictorum consulum dicte ville Florencie et nunquam vidit nec audivit contrarium. Dixit etiam per juramentum suum se pluries vidisse messeguerios dictorum consulum ville Florencie custodientes et gardantes dictum territorium de Pinu Veteri et dampnum in eodem territorio pechantes, et inter alia vidit semel in dicto loco de Florencia quandam quantitatem baquarum Raymundi Delabasta, de Serano, quas messeguerii dicte ville Florencie, ut tunc dicebatur, in dicta villa invenerant in dicto territorio de Pinu Veteri dampnum dantes, et ipsas pechaverant et pro emenda et pecha ipsas ad dictam villam Florencie adduxerant. Item, dixit se scire quod venditiones et laudamia bonorum dicti territorii, dum venduntur, consueverunt fieri juxta usus et consuetudines ville Florencie, et feuda pocessionum dicti territorii etiam consueverunt exsolvi et recipi in dicta villa de Florencia. Item, super facto apposicionis et amocionis penuncellorum dicte salve gardie interroguatus dixit per suum juramentum se vidisse, triginta anni vel circa possunt esse elapsi, et extunc pluries in dicto territorio de Pinu Veteri duos penuncellos dicte salve gardie regie affixos supra duas arbores, quarum altera est et fuit, diu est, ipsius loquentis et predecessorum, quos penuncellos fecerant apponi consules dicte ville Florencie, ut tunc publice dicebatur et adhuc dicitur, quis tamen dictos penuncellos amovit dixit se nescire sed credit melius quod fuerint per pluvias et temporis prolixitatem consumpti quam alias abinde fuerint amoti. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interrogatus, nichil plus pertinens se scire dixit.

(9) Fortius Normandi, habitator et oriundus ville Florencie, etatis quinquaginta annorum vel circa, testis juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit et deposuit per suum juramentum verum esse quod consules ville Florencie sunt et fuerunt omni tempore vite sue a quo citra memoriam [et] noticiam habuit, in pocessione et saysina predicti territorii de Pinu Veteri quantum ad collectisationem et messegariam dumtaxat, et quod bona et proprietates dicti territorii consueverunt vendi et venduntur, dum accidit, juxta [usus] et consuetudines dicte ville Floren-

cie, et super hoc dixit et deposuit per suum juramentum quod triginta anni [et amplius][1] sunt elapsi quod consules dicte ville Florencie qui tunc erant, de quorum nominibus non recordatur [de presenti] [fol. 2 v°] [una cum comissario] regio, quem ipse loquens ignorat quis erat, et cum pluribus aliis habitatoribus dicte ville Florencie usque ad numerum decem et plus accesserunt ad dictum territorium de Pinu Veteri, et eadem die ipse loquens custodiebat oves patris sui in eodem territorio, et dum dicte gentes de Florencia cum dicto comissario fuerunt in dicto territorio, vocaverunt ipsum loquentem, et, presente et vidente ipso loquente, dictus comissarius ad requestam dictorum consulum apposuit ibidem unum penuncellum regium salve gardie regie dictorum consulum et ville predicte Florencie in signum pocessionis dicti territorii et pro conservacione jurium eorundem, quem penuncellum dictus comissarius affigi fecit cum quodam baculo supra quandam pirum que tunc erat Johannis de Pereu, que erat in dicto territorio radicata, et, dicto penuncello sic apposito, ipse loquens rediit ad animalia sua, et postea post paucos dies ipse loquens transiens per iddem territorium vidit alium penuncellum regium salve gardie regie in quadam alia arbore in eodem territorio, que tunc erat Vitalis de Roseriis[2] quondam, quem etiam apponi fecerant, ut tunc publice dicebatur, dicti consules ville Florencie, ipse tamen non fuit in appositione dicti secundi penuncelli, quia revertit ad sua animalia, ut supra deposuit; qui penuncelli per tot longum tempus steterunt supra dictas arbores supra quas affixi fuerant quousque per pluvias et antiquitatem temporis fuerunt consumpti. Interroguatus dictus testis loquens qualiter et quomodo ipse scit predicta, dixit et respondit se ideo scire quia ipse vidit et audivit et presens fuit quando dictus penuncellus in dicta piru fuit appositus, et ipsum et alium penuncellum, prout supra dixit, pluries vidit, et vidit etiam pluries messeguarios consulum dicte ville Florencie custodientes et gardantes dictum territorium de Pinu Veteri

1. Mot illisible; pour la restitution *et amplius*, cf. ci-dessus, art. 8.
2. Cf. plus haut, art. 5.

et pechantes et pignorantes dampnum dantes in eodem. Interroguatus de anno et die quibus dictus penuncellus fuit appositus, dixit se alias non recordari nisi prout supra deposuit. Item, interroguatus de presentibus et de nominibus consulum qui tunc erant in premissis dixit quod ipse loquens fuit presens, de aliis non recordatur, sed videtur sibi quod in premissis fuerunt Arnaldus de Palude, Petrus de Ancinhano[1] quondam, Bernardus de Reula[2] quondam, et vidit etiam plures personas in dicto territorio terras possidentes solvere et contribuere comunibus talhiis per consules dicte ville Florencie impositis pro terris et pocessionibus quas tenebant in dicto territorio de Pinu Veteri, et sic usitatum est a toto tempore vite sue, a quo citra habuit memoriam et noticiam de premissis. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interrogatus se nichil plus scire dixit.

(10) Simon de Masquera, habitator nunc ville Florencie et oriundus de Podio Securo[3], etatis quinquaginta annorum vel circa, testis juratus, auditus et interroguatus dicere veritatem super contentis in dicta comissione, dixit et deposuit se tantum scire de prediotis quod consules dicte ville Florencie sunt et fuerunt toto tempore vite sue de quo habet memoriam, in pocessione et saysina territorii de Pinu Veteri quoad messeguariam et collectisationem dumtaxat. Interroguatus qualiter hoc scit, dixit pro eo quia ipse vidit et audivit pluries messeguerios consulum ville Florencie custodientes et gardantes dictum territorium de Pinu Veteri et pignorantes dampnum dantes in eodem, et dixit etiam idem loquens quod dicti messeguerii invenerunt ipsum loquentem cum suis animalibus in dicto territorio dampnum dantem et pechaverunt ipsum, pro qua pecha extunc eisdem exsolvit, nomine dictorum consulum, octo solidos turonensium parvorum monete tunc currentis, et scit etiam quod ipse loquens consuevit solvere consulibus dicte ville Florencie talhias seu collectas pro quibusdam terris et pratis quas ipse

1. Ou *Antinhano*.
2. Un des faubourgs de Fleurance s'appelle La Réoule.
3. Puységur, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.

loquens possidet in dicto territorio, et vidit alios in dicto territorio pocessiones habentes solventes et contribuentes talhias dictis consulibus dicte ville Florencie et non alibi. Item, dixit se scire quod proprietates et pocessiones dicti territorii de Pinu Veteri venduntur et vendi consueverunt juxta usus et consuetudines dicte ville Florencie et quod quedam bona que ipse loquens tenet in dicto territorio fuerunt sibi vendita et laudata juxta usus et consuetudines ville Florencie antedicte. Item, dixit per juramentum suum se pluries vidisse in dicto territorio duos penuncellos regios affixos supra quasdam arbores dicti territorii, quos penuncellos fecerunt apponi, ut tunc publice dicebatur, consules dicte ville Florencie et ibidem dicti penuncelli tam diu in dictis arboribus permanserunt quousque per pluvias et antiquitatem temporis fuerunt consumpti. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interroguatus dicere veritatem, nichil plus pertinens se scire dixit.

(11) Bertrandus de Ordano[1] domicellus, condominus loci de Serano[2], etatis LX annorum et amplius, testis juratus, auditus et interroguatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit se scire per suum juramentum quod pluries vidit unum penuncellum salve gardie regie supra quandam pirum in dicto territorio de Pinu Veteri radicatam, que pirus tunc erat cujusdam vocati Berdes, et dicebantur (*sic*) tunc publice quod consules dicte ville Florencie fecerant apponi dictos penuncellos. Interroguatus si scit quod dictus penuncellus fuerit abinde ubi affixus fuerat amotus per aliquem, dixit per juramentum suum quod potius credit quod propter pluvias et temporis antiquitatem dictus penuncellus fuit consumptus quam per aliquem alium abinde fuerit amotus. Super aliis contentis in dicta comissione interrogatus dicere veritatem, nichil plus de contentis in eadem pertinens se scire dixit.

[**Fol. 3**] (12) Eysius de Reserio[3], habitator et oriundus pertinenciarum loci de Serano, etatis, ut dixit, septuaginta [annorum

1. Ordan-Larroque, Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun.
2. Céran, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
3. Corrigez peut-être *Roserio;* cf. plus haut, art. 5, *Roseriis*.

vel circa], testis juratus et diligenter examinatus super contentis in predicta comissione, diligenter interroguatus dicere veritatem, [dixit et deposuit] per suum juramentum verum esse quod sexaginta anni et amplius sunt elapsi quod ipse loquens fuit in dicto territorio de Pinu Veteri et se cognovit in illis partibus, et dixit quod antiquitus dictum territorium tenebatur in parte a domino de Monte Alto[1] videlicet usque ad certos confines ibi appositos, et pro alia parte tenebatur ab Ar^do de Gaudonibus[2] quondam, et dixit quod illa pars que tenebatur a domino de Monte Alto est versus flumen vocatum *lo Gers*, et pars que tenebatur a dicto Arnaldo de Gaudonibus est versus partes castri de Mota Ando[3]. Dixit etiam quod a dicto tempore citra quo ipse habuit notitiam, in dicto territorio vidit et audivit quod messeguerii consulum ville predicte Florencie consueverunt custodire et gardare, nomine dictorum consulum et ville Florencie, dictum territorium de Pinu Veteri, prout antiquitus tenebatur a dicto domino de Monte Alto et econverso vidit et audivit quod messegarii de Mota Ando gardiaverant et custodiverant iddem territorium de Pinu Veteri, prout antiquitus tenebatur a dicto Arnaldo de Gaudonibus, et dixit amplius se vidisse in illa parte dicti territorii que tenebatur ab hospitio de Monte Alto unum penuncellum salve gardie regie affixum in quadam piru et dicebatur tunc quod consules dicte ville Florencie fecerant ibi apponi dictum penuncellum in signum salve gardie regie. Item, dixit quod ipse nomine cujusdam vocati Petrus de Pardiaco[4], habitatoris de Serano, XXV anni et amplius sunt elapsi, solvit consulibus dicte ville Florencie qui tunc erant, videlicet unum florenum auri pro pechis quas debebat dictus Petrus de Pardiaco[5] pro dampnis per ip-

1. Montaut, Gers, arr. et cant. d'Auch.
2. Gaudous, Gers, arr. et cant. d'Auch, comm. de Preignan.
3. La Mothe-en-Do, Gers, arr. de Lectoure, cant. et comm. de Fleurance.
4. Ms. : *pdiaco* avec la queue du *p* barrée. Ce Pierre tirait probablement son nom du Pardiac, petit pays, dont le chef-lieu était Monlezun (Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac).
5. *Pardiaco* abrégé comme plus haut.

sum Petrum cum suis animalibus datis in dicto territorio de Pinu Veteri, prout antiquitus tenebatur a dicto domino de Monte Alto. Super omnibus aliis in dicta comissione expressatis auditus et diligenter interroguatus nichil plus de contentis in dicta comissione pertinens se scire dixit.

(13) Guillelmus de Lalana[1], habitator ville Florencie, etatis, ut dixit, quinquaginta annorum et amplius, testis juratus ad sancta Dei euvangelia, interroguatus et diligenter examinatus super omnibus et singulis in dicta comissione expressatis dicere veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire de predictis quod, cum triginta anni et amplius sunt elapsi, ipse loquens, quadam die, de qua nec de mense non recordatur de presenti, custodiret in dicto territorio de Pinu Veteri quandam quantitatem vaquarum patris sui, venerunt ibidem in dicto territorio consules dicte ville Florencie qui tunc erant cum pluribus aliis gentibus, tam equitibus quam pedestribus, usque numerum XVI[2] et amplius, inter quos erant, ut sibi videbatur, Jacobus de *Clemensins*[3] quondam et magister Vitalis de Burreto quondam, notarius Florencie, et ibidem vidit quod quidam comissarius qui cum dictis consulibus ibi venerat, quem ipse loquens minime congnovit, ad requestam dictorum consulum Florencie qui tunc ibi erant, presente et vidente ipso loquente, apposuerunt[4] ibidem duos penuncellos regios in signum salve gardie domini nostri Francie[5] regis et ipsos affigi fecit supra singulas arbores in dicto territorio de Pinu Veteri, et credit et sibi videtur quod dictus magister Vitalis de Burreto, notarius publicus Florencie, de predicta penuncellorum appositione retinuit instrumenta publica. Dixit etiam quod dicti penuncelli per tot longum tempus supra dictas arbores steterunt quousque per pluvias et temporis antiquitatem fuerunt consumpti. Item, dixit quod post hec non fuit diu,

1. Lalanne, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
2. Lecture incertaine; peut-être XV, car l'I parait être le dernier chiffre du nombre XII sur lequel on a récrit XV.
3. Cf. plus haut. art. 4.
4. Corrigez *apposuit*.
5. Ms. : *Fran.*

cum ipse loquens una cum pluribus aliis pastoribus de Lalana et de Serano custodirent in eodem territorio quandam quantitatem baquarum, quoniam[1] ibidem venit quidam messeguerius ville Florencie, de cujus nomine non recordatur, qui messeguerius pechavit omnia animalia predicta que invenit depascentia in quodam prato dicti territorii et ipsa animalia quousque ad numerum LX[a] adduxit in loco de Florencia, et demum dicta animalia fuerunt illis quorum erant per consules dicte ville Florencie restituta; si tamen solverunt pecham necne, dixit se non recordari et extunc vidit pluries quod messeguerii dicte ville Florencie custodiebant territorium de Pinu Veteri et pechabant delinquentes in eodem. Item, dixit et deposuit dictus testis loquens uno semel per unum annum fuit collectisatio librarum seu collectarum dicte ville Florencie et quod ipse in dicto anno, nomine dictorum consulum et universitatis predicte, habuit et recepit de majori parte omnium qui tenerent terras et pocessiones alias in dicto territorio de Pinu Veteri talhias sive collectas quas dicti consules eisdem imposuerant r[atione] bonorum dicti territorii, de qua solutione et recepta dictus loquens dixit se habere penes se librum sue recepte. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interroguatus de contentis in eadem nichil se scire dixit.

(14) Garcias Normandi, habitator ville Florencie, etatis XLV annorum vel circa, testis juratus et diligenter [interrogatus] super predictis dicere veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire de predictis quod consules ville [Florencie] sunt et fuerunt toto tempore quo ipse memoriam et notitiam de predictis habuit, in pocessione et saysina dicti [territorii] de Pinu Veteri prout pocessiones cujusdam[2] tenentur ad feudum, quoad messegariam et collectisa[tionem] [dum]taxat. Interrogatus qualiter hoc scit, dixit quod pro eo quia bene sunt XXX[ta] anni et amplius elapsi [quod] vidit et ex tunc pluries duos penuncellos regios affixos in duabus arboribus dicti ter-

1. Ms. : *Qm* = *quoniam*. Corrigez *qn* = *quando*.
2. Corrigez *ejusdem*, c'est-à-dire *ejusdem territorii*.

ritorii [quos fecerant] [**fol. 3 v°**] [apponi], ut tunc publice dicebatur, consules ville Florencie, et etiam dixit se scire predicta quia a tempore citra quo ipse se cognovit, in dicto territorio ipse vidit pluries et presens fuit quod messecustodes consulum dicte ville Florencie custodiebant et gardabant dictum territorium de Pinu Veteri et dampnum dantes in eodem pechabant et ipsum loquentem pechaverunt et ipsum pignoraverunt de una capa et demum ipsius loquentis[1] de dicta capa se convenit cum dictis messegueriis et dictum pignum (*sic*) recuperavit. Item, alia ratione dixit se scire predicta quia ipse tenet, et ejus predecessores tenuerunt ab antiquo, quasdam proprietates seu terras in dicto territorio ad feudum anuale, pro quibus ipse loquens toto tempore vite sue, postquam fuit sui juris, solvit et contribuit comunibus talhiis consulum dicte ville Florencie et non alibi, et ejus predecessores eodem modo solvere et contribuere consueverunt, et vidit ipse testis loquens quod dicti consules dicte ville Florencie seu deputati ab eisdem pluries ab aliis personis tenentibus terras aut alias pocessiones in dicto territorio receperunt talhias eisdem predictis rebus et pocessionibus per dictos consules Florencie impositas, et ipse testis loquens pluries dictas talhias pro premissis exsolvit et vidit etiam pluries quod alii terras in dicto territorio possidentes simili modo dictas talhias exsolvebant consulibus antedictis. Super aliis in dicta comissione contentis et expressatis diligenter inquisitus et interrogatus, nichil plus pertinens se scire dixit.

(15) Vitalis de Lartigua, habitator Florencie, oriundus terre Feudi Marchonis[2], testis juratus et diligenter examinatus super predictis dicere veritatem, dixit per suum juramentum se scire et verum esse quod ipse loquens fuit per quinque annos messeguerius dicte ville Florencie et sic etiam est de presenti, et quod ipse loquens de mandato consulum dicte ville Florencie, sepissime et pluries custodivit et gardavit dictum territorium

1. Corrigez *ipse loquens.*

2. Le Fimarcon, pays dont le chef-lieu était Castelnau-sur-l'Auvignon (Gers, arr. et cant. de Condom).

de Pinu Veteri et illos quos invenit dampnum dantes in eodem pechavit et pluries ab eisdem interdum pignora, interdum pechas habuit et recepit nomine universitatis et consulum predictorum. Interrogatus a quibus gentibus et cujus[1] erant, dixit quod erant locorum de Serano[2] et Mote Ando[3] et de villa Florencie, non recordatur tamen que gentes erant; si tamen ibi fuerunt penuncelli appositi ad requestam consulum dicte ville, nec si dictum territorium est in collectisatione dicte ville Florencie, dixit se nescire. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interrogatus, nichil plus pertinens se scire dixit.

(16) Sancius de Fabrica, habitator et oriundus Florencie, etatis quinquaginta annorum et amplius, testis juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire de predictis quod, triginta anni vel circa possunt esse elapsi, ipse loquens vidit in dicto territorio de Pinu Veteri duos penuncellos salve gardie regie affixos et positos supra quasdam arbores dicti territorii quarum una vocabatur pirus, ut sibi videtur; de alio vero non recordatur, quos penuncellos fecerunt apponi, ut tunc publice dicebatur, consules dicte ville Florencie pro conservatione pocessionis et juris quod habebant in dicto territorio de Pinu Veteri, et dicti penuncelli per longum tempus ibi steterunt quousque propter pluviam et antiquitatem fuerunt consumpti. Dixit etiam se scire quod messeguerii consulum dicte ville Florencie usi fuerunt et consueverunt temporibus retroactis custodire et gardare dictum territorium de Pinu Veteri et dampnum seu talam[4] dantes in eodem pechare, pignorare et pecham levare. Interrogatus qualiter hoc scit, dixit et respondit se ideo scire quia ipse loquens, triginta anni sunt

1. Mot surchargé, de lecture incertaine. Peut-être *cujus* après quoi on aurait omis *loci*.

2. Céran, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.

3. La Mothe-en-Do, Gers, arr. de Lectoure, cant. et comm. de Fleurance.

4. Gascon : *tala*, dégât, dommage. Cf. Du Cange, *Glossarium*.

elapsi, fuit pechatus in dicto territorio per unum messeguerium dicte ville Florencie qui tunc erat, de cujus nomine et cognomine dixit se non recordari, de qua pecha pater ipsius loquentis qui tunc vivebat se convenit cum dicto messeguerio, ipse tamen nescit ad quantum, et ex tunc et ante, quamdiu ibi fuit notus (*sic*), vidit et audivit dici a pluribus tenentibus pocessiones in dicto territorio quod exsolvebant et contribuebant comunibus talhiis ville Florencie pro illis bonis que tenebant in dicto territorio de Pinu Veteri. Super aliis contentis in dicta comissione nichil plus pertinens se scire dixit.

(17) Petrus de Taurinhaco, habitator et oriundus ville Florencie, etatis quinquaginta annorum et amplius, testis juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit se tantum scire de predictis quod a XXIIII^or annis citra ipse loquens fuit per decem annos in diversis vicibus messeguerius consulum dicte ville Florencie et quod, durante dicto tempore messaguarie sue, ipse loquens cum aliis messegueriis dicte ville consociis suis sepissime et pluries dictum territorium de Pinu Veteri accessit et ipsum custodivit et gardavit et illos quos invenit talam seu dampnum dantes in eodem pechavit et pignoravit et pechas juxta usus [**fol. 4**] et consuetudines ville Florencie ab eisdem dictum dampnum dantibus habuit et recepit nomine consulum et universitatis predicte, et modo consimili alii messeguerii ejusdem ville hoc idem facere in dicto territorio consueverunt et usi fuerunt omni tempore vite et memorie ipsius loquentis. Et audivit dici publice in pluribus locis quod impositio et exactio talhiarum bonorum dicti territorii pertinent et pertinuerunt ab antiquo consulibus dicte ville Florencie. De aliis in dicta comissione contentis se nichil plus pertinens scire dixit licet diligenter interrogatus.

(18) Bartholomeus *deu Veri*, habitator et oriundus ville Florencie, etatis quinquaginta annorum vel circa, testis juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire et verum esse quod, triginta anni et amplius sunt elapsi, quod ipse loquens vidit in dicto territorio de Pinu Veteri unum

penuncellum regium salve gardie domini nostri Francie[1] regis affixum in quadam piru que erat tunc in quodam prato Johannis de *Pereu* condam, in qua piru dictus penuncellus[2] per tot longum tempus quousque per antiquitatem fuit consumptus, quem penuncellum fecerunt apponi, ut tunc publice dicebatur, consules dicte ville Florencie pro conservatione juris et poçessionis quod et quam dicti consules habebant et habent in territorio predicto. Interrogatus dictus testis loquens quod jus aut dominium habent dicti consules de Florencia in dicto territorio de Pinu Veteri, dixit et respondit se scire quod dicti consules habent et habuerunt omni tempore vite et notitie ipsius loquentis jus, deberium et dominium collectisationis et messeguerie in dicto territorio de Pinu Veteri usque ad certos limites seu confines in eodem territorio de Pinu Veteri appositos, infra quos confines predicti consules ville Florencie habent et habuerunt ab antiquo jus, deberium, pocessionem et dominium, quantum ad impositionem et exactionem talhiarum et quantum ad messeguariam dumtaxat, et, ultra dictas confines, in quibusdam peciis terre usque ad quinque arpenta que sunt illorum de carreterio[3] et quorumdam aliorum et ante fuerant Guillelmi de Bria, in quibus, licet sint ultra dictas confines, etiam habent et habere consueverunt dicti consules Florencie jus collectisationis et messeguarie eodem modo quo habent in aliis terris que sunt infra dictos limites, residuum vero dicti territorii ultra dictos limites pertinet et pertinere debet consulibus castri de Mota Ando, et super hoc dixit interrogatus quod ipse loquens tenet et possidet de presenti et tenuit per XV annos et amplius in dicto territorio de Pinu Veteri, videlicet infra dictos limites in quo dicti consules habent jus predictum, quasdam terras et prata pro quibus consuevit contribuere collectis consulum ville Florencie et non alibi, et tenet etiam in eodem territorio de Pinu Veteri ultra dictos limites, videlicet in illa parte qua collectisatur in loco de Mota Ando, quasdam

1. Ms.: *Fran.*
2. Suppléez *stetit.*
3. Mot de lecture incertaine. Nous n'en savons pas le sens.

alias terras que collectisantur in dicto loco de Mota Anto (*sic*). Item, dixit se scire quod pocessiones dicti territorii que autem in collectisatione et messegaria dicte ville Florencie[1], consueverunt vendi et laudari juxta usus et consuetudines dicte ville Florencie et in eadem villa feuda dictorum bonorum consueverunt exsolvi et per dominum feudi vel ejus certum mandatum recipi. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interrogatus, nichil plus de contentis in eadem pertinens se scire dixit.

(19) Bernaldus de Panibus, habitator et oriundus ville Florencie, etatis XL[a] annorum et amplius, testis juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit et deposuit quod ipse scit verum esse quod bene sunt triginta anni et amplius elapsi quod ipse erat in dicto territorio de Pinu Veteri et custodiebat mutones et vidit quod venit Arnaldus de Palude qui tunc erat, ut sibi videtur, consul ville Florencie, cum quibusdam aliis personis dicte ville et diccebant (*sic*) unum comissarium regium, de cujus nomine et cognomine non recordatur, et dum fuerunt prope quandam pirum que est in quodam prato heredum Vitalis Marcha, dictus comissarius, ad requestam dicti consulis in dicta piru affigi fecit unum penuncellum regium salve gardie domini nostri Francie regis pro conservatione juris et jurisdictionis quam dicti consules habebant et habent in dicto territorio de Pinu Veteri et exinde dictus comissarius et alii sibi associati recesserunt pro ponendo alium penuncellum in alia parte dicti territorii, ut tunc dicebatur ; tamen ipse loquens non fuit amplius sequtus ipsos, tamen bene vidit pluries ex tunc unum penuncellum regium dicte salve gardie affixum in quodam noguerio qui est de presenti Bartholomei de Boerio, quem penuncellum affigi fecerat comissarius antedictus, ut tunc publice dicebatur. Dixit etiam dictus testis quod dicti penuncelli t[antum] in dictis arboribus affixi steterunt quousque propter antiquitatem temporis fuerunt consumpti. Item, dixit quod i[pse loquens] vidit et audivit et presens fuit pluries quando messeguerii con-

1. Après *Florencie*, suppléer le mot *sunt* omis.

sulum ville Florencie custodiebant et gardabant d[ictum] territorium de Pinu Veteri et pechabant et etiam pignorabant in dicto territorio quosdam pastores in dicto territ[orio dampnum] dantes, et dicti messeguerii dicta pignora adportabant apud villam Florencie. Item, dixit etiam [quod dictus] testis loquens olim tenuit unum arpentum terre in dicto territorio de Pinu Veteri, pro quo exsolvebat et contribu[ebat] comunibus talhiis per dictos consules Florencie impositis et non alibi. Item, plus dixit dictus testis loquens [quod pocessiones][1] que sunt in dicto territorio de Pinu Veteri scituate dum accidit quod venduntur consueruntque vendi et l[audari per] dominum feudi, a quo tenentur in emphiteosim, juxta usus et consuetudines ville Florencie, et feuda q[ue debentur racione dictarum][2] [fol. 4 v°] [poce]ssionum, solvuntur dicto [domino] seu certo mandamento intus villam Florencie et non alibi. Interrogatus qualiter hoc scit, dixit pro eo quia ita et sic fieri pluries vidit et audivit et presens fuit, ut supra deposuit. Interrogatus de presentibus in premissis, dixit se non recordari nisi de se ipso et Arnaldo de Palude. Interrogatus si fuit instrumentum tunc retentum de appositione dicte salve gardie, dixit se nescire. Super omnibus aliis in dicta comissione contentis diligenter interrogatus, nichil plus pertinens de contentis in eadem se scire dixit.

(20) Johannes de Paulo, habitator et oriundus ville Florencie, etatis quinquaginta annorum et amplius, ut dixit, testis juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire de predictis quod ipse testis loquens olim tenuit et per longum tempus quasdam pocessiones et etiam sui predecessores diu ante tenuerunt in dicto territorio de Pinu Veteri, quas ex tunc vendidit, et scit quod ipsa venditio fuit per ipsum loquentem facta et etiam per dominum feudi, a quo tenetur in emphiteosim, secundum usus et consuetudines ville Florencie laudata. Item, interrogatus de facto dicte messeguerie dixit quod ipse

1. Mots devenus illisibles par frottement.
2. Mots devenus illisibles par frottement.

loquens pluries vidit messeguerios consulum dicte ville Florencie custodientes et gardantes in dicto territorio ac pechantes et pignorantes illos quos inveniebant dampnum dantes in eodem et dicta pignora versus villam Florencie portantes, ut dictis messegueriis videbatur fore faciendum. Item, dixit quod pluries vidit quendam penuncellum regium in dicto territorio appositum et affixum super quandam pirum, quem penuncellum fecerunt apponi, ut tunc publice dicebatur, consules dicte ville Florencie qui tunc erant in signum salve gardie regie in qua erant consules antedicti, prout tunc dicebatur. Item, dixit quod, quamdiu ipse loquens tenuit dictas terras in dicto territorio, ipse solvit et contribuit comunibus talhiis per dictos consules Florencie impositis pro rebus antedictis, et credit quod alii tenentes pocessiones in dicto territorio simili modo exsolvere consueverunt et exsolverant. Item, dixit quod feuda que fiunt ratione pocessionum in dicto territorio de Pinu Veteri scire[1] solvuntur in villa Florencie et solvere consueverunt ab antiquo intus villam Florencie et in eadem villa Florencie recipi per dominum feudi, a quo dicte pocessiones tenentur in emphiteosim, aut ejus certum mandatum et non alibi. Super aliis in dicta comissione contentis diligenter interrogatus nichil plus pertinens se scire dixit.

(21) Arnaldus de Stulco, habitator ville Florencie, etatis quinquaginta quinque annorum vel circa, testis juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta comissione dicere veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire quod bene sunt triginta anni elapsi et plus ipse loquens erat in quodam campo qui tunc erat Johannis de *Peres*, qui est in dicto territorio de Pinu Veteri, et vidit et audivit et presens fuit quod ibidem venerunt ad dictum campum Arnaldus de Palude et Jacobus *deus Clemensins*, qui tunc erant consules Florencie, una cum quodam comissario regio et pluribus aliis personis sibi associatis, et, dum fuerunt ibi, dictus comissarius, ad requestam dictorum consulum, apponi fecit et affigi quendam

1. *Scire* doit être une faute, que nous ne savons pas corriger, à moins qu'il ne faille reporter *scire* après *dixit*.

penuncellum regium in signum salve gardie regie in qua tunc dicti consules erant, ut dicebatur, pro conservatione pocessionis ac juris et jurisdictionis quas dicti consules et universitas dicte ville Florencie habebant et habent in dicto territorio. Interrogatus dictus testis quis erat ille comissarius qui dictos penuncellos fecit apponi, dixit se credere firmiter quod esset Arnaldus Berardi, serviens armorum, alias perfecte non recordatur. Interrogatus si de premissis fuit instrumentum publicum retentum et per quem notarium, dixit quod fuit tunc retentum instrumentum, tamen non recordatur per quem notarium. Item, dixit dictus testis quod dicti penuncelli tam diu ibi steterunt donec et quousque propter antiquitatem temporis et etiam propter pluvias dicti penuncelli fuerunt consumpti. Item, interrogatus super facto messeguarie et exactione talhiarum dicti territorii de Pinu Veteri, si pertinet consulibus ville Florencie, dixit per suum juramentum quod dictus testis scit et pluries vidit et audivit quod messeguerii ville Florencie custodiebant et custodiunt dictum territorium de Pinu Veteri et dampnum dantes in eodem territorio pignorabant tunc et ante etiam, ut audivit dici, dampnum dantes in dicto territorio de Pinu Veteri, et ipse etiam vidit quod quidam homines, de quorum nominibus non recordatur, furati fuerunt quandam quantitatem garbarum in dicto territorio de Pinu Veteri, ut dicebatur, et vidit ex tunc dictos delinquentes cur.[1] ville Florencie, tuba prescedenti (*sic*), cum dictis garbis quas furati fuerunt in collo. Plura[2] de contentis in dicta comissione, pertinens se minime scire dixit, excepto quod deposita per ipsum testem superius sunt vera et de hoc est fama publica in villa Florencie et alibi inter notos.

1. Ms.: *cur* avec *r* barrée. Si nous hésitons à développer cette abréviation en *currentes*, c'est que normalement le scribe aurait du écrire *curr.*, et qu'en outre ce mot est suivi d'un génitif au lieu d'un accusatif. Le sens est cependant clair. On peut donc conjecturer que le scribe a écrit *cur.* au lieu de *curr carr.*, et restituer « cur[rentes carrerias] ville Florencie ».
2. Ms. : *plur* avec *r* barrée.

II

[Fol. 5] *Informatio facta per dominos bajulum et consules ville Florencie, judices in causis criminalibus in dicta villa, ejus pertinentiis ac resorto emergentibus, adversus et contra Petrum de Mausamonte*[1], *super eo quod sibi imponitur in occupatione ville Florencie per Anglicos facta interfuisse et de hujusmodi proditione consentiens fuisse.*

(22) Johannes de Rege, topierius[2], habitator ville Florencie, juratus et interrogatus per modum informationis dicere veritatem super contentis in dicta rubrica dixit se tantum scire quod, quando villa Florencie fuit capta et intercepta per Anglicos, inimicos domini nostri Francie regis, die festi Omnium Sanctorum, ipse loquens fuit per eosdem inimicos captus et, ipso loquente existente capto, ipse vidit crastina die dicti festi quendam vocatum Petrum de Mausamonte, de Neraco[3], qui quidem Petrus in dicta villa per aliquod tempus extitit ut Anglicus hospicia dicte ville depredando et dum dicti inimici exiebant villam depredict.[4] bordilia et alia loca circumquaque dictam villam existentia, ipse cum eisdem ibat et supra quandam equam magnam equitabat et pluries ipse loquens vidit quod dictus Petrus a dicta villa recedebat et cum saumerio honerato de pilhagio ville versus Neracum accedebat. Interrogatus versus que loca accedebat dum a dicta villa exiebat cum dictis Anglicis dixit se credere quod versus Paolhacum[5] et Regualem Montem[6] et alia loca comitatus Gaure[7] versus que cotidie equita-

1. On trouve un « Willelmus Unaldus de Malsamont » mentionné dans une charte de 1202 publiée par l'abbé Clergeac, *Cartulaire de l'abbaye de Gimont*, p. 454, n° CXL.
2. *Topierius*, potier.
3. Nérac, Lot-et-Garonne, chef-l. d'arrond.
4. Ms. : *depredict* abrégé par suspension. Corrigez *depredando*.
5. Pauilhac, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
6. Réjaumont, même canton.
7. Le comté de Gaure comprenait, d'après des comptes de

bant et gentes captas et animalia que capere poterant versus villam adducebant.

(23) Arnaldus de Furno, habitator ville Florencie juratus et interrogatus per modum informacionis dicere veritatem super predictis dixit se tantum scire quod tempore quo Anglici, inimici domini nostri Francie regis, occupaverunt villam et occupatam detinebant, ipse vidit in dicta villa quendam vocatum Petrum de Mausamonte de Neraco qui fuit, ut credit, in introitu cum dictis Anglicis die festi Omnium Sanctorum et pro eo quia ipse ipsum vidit in dicta villa crastina die dicti festi et in dicta villa permansit quamdiu dicti inimici permanserunt, depredando intus dictam villam et extra ut Anglicus et hospicia et alia suo posse destruendo, et, dum dicti Anglici a dicta villa recesserunt et eandem dimiserunt, ipse cum eis etiam recessit, et dixit quod ipse Petrus duxit uxorem suam in dicta villa et eandem ibi tenuit quamdiu permansit.

(24) Magister Petrus Ber^di^ Fabri, notarius, habitator dicte ville, juratus et interrogatus dicere veritatem super predictis dixit se tantum scire quod die festi Omnium Sanctorum qua villa fuit per Anglicos inimicos domini nostri Francie regis prodicionali[1] intercepta, ipse loquens eadem die vidit quendam vocatum Petrum de Mausamonte, de Neraco, intus dictam villam cum dictis Anglicis in carreria ante hospicium ipsius loquentis armatum, et cum ipse loquens haberet tunc noticiam de ipso Petro et eidem diceret talia verba vel similia in effectu : « *Senhe, que ben siat vos vengut* »[2], dictus Petrus respondit sic dicendo : « *Aqui bon o mau, se sapia jo son assi.* »[3] et in dicta villa dictus Petrus permansit quamdiu ipse loquens permansit et ultra, prout audivit dici, quantum dicti Anglici permanse-

1363-1367, publiés par J. Delpit, les baillies de Fleurance, de Pauilhac, de La Salvetat, de Saint-Puy, de Pouy-Petit et de Réjaumont. (J. Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* [*Collection de Documents inédits*], p. 164-165.)

1. Corrigez *prodicionaliter*.

2. C'est-à-dire : « Seigneur, soyez le bienvenu. »

3. C'est-à-dire : « Que je sois ici bien ou mal venu, qu'on sache que j'y suis. »

runt villam depredando et destruendo suo posse prout alii Anglici faciebant.

III

1358, 11 avril.

Anno LVIII°[1], *die mercurii XI^a aprilis, informatio facta per dominos bajulum et consules ville Florencie, conjudices in causis criminalibus in dicta villa et ejus pertinentiis emergentibus, contra Petrum de Gaujano*[2], *super eo quod sibi imponitur quod, cum pro quodam homicidio perpetrato in personam cujusdam vocati Mengin, Menaldus de Fita*[3] *et quidam vocatus Guilhamolo tanquam culpabiles de eodem se inclusissent in ecclesia.*

(25) Simon de Monte Astruco[4], habitator Florencie, juratus et interrogatus per modum informacionis dicere veritatem super predictis, dixit quod, cum ipse veniret de versus portam Marcadeti[5] cum quodam vocato Demorant et Mala Dom[o].[6], ipse vidit in carreria ante penu Petri de Plano vel circa quemdam hominem qui portabat manticum[7] an[te] faciem, qui accedebat versus dictam portam, et ipse loquens dixit quis erat homo ille

1. On peut hésiter sur la lecture du chiffre de l'année entre LVIII et LXIII. Il semble que le scribe avait d'abord écrit LXIII, puis il a surchargé l'X d'un V; cette dernière lettre est d'une encre plus noire. D'ailleurs, en 1358, Pâques étant le 1er avril, le 11 avril est bien un mercredi, tandis qu'en 1363, où Pâques tombe le 2 avril, le 11 avril répond au mardi.
2. Peut-être ce personnage tirait-il son nom de Gaujan, écart à 2 kil. à l'est d'Ayguetinte, Gers, arr. de Condom, cant. de Valence.
3. Reparaît ci-dessous dans l'enquête n° IV, art. 31, où il est qualifié de châtelain de la Mothe-en-Do.
4. Montestruc, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
5. La Porte du Marcadet (c'est-à-dire du Marché), à l'entrée occidentale de la ville, à l'extrémité de la rue Cadéot, actuelle, sur la route de La Sauvetat.
6. La fin des lignes est effacée par frottement; nous avons restitué entre crochets les mots ou lettres illisibles.
7. Probablement une sorte de manteau. Cf. Du Cange, *Glossarium*, éd. Henschel, t. IV, p. 246, v° *Mantica 3*.

qui habebat malum in ..... [1], et tunc dictus Demorant dixit dicto Mala Domo quod ire visum quis erat, et dictus Mala Domus [ivit]; tamen dictus homo fuit jam extra portam, et postea retulit eis quod ille erat Guilhamolo. Item, dixit quod [audivit] paulo post dici Petro Boc quod ipse nocte proxime preterita fuerat de custodia in quadrubio ecclesie et quod circa mediam noctem Petrus de Gaujano cum quodam alio homine et quadam femina ad ecclesiam in qua erant Menaldus et Guilhamola (*sic*) accessit. Interrogatus si scit nec dici audivit qua de causa accessit, dixit quod non.

(26) Petrus Boc, habitator ville Florencie, juratus et interrogatus per modum informationis dicere veritatem super contentis in dicta [rubrica], dixit quod, cum ipse, anno et nocte dictis in dicta rubrica contentis, esset mandatus custos in cadrubio ecclesie custodiendo Manaldum de Fita et quemdam vocatum Guilhamolo pro quodam homicidio per ipsos, ut dicitur, perpetrato [in personam] cujusdam vocati Megin (*sic*), pro quo se incluserant intus ecclesiam, quod Petrus de Gaujano cum quodam alio sibi [associato] et cum quadam femina venit ad ecclesiam et postea post aliquam pausam ab eadem exivit accede[ns, ut] apparebat, versus hospicium suum. Interrogatus si aliquis alter accedebat cum Petro de Guaujano prefato du[m ab ecclesia][2] exivit, dixit quod non quod ipse videret. Interrogatus quod lumen portabant, dixit quod quandam torcham accensa[m]..... venit Pelegrinus de Podio Lobrino[3] et expost aliquam pausam ab inde recessit.

(27) [**Fol. 5 v°.**] Johannes Nutriti juratus et interrogatus dixit in effectu ut proximus.

(28) Guillemus de Faya, juratus et interrogatus, dixit idem in effectu ut proximus, licet per alia verba.

(29) Bernaldus de Cossio, famulus Jacobi de Pellipario, juratus et interrogatus dicere veritatem super premissis, dixit quod,

1. Mot effacé.
2. Nous mettons *ab* et non *ex*, parce que nous lisons plus haut « *ab eadem (ecclesia)* », et plus loin « ab eadem porta exiret. »
3. Pouy-Loubrin, Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon.

cum hora qua porta Marcadeti Florencie de mane apperuit, ipse esset prope dictam portam a parte interiori, venit ibi Petrus de Gaujano et exivit extra dictam portam, et, existente ipso in barbaquana dicte coporte, hinc inde accedendo venit quidam vocatus Guilhamolo capucium ante faciem portans et quoddam manticum de ..... [1], et cum caligis albis, et cum fuit extra, dictus Petrus cum dicto Guilhamolo accessit usque ortum magistri Galhardi Sabaterii [2], et cum ipse loquens hoc videns diceret cuidam vocato Baron si non erat ille Guilhamolo qui intus ecclesiam se posuerat propter homicidium illatum in personam Menguin, dictus Baron eidem dixit quod dimiteret (*sic*) ipsum ire. Dixit tamen quod, antequam dictus Guilhamolo veniret ad portam predictam et ab eadem exiret, quod dictus Petrus extra existens venit bis ad dictam portam et dixit dicto Baroni quis erat socius suus, qui dixit quod nesciebat. Interrogatus si scit ac pro quo ac cujus nomine dictus Baron erat ibi porterius, dixit se audivisse dici dicto Baroni quod nomine Durandi Sertoris [3].

IV

1357, 16 août.

Informacio facta per dominos bajulum et consules ville Florencie, conjudices in causis criminalibus in dicta villa et ejus pertinenciis emergentibus, adversus et contra nonnullos iniquitatis filios, super eo quod eisdem imponitur nuper quadam nocte furasse a padoenco paxerie [4] *Florencie VI feyssos lini Ber*di

1. Espace laissé en blanc dans le manuscrit.
2. Ms. : *Sabater* avec *r* barrée.
3. Ms. : *Stor* avec *s* et *r* barrées. On pourrait lire *Sartoris*, mais on a des exemples de *sertor* pour *sartor*.
4. La Pachère désigne un barrage sur le Gers qui devait être sur l'emplacement du barrage actuel, et au-dessus duquel passait, sur un pont démoli, l'ancienne route de Fleurance à Monfort; le nom de La Pachère est resté à une métairie sise à la croisée de la route de Monfort et de la route parallèle au Gers. Le padoenc, ou pâturage commun, devait être sur la rive gauche du Gers, et à gauche du chemin qui allait du pont (sans doute le pont à la sortie de la ville sur la dérivation du Gers amenant l'eau au moulin du Roi) à la

de Podio et tres[1] hospitalis Petri[2] in dicto padoenco existentes et secum abinde eorum propria auctoritate adportasse, et fuit facta anno Domini M° CCC° LVII°, die XVI augusti.

(30) Ber^dus de Podio, habitator ville Florencie, juratus et interrogatus per modum informacionis dicere veritatem super contentis in dicta rubrica, dixit quod hoc anno presenti quadam nocte fuerunt sibi sex feyssi lini quos habebat in padoenco paxerie Florencie furati. Interrogatus si scit ac dici audivit quis dictum linum furatus fuit, dixit quod non, tamen uxor Sancii de Masquera[3] eidem loquenti retulit quod messegarius Mote Ozonis[4] viderat illos qui dictum linum furati fuerunt dum eundem furabantur et cum dicto lino accedebant et eidem dixerant si volebat partem in dicto lino, et ipse dixit quod non. Interrogatus si audivit nominari fures illos, dixit quod non. Item, dixit quod hospitalibus (*sic*) hospitalis Beati Petri Florencie eidem loquenti dixit quod eadem nocte etiam sibi furati fuerunt tres feyssi lini.

(31) Bruna de Belino, uxor Sancii de Masqueria, habitatrix ville Florencie, jurata et interroguata per modum informacionis dicere veritatem super contentis in dicta rubrica, dixit quod, cum hoc anno presenti quadam die, de qua ad presens non

pachère; c'est, du moins, l'emplacement indiqué par le cadastre de 1730 (Archives municipales de Fleurance, CC 5, fol. 2 v°) : « padoint à la pachère confrontant du levant à la rivière du Gers et à Lagobix, midy le chemin de la pachère au pont, couchant passade de Monseigneur le duc de Roquelaure, nord pred de M. de Causade, terre de M. Delort et du s. Merlin, contient un arpent un cazal trois places sept escax. »

1. Sous-entendu : « feyssos lini. » — *Feyssus*, charge, faix, ce que porte un homme.

2. Devant *Petri* suppléez *Beati*. L'hôpital Saint-Pierre était sis rue de Castelnau.

3. Plus loin (art. 32) : *de Masqueria*. Il y a une localité appelée Masquières, Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais; on peut aussi proposer l'identification avec Lamasquère, Haute-Garonne, arr. de Muret, canton de Saint-Lys.

4. La Mothe-en-Do, Gers, arr. de Lectoure, canton et comm. de Fleurance.

recordatur perfecte, ipsa esset in padoenco paxerie Florencie, quod ipsa audivit dici cuidam femine cujus nomen dixit se ignorare quod ipsa audiverat dici quod messegarius Mote dixerat quod quedam aquata venerat et quod dicta paxeria cucurrerat et cum dicto lino accesserat et quod, si ipse vellet partem in eodem, ipse habuisset. Interrogata si scit ac dici audivit quis seu qui dictum linum habuit, dixit quod non. Item, dixit quod paulo post, quadam alia die de qua ad presens non recolit, venit ad hospicium in quo ipsa loquens moratur, messeguarius de Mota, cujus nomem dixit se ignorare, et eidem loquenti dixit talia verba vel similia in effectu : « Audite *na mancipia*[1], vos dicitis quod ego habui linum Ber^di de Podio; pro certo si de illis non siletis, infortunium vobis[2] eveniet supra corpus vestrum. » Et Menaldus de Fita[3], castellanus dicte Mote, qui ibi erat in carreria, hoc audiens dixit dicto messegario quod pro certo non esset amicus suus si non se vindicaret de eadem loquente.

(32) Guillelmus de Lana, vasterius[4], habitator ville Florencie, juratus et interrogatus per modum informationis dicere veritatem super contentis in rubrica prescedenti, dixit quod ipse audivit dici uxorem Sancii de Masqueria quod ipsa audiverat dici quod messeguarius de Mota supervenerat illis qui dictum linum adportabant et quod illi qui dictum linum adportabant eidem dixerant si volebat partem in dicto lino, cum ipse eisdem peteret unde dictum linum habuerant. Interrogatus si scit ac dici audivit qui dictum linum furatus fuerit, dixit quod non. Item, dixit quod dicta uxor dicti Sancii eidem loquenti dixit quod Sansonetus, nuncius Menaldi de Fita, ipsum furatus fuerat quia predicta dicebat.

(33) Vitalis de Malo Foramine, Guillelmus de Rivali, Dominicus Darodeys messeguerii. (*A suivre.*)

1. Fille.
2. Le mot *vobis* répété.
3. Personnage déjà mentionné dans l'enquête n° III.
4. Bâtier, fabricant de bâts.

UN ENSEIGNEMENT DES HUMANITÉS A AGEN

EN L'ANNÉE 1515

Une histoire qui n'a pas été faite, — et qui serait pourtant bien utile, — c'est l'histoire de ces maîtres errants qui, au début du XVIe siècle, allaient de ville en ville pour y fonder l'enseignement des humanités. Pour le Sud-Ouest, le plus ancien qu'on ait, jusqu'à présent, signalé est, à ma connaissance, Jean le More, de Coutances, qui enseigna à Lectoure en 1518[1]. Or, dès l'année 1515, il y avait, à Agen, un professeur d'humanités. C'est ce que montre le document dont il va être question.

Ce document, on le trouvera imprimé tout au long dans la Grammaire d'Antoine de Lebrija, telle qu'elle parut à Lyon, en 1524[2]. On sait que l'œuvre de l'humaniste espagnol est un des livres d'enseignement qui eurent, à cette époque, le plus de succès. Et comme on gardait encore l'habitude médiévale des gloses et des commentaires, chaque nouvel éditeur avait à cœur de joindre à la « Grammaire » primitive les notes ou les compléments de ses commentateurs les plus récents. Parmi ceux dont le

1. Cf. A. Claudin, *les origines de l'imprimerie à La Réole en Guyenne (1517). Recherches sur la vie et les travaux de Jean le More, dit Maurus*. Paris, 1894 (Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*).

2. *Grammatica Antonij Nebrissensis cum commento*. Le colophon est daté du 20 avril 1524, « Lugduni opera egregii viri Joannis moylin alias de cambray calcographi meritissimi ». Le livre est à la bibliothèque de l'Université de Toulouse.

travail est ainsi venu grossir l'édition de 1524, l'un d'eux avait joint au sien une lettre-préface, qui a été reproduite du même coup[1]. Elle est, à vrai dire, d'un latin contourné et même obscur. Aussi nous nous contentons d'en donner une analyse très serrée, au lieu d'en reproduire le texte intégral.

La lettre est d'un certain Andreas Vaurentinus [de Lavaur] Serranus; elle est adressée « Joanni Gasqueto, Joanni Tavernissae, Basordano et Stephano Peyrerae Aginnino juvenibus perquam eruditis ». Comme André de Lavaur, à Agen, explique publiquement les poètes, il a entrepris, sur les prières de nombreux amis, d'enseigner aussi la versification. Mais il était embarrassé de choisir lequel expliquer de préférence parmi les nombreux auteurs qui ont écrit sur le sujet. Il a donc eu l'idée de demander à ses élèves quel était celui qu'ils utilisaient d'ordinaire; il s'est rendu compte que tous avaient entre les mains les « introductiones grammaticae » d'Antoine de Lebrija. Il s'est alors décidé à expliquer, dans cet ouvrage, le 5e livre, qui est consacré à la prosodie. Mais il s'est aperçu, chemin faisant, que l'auteur n'avait pas traité sa matière avec tout le soin désirable. Il est revenu sur le sujet et il a pu ajouter beaucoup au texte original de l'ouvrage. Ses écoliers l'ont engagé à faire imprimer son travail, pour en assurer la diffusion. Il le leur dédie comme un gage de l'affection qui les unit à leur professeur. La lettre est datée d'Agen et du 13 avril 1515[2].

On voit, par cette analyse, que le sens général de cette lettre est parfaitement clair. Elle émane d'un maître qui,

1. Au f. 138 r°.
2. Cette date est donnée « ad supputationem romanam ». Il n'y a donc pas à s'inquiéter de la date de Pâques, comme il faudrait le faire si on soupçonnait l'écrivain d'avoir daté suivant « l'usage français ».

en l'année 1515, enseignait les humanités aux écoliers agenais[1]. Nous avons même, à la suite de sa lettre, des vers, à moitié barbares, qui sont destinés à chanter ses louanges. Presque tous émanent des jeunes gens qui étaient nommés déjà dans la suscription de la lettre. Une seule pièce nous apporte un nom nouveau : elle est due à « Guillermus Sabaterius Vaurentini discipulus ». D'autre part les vers de « Joannes Basordanus » paraissent bien indiquer que celui-ci avait enseigné les humanités à Condom : « Condomii musarum sacra professus », voilà ce qu'il dit de lui-même.

Qui était cet André de Lavaur? Je n'en sais rien et je laisse à d'autres le soin de le rechercher. J'ai voulu seulement tirer de l'ombre où il dormait un texte qui supplée, dans une certaine mesure, au silence des documents d'archives. Et de même il est superflu d'étudier les additions qu'a faites notre humaniste au livre célèbre d'Antonio de Lebrija. Nous pouvons déjà le juger par sa lettre de dédicace et par les vers de ses élèves : il était incapable d'écrire même avec clarté. On ne peut donc penser que son enseignement ait été bien fécond; en tout cas il marque une date, qu'il valait la peine de mettre en lumière.

Il reste, maintenant, deux questions à se poser. Dans quelles conditions ces commentaires d'André de Lavaur ont-ils été imprimés pour la première fois? Et d'autre part, comment sont-ils venus échouer dans cette édition lyonnaise de 1524? A la première question je ne puis répondre que par un aveu d'ignorance. Le livre fut-il

1. A cette époque, ceux qu'on appelle les maîtres de poésie, ou même les « poètes », s'opposent aux « grammairiens » et expliquent à la fois les orateurs et les poètes. Pour André de Lavaur, ajoutons un détail qui n'a pas trouvé place dans notre analyse. Il déclare enseigner la poésie « optimis dignitati stipendiis » ; je comprends « avec des honoraires très satisfaisants pour sa dignité ». On peut supposer qu'il était appointé par la municipalité.

imprimé à Agen même ? Jusqu'à présent on n'a signalé aucune impression agenaise antérieure à 1526[1]. Fut-il imprimé dans une ville voisine ? En ce cas je ne vois pas qu'on en ait retrouvé trace[2]. Est-ce une raison pour nier l'existence de cette édition de 1515 ? Je ne le pense pas. La lettre d'André de Lavaur se présente bien comme une de ces lettres liminaires qu'on trouve, à cette époque, dans toutes les impressions des humanistes. C'est, en réalité, une véritable préface, qui a dû être écrite au moment où le livre allait sortir des presses. D'ailleurs les vers qui l'accompagnent confirment cette manière de voir. Je crois donc que les commentaires en question ont été imprimés en 1515, à Agen même ou dans la région. Certes, il ne faudrait pas s'étonner que toute l'édition s'en soit perdue ; ces petits livres de classe des premiers temps de l'imprimerie sont aujourd'hui plus rares que des manuscrits. En tout cas je signale le problème bibliographique que pose le texte étudié : il intéresse au premier chef l'histoire de la diffusion de l'imprimerie dans le Sud-Ouest.

Il est plus aisé de répondre à la seconde des questions qui ont été soulevées plus haut. J'ai dit, au début de cet article, que mon document figurait dans la *Grammatica Antonij Nebrissensis cum commento*. C'est là en effet le titre général du livre lyonnais mais il convient de lire avec attention les détails que fournit la page de titre sur les enrichissements dont a bénéficié cette nouvelle édition

1. Cf. l'article de Claudin dans la *Revue de l'Agenais*, 1894, pp. 289-305.

2. Je ne puis citer les travaux spéciaux qui ont été consacrés à la diffusion de l'imprimerie dans la région du Sud-Ouest. On pourra toujours commencer par consulter Desbarreaux-Bernard, *Histoire de l'imprimerie dans la province du Languedoc*, 1876 (extrait du t. VII de l'*Histoire du Languedoc*). On se souviendra toutefois que l'auteur a dû laisser en dehors de son enquête toute la région à l'ouest de Montauban.

de la célèbre grammaire. C'est ainsi que dans la liste des commentateurs du grammairien espagnol on rencontre, tout à la fin, la mention suivante : « Hilarius Bertulphus Ledius Gandavus, qui nuperrime post diligentissimam castigationem huic operi complures adnotationes adjecit ». Le personnage ainsi désigné est le Belge Hilaire Bertholf à qui M. A. Roersch a consacré naguère une notice substantielle[1]. Bertholf est connu surtout comme ayant été le secrétaire d'Erasme, mais c'est à un autre titre qu'il mérite ici de nous intéresser. Nous savons, par une lettre d'Erasme lui-même, qu'il avait longtemps enseigné à Toulouse[2]. D'autre part, nous sommes sûrs que cet enseignement se place entre 1513 et 1521[3]. Enfin, dans une grammaire latine de Jean le More (*Maurus*), nous trouvons des vers de Bertholf à la louange de cet humaniste qui fait, par ses talents, fleurir le gymnase de Lectoure[4]. Le livre est de 1526; mais, comme le passage de Jean le More à Lectoure se place en 1518[5], nous pouvons dater de cette année-là les vers de Bertholf. Du même coup, cela nous permet de penser qu'en 1518 il était à Toulouse ou tout au moins dans la région toulousaine.

Dès lors on voit la conclusion qui s'impose. Bertholf était à même de connaître et de se procurer ces commentaires d'André de Lavaur, qui avaient paru en 1515. Ins-

1. Dans son livre sur *L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance*, Bruxelles, 1910.

2. « Hilarium, famulum meum fidelem... qui olim Tolosae diu professus ». Lettre du 17 mai 1523, citée par L. Thuasne dans la *Revue des Bibliothèques*, 1905, p. 213.

3. En 1513, Bertholf est encore à Paris et il entre au service d'Erasme dès 1522 (A. Roersch, *op. cit.*, pp. 72-73).

4. Desbarreaux-Bernard, *op. cit.*, pp. 312-313.

5. Cf., à la p. 26, A. Claudin, *Les origines de l'imprimerie à La Réole*, etc.; Paris, 1894 (Extr. de la *Revue catholique de Bordeaux*).

tallé à Lyon en 1524, il a eu, tout naturellement, l'idée de les insérer dans la publication à laquelle il donnait ses soins. C'est ainsi que l'ouvrage nous a été conservé et qu'il nous permet aujourd'hui de marquer les débuts, au XVIe siècle, de l'enseignement secondaire à Agen.

L. DELARUELLE.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

ENCORE UNE NOTE SUR LES DIXAINS DE BOYSSONÉ[1]

La question de la chronologie et de la composition des *Centuries* de Boyssoné vaut-elle qu'on y revienne après M. Delaruelle? Non sans doute, s'il est établi que le livre a été composé sans aucun plan après sa mort, et il n'y a donc plus à tenir le moindre compte de la place occupée par un dixain pour lui attribuer même approximativement une date. C'est un indice important qui va nous manquer, étant donné le vague de certains sujets et le peu de précision des faits et des allusions. Mais si par hasard, dans certains cas douteux, l'indication très relative donnée par la place conservait, malgré tout, une petite valeur, il y aurait peut-être intérêt à serrer le problème d'encore plus près si possible, en tenant compte de toutes les données, y compris, bien entendu, toutes celles, si concluantes, qu'a apportées l'article de M. Delaruelle.

Et d'abord, tout en reconnaissant la valeur de l'argumentation de M. Delaruelle en faveur de sa thèse d'un recueil fait après la mort de l'auteur; tout en faisant volontiers amende très honorable pour ce qu'il y avait d'inadmissible et dans une vue trop sommaire de la question et dans l'expression qui, prise à la lettre, donnait l'idée d'un recueil fait au jour le jour et quasiment sous

1. Cf. l'article paru dans les *Annales du Midi*, 1924, p. 457.

la dictée du poète — d'un poète qui était si souvent absent de Toulouse — je me permets de présenter trois considérations à l'appui de la conjecture qui reste la mienne d'un livre fait du vivant de Boyssoné.

1° *Le titre de Centuries.* — Si le livre est conçu et composé par le poète, on comprend que, comptant sur sa veine, il ait pu donner ce titre à un recueil commencé avec un nombre notable mais insuffisant de dixains qu'il espérait compléter. Je ne vois pas bien au contraire pourquoi l'éditeur aurait appelé ainsi un livre qui ne comprenait pas trois cents dixains. On ne peut raisonnablement supposer qu'il ait mal compté, et M. Delaruelle est obligé d'admettre qu'il y avait en effet ces trois cents dixains mais que la copie est restée en plan. Cette explication n'est guère plausible, étant donné l'état du manuscrit sur lequel je vais m'étendre un peu plus bas. Et d'autre part ce titre de *Centuries* me paraît porter avec évidence la marque de Boyssoné, lecteur assidu, admirateur et imitateur d'Érasme, auteur, comme on sait, d'*Adages* divisés en centuries.

2° *L'état du manuscrit.* — Ce manuscrit n'est pas écrit d'une suite, puis brusquement interrompu. Sans parler des pages d'attente de la première et de la troisième centurie qui ne laissent pas de compliquer singulièrement l'hypothèse de M. Delaruelle, il y en a un indice bien probant et dans l'aspect de l'enluminure, très différent à partir de certaines pages, et dans une certaine évolution correspondante de l'écriture dont je parlerai à la fin de cette étude. Mais pour m'en tenir présentement à l'enluminure, on notera qu'elle est tout à fait soignée et achevée dans la première centurie jusqu'au dixain LXIV (*de Drusac*), — dans la deuxième centurie jusqu'au dixain LXI (*De la qualité du feu d'amour*). Elle est ébauchée seulement dans la première centurie jusqu'au dixain LXX

(*Un escolier*), dans la deuxième jusqu'au dixain XC (*La neige n'est si grande*), et dans la troisième jusqu'au dixain XXXIII (*Jai ouy dire*)[1]. Elle fait totalement défaut dans la première centurie à partir du dixain LXXI, dans la deuxième à partir du dixain XCI et dans la troisième à partir du dixain XXXIV. D'autre part, l'enluminure de la première lettre du titre est tout à fait finie dans la première centurie, ébauchée dans la seconde, pas même indiquée dans la troisième. Il est donc évident que les diverses parties du manuscrit ont été commencées parallèlement et que la composition — si composition il y a — se rapporte à trois périodes différentes[2]. On peut conjecturer que la disparition de l'enlumineur choisi par Boyssoné s'est produite en cours d'exécution, la maladie ne lui ayant permis que d'ébaucher les lettres de la seconde période, et la mort l'ayant empêché de terminer celles de la troisième et dernière. Boyssoné — que les dixains nous ont montré connaisseur en peinture — n'a peut-être pas été satisfait du talent du successeur et a préféré attendre qu'il ait rencontré un meilleur artiste. Étant donc admis la simultanéité dans l'exécution des trois parties du manuscrit, à une date que nous essaierons de fixer tout à l'heure, les pages d'attente[3] s'expliquent d'autant mieux que Boyssoné était vivant et à même de compléter les diverses séries un jour ou l'autre, jour qui n'est pas venu, Boyssoné ayant lui aussi trop compté sur l'avenir, qui n'est à personne.

1. M. Galabert a attiré mon attention sur une particularité qui corrobore ces observations. — Les initiales d'abord teintées de jaune sont teintées de rouge dans la partie où l'enluminure est seulement ébauchée. Il n'y a plus aucune teinte dans la partie où l'enluminure manque.

2. 1° I, 1-64; II, 1-61. — 2° I, 64-70; II, 61-90; III, 1-33. — 3° I, 70-88; II, 91-100; III, 34-52.

3. Le nombre de ces pages correspond exactement à celui des dixains qui manquent pour compléter la centaine.

3° *La qualification de Boyssoné : docteur régent à Tholose.* — Cette qualification s'explique bien si nous admettons que le livre a été commencé par Boyssoné vers l'époque où il allait être nommé magistrat mais n'était encore que régent. Il n'y a pas de doute en effet qu'à partir de ce moment il n'ait tenu le titre de conseiller pour plus relevé. C'est celui qu'on lui attribue après sa mort, sur le Registre du Recueil des Jeux Floraux où nous trouvons la dernière mention de son nom[1] ; on pourrait peut-être soutenir que le manuscrit a été commencé après sa condamnation, quand, privé de son office, il était revenu à l'enseignement. Il est constant qu'on ne trouve aucune pièce postérieure à cette période d'épreuves. Nous aurons à voir tout à l'heure si le caractère de l'écriture ne nous empêche pas de nous égarer dans cette supposition gratuite. Notons qu'en tout état de cause, le livre eût été toujours copié de son vivant, tandis que, au cas de la composition posthume du recueil, il est on ne peut plus vraisemblable que le titre eût été ainsi conçu : *Les trois Centuries de* feu *Maistre Jehan de Boyssoné* quand vivoit conseiller du Roy au Parlement de Piedmont[2].

1. F° 163.

2. Je prends la formule même du *Recueil des Jeux Floraux*, au folio indiqué plus haut, du mercredi 1er mai 1560. Du soin qu'on avait de cette indication dans les œuvres posthumes, je trouve une curieuse preuve dans l'étude que M. de Gélis a consacrée au poète Saint-Aignan. M. de Gélis note que l'on trouve une de ses œuvres inscrite au Livre Rouge sous ce titre : « Chant Royal, sur le nom de la *feue* Reine de Navarre », ce qui paraît d'autant plus bizarre que sa pièce est récompensée au concours de 1547, alors que la Reine en question « était vivante, et bien vivante ». Mais, comme nous l'apprend M. de Gélis, « toute la première partie du Livre Rouge fut recopiée en 1550 », et à cette époque Marguerite de Valois était depuis un an environ une *feue* reine. (Voir *Mémoires de l'A. des I. et B.-L. de Toulouse*, 12e série, t. I : *Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVIe et XVIIe siècles*, 2e série, p. 88.)

Ces observations préliminaires une fois faites, reste à prouver que l'ordre, — ou si l'on veut le désordre des dixains — ne rend pas impossible notre théorie. Il est clair que si manifestement le livre n'a ni tête ni queue — ni milieu — la question de la place ne présente plus aucun intérêt. Est-ce le cas? Je ne le crois pas, et j'ai été non seulement mis sur la voie mais encore confirmé dans mon opinion par la comparaison que j'ai eu l'occasion de faire récemment entre les trois manuscrits de Toulouse, — celui des dizains, celui des *Carmina* et celui des Lettres.

Le manuscrit des *Carmina* est visiblement d'une seule venue. Ce n'est pas à dire que toutes les pièces latines de Boyssoné soient antérieures aux Dixains[1], et si quelques-uns remontent certainement avant 1533, époque à peu près établie des premiers dixains, bon nombre aussi appartiennent à la période savoisienne. Mais outre qu'il n'y a pas entre les diverses parties (épigrammes, hendécasyllabes, épîtres, etc.) des pages d'attente comme après la première et la troisième centuries, et que chacune des divisions porte pour ainsi dire sa clausule, on remarquera d'un bout à l'autre la même écriture nette et élégante que j'attribuerais volontiers soit à Boyssoné lui-même — en raison d'une forte parenté du J à l'élégant jambage et du B hérissé d'un croc de hochet avec les mê-

1. Encore un petit problème que je note au passage. Quel est le rapport de pièces sur le même sujet en latin et en français? Partant du fait que Boyssoné a dû commencer par écrire en latin, j'ai conclu un peu vite que les pièces françaises, souvent si laborieuses, étaient des traductions de pièces latines, toujours souples et correctes. Mais ne pourrait-on imaginer que parfois Boyssoné mécontent de ses vers français les ait mis en latin? Je reviendrai sur ce point dans une étude sur Boyssoné poète latin. Les *Carmina* ont, entre autres, l'intérêt que, plus hermétiques, ils ont permis à l'auteur des confidences plus intimes.

mes lettres dans sa signature authentique — soit à quelque membre de sa famille — son neveu Olivier par exemple qu'il eut souvent auprès de lui — sinon à quelque secrétaire qui se serait appliqué à en reproduire les traits[1]. Dans les *Epistulae mutuae* au contraire, on trouve une extrême diversité. C'est d'abord une écriture un peu ronde et appuyée, très nette, qui va jusqu'au f° 52 et qu'on attribue, sans preuve suffisante, au secrétaire de Boyssoné, Claude Chomard, de Vienne, dont nous savons seulement qu'on appréciait sa belle plume et que les amis de Boyssoné lui confiaient volontiers leurs manuscrits à recopier[2].

Les corrections dans cette série semblent provenir de la même main. J'aimerais mieux voir celle de Chomard dans la grosse écriture qui part du f° 57, une belle ronde qui ressemble étonnamment à celle des rubriques des dixains et sur laquelle je reviendrai. — Du f° 52 au f° 55 r° l'écriture change. La première lettre est datée de Chambéry, la dernière de Toulouse. C'est encore un spécimen assez soigné. Au contraire, les f°s 55 v° et 56 r° sont d'une écriture courante. La barre du d porte en haut le petit croc qui se trouve dans le B de la signature. Le f° 56 est d'un type voisin du second (52 sq.) C'est à partir du 57 v° que nous trouvons l'écriture dont j'ai parlé, cette grosse ronde extrêmement soignée, aussi soignée que dans les titres en rouge des

1. Voir fac-similé 1 (*Carmina*, ms. 835, fol. 37) et 2 (signature de Boyssoné sur un registre de Chambéry; épreuve photographique collée en tête du ms. 834).

2. Cf. Lettre de Breton à Chomard (f° 85, r°) : « *Istam tuam perpolitam nec minime sagacem operam delatam esse ad mea transcribenda vehementer laetor?* Il avait aussi travaillé pour Dolet et Visagier; cf. même lettre et *Vulteii Epigr.*, édition de 1536, p. 160 :

Parvum ut describas mitto, Chomarde, libellum :
Non ulla potuit cultior esse manus.

dixains surtout jusqu'au f° 63, un peu moins dans les suivants. Il y a ensuite un retour au premier type jusqu'au 69e f° v°, après quoi l'on trouve une écriture assez analogue à celle des *Carmina*, non plus ronde et droite, mais inclinée et comportant le hochet des d et des B, le jambage large et délié du J, et un e final très élégant comme dans la signature. Je juge inutile de pousser plus loin cette étude fastidieuse, mais il faut retenir que ces divers types d'écriture se trouvent d'un bout à l'autre du manuscrit des lettres, séparés parfois par des pages écrites à la diable et qu'on ne déchiffre pas sans quelque peine. On peut conclure que le recueil, fait du vivant de l'auteur, et non en une seule fois a peut-être été dans quelques parties écrit par Boyssoné lui-même, mais le plus souvent sans doute par des gens de son entourage. Ce qu'il y a toutefois d'intéressant à noter, c'est l'ordre *relativement* chronologique des lettres. Ici nous avons en effet des points de repère par les dates, complètes ou faciles à compléter grâce aux faits et aux allusions.

La plus grande confusion règne dans la partie du manuscrit qui contient la correspondance de 1533 à 1538. Les lettres de Boyssoné sont placées après celles de ses correspondants, même quand ce sont eux qui répondent. La 1re est datée de 1533, les deux suivantes de 1535, on en trouve ensuite 3 de 1533 (2 datées), 2 de 1535, 6 de 1536 (5 datées), 3 de 1533, 4 de 1537, 7 de 1536, 1 de 1534, 1 de 1537, 1 de 1533, 3 de 1534, 1 de 1533, 1 de 1536, 1 de 1533, 1 de 1535, 2 de 1533, 2 de 1535, 1 de 1537, 1 de 1534, 1 de 1536, 4 de 1537, 2 de 1536, 6 de 1537, 15 de 1538, 1 de 1537, 1 de 1536, 2 de 1537, 1 de 1538, 3 de 1537, 2 de 1538. A partir de ce moment, l'ordre chronologique est à peu près suivi : 11 de 1539, 1 de 1538 (non datée), 13 de 1540, 2 de 1541, 2 de 1542, 3 de

1541, 3 de 1542, 15 de 1543, 1 de 1545, 4 de 1546, 9 de 1547, 5 de 1548, 2 de 1550, 5 de 1551, 1 de 1552, 1 de 1551, 6 de 1552, 8 de 1554, 1 de 1553, 5 de 1554, 1 de 1555. Je n'ai cité que des lettres datées ou susceptibles de l'être avec certitude. On est naturellement porté pour les séries intermédiaires à tenir compte, quand la date n'apparaît pas, de leur place dans le manuscrit, où, comme on voit, exception faite pour quelques repentirs explicables soit par les déplacements fréquents de Boyssoné, soit par ses prisons, les lettres se suivent; on est même tenté d'en tenir un certain compte dans les parties où des paquets de lettres semblent avoir été donnés à copier en vrac. Par exemple, la 17e et la 18e lettre se trouvent encadrées entre 2 lettres de 1533 et une autre de la même date; la 22e lettre entre 2 de 1536 et 3 de 1537; la 28e lettre entre 1 de 1536 et 3 de 1536. N'y a-t-il pas au moins une présomption à tirer du fait de voisinage? J'espère pouvoir répondre affirmativement à la question que je me contente ici de poser, s'il m'est donné de poursuivre la publication de la correspondance de Boyssoné. Mais pour le moment, il s'agit des dixains et de savoir si nous pouvons aboutir à une conclusion analogue.

Ici, je serais moins affirmatif, et voici ce qu'il me semble qu'on peut admettre : à un moment donné, Boyssoné a eu un certain nombre de dixains qui lui permettent de projeter un recueil. Comptant en parfaire le nombre, il adopte le titre de Centuries et se fie pour la transcription à un scribe qui, soit par négligence personnelle, soit par indifférence de l'auteur, ne procède à aucun classement. C'est ce que rend sensible la disposition des dixains aux Fabri, notée par M. Delaruelle. Le n° 39 annonce 8 dixains et il n'y en a que 4 en le comptant (36-39). Boyssoné a-t-il supprimé les autres comme trop « légers » et mal venus?

le copiste a-t-il oublié le verso de la feuille où ils étaient 4 par page? On trouve bien les 4 autres au cours de l'ouvrage, aux n°s 56, 58, 74 et 76, mais, comme on voit, singulièrement éparpillés. D'autre part, les premiers dixains à Jésus-Christ et aux saints semblent bien avoir été mis là à dessein comme une profession de foi et une préface. M. Delaruelle m'a fait ingénieusement remarquer que Boyssoné, humaniste jusques dans sa confession chrétienne, a pratiqué l'adage : *Ab Jove principium* et le livre d'Amours, je dis celui de la première Glaucie, donne, dit encore M. Delaruelle, une « impression toute différente » par rapport aux autres parties de l'ouvrage, à savoir « d'un premier manuscrit où les dixains étaient rangés dans l'ordre voulu par le poète ».

Examinons la première centurie où le désordre est le plus patent. Jusqu'au dixain XXIII nous pouvons admettre qu'il ne s'agit pas d'années postérieures à 1538[1].

1. L'exemple cité par M. Delaruelle de la série incohérente 21, 22, 23 n'est pas probant. Le dixain relatif aux *Annales de Foix*, a paru en 1539 dans l'édition même des *Annales*. Il a donc été composé auparavant. Quant au saut brusque de 1536 à 1538, il a pu y avoir quelque interruption dans la veine poétique de Boyssoné vers cette époque, où il se déplace. En particulier, il est à Moulins en 1538 (lettre à Thierrée, p. XLIII, et à Bunel, p. XLII v°, ides de mars 1538.) Mais il ne s'agit ici que de montrer que la date de 1539 est certainement fautive. Quant à la date initiale — 1533 selon M. Delaruelle — je l'admets volontiers et je renonce à dater le dixain XVII à Albenaz que sur la foi de Du Mège — non contrôlé par Copley Christie, — j'avais mis sous la date de 1528. Le registre des Jeux Floraux n'existant pas pour cette époque, je ne sais sur quel document Du Mège a pu s'appuyer dans sa notice de la *Biographie toulousaine*. Je ne vois pas d'autre part l'intérêt qu'il avait à inventer cette date. Reste qu'il est une autorité bien douteuse et que la date de 1528 est d'autant moins vraisemblable qu'Albenaz serait né en 1512. Par exemple, je ne comprends pas bien pourquoi M. Delaruelle veut bannir les pièces XCI, XCII et XCV du livre d'*Amours*. Pour la première, on en dirait autant de celle de l'*Olive* que du Bellay tient sans doute de la 7° prose de l'*Arcadia : Les longs baisers des colombs amoureux*, etc. XCII développe le même thème que III : *A un peintre*. On peut rapprocher aussi le n° LXXVIII. Quant à XLV c'en est une va-

Dans le groupe qui suit, de XXIV à XLVII, il y a des pièces de 1536 à 1540, ce qui d'ailleurs n'implique pas que telle d'entre elles ne puisse être datée de 1536 ou d'avant. Telle la pièce XXXIV que M. Buche croit adressée à Bertrand, et qui me semble ne faire allusion qu'à un déplacement de courte durée en compagnie de Minut. Mais nous ne prétendons à fixer que les dates maxima. Nous aurions ensuite comme une période de repentir (LX à LXIII) où Boyssoné a fait entrer un certain nombre de pièces composées dans ses déplacements de 1537, et à partir du dixain LXIV, époque où l'enluminure n'est plus qu'ébauchée, les pièces postérieures à 1540. Ceci me ferait douter qu'il faille attribuer la pièce LXXXV, sur la base d'une simple allusion, au séjour de Boyssoné à la Cour en 1536. Elle serait là bien isolée et nous savons par la correspondance que Boyssoné a été à Paris en 1537 (XCI), en 1548 (CCXXIII) et en 1554 (CCLXXIX, CCLXXXI). Pour la seconde centurie, on peut admettre que la première partie va jusqu'aux environs du dixain LXI (pièces antérieuses à 1539), époque où l'enluminure n'est qu'indiquée; le reste serait postérieur[1], avec toujours, bien entendu, la possibilité des repentirs chronologiques. La troisième centurie serait la plus ordonnée, la plus « faite au jour le jour ». Le n° VIII est de 1540, les n°s XV à XXVII sont de 1540 aussi. Quelque désordre à partir de XXVI (1543-1544). Mais les n°s XXXIII à XXXVIII

riation. Ce ne sont pas des généralités vagues, mais des lieux communs amoureux qui ont place par conséquent dans la *Centurie d'Amours*. M. Delaruelle frappe LXXX et XCIII d'exclusive pour d'autres raisons. Évidemment il ne s'agit plus de Glaucie. Mais Glaucie était à ce moment-là morte ou mariée, en tout cas oubliée, et il fallait terminer la centurie. Remarquons en tout cas que les personnes qui ravivent la veine de Boyssoné ne sont toujours pas des « Iris en l'air. »

1. Voir les remarques de M. Delaruelle sur les dixains LXIV et LXV.

sont de 1540, les nos XLII à XLVII sont de 1541 à 1542. Le n° XLVIII, qui est rapporté à 1539 par M. Delaruelle en raison de l'allusion au remplacement de Monjehan par Langey, a peut-être été composé postérieurement sur le mot rapporté de du Guast. Quant au dernier dixain, je serais bien tenté d'y voir un envoi, Boyssoné, fatigué à ce moment et même épuisé par ses diverses épreuves, renonçant à solliciter davantage la Muse et mettant la clausule à son œuvre désormais achevée.

J'ai gardé pour la fin un dernier argument en faveur de mon hypothèse, c'est une analogie visible de l'écriture gothique du manuscrit avec celle de la meilleure époque du xvie siècle. Qu'on se reporte à notre planche et l'on constatera comment cette belle écriture nette et artistique[1], se déforme et s'alourdit sous la main d'un autre scribe qui s'efforce d'ailleurs visiblement d'imiter son prédécesseur[2]. Je sais bien que si l'on se reporte aux *Annales manuscrites*[3], on remarquera des parties écrites avec négligence antérieures à des parties tout à fait soignées. En ce qui concerne l'enluminure notamment, c'est en 1551-52 que la propreté du dessin et l'harmonie du coloris l'emporte de beaucoup, et si, à partir de 1556-1557, les teintes deviennent criardes ou ternes, on trouve par endroit, avant cette époque, des échantillons du même goût. Reste néanmoins cette coïncidence, dans les parties du manuscrit de Boyssoné commencées simultanément, du soin concordant apporté à l'enluminure et à la confection des lettres. J'ai aussi noté tout à l'heure l'analogie qui se remarque entre l'écriture ronde de la rubrique des dixains et celle des lettres d'environ 1540[4]. Tout ceci tend

1. Voir fac-similé, n° 3 (*Dixains*, ms. 836, fol. 14).
2. Voir fac-similé, n° 4 (*Dixains*, ms. 836, fol, 45).
3. Archives de la ville de Toulouse.
4. Voir fac-similé, n° 5 (*Epistolae mutuae*, ms. 834, fol. 58 v°).

1 Boyssonus iuuenis me excludere iure parabat:
Conatu in medio nunc abyt, bene habet.

2 [illegible]
v, aug^ti 1557
Jo. de Boy^ne

3 Des Capitoulx marchās q̄ iugēt les fleurs a Tholose.
[redacted]uand iay pensé, ie treuue bien estrange
Vouloir iuger des coleurs sans y veoir.
Celluy qui a tousiours manyé fange
Veuille de l'or le iugement auoir.

4 Le mesbays qui besin t'appella
Veu que tu es a l'ourse si contraire
Car son faon l'ourse lors que fait la
Elle le lesche et ne cesse de braire

5 Petrus Bachetus Ioanni Boyssoneo S. P. D.
Cum [illegible] te esse crederem bis illuc ad te dedi literas,
Vt singularem in me tuum amorem, quem & a nobis
discedens elegantissimis ~~regulis~~ versiculis, & iterum absens epla

ÉCRITURES DES MANUSCRITS DE BOYSSONÉ

1. Carmina. — 2. Signature. — 3-4. Dixains. — 5. Epistolae,

bien à confirmer que le livre a dû être commencé du vivant de Boyssoné et dans les derniers temps de son séjour à Toulouse. Le titre révèle, comme je l'ai fait observer, l'invention de l'auteur, et il y a trace tout au moins d'un classement préalable dans ces trois parties dédiées respectivement à Jésus-Christ, à Glaucie et à François Ier. C'est l'ordre même où La Fontaine énumère les « trois sortes de personnes » qu'un poète ne saurait jamais « trop louer » :

Son Dieu, sa maîtresse et son roi.

Henri JACOUBET.

II

L'ATTENTAT DE DAMIENS ET L'OPINION EN LANGUEDOC (1757).

La nouvelle que le roi Louis XV avait été, le 5 janvier 1757, frappé d'un coup de couteau — par un fou? par un fanatique? — se répandit rapidement dans tout le royaume. On en parla, dans notre province, jusqu'en ses coins les plus reculés. Si l'horreur pour le crime fut générale, elle n'empêcha point certains commentaires de s'égarer jusqu'à la critique, non point seulement du gouvernement, mais aussi de la vie privée du roi.

Un habitant de Limoux entendant ces propos s'en indigna, et, dans la simplicité de son cœur honnête, voulut en dénoncer les auteurs. Mais sans doute craignit-il de s'attirer quelque désagrément en allant porter sa plainte à quelque autorité du voisinage, subdélégué de l'Intendant ou procureur du roi en la sénéchaussée. Il prit donc sa meilleure plume, un simple papier bien ordinaire, et adressa directement son récit et ses réflexions « *Au Roi,*

en cour ». Avec quelle spontanéité à la fois respectueuse et familière, avec quelle franchise, et qui dut paraître singulièrement audacieuse, dans certains passages, aux ministres habitués à un ton plus discret et nuancé, on en peut juger par le texte, reproduit ci-dessous d'après l'original.

Il se trouve dans les anciennes archives de l'Intendance de Languedoc[1]. La lettre, datée de Limoux le 24 février 1757, parvint aux premiers jours de mars à M. de Saint-Florentin, qui avait dans son département la province de Languedoc. Le 11 mars 1757, M. de Saint-Florentin transmit cette lettre à l'Intendant, M. de Saint-Priest, en demandant une enquête. M. de Saint-Priest reçut le paquet ministériel le 17 mars, et, le 20 mars, écrivit à M. Benoist, son subdélégué dans le diocèse de Limoux, pour avoir les éclaircissements nécessaires. M. de Saint-Priest dut faire un rapport, dont la lecture serait curieuse, mais pas moins, il nous semble, que la lettre dénonciatrice.

Louis-J. THOMAS.

[Enveloppe] De Limoux.

Au ROY

en cour.

[f° 1.]. SIRE,

Nous sommes tous generallement interessés a la conservation de votre personnes et etroitement obligés a cooperer a sa seurretté, c'est pourquoy sire je me crois indispensablement obligé d'instruire votre majesté qu'il y a quelques jours qu'aiant été obligé de me rendre a la ville de Toulouse pour affaires, avant mon retour etant alé chés un nommé Raynaud marchand pour achetter certaines drogues et m'etant arreté sur la porte de la

1. Arch. départ. de l'Hérault, C, Intendance, 1074.

boutique de ce marchand pour examiner [v°] le memoire de toutes les drogues que javois prises, j'apperçus sire a cote de la rue un abé avec un seculier qui causoint ensemble sur les affaires du tems, et j'attendis entr'autres que cet abé disoit que votre majesté accabloit ses sujets par les subsides pour entretenir ses maitresses. Je n'oserois sire me servir des termes offencеants dont cet abé se servit a cette occation contre la personne de votre majesté et contre les dames de la cour, sans croire de manquer au respect qui luy est deu et au surplus ajouta cet abé qu'il auroit été un bonheur pour la France que votre assassin eut peu reussir dans son dessein. Les [f° 2] mauvais sentimens et les mauvais propos de cet abé me fraperent si fort qu'apres quelques pas dans la rue m'etant informé avec un voisin s'il ne connoitroit pas ces deux personnes que je lui fis appercevoir, il me repondit qu'il savoit que labé étoit prébendé du chapitre d'Alet en Languedoc qui plaidoit en Parlement contre le chapitre dudit Alet, et que l'autre il ne le connoissoit pas, et m'étant informé du nom de cet abé il me répondit s'apeller Tournier — et comme ce témeraire est peut-etre complice de quelque mauvaise action avec cet inconnu jay creu sire ne pouvoir me dispenser de faire a votre majesté le recit ci dessus, etant avec le plus profond respect

Sire

de votre majesté

le tres humble tres obeissant
et tres fidelle serviteur et sujet

C. Lagrieux.

Le 24 février 1757[1].

1. Arch. Dép. de l'Hérault, série C (Intendance) 1074 : en liasse avec la lettre de Saint-Florentin à Saint-Priest du 11 mars 1757, et la minute de la lettre de Saint-Priest au subdélégué de Limoux du 20 mars 1757.

III

THALÈS BERNARD ET LES TROUBADOURS

Dans son introduction à l'édition de Peire Vidal, Karl Bartsch s'exprimait ainsi : « Si, à la vérité, j'avais été de l'avis que le critique de mon *Lesebuch* [Thalès Bernard] exprimait dans l'*Athenaeum français* — 1856, n° 27 [p. 571-573], — à savoir que la poésie des troubadours ne méritait que l'indifférence du public, j'aurais pu éviter ma peine » (p. IV). Thalès Bernard, même en 1856, était un peu en retard. Il est vrai qu'il n'a qu'une médiocre estime pour Raynouard et qu'il donne comme modèle ridicule du genre troubadour un passage de Hyacinthe Morel, *Lou Galoubé*, Avignon, 1828. Thalès Bernard, poète bien oublié, est sévère pour les troubadours : « On n'y trouverait peut-être pas un seul morceau qui supportât la traduction. » Et voilà comment une docte revue française s'exprimait en 1856, trente ou quarante ans après les travaux de Diez et de Raynouard.

Thalès Bernard se montre plus intelligent au sujet des divers parlers de la langue d'Oc et de leur évolution. Il note que les patois perdent leur originalité, « ce qui rendra de jour en jour plus épineuse cette tâche, déjà si difficile, de faire l'histoire des patois provençaux ». Le critique de l'*Athenaeum* a même prévu l'*Atlas linguistique*, lorsqu'il écrit : « Il faudrait s'établir dix ans au delà de la Loire, dresser une carte philologique des régions habitées par la langue d'Oc, puis subdiviser à l'infini, et l'on s'y perdrait avant de pouvoir indiquer toutes les variations, pour lesquelles l'étude des livres ne suffirait nullement. » Le sens philologique de l'auteur était plus sûr que son goût littéraire.

J. ANGLADE.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Le chanoine Emile Barthe. **Une madone septimanienne. Sainte-Marie-des-Oubiels, patronne de Portel (Aude).** Première partie : *Origines et restauration de son culte du IVe au XIIe siècle.* La Rochelle, imp. Texier, 1916 ; in-8° de xxxii-372 p., et pl.

Il s'agit de la première madone honorée dans l'église de Narbonne, dès le viiie siècle, pour la protection dont elle couvrit alors Charles Martel, dans une bataille livrée contre les Sarrasins. Le terroir des Oubiels, dans la commune de Portel, s'étend au sud et à 18 kilomètres de la vieille capitale de la Narbonnaise. La petite rivière de Berre le traverse du sud-ouest à l'est, pour aller se perdre ensuite dans l'étang de Peyriac. Or, c'est au lieu de Berre que les chroniqueurs du viiie siècle placent le théâtre de la victoire remportée par Charles Martel, un dimanche de 737, sur l'armée arabe que l'émir de Cordoue envoyait secourir Narbonne assiégée par les Francs.

Consacrer un livre de 400 pages à une question de toponymie locale et mariale est peut-être un peu exagéré. Sous prétexte que Sainte-Marie-des-Oubiels se trouve au passage de la voie Domitienne, l'auteur réserve tout un chapitre au tracé de la célèbre chaussée romaine. Il se laisse entraîner trop loin dans les explications étymologiques. Pour lui, le latin *Ovile* et le celtique *Berra* (bergerie) sont synonymes. Sur l'élevage des brebis, très prospère, au dire de Cicéron, dans la Narbonnaise à l'époque romaine, sur la vie agricole et surtout pastorale de la villa des Oubiels ou de la Berre, sur la vie maritime des mariniers de l'étang, sur l'immigration des colons espagnols à la suite du

dépeuplement causé par les Sarrasins, M. l'abbé Barthe nous fournit des renseignements intéressants, sinon nouveaux.

Pourquoi faut-il qu'à propos de la co-seigneurie de Guillaume de Durban sur l'église Sainte-Marie-des-Oubiels, l'auteur évoque toute la théorie des magistrats romains : consuls, préteurs, tribuns, centurions ? La survivance des institutions romaines dans l'organisation judiciaire de la féodalité est plus que douteuse. Jean RÉGNÉ.

G. G. NICHOLSON. **Recherches philologiques romanes.** Paris, Ed. Champion, 1921 ; in-8° de XII-256 pages.

M. G. G. Nicholson a voulu effrayer les romanistes, en leur montrant comment leur science étymologique était vaine, puisque, pour les mots usuels, elle n'est pas arrivée à trouver le *substratum* incontestable et incontesté ; cela permet au nouvel étymologiste de présenter des solutions aussi neuves que hardies, en utilisant des lois phonétiques qui lui paraissent nouvelles. Les études de M. Nicholson s'étendent à tous les domaines de la *Romania*, mais plus spécialement au français. En ce qui concerne la Langue d'Oc, nous relevons les étymologies suivantes : *aire* (p. 89, étym. ordinaire : *agro*, *area*, etc.; étym. nouvelle : *afaire*, *aaire*, *aire*, loi de la p. 82) ; *aize* (étym. ordinaire : *adiacens* ; étym. proposée : *afaisant*, *aaisant*, *aisier*, *aise*) ; *anar* (non de *ambulare*, **ammunare*, **amnar*, *anar*, mais de *antеminare;* on attendrait d'ailleurs une forme *antemenar*, comme on a : *entemenar*, *semenar*, *remenar*) ; *dalhar* (de **davalliare*, *dafalliare*, avec chute de la labiale intervocalique, suivant une loi chère à l'auteur) ; *gaire* (non du got. *weigaro*, mais du latin *varie*) ; *malvatz* (de **malefacens*) ; *soanar* (de **subvannare*, rad. *vannus*, van), etc.

Toutes ces explications des mots réputés inexplicables sont d'une grande originalité et surtout d'une grande hardiesse. Elles sont exposées avec clarté et développées abondamment ; l'étymologie de *trouver* elle-même est reprise et discutée à fond.

Ainsi sont apportées des théories nouvelles sur des points où on n'en attendait guère plus. Mais, puisque M. Nicholson repousse avec tant de netteté des explications depuis longtemps admises, il ne sera pas étonné que la critique conteste quelques-unes des siennes, appuyées sur des lois phonétiques, que lui seul a jusqu'ici exposées et appliquées. L'originalité et le mérite de sa tentative n'en restent pas moins grands.

J. ANGLADE.

WARTBURG (Walter von). **Franzœsisches Etymologisches Wœrterbuch.** Bonn et Leipzig, libr. Kurt Schrœder, 1922-1923, livraisons 1-4; in-4° de 288 pages.

Nous avons ici les premières livraisons (*a-amaitja*) d'un grand dictionnaire d'étymologie ou plutôt de dialectologie « française ». L'auteur entend par *français* l'ensemble des dialectes de la langue d'Oc et de la langue d'Oïl; c'est donc un dictionnaire complet des dialectes français. L'ouvrage est d'importance et paraît avoir été préparé de longue date et avec un très grand soin. Tous les dialectes, avons-nous dit, y sont représentés : ainsi sous le mot latin *acrifolium* se trouvent énumérées une soixantaine de formes dialectales allant du Nord au Midi ; quatre colonnes et demie de petit texte sont consacrées au mot *adiacens*; le reste à l'avenant. Le dictionnaire n'est pas seulement étymologique, comme dit le titre : l'histoire des mots — et surtout celle des mots importants pour l'histoire de la civilisation — y tient une grande place ; les noms propres de personnes et de lieux y sont représentés, en tant du moins qu'ils se rattachent aux noms communs. Il y a là une masse énorme de matériaux dont le maniement et le classement ont dû demander à l'auteur beaucoup de travail. M. de Wartburg a pu utiliser les riches matériaux amassés par feu l'abbé Devaux et que M. J. Ronjat se prépare à publier, avec l'aide de M. Eugène Wiblé. Parmi les mots importants signalons : *auca*, *aucellus*,

audire, *ayacotli* (le haricot, d'origine mexicaine, avec son histoire !), *bagasse*, etc., etc. Comme toujours les formes de la langue d'Oc moderne sont largement représentées; mais celles-là on les connaissait par le *Trésor* de Mistral. Il est intéressant de les trouver ainsi rapprochées des formes de la langue d'Oïl, qui, pour les dialectes modernes, n'a pas son *Trésor*. On pourra mieux juger l'ouvrage quand il sera terminé et que l'occasion se présentera de le feuilleter souvent; d'ores et déjà les livraisons qui nous sont présentées nous laissent une bonne impression. J. Anglade.

Pierre Fouché, chargé de conférences de phonétique expérimentale et de philologie française à l'Université de Grenoble. I. **Phonétique historique du Roussillonnais.** Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des Lettres de Toulouse. — II. **Morphologie historique du Roussillonnais.** Thèse complémentaire. Toulouse, Éd. Privat; Paris, A. Picard; 2 vol. in-8° de xxx-310 pages, avec une carte, et x-192 pages (*Bibliothèque méridionale*, 2e série, t. XXI et XXII).

En 1916, M. Fouché subissait avec succès, devant la Faculté des Lettres de Toulouse, l'examen pour l'obtention du « Diplôme supérieur d'études méridionales », avec un mémoire sur la langue catalane. En 1917, il publiait à Perpignan un *Essai de grammaire historique de la langue catalane* (Extr. de *Ruscino*; Perpignan, Barrière et Cie, imprimeurs éditeurs), essai ambitieux et prématuré dont heureusement il ne parut qu'un fascicule de 68 pages. Sept ans après, l'auteur présentait à la Faculté des Lettres de Toulouse les thèses annoncées ci-dessus et les soutenait avec un très grand succès.

Il était temps qu'un Catalan de France vînt démontrer que les études de linguistique catalane n'étaient pas réservées aux seuls Allemands ni même aux Catalans de Catalogne : la dé-

monstration a été parfaite. D'autre part Toulouse paraissait prédestinée à inaugurer ces études ; si hasard il y a, le hasard a bien fait les choses.

I. La thèse principale de M. Fouché est une excellente contribution à l'étude des parlers roussillonnais. Tout n'y est pas parfait ; cela arrive aux débutants ; on croit devoir tout mettre, vider tout son sac ou toutes ses fiches ; et l'ensemble produit un monstre, où l'on ne reconnaît pas facilement les parties essentielles. Or M. Fouché, avec une très grande habileté, n'a pas produit de monstre ; car il a, à un degré éminent, avec le sens de l'observation, celui de la classification, de la division et de la subdivision ; au point qu'il a dû avoir recours à la plupart des artifices typographiques usités en manière de divisions. Et c'est même ce morcellement de la matière étudiée qu'un membre éminent du jury, M. M. Grammont, de l'Université de Montpellier, a vivement reproché au candidat. « Il n'y a de science que du général », lui a-t-on dit ; et l'auteur en a convenu sincèrement. C'est évidemment là un défaut de débutant ; on s'en corrige vite, quand on a, comme M. Fouché, un sens linguistique averti et un goût passionné pour ces études.

M. Fouché connaît bien son parler d'Ille-sur-Têt et la plupart des parlers roussillonnais ; aussi a-t-il pris dans ces différents parlers les éléments les plus importants de son enquête. Je crois que peu de mots caractéristiques ont été oubliés. M. Fouché s'attaque avec vigueur aux mots difficiles ; c'est déjà un excellent phonéticien qui apporte des explications nouvelles — et vraisemblables — sur des points qui paraissaient acquis. Dans son ingéniosité il va même quelquefois trop loin : il suppose des combinaisons phonétiques difficiles pour trouver des explications originales ; il y a là un excès de virtuosité, comme il s'en est rendu compte lui-même.

L'auteur a traité en fait un sujet plus vaste que le titre de sa thèse ne l'indique. Il a plus d'une fois appelé à la comparaison les dialectes catalans proprement dits, depuis le valencien jusqu'au baléare. De sorte que son ouvrage prend, dans certains de ses chapitres, les allures d'une phonétique comparée des parlers catalans. Nous ne lui ferons pas un reproche d'avoir quel-

quefois étendu son sujet; il y a d'ailleurs un chapitre, un peu court, il est vrai, consacré à une comparaison du roussillonnais et des parlers catalans.

On peut faire un autre reproche à l'auteur : c'est d'avoir quelquefois rappelé, à propos des parlers roussillonnais, des faits d'ordre général déjà connus et surtout communs soit à l'ensemble des langues romanes, soit aux langues romanes méridionales; c'est une erreur que l'on commet une fois, dans la vie scientifique, et qui ne se reproduit plus (p. ex., p. 135, *ptisana* = *tizane* et *psalmo* = *sam*, *salm*, à propos de la chute de *pt*, *ps* initiaux).

J'aurais désiré un chapitre sur l'influence languedocienne. Que l'on n'oublie pas en effet que Ille-sur-Têt se trouve à la limite des parlers roussillonnais et languedociens; et sans doute cette limite a été étudiée par MM. Salow et Krüger, mais on n'aurait pas été fâché de retrouver, groupées en un chapitre, les observations intéressantes jetées par M. Fouché dans les différents chapitres de son livre; là encore le sens du général a échappé à l'auteur absorbé par l'étude minutieuse et consciencieuse du détail.

Il faut ajouter d'ailleurs qu'à partir de la p. 203 (quatrième et cinquième partie) M. Fouché a fait un effort sérieux pour grouper les phénomènes qui n'avaient pas pris place dans le corps même du livre : l'étude de la réduction des phonèmes, de la métathèse, de la dissimilation, etc., montre bien qu'il est capable de dominer le sujet, quand il le voudra. L'Appendice I, qui traite des « *Sons français en roussillonnais* », est excellent, quoique bref. J'aurais désiré un plus grand développement et plus d'exemples. Mais peut-être aurait-il fallu faire intervenir tout un chapitre lexicographique et nous n'avons ici qu'une thèse de phonétique. M. Fouché pourra reprendre le sujet à propos du *Lexique*, en se servant, comme introduction, de la thèse complémentaire de M. A. Brun, sur la pénétration du français en Béarn et en Roussillon, thèse que M. Fouché n'a pas pu connaître à temps.

La partie concernant la phonétique descriptive est excellente. M. Fouché a étudié aussi les anciennes formes. Il s'est trouvé

là, quelquefois, devant de regrettables lacunes. Les savants roussillonnais qui ont publié des textes catalans, comme Alart, P. Vidal et J. Calmette, pour n'en citer que quelques-uns, l'ont fait avec méthode et l'on peut se fier à leurs transcriptions; mais que de textes à publier encore pour combler tant de lacunes! Pourquoi, dans un pays riche, qui a un grand passé historique et qui en est justement fier, n'a-t-on pas publié, comme à Bordeaux, une collection d'*Archives Municipales* et d'*Archives Départementales?* Ce n'est pas la matière qui manque, loin de là!

M. Fouché connaît bien la bibliographie de son sujet; mais il y a quelques lacunes, dont une fâcheuse: ayant cité G. Vianna (p. XXIX) à propos d'un article de la *Romania*, il aurait pu citer son *Exposição da pronuncia normal portuguesa*, Lisbonne, 1892, et il n'aurait pas dû oublier: P. Barnils, *Les vocals toniques del Rossellonnès* (*Bibl. Filologica*, XIII).

Les observations de M. P. Barnils sont faites d'après *l'Atlas linguistique de la France*, où Ille-sur-Têt est précisément représenté. On s'étonnera donc que M. Fouché ne renvoie pas souvent (pas du tout, je crois) à cet instrument de travail. Il pourrait me répondre que, connaissant à fond le dialecte d'Ille, il a pu se passer de l'*Atlas*, où il y a, comme dans toute grande entreprise scientifique, de graves erreurs. D'autre part ce professeur de phonétique expérimentale ne fait allusion qu'une fois à la science qu'il enseigne: c'est trop de discrétion! Eh bien, s'il était d'usage, comme dans certains pays étrangers, d'ajouter à ces thèses un *curriculum vitae*, on verrait que l'auteur les a rédigées pendant qu'il était professeur dans un collège perdu de la Haute-Savoie et que l'impression des deux thèses a duré trois ans. Il ne faut donc pas lui faire un reproche d'avoir oublié l'*Atlas linguistique* et de n'avoir fait qu'une seule allusion à la science qu'il enseigne depuis trois ans et dans laquelle il s'est déjà spécialisé. Il faut au contraire lui donner de sincères éloges pour avoir su, dans de médiocres conditions de travail, mener à bien une œuvre difficile. Ces thèses sont un heureux début; l'auteur a le goût des études romanes et plus spécialement catalanes; il a déjà de l'expérience, il est dans de

bonnes conditions de travail; nous attendons beaucoup de ce nouveau romaniste, qui a tenu à venir se faire conférer le titre de docteur dans l'Université où il a fait ses études. Il y a trouvé des juges impartiaux dans leur sympathie et dont l'un, Maurice Grammont, appelé spécialement de Montpellier, était d'une compétence exceptionnelle.

II. La seconde thèse est le complément de la thèse précédente. L'auteur nous promet d'ailleurs — et il est assez jeune et il a assez de volonté pour tenir sa promesse — une *Syntaxe* et un *Lexique* des parlers roussillonnais, ouvrages qui seront les très bien venus. Le présent volume porte quelques traces de précipitation, au moins dans la rédaction; mais cela n'est pas rare dans les thèses dites complémentaires et ne gâte pas le fond, qui est solide. Les typos ont aussi aidé quelque peu l'auteur et plus d'une fois on ne sait à qui attribuer les étourderies et les erreurs graves ou véritables. D'autre part l'auteur traitant un sujet un peu restreint et trouvant près de lui un terrain plus vaste, comme l'est la morphologie des parlers catalans en général, n'a pas toujours résisté à la tentation d'étendre son sujet et d'aller faire une enquête dans le domaine voisin. Il en est résulté, surtout pour le verbe, une véritable étude comparative de la morphologie catalane jusqu'à Valence et aux Baléares : ne nous plaignons pas trop, c'est la première fois qu'un savant français, ou du moins qu'un candidat à une thèse, pénètre dans ce domaine et son enquête est instructive.

Les chapitres les plus importants sont ceux qui sont consacrés à la riche série des pronoms personnels et à leurs savantes combinaisons, ainsi que les chapitres du verbe. On peut ne pas être toujours d'accord avec l'auteur, par exemple dans l'explication des divers parfaits (où il y a des choses ingénieuses et fines); mais aucune de ces explications ne paraît invraisemblable et plus d'une est parfaitement admissible. Les comparaisons avec les parlers languedociens avoisinants sont assez nombreuses. Peut-être aurait-il été bon de les multiplier et d'y chercher l'explication de certaines formes que l'analogie ou la phonétique ne suffisent pas à expliquer : un chapitre spécial aurait peut-être rendu ces influences plus claires et plus visibles. La graphie n'a

plus la même rigueur que dans la thèse principale et le lecteur devra user de prudence, en se reportant souvent à l'exposé qui précède la thèse et en n'oubliant pas la thèse principale consacrée à la phonétique.

D'une manière générale l'auteur a su trouver des divisions et des classifications intéressantes et rationnelles, qui facilitent la lecture des chapitres consacrés à l'exposé des formes verbales et de leur histoire assez complexe. Malgré les réserves qu'on peut faire sur quelques points et quelques critiques de détail, le tout forme un bon ensemble et bien digne de la thèse principale. J. ANGLADE.

F. GABOTTO. **L'elemento storico nelle** Chansons de Geste **e la questione delle loro origini**. Turin, Bocca, 1924 (*Bollettino storico-bibliografico Subalpino,* 26ᵉ année, nº I-II, p. 1-156).

Le *Bollettino storico-bibliografico Subalpino* consacre un numéro entier à la publication d'un travail posthume rédigé par son fondateur, Ferdinando Gabotto, durant les derniers mois de sa vie, en été 1918. C'est un compte rendu critique approfondi des *Légendes épiques* de M. Joseph Bédier. F. Gabotto reprend une à une toutes les études dont se composent les volumes de ce bel ouvrage pour critiquer la thèse de l'auteur et surtout montrer ce qu'elle lui paraît avoir de trop rigide.

Voici les conclusions de ce long article qui indiquent avec une précision suffisante les vues que F. Gabotto a opposées à celles du savant académicien et révèlent l'esprit avec lequel est conduite la discussion : « Sans répéter les choses dites çà et là sur la variété d'origine des *Chansons de geste*, qui ne sauraient été réduites toutes à un type unique soit qu'il s'agisse des motifs de leur apparition ou de ceux de leur diffusion et en laissant de côté celles qui sont nées tardivement pour des raisons ou des intérêts locaux, ecclésiastiques ou laïcs, nous avons constaté que celles qu'on peut considérer véritablement comme les œuvres fondamentales de l'épopée française, la Chanson de

Roland, le Couronnement de Louis, la Chanson de Guillaume, la Chevalerie d'Ogier, la Destruction de Rome — ou plutôt le texte qui l'a précédé, — Gormond et Isembaud, Raoul de Cambrai et, jusqu'à un certain point, Girard de Roussillon proviennent chacune d'un texte contemporain que les variantes des dérivations prouvent avoir dû être un poème latin, sauf pour Raoul de Cambrai dont la source pourrait avoir été, vu l'époque, un chant en langue romane, bien que là encore les variantes inclinent plutôt à exclure l'idée d'une exception. »

Et l'auteur termine ainsi : « Pour l'objet des présentes recherches ce qui importe c'est d'avoir établi, et j'estime d'une manière péremptoire, que dans les Chansons de geste — je dis dans les *vraies*, et non dans les romans d'aventures refaites sur celles-ci et quelle qu'en soit la forme apparente et quel qu'en ait été le but, fantaisie ou intérêt, — l'élément historique est beaucoup plus abondant et considérable que ne le prétend et l'affirme Bédier et que ces chansons peuvent et doivent être employées non seulement comme des documents de l'esprit et de la vie du XI au XIIIe siècle, mais encore comme des sources de l'époque carolingienne pour certains détails, à condition bien entendu qu'elles soient utilisées avec le discernement savant avec lequel un véritable historien sait tirer parti de textes même très tardifs pour l'épopée étudiée, mais de textes qui se sont inspirés directement ou indirectement de sources contemporaines aujourd'hui perdues. Une utilisation de ce genre, modérée et prudente, ne signifiera pas, même, je l'espère, pour Bédier, refaire sur les *Quatre fils Aimon* l'histoire du cheval Bayard. »

Faut-il ajouter que la démonstration de Gabotto, subtile et ingénieuse n'est peut-être pas complètement péremptoire ? Mais elle se lit avec intérêt. Il convient de signaler en particulier les pages qui sont consacrées à étudier la famille de saint Guilhelm depuis 560 (p. 18-46). R. LATOUCHE.

J.-A. Brutails. — I. **Précis d'archéologie du Moyen âge**, 2e édition, Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1924; in-8° de xv-306 pages; 167 fig. dont 19 hors texte. — II. **La Géographie monumentale de la France aux époques romane et gothique**, Paris, Champion, 1923, réimpr. 1924; in-8° de 45 pages.

La première édition du *Précis* a paru en 1908 par les soins de M. B. Cette édition a été en son temps l'objet d'un compte rendu de M. Graillot[1], qui en a fait ressortir avec autorité l'originalité et les mérites, ainsi que l'objectif précis : étudier moins les phénomènes en leurs résultats que les causes profondes et techniques, faire ressortir la logique de l'évolution architecturale du Moyen âge, les raisons de la diversité des formules qui engendrent les différentes écoles. Nous renvoyons à ce compte rendu antérieur pour le fond de l'ouvrage, mais nous tenons à redire ici combien ce *Précis* répond toujours à un besoin réel, celui d'offrir aux étudiants et aux amateurs un manuel bref, concis, lumineux, substantiel, propre à les initier avec autant de sécurité que d'agrément à la compréhension des principes qui sont à la base de toute connaissance sérieuse de notre archéologie nationale.

Les préoccupations essentielles et la méthode caractéristique de l'ouvrage se retrouvent dans la seconde édition qui est maintenant présentée au public. Elle est enrichie d'une mise au courant précise autant que solide des conquêtes récentes de la science. C'est dire que beaucoup d'additions très précieuses ont complété ou amélioré la rédaction primitive; des notions absentes ont été incorporées à la matière des différents chapitres : en particulier, la technique de la construction a été, en maints endroits, serrée de plus près; une illustration abondante en dessins démonstratifs, éclaire d'une lumière plus saisissante ce que certaines théories un peu subtiles pourraient avoir d'abscons, tandis que de belles planches, heureusement choisies, ajoutent

1. *Annales*, XXXV (1913), pp. 216-217.

leur attrait visuel aux descriptions, toujours très soignées, des principaux monuments étudiés.

Enfin, un très bon glossaire archéologique termine le volume. C'est là une opportune innovation, car le purisme dans l'emploi des termes scientifiques ne saurait jamais être poussé trop loin. M. B. justifie le sens des mots qu'il définit en citant ses sources. Le glossaire équivaut donc à un véritable manuel de terminologie archéologique, et nous voulons espérer qu'il sera souvent consulté par ces auteurs de monographies auxquels par ailleurs M. B. prodigue, surtout dans son chapitre VI, des conseils si judicieux.

II. La *Géographie monumentale* est à peine ébauchée jusqu'ici. La nouveauté du travail, bref mais concis, de M. B. est de promouvoir cette géographie monumentale au rang d'une véritable science. A cette science, l'auteur ouvre de vastes et séduisants horizons. M. B., en effet, ne se borne pas à établir les distinctions des écoles, — à quoi cependant il s'applique avec sa maîtrise habituelle et en adoptant le cadre de la classification répandue par son maître, R. de Lasteyrie, — mais il discute de près la valeur de ces distinctions, et il met en lumière, en des planches fort ingénieusement composées, la répartition de la France architecturale en grands domaines régionaux. Allant au delà, l'auteur suggère une vaste enquête qui serait analogue à l'enquête dialectologique sur laquelle a été basée la cartographie linguistique de M. Gilliéron : idée neuve assurément, et, sans doute, idée d'avenir. Mais après l'avoir lancée, il s'agirait d'en amorcer la mise à exécution.

J'ai dit que M. B. s'avoue fidèle aux écoles reconnues par R. de Lasteyrie. Mais il est à croire que M. B. ne poussera pas toujours la fidélité jusqu'à considérer comme intangible le nombre de ces écoles. On nous permettra donc de penser que l'école romane languedocienne, déjà accueillie par d'éminents historiens de l'art[1], obtiendra de l'auteur du *Précis* et de la

1. Voir, à ce sujet, le compte rendu de M. Lavedan, *Annales*, t. XXXVI, 1924, p. 483.

Géographie monumentale, à la première occasion, la consécration à laquelle elle a droit de prétendre.

J. CALMETTE.

Edmond ALBE. **Notre-Dame de Roc-Amadour.** Paris, Letouzey et Ané, 1923; pétit in-8° de 181 pages, avec fig. (*Collection des Grands Pèlerinages de France.*)

Par sa forme, ce livre, qui vient après l'ouvrage d'archéologie bien connu de Rupin sur Roc-Amadour, pourrait paraître uniquement, comme l'annonce modestement son auteur, un ouvrage de vulgarisation. En le lisant attentivement on s'aperçoit bientôt qu'il constitue une étude très fouillée et très neuve, en tous points conforme à la méthode historique. A ce titre, nous nous permettons de dire qu'il relève au moins de la haute vulgarisation. — Ce n'est pas non plus un ouvrage de piété ou d'hagiographie, mais un exposé rigoureusement scientifique où le sens critique et les découvertes personnelles de l'auteur complètent les recherches faites par Rupin sur l'histoire du célèbre pèlerinage. Depuis longtemps familier avec son sujet, M. A. s'était déjà imposé comme historien de Roc-Amadour. En 1906, il publiait d'après les mss. de la Bibliothèque nationale, *Les miracles de N.-D. de Roc-Amadour au XII*e *siècle* (texte et traduct.); puis au t. XVIII de la *Revue relig. de Cahors* qu'il dirige, une série d'articles fort érudits intitulée : *Autour de Roc-Amadour*; dans les *Analecta Bollandiana* (t. XXVIII, 1909) : *La vie et les miracles de saint Amadour de Lucques;* enfin dans le *Bull. de la Soc. arch. de Brive* (1918-1919), une *Analyse critique de quelques documents du cartulaire de Tulle et de Roc-Amadour*. Le présent volume est donc le fruit de longues et minutieuses recherches sur un sujet particulièrement difficile, à cause de la rareté des documents.

Nous signalons surtout le chapitre Ier, où M. A. nous montre l'antiquité de la chapelle Notre-Dame, bien que « les documents n'en parlent pas avant le xe ou xie siècle », mais l'autel primitif, que la tradition locale dit consacré par saint Martial,

d'après Bernard Gui, *Flores chronicorum*, « offre des caractères archaïques incontestables », et « est certainement des premiers temps de la chapelle ». On sait aussi que la cloche, dite miraculeuse, suspendue à la voûte, est regardée par tous les archéologues comme une des plus anciennes. « Elle est du VIIe siècle, peut-être même du VIe. » Mais la renommée de la chapelle, qui appartenait au début à l'abbaye quercynoise de Marcilhac, ne commença qu'au XIIe siècle, au moment de la fameuse controverse des abbés de Marcilhac et de Tulle sur la propriété du sanctuaire. La célébrité des miracles que nous raconte un *Recueil de miracles* « composé vers 1172, par un moine de Roc-Amadour » et la découverte du corps de saint Amadour que mentionne la chronique de Robert de Torigny à l'année 1168 attiraient une grande affluence de pèlerins au sanctuaire de l'antique madone : « ibi fiunt miracula multa et antea inaudita per beatam Mariam », dit R. de Torigny.

M. A. parle ensuite des pèlerins, des hôpitaux et montjoies établis sur les routes ou *chemins roumieux*, des rapports des abbés de Tulle avec les évêques de Cahors, qui restaient les *Ordinaires* de Roc-Amadour. Puis arrivèrent les guerres, les misères de la guerre de Cent ans, surtout les ruines et dévastations des guerres de religion et le déclin du pèlerinage. M. A. suit cette histoire jusqu'à nos jours. C'est donc le XIIe et le XIIIe siècles qui marquent l'apogée de Roc-Amadour.

La deuxième partie de l'ouvrage concerne le rayonnement de Roc-Amadour en France et à l'étranger. On y trouvera la substance de documents inédits qui prouve la vogue mondiale de ce pèlerinage au Moyen âge. Elle a laissé des traces dans la plupart des provinces de France; en Europe, particulièrement en Espagne, Portugal, Italie, Angleterre, Allemagne et Autriche; hors d'Europe, en Palestine et Syrie; plus récemment dans le Nouveau-Monde, au Canada. — Cette partie est, à notre sens, la plus originale et la plus utile à l'histoire générale. Elle montre l'importance des pèlerinages au Moyen âge et un des aspects des relations internationales.

R. REY.

P.-F. FOURNIER. **Conseils pratiques pour le classement et l'inventaire des Archives, et l'édition des documents historiques écrits.** Paris, E. Champion, 1924; in-8° de III-91 pages (Publications de la Société des études locales, Section de la Haute-Loire, n° 4.)

Qui n'a été frappé du manque de méthode que révèlent trop souvent les travaux historiques publiés par les Sociétés savantes des départements? Éloignés des cours spéciaux et des grandes bibliothèques, beaucoup d'érudits locaux sont obligés de se former seuls, et leurs ouvrages se ressentent fréquemment des conditions défavorables au milieu desquelles ils ont été entrepris.

Cette fâcheuse situation ne peut-elle être améliorée? M. F. ne l'a point pensé. Membre de la Société des études locales dans l'enseignement public (section de la Haute-Loire), il a estimé que le meilleur moyen de développer l'emploi des bonnes méthodes historiques, c'était d'abord d'exposer aux apprentis historiens les « opérations au moyen desquelles on transforme un tas de papiers en pagaille en un dépôt d'archives classé et inventorié »; ensuite de leur apprendre la « manière de publier » les documents ainsi mis à pied d'œuvre.

Deux chapitres sont consacrés au classement et à l'inventaire des archives. L'auteur, qui est de la partie, émet des « conseils » fort judicieux, tout à fait dignes de passer en règles. Comme de juste, il s'étend surtout sur les archives communales, hospitalières, notariales et familiales, qui sont bien, en effet, celles qui se trouvent le plus à portée des membres de l'enseignement et des érudits locaux, et aussi celles où le désordre est le plus fréquent. Les cas les plus épineux sont prévus, et leur solution clairement expliquée. Il ne reste plus qu'à se mettre à l'œuvre.

Mais on ne doit pas se borner à mettre en ordre et à cataloguer un fonds d'archives. Certains documents sont à publier intégralement ou par extraits, et ici encore les conseils de M. F.



méritent d'être fidèlement suivis. Il n'est pas, pour les sociétés savantes, d'œuvre plus méritoire que l'édition critique de documents d'archives. On préfère généralement rédiger des mémoires sur des « miettes » de l'histoire. Or, comme le disait récemment M. Prou, les « publications de textes sont les livres les plus durables que fassent les érudits[1] ». Raison de plus pour veiller attentivement à ce que les textes soient reproduits avec la plus scrupuleuse fidélité.

Sans doute il existe d'excellents modèles d'éditions critiques : on en trouve, notamment, parmi les récentes publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais, outre que ces volumes ne sont pas toujours accessibles au public, les sociétés savantes de province éprouveraient de grosses difficultés techniques et financières si elles voulaient adopter des procédés typographiques trop compliqués. M. Fournier s'est très heureusement appliqué à chercher (et nous croyons qu'il l'a trouvé) un système permettant, sans complications typographiques onéreuses, de conserver l'appareil critique nécessaire à toute édition sérieuse. Chemin faisant, il propose, au prix de quelques innovations, une réglementation des usages actuels, qui varient fâcheusement d'un éditeur à l'autre en ce qui concerne l'emploi des signes critiques. Il résulte de cette diversité que souvent il est difficile de reconnaître la valeur précise que tel éditeur attribue à tel signe dans tel cas. Il serait très désirable qu'un corps savant jouissant d'une autorité éminente (l'Académie des inscriptions ou le Comité des travaux historiques) prît la responsabilité de réglementer pour les érudits français l'usage des signes critiques.

Ces règles devraient être les mêmes pour tous les textes de quelque nature qu'ils fussent et ne pas comporter de complications typographiques excessives. Les règles que formule M. F. seraient sans doute adoptées sans difficulté pour autant qu'elles sont d'accord avec l'usage le plus communément suivi en France pour les textes du Moyen âge. Quant aux innovations qu'il propose à titre d'essai et qui ont pour objet de rendre cet usage

1. Cf. *Médaille offerte à M. Maurice Prou le 15 novembre 1923*, p. 29.

plus précis (telles que l'astérisque placé devant les parenthèses ou les crochets dans certains cas), on aurait à examiner s'il ne serait pas expédient d'avoir recours à d'autres signes que ceux auxquels il s'est arrêté. Les distinctions qu'il a établies serviraient, en tout cas, de base à la discussion. On vient de codifier, pour ainsi dire, les dispositions, jusque-là si flottantes, qui régissent la rédaction des fiches bibliographiques[1]; souhaitons que les propositions de M. F., accompagnées d'exemples probants, soient généralement adoptées, pour la plus grande clarté des publications futures.

L'auteur a largement utilisé les travaux d'éminents devanciers auxquels il rend hommage, notamment le *Traité théorique et pratique des archives publiques* (G. Richou) et l'*Instruction pour la publication des anciens textes* (Paul Meyer). Il s'est efforcé d'être compris de tous. Aussi les 188 articles de son petit code de critique historique méritent-ils d'être longuement médités par tous les instituteurs qui veulent compléter leur formation intellectuelle, de même que par les érudits locaux qui désirent mettre au jour des publications marquées au coin de l'exactitude scientifique. B. FAUCHER.

1. Cf. les *Usages suivis dans la rédaction du Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque nationale*, publiés par E.-G. Ledos (Paris, 1923.)

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Alpes (Basses-).

Annales des Basses-Alpes. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, t. XV, 1911-1912.

P. 16-34, 90-101, 127-45, 180-95, 234-46, 295-304, 343-51, 397-403. H. Brun. Manosque révolutionnaire, 1789-1805. [Suite. Chapitre IX. Levées militaires 1790-91-92. Garde nationale. — Volontaires. — Auxiliaires. — Compagnie manosquine. — Divers incidents suscités par les levées. Répondant à un appel du Var, le Directoire des Basses-Alpes décide, le 5 octobre 1790, de mettre en activité une partie de la garde nationale; Manosque devait fournir 126 hommes; ils ne purent être levés par suite de la mauvaise volonté des intéressés. Il en fut de même de la levée des auxiliaires prescrite par la loi du 4 février 1791; quant à la levée de volontaires (loi du 21 juin 1791), elle n'alla pas sans incidents et Manosque put fournir à une unité près le contingent fixé (70 hommes sur 71). La réorganisation de la garde nationale en vertu de la loi du 14 octobre 1791 s'opéra plus aisément; plusieurs Manosquins figurent parmi les fédérés qui assurèrent le succès du Dix-Août. Lors de la proclamation de la patrie en danger se forma la « Compagnie franche de Manosque » d'environ 80 hommes, qui ne brillèrent pas précisément par leur esprit militaire. — Chapitre X. Action révolutionnaire des clubs et sociétés antipolitiques. Au début d'août 1792, cinq prêtres furent massacrés. Il s'en suivit une agitation devant laquelle un des plus ardents révolutionnaires, Isoard, fut obligé de fuir. Il alla ameuter contre les Manosquins les sociétés populaires d'Aix et de Marseille qui dirigèrent contre eux une expédition : épouvantés, les Manosquins payèrent une très forte amende (envi-

ron 100.000 francs) pour les éloigner. A la fin septembre, les Manosquins donnèrent leur adhésion à la révolution du Dix-Août. — Deuxième partie, la Convention. Chapitre I. Election des députés à la Convention, le 2 septembre 1792, à Forcalquier. Le 2 décembre des élections firent entrer à la mairie le parti révolutionnaire avancé : la majorité des conseillers se prononça violemment contre Louis XVI en janvier 1793. Au même moment une bande de Marseillais dirigée par Peyron, un bas-alpin, marcha sur Digne avec le dessein de transférer le chef-lieu du département à Manosque, mais l'entreprise échoua. — Chapitre II. Sociétés populaires. A la fin mars 1793, sur les conseils de la société populaire de Marseille, un certain nombre de membres de la société populaire de Manosque furent adjoints à la municipalité pour former un Comité central chargé de désarmer la population, d'arrêter les suspects et d'enrayer le mouvement sectionnaire qui triomphait à Marseille et à Aix. Les sectionnaires l'emportèrent aussi à Manosque le 18 mai : ils poursuivent aussitôt sans pitié leurs adversaires; les sans-culottes Ollivier, Roux et Baret furent arrêtés; d'autres purent prendre la fuite. — Chapitre III. Triomphe des sections. Les sectionnaires élisent une nouvelle municipalité qui est installée le 2 juillet; ils font rayer des registres de la commune une proclamation du 24 octobre 1792 en faveur des sans-culottes. Au début d'août Robespierre jeune et Ricord arrivent à Manosque, rétablissent la société populaire, mais, ayant quitté Manosque le 13 août, ils sont attaqués au passage de la Durance et poursuivis jusqu'à Forcalquier par les troupes sectionnaires. Ils s'enfuirent jusqu'à Sault d'où ils revinrent à Manosque après la victoire de Carteaux à Cadenet. Ils prescrivirent aussitôt le désarmement des habitants, une amende de 30.000 livres, la dissolution du nouveau conseil municipal qui fut remplacé par l'ancien et l'arrestation des sectionnaires les plus compromis. — Chapitre IV. Triomphe des sans-culottes. La défaite des sectionnaires amena la libération de Baret, Ollivier et Roux; les sans-culottes qui avaient pris la fuite revinrent. A la suite d'un congrès des députés des sociétés populaires, des mesures de terreur furent prises. Un comité de surveillance assisté par des délégués du congrès de Marseille : on fait apposer les scellés sur les biens d'un certain nombre de personnes qui avaient pris la fuite; la municipalité, invitée à la modération par Robespierre jeune, était gourmandée pour son inaction par les sans-culottes. On dressa une liste de suspects; 79 Manosquins fu-

rent sous mandat d'arrêt. A la lutte contre le fédéralisme se rattache l'arrestation, par ordre des représentants Barras et Fréron, du général de Brunet, commandant de l'armée d'Italie, qui avait refusé d'aider Carteaux : arrêté le 8 août, il fut condamné à mort et exécuté le 15 novembre 1793. — Chapitre v. L'Église et la Convention. La société populaire de Manosque pourvoit au remplacement du curé de Saint-Sauveur, Bonnety, qui a pris la fuite : ce fut l'abbé Ollivier qui fut élu (décembre 1793). Auparavant, la municipalité avait fait descendre les cloches des églises, sauf une; faire l'inventaire des biens (janvier 1794), proscrit toute marque extérieure de religion (février 1794). Beaucoup de prêtres manosquins remirent leurs lettres de prêtrise. L'arrivée à Manosque (4 mars 1794) du représentant Derbez la Tour qu'on soupçonnait de vouloir fermer les églises provoqua des troubles à la société populaire et devant les églises (4 et 5 mars 1794). Un mandat d'arrêt fut lancé contre le curé Ollivier qui réussit d'abord à s'enfuir puis fut arrêté à Aix l'année suivante. Le 10 mars, les Jacobins se réunirent à l'église Notre-Dame qui devait devenir le lieu des séances de la société populaire : le culte de la Raison remplaçait le catholicisme; les objets du culte furent brûlés ou portés à Forcalquier. Les Manosquins célébrèrent ensuite le culte de l'Être suprême. A suivre.] — P. 39-48, 102-12, 151-60, 196-208, 251-6, 352-60, 404-8. M. Z. Isnard. Notice historique sur la sénéchaussée de Forcalquier. [Suite. Liste avec notices succinctes des lieutenants criminels, conseillers-assesseurs, avocats du roi, procureurs du roi, greffiers; personnel de la cour des soumissions : lieutenants, assesseurs, greffiers: fermiers des sceaux, receveurs du siège, greffiers des insinuations, huissiers, sergents; avocats, procureurs, statuts et règlements de justice; mœurs judiciaires; conflits d'attribution et de préséance; la basoche; la maison du roi: les prisons, les geoliers. A suivre.] — P. 49-74. C. Cauvin. Les origines de la bibliothèque de Digne. [Organisée une première fois pendant la période révolutionnaire, elle fut définitivement fondée et livrée au public en 1816, sur l'initiative du préfet des Basses-Alpes, M. de Villeneuve. Départementale à l'origine, elle devint municipale en 1824. Établie d'abord dans l'une des salles de l'ancien Palais de Justice, elle fut transférée dans le nouveau bâtiment dont la construction fut achevée en 1856.] — P. 113-22, 170-9. C. Bernard. Notice historique et littéraire sur les quatre filles de Raimond Bérenger IV. [Le dernier comte de Provence de la maison

de Barcelone eut de son mariage avec Béatrix de Savoie quatre filles mariées respectivement : Marguerite à Saint-Louis, Éléonore à Henri III roi d'Angleterre, Sanche à Richard de Cornouailles et Béatrix, héritière du comté de Provence, à Charles d'Anjou. Détails, plus romanesques qu'historiques sur la cour de ces princesses et leurs relations avec les troubadours.] — P. 146-50. V. LIEUTAUD. L'hoirie de Louis de Fournier, viguier de Digne, 1624. [Détails sur la succession de ce personnage et sur d'autres Fournier simples homonymes de l'ancien viguier de Digne.] — P. 209-33, 270-94, 305-36, 361-91. J. ARNOUX. Un précurseur de Ronsard, Antoine Heroet, néo-platonicien et poète (1492-1568). [Biographie d'Heroet qui fut évêque de Digne (1552-1568) et analyse de ses œuvres d'après l'édition donnée par M. Félix Gohin; les rapports avec Marguerite de Navarre, l'école de Marot et l'école lyonnaise, pétrarquisme et platonisme; L'*androgyne*, la *parfaicte amye* et sa place dans la querelle des femmes au XVIe siècle; poésies diverses; épitaphe de Louise de Savoie, l'amour de Cupido et Psyché, le blason de l'œil, Douleur et volupté; place d'Heroet dans le mouvement poétique qui prépare Ronsard et Joachim du Bellay et influence de ses théories sur l'amour.] — P. 264-9, 337-42, 392-6. PH. ALLÈGRE. François Ier à Sisteron, 13 janvier 1516. [Récit détaillé des cortèges et fêtes dont fut l'occasion l'entrée royale, sans indication de sources.]

Tome XVI, 1913-1914.

P. 17-20. [V. LIEUTAUD.] François Ier à Sisteron. Appendice. Itinéraire de Francois Ier à travers la Provence. [D'après le *Catalogue des actes de François Ier*.] — P. 21-7. C. BERNARD. Généalogie de la famille d'Autane d'Allons, Bonneval, Besignan, Sainte-Marie au Val d'Oulle, Piegon, Volonnne, Valbenoît. [Établit la filiation depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours.] — P. 28-40. M. Z. ISNARD. Notice historique sur la sénéchaussée de Forcalquier. [Suite et fin. La cour du présidial établie par édit de mars 1638, supprimée par édit de juillet 1639; liste des viguiers de 1548 à 1678.] — P. 41-56, 114-24, 173-87, 242-61, 312-32. H. BRUN. Manosque révolutionnaire 1789-1805. [Suite et fin. Chapitre VI. La chute de Robespierre. Fin de la Terreur, réaction contre les terroristes. En dépit des demandes des terroristes, le représentant Gautier fit mettre en liberté les détenus dès octobre 1794; les thermidoriens reprennent possession de la mairie, réorganisent la garde nationale. Des pour-

suites furent dirigées contre les terroristes : le père de l'abbé Ollivier fut arrêté, puis assassiné; furent également arrêtés Isoard, Pancrace, Robert. Ce dernier et trois autres, transférés de Sisteron à Manosque, furent massacrés (20 juillet). — Chapitre VII. Détresse des habitants. Charges financières et militaires : la crise des subsistances et l'application de la loi du maximum; les impôts ne rentrent pas. Un détachement manosquin entre dans la formation du 4e bataillon des Basses-Alpes à la fin de 1792; sa valeur militaire fut médiocre. Lors de la levée des 300.000 hommes (23 février 1793), Manosque refusa de fournir son contingent; de même pour la levée de cavaliers décrétée par la loi du 16 avril 1793. Lors de la levée en masse (23 août 1793), on constata aussi peu d'enthousiasme; les réquisitions de chevaux, d'objets d'équipements, etc., s'opérèrent avec les plus grandes difficultés. — Troisième partie : Directoire et Consulat 1795-1799-1804. Chapitre Ier, ans IV et V. Octobre 1795-1797. La municipalité de Manosque est accusée de favoriser la réaction royaliste : la ville est dénoncée par les Jacobins comme un centre de contrerévolution. Le général Massot, en tournée pour s'assurer des ressources que le département pourrait offrir à l'armée des Alpes, fut insulté (janvier 1796). Divers assassinats furent commis. — Chapitre II. Triomphe des Jacobins. La ville de Manosque est accusée de donner asile aux rebelles (septembre octobre 1797); elle est mise en état de siège, décembre 1797. Le 1er janvier 1798, une municipalité provisoire de cinq membres fut formée dont la présidence fut confiée à M. de Raffin. Ce dernier eut beau protester contre l'état de siège, cette situation devait durer jusqu'au 12 novembre 1800. Lors des élections municipales de mars 1798 les électeurs se divisèrent et deux municipalités furent élues; la municipalité jacobine fut cassée et celle de M. de Raffin seule fut maintenue. — Chapitre III. Nouvelles mesures prises pour assurer le triomphe de l'esprit jacobin. Après une période d'acalmie, la persécution contre le clergé catholique reprit : le curé Silvy fut emprisonné à la fin de 1797 et relâché en mars; les sonneries de cloches furent interdites; obligation fut faite d'assister aux fêtes décadaires, de porter la cocarde tricolore, ce qui ne manqua pas de provoquer des incidents. — Chapitre IV. Difficultés financières provoquées par le service des subsistances. Les avances ne sont pas remboursées. — Chapitre V. Le Consulat. Après Brumaire, la garnison, de concert avec les Jacobins, se montre défavorable au coup d'État. Le commandant de place Morin, ayant refusé de ren-

dre les honneurs au préfet, fut destitué, arrêté et conduit à Avignon. — Chapitre VI. Continuation des brigandages. Manosque fut accusée de favoriser les bandits : le général Ferino et le préfet s'en plaignent vivement au maire M. de Raffin. Finalement le 3 avril 1800, une amnistie fut accordée pour tous les délits politiques, ce qui amena une détente, tandis que des exécutions supprimèrent les derniers vestiges des bandes. — Chapitre VII. M. de Raffin, en septembre 1800, fut choisi par le préfet comme un des trois députés des Basses-Alpes désignés pour assister à Paris à la fête du 1er vendémiaire. Il profita de son séjour pour demander la levée de l'état de siège qui fut accordée le 13 novembre 1800. Chapitre VIII. Rétablissement du culte. Concordat. Les prêtres de Manosque ne s'empressèrent pas de prêter la promesse de fidélité à la constitution de la République. Cependant le Concordat fut accueilli avec une grande joie. Le 4 octobre 1802, une grande procession eut lieu et le 16 février 1804, une nouvelle cloche fut installée en grande pompe.] — P. 57-92, 134-72, 197-241, 295-311, 387-404, 428-49, 493-513. E. Isnard. Essai historique sur le chapitre cathédral de Digne et sur Pierre Gassendi, chanoine et prévôt (1177-1790). [Première partie : organisation du chapitre. Les bulles d'Alexandre III (1180) et de Lucius III (1184) sont les deux documents les plus anciens touchant le chapitre de Digne dont ils énumèrent les biens et revenus, fixent le nombre des chanoines (12 avec à la tête un prévôt) ; fonctions et attributions des officiers du chapitre, assemblées capitulaires ; la série des registres capitulaires ne commence qu'en 1673 ; bénéfices et cures à la disposition du chapitre. — Deuxième partie : Biens, revenus et acquisitions de la mense capitulaire. Un premier état est fourni par la bulle de 1180. Jusqu'au XVe siècle, les documents touchant les acquisitions du chapitre sont rares ; à partir de cette époque nous sommes mieux informés. Étude détaillée des différentes possessions. — Troisième partie. La prévôté, d'après le recueil de titres et de documents constitué par le prévôt Gassendi de 1640 à 1652. Les droits et les prérogatives des prévôts ; domaine de la prévôté. — Quatrième partie : Les prébendes du sacristain, du précenteur ou capiscol, prébendes de diverses localités ; Argiliers, Archail, Badéjun, etc. Cinquième partie : Histoire du chapitre, du XVIe siècle à la Révolution. Les dissentiments entre le chapitre et les évêques, notamment Raphaël de Bologne au XVIIe siècle. Situation critique du chapitre à la veille de la Révolution. Onze pièces justificatives ; en

appendice, liste chronologique de dignitaires et de chanoines du chapitre de Digne, 1035-1790; bibliographie.] — P. 93-102. V. LIEUTAUD. Le forest d'Aubignosc en 1601. [Forest signifie hameau; le forest d'Aubignosc se trouvait entre cette localité et Peypin. Il était tombé entre les mains de Joseph Griffon, comme créancier d'Henri de Glandevez, comme en témoigne un document en date du 4 mars 1601, analysé par l'auteur.] — P. 269-83, 345-56, 424-27, 453-92. A. RICHARD. Le docteur S.-J. Honnorat. [Né à Allos le 3 avril 1783; ses études souffrirent des troubles révolutionnaires; il dut se former lui-même. En 1801, il se rendit à Grenoble où il étudia à l'École Centrale et à l'École de Médecine, puis à Paris (1802); il prit son doctorat en médecine en 1807. Il revint alors à Allos, puis se fixa à Digne. Il fut nommé médecin de l'hôpital et membre du jury médical; sa carrière médicale; ses travaux comme naturaliste. C'est surtout comme lexicographe que S.-J. Honnorat est connu; il a composé un dictionnaire provençal-français ou Dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne, qui a été la grande entreprise de sa vie et qui parut en 1846-1847. En cela il a été un précurseur de Mistral et du Trésor du félibrige. A suivre.] — P. 284-94, 333-44. A. BRUN. Sur les troubadours bas-alpins. [Nécessité d'une collaboration entre les philologues et les historiens pour éclaircir une foule de détails touchant la vie et l'œuvre des troubadours. Exemples tirés des œuvres de Peire Bremon, d'Uc de Saint-Cyrc, de Bertran d'Alamanon, de Boniface de Castellane. L'auteur distingue parmi les troubadours bas-alpins trois groupes: les faux, création de Jean de Notre-Dame (Joffre Rudel, Pons du Breuil, Pons de Capdeuil); les douteux (Ugolin de Forcalquier, Guillem de Saint-Grégori, Pelestort, Raimbaud de Beljoc, Reforsal de Forcalquier); les véritables (Albert de Sisteron et Boniface de Castellane.] — P. 450-2. V. LIEUTAUD. Le procès d'Allons (1789). [Reproduit une lettre de l'abbé de Richery, vicaire général de Senez, aux consuls d'Allons, Aix, 18 avril 1789. Richery s'efforce de dissuader les consuls de persister dans leur volonté d'établir un « deffens » dans les fonds des seigneurs du lieu.]

Tomes XVII-XVIII, 1915-1918.

P. 1-23, 81-108, 160-89, 223-44, 282-328. C. CAUVIN. Le retour de l'île d'Elbe et les Cent Jours dans les Basses-Alpes. [Première partie. Les Basses-Alpes avant le retour de l'île d'Elbe. Chapitre premier :

l'état des esprits sous l'Empire. Le mécontentement provoqué par les mauvaises récoltes persistantes, l'abus des conscriptions, les excès du brigandage, l'augmentation des impôts, surtout les droits réunis. Manifestations séditieuses à Manosque, à Saint-André, aux Mées ; en avril 1814, le préfet Duval se sent débordé. « Il ne faudrait qu'une étincelle pour allumer l'incendie. » — Chapitre II : L'état des esprits sous la première restauration. Les difficultés de l'entreprise. Le rétablissement des Bourbons est en général bien accueilli, avec enthousiasme à Manosque ; le 19 avril le préfet Duval se rallie au nouveau régime. Mais bientôt apparaissent des signes de mécontentement dû au maintien des droits réunis, à l'augmentation de l'impôt foncier, aux passages des troupes refluant d'Italie. Il n'y a cependant pas de manifestations violentes ; mais des propos hostiles, des cris séditieux. Pas de force organisée. Napoléon ne devait pas trouver d'opposition de la part des populations. Mais les difficultés matérielles étaient énormes, surtout dues à l'état lamentable des routes. — Deuxième partie : De Castellane à Sisteron. Chapitre premier : Napoléon à Castellane. — Chapitre II : le séjour à Barrème. — Chapitre III : de Barrème à Digne. — Chapitre IV : le séjour à Digne. — Chapitre V : l'occupation de Sisteron. Récit détaillé des étapes de Napoléon à travers le département des Basses-Alpes avec l'indication de l'attitude des habitants et des autorités constituées et la mention des auxiliaires que l'Empereur rencontra sur sa route. A suivre.] — P. 33-49, 109-24. A. RICHAUD. Le Dr S. J. Honnorat. [Suite et fin. Les œuvres : énumération d'articles de grammaire, d'archéologie, d'histoire et de géographie bas-alpine, manifestations de ses sentiments favorables aux Bourbons et hostiles au régime de juillet. Honnorat mourut à Digne le 31 juillet 1852.] — P. 24-32 [SAINT-MARCEL EYSSERIC] Dame Marie-Catherine-Louise de Riqueti de Mirabeau, marquise de Cabris. [Documents de 1778 et 1779 relatifs à la détention de la marquise de Cabris dans le couvent des religieuses Ursulines de Sisteron.] — P. 125-43, 205-17. A. RICHAUD. Le général Bongarçon. [Né à Sisteron le 7 février 1834, mort à Grenoble le 31 décembre 1912. Résumé de ses états de service ; extraits d'un mémoire sur le siège de Strasbourg en 1870 et d'un ouvrage philosophique demeuré manuscrit et intitulé *La Nature et l'Humanité*.] — P. 190-3. V. LIEUTAUD. Le pauvre notaire Georges de Zoco et l'impôt sur le revenu à Sisteron il y a 500 ans. [Sur la réclamation du notaire Georges de Zoco qui se trouvait trop taxé dans la répartition de la *rève* sur

la boucherie, le Conseil municipal de Sisteron, le 3 novembre 1391, réduisit sa part de contribution de 50 %.] — P. 245-67. A. Richaud. Deux figures sisteronnaises : le président Eysseric et Eysseric Saint-Marcel. [Le premier, Joseph-Abel Eysseric (1798-1865), président du tribunal civil, fut le principal artisan de la construction du canal dérivé du Buech dont il soutint le percement envers et contre tous et qu'il réussit à mener à bien. Son fils Saint-Marcel Eysseric (1831-1915) successivement magistrat, industriel, collectionneur, bibliophile, historien des institutions judiciaires de l'arrondissement de Sisteron.] V.-L. Bourrilly.

Aude.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude, tome XXV, 1914. Néant. — Tome XXVI, 1918.

P. 68-72. G. Sicard. Note sur une clef de voûte ancienne recueillie près des murs de la Chapelle de N.-D. du Cros, commune de Caunes-Minervois. [Représente une Vierge avec l'enfant, dans le genre maniéré de la fin du XIIIe siècle; reproduction hors texte.] — P. 73-9. Abbé A. Sabarthès. Cabrespine (Aude). Cabrières (Hérault). Une erreur d'identification. [La *Garniso caprariarum* mentionnée dans un document de 1260, cité par Mahul, n'est point Cabrespine (Aude), comme l'ont cru Dom Devic et Dom Vaissète, mais bien Cabrières (Hérault).]

Tome XXVII, 1921.

P. 3-6. G. Sicard. Note sur les ruines de l'église de N.-D. de Villarlong. [Située dans la commune de Villarzel-Cabardès (Aude); ces ruines aux assises irrégulières, à plat ou en épis, datent de la période pré-romane; deux vues hors texte.] — P. 7-10. G. Sicard. Note sur la sépulture barbare du domaine de Lalande, commune de Villegly, canton de Conques (Aude). [Tombe découverte en faisant des exercices de tranchées : parmi les objets trouvés, deux lames de poignard fer à scie, un disque en fer avec agrafe, une plaquette bronze, deux petits couteaux en fer, etc.; date probablement de l'époque wisigothique.] — P. 11-28. G. Sicard. Supplément au Dictionnaire des découvertes préhistoriques ou très antiques dans l'Aude, publié en 1900 dans le *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*. [46 petites notices, sous le nom de

lieu intéressé.] — P. 29-31. G. SICARD. Note sur la croix antique de l'ancien cimetière de Caunes. [Monument historique, transporté dans l'église paroissiale; remonte au XVe siècle; reproduction hors texte.] — P. 32-40. C. RENAUX. Rapport sur l'étude de M. Joseph Durand sur le village de Saint-Denis (Aude). [M. Durand a voulu démontrer qu'il avait existé à Saint-Denis une colonie de vétérans romains; il s'appuie surtout sur le quadrillage du terrain. Doutes déjà exposés par G. Sicard; nouvelles objections.] — P. 102-9. R. ESPARSEIL. L'abbaye de Rieunette. [Cri d'alarme destiné à assurer la conservation de ces ruines. Ce fut une abbaye de cisterciennes fondée vers 1150, dans un cirque reculé entre Molières et Ladern (canton de Saint-Hilaire); les abbesses en étaient nobles; la communauté se réfugia à Carcassonne au XVIe siècle.]

L. DUTIL.

Garonne (Haute-).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, onzième série, tome V, 1917.

P. 1-20. DE GÉLIS. La traduction des Lois d'Amour. L'œuvre de Gatien-Arnoult. Ce qu'en pensait Noulet. Quelques notes inédites du critique toulousain. [Gatien-Arnoult a préféré s'occuper des Fleurs du Gai savoir, sans doute parce que le travail était préparé par les traductions d'Aguilar et d'Escouloubre; corrections proposées par Noulet à la traduction de Gatien-Arnoult.] — P. 21-70. L. DE SANTI, Mme du Barry-Cérès, la seconde femme de Jean du Barry. [Mlle de Rabaudy-Montoussin, de l'une des plus honorables familles du pays toulousain, mariée en 1777, à dix-sept ans, au Roué, déjà quinquagénaire; détails sur les dernières années de Jean du Barry.] — P. 71-88. C. DE WAARD. Lettres inédites de Fermat. [Extraites d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Groningue.] — P. 183-208. CH. LÉCRIVAIN. Les hétairies dans la Grèce classique. — P. 241-98. Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD. Toulouse la Morte. Nouvelles recherches sur son passé (suite). [Les Tectosages; leur domaine; leurs migrations; leur rôle pendant la deuxième guerre punique et devant les Romains.] — P. 323-97. LÉON JOULIN. Les découvertes archéologiques de Toulouse. Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine. [Important article où l'auteur expose et interprète les découvertes archéologiques faites jusqu'à lui,

ainsi que ses travaux personnels.] — P. 399-407. F. Garrigou. Les Eaux-Bonnes. Établissements et sources. Leur avenir médical. — P. 423-84. Jules Chalande. Histoire des rues de Toulouse (suite.) [Rue des Chapeliers, place Rouaix, la Trinité, les Carmes et environs.] — P. 485-97. F. Pasquier. Mise en interdit de la ville de Narbonne en 1426-1427 pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. [A propos de l'arrestation et de l'exécution non justifiée d'un frère donat, accusé de complicité de crime. Difficultés pour signifier l'excommunication prononcée contre le viguier, le juge et leurs agents.] — P. 499-524. Saint-Raymond. Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts (Suite). [Contributions des artistes indigènes aux Salons de l'Académie.]

Tome VI, 1918.

P. 113-40. Gros. Le ravitaillement de Toulouse sous la Convention. [Activité de Groussac, maire; mesures d'autorité du représentant Dartigoeyte; restrictions, distributions; développement de la culture de la pomme de terre: les diverses denrées; bons et cartes; levée du maximum.] — P. 141-61. De Gélis. Les Jeux-Floraux pendant la Renaissance et les Guerres de Religion. Quelques renseignements inédits sur Jean-Étienne Duranti. [D'après le Livre Rouge; renseignements sur Jean de Boysson, Étienne Dolet et leurs adversaires; humanistes et antihumanistes; les deux camps vers 1562-63; Jean de Coras; remplacement des mainteneurs protestants; compromis de 1571; rôle de Duranti.] — P. 163-266. Jules Chalande. Histoire des rues de Toulouse (suite). [Quartier Nazareth; rues des Fleurs, Laviguerie, Sesquières, Caminade, Espinasse. Capitoulat du Pont-Vieux, amphithéâtre romain, halle au poisson, Pont-Neuf, rue Peyrolières.] — P. 267-322. Baron Desazars de Montgailhard. Toulouse la Morte. Nouvelles recherches sur son passé (suite). [L'oppidum de Pech-Davy; les premières agglomérations toulousaines des bords de la Garonne; Toulouse gallo-romaine.] — P. 323-38. Galabert. La vie toulousaine au xiv[e] siècle. Un capitoul fraudeur en 1352. Une émeute en 1357. [Grattages profitables par le capitoul Cougoulier sur un vidimus confirmatif des fameuses lettres de Charles le Bel, origine de la noblesse capitulaire. Révolte populaire à propos de l'impôt appelé capage établi après la défaite de Poitiers et où le comte d'Armagnac faillit perdre

la vie.] — P. 339-59. SAINT-RAYMOND. Les travaux d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts. [Fondation par M. de Mondran d'une école de ponts et chaussées pour former des ingénieurs pour la province.] — P. 421-83. Un chapitre de l'histoire intellectuelle de Toulouse. Le professeur J.-B. Noulet (1802-1890). [Sa biographie par CARTAILHAC; le romaniste par J. ANGLADE; le botaniste par LECLERC DU SABLON; le géologue et le préhistorien par CARTAILHAC; bibliographies.]

Tome VII, 1919.

P. 35-44. L. JOULIN. Les Celtes d'après les découvertes archéologiques récentes dans le sud de la France et l'Espagne, et en particulier dans la région de Toulouse. [Généralités; rien de régional.] — P. 45-68. F. DE GÉLIS. Les poètes humanistes des Jeux-Floraux. [Exemples tirés du Livre Rouge; poésies couronnées de 1513 à 1641; sujets; allégories.] — P. 69-89. Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD. Toulouse la Morte. Nouvelles recherches sur son passé (suite). [Le nom de Toulouse; lui attribue une origine celtique et la signification de lieu élevé.] — P. 91-105. Dr DE SANTI. La peste à Toulouse. [A propos du livre du Dr Rouzaud, *La Peste à Toulouse, des origines au XVIIe siècle*, travail riche d'informations, mais touffu et non sans lacunes.] — P. 107-35. GROS. Un professeur d'autrefois : Roger Martin. [Né à Estadens, près d'Aspet; professeur de philosophie qui passa aux sciences expérimentales; président du Club des Jacobins de Toulouse, en 1790; membre des Cinq-Cents, puis du Corps législatif sous le Consulat; reprit sa chaire de physique à Toulouse; mort en 1811.] — P. 159-231. Jules CHALANDE. Histoire des rues de Toulouse (suite). [Quartier d'Assézat et de la Bourse.] — P. 241-65. SAINT-RAYMOND. Les travaux intérieurs de l'Académie royale des Beaux-Arts. [L'école de dessin; les études et travaux des associés de l'Académie; changements de 1790; la fin.] — P. 267-95. Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD. La contribution des artistes toulousains à l'art français du XIXe siècle. [Y comprend Gros et Ingres, d'origine toulousaine, quoique nés hors de Toulouse; l'article est relatif à l'œuvre de Gros.] — P. 297-316. FR. GALABERT. Un manuscrit de Roschach sur l'histoire de l'Hôtel de Ville de Toulouse. [Intéressantes notes préparatoires, retrouvées dans des documents des Archives municipales.] — P. 317-71. CH. LÉCRIVAIN. L'exil politique dans l'histoire grecque. — P. 373-401. F. PASQUIER.

La question d'Andorre au XIIIe et au XXe siècle, d'après l'acte constitutif de 1278. [Préface explicative; texte latin et traduction romane de la charte du paréage conclu entre le comte de Foix, Roger Bernard III et l'évêque d'Urgel; bulle du pape Martin IV approuvant le paréage.] L. DUTIL.

Puy-de-Dôme.

L'Auvergne historique, littéraire et artistique[1], 1908.

P. 101-64. A. DE BELLAIGUE-DUFOURNEL. Les grands fiefs d'Auvergne. [Suite. (Pour le début, p. 1-100, voir *Annales*, t. XXIII, 1911, p. 251). Règne de Charles Ier, 1434-1456. Pièces justificatives. Ouvrage resté inachevé par suite de la mort de l'auteur.]

1909.

P. 109-207. CHAMPEVAL. Le rôle de ban et arrière-ban du Haut-Auvergne en 1503. [Suite. (Pour le début, p. 1-108, voir *Annales*, t. XXIII, 1911, p. 251). Le document commenté ne manque pas d'intérêt, mais l'analyse est fort défectueuse; très peu d'identifications, pas même une table analytique.] — P. A-E, 1-261. Dr de RIBIER. Preuves de noblesse des demoiselles auvergnates admises dans la maison de Saint-Cyr (1686-1793). [Ouvrage analogue à celui que l'auteur a publié sur les gentilshommes auvergnats

1. Comme il a été dit au tome XXIII des *Annales* (p. 251, n. 1), *L'Auvergne historique* avait cessé de paraître, par suite de la mort de son éditeur, Ulysse Jouvet, décédé le 28 juin 1909; mais la publication a reparu à dater de décembre 1910, sous la direction de Mme Jouvet, pour cesser à nouveau en mai 1914 : quelques feuilles ont même été distribuées après cette dernière date, mais très irrégulièrement. — Du reste, le caractère de la publication est resté le même de 1910 à 1914 : fascicules formés de feuilles détachées appartenant à 3 ou 4 ouvrages. Ceux-ci avaient chacun leur pagination spéciale et finissaient par constituer un volume. La couverture imprimée ou le titre portent (hormis quelques exceptions ci-dessous indiquées) la date d'achèvement, mais rarement la mention *Auvergne historique*. L'absence d'indication spéciale signifie que l'étude a été terminée dans l'année même où elle a été commencée, et qu'il n'a pas été distribué de titre spécial. — Afin d'abréger, on a considéré cette publication comme formant une série d'ouvrages isolés, classés à l'année au cours de laquelle ils ont commencé à paraître. Pour le dépouillement rigoureusement chronologique, fascicule par fascicule, voir *Revue de la Haute-Auvergne*, années 1910-1914, *passim*. — Le dépouillement des années 1908-1910 a été déjà effectué au tome XXIII des *Annales* (p. 251-2). Il convient d'y ajouter quelques indications relatives à la fin de divers ouvrages.

admis dans les Écoles militaires. Documentation puisée au *Cabinet des titres* de la Bibl. nationale. Fac-similé d'un brevet d'admission (1753). Table alphabétique des jeunes filles admises. Date du titre : 1911.]

1910.

P. 1-71. M. BOUDET. Le Chevalier juif. Les Maumont. [Histoire d'une famille de « nobles d'argent », dont le plus célèbre fut Pierre Ier de Maumont, dit le Chevalier juif, 1299-1324. Date du titre : 1911.]

1911.

P. 1-16. X... La loge maçonnique de Riom à la fin du XVIIIe siècle. [Elle paraît avoir été organisée en 1775. Textes commentés, s'échelonnant de 1776 à 1783. Quelques notes pour la période 1790-1830. Fac-similé d'une lettre de convocation.] — P. 1-25. X. d'ORCET. Une figure épiscopale au XIXe siècle. Mgr Aragonnès d'Orcet, curé de Durtol et évêque de Langres (1762-1832). [Né à Clermont, évêque de Langres de 1823 à 1832. Portrait. Date du titre : 1911.] — P. I-V, 1-33. Cte de CHABROL. Archives de Tournoël. Un drame au XVIe siècle. [Pillage du château de Bosredon par Charles d'Apchon le 17 mars 1590, blessure et mort de ce dernier ; d'après une enquête de 1596, publiée et commentée. Date du titre : 1911.] — P. 1-11. E. E[VERAT]. La confrérie des cordonniers de la ville de Riom. [Publication des statuts de 1624-1625.] — P. 1-12. ANONYME. Les détenus riomois sous la Terreur. [Procès-verbal de la réunion populaire (16 nivôse an II) où fut agité le sort de ces détenus, et arrêté ultérieur du représentant Musset (6-15 vendémiaire an III).] — P. 1-35. X... Une page de l'histoire du culte à Clermont. [Registre de délibérations (23 germinal-29 thermidor an III) d'une société qui s'était formée pour rétablir le culte dans l'église dite de l'Oratoire, et aussi pour sauver Notre-Dame-du-Port, menacée par le vandalisme révolutionnaire.] — P. 1-211. Inventaire des Archives d'Aigueperse. [Publication, sans aucun commentaire, d'un inventaire non daté, mais de la 2e moitié du XVIIIe siècle. Pas de tables. Date du titre : 1914 (l'ouvrage était terminé dès 1912).] — P. 1-79. [Bon de VISSAC.] La Commission militaire de l'an VI. [Créée en exécution de la loi du 19 fructidor an V, elle fonctionna à Riom, puis à Clermont, où « sa besogne fut atroce ». Elle n'a pas laissé d'archives. Reconstitution intéressante, mais style emphatique.] —

P. I-VI, 1-417. R. de RIBIER. Les paroisses de l'archiprêtré de Mauriac. Notices historiques. I. [Listes chronologiques des prieurs et curés, avec notice sur chaque église et introduction générale consacrée à la situation du clergé dudit archiprêtré sous l'Ancien régime, pendant la Révolution, sous le Concordat et depuis la loi de séparation. Travail soigné, accompagné d'intéressantes illustrations. L'introduction (VI-103 p.) a fait l'objet d'un tirage à part daté 1913. Les pages 411-7 n'ont été imprimées qu'après la disparition de la *Revue*, de même que le titre, daté 1920.]

1912.

P. I-VI, 1-170, I-IV. M. BOUDET. Documents historiques sur les marais de Limagne au Moyen âge. Thuret et Saint-Ignat. [Étude géographique, démographique et généalogique; un chapitre important est consacré à l'histoire politique et administrative; 20 pièces justificatives, échelonnées de 1220 à 1396. Date du titre : 1913.] — P. I-III. Comte DE CHAMPFOUR. Considérations sur le Conseil supérieur de Clermont-Ferrand (1771-1774). [Créé par édit du 23 février 1771, lors de la suppression du Parlement de Paris, il disparut en 1774, au grand regret des Clermontois et à la grande satisfaction des magistrats riomois, que cette nouvelle juridiction éclipsait. La Cour des aides, que cette création avait fait supprimer, reprit ses fonctions en 1774. Pas de tables. Ouvrage rédigé d'après des papiers de famille. Date du titre : 1913.] — P. I-II, 1-154. Abbé PRA. Guillaume du Prat, évêque de Clermont, et les premières fondations des Jésuites en France. [Généralités. Faits concernant l'Auvergne : fondation définitive du collège de Billom (1559) et collège de Mauriac, établi par contrat du 12 décembre 1563. Portrait de l'évêque. Date du titre : 1914 (l'ouvrage était terminé dès 1913).]

1913.

P. I-112. E. JALOUSTRE. Un pèlerinage d'Auvergne. Notre-Dame-de-Ronzières, [Située près d'Issoire, la paroisse de Ronzières se fait remarquer par une église du XII[e] siècle, remaniée ultérieurement, dans laquelle les pèlerins vénèrent une curieuse vierge du XIII[e] siècle, en bois, classée. Histoire du pèlerinage et de la communauté. Tiré à part sous la date de 1913.] — P. 1-6. A. AYMAR et D[r] CHARVILHAT. Observations sur deux stations arvernes de la voie romaine

de Lyon à Bordeaux par Saintes. [Identifications proposées : *Ubplium* = Bromont-Lamothe, non loin de Pontgibaud; *Fines* (entre les Arvernes et les Lemovices) = Croisacoigne (c[ne] de Montel-de-Gelat). Date du titre : 1914 (mémoire paru en 1913).] — P. 1-224. Abbé OSSEDAT. M[gr] le Maistre de la Garlaye, évêque de Clermont, son administration épiscopale (1743-76). [Difficultés avec le jansénisme; efforts pour soutenir l'enseignement après l'expulsion des Jésuites; sage administration et bonté du prélat; portrait. Date du titre : 1914.]

1914.

P. 1-24. F. BARRIÈRE. Gouvernement de Raymond de Rastignac en Haut-Auvergne [*sic*] d'après les Annales de la ville d'Aurillac. [1587-1596. Publication des annales d'après une copie de 1740, aux archives de l'auteur : événements de la Ligue. Date du titre : 1914.] — P. 1-3. R. DU CORAIL. Une lettre inédite du grand Arnauld. [Écrite probablement en 1671 ; curieux conseils de modestie adressés à son cousin, M. de Lespinasse.] — P. 1-20. G. DE LAFARGE. Contribution à l'histoire de la Révolution en Auvergne. Le comte de Dienne, député de la noblesse, et sa famille. [Travail consacré surtout aux vicissitudes de l'émigration et du retour en France; portrait. Date du titre : 1914.] — P. 1-32. M. BOUDET. Les lieux disparus du marais de Limagne. Vazeilles. [Restitution topographique, l'église paroissiale, le château; histoire du pays du XI[e] siècle au début du XIV[e][1].] B. FAUCHER.

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2[e] série, tome XV, 1915.

P. 7-24. MARC DE VISSAC. La capitainerie de Sorgues. [D'après le livre de raison (1692-1724) de Melchior Joannis de Pagan, capitaine-viguier de la baronnie de Pont-de-Sorgues; bref historique du château construit au temps des papes d'Avignon, assiégé par le baron des Adrets; notice sur la famille de Pagan, originaire de

1. Étude inachevée. L'exemplaire qui a servi à rédiger l'analyse ci-dessus est pourvu d'un titre daté 1914.

Naples et sur Melchior Joannis; quelques indications sur les événements qui se sont produits à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, notamment sur le siège de Caderousse, mai 1710.] — P. 25-44. A. MARCEL. La jeunesse de Joseph Vernet, peintre de marines. [Né le 14 août 1714, Joseph Vernet passe son enfance en Avignon: le séjour à Aix en 1729 est plus que douteux. Il se forme dans l'atelier de son père Antoine Vernet, et dans un milieu artistique où l'on distingue l'architecte J.-B. Franque, le peintre Philippe Sauvan, les graveurs Louis Rouman, Joseph Pomarede, Jean Michel. Au début de 1732, il est chargé de décorer l'hôtel de Pauline de Grignan, veuve du marquis de Simiane. Il revient en Avignon vers le milieu de 1733; en août 1734, il part pour l'Italie et arrive à Rome le 7 novembre suivant. Il a raconté ses premières démarches dans une lettre adressée à l'architecte Franque le 25 novembre et reproduite ici *in extenso*.] — P. 45-62. Victorin LAVAL. Velorgues au Comté Venaissin. Étude historique et archéologique (suite). [Les co-seigneurs au XIVe et XVe siècles, les Cavalier, Guillaume de Lubières, Arnauton de Montjoce; rapports de Velorgues avec la localité voisine, Lisle-sur-Sorgues; à suivre.] — P. 63-86. L. GAP. Un atelier de fausse monnaie aux Baumettes-les-Faucon (Vaucluse) en 1492. [Le fief des Baumettes était possédé à la fin du XVe siècle par Pierre de Gandelin; l'affaire de fausse monnaie est racontée d'après une composition intervenue le 10 mai 1493 entre Gandelin et la Chambre apostolique. Le 29 novembre 1505, Gandelin vendit les Beaumettes à Jean d'Urre; généalogie de cette famille jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le dernier seigneur des Baumettes fut M. d'Audibert de la Villasse (1784-1789).] — P. 87-137, 251-2. Dr COLOMBE. Au palais des papes. Les appartements du vice-légat au XVIIIe siècle. [Description détaillée, avec deux planches, des différentes salles que les vice-légats avaient appropriées à leur usage dans le palais des Papes.] — P. 143-51. J. DIDIÉE. La chapelle Saint-Nicolas sous le Pont. [Il s'agit du Pont Saint-Benezet. La chapelle en question fut sans doute édifiée après que les restes de saint Benezet eurent été enlevés de la chapelle sur le Pont, vers 1670. Elle « occupait exactement les emprises du bâtiment actuellement affecté à la Conciergerie du Pont Saint-Benezet... Aucun vestige n'en subsiste. »] — P. 153-93. H. TATOUAT. Un chapitre inédit de la vie du cardinal d'Astros. Son droit à porter le titre de dernier évêque d'Orange (8 août 1817 - 4 novembre 1819). [L'évêché d'Orange fut rétabli en vertu du Concordat du 19 juillet 1817. L'abbé

d'Astros, premier vicaire capitulaire de Paris, fut choisi pour en être le titulaire; mais cette nomination n'aboutit pas, par suite de l'inexécution du Concordat de 1817 et du retour au *statu quo ante* juillet 1817. Mgr d'Astros fut nommé évêque de Saint-Flour le 4 novembre 1819.] — P. 195-215. A. MARCEL. L'orfèvre Chastenet et le « fléau aquatique ». [C'est le titre d'un poème en cinq chants dans lequel l'orfèvre en question célébrait l'inondation de novembre 1755; détails sur l'auteur François Chassenet et sur sa famille.] — P. 217-32. L.-H. LABANDE. Une fondation scolaire du pape Grégoire XI à Carpentras. [Collège établi au début du pontificat, pour 23 étudiants sous la direction d'un maître ou d'un professeur unique; la plupart de ces étudiants étaient originaires de la Gascogne et du Limousin. Cette fondation ne survécut pas à Grégoire XI.] — P. 233-50. Dr COLOMBE. Du Rhône à la Grande cuisine par le « souterrain » du Palais. [Ce « souterrain » était un égout destiné à écouler dans le Rhône les eaux ménagères des cuisines du Palais des Papes. C'est par là que des soldats de Boucicaut à l'époque du siège arrivèrent jusqu'aux cuisines et s'y firent prendre ou massacrer. Bien entendu la tradition selon laquelle Benoît XIII se serait enfui par cette voie relève de la légende.]

Tome XVI, 1916.

P. 25-58. Marc DE VISSAC. Le président Durini et son code 1774-1776. [Occupés par les Français en 1768, Avignon et le Comtat furent restitués au pape en 1774; la vice-légation fut transformée en présidence et le titulaire de la nouvelle charge fut le milanais Durini qui l'occupa pendant deux ans. Son passage fut marqué par l'élaboration d'un corps de règlements connu sous le nom de *Code Durini*. A son départ la vice-légation fut rétablie.] — P. 87-9. DE GÉRIN-RICARD. Inscriptions découvertes à Cadenet. [Deux inscriptions, l'une portant gravé le mot *iter*, l'autre en caractères rustiques et irréguliers gravés à la pointe un mot qui peut être lu *oyer* ou *oyen*.] — P. 107-29. Dr COLOMBE. La chambre de Parement au Palais des Papes. [La chambre de Parement était placée dans l'aile orientale des appartements privés; située au premier étage, elle donnait sur les jardins; elle avait pour confronts : à l'ouest, le petit Tinel; au nord, le grand Tinel; enfin au sud, la chambre du pape dans la Tour des Anges. Plan.] — P. 157-63. E. DUPRAT. Le tumulus du « Mourré doú Diable » au Thor. [Sépulture probablement néolithi-

que.] — P. 165-94. H. Jean. Le château de Saint-Didier. [Près de Carpentras; description du château, spécimen fort beau du style de la Renaissance; généalogie des propriétaires successifs, les Thézan-Vénasque, les Séguins-Vassieu, les Guasc, les Limajon, le marquis de la Garde. Aujourd'hui le château a été transformé en un établissement d'hydrothérapie.] — P. 195-222. Abbé Trouillet. Antiquitatum urbis Pertusii... auctore Joanne Monier. [Poème latin sur l'antiquité de Pertuis composé par Jean Monier, docteur en théologie, et publié en 1680; sans valeur au point de vue strictement historique, ce poème, réimprimé par l'abbé Trouillet, donne des détails curieux sur quelques usages locaux et intéresse le folklore provençal.] — P. 229-60. Adrien Marcel. L'orfèvre Pierre Germain, dit le Romain (1703-1783). [Né à Villeneuve-les-Avignon le 5 avril 1703, Pierre Germain va à Paris en 1726, où il entre dans l'atelier de Thomas Germain, orfèvre du roi. A la fin de 1729, il se rend à Rome où il séjourne environ trois ans; en 1733, on le retrouve à Paris; il y mourut le 11 janvier 1783. Il a laissé deux recueils : *Éléments d'orfèvrerie*, *Livre d'ornemens;* en appendice vingt lettres de Pierre Germain.]

Tome XVII, 1917.

P. 35-49. D[r] Colombe. La valeur de la « canne » d'Avignon au xiv[e] siècle. [Tandis que les « cannes » d'Arles et de Marseille dépassaient le double mètre, que celle de Montpellier était de 1 m. 985, la canne d'Avignon au Moyen âge mesurait 1 m. 975.] — P. 57-74. Marc de Vissac. Un compagnon de Latude à la Bastille. Le comtadin d'Allègre. [Enfermé à la Bastille pour quelques couplets contre la Pompadour en mai 1749; en janvier 1756, d'Allègre et Latude réussirent à s'enfuir, mais furent repris quelques mois après, mais tandis que Latude devait demeurer à la Bastille jusqu'en 1784, d'Allègre devenu fou fut transféré à Charenton où il mourut en 1780.] — P. 75-155. Victorin Laval. Velorgues au comté Venaissin (suite et fin). [Les co-seigneurs de la maison d'Ancézune et d'Ancézune-Vinay; Marguerite de la Baulme vend tout ce qu'elle possède à Velorgues le 1[er] juillet 1585 à Laurent Imbert, bourgeois de l'Isle. Les d'Ancézune-Codard, les de Gramont; Velorgues au xviii[e] siècle; la vente du domaine de Velorgues comme bien national.] — P. 169-88. Adrien Marcel. De quelques étymologies avignonaises. [Les tours de la Gache et de Trouillas; la Mirande; la

grande et la petite Meuse; la porte des Oulles; le portail Magnanen; la porte Aurouse, etc.] — P. 189-225, 277-330. L. H. LABANDE. La légation d'Avignon de 1464 à 1476. [Exposé détaillé des négociations conduites par Louis XI pour faire désigner comme légat Charles de Bourbon, archevêque de Lyon. Il y réussit le 2 avril 1472. Le nouveau légat ne vint en Avignon qu'à la fin de novembre 1473; son activité et l'hostilité persistante que lui témoigne le pape Sixte IV. En juillet 1474, Charles de Bourbon quitte Avignon laissant comme lieutenants Édouard de Messey, abbé de l'Ile-Barbe, qui entre en conflits avec les habitants soutenus par le pape et le cardinal Julien de la Rovere, évêque d'Avignon. Les difficultés pour le légat et son lieutenant allaient grossir du fait de l'arrivée du cardinal de la Rovere le 17 mars 1476. A suivre.] — P. 241-68. Dr COLOMBE. L'aile du Conclave et la petite tour de Benoît XII. [Il s'agit de l'aile qui sépare actuellement la cour du cloître de la cour d'honneur, et qui fut construite au cours de l'année 1338. Au rez-de-chaussée était un grand cellier avec, au-dessus, formant entresol, sept chambres habitées par les gens de la bouteillerie et de la paneterie. Au premier étage était la chambre des étrangers qu'il faut identifier avec la *Camera regia* et la *Camera imperatoris*. A l'angle sud-ouest du palais vieux et sur l'un des côtés de la porte Notre-Dame s'élevait la petite tour de Benoît XII qu'il faut peut-être identifier avec la « tourelle du cardinal blanc ». Plan.] — P. 269-76. A. MOUZIN. La visionnaire Marie d'Avignon. [Marie Robine, dite Marie d'Avignon ou Marie la Gasque, miraculée de Pierre de Luxembourg, 1387, protégée de Clément VII et de Benoît XIII, alla trouver Charles VI en 1398 pour l'intéresser à la cause du pape d'Avignon. Elle aurait annoncé la venue de Jeanne d'Arc. Elle mourut le 16 novembre 1399.] — P. 331-8. G. DIDIÉE. Messire Jean Monier par M. le chanoine Trouillet. [Résume la biographie écrite par le chanoine Trouillet, de Messire Jean Monier, né en 1629 et mort en 1713, auteur d'une Histoire de Pertuis dont le manuscrit se trouve à la Méjanes d'Aix, vol. 633, avec l'attribution erronée à P. J. de Haitze.]

Tome XVIII, 1918.

P. 1-18. Chanoine REQUIN. Elzear Genet, dit il Carpentrasso. [Musicien distingué par Jules II, et après un court passage à la cour de Louis XII, maître de chapelle de Léon X; publie ses œuvres entre 1532 et 1536, meurt le 14 juin 1548.] — P. 19-44. A. MARCEL. Le

menuisier Antoine Peirol et ses « Noëls provençaux ». [Né le 3 avril 1709, mort le 19 juillet 1779; il a écrit quarante et un noëls, trois chansons et trois rocantins, sorte de complaintes; la composition de la plupart des noëls se place entre 1748 et 1758. Son œuvre a une saveur particulièrement avignonaise et de sa ville il a surtout célébré le Portail-Peint, dont il était proche voisin.] — P. 45-73. Dr Colombe. La chapelle pontificale du nord annexée à la Métropole. [Bâtie par Jean XXII sur l'emplacement de l'église paroissiale de Saint-Étienne, agrandie par Benoît XII, c'est aujourd'hui la grande salle des Archives. Cette grande chapelle, dite de Saint-Jean, comporte un rez-de-chaussée et un étage. Plan.] — P. 101-204. Abbé Sautel. Catalogue descriptif des antiquités romaines du Musée municipal de Vaison, avec plans et gravures. — P. 209-63. L. H. Labande. La légation d'Avignon de 1464 à 1476. Suite et fin. [L'arrivée du cardinal Julien de la Rovere, archevêque d'Avignon et légat, et son alliance avec les ennemis de Louis XI, déterminèrent ce dernier à une démonstration militaire : Avignon et le comtat furent occupés par les troupes royales (avril). En même temps le roi René, épouvanté, était obligé d'abandonner le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et même de se rendre à Lyon auprès du roi de France. Le 30 avril, Charles de Bourbon rentrait dans Avignon, dont les habitants durent se soumettre. Julien de la Rovere dut en faire autant (mai). Il n'y perdit rien, car dans son entrevue avec Louis XI à Lyon, il obtint que Charles de Bourbon lui cédât la place : il gardait la légation d'Avignon. Dès le début de septembre 1476, il se rendit en Italie auprès de Sixte IV. Pendant vingt-sept ans il devait rester à la tête d'Avignon et du comtat.] — P. 266-71. Chanoine Ulysse Chevalier. Institutions liturgiques de l'église d'Aix, XIIIe-XIVe siècles. [D'après le manuscrit latin de la Bibl. nat., n° 808.] — P. 273-98. Maurice Barber. Joseph D'Ortigue, de Cavaillon, critique musical (1802-1866). [Cousin de Castil-Blaze, fréquente à la Chesnaye, auprès de Lamennais : extraits de lettres et d'un journal intime, intéressants pour les Mennaisiens; ami de Berlioz, critique musical au *Journal des Débats* de 1863 à 1866.] — P. 299-323. Adrien Marcel. Les anciens jardins d'Avignon. [Fixe l'emplacement et décrit les jardins des Marchands (rues Argentière, de la Bancasse et Dorée), de Plaisance (rue de Plaisance et rue du Mail), de la Commanderie (impasse de l'Oratoire), des Médecins (rue de la Carreterie et impasse de la Poulassière), des Chevaliers de l'Arc (rue Saint-Sébastien).]

Tome XIX, 1919.

P. 1-15. A. Mouzin. La collection du maître-ferronnier Noël Biret au Musée Calvet. [Aperçu, d'après le catalogue dressé par M. Digonnet, des pièces de métal (serrures, heurtoirs, rampes d'escalier, chenets, lustres, montres, armes, etc.), en tout plus de 6.000 pièces formant une *collection pour servir à l'histoire de la ferronnerie dans le comtat et la Provence*, léguée au Musée Calvet, d'Avignon.] — P. 27-36. G. Marchal. Le premier conclave d'Avignon. Élection de Benoît XII (20 décembre 1334). [Sur 24 cardinaux dont se composait le Sacré Collège à la mort de Jean XXII, il y avait 1 Espagnol, 7 Italiens et 16 Français, ces derniers formaient donc la majorité des deux tiers requise pour l'élection pontificale; mais ils étaient divisés entre eux : il y avait les Gallicans, les Cadurciens et les Gascons, respectivement au nombre de 5, 5 et 6. Au milieu des intrigues menées par Helie de Talleyrand, cardinal de Périgord, le nom de cardinal Fournier fut jeté qui au troisième scrutin, et à la surprise presque générale, recueillit l'unanimité; ce fut Benoît XII.] — P. 49-63. Dr Colombe. La salle « de Jésus » au Palais des Papes. [Prouve qu'à l'époque pontificale, existait au Grand Palais d'Avignon une salle dite « de Jésus », située immédiatement au-dessous de la chambre de parement, dans l'aile orientale des appartements privés. Cette salle « de Jésus » doit être identifiée avec la salle des Suisses. Plan.] — P. 65-88. Baron Marc de Vissac. Une vendetta en Avignon (1606-1614). [Le 14 juin 1606, François de Galean, sieur des Issarts, assailli chez lui, poignarde son agresseur Thomas de Javon-Baroncelli. Il s'agissait de régler une affaire d'honneur. Des poursuites furent intentées contre tous ceux qui y avaient participé, mais à la fin de l'année le vice-légat donna une absolution générale. Cette mesure ne paraît pas avoir calmé les esprits, car dans la nuit du 1er au 2 janvier 1607, la maison du sieur des Issarts, sise à Villeneuve, sauta et faillit ensevelir sous ses ruines le propriétaire et ses hôtes. Une information fut ouverte, dont les pièces ont disparu : les résultats en furent sans doute sensationnels, puisque le prince de Condé et le prince d'Orange s'entremirent pour obtenir le désistement des poursuites (juin 1607), contre le versement aux victimes d'une somme de 10.000 livres. Une réconciliation officielle entre François de Galean et M. de Javon, frère de feu Thomas, fut ménagée par le vice-légat (10 oct. 1609). Mais en juin 1602 frère Jacques de Baroncelli, che-

valier de Saint-Jean de Jérusalem, fut tué par Louis de Galean, lui aussi chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Pour mettre fin à toutes ces querelles, sur l'invitation du pape, le vice-légat prescrivit aux Baroncelli, aux Galean et à leurs partisans respectifs d'avoir à faire la paix entre eux dans les deux jours sous peine de 4.000 écus d'or à payer au fisc du Saint-Père par chaque contrevenant. Tout rentra dès lors dans l'ordre.] — P. 89-120. Adrien Marcel. Aubert, d'Avignon, joaillier du roi et garde des diamants de la Couronne (1736-1785). [Ange Aubert, septième enfant de Dominique Aubert, né le 1er octobre 1736. Il se rendit à Paris, à une date indéterminée mais avant 1769, date où on le trouve exerçant sa profession de joaillier depuis quelque temps déjà et associé à l'orfèvre Jean-Louis Tourteau. Il eut à diriger et à surveiller l'exécution d'une pendule qui fut offerte par les autorités d'Avignon au marquis de Rochechouart, gouverneur d'Avignon pour le roi de France, lors de l'occupation (1768-1774). Le 30 mai 1773, Aubert fut nommé joaillier du roi et six mois après logé aux galeries du Louvre. Il fut chargé de monter la couronne de Louis XVI pour les fêtes du couronnement. Aubert fut le joaillier attitré du comte d'Artois. Il employa sa fortune à acquérir des œuvres d'art et des propriétés. Il mourut le 13 décembre 1785.] — P. 129-42. J. Sautel. Les statues impériales au Musée de Vaison. [Reconstitution et description des statues impériales qui ornaient le *frons scaenae* du théâtre de Vaison et découvertes au cours des fouilles de 1912 et 1913 : un empereur cuirassé; Tibère, Hadrien, Sabine.] — P. 153-78. D. Pansier. Les débuts de l'imprimerie à Avignon, xve et xvie siècles. [Expose d'abord les vicissitudes de l'orfèvre Procope de Prague ou Procope Waldfoghel, à Avignon, en 1444, qui s'associe avec plusieurs bailleurs de fonds, dont le juif Davin de Caderousse, pour l'exploitation d'un procédé d'écriture artificielle; le matériel dont Procope disposait était des plus rudimentaires et paraît plutôt intéresser les origines de la dactylographie que celles de la typographie. Ysoard Eymar, dit Marc, prêtre, était un libraire et non un imprimeur, 1485-1501. Nicolas Tepe et Domergue Anselme ne furent pas non plus des imprimeurs. Nicolas Tepe était un marchand et bailleur de fonds à l'imprimeur Michel Rouhault (1497) pour l'impression de *Luciani Palinurus*. Il en est de même de Domergue Anselme, qui fit les frais de l'impression des traités d'Odofredo de Benevent (1500). De même Georges Serre dont on constate la présence à Avignon de 1501 à

1505 était libraire et non imprimeur. Le véritable fondateur de l'imprimerie à Avignon est Pierre Rouhault, originaire d'Amiens, qui après avoir végété à Lyon (1489-1497) vint s'installer en Avignon, d'où il regagna Lyon en 1507. On peut citer ensuite Jean Riparius, du Mans (1500-1501); Pierre Paterelli (1507-1512); Thomas de Campanis, dit Le Breton (1511-1522); Jean de Channey, de beaucoup le plus important (1511-1540). Dans la deuxième moitié du XVIe siècle, les deux ateliers les plus considérables sont ceux de Bonhomme-Roux et de Barrier-Bramereau.] — P. 179-215. Dr COLOMBE. Au Palais des Papes. Une « note » de Prosper Mérimée. [Il s'agit du passage où Mérimée raconte que dans une des tours du château on lui montra « la chambre où siégeaient les inquisiteurs et une autre voisine où l'on donnait la torture ». Le Docteur Colombe prouve que le palais, sous l'ancien régime, renfermait des prisons et qu'il y avait dans son enceinte un local réservé à la torture. Plan.] V.-L. BOURRILLY.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

1. — *Les Annales révolutionnaires*, tome Ier, 1908.

P. 276-99. A. CHUQUET. Dagobert à l'armée d'Italie. [Dagobert contribue avec Anselme à la prise de Nice, puis à celle de Sospel, réparant brillamment l'échec de Brunet.] — P. 417-56. A CHUQUET. Dagobert à l'armée des Pyrénées-Orientales. [Épisodes divers des combats de Dagobert contre l'Espagnol Ricardos au Mas-Deu et au Mas-Ros, dit bataille de Perpignan, « le Valmy de l'armée des Pyrénées-Orientales ».]

Tome II, 1909 : Néant. — Tome III, 1910.

P. 375-94. François VERMALE, La Franc-maçonnerie savoisienne au début de la Révolution et les dames de Bellegarde. [Le Directoire maçonnique, qui fonctionnait à Chambéry en 1791 et 1793, exerça un rôle pratique tendant à la réunion de la Savoie à la France.]

Tome IV, 1911.

P. 42-8, 484-513. F. VERMALE. La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry. [1° Les ventes des biens du clergé effectuées

d'avril 1794 à novembre 1795 : ces ventes sont classées par cantons; 2° les ventes sous le Directoire et le Consulat, portant à la fois sur les biens du clergé et sur ceux des émigrés : analyse des procès-verbaux, relatant les prix, souvent dérisoires, auxquels elles sont consenties.]

Tome V, 1912.

P. 50-7. F. Vermale. La franc-maçonnerie savoisienne de 1793 à 1804. [Les F.·. M.·., souvent désignés par le suffrage des électeurs pendant la Révolution, occupent des fonctions publiques; sous l'Empire, les loges ne sont animées d'aucun esprit d'opposition politique, mais sont plutôt devenues des organisations d'origine aristocratique; elles ne comptent plus aucun noble en 1804.] — P. 212-36. F. Vermale. La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry (suite). [Liste des acheteurs — « la bande noire » — avec leur domicile, permettant d'établir que la vente des biens nationaux a eu pour résultat d'accroître la propriété des habitants ruraux.]

Tome VI, 1913.

P. 375-87. F. Vermale. La cherté de vie en province en l'an IV. Une grève de fonctionnaires. [Dossier des réclamations des fonctionnaires de l'Isère, réclamant une augmentation de traitement, avec le tableau du budget d'un fonctionnaire.] — P. 506-16, 643-57. F. Vermale. La désertion dans l'armée des Alpes après le 9 thermidor. [D'après les papiers d'André Réal : étendue de la désertion; ses causes; échec des mesures prises.] — P. 658-75. Jules Massé. Retour de l'île d'Elbe; le colonel Durand du 11e de ligne. [Malgré les conseils de Labedoyère, et en dépit de ses sentiments personnels, Durand reste fidèle au serment prêté aux Bourbons.]

Tome VII, 1914.

P. 369-86. F. Vermale. Les émigrés savoisiens dans le camp austro-sarde, d'après le carnet du chevalier de Martinel (1795). [Comment la division des alliés et la fatigue de certains généraux peuvent expliquer la marche foudroyante de Bonaparte.] — P. 694-708. G. Vallée. L'école centrale de la Vienne (1795-1805.) [L'enseignement secondaire à Poitiers avant 1789; la fondation de l'école centrale; son inauguration le 13 thermidor an III; l'administration de l'école.]

Tome VIII, 1916.

P. 34-46. F. Vermale. Les fournisseurs à l'armée des Alpes après le 9 thermidor. [Fraudes dans la fourniture des chevaux et des mulets; dans ces fraudes sont compromis l'agent général des remontes et l'entreprise des transports.] — P. 516-29. G. Vallée. L'école centrale de la Vienne (1795-1805). (Suite.) [Le personnel : recruté soit sur un programme dressé par les postulants et d'après des garanties attestées par certificats et références, soit par voie de concours; la plupart des professeurs firent preuve de talents réels.]

Tome IX, 1917.

P. 34-2. F. Vermale. La vente des biens nationaux dans l'Isère en l'an IV. [Lettres des administrateurs du département de l'Isère démontrant que, loin de se laisser tenter par la prime de 1/2 pour cent accordée à ceux qui favorisent la vente des biens nationaux, ils font, au contraire, effort pour enrayer la spéculation, cause de ruine pour le Trésor.] — P. 202-20, 503-11. G. Vallée. L'école centrale de la Vienne (suite). [Programme de l'enseignement : latin, lettres, histoire, grammaire, législation, morale, mathématiques, sciences physiques et naturelles, dessin : esprit et caractère de cet enseignement; composition de la bibliothèque; défauts de la discipline.]

Tome X, 1918.

P. 64-77. G. Vallée. L'école centrale de la Vienne (fin). [Le régime scolaire était l'externat; la rentrée des classes, les exercices publics, la distribution des prix donnent lieu à des cérémonies particulières; les élèves y sont nombreux et les succès importants.] — P. 356-73. F. Vermale. Les émigrés savoisiens de 1796 à 1815. [Alternatives d'espoir et de découragement après l'armistice de Cherasco parmi les familles aristocratiques; protestation de Joseph de Maistre; le sort des nobles savoisiens, officiers de l'armée piémontaise, après les traités de Campo-Formio et de Lunéville.]

J. Donat.

Tome XI, 1919. Néant.

2. — *La Révolution française*, t. LXIV, janvier-juin 1913.

P. 148-65, 337-66. Jean Loubet. Le gouvernement toulousain du duc d'Angoulême. [Le duc d'Angoulême résida à Toulouse du

23 juillet au 3 août 1815; il y institua un gouvernement irrégulier qui s'exerça sur quelques départements méridionaux et fut entre les mains des ultras les plus ardents et les moins scrupuleux. Notes intéressantes pour l'étude de la Terreur blanche dans le Toulousain.] — P. 326-36. H. LABROUE. Les origines mesmériennes du club jacobin de Bergerac. [Le médecin Valleton de Boissière, disciple de Mesmer, fonde avec 23 bourgeois de Bergerac une section de la Société l'*Harmonie*, qui, s'occupant d'abord de magnétisme animal, se transforma en club politique en 1787.] — P. 385-98. Léon DOUARCHE. La grand'peur à Bourgoin en 1789. [Le 27 juillet 1789, le régisseur du château de Vallin arrive à bride abattue annonçant qu'une armée de Piémontais met tout à feu et à sang; tocsin et panique; à la terreur succède la colère; les paysans incendient les châteaux; il fallut procéder à des pendaisons.] — P. 128-33. H. LABROUE. Liste des sociétés populaires de la Dordogne. [Simple énumération avec cotes d'archives.]

Tome LXV, juillet-décembre 1913.

P. 35-54. P. DESTRAY. Une révolte populaire à Aix en 1793, en raison de la cherté des vivres. [Les froids de 1789 et 1790 détruisent 80 % des oliviers; l'établissement du maximum, les nombreux passages de troupes amènent une misère intense qui provoque de sérieuses émeutes; la municipalité fut contrainte à ramener le prix du pain à un taux qui mit en désarroi les finances municipales.] — P. 132-66. Paul GAFFAREL. Le gouvernement du général Willot à Marseille (mars 1796-mars 1797). [Willot favorise le mouvement contre-révolutionnaire; défendu par Carnot, violemment attaqué par Barras, il pratiqua la candidature officielle en faveur des royalistes, se présenta lui-même aux élections et fut élu aux Cinq-Cents.] — P. 225-41. Marcel BLANCHARD. Une campagne de brochures dans l'agitation dauphinoise de l'été 1788. [Le but était d'obtenir la convocation des États de la province: des brochures, dont les principaux rédacteurs sont Mounet et Barnave, sont répandues par ballots dans les foires et les cabarets; le gouvernement répond par d'autres pamphlets et fait appel au clergé. Intéressant.] — P. 351-6. André ARTONNÉ. Les papiers de Maignet [Énumération et description des registres de correspondance du conventionnel Maignet à la bibliothèque de Clermont-Ferrand]. — P. 385-412. Léon DUTIL. Les « communes » en 1792. [Il s'agit d'organisations créées en province, à l'exemple de la Commune insurrectionnelle de Paris

du 10 août 1792, et plus particulièrement du *Comité central des Sections*, de Toulouse, qui fonctionna du 26 août à décembre 1792 : ce comité, allié de la Société populaire, dicte ses ordres au Conseil général de la commune, s'immisçant dans l'administration communale et départementale, surveillant le ravitaillement, l'application des lois, créant un bureau des « dénonces », etc. ; ses excès rendirent nécessaire sa dissolution. Précis et intéressant.]

Tome LXVI, janvier-juin 1914.

P. 32-9. LÉVY-SCHNEIDER. L'affaire Serva. Épisode de l'histoire des relations de l'Église et de l'État (1806). [Le prédicateur Serva met Arles en émoi par des sermons contenant des allusions à Talleyrand ou des attaques contre les philosophes; le préfet veut relever ses incartades; il est blâmé par Portalis.] — P. 321-7. Dr LAFFON. La commune de Pazayac (Dordogne) pendant la Révolution. [Analyse du cahier des États dressé en 1789 et du registre des délibérations municipales du 17 février 1790 au 2 décembre 1794.]

Tome LXVII, juillet-décembre 1914; t. LXVIII, janvier-juin 1915. Néant. — Tome LXIX, janvier-décembre 1916.

P. 148-61, 313-36. Paul GAFFAREL. Second proconsulat de Fréron à Marseille (31 octobre 1795-12 mars 1796). [Après le 13 vendémiaire, Fréron est chargé d'administrer Marseille : les Jacobins espèrent des représailles, et les royalistes sont pleins d'effroi. Il adopte d'abord une politique conciliante; mais bientôt, pour répondre aux provocations des royalistes, il traque avec acharnement les émigrés qui pullulent en Provence et les prêtres réfractaires, sans cependant s'abaisser à des vengeances particulières.] — P. 337-63. Pierre FLOTTES. Le Club des Jacobins de Bordeaux et la monarchie constitutionnelle (1790-1792). [Fondé en 1790, le Club des Jacobins de Bordeaux compta jusqu'à 2.000 membres, commerçants et avocats : d'abord respectueux de la religion et du roi, après la fuite de Varennes, il affiche déjà des sentiments républicains; le 10 août soulève son enthousiasme.]

Tome LXX, janvier-décembre 1917.

P. 19-55. G. CAUDRILLIER. Bordeaux sous le Directoire. [Les mesures révolutionnaires et la guerre contre l'Angleterre ont porté un très

grave préjudice au commerce bordelais; de plus, après fructidor, les relations sont interrompues avec l'Amérique. Après le 9 thermidor, ne tarda pas à s'étaler, avec le scandale des nouveaux enrichis, celui des « nudités gazées » et des Incroyables ridicules à la recherche de plaisirs faciles. La société bordelaise affiche le mépris de toute culture; des bandes royalistes s'organisent et complotent le rétablissement de la Monarchie par l'insurrection, tandis qu'après fructidor le parti jacobin se redresse, forme des clubs et provoque une petite Terreur. Coloré et intéressant.] — P. 132-66 J. Adher. L'Assistance publique au XVIIIe siècle. L'enquête de 1775 dans le diocèse civil de Toulouse. [Application de la circulaire de Turgot aux intendants du 16 novembre 1774. Pour 206 communautés, il existe 58 réponses contenant l'énumération des établissements charitables, leurs origines, leurs titres, leurs revenus respectifs avec leur affectation, les vœux exprimés : cette œuvre d'assistance affirme les principes qui, au siècle suivant, développeront leurs effets.]

Tome LXXI, janvier-décembre 1918.

P. 58-67, 146-56. Joseph Dufour. Le Conventionnel Piorry, notes biographiques. [Né à Poitiers en 1758, Piorry, écolier pieux, écrivait à quinze ans des vers français et patois qui présentaient un certain charme. Épris de liberté, il devint un inexorable et farouche conventionnel, qui réprima de façon terrible les menées contre-révolutionnaires; c'était pourtant un homme de principes et de haute valeur.] — P. 417-47. Marcel Nesi. La candidature officielle dans le département des Deux-Sèvres en 1852. [A des préfets de plus en plus antirépublicains succède un véritable préfet à poigne, l'ancien officier d'état-major de Sainte-Croix, qui prépare le plébiscite, puis fait élire, grâce à des intrigues caractéristiques, dont témoigne sa correspondance avec Morny et Persigny, deux députés bonapartistes.]

J. Donat.

CORRESPONDANCE

Dans une lettre qu'il nous adresse, notre collaborateur M. Faucher nous demande de rectifier l'article qu'il a publié au sujet des anciens inventaires d'archives imprimés. Voici ce qu'il nous écrit :

« Dans le fascicule de juillet-octobre 1922 des *Annales du Midi* (t. XXXIV, pp. 416-9), j'ai cité l'*Inventaire des titres... de l'Hostel de ville et cité royale de Montauban*, publié en 1662, comme étant le plus ancien inventaire *imprimé* d'un dépôt communal.

« Or M. Vidier, inspecteur général des archives et des bibliothèques, me signale un inventaire imprimé en 1510 : c'est l'ouvrage du notaire Rigau, intitulé : *Recollecta de tots los privilegis, provisions, pragmatiques e ordinacions de la fidelissima vila de Perpenya*, dont la première partie (70 feuillets) est une nomenclature analytique de titres perpignanais, tandis que la seconde (25 feuillets) constitue un recueil de textes municipaux.

« Bien qu'assez rare, ce volume a déjà été signalé, d'après un exemplaire de la bibliothèque de la ville de Perpignan, dans la *Bibliographie roussillonnaise* de MM. P. Vidal et J. Calmette, où il figure sous le n° 974.

« Un autre exemplaire est conservé aux archives de Perpignan sous la cote AA 8, et M. Robin, archiviste des Pyrénées-Orientales, lui consacrera une notice détaillée dans l'inventaire du dépôt communal de cette ville, actuellement sous presse.

« B. FAUCHER. »

CHRONIQUE

Dans sa séance du 20 mars 1925 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a partagé le prix Chavée (1.200 francs) entre M. Pierre Fouché pour ses deux ouvrages sur la *Phonétique et la Morphologie historique du Roussillonnais* et M. Joseph Desormaux pour sa *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie, langue et littérature.*

Dans la séance du 27 mars, la Commission des antiquités nationales de la même Académie a attribué la première médaille à Mme V. Cotte pour son ouvrage intitulé : *Documents sur la préhistoire de la Provence* (4 fasc., avec cartes).

*
* *

Parmi les thèses de l'École des Chartes soutenues le 26 janvier 1925 et jours suivants[1], nous signalerons celles de MM. Betgé-Lagarde, Fabre, de Gaulejac, ainsi que celles de Mlles Lemerle et Odier.

M. André Betgé-Lagarde nous apporte un *Essai sur le régime des terres en Angoumois,* qui porte spécialement sur le nord de cette province depuis les invasions normandes jusqu'à la guerre de Cent Ans, contribution intéressante à l'étude du régime féodal et de l'état économique.

M. Adnré Fabre, dans son *Essai sur l'histoire des évêques de Rodez,* allant des origines du diocèse au xive siècle, développe en cinq chapitres les divers aspects de l'activité épiscopale à l'intérieur de l'église et au dehors.

La liquidation des biens de l'Ordre du Temple dans le Sud-Ouest

1. *Positions de thèses*, etc., Paris, Picard, 1925, in-8° de 125 pages.

de la France, par M. Bernard de Gaulejac, précise l'histoire d'un procès célèbre et analyse la dévolution de l'actif des Templiers ainsi que les répercussions économiques de cette vaste opération.

Mlle Anne Lemerle, tente un *Essai de restitution du « Liber hominibus Sancto Juliano collatis »*. Il s'agit du grand cartulaire de Saint-Julien de Brioude, rédigé au XIe siècle, dont la destinée mouvementée méritait cette étude particulière.

Enfin, Mlle Jeanne Odier nous offre une biographie de *Jean de Roquetaillade, moine franciscain du XIVe siècle, sa vie et ses œuvres*. Bien que ne se rattachant ni à la grande famille de Roquetaillade du Rouergue, ni à celle de Beaumont-Pierretaillade de la vicomté de Turenne, le personnage a bien pour nom de famille Roquetaillade. Étudiant à Toulouse, moine à Aurillac, il écrit diverses œuvres qui se rattachent à la crise de l'Ordre franciscain au temps de la papauté avignonnaise. Les idées de l'auteur, la vogue de certaines de ses prophéties, les légendes qui se sont formées autour de son nom font de la monographie qui lui est consacrée une contribution précieuse à l'histoire générale du temps.

***

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son enseignement à l'École pratique des Hautes-Études, les élèves et les amis de M. Ferdinand Lot ont entrepris de lui offrir un volume de *Mélanges consacrés à l'histoire et à l'histoire littéraire du Moyen âge*. L'ouvrage publié par la librairie Champion paraîtra en novembre 1925. Il ne sera pas mis dans le commerce. Les souscriptions (40 francs français) doivent être adressées pour la France à M. Latouche, archiviste des Alpes-Maritimes, 15, rue des Ponchettes, Nice (compte chèques postaux, Marseille, 138.70), pour l'étranger à M. R. Fawtier, conservateur des manuscrits à la John Rylands Library, 10, Victoria Avenue, Didsbury, Manchester (Angleterre).

Ce volume contiendra de nombreux mémoires d'un intérêt général; nous y relevons, en outre, les sujets suivants qui concernent notre région : J. Calmette, *Le sentiment national dans*

la marche d'Espagne au IXe siècle; H. Labande, *La dévastation des églises de Provence à l'époque carolingienne;* R. Latouche, *Origines de l'évêché de Nice, Nice et Cimiez;* C. Marinesco, *Jacques II, roi d'Aragon, et l'Égypte;* M. Roques, *Un poème provençal relatif à Roland.*

* * *

C'est un véritable événement, comme le dit M. Piaget dans une Préface à la fois émue et spirituelle, que l'apparition du premier fascicule du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, c'est-à-dire d'un groupe de patois franco-provençaux — particulièrement altérés et en pleine voie de disparition, — dont l'étude forme un complément indispensable à celle de nos patois nationaux[1]. La première idée en remonte à un siècle environ; mais les bases solides n'en ont été jetées qu'il y a trente-cinq ans[2] et la publication complète n'exigera sans doute guère moins de temps. C'est une œuvre de foi et d'abnégation, à laquelle nous ne devons marchander ni notre admiration ni notre reconnaissance, œuvre due à une foule de correspondants et à quatre spécialistes qui ont assumé la lourde tâche de rassembler, de coordonner, d'élaborer un matériel immense. L'ouvrage, en effet, dont le plan est aussi vaste qu'original, comprend non seulement tous les mots patois encore existants, mais tous ceux qui ont pu être relevés dans les documents anciens, ainsi que les noms de lieux. Comme son but est de conserver la mémoire « non seulement des mots, mais des choses », il contient aussi de nombreux articles « encyclopédiques », consacrés aux institutions caractéristiques, aux occupations, aux méthodes de travail qui donnent au pays étudié sa physionomie propre et ces articles sont accompagnés d'illustrations qui com-

1. *Glossaire des patois de la Suisse romande, élaboré avec le concours de nombreux auxiliaires et rédigé par* L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet, *avec la collaboration de* E. Muret; Neuchâtel et Paris, éditions Victor Attinger, 1924; fasc. I (*a-abord*), in-4° de 64 pages.

2. Des « rapports », dont le vingt-cinquième avait paru au début de 1924, tenaient les collaborateurs et le public au courant de l'état d'avancement du travail.

plètent très heureusement les définitions ou descriptions. La plupart des articles enfin sont suivis d'un « historique » qui nous renseigne sur l'évolution du sens du mot et nous en donne, le cas échéant, l'étymologie. Ces deux dernières parties réservent au lecteur les plus intéressantes surprises : on y voit, par exemple, le mot *abbaye* passer de son sens propre à celui de « association » ou « confrérie », puis de « local d'une corporation », de « fête corporative », de « fête patronale », et à ce propos est esquissée l'histoire de diverses corporations, avec des gravures appropriées. Rien de plus curieux aussi que les deux articles *â* (représentant direct de *apis*) et *abeille*, où sont complétées et rectifiées les recherches si originales de M. Gilliéron sur cette famille de mots. C'est l'avantage du type « glossaire » sur le type « atlas » que de présenter au lecteur non des matériaux bruts, mais des documents plus ou moins complètement élaborés et l'avantage est surtout sensible quand le travail a été exécuté, comme c'est ici le cas, de main de maîtres.

A. JEANROY.

***

La collection *L'Évolution de l'humanité* publiée par la *Bibliothèque de synthèse historique* (Paris, La Renaissance du livre) s'est enrichie de plusieurs volumes dont trois doivent être signalés ici à nos lecteurs. M. Pittard intitule son livre *Les races et l'histoire*. Tous les spécialistes ont loué cette brillante « introduction ethnologique à l'histoire », compendium de l'anthropologie actuelle par un des maîtres incontestés de cette science, chez qui le sens critique le plus prudent ne contrarie pas l'essor des idées générales. Les historiens trouveront notamment grand profit aux pages très neuves que l'auteur consacre aux Barbares et aux effets ethniques des invasions. — M. Grenier analyse *Le Génie romain dans la religion, la pensée et l'art*. La formation de la cité romaine et des civilisations italiennes, Rome capitale du monde méditerranéen, le siècle d'Auguste, telles sont les étapes de ce développement dont une conclusion vigoureuse dégage « l'originalité romaine ». Notre région, si riche en vestiges gallo-romains, ne saurait être indifférente à cette étude qui

nous restitue profondément l'âme de ceux qui furent les initiateurs de nos ancêtres. — Si notre Midi, pays latin, est intéressé directement à l'œuvre de M. Grenier, il est intéressé de même au bel ouvrage que M. Declareuil nous donne sur *Rome et l'organisation du droit*. Sous la plume d'un juriste sûr doublé d'un sagace historien, nous ne trouvons pas seulement un exposé méthodique et remarquablement ordonné de la législation ancienne, classique et justinienne, mais une compréhension présente partout et toujours lumineuse de l'esprit romain dans les institutions. L'auteur rend cette notion vivante et sensible. Ne nous parle-t-il pas, par exemple, d'un « syndicalisme » du Bas-Empire? Les romanistes ne seront pas les seuls familiers du livre de M. Declareuil, car il sera consulté souvent et avec fruit par tous ceux qui explorent le passé des pays imprégnés de droit romain. J. CALMETTE.

* * *

Le fascicule 4 de la collection des *Classiques de l'histoire de France* (sous la direction de M. L. Halphen, librairie Champion) est consacré par M. L. Bréhier aux *Gesta Francorum et aliorum Hierosolimitanorum*, publié cette fois sous le titre : *Histoire anonyme de la première Croisade*. L'auteur, spécialiste des questions relatives à l'Orient latin, fait précéder son texte, bien et dûment établi, d'une excellente introduction ; il l'accompagne d'un commentaire qui est un modèle de sobriété substantielle et précise. Une traduction soignée, — la première faite des *Gesta* en français, — figure en regard de la rédaction originale. L'innovation vaudra, sans doute, à la collection, qui la généralise, la gratitude de plus d'un travailleur pressé, sans parler de celle des non-latinistes, admis désormais à puiser à des sources historiques dont l'accès leur était jusqu'à ce jour interdit. On sait le rôle important que joua à la première Croisade le comte de Toulouse Raymond IV, avec ses compagnons méridionaux. C'est dire l'intérêt que présente pour nos lecteurs le volume que nous signalons ici, et l'on nous saura gré d'ajouter que M. Bréhier annonce des fascicules ultérieurs, qui contiendront

les autres textes essentiels sur la Croisade. Puissent-ils paraître sans de trop longs délais.

* * *

La Société des Études du Lot entreprend une *Enquête sur les usages et traditions populaires du Quercy* tant que vivent encore des personnes ayant bien connu les anciennes coutumes. M. l'abbé Eugène Sol, 3, avenue de Toulouse, à Cahors, chargé d'en dresser l'inventaire méthodique, invite toutes les personnes qui peuvent avoir des renseignements intéressants à les lui communiquer. Son enquête porte sur les points suivants :

I. Usages relatifs à la naissance, à l'enfance (jeux), à la jeunesse (tirage au sort, etc.). — II. Mariage (cadeaux, costumes, etc.). — III. Habitation et ses dépendances. — IV. Nourriture (repas, ustensiles). — V. Anciens costumes locaux. — VI. Langage (patois local, surnoms, vieilles formules, jurons). — VII. Sorcellerie, superstitions. — VIII. Coutumes se rapportant à certaines fêtes religieuses. — IX. Fêtes profanes et foires. — X. Maladies, remèdes de bonne femme. — XI. Sources et fontaines. — XII. Mort. — XIII. Agriculture (instruments, plantes, coutumes relatives aux ventes, donations, baux, veillées d'hiver, proverbes). — XIV. Termes vulgaires, usages, dictons touchant les animaux. — XV. Métiers et professions, enseignes. — XVI. Vieilles mesures, vieux noms de monnaies encore en usage.

* * *

La *Renaissance de l'art français et des industries de luxe* a publié récemment (numéro d'avril 1924, p. 205-210), un article de M. Louis Bréhier intitulé *La cathédrale de Clermont au Xe siècle et sa statue d'or de la Vierge*. L'auteur y met en lumière un texte étrange, accompagné d'un dessin non moins curieux. Il s'agit d'une vision du moine Robert, abbé de Mozat, relative à la basilique de « Sainte-Marie d'Auvergne », autrement dit à la cathédrale de Clermont. Le récit a été rédigé par le diacre Arnauld sous la forme d'un sermon ; le dessin au trait,

qui représente la Vierge assise sur un trône et tenant l'Enfant sur ses genoux, serait la reproduction d'une statue-reliquaire jadis conservée dans ladite cathédrale. Texte et dessin remontent à la fin du x[e] siècle (Bibl. municipale de Clermont, ms. 145, fol. 130^b-134^b).

Une étude approfondie de l'un et de l'autre a permis à M. B. de dégager les conclusions suivantes : « Elle [la narration du diacre] nous donne la certitude que c'est bien à l'évêque Etienne II qu'est due la reconstruction de la cathédrale de Clermont, dont on a retrouvé la crypte, prototype du plan roman auvergnat. Grâce à ce texte, nous connaissons le nom de l'artiste, à la fois architecte, sculpteur et orfèvre, qui éleva sur un plan nouveau la cathédrale d'Etienne II, et créa la plus ancienne statue-reliquaire de la Vierge, analogue sans doute par sa somptuosité et son style barbare à l'étrange effigie, sa contemporaine, qui a pu traverser les siècles, perdue dans les montagnes du Rouergue... Deux hommes, dont les initiatives devaient êtres fécondes, apparaissent donc à la naissance de l'art roman auvergnat : l'évêque Etienne II et l'architecte-orfèvre Aleaume. » B. FAUCHER.

***

Mouvement félibréen. — L'Académie des Jeux Floraux a fêté du 1[er] au 4 mai 1924 le sixième centenaire de la fondation du *Consistoire du Gai Savoir*. De nombreux délégués français et étrangers ont assisté à ces fêtes. A cette occasion, la Société des *Jochs Florals*, de Barcelone, est venue en corps célébrer sa fête annuelle à Toulouse ; cet hommage de Barcelone à Toulouse, en évoquant de grands souvenirs historiques, empruntait aux circonstances que traverse la Catalogne une haute signification. On trouvera dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* (Les frères Douladoure, imprimeurs, Toulouse) le texte des discours prononcés et des poésies françaises ou occitanes couronnées. (Il a été fait un tirage à part des discours prononcés à la fête du 6 novembre 1923, à l'occasion de l'ouverture de l'année jubilaire; Toulouse, Les frères Douladoure; in-8° de 48 pages).

La *Santo Estello* a été fêtée, en 1924, dans la ville de Nar-

bonne. Deux majoraux ont été nommés : M. Bruneau, d'Avignon, auteur de nombreuses poésies qui ont paru dans divers recueils félibréens, et M. Louis Delhostal, directeur d'école publique à Thiézac (Cantal) ; ce dernier est l'auteur de deux savoureux volumes de poésies, *Rescouoto* et *Los Piados*, couronnés par l'Académie des Jeux Floraux. Un album-souvenir de la *Santo Estello* est publié par l'imprimerie Brieu, à Narbonne.

M. B. Sarrieu, professeur agrégé au lycée de Montauban, publie (*Revue Méridionale*, 5, rue Fondaudège, Bordeaux) une attrayante brochure sur la graphie de la Langue d'Oc : tout ce qu'il dit de la nécessité d'une unification « graphique » est excellent ; il y a d'ailleurs des progrès à ce point de vue-là et *au*, *eu* ont remplacé à peu près définitivement *aou* et *eou*. On pourrait introduire quelques accents dans la graphie occitane ; mais il ne faut pas aller trop loin ; nous sommes plutôt partisan de la simplification que de la complication.

Deux revues méridionales se distinguent par le luxe de leur publication : *Septimanie*, à Narbonne, dans laquelle nous avons écrit un article sur *Le dernier Troubadour* (avril 1924) et *En Provence* (Éditeur : Louis Laget, Arles-sur-Rhône) ; nous avons publié dans cette dernière une étude sur le costume des troubadours : *Comment étaient habillés les Troubadours*, avec quelques représentations graphiques tirées de notre ouvrage en préparation : *Iconographie des Troubadours*.

La poésie provençale deviendrait-elle une bonne affaire ? Le poète Marius André allait publier à ses frais un magnifique recueil de ses poésies, dont quelques amis avaient eu la primeur : *Amé d'arange un cargamen* (Avec un chargement d'oranges), lorsqu'un éditeur hardi lui proposa de l'éditer à ses frais, avec des exemplaires sur Japon à 900 francs, le reste à l'avenant (Les Éditions du Cadran, 2, impasse de Conti, Paris, 6e). Félicitons cet éditeur de son initiative et souhaitons que la bonne poésie ne soit pas réservée aux seuls nouveaux riches.

Nous avons publié un article de vulgarisation sur *Toulouse et les Troubadours* dans la revue suivante : *L'Illustration économique et financière*, numéro spécial consacré à la Haute-Garonne (39, rue de la Victoire, Paris, 9e). J. ANGLADE.

*
* *

Chronique de l'Ariège.

L'ŒUVRE DES SOCIÉTÉS LOCALES. — Le mouvement de curiosité scientifique et l'activité des érudits locaux ne semblent pas s'être ralentis depuis la rédaction de la dernière chronique (1913), si l'on prend tout au moins pour terme de comparaison les dates extrêmes de la période de dix années qui vient de finir. Sans doute, ici comme partout ailleurs, recherches et travaux se sont ressentis des événements de 1914, mais, la tourmente passée, le retour aux études historiques se fit avec empressement.

Aux sociétés locales revient à peu près tout le mérite de ce beau réveil, et tout d'abord à la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et à la Société des Études du Couserans, sa filiale.

On pourra se convaincre de la vitalité de ces deux Compagnies en parcourant les derniers tomes de leur Bulletin analysé dans les *Annales* avec les autres périodiques méridionaux. N'en trouverait-on pas encore la preuve dans la participation régulière de leurs membres au Congrès des sociétés savantes? En avril 1914, par exemple, 5 communications sont présentées au Congrès de la Sorbonne; et lors du rétablissement des sessions, en 1920, c'est 5 nouveaux mémoires dont il est donné lecture au Congrès de Strasbourg.

Dans les limites de la province, des congrès et de belles manifestations s'organisent par leurs soins ou avec leur concours. En septembre 1922, sous les auspices de la Société du Couserans, un Congrès d'archéologie préhistorique se tient à Saint-Girons, à la suite des splendides découvertes faites dans les grottes du Volp par M. le comte Bégouen, vice-président de la Société. En juillet 1924, la Société ariégeoise reçoit à Foix les membres du Congrès international d'anthropologie en tournée d'exploration scientifique dans le département.

Deux mois plus tard, à l'occasion de la Grande Semaine ariégeoise, nos deux sociétés organisent une journée archéologique

et historique, qui obtient le plus vif succès. En dehors des communications qui furent faites à la séance solennelle du 24 septembre et dont le texte vient d'être publié sous ce titre : *Aux pays de Foix et de Couserans* (Foix, Gadrat, in-8° de 64 p.), signalons une charmante promenade au château de Foix sous la direction de M. Pasquier, une visite de la grotte de Niaux avec M. le Dr Cuguillère, une conférence très applaudie de M. Fr. Gadrat sur le montagnard ariégeois il y a cent ans, enfin l'exécution vocale et instrumentale de chansons anciennes du pays, que M. J. Poueigh, le compositeur de Frivolant et le spécialiste bien connu du folklore pyrénéen, dirigea avec une réelle maîtrise.

Dans l'intervalle, la Société ariégeoise contribue au succès de la fête du Costume organisée par l'Union thermale et touristique. Et ici, nous noterons en passant la mutuelle collaboration que se prêtent, plus spécialement dans le domaine de l'archéologie et du folklore, tous les groupements locaux, en particulier les syndicats d'initiative : entr'aide et solidarité des plus fécondes, puisqu'elles suscitent un goût toujours plus vif des choses du passé local.

De son côté, le Ministre des Beaux-Arts sollicite-t-il leur concours pour assurer la conservation des monuments historiques : nos sociétés savantes répondent avec empressement à son appel. Par leur intervention, plusieurs édifices et objets mobiliers sont classés : remparts gallo-romains de Saint-Lizier, fin 1912 ; cloche de bronze à Vals en 1914 ; maison du xve siècle à Mirepoix en 1915 ; églises de Lapenne et de Vic-d'Oust, tour des Cordeliers à Pamiers en 1921 ; tour de l'Horloge à Sentein en 1922, ruines du château de Lordat en 1923, etc. Et la campagne n'est pas près de finir !

A toutes les œuvres qui rentrent dans le cadre de ses études, la Société ariégeoise ne manque pas de prodiguer ses encouragements. Grâce à son distingué secrétaire-général, M. Ph. Morère, l'enseignement de l'histoire au Lycée de Foix est devenu une chose bien vivante, au point que, sur son initiative, l'Association des anciens élèves a institué, en 1922, un prix d'histoire locale (*Annales du Midi*, 1924, p. 513).

La Société ariégeoise voudrait mieux faire encore, en rétablissant les concours annuels et les distributions de prix. Puissent de généreux donateurs, à l'exemple de ce bienfaiteur anonyme de 1924, lui permettre de réaliser ce projet. Car, il faut bien le dire, la situation financière de la Société a subi le contre-coup des événements; et, pour faire imprimer son Bulletin, qui n'a pas cessé de paraître durant la guerre, des sacrifices ont été nécessaires. C'est dans des difficultés matérielles de cette nature qu'il faut rechercher, semble-t-il, les causes de la disparition, en 1914, de deux publications périodiques : le *Bulletin historique du diocèse de Pamiers* et l'*Ariège pittoresque*, et cela malgré des débuts pleins de promesses.

Voilà pourquoi les sociétés de province qui ne veulent pas végéter ou mourir, seront obligées de mettre en commun leurs ressources et leurs moyens d'action. En 1924, un projet de fédération des Sociétés ariégeoises poursuivant un but identique fut mis en avant par la Société appaméenne des lettres et des arts, tout récemment fondée, et par son organe bi-mensuel : *Pages d'Ariège*. A ce projet la Société ariégeoise a donné une adhésion de principe, de même qu'elle a cru devoir adhérer ces derniers mois à l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest.

N'oublions pas que la Société du Couserans est venue s'affilier à la Société ariégeoise en 1899 et qu'aujourd'hui plus que jamais cette union fait la force des deux Compagnies. Ne comptent-elles pas à ce jour, malgré des vides et des pertes infiniment sensibles, 40 membres de plus qu'en 1913? Et ceci est la preuve saisissante qu'on est loin de se désintéresser en Ariège des études et des travaux qui sont en honneur dans nos Sociétés.

Archives et Bibliothèques. — Les travaux de classement activement poursuivis aux Archives départementales fin 1913 et en 1914 ont permis à M. E. Pélissier de publier avant la guerre les Répertoires des séries E, K et V. Restée en suspens à partir de cette date, la rédaction des inventaires a été reprise en 1920 par la continuation de l'inventaire de la série G, dont l'impression touche à sa fin. A son tour, la collection des répertoires

s'est accrue du *Répertoire numérique de la série C — Administrations provinciales et administration des domaines* — (Foix, Gadrat, 1924, in-4° de IV-32 p.).

Parmi les séries modernes, délaissées elles aussi par suite de la fermeture du dépôt au mois d'août 1914, la série S (Travaux publics) a été l'objet, après 1919, d'une refonte générale. En attendant la mise au point du répertoire définitif de cette série, nous avons publié dans le *Bulletin de l'Association économique ariégeoise* (1922) un répertoire des dossiers relatifs aux recherches et aux concessions minières (an VIII-1914).

En outre, la publication, amorcée en 1912, de l'Analyse des procès-verbaux manuscrits du Conseil général antérieurs à 1837 se poursuit dans la limite des crédits disponibles. A cette heure, les analyses des procès-verbaux de l'an VIII à 1807 sont imprimées.

Au cours de la même période, l'accroissement des fonds historiques des Archives départementales a été marqué par des versements importants : documents des greffes des Tribunaux et registres de catholicité, incomplets il est vrai, de 91 paroisses de l'arrondissement de Pamiers. Il convient d'enregistrer aussi l'entrée aux Archives d'un lot précieux de papiers de famille (XVIe-XIXe siècles) offerts, en 1922, par les héritiers de la famille d'Ounous, de Sabarat. Notons dans ce lot la correspondance échangée entre le chevalier Jacques d'Ounous, ses parents et ses amis de 1789 à 1802. Ces lettres méritent d'être consultées pour l'étude des événements de France et d'Amérique (Saint-Domingue et Louisiane) pendant la Révolution. (*Bull. de la Soc. ariégeoise*, 1923, pp. 90-92.)

D'autre part, les Archives départementales ont reçu, à titre de dépôt, tout ou partie des Archives historiques de 9 communes rurales. A ce sujet, il est permis d'espérer que la loi du 29 avril 1924 assurera pour l'avenir une meilleure conservation des Archives des mairies, qui sont en général mal tenues. Quelques dépôts cependant sont rangés avec ordre et pourvus d'un inventaire. A Mazères, ancien lieu de résidence des Comtes de Foix, les archives viennent d'être classées par M. Soucase, sur l'initiative des plus louables de M. Prospert, maire de cette com-

mune. Quant aux Archives de Pamiers, les plus riches sans conteste de tout le département, il serait désirable que la municipalité fît imprimer sans tarder le répertoire sur fiches rédigé par M. E. Pélissier, ancien archiviste de l'Ariège. Pour la ville de Foix, les Archives antérieures à 1804 sont en cours de classement : elles avaient été déposées aux Archives départementales en 1912. Enregistrons à cette place que la bibliothèque municipale de cette ville a été rouverte au public en 1920.

Aux Archives départementales, le fonds local de la bibliothèque historique s'enrichit peu à peu. Nous avons plaisir à mentionner, entre autres dons, la libéralité qu'a faite à ce dépôt, en 1922, Mme veuve Garrigou, des principaux travaux scientifiques du professeur F. Garrigou, le généreux donateur du Musée de l'Ariège. Un catalogue sur fiches permet de répondre aisément aux demandes du public. Mais à cet instrument de travail, si utile qu'il soit, les travailleurs locaux souhaiteraient qu'il vînt s'ajouter dans un avenir très prochain la publication de la Bibliographie ariégeoise de M. l'abbé Blazy. Qu'il nous suffise de dire, pour montrer l'intérêt de cette œuvre capitale, que l'érudit auteur a dressé la nomenclature non seulement de tous les ouvrages ou plaquettes ayant un caractère local, mais encore des très nombreux articles de revues et bulletins où il est question de l'Ariège. La Société ariégeoise qui, en 1914, décida de prendre à sa charge les frais de ce recueil, ne saurait en retarder trop longtemps la publication.

Archéologie. Musée de Foix. — L'éminent préhistorien qu'était Émile Cartailhac a rendu compte dans les *Annales du Midi*, en 1913 et en 1916, des retentissantes découvertes faites de 1912 à 1914 par M. le comte Bégouen et ses trois fils dans les collines caverneuses de Montesquieu-Avantès : Tuc d'Audoubert et grotte des Trois-Frères.

Les fameux bisons modelés en argile, l'une des plus belles manifestations de l'art statuaire à l'époque préhistorique, ont rendu célèbre, on le sait, dans tout l'univers, la première de ces grottes. Nous rappellerons seulement que les visiteurs du Musée d'histoire naturelle de Toulouse peuvent admirer de-

puis 1923 une reproduction exacte de ce groupe, exécutée par les soins de M. Lacomme avec de l'argile prise dans le fond de la grotte du Tuc d'Audoubert.

Dans la caverne des Trois-Frères, les fouilles, qui avaient été arrêtées en août 1914, furent reprises après la guerre. A signaler notamment la campagne d'études de 1921, qui fut des plus fructueuses. Elle permit, en effet, de découvrir de nombreux ossements de bison et de renne, des os d'oiseaux nocturnes, en particulier de Pyrhocorax, un fragment de cubitus humain et, sur les parois, deux silhouettes d'hémione, très finement gravées.

Il va de soi que ces belles découvertes devaient attirer l'attention du monde savant, surtout après que M. Bégouen en eût fait connaître l'intérêt par une série de communications à l'Institut (Académie des Inscriptions : septembre 1918 et septembre 1920) et au Congrès des Sociétés savantes en 1924.

Entre temps, les grottes du Volp recevaient la visite des représentants les plus autorisés de la science préhistorique. M. l'abbé Breuil, M. Brunhes, les Professeurs Burkitt de Cambridge, Osborn et Mac Kurdy de New-York, entre autres, vinrent les étudier sur place. A l'occasion d'une de ces visites, en septembre 1922, un Congrès se tint à Audinac, aux portes de Saint-Girons ; et là, le D[r] Capitan, se faisant l'interprète des congressistes, ne put s'empêcher de proclamer que « l'ensemble préhistorique des grottes de Montesquieu est unique au monde ».

Dans un autre coin de l'Ariège, à Niaux, les membres de l'Institut international d'anthropologie humaine sont émerveillés à leur tour. Au mois de juillet 1924, nous avons entendu le professeur Pittard, de Genève, les professeurs Pacheco et Bosch-Gimpera, des universités de Madrid et de Barcelone, exalter la valeur préhistorique de cette célèbre grotte, théâtre des recherches et des travaux de M. Cartailhac et de M. l'abbé Breuil.

Dans cette même région de Tarascon des fouilles heureuses continuent à être pratiquées sous l'impulsion de la section préhistorique d'Ussat-les-Bains et de quelques animateurs locaux,

comme M. Gadal et le Dr Cuguillère. De son côté, M. G. Vidal, préparateur à la Faculté des Sciences de Montpellier, fait la découverte, en 1922-1923, d'une station néolithique en plein air sur les flancs sud-est du Sédour (commune d'Arignac), tandis que dans la caverne de Pladière et dans celle de Bedeilhac, qui font partie du même massif, il découvre des vases intéressants. Les résultats de ces recherches ont été consignés dans plusieurs mémoires manuscrits présentés par M. Vidal à la Société ariégeoise et dans un article important qui vient de paraître : G. Vidal, *Le Sédour d'après de récentes découvertes* (Extrait de *Aux pays de Foix et de Couserans*, Foix, Gadrat, in-8°). Ajoutons qu'entre les deux grottes précitées de Pladière et de Bedeilhac, dans la grotte du Bouicheta, M. l'abbé Breuil a relevé des traces de l'époque moustérienne (Breuil : *Le moustérien dans l'Ariège. Bouicheta*, dans les C. r. du Congrès pour l'avancement des sciences. Montpellier, 1922).

Si nous quittons les temps préhistoriques pour signaler les traces de l'antiquité romaine et gallo-romaine en Ariège, nous constatons que les trouvailles sont plus modestes, bien que toujours intéressantes. Signalons la découverte d'une inscription romaine à l'abside de l'église de Saint-Lizier et les détails précis donnés par l'abbé Samiac, en août 1919, sur la pile de Marsan, près de Saint-Girons (*Bull. de la Soc. ariégeoise*, t. XV). Il est bon de citer aussi les fouilles entreprises en 1924 par M. G. Vidal dans les ruines du château de Quié et la mise à jour en 1923 de fragments de poteries gallo-romaines à Foix, sur les derniers replis du Saint-Sauveur.

Dans le domaine de l'archéologie monumentale du Moyen âge les travaux sont plus abondants. En cette matière, le regretté Robert Roger occupait une place de choix. Ses communications au Congrès des Sociétés savantes sur *Le clocher de l'église Saint-Michel de Tarascon* (1913), sur *Les croix du pays de Foix et du Couserans* (1914) révèlent comme ses études antérieures un archéologue de talent, qui sera difficilement remplacé. Et que dire de son étude magistrale sur *Les églises romanes du pays de Foix et du Couserans*, restée malheureusement inachevée? (Foix, Gadrat, 1908-1913; 2 fasc. in-8° de 112 p.,

avec pl.). La Société ariégeoise aura à cœur, n'en doutons pas, de nous donner bientôt la suite de cette publication.

En parcourant le Bulletin de cette Académie locale, le lecteur pourra aussi glaner, j'en suis sûr, d'utiles renseignements dans le résumé des communications faites par M. Patrice Bonnet (sept. 1918) sur le vieux clocher de Luzenac-Moulis; par l'abbé Samiac (décembre 1922) sur la *Bielo* de Lescure; et, en septembre 1923 et septembre 1924, par M. de Bardies sur la Tour de Chunau à Lacourt, vestiges d'un château-fort dont nos sociétés savantes demandent avec insistance le classement.

Il faut mentionner enfin touchant l'architecture religieuse une bonne notice de M. J. Claustres : *Restes d'un château féodal. Église des Pujols* (Pamiers, 1920; in-8° de 20 p.).

On voit par cet exposé que les recherches et les travaux d'archéologie locale ne sont pas délaissés dans l'Ariège. La raison en est que les objets d'études : grottes, églises, châteaux, etc., sont particulièrement nombreux.

Le Musée départemental, à Foix, forme en quelque sorte la synthèse de cet ensemble archéologique. C'est un Musée mixte, en voie de réorganisation, où l'élément paléontologique domine. Le classement des collections préhistoriques, spécialement de la collection Garrigou (dont de nombreuses pièces sont de premier ordre), a été confiée à M. le comte Bégouen. Sous sa direction, M. Lacomme procède en ce moment à la restauration fort délicate du squelette du mammouth découvert à Baulou en 1900.

Le Musée de l'Ariège s'est enrichi en 1914 de la collection Cau-Durban et en 1915 des objets provenant des fouilles du cimetière barbare de Tabariane près de Teilhet.

La section de numismatique est assez bien représentée. Notons à ce propos quelques détails qui ne sont pas dénués d'intérêt, dans la *Revue numismatique*, t. XVIII (1914), p. xxxvi, Paul Bordeaux, *Ateliers de Saint-Lizier (Ariège) en 1590;* et t. XIX (1915), p. 330 à 350, comte de Castellane, *Écu d'or, au nom de Charles VI, frappé par le comte de Foix en 1419.* Il s'agit très vraisemblablement d'une pièce frappée à Mazères, au comté de Foix, par Jean Ier de Grailly.

HISTOIRE. — Les publications d'ordre général sont toujours très rares. Aussi, le livre de MM. Ph. Morère et E. Pélissier, *L'Ariège historique. Lectures et notices* (Pamiers, Labrunie, 1914, in-16 de 298 p.) n'en a-t-il que plus de prix. Cet excellent travail, analysé dans les *Annales* en 1917, sera utilement consulté par tous ceux qui s'adonnent aux recherches d'histoire locale.

Par contre, les monographies abondent. On trouvera à ce sujet dans le *Bulletin de la Société ariégeoise* (t. XIII-XVI, 1913-1924) et dans le *Bulletin historique du diocèse de Pamiers* (t. II et III, 1913-1914) de substantiels articles dont le dépouillement est fait ici même dans la revue des périodiques. Nous nous bornerons donc pour ceux-là à citer les plus importants.

Moyen âge et époque moderne. — L'histoire politique, administrative et sociale du pays de Foix a donné lieu à un certain nombre d'études qui témoignent d'une érudition solide et précise. Citons de M. F. Pasquier, président de la Société ariégeoise, la publication des *Coutumes de Rabat* (*Bull. Soc. ariégeoise*, 1916); *Servage, paréages et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars* (Foix, Gadrat, 1920; in-8° de XXVIII-132 p.), et, à propos de l'Andorre, dont le comte de Foix était co-suzerain : *La question d'Andorre au XIIIe et au XXe siècles d'après le paréage de 1278.* (Toulouse, 1919, in-8°). A M. Barrière-Flavy nous devons des articles de la meilleure documentation sur le juge-mage Jean de Roquefort et sur le testament de Germaine de Foix, reine d'Aragon (*Bull. de la Soc. ariégeoise*, 1914-1916) ainsi qu'une étude des plus minutieuses sur *la Seigneurie et les seigneurs de Lissac et de Labatut du XIIIe au XVIIIe siècles* (même Revue 1923-1924, à suivre). Dans le même *Bulletin*, M. E. Pélissier, qui avait retracé en 1914 *la Lutte des classes à Foix au XIVe siècle*, se proposait d'apporter une nouvelle contribution à l'histoire de cette ville. Ses notes sur les élections consulaires, les listes complètes des consuls de Foix depuis 1477 sont restées manuscrites; elles ont été déposées il y a peu de mois aux Archives départementales.

Citons aussi dans le même ordre d'idées la monographie de

M. Th. Despis : *Contribution à l'histoire de la baronnie de Durfort* (Toulouse, 1917, in-8°); l'article de M. V. Cénac sur *Un disparu de 1660. Le village de Lugeat* (*Annuaire de l'Ariège*, 1914); celui de l'abbé Ferran sur *Les moulins de la ville de Pamiers autrefois et aujourd'hui* (*Annuaire de l'Ariège*, 1914); les notes de M. J. Decap sur l'instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du canton du Fossat et du Mas-d'Azil (*Bull. hist. du diocèse*, 1913-1914, et *Bull. soc. ariégeoise*, 1913). On peut y joindre, quoiqu'il apporte peu d'inédit, le petit volume du général d'Amboix de Larbont sur *Le siège du Mas-d'Azil en 1625* (Toulouse, 1913, in-16 de 112 p.).

A côté des monographies locales sur le pays de Foix, mentionnons très brièvement, car la place nous fait défaut, quelques biographies[1] de personnages illustres, par exemple celle de Pierre de Foix par le regretté F. Baron, archiviste paléographe, *Le cardinal Pierre de Foix le Vieux* (*1386-1464*) *et ses légations* (Amiens, 1922, in-8°); celle d'*Odet de Foix, vicomte de Lautrec* (*1483-1528*), gouverneur du Milanais et du Languedoc, par M. B. de la Cropte de Chantérac (*Positions de thèses de l'Éc. des Chartes*, 1913), et aussi, bien qu'il ne s'agisse que d'un livre de seconde main, l'ouvrage de M. le capitaine Reboulet sur *Gaston de Foix*, le héros de Ravenne (Foix, Gadrat, 1913, in-18°).

M. Marc Dubruel s'est attaché, lui, à une grande figure ecclésiastique, l'évêque Etienne de Caulet, celui que Voltaire proclamait « un des deux plus honnêtes Français du règne de Louis XIV. » En dehors de deux études qu'il a publiées en 1913 et 1914 dans le *Bulletin du diocèse de Pamiers*, il faut re-

1. Aux biographies se rattachent les généalogies des grandes familles. Dans cet ordre d'idées, on pourra toujours consulter, quoique avec prudence pour la période ancienne, le grand ouvrage de M. J. Villain, *La France moderne*, dont la IIIe partie concerne les familles de la Haute-Garonne et de l'Ariège (Montpellier, 1911-1913, 2 vol. gr. in-8°). A signaler, en outre, comme étude particulière, une notice du regretté baron C. de Bellissen-Bénac : *Étude historique et généalogique sur la maison de Bellissen-Bénac* (Foix, Lafont de Sentenac, 1923, in-8°).

tenir les articles parus de 1917 à 1920 dans *Recherches de science religieuse*, et le chapitre qu'il a consacré aux Régalistes à Pamiers et à Alet dans son travail sur *la Cour de Rome et l'extension de la Régale* (*Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, 1923).

Dans le domaine de l'histoire religieuse, que nous venons ainsi d'aborder, il sera toujours utile de se reporter au *Bulletin historique du diocèse* (en particulier aux études de M. Barrière-Flavy et de M. l'abbé Mayran) et à la publication de M. l'abbé Contrasty, *Cinq visites ad limina, XVIe-XVIIe s.* (Paris, Picard; 1913, in-8°), qui intéresse au plus haut point nos anciennes circonscriptions ecclésiastiques de Pamiers et de Mirepoix.

M. l'abbé F. Robert avait entrepris d'écrire l'histoire des évêques de Mirepoix. Il est regrettable que le *Bulletin historique du diocèse*, où de nombreuses notices biographiques avaient été publiées par lui (1912-1913), ait cessé de paraître au cours de l'année 1914.

La majeure partie des paroisses du diocèse de Mirepoix relevaient du Languedoc et non du pays de Foix. L'histoire de cette région de Mirepoix a été mise en relief par les travaux de M. F. Pasquier qui a surtout utilisé à cet effet les belles archives de la Maison de Lévis, dont l'inventaire est en cours. Il convient de signaler en première ligne le *Cartulaire de Mirepoix*, introduction et textes (Toulouse, Privat, 1921; 2 vol. in-4°), publication couronnée par l'Institut. (C. r. dans *Annales du Midi*, t. XXXV, 1923, p. 58). A citer encore du même auteur: *Reconstitution d'un pays dévasté au XIIIe siècle dans la région de Mirepoix* (Toulouse, 1921; in-8° de 8 p.); une *Notice sur le château de Léran* (Toulouse, Privat, 1921; in-8° de 12 p.) et une autre *Notice sur Mirepoix et ses environs* (Pamiers, 1924; in-8° de 90 p.).

Le pays de Couserans avait trouvé dans l'érudit abbé Samiac un historien autorisé, dont la perte (nov. 1923) laissera d'unanimes regrets. Il était l'homme le mieux informé du passé de ce petit pays, qu'il étudia en vrai Bénédictin. On pourra consulter dans le *Bulletin de la Société ariégeoise*, t. XVI (1924) la bibliographie complète de son œuvre, dressée

avec beaucoup de soin par M. l'abbé Blazy. La plupart des articles de l'abbé Samiac ont été insérés dans le *Bulletin* précité, dans le *Bulletin historique du diocèse* et dans la *Croix du Saint-Gironnais*. Ne pouvant les énumérer tous, nous citerons seulement les notes documentaires sur Saint-Girons (*Croix du Saint-Gironnais*, 1906-1914), travail de longue haleine resté inachevé, et, en collaboration avec M. F. Pasquier, *Les coutumes de Saint-Girons, XIIIe-XVIIe s.*, publiées de 1921 à 1924 dans le *Bulletin de la Société ariégeoise*. Un tirage à part paraîtra très prochainement. D'autres monographies sont sous presse, et nous apprenons avec un réel plaisir que l'œuvre historique de l'abbé Samiac va être continuée par le distingué auteur de la bibliographie ariégeoise, M. l'abbé Blazy.

Avant de clore cette liste, accordons aussi une mention particulière à l'étude de M. S. Mondon sur les possessions de la commanderie de Salau (*Les possessions des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple dans le Couserans et dans le Comminges*, extrait de la *Revue de Comminges*, 1916) et à une notice de M. J. Claustres : *Salau, sa commanderie* (Pamiers [1922]; in-8° de 16 p.).

Révolution, Empire, Histoire contemporaine. — Les études locales relatives à la Révolution ne sont pas négligées en Ariège, bien que le Comité chargé de la publication des documents économiques n'ait eu qu'une existence éphémère. Il est juste de noter tout d'abord les savantes recherches que M. Th. de Hansy poursuit depuis plusieurs années à Paris et en province sur l'histoire du Directoire dans notre département. Le vaste ouvrage qu'il prépare complètera la thèse de M. G. Arnaud sur la Révolution en Ariège de 1789 à 1795, et le livre de M. Casteras qui n'a pas figuré dans la dernière chronique : *Révolutionnaires et terroristes de l'Ariège* (Toulouse, 1911, xiv-310 p. in-8°). A citer également la consciencieuse monographie de M. l'abbé Lafuste sur *La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution* (*Bulletin hist. du diocèse...*, 1913); des notes pleines d'intérêt de M. Fr. Gadrat, professeur au Lycée de Toulouse, sur la mission du commissaire J.-F. Cailhava (*Une inspection en Ariège*, dans

l'Avenir de l'Ariège, 23 janvier 1916); la thèse de M. Labroue, *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II* (Paris, Champion, 1916, in-8°) et un chapitre d'un ouvrage en préparation de M. Welvert sur la légende de Lakanal (*Revue d'Histoire de l'Église de Fr.*, t. IX, 1923). — D'autres travaux, complètement achevés, sont encore manuscrits. Citons un mémoire (Diplôme d'études supérieures), présenté en 1924 par M. G. Anel devant la Faculté des lettres de Toulouse, sur la Société populaire de Foix ; une étude de M. l'abbé Blazy sur l'École centrale de Saint-Girons; un mémoire que nous avons envoyé en 1920 au Congrès des Sociétés savantes sur les subsistances à Foix de 1789 à l'an IV.

Pour la période du Ier Empire et de la Restauration nous mentionnerons : un article documenté de M. V. Cénac sur *Les Otages de Tarascon en Espagne, 1812* (*Bull. Soc. ariégeoise*, t. XV, 1917); les notes publiées par MM. Morère, Cazenave et Régis sur le collège de Foix (*Bulletin des anciens élèves du Lycée*, 1921-1923); l'intéressante communication dont M. le professeur Mériel a donné lecture le 24 septembre 1924 à la Société ariégeoise sur *Le roi de Hollande, Louis Bonaparte, aux eaux d'Ussat;* le volume que M. A. Cazes vient de consacrer à *La Folle des Pyrénées. Histoire et légende* (Foix, Gadrat, in-18, sous presse)[1]; les pages de M. l'abbé Blazy sur *L'archevêque Primat dans l'Ariège en 1807* (*Bull. du diocèse*, 1913); enfin le mémoire de M. P. Genevray sur *L'application du Concordat. Les fabriques paroissiales dans le diocèse de Toulouse — Ariège et Haute-Garonne — de l'an X à 1814* (*Bull. de la Soc. ariégeoise*, 1923). Cette dernière étude, n'est, d'ailleurs, qu'un fragment du vaste ensemble que M. Genevray ne tardera pas à nous donner sur l'histoire de l'Ariège à la fin de l'Empire et au temps de la Restauration. Les lecteurs des *Annales* se souviennent certainement d'un excellent article paru en 1920 dans cette revue (t. XXXII, p. 401) sur *Les ouvriers allemands et la concurrence allemande*

1. Extrait de *L'Avenir, Journal de l'Ariège*, 27 septembre 1923-6 janvier 1925. Sur le même sujet voir deux articles de M. G. Lenôtre dans le journal *Le Temps* (5 juillet et 15 août 1922).

dans les Pyrénées ariégeoises il y a cent ans. Signalons aussi du même érudit une communication faite au Congrès des sociétés savantes en 1921 sur l'Enseignement mutuel dans la Haute-Garonne et l'Ariège à la même époque.

Avec M. Ph. Morère nous abordons la période de 1848, qui est le domaine propre de ce distingué professeur. La place nous manque, et nous le regrettons vivement, pour donner une liste détaillée de ses articles, aussi vivants que documentés, sur l'état politique et social de l'Ariège pendant cette période. La plupart ont paru dans la *Révolution de 1848* (t. VIII à XXI) et ils ont été reproduits, sauf exception, dans le *Bulletin de la Société ariégeoise* (t. XIII-XVI), où les travailleurs locaux pourront plus aisément les consulter. Certains même ont donné lieu à un compte rendu dans les *Annales* (t. XXIX, 1917, p. 144). Nous ne mentionnerons donc dans cette chronique que les suivants, parce qu'ils n'ont pas été analysés dans la revue des périodiques : *L'Ariège sous le gouvernement de la Défense nationale* (*Révol. de 1848*, t. XIII-XIV, 1917-1918); *Pilhes et Proudhon* (même revue, t. XVIII, 1922); *Notes relatives à Louis Pujol* (même revue, t. XX, 1923); *Le recouvrement des 45 centimes dans l'Ariège* (t. XXI, 1924); *Papiers et souvenirs de Victor Pilhes à Aulus*, et *Réjouissances à Foix en 1848* (*Ariège pittoresque*, septembre 1913). Mais M. Ph. Morère n'a pas produit que des articles ou de minces plaquettes. En 1924, paraissait sous son nom un volume préfacé par M. Georges Renard : *Victor Pilhes, commissaire du gouvernement provisoire, représentant du peuple* (Foix, Gadrat, in-16 de 246 p.), auquel la critique a réservé le meilleur accueil. Félicitons à notre tour M. Morère de nous avoir présenté dans un exposé d'une documentation riche et solide, tout à fait impartial et plein de vie, l'énergique figure de ce disciple de Blanqui et de Proudhon, qui fut surnommé « le Bayard de la démocratie ariégeoise ».

Enfin, dans ce tableau des études d'histoire politique, économique et sociale on ne saurait passer sous silence le beau livre de M. J. Agcorges : *Une famille française au XIX*e *siècle : les Pagès et les Bordes-Pagès. Contribution à l'étude des mœurs bourgeoises* (Tourcoing, 1920 ; in-8° de 658 p.), qui forme le

complément d'un autre livre du même auteur : *Le Docteur Bordes-Pagès* (Paris, 1913 ; in-16); la thèse de doctorat en droit de M. Franck Berranger sur *La mine de Rancié depuis la Révolution jusqu'à nos jours* (Toulouse, 1913, in-8°; c. r. *Annales*, t. XXVI, 1914, p. 295); une brochure de M. Alfred Surre : *Contribution à l'histoire d'une invention. Galy-Cazalat*, ingénieur français, natif de Saint-Girons, inventeur du procédé de production de l'acier, dit de Bessemer (Saint-Girons, 1922; in-8° de 26 p.); et une série d'articles de MM. Edm. Pélissier et Ph. Morère, parus de 1918 à 1923 dans le bulletin trimestriel de l'*Association économique ariégeoise*, sur les recherches de houille et l'industrie du jayet (novembre 1918), les ressources minérales du Quérigut (février 1919), la verrerie (même date), la tourbière de Suc (novembre 1919), une ancienne fabrique d'alun (même date), l'industrie du talc (février 1920), la sériciculture (juin 1923), articles succincts, il est vrai, mais où l'on trouvera des notes historiques inédites et puisées aux meilleures sources.

E. Laval.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Burgubarn (P.). *La mesure en pierre de Roquefort (Landes).* Dax, P.-H. Labèque, 1923; in-8° de 9 pages. — La mesure dont il s'agit date du xviie siècle et a été donnée au Musée de Dax. L'auteur, spécialiste en la matière, esquisse l'histoire de la vérification des poids et mesures, signale les mesures conservées dans le Midi et décrit avec précision la mesure de Roquefort dont il donne une coupe; il établit finalement qu'il s'agit du « double conquet » servant d'étalon au marché de Roquefort.

J. Calmette.

Delage (Franck) et Gorceix (Charles). *L'oppidum de Villejoubert (Haute-Vienne).* Le Mans, Monnoyer, 1924; in-8° de 21 pages, carte et fig. (Extr. du *Bull. de la Société préhistorique française*, t. XX). — MM. Delage et Gorceix ont décrit avec une précision parfaite, à la fois au point de vue géologique et au point de vue archéologique, un oppidum important situé dans la commune de Saint-Denis-les-Murs, sur un éperon qu'enserrent deux rivières, la Vienne et la Maulde. C'est un camp celtique du type dit « cap barré », de la fin de La Tène III. Le rempart est constitué par un agger de terres et de pierrailles amoncelées, appuyé sur une muraille en pierres sèches. Des canaux vides, quadrangulaires, le traversent; ils sont l'emplacement des madriers formant armature que la décomposition du bois a fait disparaître. A deux niveaux, on retrouve les longs clous qui reliaient les madriers. Villejoubert est donc à ajouter à la liste assez courte des oppida à poutres clouées, que représentent, dans la même région, Murcens et L'Impernal (Lot), le camp de César,

près Périgueux, et Le Puy du Tour, près d'Argentat (Corrèze), ainsi que l'a indiqué M. Armand Viré dans une observation louangeuse à la suite de la communication faite par MM. Delage et Gorceix, à la Société préhistorique française.

Louis Lacrocq.

Jeanroy (A.). *Jongleurs et troubadours gascons des XIIe et XIIIe siècles*. Paris, Ed. Champion, 1923; pet. in-8° de viii-80 pages (*Class. fr. du M. Age*, n° 39). — M. Jeanroy explique, dans sa préface, le sous-titre de « matériaux » qu'il a donné à sa publication. Il offre à ses lecteurs, et plus particulièrement à ses collègues, des « textes bruts », sur lesquels les professeurs pourront faire travailler leurs étudiants, à condition qu'ils en aient! Mais n'y en aurait-il qu'un, l'idée est juste et la réalisation intéressante. M. J. nous donne ici les textes de huit jongleurs ou troubadours gascons : Peire de Valeira (M. J. préfère *Valeria*; Appel hésite entre *Valera*, *Valiera*, *Valeira*, R L R, XL, 408; v. 10 le ms. a-t-il *auz*?); Alegret; Marcoat (déjà publié, avec l'aide de M. Jeanroy, par le Dr Dejeanne); Bernart-Arnaut d'Armagnac et Dame Lombarda (je puis ajouter, au sujet de cette dernière, quelques précisions sur son costume, dans le ms. *H* : ce manuscrit contient une dizaine de miniatures représentant uniquement des *trobairitz* et plus médiocres les unes que les autres; à la différence des mss. *A*, *I*, *K*, les vignettes ne sont pas encadrées dans des lettres ornées. Na Lombarda porte une robe jaune avec manteau et capuchon marron doublé de bleu et de blanc : cette doublure est sans doute en fourrure. Na Lombarda tient à la main droite un bâton rouge, terminé en haut par une sorte de fleur de lys : ce bâton paraît être un intermédiaire entre un sceptre et une marotte; le tout, au f° 43 v°); Gausbert Amiel; Amanieu de la Broqueira (ajouter à la bibliographie : R. Lizop, *Le troubadour Amanieu de la Broqueira*, dans *Era Bouts dera Mountanho*, 3e année, n° 6, p. 101-107, texte et traduction, notice); Guiraut de Calanson (les dix pièces authentiques); Arnaut de Comminges.

Un index des noms propres termine le volume : je n'y ai pas trouvé *Alamans* et *Arabitz* (G. Cal. VIII); j'y aurais admis le

fol cabrier de Gausbert Amiel. Un bref glossaire contient les mots rares ou pris dans un sens rare; peut-être aurait-il été bon de relever ici les gasconismes auxquels il est fait allusion dans la préface. M. J. n'a pas admis dans sa publication Aimeric de Belenoi, dont M. de Bartholomaeis prépare depuis longtemps une édition, ni Peire de Gavaret, à cause de la nature scabreuse du sujet traité dans le tenson qui nous reste de ce troubadour : on la trouvera d'ailleurs éditée dans A. Kolsen, *Dichtungen der Troubadours*, p. 72. J. ANGLADE.

MARTIN (Henri). *Documents relatifs à la vente des biens nationaux. Haute-Garonne, district de Saint-Gaudens.* Rieumes, Cucuron, 1924; in-8° de xxx-616 pages. — Ce volume, qui fait partie de la collection de Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française publiés par le Ministère de l'Instruction publique, est la suite de celui que M. Henri Martin, archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, a déjà publié en 1917 sur le district de Toulouse et dont on trouvera un compte rendu critique dans les *Annales*, t. XXX, 1918, p. 458, signé par le regretté Louis Vié. Ce compte rendu très précis nous dispense d'insister sur les mérites du travail de M. H. Martin qui sont restés les mêmes. Le présent volume, établi sur le plan qui a déjà servi pour le district de Toulouse, présente cet intérêt particulier d'être relatif à un district très différent du précédent par ses caractères territoriaux et sa population surtout rurale. A ce titre, il ne se contente pas de doubler le premier, mais il le complète très heureusement. Entre autres renseignements profitables, il y a lieu de relever que la part de la spéculation paraît avoir été bien plus grande dans le district de Saint-Gaudens; les acquéreurs ouvriers et artisans, qui ont participé aux achats dans une assez large mesure pour le district de Toulouse, ne sont ici qu'en petit nombre et n'ont acheté que des parcelles minimes; on devine nombre d'intermédiaires et une bonne partie des propriétés importantes a été revendue par les adjudicataires primitifs après morcellement. Léon DUTIL.

Meillon (Alphonse). *Les possessions de l'abbaye de Saint-Savin de Lavedan à Saragosse au XIIe siècle.* Tarbes, 1923; in-8° de 8 pages. — L'auteur rectifie l'interprétation fautive donnée jusqu'ici d'un nom de lieu dans la bulle de 1168 du cartulaire de Saint-Savin. Il s'agit non de possessions de l'abbaye à Syracuse, mais à Saragosse, et ces possessions venaient à l'abbaye d'une donation faite en 1124 par Gaston de Béarn à Arnaud Ier de Lavedan. J. Calmette.

Mélander (J.). *Guibert d'Andrenas, chanson de geste publiée pour la première fois.* Paris, H. Champion, 1922; pet. in-8° de lxviii-152 pages. — Guibert est, dans le cycle des Aymerides, le plus jeune fils d'Aymeri de Narbonne. Son père, ayant donné des fiefs à tous ses fils, réserve à celui-ci Andrenas, aux pays des Sarrazins: mais Guibert devra conquérir son fief — comme l'ont fait d'ailleurs ses frères — et c'est le récit de cette conquête que nous raconte la chanson de geste. Elle est contenue dans cinq manuscrits, plus un manuscrit fragmentaire. M. J. Mélander nous en donne une élégante édition critique. Le texte est précédé d'une introduction où sont étudiés les divers problèmes que pose une édition de ce genre : description et classement des manuscrits, versification et langue du poème, établissement du texte, place de la chanson dans le cycle. En comparant ce poème aux *Narbonnais* et à *Aymeri de Narbonne*, que l'auteur connaissait intimement, M. J. Mélander croit pouvoir conclure qu'il a été écrit entre 1210 et 1225. *Guibert d'Andrenas* est un poème d'aventures et un roman d'amour, qui se lit encore avec intérêt. Et nous devons remercier M. J. Mélander, le savant professeur suédois, qui a bien voulu nous faire connaître les amours de Guibert et d'Augaiette « au corps mollé » et contribuer à la gloire du lignage de Narbonne.

J. Anglade.

De Nussac (Louis). *Biographies brivistes. IV. Libéral-François Salviat (1746-1820).* Brive, s. d.; in-8° de 36 pages (Extr. du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, 1923, p. 223-250). — Biographie bien documen-

tée. Né à Brive le 5 juillet 1746, Salviat fut d'abord avocat, puis conseiller au présidial de sa ville natale. En 1786 il acheta une charge de conseiller au Grand Conseil et se fixa à Paris. La Révolution le ramène à Brive dont il est le premier maire élu; il est incarcéré en 1793 et reprend, après le 9 thermidor, sa profession d'avocat. Nommé conseiller à la Cour de Limoges en 1811, il mourut au château de Puymège, commune de Brive, le 23 octobre 1820. Juriste, il a publié *La jurisprudence du Parlement de Bordeaux* (1787) et un *Traité de l'usufruit, de l'usage et de l'habitation* (1816). Agronome, il a eu un rôle actif dans le bureau de la Société d'agriculture du Limousin, établi à Brive; il a essayé de répandre des cultures nouvelles et écrit un *Traité sur la culture, la récolte et la préparation du lin* (1799).

Louis Lacrocq.

Pasquier (F). I. *Don Joseph Margarit d'Aguilar, gouverneur de Barcelone. Notice suivie de documents sur la guerre de Catalogne* (1641-1659). Paris, Imp. nationale, 1924; in-8° de 127 pages (Extr. du *Bulletin philologique et historique* [jusqu'à 1715], 1921). — II. *Famille catalane ralliée à la France.* Perpignan, Barrière, 1924; in-8° de 39 pages (Extr. de la *Revue historique et littéraire du diocèse de Perpignan*, 1923). — D. Joseph de Margarit d'Aguilar et de Bierre fut un serviteur fidèle et actif de la politique française en Catalogne à l'époque de la révolution catalane dont Louis XIII et Richelieu surent tirer, par une intervention audacieuse, suivie d'une diplomatie adroite, la restitution du Roussillon et de la Cerdagne à la France. Margarit fut l'un des ambassadeurs catalans qui négocièrent l'intervention française; il fut gouverneur de Barcelone pour le roi de France. Le dépôt notarial aux archives départementales de la Haute-Garonne a fourni à M. P. une série de lettres écrites par Margarit aux plus hautes personnalités françaises du temps. Parmi les 165 documents ainsi fort opportunément mis au jour, les lettres adressées à Mazarin, Le Tellier, Louis XIV, Lamothe-Houdancourt, forment la majorité. C'est une série capitale pour l'histoire des événements de Catalogne au milieu du xviie siècle.

Dans la seconde publication, M. P., utilisant un dossier de la

même période récemment entré aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, série E, retrace le rôle de second plan, mais non dénué d'intérêt, des frères Pont, l'un capitaine, l'autre abbé. Le dossier, qui contient des pièces allant de 1651 à 1675, illustre l'exposé sobre et précis dont l'auteur a eu bien soin de les précéder. J. Calmette.

Praviel (A.). *Histoire anecdotique des Jeux Floraux*. Toulouse, Ed. Privat; Paris, H. Didier, 1924; in-16 de 376 pages. — Le sixième centenaire de la fondation du Consistoire du Gai Savoir a suscité plusieurs travaux concernant l'Académie des Jeux Floraux; celui de M. Armand Praviel n'est pas parmi les moins intéressants. D'une plume vive et alerte, comme il convient à un auteur qui est en même temps journaliste, il nous raconte les épisodes importants, gais, joyeux ou ridicules, qui jalonnent la route six fois centenaire des Jeux Floraux toulousains. Le premier chapitre est consacré aux *Leys d'Amors* dont M. Praviel analyse la doctrine et les tendances. Puis vient l'histoire de Clémence Isaure, où l'on pourra lire, en quelques pages claires et solides, comment est née une des plus fortes légendes méridionales. C'est ensuite le tour du *Livre Rouge*, copié par M. F. de Gélis, passé en Amérique et d'où M. Dawson a tiré un excellent travail. Goudouli a, comme il le méritait, un chapitre à part. Puis, se rapprochant de nous, l'auteur traite une partie intéressante de l'histoire du romantisme français, montrant le rôle de Victor Hugo et du comte Fernand de Rességuier aux environs de 1825. On trouvera dans beaucoup de ces chapitres des lettres inédites, par exemple d'Alexandre Guiraud, de Soumet, de Madame Tastu, de Thiers, etc. Des lettres de Victor Hugo se rapportant aux Jeux Floraux de 1819, 1820, 1821, 1822 sont commentées avec goût et remises par l'auteur dans leur cadre et dans leur milieu. L'ensemble se lit avec un vif intérêt et donne une idée fragmentaire, mais fort vivante, de cette Académie, qui a eu, comme tant d'autres compagnies illustres, ses bonnes et ses mauvaises périodes, mais qui représente une tradition toulousaine, méridionale et même parfois nationale. J. Anglade.

Praviel (A.). et J. R. **De Brousse**. *L'Anthologie des Jeux Floraux* (1324-1924). Paris, 1924, nouvelle librairie nationale; in-8° de 362 pages. — A l'occasion du sixième centenaire des Jeux Floraux, les auteurs de ce recueil, élégamment présenté, ont réuni les pièces les plus célèbres parmi celles qui, des origines à nos jours, ont été couronnées par la plus vieille Académie du monde. Dans ce livre, qui se recommande à tous les curieux des lettres et à tous les amateurs des lettres méridionales plus spécialement, on voit figurer des poésies d'auteurs tels que Victor Hugo, Chateaubriand, Henri de Bornier, etc., à côté des œuvres plus nombreuses d'auteurs proprement méridionaux. L'ensemble forme un spicilège précieux pour l'histoire littéraire, fort honorable pour les Jeux Floraux, et dont il y a lieu de féliciter, à raison de l'opportunité et de l'heureuse exécution de la publication, les auteurs et les éditeurs.

J. Calmette.

Sol (Abbé). *L'ancien état civil en Quercy*. Paris, Champion, 1923; in-8° de 267 pages. — C'est un livre de pure érudition, fruit d'un labeur minutieux et persévérant, qui enrichit la bibliographie quercynoise. M. S. nous montre comment, sous l'ancien Régime, fut organisée l'inscription, sur des registres spéciaux, des naissances, mariages et décès. Jusqu'au xvie siècle ces registres furent tenus par les curés des paroisses, mais au seul point de vue religieux. Ensuite, il devinrent officiels et leur réglementation se précisa peu à peu pour être définitivement fixée en 1736. Ainsi, à partir de 1667, il fut décidé qu'il y aurait deux registres dont l'un, de caractère officiel, devait être versé annuellement au greffe du Sénéchalat. L'autre restait au presbytère; aussi il était moins bien tenu et avait la valeur d'un brouillon. Il fut versé aux archives communales. C'est ce qui explique pourquoi ces registres-brouillons sont pleins de ratures, de surcharges, de lacunes et même d'erreurs. Néanmoins, ils sont plus précieux que ceux des greffes, car ils contiennent des renseignements de premier ordre pour l'histoire locale, par exemple des notes ou observations ajoutées par les curés, sur l'état des paroisses, les individus et sur les mœurs du pays.

C'est l'objet du chapitre IV, le plus long et le plus intéressant. Peut-être eût-il gagné à être présenté dans un ordre plus logique, mais il n'en reste pas moins très précieux pour l'histoire locale et générale.

Le dernier chapitre nous montre comment l'état civil fut organisé pendant la Révolution. Il ne gagna pas à être confié aux officiers municipaux, moins instruits et plus négligents que les curés, et l'on regretta souvent la décision de la Législative qui avait enlevé la tenue des registres au clergé.

Telle est l'originalité de l'ouvrage qui, par les généalogies, les nombreuses références, les détails précis qu'il contient, suppose un gros travail de dépouillement d'archives. Il rendra de grands services aux chercheurs spécialisés dans l'histoire locale.

R. Rey.

Torre y del Cerro (D. Antonio de) et Valls Taberner (F.). *Origines de la deputacio del general de Catalunya.* Barcelone, 1923; in-8° de 60 pages. — Deux discours, l'un du récipiendaire, l'autre de l'académicien chargé de recevoir son collègue à l'Académie des Bonnes-Lettres de Barcelone, s'attaquent à l'un des problèmes les plus ardus de l'histoire du droit public catalan. Sans prétendre résoudre toutes les difficultés, M. T. présente un bon historique bibliographique et documentaire de la question, et M. V., après lui, met en lumière quelques-unes des idées générales qui la dominent. L'ensemble constitue une contribution fort estimable à l'histoire des institutions catalanes.

J. Calmette.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Aillaud (L.). Notice sur la vie de Louis-Étienne Ricard, lieutenant principal au Présidial de Nimes et député aux États généraux de 1789, suivie de notes biographiques sur les députés de la sénéchaussée de Nimes et Beaucaire aux États généraux de 1789. Nimes, Fabre, 1923; in-16 de 60 p.

Balmain (Jacques). La communauté de Châteauneuf en Savoie. Chambéry, Dardel, 1923; in-8° de 160 p.

Barbot (Docteur André). Traité de la peste, composé en 1376, par Jean Jaume, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. Montpellier, imp. Firmin et Montané, 1923; in-8° de 40 p.

Bernard (Joseph-Antoine) et Rampal (Auguste). La vie religieuse dans les Bouches-du-Rhône (1789-1920). Marseille, imp. Barlatier, 1923; in-4° de 88 p. [Extr. du t. X des *Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*].

Bouches (les) du Rhône. Encyclopédie départementale. Deuxième partie : Le bilan du XIXe siècle. T. X. Le mouvement social, par Henri Pellissier-Guys, Paul Masson, H. Barré, J.-A. Bernard, R. Busquet, E. Camau, H. Dor, N. Estier, J. Girbal, G. Gouin, D. Olmer, S. Petzalis, A. Rampal, J. Sachs. Marseille, imp. Barlatier. Paris, Champion, 1923; in-4° de xv-827 p.

Boudon-Lashermes (Albert). Le vieux Puy. Les origines de la cité d'Anis (des origines à la conquête romaine). Le Puy-en-Velay, imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1923; in-4° de 295 p. et grav.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. 77-81. Jany-Klevesahl. Paris, imp.

nationale, 1923 et 1924; in-8° à 2 col. de 1292, 1286, 1286, 1252 et 1252 col.

Constans (L.-A.). Esquisse d'une histoire de la Basse-Provence dans l'antiquité. Marseille, imp. Barlatier, 1923; in-4° de 108 p. [Extr. du t. II des *Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*].

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié sous la direction de dom Fernand Cabrol et dom Henri Leclercq. Fasc. 51-55 (Fibules-Fustel de Coulanges) et 56-61 (G.-Gotha). Paris, Letouzey et Ané, 1922 et 1924; in-8° à 2 col., col. 1538-2743 et col. 1 à 1392.

Dictionnaire de droit canonique, p. p. Villien et Magnin. Fasc. 1. Abbas-Affaires ecclésiastiques. Paris, Letouzey et Ané, 1924; in-4° à 2 col., col. 1-256.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, p. p. Mgr A. Baudrillart, Aigrain, Richard et Rouzies. Fasc. 17-18. Arabie-Arezzo. Paris, Letouzey et Ané, 1924; in-8° à 2 col., col. 1185-1670 avec carte.

Dictionnaire de théologie catholique, p. p. Vacant, Mangenot et Amann. Fasc. 53-55. Immaculée Conception-Infidèles. Fasc. 60-64. Italie-Jeûne. Paris, Letouzey et Ané, 1924; in-8° à 2 col., col. 865-1728 et 161-1418.

Du Roure (baron). Les maintenues de noblesse en Provence, par Belleguise (1667-1669). T. III contenant la critique de l'État de la Provence et des notes additionnelles. Bergerac, imp. Castanet, 1923; in-4° de XII-472 p.

Espérandieu (Émile). La Maison carrée. Notice du monument et guide sommaire des collections. Nimes, imp. Gellion et Bandini, 1923; in-8° de 96 p. et fig.

Estier (N.) et Busquet (Raoul). La Libre pensée et la franc-maçonnerie dans les Bouches-du-Rhône de 1790 au XXe siècle. Marseille, imp. Barlatier, 1923; in-8° de 56 p. [Extr. du t. X des *Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*].

Gimon (Eugène). Les origines de Nimes. Époques préhisto-

rique et protohistorique. Nimes, Gomès, 1923; in-8° de 175 p.

GRANGIÉ (Eugène). Une ancienne capitale de province, Cahors-en-Quercy. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault; in-16 de VIII-115 p. et grav.

Inventaire des archives départementales postérieures à 1789. Bouches-du-Rhône. Documents de la période révolutionnaire. 1re série. T. III, par M. Raoul BUSQUET et M. J.-B. RIBOULET. Marseille, imp. Barlatier, 1923; in-4° de 268 p.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Dordogne, série E supplément (nos 786 à 1297). T. II. Arrondissement de Nontron, par VILLEPELET (F.), DUMAS, LAVERGNE (Géraud). Table générale par M. Joseph DURIEUX. Périgueux, imp. Ribes, 1915-1923; in-4° à 2 col. de IX-362 p.

JACOTIN (Antoine). Le Puy-en-Velay au XVIe siècle avec une vue de la ville en 1607. Le Puy-en-Velay, imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1923; in-8° de 16 p. (*Publ. de la Soc. des études locales*, n° 3).

LA ROCHÈRE (Comtesse de). Les châtelaines du Roussillon ou Le Quercy au XVIe siècle. Tours, Mame; gd in-8° de 239 p. et grav.

LESCALE (Paul). Recherches et observations sur le patois du Quercy (dialecte de Cahors et environs), Cahors, Bergon, 1923; in-8° de 173 p.

MARION (Marcel). Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Picard, 1923; in-8° de IX-564 p.

PAUL (Georges). Un favori du connétable de Bourbon, Joachim de Pomperane. Paris, Champion, 1923; in-8° de 58 p. et grav.

ID. Notes et documents pour servir à l'histoire de la baronnie et du marquisat d'Alègre. I. Les d'Alègre (1122-1361). Le Puy-en-Velay, Badiou-Amant, 1923; in-8° de 48 p.

PELLISSIER-GUYS (H.). Le mouvement social dans les Bouches-du-Rhône (1789-1914). Antagonismes et conflits sociaux. Marseille, Barlatier, 1922; in-8° de 363 p. [Extr. du t. X des *Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*].

Pérouse (Gabriel). L'abbaye de Talloires. Chambéry, Dardel, 1923; in-4° de 100 p.

Id. Chambéry au bon vieux temps. Douze tableaux de Massotti et autres artistes de l'époque, reproduits en héliotypie avec des notices historiques. Chambéry, Dardel, 1924; in-16 de 16 p. et grav.

Rey (Dieudonné). Études archéologiques sur le vieux Millau. I. Condate Mag et la Voie romaine. II. Le Pont Vieux. Millau, imp. Artières et J. Maury, 1923; 2 vol. in-8° de 30 et 51 p. et planches.

Testut (L.). La petite ville de Beaumont-en-Périgord pen dant la période révolutionnaire. Bordeaux, Féret, 1923; 2 vol. in-4° de xx-996 et 959 p. et grav.

Id. La Société populaire des Amis de la Constitution de Beaumont-en-Périgord sous la Législative et la Convention (avril 1792-août 1795). Bordeaux, Féret, 1923; in-8° de 88 p. et grav.

Toulouse (C.) et Artières (J.). Précis de l'histoire de Millau. Millau, imp. Artières et J. Maury, 1923; in-16 de 94 p.

Valon (Ludovic de). Essai historique et généalogique sur la famille de Valon. Seigneurie de Thégra. Cahors, imp. Coueslant, 1923; in-8° de vii-283 p.

Vaux de Foletier (François de). La Rochelle d'autrefois et d'à présent. La Rochelle, Pijollet, 1923; in-4° de 281 p. et grav.

Vidal (Aug.). La vie intérieure du Chapitre cathédral de Sainte-Cécile à la fin du xvie siècle, publié par les soins de M. l'Archiprêtre, curé de Sainte-Cécile. Albi, imp. coopérative du Sud-Ouest, 1923; in-8° de 33 p. (Extr. de la *Semaine religieuse d'Albi*, 1923).

Villemagne (Chanoine). Les Dominicains à Celleneuve (Hérault) en 1630. Montpellier, Valat-Paleirac, 1923; in-8° de 68 p.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

Toulouse — Impr. et Libr. Édouard Privat — 7055

ANNALES DU MIDI

REVUE DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

FONDÉE SOUS LES AUSPICES DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

PAR

ANTOINE THOMAS

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION

A. JEANROY

Professeur à l'Université de Paris.

DIRECTEURS

J. ANGLADE, J. CALMETTE, H. GRAILLOT

Professeurs à l'Université de Toulouse.

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'en sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

Nos 147 et 148. — Juillet-octobre 1925.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES ARTS, 14 (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — AUGUSTE PICARD, RUE BONAPARTE, 82

COMPTES RENDUS CRITIQUES

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

A. Aymar. Contribution à l'étude du folklore de la Haute Auvergne. Le sachet accoucheur et ses mystères.
P. Boissonnade. L'agriculture en Languedoc dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.
C. Brunel. Abrégé populaire d'une des vies provençales de sainte Marguerite.
H. Courteault. Lettres inédites du cardinal d'Armagnac.
Henri Drouot. Le tombeau d'Hugues de Châtillon à Saint-Bertrand-de-Comminges et le thème des pleurants.
Fr. Galabert. L'émeute toulousaine de 1357 et Gaston Phœbus.
H. Graillot. Contributions à l'histoire de l'art méridional.
— Toulouse romaine; son Capitole, son Forum.
A. Thomas. Étudiants méridionaux à Paris au XV[e] siècle.
— Glanures d'Outre-Manche.
P. Vidal. Un faux « chemin de Charlemagne » en Roussillon.

Tout ce qui concerne la rédaction et le service des échanges doit être adressé à M. J. CALMETTE, 60, rue Bayard, Toulouse.

Tout ouvrage dont un exemplaire aura été adressé à la direction des « Annales du Midi » sera l'objet d'un compte rendu critique ou d'une analyse sommaire.

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT

Le 1[er] janvier, le 1[er] avril, le 1[er] juillet et le 1[er] octobre.

Elles forment, à la fin de l'année, un volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement est fixé à 20 francs pour l'année courante.

Le prix des années antérieures est fixé à 25 francs.

A PROPOS

DE

LA FAMILLE DE JOFFRE LE POILU

Dans un article récent, les questions relatives à la famille du héros historique et légendaire des Catalans, — Joffre le Poilu, *alias* Wifred le Velu, — ont été reprises par M. l'abbé Benoni Colomer[1]. Cet article, si volumineux qu'il soit déjà, n'est pas complet, puisqu'il doit être suivi de preuves. A vrai dire, ces preuves ne paraissent devoir verser au débat aucune donnée positive nouvelle, si l'on en juge par les renvois que fait l'auteur à son futur appendice. Toutefois, nous nous réservons expressément ici d'en discuter à nouveau, s'il y a lieu, dans une étude ultérieure. Mais il convient de ne pas différer les observations que suggère la première partie du travail de M. l'abbé Colomer. Il importe, en effet, de ne pas laisser s'égarer le jugement des lecteurs imparfaitement informés.

Avec un beau zèle, et digne d'un meilleur sort, M. l'abbé Benoni Colomer s'attaque à des problèmes conjoints : généalogie du Poilu, identification des membres de sa famille, rôle de ses frères Raoul et Miron. Disons tout de

1. *La généalogie de Wifred le Velu*, dans le *Bulletin de la Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, LVI, 1915-1923, p. 246-355. Une première rédaction avait antérieurement parue dans le journal *Le Roussillon*. Nous considérons le *Bulletin* comme exprimant la pensée définitive de l'auteur.

suite que M. l'abbé Colomer, — faute d'une information bibliographique pertinente et faute d'une critique assez avertie, — n'a point réussi dans sa tentative d'apporter du nouveau et de rectifier ses devanciers. Les conclusions qu'il présente sont ou bien superflues, — parce qu'il découvre ce qui a été découvert avant lui, — ou bien erronées, — parce qu'il néglige des considérations propres à rétablir ce qu'il croit renverser ou à renverser ce qu'il croit établir.

* * *

Dans l'*Histoire de Roussillon*, dont la première édition a paru en 1923, on lit les passages suivants :

« En 873, le Franc Salomon fut tué par Joffre le Poilu, comte de Barcelone, d'origine espagnole. Joffre se fit reconnaître par le Palais le titre de marquis, et, profitant de l'affaiblissement de la royauté, désormais trop lointaine, s'érigea en vrai maître de la Marche[1] . . . . . .

. . . .

Joffre le Poilu, dont nous avons dit la haute fortune à la fin du règne de Charles le Chauve, avait donné ou fait concéder le comté de Roussillon à l'un de ses frères, Miron. Ainsi, Miron devint la tige d'une lignée comtale qui s'implanta en Roussillon[2]. »

M. l'abbé Colomer commente ainsi ces citations : « Un lecteur peu au courant de notre vieille histoire ne peut se douter, en parcourant ces dernières lignes, de ce qu'elles offrent de contradictoire. Si Wifred le Velu est fils de Wifred Ier, il n'a pas pour frère Miron : opinion traditionnelle âprement défendue par le señor don P. Bo-

1. J. Calmette et P. Vidal, *Histoire de Roussillon*, Paris, Boivin, in-8°, 1923 (Collection *Les vieilles provinces de France*), p. 47.

2. *Ibid.*, p. 54. Notons que nous avons écrit *lignée* et non *ligne*, comme nous l'attribue M. l'abbé Colomer, ce qui n'aurait guère de sens.

farull. Si Wifred le Velu est dit fils de Sunifred, on conviendra qu'il a eu pour frères non seulement Miron, mais Rodulphe et un autre Sunifred : opinion des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Entre ces deux systèmes il faut choisir. MM. Calmette et Vidal ont eu tort, je crois, d'emprunter à l'un et à l'autre[1]. »

Et plus loin : « En quoi, les historiens, sans qu'ils s'en doutent, se contredisent. En effet, d'une part, ils adoptent l'opinion de don P. Bofarull et nient, au moins implicitement avec lui, que Miron ait eu pour frère Wifred le Velu, qu'ils disent fils de Wifred Ier, et d'autre part, ils affirment que le même Miron (dont le père fut Sunifred) fut frère de Wifred le Velu et comte de Roussillon. Il faudrait donc admettre, d'après eux, que ce comte Miron a eu deux pères : Wifred Ier et Sunifred. C'est à ce beau résultat qu'aboutit la routine[2]. »

Le bon sens, à défaut de compétence historique, aurait suffi pour garder les auteurs de l'*Histoire de Roussillon* d'une telle naïveté. Avant de la leur attribuer, M. l'abbé Colomer, mis en garde par l'énormité même de la bévue supposée, aurait pu relire les passages qu'il vise. Il se serait alors rendu compte, en y regardant de plus près, qu'il n'y est nullement question de Wifred Ier, et que, d'autre part, puisque Miron est dit « l'un de ses frères », l'existence des autres frères du Poilu est parfaitement admise. Autrement dit, la contradiction dénoncée par M. l'abbé Colomer ne se dessine, — et c'est fort heureux, — que dans sa propre imagination. Ainsi, la reconnaissance du fait que Joffre descend de Sunifred et qu'il a eu plusieurs frères, ne nous coûte rien et n'inflige aucun démenti valable à l'*Histoire de Roussillon*.

1. *Bull. cit.*, p. 248.
2. *Ibid.*, p. 296.

Mais voici le piquant de l'affaire. M. l'abbé Colomer revendique la paternité de Sunifred comme sa conquête. Ne s'est-il pas donné un mal extrême pour soutenir que Joffre a pour père non Wifred Ier, comme le croyait Bofarull, mais Sunifred, comme le pensait D. Vaissète? Or, ce faisant, il a enfoncé une porte ouverte. Il y a juste vingt-cinq ans que la démonstration de cette filiation a été administrée, — d'une façon plus brève, mais probablement plus décisive, — et, précisément par celui des auteurs de l'*Histoire de Roussillon* qui a rédigé le chapitre relatif aux temps carolingiens. En d'autres termes, M. l'abbé Colomer attribue, pour l'en incriminer, une opinion fausse à celui-là même qui en a fait justice depuis un quart de siècle. Jamais méprise ne fut plus éclatante[1].

L'excuse de M. l'abbé Colomer est d'avoir ignoré l'existence du mémoire qui fournit la preuve de la paternité du comte Sunifred. Il est, certes, véniel d'ignorer quelque chose. Mais l'est-il d'ignorer entièrement l'appareil critique d'une question qu'on entreprend de renouveler? C'est ici une question, non de savoir, mais de méthode. Or, les ressources livresques de M. l'abbé Colomer se bornent à l'*Histoire générale de Languedoc* de D. Vaissète et de D. Devic, édition primitive; au vieux livre de D. Pr. de Bofarull, *Los Condes de Barcelona vindicados;* et à un mémoire estimable, mais bien attardé, de Tastu, c'est-à-dire, au total, à des travaux dont le plus récent remonte à 1851. De là, M. l'abbé Colomer saute à 1923, à l'*Histoire de Roussillon.* C'est assurément faire grand honneur à cet ouvrage. Mais, ignorant totalement l'existence de travaux quelconques sur l'histoire carolingienne

1. Est-ce parce que Joffre est dit « d'origine espagnole » que M. l'abbé Colomer comprend « fils de Wifred Ier »? En tout cas, ce n'est aucunement le sens de l'expression. C'est une allusion au grand-père paternel de Joffre, dont il sera parlé plus bas.

entre 1851 et 1923, M. l'abbé Colomer ne soupçonne rien du substratum sur lequel ce chapitre de l'*Histoire de Roussillon* est édifié, de sorte qu'il n'y voit qu'une mise en œuvre (d'ailleurs fort médiocre, à l'en croire) des compilations périmées dont il se sert lui-même; et comme le livre, à raison de son caractère général, ne discute pas les textes, il se persuade, tout uniment, que les auteurs n'ont eu aucun contact avec les sources de première main.

* * *

Somme toute, le procédé d'improvisation de M. l'abbé Colomer n'aurait que l'inconvénient de lui faire découvrir à nouveau le connu, si, travaillant sur la totalité des documents, il se bornait à tenir pour non avenues les études de ses devanciers. Mais, inévitablement, l'insuffisance bibliographique entraîne l'insuffisance documentaire, et ce sont alors les erreurs positives qui surgissent.

Avant M. l'abbé Colomer, on ne savait pas seulement que le père du Poilu était Sunifred, — et cette filiation n'était plus à discuter, — mais on savait encore que le grand-père paternel du Poilu était l'*hispanus* Aznar[1]. Moins heureux pour ce degré de sa généalogie, M. l'abbé Colomer, au lieu de rejoindre la vérité historique par ses propres moyens, a répété sans défiance une erreur des écrivains de jadis, qui ont donné pour père au comte Sunifred le comte Borel d'Ausone.

1. J. Calmette, *Les origines de la première maison comtale de Barcelone*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, 1900; — *Notes sur les premiers comtes carolingiens d'Urgel*, *Ibid.*, 1902; — *Notes sur Wifred le Velu*, dans la *Revista de archivos*. Madrid, 1901. Pour trouver ces références, — sans parler de beaucoup d'autres qui lui auraient été grandement utiles, — M. l'abbé Colomer n'aurait eu qu'à consulter la *Bibliographie rous-*

A dire vrai, un certain Borel a bien été le père d'un certain Sunifred. Mais le « fidèle » Sunifred, fils de Borel, n'est pas, comme le croit M. l'abbé Colomer, le même personnage que le comte son homonyme. La preuve en a été produite. M. l'abbé Colomer a fait trop de crédit aux Bénédictins, et « la routine », qu'il accuse à tort chez autrui, lui joue, en l'occurrence, un bien mauvais tour. Aussi bien, si l'on adoptait son identification des deux Sunifred en un seul, — par un juste retour des choses d'ici-bas, — ce serait un personnage de M. l'abbé Colomer qui connaîtrait la mésaventure d'avoir deux pères : Aznar et Borel. Ajoutons que Borel, père du « fidèle » Sunifred, n'est pas nécessairement, — ni même probablement, — le même que Borel, comte d'Ausone.

On voit que M. l'abbé Colomer conduit ici son lecteur en pleine confusion. Mais il ne sied pas de reproduire à cette place des démonstrations déjà faites et que la critique a admises depuis des années[1]. Il nous suffit de dire que la généalogie adoptée par M. l'abbé Colomer est exacte, mais nullement nouvelle, pour la partie qu'il croit originale; qu'elle est fausse, pour la partie qu'il emprunte aux auteurs vieillis auxquels il limite son information, sans souci des rectifications dont l'œuvre de ces auteurs a été l'objet.

*
* *

Quant aux frères de Joffre revêtus de la dignité com-

sillonnaise, Perpignan, in-8°, 1906, publiée par la Société même à laquelle il a donné son article. M. l'abbé Colomer ne paraît pas connaître l'existence de cet instrument de travail.

1. Je renvoie ici aux travaux cités à la note précédente. Le « fidèle » Sunifred est le beau-père, non le père du Poilu, fils du comte Sunifred. Borel est le grand-père, non du Poilu, mais de sa femme, Winidilde.

tale[1], Miron et Raoul (Rodulphe), M. l'abbé Colomer ne veut pas que celui-ci soit dit comte de Conflent, celui-là comte de Roussillon et tige des titulaires ultérieurs de ce comté. Son argumentation est, dans les deux cas, entièrement négative. Il ne trouve aucun texte qui fasse expressément de Miron un comte de Roussillon ou de Raoul un comte de Conflent[2].

Miron est-il, ou non, comte de Roussillon ? Remarquons d'abord qu'aucun autre personnage n'apparaît, de son vivant, comme comte en Roussillon. L'apparition d'un autre comte en Roussillon, Suniaire, est postérieure à sa mort. Mais elle coïncide[3]. C'est déjà une indication intéressante. Mais il y a plus, et, à défaut d'une preuve directe[4], la logique exige impérieusement qu'on attribue à Miron la qualité comtale en Roussillon : c'est ce que M. l'abbé Colomer n'a pas aperçu.

La série des comtes de Roussillon est connue depuis

1. A propos de Joffre, M. l'abbé Colomer écrit encore : « Dans cette Marche d'Espagne où MM. Calmette et Vidal érigent, un peu légèrement, Wifred le Velu en vrai maître... » (*Bull. cit.*, p. 286). C'est parce qu'il est *marquis* que Joffre domine la marche. Mais, pour s'en rendre un compte exact, il est, — reconnaissons-le, — nécessaire d'avoir quelque notion des institutions carolingiennes et des études modernes qui traitent de ces institutions.

2. *Bull. cit.*, p. 293 et suiv.; 298 et suiv. Les chartes montrent les nombreux intérêts particuliers de Miron et de Raoul en Conflent. Peut-être faut-il voir là une justification de la légende qui fait de Ria le berceau de la famille : l'imaginaire Joffre d'Arria des vieux chroniqueurs personnifie le souvenir de ces possessions.

3. *Histoire Générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 320 (note de Mabille).

4. Mabille (*loc. cit.*, p. 320, n.) a cru trouver la preuve positive que Miron était comte de Roussillon dans une charte du Cartulaire d'Elne (Bibl. Nat. Col. Moreau, t. III, p. 91, 12 mars 895). Miron étant décédé, ses exécuteurs testamentaires donnent à l'église d'Elne ce qu'il avait dans le *vicus* d'Elne « tam ex comparatione quam et donatione vel pro judiciali causa sui mandatarii conquisierunt. » On ne voit pas que ces termes entraînent forcément la qualité de comte de Roussillon pour le défunt.

Suniaire, qui fait son apparition sitôt la disparition de Miron. Or, du fait que le Roussillon est retombé plus tard en possession de la dynastie comtale de Barcelone, issue de Joffre le Poilu, il résulte que la lignée roussillonnaise procédait originairement d'une branche de la maison de Barcelone. Où est le point d'attache ? Aucun fils du Poilu n'a tenu le Roussillon. Mais alors la future succession ne peut venir que d'un frère de Joffre. Comme celui-ci n'a eu que deux frères revêtus de la dignité comtale, c'est à l'un des deux qu'il faut obligatoirement remonter. Donc Miron ou Raoul a été forcément comte de Roussillon. Lequel des deux ?

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* avaient choisi Raoul. Les autres érudits se sont rencontrés pour préférer Miron. En quoi, ils ont sagement opté[1].

M. l'abbé Colomer a fait état des accusations portées contre Miron, — dévastateur de terres en Septimanie au détriment de l'église de Narbonne, — et du Concile convoqué par le pape Jean VIII auquel Miron fut invité à comparaître[2]. C'est un épisode bien connu et qui comporte justement un enseignement tout à fait significatif pour le problème dont il s'agit. Qui ne voit, en effet, que pour s'attaquer, en Septimanie, aux terres de l'église de Narbonne, Miron, s'il n'avait pas possédé le Roussillon, aurait dû le traverser ? que, par conséquent le comte de Roussillon, à le supposer autre que Miron, aurait dû être son complice et, dans ce cas, apparaîtrait comme compromis dans le procès ? C'est donc bien Miron, — non

1. *Ibid.* — *L'Art de vérifier les dates* ne connaît pas Miron, frère de Joffre, et le confond avec le fils de celui-ci, Miron. Par contre, D. Vaissète faisait de Suniaire un fils de Miron. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Suniaire est, en Roussillon, le successeur de Miron et son ayant-cause.

2. *Bull. cit.*, p. 304 et suiv.

Raoul, — qui exerçait en Roussillon les fonctions comtales, et il n'est pas jusqu'à ses bons rapports avec Riculfe, évêque d'Elne, qui ne s'accordent avec le rôle que nous lui maintenons.

De même, nous persistons à voir dans Raoul un comte de Conflent. Le raisonnement qui nous y oblige est encore de même nature. Le comté de Conflent a été, à la génération suivante, en possession de la descendance de Joffre. Or, Joffre n'était sûrement pas comte de Conflent. La succession du Conflent provient donc d'un frère de Joffre. Miron étant pourvu ailleurs, c'est à Raoul seul qu'on doit penser, car, le Conflent ayant eu un sort différent du Roussillon, on ne peut postuler la jonction des deux comtés dans les mains de Miron.

On voit, en définitive, que, pour n'être pas appuyées de références et de discussions, les affirmations de l'*Histoire de Roussillon* reposent sur des fondements éprouvés. Rien ne subsiste des efforts de M. l'abbé Colomer pour les ébranler. Nous lui devons, au contraire, toute notre gratitude pour nous avoir donné l'occasion de les consolider aux yeux des lecteurs, par l'exposé des raisons qui en justifient.

J. Calmette et P. Vidal.

*
* *

La généalogie de Joffre a fait l'objet d'une autre étude récente, due à un érudit catalan, Don Antoni Rovira i Vir-

gili[1]. Après avoir exposé, pour l'instruction de ses lecteurs, les données du problème, l'auteur de l'étude dont il s'agit expose la généalogie qui a été rappelée plus haut[2] et qui fait d'Aznar le père de Sunifred d'Urgel, père lui-même du Poilu. Sans critiquer au fond les arguments sur l'agencement desquels est édifiée cette filiation[3], Don Antoni Rovira soulève deux motifs de douter et suggère la possibilité d'une solution différente du problème; il termine en demandant mon avis sur la contribution qu'apporte son article à cette question vitale pour l'éclaircissement des origines catalanes. J'aurais mauvaise grâce à ne pas répondre à une invitation si courtoise et, au surplus, l'avis sollicité acquerra une portée générale si, comme il me paraît, je réussis à compléter, grâce à la collaboration de don Antoni Rovira, les résultats jadis établis, tout en dissipant les hésitations que pouvait faire naître à l'égard de tel ou tel de ceux-ci une vue erronée de certains aspects de la question.

Voyons d'abord les motifs de douter dont notre auteur nous fait la confidence. Si Aznar Galindo, — dit-il en substance, — est la tête de la lignée catalane, comment se fait-il que les noms d'Aznar et de Galindo ne se retrouvent plus dans la postérité de la famille? Ces noms alternent dans la dynastie aragonaise qu'on sait incontestablement issue de la souche d'Aznar. Et, de plus, on n'aperçoit nulle trace de parenté entre les dynasties de Barcelone et d'Aragon.

1. *Estudis sobre Guifre I. Els origens de la familia comtal de Barcelona*, dans la *Revista de Catalunya, any* II, maig 1925, p. 438 et suiv. — Le même auteur a adopté mes vues sur la généalogie dont il s'agit dans son *Historia nacional de Catalunya*, t. II (1922), p. 474.

2. Cf. ci-dessus, p. 149.

3. Rovira i Virgili, *Historia nacional de Catalunya*, donne dans le passage cité à la note 2 précédente tout l'historique des solutions proposées successivement par les historiens pour résoudre le problème de l'ascendance de Joffre.

Ce dernier argument, — l'absence de parenté connue, — est purement négatif. Les circonstances suffisent à en rendre raison. Les documents relatifs au ixe et au xe siècles sont assez rares pour que l'on ne s'étonne point si aucun de ceux qui ont surnagé ne mentionne cette parenté. Il n'est que trop fréquent que nos sources laissent dans l'ombre la filiation des comtes. Ainsi Galindo, comte de Toulouse et de Ribagorza, nous est cité sans que nous sachions directement sa parenté avec Aznar dont il était probablement le fils.

Ici, le nom nous sert à conjecturer presque à coup sûr une identification, car les noms sont en bien des cas des indices solides de parenté à l'époque carolingienne. Cependant il ne faut pas abuser de cet argument au point de le retourner dans le sens négatif, c'est-à-dire conclure de la disparition d'un nom à l'absence de parenté. Or, c'est ainsi que raisonne don Antoni Rovira à propos du nom d'Aznar qu'il ne retrouve pas dans la descendance de Joffre. Le fait est digne de remarque, mais ne saurait justifier l'abandon de la généalogie. La différenciation des noms entre les branches d'une race carolingienne est un fait courant. Dans la famille royale elle-même le nom de Pépin, longtemps employé avec prédilection, disparaît ensuite totalement, et c'est pourtant le nom inscrit en tête de la lignée, comme le nom d'Aznar pour la famille catalane. On voit que la façon de raisonner de Don Antoni Rovira aboutirait à ce paradoxe de faire douter que les rois de France issus de Charles le Chauve descendent authentiquement de Pépin le Vieux, fondateur incontestable de la dynastie.

Écartons donc les observations formulées à propos de ce nom d'Aznar, puisqu'elles sont dépourvues de force probante, et passons à une autre remarque de l'érudit catalan. Si, dit-il, Eilo, mentionnée dans deux de nos chartes,

n'était point de part et d'autre la même personne, on échapperait à l'obligation de faire d'Aznar le grand-père de Joffre. La remarque est juste. Mais il n'y a aucune raison plausible de dédoubler le personnage d'Eilo, qui se reproduit dans deux chartes faisant partie d'un groupe documentaire dont les éléments sont entre eux en intime connexion et font apparaître des noms que l'on sait par ailleurs liés par d'étroits rapports. L'identité d'Eilo s'avère d'autant plus vraisemblable que la filiation qu'elle implique se présente comme toute naturelle. Rien n'est plus logique que la filiation des trois comtes d'Urgel : si Joffre, comte d'Urgel, est fils de Sunifred, comte d'Urgel, il est on ne peut plus simple que Sunifred lui-même soit fils du comte d'Urgel, et puisque c'est à cette conclusion rationnelle, conforme d'ailleurs à l'origine traditionnelle de Joffre, qu'aboutit l'identité d'Eilo, cette identité trouve là même, en l'absence de toute considération contraire, sa propre confirmation.

Il n'y aurait lieu de distinguer deux Eilo différentes que si la paternité d'Aznar par rapport à Sunifred était par ailleurs remise en question. De fait, c'est bien l'arrière-pensée de Don Antoni Rovira. S'il a cherché avec tant d'insistance où pourraient se trouver éventuellement des points de moindre solidité dans l'armature déductive qui soutient notre arbre généalogique, c'est qu'il a cru apercevoir, dans une direction nouvelle, une nouvelle origine possible de la maison de Barcelone.

*
* *

Nous arrivons ainsi au point essentiel de l'étude publiée par l'érudit catalan. Pour l'établir, il spécule sur l'acte de consécration de l'église de Formiguère. Cet acte,

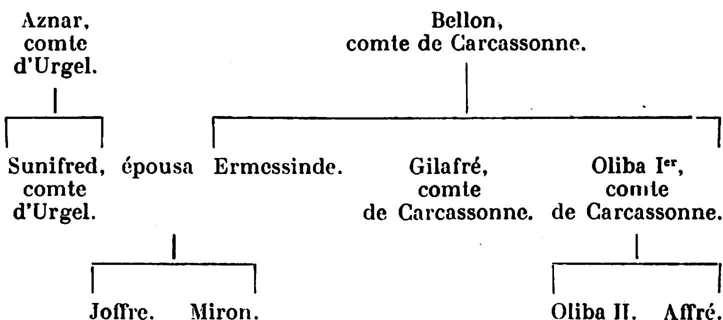
qui date de 873, met en scène deux frères, les comtes Joffre et Miron, et deux autres frères, les comtes Oliba et Affré, qui déclarent tous quatre bâtir l'église « pro Dei amore et remedio animarum nostrarum seu parentum nostrorum »[1], d'où il suit que les quatre comtes ont des ascendants communs. Or, l'identité des comtes dont il s'agit n'est point douteuse : il s'agit de Joffre le Poilu et de son frère Miron, d'une part ; d'Oliba II, comte de Carcassonne et de son frère Affré, comte de Razès, d'autre part[2]. Les Bénédictins[3] avaient déjà proposé de tirer de cet acte cette conclusion que Sunifred, père de Joffre et de Miron, et Oliba Ier, père d'Oliba II et d'Affré, étaient frères. Don Antoni Rovira adopte ce corollaire, et, trouvant difficile de rattacher Oliba Ier à Aznar, il se demande si l'auteur de la maison comtale de Barcelone ne serait pas plutôt à chercher à Carcassonne.

Certes la parenté des comtes de Carcassonne et des comtes de Barcelone est fort intéressante et Don Antoni Rovira, en attirant l'attention sur cette parenté, — aperçue déjà par Don Vaissète et Tastu, — a rendu à l'histoire franco-catalane un service d'autant plus méritoire qu'il en a esquissé aussitôt les impressionnantes conséquences : c'est le cousinage d'Oliba et de Joffre qui explique pourquoi l'on verra plus tard le Carcassès, au xe siècle, disputé par Oliba Cabreta à Roger, et bien des aspects de l'histoire ultérieure se trouveront par là éclairés. Mais, si ces vues ouvrent des horizons vastes et lumineux, elles n'ont point la portée précise que Don Antoni Rovira leur a attribuée. La fraternité de Sunifred et d'Oliba Ier, empruntée par l'érudit catalan à Don Vaissète,

1. *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, preuves, col. 372-373.
2. *Ibid.*, p. 312.
3. *Ibid.*, p. 263.

est purement imaginaire, et la difficulté qui en résulterait à l'encontre de la filiation des comtes d'Urgel s'évanouit.

Joffre et Miron sont bien cousins germains d'Oliba et Affré, mais ils le sont autrement que ne l'ont pensé Don Vaissète et Don Antoni Rovira. Ce n'est pas de Sunifred qu'Oliba Ier est le frère, mais d'Ermessinde, femme de Sunifred. Il est d'autant plus surprenant que Don Antoni Rovira s'y soit trompé, que lui-même rappelle d'où Ermessinde était issue[1]. Son père était Bellon, comte de Carcassonne[2]. Il est donc inutile, — et il est même impossible, — de chercher à rattacher Sunifred à la souche carcassonnaise[3]. Au contraire, l'origine d'Ermessinde s'accorde avec l'ascendance transpyrénéenne reconnue à son mari. Si l'on ajuste d'une part le fait que Bellon avait Ermessinde pour fille, d'autre part le fait que les fils d'Oliba Ier se présentent comme cousins des fils d'Ermessinde, on arrive à reconstruire, en le complétant, l'arbre généalogique des deux maisons :



1. Rovira i Virgili, *loc. cit.*, p. 440.
2. *Marca hispanica*, n° 39, col. 805; Tastu, *Note sur l'origine des comtes héréditaires de Barcelone et d'Emporias-Roussillon*, pp. 9-10.
3. Si Sunifred appartenait aussi à la famille carcassonnaise, il n'aurait pu épouser Ermessinde. C'est d'Ermessinde que viennent les attaches de la famille avec La Grasse.

Ainsi, Oliba Ier a succédé à Gilafré, son frère[1]. L'intervention des fils d'Oliba Ier en 873 à Formiguère, conjointement avec deux des fils de Sunifred et d'Ermessinde, emprunte un intérêt particulier à ce fait que le Carcassès et le Razès avaient été donnés, en 872, au comte Bernard de Toulouse[2]. L'année 873 est l'année où Joffre se saisit du marquisat catalan. Y a-t-il concordance entre ce coup d'audace et la reprise de Carcassès et de Razès par Oliba et Affré ? Ce qui est probable, c'est qu'il y eut une concomittance dans cet élan ici des fils et là des neveux d'Ermessinde.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette considération qui dépasserait le problème généalogique, en ce moment seul en cause, terminons en disant qu'à notre avis, il n'y a rien à modifier à l'ascendance de Winidilde, femme du Poilu. Don Antoni Rovira accepte qu'elle soit fille du « fidèle Sunifred « et que celui-ci soit fils du « fidèle » Borel. Toutefois, il incline à en revenir à penser que ce Borel pourrait être identifié avec Borel comte d'Ausone. Ce dernier aurait cessé d'être comte, son comté ayant été de bonne heure repris par les Maures.

Il n'y a pas lieu de discuter à cette place la chronologie de la perte ou des pertes successives d'Ausone par les chrétiens. Cependant, je vois de grandes difficultés à nier l'enlèvement de cette ville par Aizon et Willemund[3] lors de la crise de 826-827. En l'espèce, Don Antoni Rovira refuse toute autorité aux indications, pourtant formelles et concordantes, des sources officieuses franques[4]. Ce n'est point mon impression. Malgré l'éloignement, on

1. Gilafré (Gisclafredus) est donné par un texte positif comme fils de Bellon (*Hist. gén. de Languedoc*, t. II, preuves, col. 268).

2. *Annales Bertiniani*, 872 ; F. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 104.

3. J. Calmette, *De Bernardo Sancti Guillelmi filio*, p. 29.

4. C'est la position déjà prise par D. Antoni Rovira i Virgili au t. II, p. 506, de son *Historia nacional de Catalunya*.

conviendra que les événements de la marche devaient être connus avec exactitude au palais, si l'on songe qu'à ce moment précis Bernard, comte et marquis de Barcelone, était appelé à la cour : comment les rédacteurs de l'historiographie franque auraient-ils été mal renseignés alors sur la Gothie? A cette heure, le héros de la campagne qui venait de s'y dérouler devenait, tout rayonnant de sa gloire, le premier ministre de l'empire.

L'histoire d'Ausone a dû être, au IXe siècle, plus compliquée qu'on ne nous la représente. Et si cette ville a été au pouvoir des Francs dans la période qui précède la crise de 826, comment reconnaître dans Borel un ancien comte dépouillé de son titre? Il reste, somme toute, beaucoup de vraisemblance à voir dans le « fidèle » Borel un personnage distinct du comte Borel, de même qu'on n'hésite plus — et pour cause — à différencier le « fidèle » Sunifred du comte d'Urgel de ce nom.

J. CALMETTE.

INFORMATIONS CRIMINELLES

DES CONSULS DE FLEURANCE

AU XIVe SIÈCLE

(Suite et fin.)

V

[Fol. 6] *Informacio facta per dominos bajulum et consules ville Florencie, conjudices in causis criminalibus in dicta villa Florencie et ejus pertinenciis ac resorto emergentibus, contra Johannem de Nasseron, de Florencia, super eo quod sibi imponitur maliciose percutisse cum gladio evaginato Johannem Lari de Florencia; item, super eo quod sibi imponitur rebellionem fecisse et alia diversimode injuriose Michaelem*[1] *de Gemasio, collectorem talhiarum ville Florencie, necnon et Raymundum Bernesii, servientem regium, sibi associatum, et super manipolium per ipsum factum et tractatum contra consules et nonnullos singulares dicte ville Florencie.*

(34) Vitalis de Vico, habitator ville Florencie, etatis XXXta V annorum et amplius, cujus bona valent CC franchos auri et amplius, testis juratus super contentis in dicta rubrica, dixit se tantum scire de predictis, videlicet quod anno presenti ipse testis erat intus villam Florenciam circa Ramos palmarum in hospicio Arnaldi de Barie[2], alias *Naudonet*[3], et etiam ipse

1. Devant *Michaelem* suppléez *contra*.
2. Appelé plus loin *de Bario*, puis *de Barro* (art. 38), *de Barrio* (art. 39). En gascon *barri* signifie faubourg. Le faubourg de Fleurance, à l'ouest de la ville, est désigné aujourd'hui sous le nom de « faubourg de Barri. »
3. *Naudonet*, diminutif d'Arnaud.

Johannes de Nasserron erat in dicto hospicio et tunc ipse testis loquens audivit quod dictus Johannes de Nasseron dixit ibidem irato animo hec verba vel similia : « Vos alii magni domini et divites Florencie vulneratis et male tractatis famulos nostros, quia sumus pauperes et sine dubio unus de potentioribus et divitibus eluet in suo corpore et forsan omnes eluent. » Interrogatus si scit quod dictus Johannes aliquod forefactum comiserit in jurisdictione Florencie, dixit quod sic, quia ipse testis vidit semel quod dictus Johannes vulneravit cum gladio suo evaginato quendam famulum magistri Vitalis Davassa in capite suo magno vulnere in presentia dicti magistri Vitalis, qui tunc erat consul Florencie. Interrogatus qui erant presentes in predictis, dixit quod Petrus Raymundi de Possino, de Florencia, erat in dicto hospicio dicti Arnaldi de Bario, quando dictus Johannes dixit verba supradicta, qui eciam dictus Petrus Raymundi de Possino dixit ibidem hec verba vel similia : « Per Deum verum nos alii pauperes de Florencia faciemus unum manipolum et societatem inter nos contra divites Florencie quod una dierum videbitur quis nostrum erit magis potens. » Nichil[1] pertinens se scire dixit, hoc excepto quod fertur communiter in Florencia quod supradicti nominati una cum pluribus aliis de Florencia fecerunt societatem sive manipolium inter se contra divites et consules ville Florencie.

(35) Geraldus de Florensio, habitator Florencie, etatis triginta annorum vel circa, cujus bona valent II^c franchos auri et amplius, testis juratus et interrogatus super predictis dicere veritatem, dixit se tantum scire de predictis, videlicet quod hoc anno presenti, circa Ramis (*sic*) palmarum ipse testis loquens erat intus villam Florenciam ante hospicium Berd. de Saubato et recederat de hospicio Arnaldi de Bario, alias *Naudonet*, una cum dicto Johanne de Nasseron, et, dum fuerunt ibi, audivit ipse testis quod dictus Johannes dixit palam et publice in carreria publica hec verba vel similia : « Domini istius ville divites et potentes percussiunt et vulnerant famulos nostros quia sumus pauperes, sed per Deum verum nos alii socii pau-

1. Suppléez *plus* après *nichil*.

peres faciemus unum tale quid quod de potencioribus ville Florencie tenebunt se pro derisis, et pro certo, et quia ego debeam esse per collum suspensus, ego interficiam unum hominem Florencie infra unum annum proxime venturum, vel mihi defficiet totum meum posse. » Item etiam dicebat dominus Johannes plura verba inhonesta et superba que de presenti non recordatur. Interrogatus qui erant presentes in premissis, dixit quod Petrus Raymundi de Possino qui sustinebat dictum Johannem de Nasseron de illis verbis que dicebat, et nichilominus idem Petrus Raymundi per se plura verba mala et superba contra divites ville profferebat. Nichil plus pertinens de contentis in dicta rubrica se scire dixit.

(36) Jacobus de Pellipario, habitator ville Florencie, etatis XX annorum vel circa, cujus bona valent C franchos auri et amplius, testis juratus et interrogatus super predictis dicere veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire de contentis in dicta rubrica, videlicet quod hoc anno presenti in kadragesima proxime preterita ipse testis loquens erat intus domum Johannis de Nasserono in qua habitat et cum essent ibi ipse testis, Johannes de Ruppe, dominus Guillelmus Arnaldi de Asterio, presbyter, causa potandi vinum, audivit dici a dicto Johanne de Nasserono, de Florencia, [qui][1] ibidem erat, hec verba vel similia : « Taceatis et sciatis quod eguo scio quendam magnum dominum qui [fecit] michi pactum et conventiones, quod, si ego interficiam unum hominem istius ville, quod ipse michi providebit in suo hospicio et michi portabit guirenciam de omni dampno occasione premissa, et est talis dominus [qui] potest premissa facere sicut promisit et sum bene sertus[2] quod attendet michi ea que promisit. » Plura de con[tentis] in dicta rubrica se nescire dixit.

(37) Michael de Gemasio, habitator Florencie, etatis XXXV annorum vel circa, cujus bona valent II^c franchos auri et [amplius], testis juratus et diligenter interrogatus super contentis

1. Les mots à la fin des lignes sont effacés par frottement. Nous les restituons entre crochets.

2. Pour *certus*.

in dicta rubrica dicere veritatem, dixit per suum juramentum se [tantum] scire de predictis quod, cum hoc anno presenti, mense marcii, quadam die de qua non recordatur, ipse testis loquens [.......][1] pignorari[2] ipsum Johannem de Nasseron pro libris seu collectis ville Florencie cum esset collector talhiarum seu [librarum] Florencie, seu pignorari fecit per Raymundum Bearnesii, servientem Florencie sibi associatum, et cum non inveni[rent] aliqua vadia sufficientia in domo ipsius Johannis pro satisfactione librarum predictarum, dictus Raymundus Bearnes[ii] amovit quandam portam hospicii ipsius Johannis et ab arrelhiis[3] dicte porte dicti hospicii a[.......][4], et cum hoc fecissent paulo post ipse testis loquens obiavit dicto Johanni de Nasserono in [.......][4] [fol. 6 v°] ville Florencie, qui dixit ibidem hec verba vel similia : « Michael, tu amovisti portas mei hospicii et male fecisti. » Qui quidem testis loquens dixit : « Eguo non amovi vobis portas vestri hospicii, quin ymo fecit serviens domini nostri Francie regis, pro collectis quas debetis consulibus ville Florencie, quia nolitis eisdem solvere. » Qui Johannes dixit ibidem : « Certe si eguo fuissem tunc in meo hospicio, tunc nec dictus serviens non me pignoraretur. » Et exinde dictus Johannes plura verba hodiosa et injuriosa dicto testi dixit et plures minas de dampnificando corpus suum dixit suum predictum officium exercendo, et extunc dictus testis loquens fuit avisatus per quendam socium dicti Johannis, videlicet per Petrum Raymundi de Possino, quod caveret se et staret avisatus, quia, si ipse Johannes de Nasseron posset ipsum reperire in loco ubi posset ipsum testem loquentem interficere, quod sine dubio ipsum interficeret, et de hoc ipse

1. Suppléez un mot tel que *vellet*.

2. Ms. : *pignorar*, avec *r* barrée. Nous développons l'abréviation en *pignorari* parce que plus loin on lit : « serviens non me *pignoraret* », avec le *t* barré d'un trait abréviatif, soit *pignoraretur*, ce qui implique l'emploi du déponent *pignorari*.

3. Latinisation du mot gascon *arrelha* (aujourd'hui *arrelho*), penture de porte. Cf. Mistral, au mot *reio*, et Emil Levy, *Petit dictionnaire provençal-français*, au mot *relha*.

4. Mot effacé.

erat sertus[1], et exnunc dictus testis loquens non fuit ausus ire extra villam Florencie, sicut prius faciebat, timore dicti Johannis. Interrogatus si scit quod dictus Johannes de Nasseron percusserit vel vulneraverit aliquem in villa Florencie, dixit quod sic, videlicet quod vulneravit quendam famulum qui morabatur in hospitali Sancti Jacobi[2] Florencie de magno vulnere cum gladio suo evaginato per pectus suum *d'estoc* de vulnere mortali, ita quod nullus de morte ipsius famuli confidebat, sed extunc bene vixit per aliquod tempus cum magno langore. Item etiam vulneravit quendam vocatum Johannem Boc de magno vulnere leguali et quasi mortali cum gladio suo evaginato supra capud, ita quod, nisi fuisset propter[3] bonos medicos, dictus vulneratus fuisset de dicto vulnere interfectus. Item etiam dixit dictus testis quod dictus Johannes vulneravit quendam vocatum Arnaldum Joculatorem de magno vulnere legali et quasi mortali, tamen non recordatur dictus testis in qua parte sui corporis fuit vulneratus. Item etiam plures derisiones, percussiones et opprobria dictus Johannes fecit et comisit in villa Florencie diversis personis et diversis temporibus. Interrogatus si dictus Johannes dicta maleficia comisit ob culpam dictorum vulneratorum vel ob culpam ipsius Johannis, dixit quod ob culpam ipsius Johannis qui est valde superbus, dissolutus et inordinatus. Interrogatus si dictus Johannes obtinuit[4] sententiam de predictis, dixit quod credit quod non, quia nunquam audivit dici quod premissis[5] esset nec fuisset dictus Johannes in aliquali curia preventus. Interrogatus si scit quod dictus Johannes de Nasseron fecerit manipolium cum aliquo aut secretam societatem, de qua sit de juramento astric-

1. Pour *certus*.
2. L'hôpital Saint-Jacques était situé à l'entrée de la ville, attenant à la porte du Marcadet. Dans le bâtiment principal, reconstruit en 1740, et ouvrant sur la rue de la Hontane (aujourd'hui rue Cadéot), sont installés maintenant le théâtre et l'école communale de garçons.
3. Un participe passé signifiant « soigné » omis, et la préposition *propter* à corriger en *per*.
4. Dans le mot *obtinuit* le scribe a omis un jambage entre les deux *t*.
5. Corrigez *pro premissis*.

tus cum aliquibus de adjuvando se ad invicem et de tenendo unam sequelam cum armis contra quoscunque alios, dixit se nescire de vera scientia, tamen bene credit quod sic, quia gentes murmurant inter dentes quod dictus Johannes et nonnulli alii fecerunt manipolium seu societatem inter se, ut supradictum est. Et etiam credit premissa pro eo quod audivit dici a pluribus quod ipse Johannes dixerat quod ipse faceret unum tale manipolium quod potentiores et majores ville Florencie se tenerent pro derisis et non se gauderent. Interrogatus a quibus dici premissa audivit, dixit quod a Vitale de Vico, a Johanne de Roseriis[1] et Geraldo de Floresio[2]. Item dixit etiam quod percusserat pluribus ictibus atrociter Bartholomeum de Topierii in pluribus et diversis partibus sui corporis. Nichil plus pertinens se scire dixit.

(38) Johannes de Roseriis, habitator Florencie, testis juratus et interrogatus super predictis dicere veritatem, dixit se tantum scire quod hoc anno presenti, videlicet circa festum Ramis palmarum, ipse testis loquens erat in hospitio ante hospitium Arnaldi de Barro alias *Naudonet*, in quo loco etiam erant Johannes de Nasserono et Petrus Raymundi de Possino, de Florencia, et habitis pluribus verbis sicut aliquotiens plures loquuntur de pluribus causis, dictus testis ibidem audivit quod Johannes de Nasserono dixit ibidem non solum semel sed bis, ter, quater et pluries hec verba vel similia : « Volo quod quisque sciat quod, si ego deberem esse suspensus in villa Florencie, ego interficiam unum hominem infra villam Florencie infra breve tempus. » Et etiam audivit ibidem quod Petrus Raymundi de Possino, socius ipsius Johannis, dixit : « Vos alii magni, divites hujus ville vultis nos alios socios pauperes eicere extra villam et quod vulneratis famulos nostros et pro posse alicujus nos non recedemus a villa, ymo faciemus tale manipolium inter nos et tale quid quod majores istius ville se penite-

1. Plus haut (art. 5), il est question d'un certain *Vitalis de Roseriis*. Ces deux personnages tiraient peut-être leur surnom de Rozès, Gers, arr. de Condom, cant. de Valence.

2. Il y a une localité appelée Flourès, comm. de Scieurac-et-Flourès, Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac.

bit »; et hoc non solum dixit[1] semel sed pluries. Interrogatus si scit aut credit quod predicti Johannes de Nasserono et Petrus Raymundi de Possino sint tales homines quod vellent seu facere possent predicta que dicebant, dixit quod credit quod sic pro eo quia sunt homines superbi, dissoluti et inordinati et tales qui habent plures societates cum pluribus domicellis et servientibus et consueverunt semper portare arma, hinc inde aliquotiens cum Anglicis et aliquotiens cum alíis Gallicis, et sunt pauperes modicum in bonis possidentes, et tales qui essent ausi omne quid[2] facere nisi remedium apponeretur. Nichil plus pertinens se scire dixit.

(39) Petrus Belenquerii, *sardo*[3] et habitator ville Florencie, etatis XXVII annorum vel circa, cujus bona valent centum franchos auri et amplius, testis juratus et interrogatus dicere veritatem super contentis in dicta rubrica, dixit se tantum scire de predictis, videlicet quod hoc anno presenti quadam die circa festum Ramis palmarum ipse testis loquens erat circa hospicium Arnaldi de Barrio, alias *Naudonet*, in carreria publica una cum Ger^do^ de Floresio, Vitale de Vico, Johanne de Roseriis, de Florencia, et etiam ibi erant Johannes [fol. 7] de Nasserono et Petrus Raymundi de Possino et tunc ibidem ipse testis audivit quod dictus Johannes de Nasserono dixit hec verba vel similia : « Isti magni domini divites et majores istius ville cotidie verecundari[4] nos alios socios pauperes, sed per Deum verum citra festum Beati Johannis Babtiste alterum ipsorum se penitebit. » Et consequenter Petrus Raymundi de Possino dixit : « Serte[5] oportet quod nos faciamus unum manipolium inter nos et postea videbimus quis nos tanget sicut incipiunt

1. Ms. : *dixit* répété.
2. Entre *quid* et *facere* suppléez *dicebant*.
3. Tailleur. *Sardo* à rapprocher de la forme *sarto* dans les *Comptes consulaires de la ville de Riscle*, de 1473 et 1499, pp. 159 et 520.
4. Manuscrit : *vcudar*, avec le *v* et l'*r* barrés, et oubli du signe abréviatif de l'*n* au-dessus de l'*u*. *Verecundari* a ici le sens du provençal *vergonhar* et du français *vergonder*, faire honte, déshonorer; après cet infinitif suppléer, sans doute, un verbe tel que *solent*.
5. Pour *certe*.

facere. » Super aliis diligenter interrogatus, nichil plus pertinens se scire dixit.

(40) Johannes de Torns, habitator ville Florencie, etatis quinquaginta annorum et amplius, cujus bona valent ducentos florenos auri et amplius, testis juratus et interrogatus super predictis dicere veritatem, dixit se tantum scire de premissis, videlicet quod cum hoc anno presenti, quadam die de qua ad presens non recordatur, Michael de Gemasio, unus de collectoribus Florencie, et ipse testis et Dominicus Bearnesii, serviens regius Florencie, fecissent amoveri quandam portam hospitii Johannis de Nasserono, pro collectis quas debebat dominis consulibus Florencie, paulo post venit ibidem dictus Johannes in carreria publica Florencie et dixit hec verba vel similia : « Michael, tu amovisti portam mei hospitii et male fecisti quia in meo hospitio sunt magis pignora quam in tuo non sunt. » Cui quidem Michael dixit : « Ego ignoro si sunt tot vadia in tuo hospitio sicut sunt in meo, sed nichil ad me de illo. Ego non amovi portas tui hospitii, quin ymo fecit serviens regius Florencie pro collectis quas tu debes dominis consulibus Florencie. » Et consequenter dictus Johannes de Nasserono dixit : « Per Deum, si ego fuissem tunc in hospitio meo, tu Michael nec serviens me non pignoraretur et certe tu olues[1] in corpore. » Qui quidem Michael dixit : « Tu de presenti potes facere voluntatem tuam quia claudipex sum modo. » Et tunc dictus Johannes voluit ipsum percutere et percussisset nisi fuissent aliqui ibi circumstantes. Tamen dictus Johannes dixit : « Ego vendicabo me de te ut citius potero et breviter. » Et postea plures minas et injurias dictus Johannes dicto Michaeli dixit. Plura de contentis in dicta rubrica se nescire dixit.

1. Corrigez *elues*.

VI

Anno Domini millesimo, CCC^mo LXXIII°, die sabbati septima madii[1] fuit facta informatio contra Bartholomeum de Cocio[2] super eo quod sibi imponitur die qua supra vulnerasse atrociter de vulnere mortali cum quodam malhuco[3] supra suum capud a parte retro Raymundum de Campanhaco, qui quidem Raymundus occasione dictorum vulnerum decessit post paucos dies.

(41) Dominicus de Sancto Calice[4], habitator Florencie, testis juratus et examinatus super predictis dicere veritatem, dixit per suum juramentum se scire quod, cum ipse testis esset, die in dicta rubrica contenta, in taberna Petri de Reula[5] vidit quod Arsivus de Cocio, frater dicti Bartholomei, ludebat cum taxillis ad vinum cum dicto Raymundo de Campanhaco, et habuerunt rixam inter se et vidit ibidem quod dictus Bartholomeus venit a parte retro cum quodam malhuco, qui cum dicto malhuco dictum Raymundum percussit de duobus ictibus, videlicet de uno ictu super spatulas et de magno alio ictu supra capud a parte retro, ita quod cecidit ad terram quasi mortuus.

(42) Johannes Desmendaco[6], habitator Florencie, testis juratus et examinatus super predictis dicere veritatem, dixit per suum juramentum se scire quod, cum ipse testis esset, die in dicta rubrica contenta, in taberna dicti Petri de Reula, vidit quod Arsivus de Cocio et Raymundus de Campanhaco habe-

1. Le 7 mai 1373 répond bien au samedi.
2. Il y a plusieurs localités du nom de Cos dans le département du Gers.
3. Latinisation du mot gascon *malhuc* qui désigne le marteau de bois plat et épais dont se servent les charrons et les menuisiers.
4. Peut-être ce personnage tirait-il son nom de Saint-Calix, commune de Cazaux-Frèchat, Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères-Louron.
5. Un *Bernardus de Reula* a été mentionné plus haut, art. 9.
6. Ou *Desmendato*.

bant rixam inter se, ita quod dictus Raymundus percussit dictum Arsivum in facie sive cum quadam mensura sive tegula, et, hoc facto, vidit quod ibidem venit Bartholomeus de Cocio, frater dicti Arsivi, qui ludebat cum dicto loquenti ad totonum, et tenebat malhucum in manibus suis et venit versus dictum Raymundum a parte retro et percussit ipsum in capite suo et vulneravit de duobus ictibus vel in renis suis, nescit ubi, in quo loco, et de alio magno ictu in capite suo a parte retro ita quod cecidit ad terram quasi mortuus.

(43) Arnaldus de Teuleria[1], habitator Florencie, testis juratus et examinatus super predictis dicere veritatem, dixit quod, cum die predicta ipse loquens esset in carreria publica Florencie ante hospitium Petri de Reula, vidit quod Bartholomeus de Cocio per[cussit][2] Raymundum de Campanhaco cum quodam malhuco supra spatulas magno ictu, ita quod dictus Raymundus cecidit [ad] terram prostratus et ibidem alio magno ictu supra capud a parte retro cum dicto malhuco ita quod cecidit ad ter[ram] quasi mortuus.

(44) Petrus de Mauro, habitator Florencie, testis juratus super predictis dicere veritatem, dixit quod, cum ipse esset, die [in] dicta rubrica contenta, in taberna Petri de Reula[3], vidit quod Raymundus de Campanhaco et Arsivus de Cocio, frater Bartholomei de Cocio, ludebant cum taxillis ad vinum, [sicut] sibi videtur, et habuerunt rixam inter se ita quod dictus Raymundus percussit cum quadam mensura vel tegula quam tene[bat in] sua manu supra faciem predictum Arsivum de Cocio, et illico venit a parte retro Bartholomeus de Cocio, fr[ater Arsivi], cum quodam malhuco quem defferebat in manu et percussit dictum Raymundum cum dicto malhuco magno ictu........[4]

1. Il y a dans la région plusieurs localités dont le nom répond à *Teuleria* : Teulère (Gers), Teulière (Aveyron), La Teulière (Dordogne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne), etc.

2. Les syllabes et mots entre crochets, dans cet article et l'article suivant, sont effacés.

3. Après *Reula*, les mots barrés « ante ecclesiam Florencie versus partes hospitii domini rectoris », écrits trop tôt; cf. l'article 45.

4. Un ou deux mots effacés, peut-être *super spatulas*.

ipsius Raymundi. Item etiam ibidem percussit ipsum Raymundum de alio magno ictu supra suum capud a parte [retro] ita quod ibidem dictus Raymundus cecidit ad terram quasi mortuus.

(45) [Fol. 7 v°] Arnaldus de Lartigua[1], habitator ville Florencie, testis juratus super predictis dicere veritatem, dixit se tantum scire de predictis quod, die in dicta rubrica contenta, ipse loquens erat ante ecclesiam Florencie versus partes hospitii domini rectoris Florencie et vidit quod Bartholomeus de Cocio qui[2] erat intus dictam ecclesiam inclusus ex eo quia dicebatur quod vulneraverat et quasi mortuum relinquerat[3] Raymundum de Campanhaco, vidit ibidem quod dictus Bartholomeus una cum domino Petro Baronis presbytero et quodam vocato Viro de Namarion[4] et Johannes de Pinibus qui associabant ipsum Bartholomeum, omnes insimul exiverunt de dicta ecclesia et dum fuerunt prope portam vocatam de Molendino[5] dictus dominus Petrus revertit versus dictam ecclesiam, et alii predicti tres exiverunt per dictam portam, et extunc dicebatur quod dictus Arsivus fraxerat clausuram dicte ville et fecerat foramen in palliis clausure dicte ville et abinde exiverat.

(46) Guillelmus de Martello[6], porterius porte vocate de Lec-

1. Les villages appelés Lartigue sont très nombreux dans les départements du Gers et de la Gironde. Le mot *artiga* désigne une terre défrichée.

2. Supprimez *qui*.

3. Corrigez *reliquerat*.

4. Lisez *na Marion;* on peut traduire *viro de na Marion*, « l'homme à la Marion ».

5. Sans doute une porte sise au point d'aboutissement de la rue Montablon, qui part du chevet de l'église, et de la rue du Moulin, en face du Moulin du roi. De là, en longeant le mur, on gagne en quelques minutes la porte de Lectoure à l'extrémité de la rue Gambetta actuelle, ancienne rue Saint-Jean. Et c'est ce que firent l'Homme à la Marion et Jean *de Pinibus* (cf. art. 46). — La porte du Moulin existait encore au XVIII[e] siècle. Une délibération du Conseil de la ville, du 15 septembre 1720, énumère les quatre portes de la ville, savoir : portes du Marcadet, de la Pachère, de Montestruc, de Lectoure, et ajoute « ensemble celle du moulin du roy. » (Archives municipales de Fleurance, BB 4. »

6. Ou *Marcello*.

tora de Florencia, testis juratus super predictis, dixit se tantum scire de predictis quod, anno et die in dicta rubrica contentis, venit ad dictam portam Raymundus de Fita, nuntius dominorum consulum Florencie, qui precepit eidem loquenti et aliis custodibus dicte porte, ex parte dictorum dominorum consulum, ne permitteret exire extra dictam portam Bartholomeum de Cocio qui erat tunc, ut dicebatur, inclusus intus ecclesiam Florencie, eo quia dimiserat quasi mortuum Raymundum de Campanhaco quem vulneraverat cum quodam malhuco super capud, et exinde paulo post vidit quod quidam Vir de Namarion et Johannes de Pinibus venerunt de parte molendini versus dictam portam inter murum et palos dicte ville, et dum fuerunt prope dictam portam venit post ipsos Galhardus de Aspello qui currebat et clamabat post ipsos : « Vos alii abstraxistis de ecclesia Bartholomeum de Cocio proditorem qui meum consanguineum interfecit et clausuram ville Florencie fregistis et eidem Bartholomeo viam dedistis ut exiret per palos dicte ville. » Et rixabant; tamen ipse et alii sui socii separaverunt ipsos et extunc audivit dici quod dictus Bartholomeus exiverat per palos dicte ville et quod dicti Johannes de Pinibus et Vir de Namarion dederant eidem viam exiendi et recedendi.

(47) Johannes *deu Casso*[1], custos dicte porte, dixit et deposuit idem ut Guillelmus de Martello.

(48) Raymundus de Campanhaco, habitator ville Florencie, jacens in lecto, infirmus de vulneribus sibi, ut dicebatur, per Bartholomeum de Cocio factis, juratus et diligenter interrogatus super contentis in dicta rubrica dicere veritatem, dixit per suum juramentum quod Bartholomeus de Cocio, de Florencia, ipsum loquentem percussit die in rubrica contenta et ipsum atrociter vulneravit in capite suo cum quodam malhuco, ita quod dictus loquens de dicto vulnere credebat mori et dixit dictus loquens quod, si contingeret ipsum mori de illa infirmitate, quod ipse dabat[2] suam mortem dicto Bartholomeo de Cocio et non alicui alii. Plura alia dictus loquens non dixit nec deposuit,

1. Jean Ducas ou Duchesne.
2. Corrigez peut-être *deberet*.

licet diligenter fuisset interrogatus eo quoniam ipse loquens erat valde gravatus et de dictis vulneribus supicatus[1] ita quod nichil plus deponere valuit.

VII

1373, 4-5 mai.

Informatio facta per Bertrandum de Sancto Ayto, bajulum Florencie, et Bertrandum de Ruppe, Bernardum de Mauro, Galhardum Molinerii et Johannem de Fabro, consules dicte ville Florencie, conjudices in causis criminalibus in villa Florencie et ejus resorto emergentibus, contra Petrum de Fortina alias de Serano[2], *Odonem de Cocco*[3] *et ejus payam*[4], *Jacobum Textoris, Raymundum de Lafargua, uxorem Guillelmi de Fortino et nonnullos eorum complices, super eo quod eis imponitur Arnaldum de Bria*[5], *de Florencia,*

1. Corrigez probablement *suffocatus*.
2. Céran, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
3. Il est difficile de décider de la lecture de ce nom, à cause de la confusion graphique entre le *c* et le *t*. Tantôt on croit pouvoir lire *Cocco* et tantôt *Cocto*. Ce personnage est, pour des raisons indiquées plus haut, dans l'introduction, le même qui est appelé *Odo de Coeco* ou *de Coeto* dans l'information suivante, n° VIII. Nous nous arrêtons aux lectures *Cocco* et *Coeco*, pour la raison suivante. Nous trouvons dans les pouillés du diocèse d'Auch, publiés à la suite du *Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch*, 2e partie, la mention de l'*ecclesia de Calvomonte et de Cohelo* (corrigez *Coheco*), p. 351, et dans un autre pouillé, *capellanus de Cavomonte, de Quequo*, p. 383. Il s'agit, comme l'a indiqué l'éditeur, de Couecou, à 1 kil. 1/2 au nord-ouest de Caumont (Gers, cant. de Riscle). Il y a un autre village du même nom, Couequou, à 2 kilomètres environ à l'ouest de Riscle.
4. Plus loin : « Oddoni de Cocco et ejus famulo. » *Paya* signifie *page*. Dans les *Comptes consulaires de la ville de Riscle* (éd. Paul Parfouru et J. de Carsalade du Pont), t. I, p. 202, on lit : « E aqui bengon los payas de mossenh de Maumusson », et les éditeurs, au glossaire, traduisent *los payas* par *les pages*. Voir aussi Du Cange.
5. On verra plus loin qu'Arnaud *de Bria* était sous la sauvegarde particulière du roi. N'en doit-on pas inférer que c'était quelque officier royal, et peut-être venu du Nord? Mon confrère, M. Ch. Sama-

existentem in et sub protectione et salva gardia domini nostri Francie regis, ipsum Arnaldum castrasse et testiculos suos amovisse, vulnerasse et alias ipsum male tractasse incidio perpensato[1] *et animo deliberato.*

(49) Arnaldus de Bria, habitator Florencie, juratus, auditus, inquisitus et diligenter examinatus dicere veritatem per modum informationis super contentis in dicta rubrica, dixit per suum juramentum se tantum scire de contentis in dicta rubrica, videlicet quod, cum hoc anno presenti Domini M° CCC° LXXIII°, die mercurii quarta madii, ipse loquens esset in orto suo intus villam Florencie, venit ad ipsum uxor Guillelmi de Fortina que[2] propre dictum ortum suum morabatur in quadam borda Johannis de Paulo, et, dum dicta mulier ibi fuit, dixit eidem loquenti talia vel similia : « Vicine, dabitis michi de sadroya[3] per plantare in orto meo. » Qui loquens respondit : « Recipiatis satis. » Et illico dicta mulier recepit de dicta sedroya ad suum libitum et exinde dicta mulier dixit dicto loquenti : « Associetis me ad ortum meum et [adjuvetis][4] me plantare dictam sedroyam. »

ran, m'a suggéré l'hypothèse qu'il pourrait appartenir à la famille de Brie, qui possédait la seigneurie de Serrant, en Anjou. Serrant est aujourd'hui un château de la commune de Saint-Georges-sur-Loire, chef-l. de cant. de l'arr. d'Angers, Maine-et-Loire. Cf. Célestin Port, *Dictionnaire histor. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 523. Y a-t-il un lien entre ces deux noms de Serrant, en Anjou, et de Céran, près de Fleurance? On remarquera en effet que le nom de Céran est toujours écrit, dans nos enquêtes, *Seranum*; et Arnaud de Brie avait des intérêts à Céran (art. 49).

1. *Incidio perpensato* pour *insidio perpensato*, *insidium* étant lui-même pour *insidiae*, ancien français *guet apensé*, aujourd'hui *guet-apens*. Cf. Du Cange, *Glossarium*, aux mots *Insidiae pensatae*, *Pensatae insidiae*, *Pensabiliter;* et Godefroy, *Dictionnaire de l'anc. langue française*, t. I, p. 333, 1re col. Voyez aussi une note de M. Antoine Thomas à la suite de son mémoire intitulé : « Jean de Salazar et le guet-apens d'Amiens », dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1925.

2. Le scribe avait écrit *qui*, transformé en *que* par surcharge.

3. Sarriette (*satureia hortensis*). Provençal : *sadreio*.

4. Mot effacé. Nous suppléons *adjuvetis* pour le sens, mais les traces de lettres ne justifient pas cette restitution.

Et dictus loquens ibidem accessit ad ortum dicte mulieris, et, dum fuerunt ibi, dicta mulier hostendit quedam signa quod volebat quod dictus loquens haberet rem cum ipsa, prout sibi apparebat, et hiis actis dictus loquens dixit eidem mulieri : « Per Deum, ego viciabo vos. » Que quidem mulier respondit : « Et vos faciatis. » Et, hiis dictis, habuerunt tractatum inter ipsos quod in crastinum accederent versus Seranum et quod in itinere in quibusdam tapiis[1] de na Olivera, in pertinentiis Florencie, dictus loquens faceret voluntatem suam de dicta muliere, et ibidem dicta mulier petiit pecuniam dicto loquenti pro emendo unum quarterium eduli[2], et quod ipsa pararet dictum edulum et comederent in dictis tapiis, et dedit sibi pecuniam pro emendo dictum edulum, et, hoc facto, abinde recessit, et in crastinum, que fuit dies quinta madii, dictus loquens surrexit bono mane pro eundo versus locum de Serano, quia nonnulli habitatores dicti loci debebant sibi pecuniam et debebant sibi obligare pro dicta summa in dicto loco de Serano, et, dum fuit extra portam[3] ville Florencie, ipse loquens vidit dictam mulierem cum quodam puero[4] in brachio suo et etiam defferebat in capite suo unum paerium[5] in quo erat dictus carterius eduli decoctus, et ipse loquens sequtus fuit eam, et dum fuerunt simul iverunt unus post alium loquendo amicabiliter inter se versus partes de Serano, et dum fuerunt prope dictam bordam de na Olivera obiarunt[6] Oddoni de Cocco et ejus famulo eques (*sic*), et tunc dictus loquens petiit dicto Oddoni si obiaverat Petro Porqueti et Petro Marchonis, servientibus Florencie, qui ibant ante ipsos versus Seranum, qui quidem Oddo respondit quod sic et quod non erant longe ante ipsos, et, hiis dictis, dictus Oddo rapuit iter suum versus villam Florencie cum

1. *Tapia*, mot gascon latinisé, mur de terre.
2. Pour *heduli*; latin classique : *haedulus*, chevreau.
3. La porte de la Pachère dite aussi de Castelnau.
4. La lecture *puero* n'est pas certaine. La troisième lettre peut être un *c*, et la quatrième lettre est surchargée de la queue de l'*s* du mot *summa* à la ligne au-dessus.
5. Probablement pour *panerium*.
6. Pour *obviarunt*.

dicto ejus famulo, et dictus loquens et dicta mulier versus locum de Serano. et paulo post dicta mulier separavit se a dicto loquente et ivit versus bordam Garcie Lormandi, et dum fuit ante portam dicte borde vocavit dictum loquentem et fecit sibi signa quod veniret ad ipsam, et dictus loquens non curabat ad ipsam venire, quia non nimis ipsam affectabat, et iterato ipsum vocavit et signa magis gratiosa sibi hostendit ut ad ipsam veniret, et ipse loquens propter verecundiam dictorum verborum et signorum, ad dictam bordam accessit et illico incontinenti, dum intus fuit, fuerunt jam intus dictus Petrus Deffortina, alias de Serano, Raymundus de Farga, Jacobus Textoris et nonnulli alii sibi associati quos non cognovit, qui ipsum fortiter gaffaverunt[1], posse eorum faciendo de ponendo ipsum ad terram prostratum, et incontinenti revenit dictus Oddo de Cocco et ejus famulus, et fuerunt in porta dicte borde eques, qui Oddo dixit dictis malis gentibus qui intus erant : « Caveatis bene vobis ne[2] amoveatis dicto Arnaldo quem detinetis ambos suos testiculos et non remaneat sibi unus testiculus. » Et, hiis dictis, supradictus Petrus et alii sui consocii per vim ipsum loquentem projesserunt[3] ad terram et cum gladio evaginato dictum loquentem castrarunt et duos suos testiculos cum dicto gladio violenter et per vim amoverunt et cum uno de dictis testiculis recesserunt et alium testiculum in terra ibidem reliquerunt. Interrogatus quis ipsorum ipsum realiter crestavit[4] cum dicto gladio, dixit quod omnes ipsum prostrattum (*sic*) ad terram tenebant ita fortiter quod aliqualiter se juvare non poterat, sed vidit quod dictus Petrus de Fortina dictum gladium evaginatum in manu sua tenebat, et quod pro certo sua manu propria dictus Petrus ipsum loquentem cum dicto gladio castravit, et dum fuit castratus et pro mortuo per ipsos dimissus, prefati malefactores recesserunt cantando simul cum dicta muliere versus partes de Serano, et ipse remansit in dicta borda

1. Latinisation du mot gascon *gafar*, saisir.
2. Corrigez *quod*. Cf. art. 50.
3. Pour *projecerunt*.
4. Latinisation du gascon *crestar*, châtrer.

solus, castratus et quasi mortuus, quousque venerunt duo famuli Bernardi[1] de Merenchis[2] ibi qui petierunt ab ipso quis hoc erat factum[3], qui respondit quod illi homines qui recesserant ipsum crestaverant et testiculos suos amoverant, et dicti famuli bursam dictorum testiculorum infaxarunt et quantum potuerunt medicinam fecerunt in premissis, et abinde dictus loquens, ut melius potuit, cum magno langore iter suum arripuit versus Florenciam, et, dum fuit in itinere venerunt de Florencia plurime gentes ad ejus sucursum que ipsum conduxerunt et associarunt quousque dictus loquens fuit in hospicio et in lecto. Interrogatus si dictus loquens est in protectione et salva gardia domini nostri regis, dixit quod sic. Interrogatus si premissa fuerunt perpetrato[4] animo deliberato et incidio perpensato[5], dixit quod sic. Interrogatus qualiter hoc scit, dixit quod causis et rationibus a se supra depositis. Interrogatus si dictus Petrus nec alii supradicti sui consocii sunt de aliquo crimine accusati, dixit[6] sic et diffamati de pluribus et diversis furtis, rapinis et puellarum deflorationibus et aliis enormis criminibus et delictis, de quibus stare debent informationes per bajulum et consules facte. Nichil plus de contentis in dicta rubrica se scire dixit.

(50) Arnaldus de Rosa, habitator ville Florencie, juratus, auditus, inquisitus et diligenter interrogatus et examinatus dicere veritatem super contentis in dicta rubrica, dixit se tantum scire de contentis in eadem, videlicet quod, cum hoc anno presenti [.......][7] die jovis quinta madii, ipse loquens esset in quodam campo Bernardi[8] de Merenchis, de Florencia, prope bordam Garcie Lormandi, pertinenciam de Florencia, et operaretur in dicto campo una cum quibusdam aliis, audiverunt

1. Ou *Bertrandi*, le mot étant abrégé par *Brdi*.
2. Probablement Mérens, Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun.
3. Restituez *quis hoc fecerat*.
4. Corrigez *perpetrata*.
5. Voyez plus haut, p. 174, note 1.
6. Suppléez *quod*.
7. Mot effacé à la fin de la ligne.
8. Abrégé par *Brd* avec abréviation par suspension.

magnum [rugitum][1] gentium in dicta borda Garcie Lormandi et tinuit[2] quod ibi essent alique male gentes que depre[darent] seu apresonarent[3] in dicta borda aliquem bonum hominem, et non fuit diu post viderunt in porta dicte borde Oddonem de Cocco et ejus famulum eques et audivit quod dictus Oddo de Cocto dicebat [cuidam][4] qui intus dictam bordam erat : « Avuncule caveatis bene vobis quod amoveatis illi ribaldo quem tenetis ambos suos testiculos et nullus sibi remaneat. » Et consequenter semper rugitus et magnus clamor in dicta borda continuabantur, et paulo post vidit exire dictus loquens a dicta borda dictum Petrum de Fortina [avunculum?] [**fol. 8 v°**] dicti Oddonis, Raymundum de Lafargua, Jacobum Textoris et duos vel tres alios socios quos non cognovit, armatos, cantantes et hilerantes (*sic*), dicentes inter cetera : « Arnal[5] de Bria non passet per aquesta via, ara auratz fete de can[6]. » Item etiam dixit[7] uxor Guillelmi de Fortina que erat in eorum comitiva et exivit a dicta borda simul cum dictis malefactoribus cantando, ridendo cum eisdem et abinde ressesserunt[8] versus partes de Serano. Postea dictus Oddo de Cocco venit ad ipsum loquentem ad dictum campum dicendo sibi : « O bone homo, in anima tua accede velociter ad illam bordam que est Garcie Lormandi,

1. Mot effacé. Voyez plus loin : *semper rugitus et magnus clamor.*
2. Corrigez *timuit* et plutôt *timuerunt.*
3. Mot abrégé : *apsonarent* avec trait abréviatif au-dessus du *p.* Lire *apresonarent.*
4. Mot effacé.
5. *Arnal* abrégé *Ar.*
6. *Fete* (en béarnais, *hede*), puanteur. Rapprocher les articles de diverses chartes de coutumes portant défense de jeter dans les rues *fetiva, fetencia vel aliqua nocencia, fetentiam vel nocentiam aliquam* (Bladé, *Coutumes municipales du dép. du Gers*, pp. 113, 174, 233; *Ordonnances*, t. VIII, p. 98. — La phrase en gascon signifie mot à mot : « Arnaud de Brie ne passa pas par ce chemin; maintenant vous aurez puanteur de chien. » Mais sans doute le futur *auratz* est employé pour le conditionnel *auriatz*, et, en ce cas, l'on peut traduire : « Arnaud de Brie n'a pas passé par ce chemin; autrement, ça sentirait maintenant le chien. »
7. Suppléez *quod* et supprimez *que* devant *erat.*
8. Pour *recesserunt.*

ubi invenies unum hominem castratum et vulneratum et custodias ipsum ut melius poteris ne moriatur. » Et abinde dictus Oddo recessit et sequtus fuit alios suos socios versus Seranum, et dictus loquens una cum alio famulo Bernardi[1] de Merenchis accesserunt ad dictam bordam Garcie Lormandi, et, dum ibi fuerunt, viderunt ibi Arnaldum de Bria, de Florencia, crestatum, atrociter vulneratum et quasi mortuum relictum, qui quidem loquens petiit ab eodem Arnaldo qui ipsum castraverat, qui respondit quod Petrus de Fortina, alias de Serano, Raymundus de Fargua, Jacobus Textoris et alii qui incontinenti in conspectu ipsius loquentis a dicta borda recesserant, et incontinenti ipse loquens et alius famulus dicti Bernardi[2] de Merenchis gubernarunt bursam in qua dicti testiculi manere solebant et sustinuerunt ipsum quousque fuit pedes et associarunt ipsum per aliquod spatium itineris versus Florenciam quousque venerunt gentes alique de Florencia que ipsum Arnaldum receperunt et versus Florenciam adduxerunt, et dictus loquens et alius famulus ad dictum campum reverterunt. Interrogatus si scit aut credit quod premissa perpetrata fuerunt animo deliberato et incidio perpensato[3], dixit se credere firmiter quod sic, pro eo quia in dicta borda nulla persona habitabat nec diu est habitatum[4], et etiam pro eo quia fama publica est in villa Florencie, de Serano et alibi inter notos quod dicti delinquentes dicta die dictum Arnaldum inciderunt. Interrogatus si dictus Arnaldus est in salva gardia dicti domini nostri regis, dixit quod sic, quia ipse Arnaldus et omnes alii vicini et habitatores ville Florencie sunt et tunc erant in sub[5] protectione et salva gardia speciali domini nostri Francie regis, que quidem salva gardia fuit in villa Florencie publicata. Interrogatus si dictus Petrus et alii sui consocii sunt diffamati seu acusati (*sic*) de aliquo alio crimine per ipsos commisso in per-

1. Abrégé comme plus haut *Brdi*.
2. Abrégé comme plus haut *Brdi*.
3. Voyez plus haut, page 174, note 1.
4. Corrigez *habitavit*.
5. Restituez *in et sub*.

tinentiis Florencie, dixit quod sic, de pluribus de quibus debent stare informationes per bajulum et consules Florencie facte. Item dixit quod dictus Petrus et alii sui socii communiter reputantur fures, raptores et itinerum depredatores. Nichil plus de contentis in dicta rubrica pertinens se scire dixit.

(51) Bernardus[1] Molinerii, habitator ville Florencie, famulus Bernardi[2] de Merenchis, juratus, auditus, inquisitus et diligenter interrogatus per modum informationis super contentis in dicta rubrica, dixit et deposuit in omnibus et per omnia, nil addito nichilque remoto, ut Arnaldus de la Rosa supradictus proximus auditus. Interrogatus qualiter et quomodo premissa scit, dixit quod pro eo quia, illa die in dicta rubrica contenta, ipse loquens et dictus Arnaldus de la Rosa erant simul in campo domini sui Bernardi[3] de Merenchis et quasi per totam illam diem steterunt simul, et dum dictus Oddo dixit dicto Arnaldo contenta in sua depositione, ipse loquens erat presens et etiam dum iverant ad dictam bordam ipse loquens erat presens et in omnibus aliis in depositione per supra proximum testem facta ipse loquens erat presens cum dicto proximo teste; ideo scit quod premissa per ipsum supradictum testem deposita sunt vera, et sic ipse loquens per eundem modum dixit et deposuit, nichil plus de contentis in dicta rubrica pertinens se scire dixit.

(52) Petrus de Porqueto, habitator ville Florencie, serviensque regius dicte ville, juratus, auditus, inquisitus et interrogatus dicere veritatem super contentis in dicta rubrica per modum informationis, dixit se tantum scire quod cum hoc anno presenti die jovis quinta dies[4] mensis madii, ipse loquens esset una cum Petro de Marcha, servienti (*sic*) regio in loco de Serano pro quibusdam exsequtionibus faciendis contra nonnullos habitatores de Serano, vidit ibidem et audivit Petrum de Fortina alias de Serano, Raymundum de la Fargua, Jacobum Textoris,

1. Ou *Bertrandus*, nom abrégé *Berdus*.
2. Ou *Bertrandi*, nom abrégé *Berdi*.
3. Ou *Bertrandi*, nom abrégé *Berdi*.
4. Corrigez *die*.

Oddonem de Cocto et ejus payam et duos vel tres alios servientes cum eisdem, quos non cognavit, in carreria dicti loci de Serano ante tavernam, qui palam et publice ibidem dicebant et se jactabant quod ipsi eadem die crestavarant et testiculos amoverant Arnaldo de Bria in quadam borda, in jurisdictione ville Florencie; specialiter et expresse inter alios audivit quod dictus Petrus se jactabat et jurabat quod ipse habebat in bursa ipsius unum testiculum dicti Arnaldi quem sibi cum gladio suo evaginato per vim amoverat et quod alium testiculum dicti Arnaldi quem etiam amoverat in itinere perdiderat. Item etiam dixit dictus loquens quod ipse vidit unum carterium eduli seu majorem partem illius cocti et dicebant tunc dictus Petrus et alii sui socii quod dictus Arnaldus de Bria dictum edulum solverat, tamen de eodem non gustaret, et ipse loquens de dicto edulo comedit cum dicto Petro et aliis. Item dixit quod de premissis se irridebant et joculabantur. Interrogatus si scit aut credit quod premissa perpetrata animo deliberato fuissent, dixit per suum juramentum [**fol. 9**] se credere firmiter quod sic, pro eo quia dictus Petrus et alii sui socii se jactabant quod premissa perpetraverant in [dicta][1] borda Garcie Lormandi, pertinentia ville Florencie, in qua, diu est, nullus homo habitavit, et etiam pro eo [quia dictus][2] Petrus et alii ejus socii sunt tales qui consueverunt talia et pejora crimina[3] maleficia comitere[4] et perpetrare. Interrogatus si dictus Arnaldus est in protectione et salva gardia dicti domini nostri regis, dixit quod sic. Interrogatus si dictus Petrus nec alii in hoc sunt delati, accusati seu diffamati de aliquo crimine in curia dominorum bajuli et consulum ville Florencie, dixit quod sic, et stare debent informationes contra ipsos facte, et etiam quia de premissis et aliis quamplurimis criminibus per ipsos commissis, sunt publice in Florencia, in Lectora et aliis diffamati tanquam latrones et itinerum depredatores. Nichil plus pertinens se scire dixit.

1. Mot effacé.
2. Mot effacé.
3. Suppléez *et* devant *maleficia*.
4. Pour *committere*.

(53) Petrus Marchonis, serviens regius ville Florencie juratus, auditus inquisitus, juratus et diligenter examinatus dicere veritatem[1] in dicta rubrica contentis, dixit per suum juramentum se tantum scire de predictis quod hoc anno, die in dicta rubrica contenta, ipse loquens et Petrus de Porqueto, servientes regii Florencie, iverunt apud Seranum pro quibusdam exsequtionibus faciendis et steterunt simul per totam illam diem, et dictus loquens vidit et audivit et presens fuit in omnibus et singulis per Petrum de Porqueto, ejus socium, supra depositis, et ideo ipse loquens dixit et deposuit, nil addito nichilque remoto, ut dictus Petrus de Porqueto. Dixit et deposuit et[2] sic et per eundem modum ut dictus Petrus deposuit et deponere voluit predictus loquens. Nichil plus pertinens in dicta rubrica se scire dixit.

VIII

1373, 7 octobre.

Informatio facta per curiam dominorum bajuli et consulum ville Florencie super homicidiis per Oddonem de Coeco, Petrum de Monteladuno[3], Jacobum Textoris et tres alios homines sibi associatos perpetratis infra jurisdictionem ville Florencie, die veneris que fuit septima mensis octobris, anno Domini millesimo trescentesimo septuagesimo tertio, prout inferius continetur, in personas Raymundi Durandi, Vitalis de Beziano, Johannem[4] de Auqua habitatores[5] ville Florencie.

(54) Floria de Lescar, habitatrix ville Florencie, jurata ad sancta IIII^or Dei euvangelia et diligenter interroguata super contentis in dicta rubrica dicere veritatem, dixit per suum ju-

1. Suppléez *super premissis.*
2. Supprimez *et.*
3. Monlezun. Il y a plusieurs villages de ce nom dans le département du Gers et un Montlezun dans le département de Haute-Garonne.
4. Corrigez *Johannis.*
5. Corrigez *habitatorum.*

ramentum se tantum scire de predictis, videlicet quod, cum die in dicta rúbrica contenta post horam vesperorum vel circa ipsa loquens esset in padoenco *deu Tilhar* prope Florenciam, in una curia sive solo pro discutiendo seu flagellando bladum prope alium solum Raymundi Durandi, qui non distant unus ab alio de uno tractu lapidis, vidit ibidem VI homines equites armatos qui circumdederunt dictum Raymundum Durandi, qui in dicto suo solo bladum parabat, et vidit et audivit ibidem dicta loquens quod unus dictorum sex hominum qui erat eques percussit cum quodam glavio[1] quem defferebat in sua manu dictum Raymundum Durandi, ita quod dictum Raymundum projessit[2] ad terram. Ignorabat tamen dicta loquens in qua parte sui corporis ipsum Raymundum percussit; dixit etiam dicta loquens quod ibidem vidit et audivit quod omnes alii homines armarum[3] qui tunc ibi simul erant percu[tie]bant preffatum Raymundum cum eorum glaviis et cum quibusdam gelebiis seu telis, quos defferebant in eorum manibus et ipsum letaliter vulnarunt pluribus et diversis vulneribus in tantum quod dictum Raymundum interfe[ctum][4] murtro reliquerunt et exinde recesserunt versus iter crucis de ligno. Interrogata qualiter scit quod dictus Raymundus per ipsos homicidas esset mortuus, dixit quod pro eo quia incontinenti, dum supradicti homines abin[de] recesserunt, ipsa loquens accessit ad dictum Raymundum et invenit ipsum jam totaliter mortuum. Interrogata si cognov[it] aliquem de dictis murtreriis, dixit quod sic : cognovit Jacobum Textoris qui moratur apud Seran[um][5] in Fezensaguello[6]. Super aliis homicidiis in dicta rubrica contentis dicta loquens interroguata diligenter nich[il] de contentis in dicta rubrica se scire dixit.

(55) Guillemus Bachalerii, habitator ville Florencie, juratus

1. Pour *gladio*.
2. Corrigez *projecit*.
3. Corrigez *armorum*.
4. Les syllabes entre crochets ici et dans la suite, effacées.
5. Céran, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
6. Le Fezensaguet, pays de l'Armagnac dont le chef-lieu était Mauvezin (Gers).

super contentis in dicta rubrica dicere veritatem, d[ixit] per suum juramentum se tantum scire de contentis in dicta rubrica videlicet quod, anno et die in dicta rubrica [contentis], ipse loquens erat in barbaquana porte de Florencia vocate de Monte Astruco[1] et cum esset inibi, vidit [homines] armatos equites venientes a parte itineris cujusdam crucis lapidee, et dum fuerunt de prope e[undem] solum Raymundi Durandi qui erat in padoenco *deu Tilhar*, prope Florenciam, circumdederunt dictum Raymundum [qui per] dictum solum parabat suum bladum et vidit quod quidam illorum hominum armorum percussit eund[em Raymundum] [**fol. 9 v°**] cum quodam glavio quem in sua manu defferebat, ita quod ipsum projessit[2] ad terram, quem non cognovit, et post ipsum vidit et audivit quod Odetus de Coeco, de Serano, percussit etiam dictum Raymundum cum quodam glavio sive telo quem in manu sua defferebat et etiam post ipsum alios[3] homines sibi associatos, omnes simul percussientes[4] et vulnerantes dictum Raymundum pluribus et diversis vulneribus, ita quod dictum Raymundum ibidem mortuum totaliter reliquerunt. Interrogatus qualiter scit quod prenominati homicide dictum Raymundum tunc mortuum reliquerunt, dixit quod pro eo quia, dum supranominati homicide abinde recesserunt versus crucem ligni, ipse loquens accessit ad dictum Raymundum et invenit eundem in dicto suo solo totaliter mortuum. Interrogatus dictus loquens super aliis homicidiis in dicta rubrica contentis, dixit per suum juramentum se de vera scientia nichil scire qui alios interfecerunt, quia non erat presens, set bene credit firmiter quod illi qui dictum Raymundum Durandi interfecerunt simili modo interfecerunt alios in dicta rubrica expressatos. Interroguatus dictus loquens qualiter hoc credit, dixit quod pro eo quia supranominati homicide, facta dicta morte dicti Raymundi Durandi, recesserunt versus illas partes in quibus dicti Vitalis

1. Montestruc, Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance.
2. Corrigez *projecit*.
3. *Alios* répété. Peut-être le scribe a-t-il voulu écrire *aliquos alios*.
4. Corrigez *percutientes*.

de Beziano et Johannes Dauqua eadem die et hora, murtro interfecti reperti fuerunt et portati versus Florenciam. Interroguatus qualiter scit quod prenominati Vitalis et Johannes murtro interfecti fuissent, dixit quod pro eo quia ipsos vidit pluribus vulneribus vulneratos et etiam mortuos in villa Florencie adportatos. Nichil plus dictus loquens de contentis in dicta rubrica se scire dixit nec deposuit.

(56) Petrus de Prato, habitator ville Florencie, juratus supra sancta IIII^or Dei evangelia super contentis in dicta[1] rubrica dicere et deponere puram veritatem, dixit per suum juramentum se tantum scire de premissis quod, cum ipse loquens anno, mense, die et hora in dicta rubrica expressatis esset in padoenco Florencie vocato *deu Tilhar*, circa columbarium Bertrandi de Sancto Avito de Florencia, ibidem venerunt Oddo de Coeco, Jacobus Textoris et quidam vocatus Petrus de Monte Laduno una cum aliis tribus hominibus armatis equitibus qui dixerunt eidem loquenti qui[2] erat quidam bubulcus qui de prope ibi arabat, qui loquens respondit quod ignorabat quis erat ille, quoniam idem loquens non erat oriundus dicte ville Florencie, et ibidem incontinenti dicti VI homines equites armati accesserunt ad solum sive curiam Raymundi Durandi qui erat in dicto padoenco, et etiam dictus Raymundus erat in dicto suo solo sive curia qui parabat quandam quantitatem milii una cum quadam puella, filia Bernardi[3] Durandi, filii dicti Raymundi, et illico vidit idem loquens quod dicti VI homines equites armati simul circumdederunt solum sive curiam dicti Raymundi et interfecerunt ibidem dictum Raymundum Durandi et ibidem mortuum reliquerunt et abinde recesserunt versus partes cujusdam crucis ligni, que crux est in itinere de Monte Astruco. Super aliis homicidiis in dicta rubrica expressatis dictus loquens interroguatus dixit per suum juramentum se nichil de contentis in eisdem[4] scire, nisi solum

1. *Dicta* répété.
2. Corrigez *quis*,
3. Ou *Bertrandi*, abrégé *Ber^di*.
4. Corrigez *in eadem*.

tantum quod eadem die et hora audivit dici ibidem paulo post quod illi idem qui interfecerant dictum Raymundum Durandi etiam interfecerant Vitalem de Beziano et Johannem Dauqua, et credit firmiter idem loquens premissa fore vera. Interroguatus qualiter hoc credit, dixit quod pro eo quia dicti homines homicide, dum reliquerunt dictum Raymundum Durandi murtro interfectum, recesserunt versus iter de Monte Astruco, in quo quidem itinere predicti Vitalis de Beziano et Johannes Dauqua fuerunt inventi murtro interfecti, et paulo post per gentes ville Florencie mortui adportati et etiam et pro eo credit premissa firmiter fore vera quia tunc temporis fama publica erat inter gentes Florencie quod illi qui predictum Raymundum Durandi interfecerant etiam prelibatos Vitalem et Johannem ibidem paulo post occesserant[1]. Nichil plus de contentis in dicta rubrica dictus loquens diligenter interroguatus pertinens se scire dixit nec deposuit.

(57) Antonius de Nasseron, habitator ville Florencie, juratus et diligenter interroguatus super contentis in dicta rubrica [dicere] veritatem, dixit per suum juramentum se nichil aliud scire de contentis in dicta rubrica nisi tantum modo quod, cum idem loquens veniret per iter quo itur versus Montem Astrucum oviavit[2] [fol. 10] sex hominibus armatis equitibus, quorum duo ipsorum portabant [.......] qui ibant [.......][3], ut sibi loquenti videbatur, et salutaverunt ipsum loquentem, et ipse loquens ipsos etiam salutavit [.......][4] loquens fuit ad ejus hospitium, paulo post audivit rugitum gentium dicentium quod Raymundus Durandi [esset] murtro interfectus in suo solo quod habebat in padoenco dicto *deu Tilhar*, et quod Odetus de Coeco u[na cum] aliis in hac parte suis complicibus dictum Raymundum interfecerant necnon et postea in dicto itinere de Monte Astruco interfecerunt Vitalem de Beziano et Johannem Dauqua, habitatores ville Florencie et in jurisdictione

1. Corrigez *occiderant*.
2. Pour *obviavit*. Cf. plus haut, art. 49.
3. La seconde moitié de la ligne effacée.
4. Deux ou trois mots effacés à la fin de la ligne. On pourrait restituer : *et cum ipse*.

ejusdem ville. Interroguatus dictus loquens si cognovit dictos homines armatos homicidas seu aliquem ipsorum dum ipsis oviavit, dixit quod sic; cognovit Odetum de Coeco dumtaxat. Interroguatus etiam dictus loquens si credit aut scit quod predictus Odetus et alii sui consocii interfecerunt predictos Vitalem de Beziano et Johannem Dauqua, dixit per suum juramentum se credere firmiter quod sic, et hoc causis et rationibus a se supra dictis et depositis. Nichil de contentis in dicta rubrica dictus loquens diligenter interroguatus pertinens se scire dixit.

(58) Francha de Boerio, uxor Bernardi[1] de Putheo, jurata et diligenter interroguata super contentis in dicta rubrica dicere veritatem, dixit per suum sacramentum quod cum ipsa loquens, anno, die et mense in dicta rubrica contentis, esset in quodam campo quod faciebat seguare[2] milium in pertinentiis ville Florencie una cum Johanne de Auqua, qui segabat dictum milium in dicto campo, venerunt ibi quinque homines equites armati, inter quos erat Odetus de Cocco, qui quidem homines ibidem dixerunt dicto Johanni de Auqua : « Bone homo, veni », et dictus Johannes dixit et respondit : « et dicitis michi », qui dixerunt quod sic, et tunc idem Johannes de Auqua ivit et accessit versus eos, et cum fuit de prope ipsos, unus ipsorum percussit ipsum Johannem de magne ictu cum quodam glavio, et dictus Oddo etiam percussit ipsum Johannem de alio magno[3] cum quadam gelebia sive telo, in tantum quod ipsum Johannem de Auqua totaliter ibi interfecerunt et interfectum ibi dimiserunt et abinde recesserunt. Interroguata dicta loquens qua de causa ipsum Johannem interfecerunt dixit se nescire; tamen credit quod absque aliquali rationabili et justa causa. Super aliis dicta loquens in dicta rubrica contentis diligenter interroguata, nichil de contentis in eadem pertinens se scire dixit.

(59) Johannes Bartha, habitator ville Florencie, juratus supra

1. Ou *Bertrandi*, abrégé *Berdi*.
2. Latin : *secare*; gascon : *segar*.
3. Suppléez *ictu*.

sancta IIII^or Dei euvangelia et diligenter interroguatus dicere veritatem super contentis in dicta rubrica, dixit per suum juramentum se tantùm scire quod die Veneris in predicta rubrica contenta et expressata idem loquens se conduxerat cum quadam equa Dominici de Denanco[1] pro vindemiando cum Raymundo de Arquisano[2] et cum fuit de prope casale heredum magistri Johannis de Sompodio[3] condam et iret ad vineam dicti Raymundi de Arquisano vidit VI homines equites armatos, inter quos duo ipsorum portabant bassinetos, et exinde vid[it] dominum Petrum Baronis qui ibat cum quodam puero versus dictos homines armatos, qui quidem loquens dixit dicto domino Petro quod cito rediret ad villam Florenciam ne illi homines sibi dampnum darent, qui dictus Petrus respondit dicto loquenti quod non faceret quia jam cognoverat unum de dictis hominibus armorum, et dum fuerunt prope [dictos] homines audivit quod Oddo de Coeco, qui erat unus dictorum hominum armorum, salutavit eundem dominum Petrum, et etiam dominus Petrus salutavit dictos homines et abinde se separarunt inter se. Interroguatus dictus loquens [si] cognovit aliquem dictorum hominum armorum, dixit quod sic, silicet[4] Oddonem de Coeco et non alios. Interroguatus [si scit] aut credit quod dictus Hoddo et alii interfecerunt dicta die Raymundum Durandi, Vitalem de Beziano et Johannem [Dauqua] in dicta rubrica contentos, dixit se nichil scire. Super aliis dictus loquens in rubrica predicta contentis interrogatus nichil plus se scire dixit, nisi solum quod dicta die hora post vesperos dum redivit de dicta vinea [.......][5] in villa Florencie et fama publica quod sex homines equites armati interfecerant Raymundum Durandi et alios[6].

1. Lecture incertaine.

2. Peut-être Arquizan, Gers, arr. de Condom, cant. et comm. de Montréal.

3. Manuscrit *Lompodio*. Corrigez *Sompodio*, autrefois *Sempuy*, aujourd'hui Saint-Puy, Gers, arr. de Condom, cant. de Valence.

4. Pour *scilicet*.

5. Mot effacé.

6. Le verso du feuillet 10 et dernier, laissé en blanc.

ERRATA

Le lecteur est prié de faire les corrections suivantes (*Annales du Midi*, janvier-avril 1925) :

P. 33, § 20, note 1. — Au lieu de *scire*, restituer *similiter*.

P. 36, § 24, ligne 27. — Couper et ponctuer la phrase en gascon de la façon suivante : *A qui bon o mau se sapia, jo son assi*, et traduire (note 3) : *A qui cela plaise ou déplaise, je suis ici*. En ancien français comme en provençal, *savoir bon* (ou *bien*) et *savoir mal* signifient *être agréable* ou *désagréable*. Je dois cette correction et cette explication à mon confrère M. Antoine Thomas.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

NOTES SUR LE CATHARISME ET L'INQUISITION DANS LE MIDI DE LA FRANCE (*suite*).

IV. *Le procès contre les Suspects de l'Inquisition d'Albi (1299-1300).* — Le grand procès inquisitorial que Bernard de Castanet, évêque d'Albi, et Nicolas d'Abbeville, inquisiteur de Carcassonne, intentèrent, en 1299, à trente-cinq Albigeois qui périrent tous, soit dans le donjon du Saint-Office, soit sur le bûcher, nous fournit un tableau bien vivant — quelque contestée que puisse être par ailleurs sa sincérité — de la vie cathare dans l'Albigeois, à la fin du XIIIe siècle[1].

Cette « inquisitio » nous représente d'abord la population comme cherchant avec empressement le contact étroit avec les « parfaits » cathares. Ainsi, Bertrand de Montégut, d'Albi, persuade Étienne Mascot d'aller en Lombardie pour y chercher Raymond André, missionnaire sectaire, ou un autre hérétique d'une autorité reconnue. Bertrand donne à son messager la somme nécessaire aux

1. Les interrogatoires de ce procès se trouvent Bibl. Nat. F. lat. 11847. Ils sont analysés par Ch. Molinier, *L'Inquisition dans le Midi de la France*, Paris, 1880, pp. 79 ss., et par C. Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, t. I, Paris, 1900, pp. 192 ss.

dépenses du voyage. A la grande joie de Bertrand, Étienne retourne bientôt à Albi en compagnie d'un « parfait » de marque[1].

D'après les actes du procès, les diverses couches de la population sont profondément atteintes par l'hérésie. On trouve dans les rangs des sectaires des nobles[2], des officiers royaux et autres fonctionnaires[3], des juristes[4], des prêtres[5]. Nous constatons aussi la participation des cultivateurs[6]. C'est cependant surtout la riche bourgeoisie qui prend part au mouvement. Ainsi, le rentier Guillaume de Mauran et le marchand de chevaux Guillaume de Landas appartiennent au groupe des meneurs[7].

Les sectaires formaient un cercle de familles liées par la parenté ou par l'amitié. Les Astruc[8], Adémar[9], Garsie[10],

1. Déposition d'Étienne Mascot, Bibl. Nat., lat., *l. c.*, f[os] 21 v° et ss. — Dépos. de Bertrand de Montégut, f[os] 29 r° et ss.

2. Comme par exemple les chevaliers Amblard Vassal (f° 10 r°), Raymond Bernard (f° 24 v°), Ayrauld (f° 25 v°).

3. Nous rencontrons Pierre *de Medano*, procureur royal pour la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers (f° 27 r°), Hugues Chansi, viguier d'Albi (f[os] 15 v°, 27 r°, 35 v°, 38 r°), Cantals, bailli (f° 23 v°), Aymonet, sergent de la cour du roi à Albi (f° 28 r°), et Jacques Roussel, un autre sergent de la même cour (f[os] 26 v°, 35 r°).

4. Entre autres, Durand de La Sal, notaire de Réalmont (f° 15 r°), M[e] Armand, notaire, de la même ville (f[os] 35 v°, 37 v°, 49 r°, 50 v°), Raymond Calvier, notaire d'Albi (f° 27 r°), R. Constant, notaire, de la même ville (f° 9 v°), M[e] Barthélemy Maurel, docteur ès lois (f° 15 r°), Jean Constant, notaire de la cour de l'évêque d'Albi (f° 43 v°).

5. Davin, d'Escure (f° 39 v°).

6. Nommons le cultivateur Arnauld Bertuc (f° 12 r°), sa mère f° 11 v°) et la sœur de cette dernière (f° 11 v°).

7. F[os] 9 r° et ss. et pass., f[os] 22 v° et ss. et pass. Ajoutons encore que même certaines familles dont quelques membres étaient au service de l'évêque, ne furent pas épargnées par la contagion hérétique. Ainsi, parmi les « credentes », nous rencontrons Galoubs, proche parent de Guillot, *porterius* de Bernard de Castanet (Dépos. de Guill. Landas, f° 23 v°).

8. F° 23 v°.

9. F[os] 24 r°, 46 v°.

10. F[os] 24 r°, 40 v°.

Mauran[1], Rigaud[2], Calvier[3], Vassal[4] et Bertuc[5] suppléent aux limites étroites de leur activité par un zèle à toute épreuve. Quiconque entrait dans la secte amenait sa parenté à faire le même pas. Ainsi, Guillaume de Landas exhorte Bérenger Brosa, Pierre Talhafer, Guillaume Golfier et Guillaume Fenasse le Boiteux à « adorer » les « parfaits » séjournant dans la maison de Raymond Constant. Il assure que ces « hérétiques » sont les « bonshommes » qui suivent la vraie foi et qui l'enseignent, en montrant ainsi aux hommes la voie du salut[6]. Docile aux invites de Bérenger Brosa, Raymond Auger, son proche parent, « adore » respectueusement les ministres[7]. Une autre fois, c'est Rixende de Belvèze, sa « sororia », qui amène Auger à participer à une assemblée sectaire[8]. Voici des détails curieux pouvant servir d'illustration à ce zèle des sectaires. Sachant que Garnier de Talapie aime bien les anguilles, Arnauld Bertuc lui en montre toutes préparées, et lui dit qu'il n'aura pas de son plat favori s'il n'adore pas les « parfaits » présents à cette scène[9]. Et Garnier répond au désir du « séducteur ».

Deux noms figurent à chaque page des actes qui nous occupent ; ce sont les noms des deux « parfaits » : Raymond Delboc et Raymond Didier, chefs spirituels de nos sectaires. Étant originaires du pays et connaissant admirablement la contrée, ils la parcourent sans trêve ni repos. On constate leur présence tantôt dans l'Albigeois,

1. F^os 37 r°, 20 r°.
2. F° 46 v°.
3. F° 44 v°.
4. F^os 36 v°, 10 r°, 36 r°.
5. F^os 11 v°, 12 r°, 14 v°.
6. Dépos. de Béreng. Brosa, f° 34 r°.
7. Dépos. de R. Auger, f° 16 r°.
8. *Ib.*, f° 16 v°.
9. Dépos. de Guill. de Mauran, f° 12 r°.

tantôt dans le Castrais, tantôt dans le Toulousain, tantôt dans le Quercy[1]. Ils travaillent avec ardeur au développement de la loi cathare et prêchent en secret leur doctrine, enseignant, entre autres choses, aux fidèles que ce n'est pas le monde visible, mais le monde céleste et éternel qui fut créé par Dieu[2], que les « parfaits » cathares suivent la vraie vie apostolique, que leur existence est celle des pères du désert et de Saint-Jean-Baptiste, que rien ne manquera dans la vie présente aux « croyants » et que ceux-ci hériteront du Royaume Éternel, sans faire une pénitence spéciale, grâce à l'absolution des « parfaits »[3].

Bien qu'ayant un penchant prononcé pour les discussions sur les matières spirituelles, les missionnaires n'oubliaient pourtant jamais les choses terrestres, et s'occupaient volontiers des questions financières. Quand ils apprennent la mort de Bernard de Gaillac, de Lombers, l'un des « parfaits » exprime la crainte qu'à cause de ce décès, ils ne recouvrent plus l'argent déposé chez Bernard. Mais l'autre « parfait » rassure son camarade, en affirmant que Durand de Gaillac, frère du défunt, et Sicard Viguier, proche parent de ce dernier, ont certainement caché la somme en lieu sûr[4].

1. F^{os} 15 r°, 51 r°, 35 r°, 39 r°, 25 v°, 15 v°.

2. Selon l'aveu de Garnier *de Talapio*, R. Delboc prêchait « quod ista temporalia et transitoria non fecerat Deus, sed celestia et eterna... » (f° 37 r°).

3. Dépos. de Pierre Rigaud (f° 47 r°) : « Heretici inceperunt multum commendare statum et sectam suam et quod sequebantur viam apostolorum et quod erant heremite et sequebantur viam el penitentiam quam beatus Johannes fecerat in deserto, et quod amicis et credentibus eorum nichil unquam deficeret in presenti seculo, et quod in morte salvarentur sine omni alia penitentia, et quecumque peccata omnino dimitterentur. » — Dépos. de Sicard Frayssenenx (f° 50 r°) : « Heretici multum commendaverunt statum et vitam suam dicentes quod poterant dare absolutionem a peccatis sive salvationem. »

4. Dépos. de Guill. de Mauran, f° 13 r°.

Intelligents, pratiques, doués d'une bonne mémoire, les « parfaits » ne perdaient aucune occasion d'étendre leur influence et de reprendre contact avec leurs anciens amis ou leurs héritiers. Ainsi, apercevant le chevalier Amblard Vassal et se souvenant tout de suite que le père de celui-ci était un grand ami des « bonshommes », Raymond Didier ne tarde pas à gagner ce chevalier à la secte[1]. A l'occasion, ils savaient cacher la colère et le mécontentement que provoquaient chez eux les agissements hostiles. Didier continue à converser amicalement avec Guillaume de Landas qui s'approprie le troupeau de ce « parfait »[2].

Nous voyons les parents des ministres dualistes servir ceux-ci avec un grand dévouement. La maison de Raymond Constant, neveu de Delboc, est toujours ouverte aux visites du « parfait ». Raymond l'accueille par des accolades chaleureuses[3] et le régale de son mieux[4]. Guillelme, sœur de Raymond Didier et femme de Guillaume Brun, le cache dans sa maison[5]. De leur côté, les « parfaits » n'oublient pas de veiller sur les intérêts de ceux de leur sang. Didier insiste auprès de Guillaume de Landas afin que celui-ci cède à Guillelme, que nous avons déjà nommée, le troupeau appartenant au « parfait » et se trouvant en possession de Guillaume[6].

Des liens d'amitié sincère et de vénération profonde unissaient les « croyants » aux « parfaits ». Matfred Baldrac a « pecunias pro facto heresis »[7]. Pierre Talhafer

1. *Ibid.*, f° 10 r°.
2. Dépos. de Guill. de Landas. f° 23 r°.
3. *Ibid.*, f° 9 v°. Auparavant, Delboc avait pour femme une bourgeoise d'Albi (f° 37 r°).
4. Dépos. de Guillaume Golfier, f° 31 r°.
5. Dépos. de Guill. de Mauran, f° 15 r°, et la dépos. de Guill. de Landas, f° 23 r°.
6. Dépos. de Guill. de Landas, f° 22 v° et ss.
7. Dépos. de Guill. de Mauran, f° 10 r°.

garde les livres et d'autres écrits des « parfaits »[1]. Raymonde de Laval, la mère d'Arnauld Bertuc, ainsi que la sœur de cette dernière gardent des dépôts confiés par eux[2]. Guillaume de Mauran les conduit[3]. Leurs nonces exécutent fidèlement leurs ordres[4]. Même les petits « bubulci » leur rendent des services[5]. Tout le monde s'empresse de les héberger[6].

Quand ils séjournent dans une famille sectaire, on fait vite parvenir cette nouvelle aux amis. Ceux-ci viennent alors en nombre pour prendre part à l' « adoration » de leurs chefs, en s'agenouillant trois fois devant eux et en disant leur « Benedicite », à quoi les « parfaits » répondent : « Diaus vos benesiga » ou « Deus vos benedicat »[7].

Les sectaires se réunissaient souvent à une table commune. Quand les « parfaits » assistaient à ces repas, ils bénissaient et distribuaient le pain ainsi que le vin[8]. Même pendant les déjeuners les plus pressés, les ministres n'oubliaient pas cette bénédiction[9]. Quelquefois, les

1. *Ibid.*, f° 9 v°.
2. *Ibid.*, f° 11 v°.
3. *Ibid.*, f° 9 r°.
4. *Ibid.*, cf., f° 14 r°.
5. *Ibid.*, f° 12 r°.
6. Cf. dépos. de G. de Landas (f°s 23 r°, 25 r°) et de G. Golfier (f° 31 r°).
7. Dépos. de Bérenger Brosa, f° 17 v°.
8. Dépos. de Guill. de Mauran (f° 9 v°) : « Tunc parata mensa, R. Delboc... accepta mapa super humerum suum, tenens una manu panem et alia cultellum dictis quibusdam verbis de quibus ipse testis non recordatur, distribuit panem ». — Dépos. de Sicard de Frayssenenx (f° 50 r°) : « Unus illorum hereticorum... benedixit panem et vinum dicendo « Benedicite » more sua, et subjungens alia verba que ipse testes non intellexit... Post que ipse testis et omnes alii... comederunt et biberunt. »
9. Dépos. de G. Mauran (f° 10 v°) : « ... Tunc R. Delboc... benedixit panem secundum ritum suum et distribuit eis. Et tunc dicti here-

« parfaits » apparaissaient à ces assemblées de famille sans avoir annoncé leur venue. Ainsi, Robert de Sauls, prévôt de Réalmont, Hugues de Chansi, viguier royal d'Albi, Mᵉ Armand et Mᵉ Durand de La Sal et autres amis se réunissent une fois pour un repas commun dans la métairie de Sicard Delort, quand, tout à coup, à la grande joie des assistants, ils voient arriver, à cheval, Pierre *de Medano*, procureur, avec un « parfait », vieillard monté en croupe. Toute l'assemblée s'empresse d'adorer ce ministre « antiquum valde »[1].

S'il s'agissait de l' « hérétication » d'un « croyant » — et chaque croyant voulait recevoir ce « consolamentum » avant de mourir — les familles apparentées ne manquaient pas d'y assister. Quand le chevalier Raymond Vassal, d'Escure, fils de Pierre Vassal, est sur son lit de mort, ses parents et ses amis viennent de toutes parts et s'assemblent autour de son lit. On y voit Adémare, mère du moribond, Bertrande, sa femme, Adémare, sa fille, Pons Ratier, son fils, Galhard de Saint-Genèse, neveu de Pierre Vassal, et autres. Ce sont Raymond Delboc et Raymond Didier qui accomplissent le rite de l' « hérétication »[2].

D'après nos actes, ce « cossolament » s'effectuait ordinairement de la manière suivante. Un des « parfaits » — c'était généralement Delboc — tenait les mains du moribond jointes dans les siennes. Prononçant des paroles qui restaient inintelligibles pour les assistants, les deux ministres faisaient ensuite des génuflexions[3]. Guillaume de Landas assiste à un « consolamentum » pendant lequel

tici, ipse Poncius [Philippi] et idem testis comederunt et biberunt ibi stantes pedes. »

1. Dépos. de Sicard Delort, fᵒ 49 rᵒ.
2. Dépos. d'Isarn Cardelhac, fᵒ 36 rᵒ ss.
3. Dépos, de R. Auger (fᵒ 16 vᵒ) et de Bér. Fumet (fᵒ 33 rᵒ).

les « parfaits » placent sur la tête du moribond « quodam quaternum[1] ». D'après Guillaume de Mauran, c'est bien l'Évangile de saint Jean et non un cahier que les ministres placent sur la tête de Me Guillaume Adémar et de Me Jacques Durban[2]. Bérenger Fumet, par contre, voit les ministres dualistes imposer leurs mains sur la tête et sur le ventre de son père, Raymond Fumet, qui a exprimé son désir ardent d'être « consolé[3] ».

Quelques-uns des néophytes « consolés » étaient promus pendant ce rite au rang des « heretici vestiti ». Ainsi, quand Isarn Cardelhac, d'Escure, aide à laver le corps de Raymond Vassal, « hérétiqué » deux ou trois jours avant sa mort, il aperçoit, entourant les aisselles du défunt, un cordon (de laine ou de lin), ce symbole de l'initiation à tous les mystères de la foi cathare[4]. Pierre Talhafer, d'Albi, assiste à « l'hérétication » de Me Raymond de Raon, d'Albi, et à l'imposition de ce « cingulum[5] ».

Les « croyants » montraient la plus profonde dévotion pendant le « consolamentum ». Mais il y avait aussi des tièdes. Ainsi, Jean Constant, entrant dans la maison du moribond qu'on « console », discute tranquillement au sujet du testament de celui-ci[6].

La crainte d'être dépistés par les inquisiteurs poussait les sectaires — à en croire nos actes — à la plus grande prudence. Les « parfaits » passaient habituellement la nuit non dans les villes, mais dans leurs environs, en se

1. F° 24 r°; cf. f° 24 v°.
2. F°s 13 v°, 14 r°.
3. F° 33 r°.
4. Dépos. d'Isarn Cardelhac (f° 36 v°) : « Corpus dicti mortui erat cinctum ad carnem sub ancellis quodam cingulo subtili. »
5. Dépos. de P. Talhafer (f° 32 r°) : « ... [Heretici] cingentes... infirmum quadam corda subtili... »
6. Dépos. de Jean Constant lui-même, f° 18 v°.

cachant dans les métairies de leurs amis[1]. On construit même des chambres secrètes, adroitement dissimulées, pour héberger les missionnaires[2]. Ce sont les maisons bien protégées des regards indiscrets, où on les « adore[3] ». Là où le mourant reçoit l' « hereticatio », des fidèles en sentinelles surveillent l'entrée[4]. De leur côté, les « parfaits » prudents se gardent bien de communiquer leur itinéraire à un trop grand nombre de « croyants[5] ». A la campagne, les sectaires se sentent moins gênés. Mais, tout de même, ils restent toujours sur le qui-vive. Ainsi, quand les « credentes » se réunissent à la métairie de Sicard Delort, et quand celui-ci s'agenouille, à son tour, devant le « parfait » pour l'adorer, Robert de Sauls le soulève brusquement, en le saisissant par l'épaule, de crainte que la servante passant près du groupe des sectaires et portant de l'eau aux faucheurs, ne s'aperçoive de la scène[6].

Telle est, suivant nos actes, la vie de nos Cathares à la fin du XIIIe siècle. Les faits rapportés par la procédure dont il s'agit ont une fraîche saveur de vérité.

Peut-on, toutefois, y avoir pleine confiance?

On sait que pendant le procès, les juges arrachaient aux accusés des accusations contre les vivants et les morts, en faisant subir aux prévenus des tourments divers[7] et que, notamment, pendant l'enquête menée

1. Dépos. de G. de Mauran (f° 15 r°) et de Raym. Constant (f° 20 v°).
2. Dépos. de Raym. Constant, f° 20 r°.
3. Dépos. d'Étienne Mascot, f° 22 2°.
4. Dépos. de G. de Mauran, f° 11 v°.
5. Dépos. de Pierre Rigaud, f° 47 r°.
6. Dépos. de Sicard Delort, f° 49 r°.
7. V. le procès de Bernard Délicieux, fonds lat. 4270 de la Bibl. Nat., f°s 9 v° et ss., 26 v° et ss., 46 r° et ss., 266 r° et ss., 275 r° et ss. — Lea, *A History of the Inquisition*, t. II, New-York, 1888, p. 77 et ss. — Hauréau, *Bern. Délicieux*, Paris, 1877, p. 33 et ss.

en 1303 par les officiers royaux et par les représentants du peuple, il fut pleinement confirmé que les inquisiteurs avaient obtenu de fausses accusations. Nous savons également que même des gens d'Église s'inscrivirent en faux[1]. Ceci suffirait à susciter des doutes quant à la véracité des faits que notre procès rapporte. Mais nous possédons encore d'autres données qui confirment — indirectement il est vrai — et augmentent ces doutes. D'abord, nous ne remarquons nulle part dans les actes percer le désir des juges de se mettre au courant de toute l'extension de l'hérésie. Au contraire, les inquisiteurs évitent de se renseigner dûment au sujet des « croyants » n'appartenant pas au nombre des prévenus. Nos doutes augmentent, ensuite, à cause de cette circonstance bizarre que, pendant le premier interrogatoire, la plupart des témoins nient toute participation à l'hérésie, pour se raviser quelques semaines plus tard, en produisant de longues séries de crimes. Le « durus carcer » et la « vita arcta » étant à cette époque largement employés par le Saint-Office du Midi et étant ordinairement considérés comme des moyens infaillibles d'obtenir les confessions des « suspects », il est clair que c'étaient ces moyens qui faisaient parler nos prévenus. Il est vrai que l'application de ces tourments ne signifiait pas nécessairement que les confessions étaient mensongères. Mais, l'iniquité et la partialité[2] des juges, nous autorisent à soupçonner le tribunal d'avoir extorqué, par contrainte, les aveux

1. Supplique des chapitres de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi, d'Albi, de l'abbé et du monastère de Gaillac et d'autres moines au collège des cardinaux avant l'élection de Clément V; Douais, *op. cit.*, t. II, p. 302 et ss.

2. Bibl. Nat. lat. 4270, f° 150 v°. — Vaissète, *Hist. génér. de Languedoc*, t. X (1885), pr., col. 379 et ss. — Hauréau, *op. cit.*, p. 37 et ss. — Georges Lizerand, *Clément V et Philippe le Bel*, Paris (1910)., p. 412

souhaités et destinés à permettre aux juges de se venger d'ennemis personnels.

La vivacité de maints passages des récits, leur énumération consciencieuse des détails, sont, dans ces conditions, impropres à prouver leur vérité. Aussi bien nous connaissons trop de procès inquisitoriaux contenant des récits infiniment plus persuasifs, en apparence très consciencieux, en réalité notoirement mensongers. D'autre part, les rites cathares décrits dans nos actes ne présentent rien de nouveau et n'enrichissent d'aucun trait précieux notre connaissance de ce rituel[1]. Sans doute, faut-il admettre que bon nombre de renseignements qui nous sont fournis sur les mœurs de la bourgeoise albigeoise sont à retenir comme très caractéristiques. Mais, on peut bien se demander si plus d'une de ces « révélations » n'étaient pas dues à la voix suggestive des inquisiteurs.

Ainsi, en dehors de certains traits de mœurs que nous avons relevés, il ne reste dans les actes qui nous occupent qu'une seule donnée indubitable au sujet de l'hérésie; c'est la propagande menée par Raymond Delboc et Raymond Didier et confirmé par d'autres sources[2]. La question de savoir dans quelle mesure cette propagande a été couronnée de succès reste ouverte.

V. *L'espionnage inquisitorial et la révolte contre le Saint-Office en Languedoc au XIVe siècle.* — Plus l'inquisition était énergique et entreprenante, plus les « hérétiques » étaient prudents et réservés; plus la ruse et la résistance

1. Raincrio Sacconi, *Summa de Catharis;* Martène, *Thesaurus nov. anecdotor.*, t. V, col. 1776. — Registre du notaire de l'Inquisition de Carcassonne (1250-1267); Douais, *op. cit.*, t. II, p. 250 et ss., 291. — Lea, *op. cit.*, t. I, p. 95.

2. Cf. *Liber sententiarum inquisitionis Tholosanae* (1308-1323), publ. par Ph. a Limborch, Amsterdam, 1692, p. 219, 248, 267, 269. — Bibl. Nat., lat. 11847, f° 7 non numéroté, verso.

de ceux-ci étaient grandes, plus les moyens employés par le Saint-Office pour dépister les « hétérodoxes » étaient variés et vigoureux. L'espionnage n'y joua pas un mince rôle. Déjà au XIIIe siècle, il fut considéré comme une arme importante et largement appliqué. Ainsi, Raoul de Nemours entre, avec l'approbation secrète des hauts dignitaires ecclésiastiques, dans la secte des Amauriens. Une fois pleinement renseigné, il communique à ses supérieurs tout ce qu'il a appris. Ces derniers ne tardent pas à exterminer presque complètement la secte[1].

On comprend, dans ces conditions, pourquoi l'espionnage inquisitorial s'épanouit dans les pays où le Saint-Office fonctionnait depuis longtemps, pourquoi nous y voyons les riches et les pauvres, les jeunes et les vieux obligés à s'engager à ce service, et pourquoi les habitants des villes « suspectes » — les hommes à partir de quatorze ans et les femmes dès l'âge de douze ans — furent réduits à prêter serment de dénoncer et de poursuivre les « hérétiques »[2]. Qu'y a-t-il d'étonnant, si les juges de la foi introduisent leurs espions simulant l'hétérodoxie jusque dans les cachots des « suspecti » pour écouter les confidences de ceux-ci, soit en se cachant dans la pièce voisine, soit en se plaçant à la porte de la cellule[3]. L'espionnage de cette sorte étant bien payé[4], les informations affluaient, très abondantes; elles permettaient aux inquisiteurs de se tenir au courant des mouvements populaires.

Les inquisiteurs honnêtes ne se servaient des renseignements reçus que pour en faire profiter la cause de l'Église. Mais quand il s'agissait d'inquisiteurs sans scru-

1. Lea, *A History of the Inquisition of the Middle Ages*, t. II, New-York, 1888, p. 321.
2. L. Tanon, *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, Paris, 1893, p. 214.
3. Lea, *op. cit.*, I, p. 417.
4. Tanon, *op. cit.*, p. 215, 334.

pules, ils ne manquaient pas d'employer cette arme terrible dans leur intérêt propre. Ainsi en fut-il de membres du Saint-Office dominicain dans le Languedoc au commencement du XIV[e] siècle.

Depuis longtemps, les iniquités et les abus de ces inquisiteurs provoquaient de vives protestations. Finalement, une révolte ouverte éclata à Carcassonne et à Albi[1]. Pour obtenir l'intervention favorable de Philippe le Bel, les bourgeois lui envoyèrent une députation. Les préparatifs de ce voyage avaient été faits sans bruit. Pourtant, les inquisiteurs, grâce à un système d'espionnage perfectionné, apprirent vite la nouvelle et ne tardèrent pas à envoyer aussi leurs hommes de confiance à la cour royale pour empêcher que le plan des mécontents se réalisât.

Les chefs du mouvement étaient constamment sous une surveillance inquisitoriale plus ou moins discrète. Ainsi, quand ils haranguaient le peuple, les espions professionnels et les espions amateurs se mêlaient adroitement à la foule. Il arrivait que l'élan des masses électrisées par les paroles éloquentes des meneurs fît battre anxieusement les cœurs timides des agents stipendiés. Bernard Trevas, un des espions volontaires, en fournit la preuve. Pendant un de ces discours, racontait-il plus tard, l'orateur populaire déclarait qu'il voyait des « traîtres », et montrait du doigt çà et là dans la foule. Comme il fallait s'y attendre, notre « traître » eut peur ce jour-là et quitta vite l'assemblée[2].

1. Ce sont les actes du procès de Bernard Délicieux, Franciscain spirituel, qui nous fournissent les données précieuses sur tout le mouvement. Ces actes (copie que fit faire Baluze) forment le fonds lat. 4270 de la Bibl. Nationale. Nous parlons amplement de ce mouvement dans notre ouvrage qui traite de la lutte menée contre l'Inquisition par Bernard Délicieux et qui a paru récemment dans l'*Archivum Franciscanum historicum*.

2. Fonds lat. 4270, f° 281 r°-281 v°.

Quelquefois, les rapports des espions trop craintifs étaient nuisibles à la « sainte cause » même. Ainsi, les révélations que l'inquisiteur Geoffroy d'Ablis tire de ses collaborateurs[1] qui tremblent de peur, le poussent à faire au peuple de Carcassonne des déclarations mensongères[2], ce qui met au comble la colère générale et contribue beaucoup à l'extension du mouvement antiinquisitorial dans la région, et c'est au point que du coup, des familles entières et même des quartiers entiers adhèrent au mouvement[3].

Mais l'inquisition en péril ne se laisse pas surprendre. Voyant que le pouvoir séculier hésite à lui prêter main-forte, elle considère que, pour le moment, il faut s'armer de patience, en restant pourtant au courant de tous les gestes de ses adversaires pour ne pas perdre le moment favorable à l'attaque décisive; le Saint-Office étend donc toujours son espionnage à travers le pays. Il gagne, lui aussi, des familles entières à son service. Quand quelques chefs du mouvement viennent à Limoux pour demander assistance, les deux frères Isarn et Bernard Cervel, qui flânent sur la rue principale, sont en toute hâte appelés chez le dominicain Arnauld de Coll qui les invite à aller au plus vite dans le couvent des Frères Mineurs où s'assemble la population, à apprendre de quoi il s'agit et à venir ensuite faire un rapport détaillé. Les deux frères obéissent[4].

1. *Ib.*, f° 224 r°.
2. Cf. le traité de paix conclu, le 8 octobre 1299, par les Carcassonnais avec l'inquisiteur Nicolas d'Abbeville, et l'interprétation de ce traité faite, le 10 août 1303, par l'inquisiteur Geoffroy d'Ablis. (Mahul, *Cartulaire de Carcass.*, t. V, Paris, 1867, p. 652 et ss. — Coll. Doat, t. XXXIV, f°s, 21 r°-24 v°.)
3. Bern. Gui, *Hist. convent. Carc.;* Recueil des historiens de la France, t. XXI, p. 743, L. 744 A. — Fonds lat. 4270, f°s 204 r°, 224 v°, 227 r°-228 v°, 229 r°, 230 r°, 241 v°, 281 v°.
4. Fonds lat. 4270, f°s 305 r° ss.

En décuplant ses efforts pour perfectionner son service de renseignements, le Saint-Office parvint, enfin, à s'assurer de l'aide de quelques personnes en qui mettaient leur confiance les chefs mêmes du mouvement. Les inquisiteurs furent alors bien servis. Ce n'est que grâce à ces nouvelles recrues qu'ils triomphèrent du mouvement, en découvrant un complot tramé par les meneurs populaires et ayant pour but de soustraire le Carcassonnais à l'obéissance de Philippe le Bel, coupable à leurs yeux de n'avoir pas suffisamment favorisé le mouvement de libération. La dénonciation détaillée, accompagnée de la liste des conspirateurs, ayant été envoyée à Paris, fut présentée[1] à Philippe par son confesseur Nicolas de Fréauville; les inquisiteurs purent alors éprouver la joie de recueillir les fruits de leur long travail; le mouvement fut cruellement étouffé et les chefs furent pour la plupart pendus[2].

Toujours en butte à la crainte d'un réveil de la résistance, l'Office avait bien soin de continuer à surveiller les suspects. Ces craintes, au demeurant, n'étaient pas tout à fait sans fondement. On sait que le franciscain Bernard Délicieux, chef principal de l'insurrection, ayant eu la chance d'échapper à la condamnation, revint à Carcassonne, quelques années après la défaite de son parti, pour tenter d'organiser des protestations, et pour recueillir chez ses amis les preuves des abus qu'avaient commis les officiers royaux dans la condamnation des conspirateurs. C'est parce qu'ils furent bien renseignés par leurs agents vigilants de la venue de leur plus opiniâtre ennemi, que les juges de la foi le firent expulser de la ville[3].

1. *Ib.*, f[os] 225 v°-226 r°.
2. Bern. Gui., *op. cit.*, p. 744 ABCDE. — Mahul, t. VI, 1, p. 11. — Hauréau, *Bern. Délicieux et l'Inquisition Albigeoise*, Paris, 1877, p. 126 et ss. — Fonds lat. 4270, f[os] 196 v°-197 r°.
3. *Ib.*, f° 288 v°.

Même au moment de leur triomphe suprême, au moment où, une dizaine d'années plus tard, les juges délégués étaient en train de condamner Bernard, les inquisiteurs ne perdaient pas de vue le petit groupe des anciens fauteurs de l'insurrection, et les surveillaient toujours. Ils apprirent ainsi que quelques zélateurs se préparaient à délivrer Bernard, s'il venait à être condamné à la prison[1]. Les mesures prises par l'Office, empêchèrent cette tentative.

Ainsi, l'inquisition avait triomphé sur tous les points, grâce à son service de renseignements. Et lorsque, tombée en pleine décadence, elle disparut enfin, sa disparition ne provoqua d'autres regrets que ceux des espions qu'elle avait enrichis.

VI. *La femme languedocienne dans la lutte contre l'Inquisition au XIVe siècle.* — La femme française est assez généralement portée à prêter un concours efficace à ceux qui luttent contre une oppression. Ainsi en fut-il aussi en Languedoc au commencement du XIVe siècle, lors de la révolte populaire qui éclata dans l'Albigeois et dans le Carcassonnais contre le Saint-Office[2].

En prenant part à cette lutte, les compatriotes d'Esclarmonde, de Foix[3], n'étaient pas animées seulement de sentiments altruistes, mais aussi de mobiles intéressés. Elles comptaient, en effet, des proches parents parmi les condamnés de l'Inquisition, et elles voulaient les délivrer[4], préservant ainsi leurs familles de la note d'infamie

1. Cf. la sentence contre Bernard Délicieux; Hauréau, *op. cit.*, p. 213.

2. Nous puisons nos renseignements se rapportant à cette lutte dans les actes du procès de Bernard Délicieux (Bibl. Nationale, fonds lat. 4270).

3. V. Guillaume de Puylaurens, *Chronicon*, cap. VIII.

4. Fonds lat. 4270, f°s 7 r° et ss.

et aussi de la ruine financière qu'entraînait la confiscation des biens, cette suite inévitable de la condamnation. En même temps, elles voulaient assurer leur dignité féminine contre les excès des inquisiteurs. Un des membres du Saint-Office, Foulques de Saint-Georges, n'était-il pas, à en croire les sources, dangereux à leur sexe, et, sous prétexte de rechercher l'hérésie, ne faisait-il pas, disait-on, emprisonner les belles qui se montraient sourdes à ses sollicitations et dont il voulait briser la résistance par une détention plus ou moins prolongée dans le donjon inquisitorial[1]?

Dès le début du soulèvement, le rôle de la femme se laisse apercevoir. On voit, en effet, des Albigeoises appuyer hardiment devant les réformateurs royaux à Toulouse les accusations portées contre les inquisiteurs coupables d'abus, et produire des plaintes impressionnantes. Une certaine Navenias y assure avoir été rendue mère par le peu scrupuleux Foulques[2]. Les périls et les fatigues de longs voyages ne diminuent pas leur zèle. C'est avec un grand empressement qu'elles participent à la députation envoyée par les villes mécontentes à la cour de Philippe le Bel[3].

Pour aboutir au triomphe désiré, aucune dépense ne les arrêtait. Les dons individuels et les dons collectifs se succédaient continuellement[4]. Ainsi, tandis que la femme d'Aymeric Castel, de Carcassonne, s'empresse de payer les frais d'un voyage urgent que fait le franciscain Bernard Délicieux[5], le porte-parole des mécontents, les femmes des « emmurés d'Albi » fixent, dans une grande

1. F°s 46 r°-46 v°, 48 v°, 49 r°; cf. f°s 7 v°, 157 r°, 270 v°, 279 r°.
2. F° 46 r°-46 v°.
3. Cf. f°s 55 v°, 69 v°, 245 v°, 264 v°, 265 r°, 274 r°, 275 r°.
4. V. f°s 72 r° et ss., 24 v°.
5. F° 148 v°.

assemblée, les sommes que toutes les assistantes doivent payer pour envoyer une députation à la cour royale[1].

Se rendant compte que c'est principalement le manque de coordination des forces qui a fait échouer tous les efforts antérieurs de leurs compatriotes pour ébranler la tyrannie du Saint-Office, ces femmes entrèrent en masse dans la ligue fondée par le fougueux Bernard et se soumirent à sa volonté de chef. Quand Bernard leur suggère d'aller déposer leurs plaintes devant Clément V, nouvellement élu pape, elles obéissent au mot d'ordre sans perdre de temps[2]. Elles prennent activement part à toutes les réunions de protestation, et exécutent consciencieusement les décisions prises. Conformément à la résolution d'une assemblée tenue à Albi, les femmes se portent en foule à la rencontre des réformateurs du Languedoc qui s'approchent de Carcassonne, et les supplient de se ranger du côté du peuple[3].

Actives et zélées, elles ne laissent échapper aucune occasion de donner des avis aux meneurs du mouvement; au besoin, elles insistent, parfois avec succès d'ailleurs, pour que leurs propositions soient suivies. C'est en cédant à leurs désirs que l'infatigable Bernard Délicieux écrit contre les iniquités du Saint-Office et énumère les abus commis[4].

Dans leur ardeur, c'est à grande peine que les Albigeoises et Carcassonnaises contenaient leur indignation. Si les chefs du mouvement n'avaient pas gardé le sang-froid et maîtrisé à temps la foule, de graves désordres auraient éclaté, des violences auraient été exercées contre les per-

1. F° 16 r°.
2. F°s 10 v°-11 r°.
3. F°s 8 r°, 44 v°, 58 r°, 58 v°.
4. F°s 7 r°-7 v°, 43, r°, 58 r°.

sonnes et les biens des oppresseurs, et des attentats auraient troublé gravement la vie publique[1].

Que l'aide des femmes ait contribué beaucoup à faire triompher — pour peu de temps, il est vrai — la cause du peuple, c'est ce qui ne peut pas être contesté. Quelle joie durent éprouver les insurgées quand les inquisiteurs furent contraints à suspendre les poursuites et quand, après de longs pourparlers avec les réformateurs du Languedoc, le peuple et les officiers royaux procédèrent à la délivrance des emmurés[2] de Carcassonne, aux cris de « Qu'on démolisse le mur! Qu'on démolisse le mur »[3]! La consternation ne fut que plus douloureuse lorsque, quelques années plus tard, tous les fruits de tant d'efforts se trouvèrent anéantis par l'intervention hostile de Philippe le Bel[4], quand les « emmurés » délivrés furent de nouveau enfermés dans les terribles cachots[5].

Alors, en proie à la détresse et à la misère, plus d'une de celles qui s'étaient compromises alla se réfugier chez les Tertiaires de Saint-François, s'enfuyant à Narbonne ou à Béziers pour être plus à l'abri de la vengeance des inquisiteurs triomphants[6]. Si les déceptions causées par l'échec

1. F° 225 r°-225 v°.
2. F°s 232 v°, 276 r°.
3. F° 232 v°.
4. Bernard Gui, *Historia conventuum* (Recueil des historiens de France, t. XXI, p. 744 A).
5. C. Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'inquisition dans le Languedoc*, t. II, Paris, 1900, p. 326.
6. Dans les actes du procès de Bernard, on mentionne des lettres écrites par lui une douzaine d'années après l'insurrection et adressées, « diversis personis narbonensibus, bitterensibus... mulieribus... beginabus... » (f° 13 r°). Sachant que la confiscation des biens des condamnés signifiait la ruine des familles, que la répression du mouvement fut suivie de l'émigration de beaucoup de personnes, et que les Tertiaires de Saint-François, qui étaient désignés communément en France sous le nom de béguins, ouvraient volontiers les portes de leurs maisons aux femmes pauvres et persécutées, nous

du mouvement ne pouvaient pas étouffer complètement les sentiments de haine de nos « béguines » il fallait bien s'avouer qu'à cette heure toute tentative nouvelle était vaine, et il ne restait aux vaincues qu'à se réfugier dans la piété et dans le souvenir du trop court triomphe de leur vérité.

VII. *Quelques données nouvelles sur la procédure de Geoffroy d'Ablis (1308-1314).* — L'extirpation à peu près complète de la secte Cathare en Languedoc est due essentiellement, comme on sait, à deux zélateurs de la foi, Bernard Gui, inquisiteur de Toulouse, et Geoffroy d'Ablis, inquisiteur de Carcassonne[1]. Mais il est difficile de préciser la part qui, dans cette extermination, revient à chacun d'eux. Les sentences que Bernard rendit depuis 1308 jusqu'en 1323 et qui nous sont connues intégralement, nous donnent, il est vrai, une impression profonde de son activité. Combien précaires sont, par contre, les données sur l'œuvre de Geoffroy d'Ablis, si nous les comparons à celles qui illustrent le rôle de Bernard. En effet, le registre inquisitorial[2] de Geoffroy ne nous est pas parvenu au complet[3], et il ne nous renseigne que sur les poursuites exercées par cet inquisiteur en 1308 et en 1309.

avons le droit de supposer que les « béguines » dont les actes font mention, étaient bien les femmes qui avaient pris part à la lutte et qui, comme on le sait, estimaient beaucoup les Franciscains. (Cf. f[os] 25 r°, 26 r°.)

1. Sur ce sujet, voir J.-M. Vidal, *Les derniers ministres de l'Albigéisme en Languedoc;* Revue des questions histor., t. LXXIX (1906), p. 60 et n. 1-2. — H. Lea, *A History of the Inquisition of the middle ages*, t. II, New-York, 1888, pp. 104, 106, 107. — Ch. Molinier, *L'Inquisition dans le Midi de la France*, Paris, 1880, pp. 125 et ss., 157, 207. — L. Tanon, *Histoire des Tribunaux de l'Inquisition en France*, Paris, 1893, p. 70.

2. Ce registre conservé à la Bibl. Nat., fonds lat. 4269, est décrit et commenté par Molinier, *op. cit.*, pp. 107 et ss.

3. Molinier, *op. cit.*, p. 111, n.,

Les parties qui y sont en déficit semblent perdues à tout jamais. On ne peut donc espérer reconstruire plus ou moins exactement la carrière de Geoffroy. Néanmoins, quelques données intéressantes sur ses poursuites, — données fournies par les actes du procès de Bernard Délicieux[1], ce fameux Frère Mineur du groupe des « Spirituels » de l'Ordre du « poverello » d'Assise, — nous permettent de jeter un peu plus de lumière sur le rôle joué par Geoffroy.

Déjà au sujet de l'étendue de son champ d'action, les actes dont il s'agit nous apportent des éclaircissements précieux. Ces actes indiquent clairement que Geoffroy procéda contre un nombre considérable de sectaires à Carcassonne même, ainsi que dans les villes voisines et entre autres à Limoux[2]. Le fragment connu du registre de Geoffroy, par contre, ne parlait que de ses poursuites dans l'ancien comté de Foix et dans le diocèse de Pamiers[3].

Ce fragment ne nous renseigne pas non plus sur la durée des persécutions sous le régime de Geoffroy. C'est par le procès de Bernard Délicieux que nous apprenons que celles-ci (commencées, comme on le sait, en 1305[4])

1. Bibl. Nat., fonds lat. 4270.

2. Dépos. du témoin Mᵉ Bernard Trevas, notaire royal à Carcassonne (fᵒ 285 rᵒ) : « Resumpto officio inquisitionis per inquisitorem [Gaufr. de Ablusiis] inventi sunt in burgo Carcassonae et in locis vicinis multi haeretici et credentes eorum. » — Dépos. du témoin Gui Sicred, ancien consul du bourg de Carcassonne et familier de l'inquisition (fᵒ 213 rᵒ).

3. Molinier, *op. cit.*, pp. 115 et ss.

4. Cf. la supplique des chapitres de S.-Cécile, de l'abbé et du monastère de Gaillac, ainsi que des autres moines de l'Albigeois, au collège des cardinaux, le priant d'interposer son autorité dans le conflit intervenu entre tout le pays et l'inquisition persécutrice (D'après C. Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, t. II, Paris, 1900, pp. 302 ss.). Cette supplique

durèrent jusqu'en 1314[1]. En outre, nous y trouvons l'indication que, vers 1311, les poursuites sévissaient encore toujours à Limoux[2].

fut adressée au collège des cardinaux avant l'élection de Clément V (6 mai 1305). La supplique fut, très certainement, provoquée par les poursuites exercées par Geoffroy.

1. Le 58e art. de la deuxième série d'accusations contre Bernard composée, selon toute vraisemblance par Bernard Gui, s'exprime là-dessus dans les termes suivants (fo 28 ro) : « [Haeretici perfecti] venerunt ad partes Carcassonenses et Savartesii et Albienses et Tolosanenses, et infecerunt multos de haeresi..., et multi haeretici capti fuerunt et combusti, et credentes eorum ab anno domini 1300 citra usque ad annum domini 1314. » — Vu que les articles furent écrits en 1317 et qu'à cette époque les procès inquisitoriaux à Toulouse suivaient toujours leur cours normal, il est clair que ce sont seulement les poursuites du tribunal de Carcassonne et d'Albi qui entrent ici en ligne de compte. — On peut bien se demander pourquoi les persécutions sous le régime de Geoffroy prirent fin vers 1314 tandis que l'exercice de Bern. Gui, qui avait pourtant le même zèle que Geoffroy, se poursuivait encore en 1323, c'est-à-dire jusqu'au moment où Jean XXII l'éleva à l'évêché de Tuy, en Galice. Nous savons que, en 1316 encore, Geoffroy était en fonction comme inquisiteur de Carcassonne (Molinier, *op. cit.*, p. 128, n.). Aussi ne fut-il pas transféré, en 1314, dans un autre district inquisitorial quelconque. Il est clair que ce n'est pas faute d'hérétiques à condamner que Geoffroy interrompit les poursuites, car les Cathares clairsemés dans le Carcassonnais ne furent définitivement exterminés qu'en 1382 (Tanon, *op. cit.*, p. 71). Il faut chercher autre part la cause de cette cessation des poursuites. Étant donné qu'il était depuis longtemps déjà profondément mécontent de la conduite peu loyale de Geoffroy (cf. fonds lat. 4270, fos 87 ro, 122 ro et Vidal, *Bullaire de l'Inquisition*, Paris, 1913, pp. 17 et ss., 20 et ss., 24 et ss.), Clément V n'aurait-il pas privé celui-ci, en 1314, de l'exercice de ses fonctions? En effet, encore en 1313, en s'opposant obstinément à l'ordre réitéré du pontife, Geoffroy tirait malicieusement en longueur les procès d'un certain nombre de bourgeois d'Albi attendant vainement depuis plus de douze années leur sentence (Vidal, *op. cit.*, p. 24). Pareil procédé était bien propre à susciter un différend entre Clément et Geoffroy.

2. Dép. du témoin Gui Sicred, fo 213 ro. — Notre source confirme les indications des actes inquisitoriaux contemporains (*Liber sentent. inquisit. Tholosanae*, éd. Limborch, Amsterdam, 1692, pp. 68, 76, 196. — Registre du greffier de l'inquisition de Carcassonne; Douais, *op. cit.*, pp. 215, 224, etc.) au sujet de l'extension de l'hérésie à Limoux. Cette source nous révèle, en effet, qu'au commencement du XIVe siè-

Nos actes indiquent aussi que l'inquisiteur de Carcassonne célébrait dans sa résidence les sermons généraux[1]. Que ceux-ci fussent célébrés avec beaucoup de solennité pour impressionner au plus haut point l'esprit populaire, et que Bernard Gui, ainsi que d'autres dignitaires ecclésiastiques et laïques, n'eût tenu à y assister pour donner à ces sermons plus d'éclat, c'est ce qui ne peut faire de doute.

Notre source nous apprend également qu'à la fin des interrogatoires, les témoins qui assistaient l'inquisiteur de Carcassonne pendant les séances, se permettaient de causer familièrement avec les prévenus[2]. Ce trait nous démontre que l'inquisition de Carcassonne ne craignait plus les sectaires. Évidemment, Geoffroy d'Ablis était aussi puissant que Bernard Gui.

Ces quelques données ne nous autorisent pas, il est vrai, à préciser beaucoup la part de Geoffroy dans l'extermination du Catharisme. Cependant, les informations que nous avons produites démontrent suffisamment que

cle, il ne se trouvait pas moins de neuf hérétiques parfaits réunis à Limoux pour mieux pourvoir aux besoins religieux des fidèles (Dépos. de Gui Sicred, f° 213 v°).

1. Dépos. de Bernard Trevas, déjà cité (f° 285 r°) : « Haereticorum et credentium confessiones audivit publice legi postea Carcassonae ipse testis, ut dixit. » — Quoique le témoin ne parle pas directement des sermons généraux, on ne peut pas douter, cependant, que c'est de ces derniers qu'il veut parler, car les aveux des condamnés n'étaient lus publiquement que pendant les actes de foi.

2. Dépos. de Gui Sicred (f° 213 r°-213 v°) : « Ipse [testis] fuit praesens quando quidam de Limoso qui fuerat haereticus, confessus fuit suum errorem, et cum recessissent alii idem testis remansit ibi cum domino Bertrando Morlana milite quidam, et tunc dictus miles dixit praedicto haeretico quare sic terram istam confunderant... ; cum dictus haereticus dixit quod datum erat haereticis intelligi quod de certo non esset inquisitio in terra ista... propter quod de diversis terris venerant ad terram istam haeretici, volentes totam terram ad sectam suam trahere ».

cette part de Geoffroy a dû être plus grande que l'on ne le croit ordinairement[1].

Michel Dmitrevski.

II

UNE LETTRE DES CONSULS DE MONTPELLIER AU SEIGNEUR ET AUX CONSULS DE GOURDON

Gourdon, en Quercy, faisait, au Moyen âge, un commerce assez actif avec diverses villes de Guyenne et de Languedoc, notamment Bordeaux et Montpellier.

Au sujet des relations de Gourdon et de Montpellier au xiiie siècle, il existe aux archives de Gourdon un document original et inédit[2], dont nous transcrivons ci-après le texte.

C'est une lettre des consuls de Montpellier au seigneur, aux consuls et aux habitants de Gourdon, en date du 22 septembre 1253, leur reprochant d'avoir volé des marchandises au représentant d'un commerçant de Montpellier et leur demandant satisfaction. Cette lettre, conçue en termes énergiques, jette un jour intéressant

1. Voy. Molinier notamment, *op. cit.*, p. 125, où il se dit persuadé que les efforts de Geoffroy n'ont « pas été toujours couronnés du même succès que ceux, par exemple, de son contemporain, l'inquisiteur de Toulouse, Bernard Gui. » Cf. dans le même sens Lea, *op. cit.*, t. II, p. 107.

2. Archives de Gourdon, FF[1] (138), parchemin, charte-partie scellée. Le sceau manque. M. Jos. Berthelé veut bien nous écrire que les archives de Montpellier ne conservent aucun document propre à éclairer les relations avec Gourdon à l'époque dont il s'agit.

sur les relations économiques des villes du Midi au temps de saint Louis.

ABC — DEF — GHI

Viris nobilibus, providis et discretis amicis karissimis Fortanerio, domino Gordoni, et consulibus et populo ejusdem loci, consules Montispessulani salutem [et tra]mites justicie ambulare[1]. Frequenti proclamatione Bernardi Bonifacii, honorabilis civis nostri, nobis et antecessoribus nostris facta, percepimus quod que[dam mili]tes[2] de Gordono rapuerunt et habuerunt ab Arnaldo de Pomerio, nuncio ipsius Bernardi, pannos et merces ejusdem B. extimationis CCL[IIII lib.][3] turon. et ipsas res raptas detulerunt in Gordono, vobis scientibus et pacientibus, propter quod, cum prohibere possetis, dicte rapine deffensores.... ejus participes videamini extitisse, maxime cum plurimi homines de Gordono, qui etiam fama et diviciis vigere videantur de dicta rapina res aliquas..... et aliis causis habuisse et recepisse dicantur.

Quin imo, et vos, domine Fortaneri, inde centum solidos pro vobis dicimini habuisse.

Et eadem rapina jussa est a vobis restitui dicto B., mandato et auctoritate domini regis Francie, per senescallum qui preerat ipsi terre, cum dampno missionibus et interesse. Dominus etiam noster rex Aragonie vobis specialiter mandavit et monuit, requirendo quod predictam summam peccunie dicto B., vel ejus nuncio, restitui faceretis, ejusdem domini nostri regis Aragonie gratia et amore, alioquin eidem B. dedit licentiam pignorandi. Verum super premissis, dicto B., sicut inteleximus, nondum est in aliquo satisfactum, immo de die in diem laborando et expendendo pro recuperandis premissis dampno afficitur ampliori. Circa quod cogimur admirari quod tantorum auctoritas vos non induxerit ad complendum monita et precepta, nec etiam amor Dei et pacis dilectio, ami-

1, 2 et 3. Les lettres entre crochets, effacées en partie par l'humidité, se lisent par transparence.

citia quoque que inter vos et villam Montispessulani semper fuit, vos inclinaverit ad conservationem indempnitatis memorati civis nostri.

Qua propter, ad instantiam dicti B., licet superiorum auctoritas [vos] inducere debuisset, amicitiam et prudenciam vestram quam semper caram habuimus et habemus, requirimus et rogamus quatinus dicto B. predictam rap[inam], seu estimationem ejus, cum dampno, missionibus et interesse, ob honorem memoratorum dominorum regum, et amore justicie et precum nostrarum interventu, restitui faciatis.

Alioquin, cum in tanto defectu justicie dicto B. deesse non possimus nec debeamus, vos volumus esse certos quod, vobis in restitutione predicta facientibus moram ultra, nos concedimus sepe dicto B. de vobis et hominibus vestris ac rebus vestris et hominum vestrorum, pro premissis, liberam licentiam pignorandi.

Et quod vobis super hiis videbitur, nobis, si placet, per latorem presencium rescribatis.

Datum X Kalendas octobris, anno Domini .M°. CC°. L°. tercio.

Chanoine E. Albe et Roger Bulit.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

A. Rovira i Virgili. **Historia nacional de Catalunya.** Barcelone, édicions patria, t. I-II, 1922. 2 vol. in -4°, de 661 et 595 pages; nombreuses illustrations.

Les deux premiers volumes par lesquels s'inaugure la monumentale histoire de Catalogne entreprise par M. Rovira font le plus grand honneur à cet érudit. Jamais une œuvre aussi vaste n'avait été tentée, et les magnifiques résultats obtenus par la science catalane depuis un quart de siècle ont à ce point renouvelé notre connaissance du passé de ce pays, que l'opportunité d'une synthèse se faisait vraiment sentir. Solidement appuyés sur les travaux parus en Catalogné et à l'étranger, les chapitres successifs, qui se déroulent avec une majestueuse ampleur, nous donnent l'impression du véritable manuel scientifique qui sait être en même temps une œuvre d'agréable lecture, à la latine donc ou à la française, et non à la mode germanique. L'auteur nous donne d'abord une définition de la Catalogne avec discussion de ses limites; puis une description géographique, que suit (au lieu de la précéder comme on s'y serait plutôt attendu) une étude de la formation géologique. La préhistoire forme ensuite la première grande division, et la richesse des planches et gravures va de pair avec la richesse de la documentation bibliographique. Les préhistoriens et surtout les historiens sauront gré à M. R. d'avoir classé et débrouillé pour eux l'immense littérature, si dispersée, du sujet : le labeur prodigieusement fécond de l'école préhistorique catalane est mis du même coup en pleine lumière et comme il le mérite. Même abondance et même conscience dans le développement de la seconde partie, la Catalogne romaine; de la troi-

sième, la Catalogne wisigothique, et de la quatrième, la Catalogne sarrasine. Enfin, le tome II se ferme sur le second chapitre de la cinquième partie, la Catalogne comtale.

Les références toujours précises de M. R. donnent une haute idée des recherches auxquelles il s'est livré pour recueillir les éléments de sa très dense information. Dispensent-elles d'une bibliographie systématique? Nous ne le pensons pas, et, puisque nous ne trouvons d'index bibliographiques ni à la fin des chapitres ni à la fin des volumes, nous souhaitons que la fin de l'œuvre nous apporte cet instrument qui nous paraît indispensable. Ce serait alors s'inspirer de la *Guia* qui termine l'histoire d'Espagne de D. Rafael Altamira, dispositif auquel nous aurions préféré, pour notre part, celui de D. Antonio Ballesteros dans son *Historia de España y su influencia en la Historia universal.*

Un ouvrage aussi considérable et aussi général que celui dont il s'agit ici ne se prête pas à l'analyse et l'on ne saurait suivre l'auteur pas à pas. La valeur de ses chapitres, qui paraît de tout premier ordre, donnera toute sa mesure à l'usage qu'en feront les spécialistes. C'est pour ce motif qu'on nous permettra de nous arrêter dans la seconde moitié de ce compte rendu à ce qui intéresse plus particulièrement les historiens de la France méridionale, c'est-à-dire la période franque. M. R. a retracé la conquête carolingienne de la marche d'Espagne à la faveur des sources originales et des travaux consacrés à l'interprétation de ces sources. Son appareil critique est étendu et au courant. Toutefois, quelques points, comme il est inévitable, peuvent prêter matière à la discussion. Ainsi, la division de la marche méridionale de saint Guilhem en Toulousain et Gothie ne doit pas se placer en 806, date de la retraite du saint (t. II, p. 472), mais plutôt en 817, comme suite de la mort de Bégon, successeur de Guilhem, et de l'*Ordinatio imperii* (cf. notre article sous presse, *Comtes de Toulouse inconnus*, dans les *Mélanges Antoine Thomas*). A propos de Béra, comte de Barcelone (t. II, pp. 497 et suiv.). M. R. se montre sceptique sur la signification de sa chute, et, par la suite, il ne montre pas le *processus* du sentiment national catalan au cours du IXe siècle (cf. mon analyse

dans les *Quadern d'estudis*, n° 48, et, en français, *Le Sentiment national dans la marche d'Espagne*, dans les *Mélanges F. Lot*, pp. 103 et suiv.). Cette indifférence sur un point de si haut intérêt est un peu déconcertante de la part de l'auteur d'une histoire « nationale » de Catalogne; car, même si l'on ne se rallie pas à ces vues, il eût été bon de les exposer objectivement, méthode que nous trouvons souvent employée dans l'ouvrage pour des questions beaucoup plus minces. M. R. conteste que les fonctions de marquis, à l'inverse des fonctions de comte, impliquent la résidence (t. II, p. 485). Je crois qu'il a tort d'en douter. Il ne cite aucun cas concret du contraire et je n'en connais aucun. Penserait-on à Onfroy? (p. 537) Mais précisément il n'y a pas lieu d'interpréter, comme le fait M. R., que ce marquis de Gothie « résidait en Bourgogne », parce que deux bénédictins le trouvent un jour dans ce pays où il a des biens. La résidence n'interdit pas un voyage et le marquisat ne peut pas exclure un congé; mais ce qu'il exclut, c'est le cumul d'une dignité différente entraînant résidence effective et habituelle ailleurs. En ce ce qui concerne la lettre close de Charles le Chauve aux Barcelonais (p. 541), je reste convaincu plus que jamais que le P. S. en est autographe et qu'un faux aurait eu une toute autre allure. Je maintiens la graphie Judacot que j'entends comme un diminutif et ne puis concevoir l'interprétation Juda Cot, absolument contraire à la pratique de l'époque. Enfin, j'admets l'assassinat de Salomon par Joffre (p. 547), qui, après avoir été affirmé d'après la légende, a été révoqué en doute. Il est vrai qu'aucune source contemporaine ne signale le fait; mais l'épopée brodée par les *Gesta comitum Barcinonensium*, et développée ensuite par toute l'historiographie catalane, a ce meurtre pour point de départ. Or, la légende elle-même serait inexplicable si elle n'avait pour base un fait historique. C'est pourquoi, toutes réserves faites sur les circonstances qui échappent, je crois nécessaire d'admettre le fait dont il s'agit comme le *nucleus* irréductible autour duquel s'est créée la tradition.

J'arrête ici ces remarques, en faisant observer, à propos de Joffre, qu'on trouvera dans ce même numéro des *Annales* un

article où sont mises au point quelques questions relatives à la famille comtale de Barcelone, questions soulevées en partie par un article en quelque sorte additionnel de l'auteur du beau livre qui vient d'être apprécié. J. CALMETTE.

Louis de LACGER. **Gaillac en Albigeois, son évolution historique.** Paris, Auguste Picard, 1924; in-8° de 147 pages, 6 planches hors texte.

Les auteurs des monographies oublient parfois que leurs œuvres ne sont pas destinées seulement à être consultées, mais encore à être lues. Leurs travaux sont trop souvent des recueils de faits diligemment réunis, et ils abandonnent à des successeurs éventuels l'élaboration de la synthèse. Au contraire, ce qu'a voulu faire M. le chanoine de Lacger en écrivant une monographie sur Gaillac, c'est précisément cette œuvre de synthèse qu'il qualifie modestement de « moins ingrate ».

Au début du volume est une excellente bibliographie. La liste des sources manuscrites prouve que l'auteur ne s'est pas borné à mettre en forme les matériaux réunis par ses prédécesseurs, mais qu'il a fait des recherches originales. En particulier il a tiré profit dans cet ouvrage de ses investigations dans les Archives du Vatican où il avait déjà trouvé les éléments d'études approfondies comme les *Pouillés* [*des diocèses d'Albi, Castres et Lavaur*] *d'après les comptes des collecteurs pontificaux*. Qu'il soit aussi permis à un ancien archiviste de Tarn-et-Garonne de relever les détails intéressants sur l'affiliation de l'abbaye de Gaillac à celle de Cluny au XIe siècle que M. le chanoine de Lacger a su tirer du fonds de Moissac. La liste des ouvrages imprimés est copieuse et soignée. Une seule critique, du reste légère, pourrait être adressée à l'auteur : l'ordre dans lequel les ouvrages sont classés, n'apparaît pas clairement ; ce n'est ni l'ordre chronologique d'apparition, ni l'ordre alphabétique des noms d'auteur, ni, semble-t-il, un ordre méthodique.

Le chapitre premier s'ouvre par une description géographi-

que, écrite avec agrément, dont la lecture est facilitée par une reproduction de la carte au 1/100.000 des environs de Gaillac. L'exposé historique proprement dit commence au xᵉ siècle, lorsqu'un comte de Toulouse fonda dans son domaine de Gaillac une colonie monastique. De cette fondation est née la ville de Gaillac, dont le gouvernement appartint dès le début au seul seigneur abbé. M. de Lacger nous fait assister à la fois au développement de l'abbaye et à celui de la ville. En 1271 l'abbé cesse d'être le seul seigneur de Gaillac; il le devient en paréage avec le roi de France.

La curiosité de l'auteur s'étend sur les questions sociales et économiques, et il donne d'utiles renseignements d'un intérêt général sur la pesade (p. 35), la lutte de l'évêque d'Albi contre les abbés de Gaillac qui obligea ces derniers vers la fin du xiiiᵉ et au début du xivᵉ siècle à renoncer au privilège de l'exemption et à rompre leurs liens avec la Chaise-Dieu (p. 28 et suiv.), l'école d'arts libéraux ou *studium* et l'enseignement au xivᵉ siècle (p. 49-50), puis, au xviᵉ (p. 62-63), l'« épidémie de sécularisation » qui sévit sur les abbayes au xviᵉ siècle (p. 55-59), etc.

L'histoire de la Réforme est traitée avec une grande modération. Peut-être cependant l'auteur a-t-il suivi avec trop de confiance la relation du chanoine Mathieu Blouyn, à laquelle dom Vaissète a préféré des témoignages protestants. M. de Lacger justifie ainsi son point de vue : « Nous avons suivi le narrateur gaillacois parce qu'en bonne critique, les préventions étant égales d'ailleurs, il faut faire crédit à un témoin oculaire plutôt qu'à un témoin auriculaire, à un indigène plutôt qu'à un étranger, à un récit circonstancié plutôt qu'à un abrégé succint. » (Page 78). Ces arguments sont plausibles à condition que le témoin oculaire et indigène ne soit pas passionné et que le récit circonstancié paraisse sincère.

Sous cette seule réserve, l'exposé de M. de Lacger dans toutes les parties de l'ouvrage, qu'il s'agisse du moyen âge, des guerres de religion ou de la Révolution, est empreint d'une haute impartialité. Ses vues d'ensemble ne sont ni banales, ni tendancieuses, ni timides. Il n'hésite pas à écrire que « le plus sûr moyen

d'empêcher l'indignation de dégénérer en révolte, c'est d'en supprimer la cause. La routine égoiste et un aveugle conservatisme sont les complices des révolutions; ils en assument, pour une bonne part, au jugement de l'histoire, la lourde responsabilité. » (p. 68). On a plaisir à lire ce petit ouvrage écrit avec élégance, divisé en chapitres courts et nets et imprimé avec soin. L'auteur l'a complété par un tableau chronologique des principaux événements de l'histoire de Gaillac et un répertoire alphabétique des noms de personnes, lieux et matières, et illustré de six intéressantes planches hors texte.

Robert LATOUCHE.

A. BRUN, professeur au lycée de Marseille, docteur ès lettres. — I. **Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi. — II. L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon.** Paris, Ed. Champion, 1913; 2 vol. in-8° de 506 pages, plus deux pages d'additions et corrections, et 96 pages (Thèse de la Faculté des Lettres de Paris, 1923).

I. Le premier ouvrage, thèse de doctorat, est un gros livre en même temps qu'un bon livre. On est étonné que, par ce temps de vie et surtout d'impression chères, de jeunes collègues se donnent le luxe d'imprimer ainsi trente-trois feuilles de texte serré et surchargé de notes. Mais on pourrait certainement alléger l'impression et les frais. M. A[1]. Brun écrit avec facilité, avec trop de facilité. Il y a des pages où la verve fait oublier une certaine prolixité; et encore un coup, au prix où est la typographie, on pourrait conseiller aux candidats au doctorat

1. Je ne sais à quoi attribuer la modestie de ne pas écrire le prénom : il y a des gens qui regrettent de ne pas avoir une douzaine de prénoms pour les exhiber. Ici la suppression du prénom est d'autant plus fâcheuse que le nom lui-même est plus répandu.

comme un reflet de l'*imperatoria brevitas*. Mais enfin cela ne regarde que l'auteur.

La thèse soutenue et amplement démontrée est que, depuis le XIIIe siècle, le français a bien pénétré peu à peu dans les provinces méridionales; cette pénétration aurait pu se continuer pendant longtemps, sans résultats appréciables; mais en 1539, dans un petit paragraphe d'une longue ordonnance, signée par le roi François Ier à Villers-Cotterets, se trouve inséré un certain membre de phrase disant que tous actes administratifs, judiciaires, etc., seraient écrits « en langage maternel françois et non autrement ». L'ordonnance était dirigée, sur ce point du moins, contre le latin (déjà la question du latin était posée et résolue avec quelque rudesse); mais en même temps les idiomes locaux recevaient un coup mortel; au point de vue administratif, judiciaire, etc., ils ne s'en sont pas relevés. Au point de vue littéraire il n'en est pas de même, la littérature se moquant des ordonnances et restrictions comme un enfant de Bohême de l'amour.

M. A. Brun a traité le sujet avec une ampleur et une richesse de documentation qu'on n'exige pas d'ordinaire des candidats au doctorat. On admire l'étendue de son labeur. Pour toutes les provinces du Midi, pour toutes les grandes villes ou régions, il a tout lu et tout vu. Les travaux sur le sujet n'étaient pas nombreux : nous sommes tout au plus une douzaine cités, page 2; c'est à croire que les Sociétés savantes n'existent pas en France. M. Brun a donc refait à lui seul les deux ou trois centaines de monographies qui lui auraient été nécessaires; voilà comment on est obligé de travailler quand d'autres ne l'ont pas fait. Le sujet était tentant cependant et à la portée de tous les érudits dans toutes les régions.

De cet immense labeur sont sorties des conclusions intéressantes, sans compter les réflexions suggestives exprimées par l'auteur au cours de son travail. Il appert en effet de cette longue histoire qu'à aucun moment les Méridionaux n'ont songé à défendre leur langue, même en Provence, dont la personnalité politique était cependant bien nette. (Deux exceptions se sont produites, comme on le verra dans la thèse complémentaire de

M. A. Brun, en Béarn et en Roussillon ; mais les circonstances n'étaient pas les mêmes.) C'est que l'ordonnance de François Ier s'adressait aux tabellions, juges, agents de toute sorte du pouvoir royal, et que la masse de la population n'était pas atteinte : au contraire, il lui était plus facile de se reconnaître au milieu d'actes écrits en français qu'au milieu de grimoires rédigés en latin.

De plus cette population était nettement indifférente à sa langue, qui n'avait plus le caractère littéraire et l'unité relative qu'elle avait possédés. Les grands dialectes avaient survécu, mais plusieurs étaient déjà bien désorganisés. Et puis quel goût pour la défense de leur langue pouvaient avoir des gens qui n'avaient peut-être jamais eu le sens de l'unité politique? L'ordonnance de Villers-Cotterets tomba à point.

M. A. Brun a bien démontré comment les rois de France, du XIIIe siècle à 1450 environ, avaient été parfaitement indifférents à la pénétration du français. Les méthodes modernes (voir l'Allemagne en Alsace ou l'Espagne actuelle en Catalógne) ne sont pas celles du Moyen âge. Mais dès que les idées de centralisation et d'unité administrative se développent, vers la fin du XVe siècle, l'idée d'unification linguistique se fait jour. Si, à ce moment, il y avait eu des écoles primaires, avec une Direction supérieure, les circulaires auraient plu sur les services provinciaux. Au moment de l'ordonnance de Villers-Cotterets, les esprits sont préparés dans le Midi ; il n'y a aucune opposition. Puis vient la Renaissance et l'influence littéraire et l'éclat du XVIIe siècle ; mais à ce moment il y a beau temps que l'ordonnance a produit ses pleins effets : et ces effets sont énormes, comparés à la forme simple et modeste du passage capital de l'ordonnance ; il est même probable que les rédacteurs n'en avaient pas vu nettement toutes les conséquences.

Au début de son livre, M. A. Brun engage une querelle peut-être inutile contre des romanistes illustres ou d'obscurs travailleurs : à savoir si la guerre des Albigeois a permis au français de pénétrer rapidement dans le Midi. Je crois qu'il a exagéré, en empruntant quelques phrases qui ne sont pas assez nuancées, la théorie qu'il se donne ainsi la facilité de combattre.

La Croisade contre les Albigeois a détruit certainement une civilisation, peut-être une littérature, qui est d'ailleurs une des formes les plus nobles de la civilisation; elle n'a pas détruit la langue. Mais le français a cependant commencé à s'insinuer de bonne heure. On doit avoir commencé par les formules de politesse (je rappelle le passage connu de Bernard d'Auriac) : petit à petit l'invasion a grandi; la vanité doit avoir fini par jouer un rôle, à mesure que l'on sentait que le français était un parler supérieur. La bataille de Muret n'a pas amené les instituteurs français (et pour cause !) dans le Midi, comme Sedan amena les pédagogues prussiens à Strasbourg; cela est trop évident; mais il y eut, au point de vue politique, quelque chose de changé dans le Midi : et peu à peu la langue, qui n'était plus celle de la poésie, se désorganisa : le morcellement dialectal — dont nous aurons sans doute bientôt une histoire — est en plein développement au XIVe siècle : il doit avoir commencé plus tôt, au milieu du XIIIe siècle sans doute.

Quoi qu'il en soit de cette divergence de vues sur la période primitive de l'influence française (et encore c'est une question de nuance), la théorie fondamentale de M. A. Brun est solide et fortement charpentée.

Aussi doit-on passer condamnation sur quelques erreurs matérielles, légères d'ailleurs, sur quelques renvois incomplets (à la p. 3 par exemple); en général la bibliographie est abondante, complète et bien présentée.

Dans un dernier « livre » (livre V) M. A. Brun conduit son étude jusqu'à la Révolution et jusqu'à l'enquête de Grégoire sur les patois. Avec l'évêque constitutionnel les choses marchent autrement qu'avec les agents royaux. La vraie lutte contre les patois commence, avec son caractère politique, qui lui donne tant d'importance. Elle n'a pas cessé depuis. Son histoire au XIXe siècle et même au XXe reste à faire.

On y trouverait des épisodes curieux, comme ceux qu'Émile Ripert a relevés à propos du mouvement ouvrier à Marseille, au milieu du XIXe siècle. M. A. Brun, qui nous a donné un si beau livre et qui a le goût du travail et des recherches originales, pourrait bien écrire cette histoire : elle est toujours d'actua-

lité, car, comme le roseau, les patois plient et ne rompent pas : ils vivent toujours. Et qui sait s'ils ne reprendront pas un jour une éminente dignité ?

II. Dans le second ouvrage, l'auteur nous donne, séparément, deux chapitres détachés de sa thèse principale. L'histoire de l'introduction du français dans les deux pays qu'il a étudiés justifie cette séparation. Le Béarn a résisté longtemps et a su défendre, non sans succès, son glorieux idiome. L'introduction du français s'y est faite par étapes et l'autorité supérieure n'a jamais procédé par des mesures trop sévères, que les habitants, d'ailleurs, n'auraient pas acceptées sans lutte. L'auteur montr combien ce peuple de Béarn a senti de bonne heure que la question linguistique, dans les pays bilingues, était une question politique. Il montre aussi comment le Midi aurait pu sauver sa langue, si le Languedoc, la Gascogne, et surtout la Provence, tard venue à l'unité et à la langue françaises, avaient eu la même énergie que le Béarn. De savantes statistiques attestent que le béarnais s'est maintenu comme langue officielle dans de nombreux villages pendant le dix-huitième siècle.

Pour le Roussillon, il en va différemment. Annexé à la France à un moment où celle-ci faisait, par son administration générale, un puissant effort de centralisation, il vit son idiome combattu officiellement, comme un idiome étranger, et par les moyens de l'influence scolaire et administrative. On créa des écoles pour les jeunes gens et les jeunes filles, on n'admit dans l'administration que les Catalans qui savaient le français ; on établit de petites écoles primaires un peu partout et on répandit ainsi la connaissance de la langue nationale. Mais il va sans dire que le catalan resta la langue du peuple et même de la société moyenne pendant longtemps. Une des premières circulaires de l'administration royale dit même d'enseigner les deux langues. Et c'était là une recommandation de bon sens. Béarnais et Roussillonnais sont parfaitement capables d'être bilingues, comme ils le sont en général aujourd'hui. Parler deux langues, au temps présent, n'est qu'un jeu. Et ils sont innombrables, dans ces deux provinces, ceux qui écrivent un français académique — ce qui ne veut pas toujours dire excellent — et

dans leur propre idiome. On peut penser ce qu'on veut du bilinguisme, mais il existe en fait dans le Béarn comme en Roussillon et ailleurs. L'étude minutieuse de M. Brun — moins complète en ce qui concerne le Roussillon, mais pour des causes indépendantes de l'auteur — nous montre comment par leur ténacité Béarnais et Catalans de France, tout en apprenant parfaitement la langue nationale, ont su sauver l'idiome local, qu'ils sont d'ailleurs en train de restaurer; comme les peuples, les idiomes ont le sort qu'ils méritent; et ils ont en général la vie dure.

J. Anglade.

L. Mouton. **Le duc et le roi : d'Épernon, Henri IV, Louis XIII.** Paris, 1924; in-8° de XI-306 pages, avec portraits.

Dans un premier volume dont nous avons rendu compte[1], M. Mouton avait décrit l'ascension quasi vertigineuse de ce cadet de Gascogne dont la faveur d'Henri III fit presque un *demi-roi*. C'est le récit de la chute du duc d'Epernon qu'il nous expose aujourd'hui, une chute qui se prolonge sur plus d'un demi-siècle, avec des retours de fortune, des reprises de faveur et des perspectives de nouvelles ascensions. Tout cela constitue une fin de carrière particulièrement mouvementée où l'attitude du personnage ne réussit pas à forcer la sympathie, mais ne manque pas parfois d'une certaine grandeur. Au lendemain de l'assassinat d'Henri III, il refuse de prêter serment au nouveau roi et se retire dans son gouvernement d'Angoumois attendant les événements. Après Arques et Ivry, il se rallie à Henri IV, mais pour faire bientôt preuve à nouveau d'indépendance en se saisissant du gouvernement de la Provence et en y bataillant tour à tour contre les ligueurs et contre les royalistes, en négociant avec le duc de Savoie et les Espagnols tout en protestant de ses bons sentiments à l'égard du roi. Henri IV se défiera toujours de lui et le lui fera sentir à l'occasion, comme lors de l'affaire Biron. On le ménage parce qu'on le craint et on le craint

1. *Annales du Midi*, t. XXXV (1923), p. 208-210.

parce qu'on sent en lui le rebelle qu'il deviendraît volontiers, comme bien d'autres, appuyé sur le coin de terre dont le gouvernement lui a été confié, Angoumois, Metz, Provence ou Guyenne. Mais il a le flair de l'obstacle, et si son humeur arrogante, son caractère intraitable le mettent en conflit avec d'Ornano, avec Sully, avec du Vair, avec l'archevêque de Bordeaux Sourdis, et parfois en mauvaise posture, il sait se réserver suffisamment pour n'être pas irrémédiablement compromis, comme lors de la révolte de Montmorency. Richelieu le brisera, mais il y mettra les formes : sa victoire sera complète. D'Épernon est frappé dans ses sentiments de famille par la mort de ses fils Candale et le cardinal de la Valette ; il est touché dans son honneur par la condamnation pour trahison de son autre fils, Bernard de la Valette. Lorsqu'il meurt, le 13 février 1642, il est fini : de sa prodigieuse aventure rien ne reste. « Tant de luttes, tant de batailles, tant de persévérance n'ont abouti à mener à bien qu'une seule chose vraiment grande : sa propre fortune, et cette fortune s'écroule avec lui ». Telle est la conclusion que M. Mouton lui-même tire de la vie de son héros. Ce second volume se recommande par les mêmes qualités que le premier, une documentation solide, une narration alerte et vivante, un intérêt qui ne faiblit pas : on lit cette biographie comme un roman, mais un roman qui serait comme on dit, « arrivé. »

V. L. Bourrilly.

Ripert (Émile). — I. **Le Félibrige**. Paris, 1924 ; in-16 de 200 pages. (Coll. A. Colin, n° 45). — II. **La Renaissance provençale (1800-1860)**. Paris, Ed. Champion, 1918 (Thèse de Paris). — III. **La versification de Mistral**. Paris, Ed. Champion. (Thèse complémentaire).

M. Émile Ripert, professeur à l'Université d'Aix, a voulu nous donner dans *Le Félibrige*, une vue d'ensemble du mouvement félibréen. Peut-être, après l'apparition de ce livre, les nombreux auteurs de manuels de littératures françaises pour

brevets, baccalauréats, etc., daigneront-ils faire à la littérature méridionale moderne la place qu'elle mérite dans le mouvement intellectuel du XIXe siècle français; peut-être aussi continueront-ils à l'ignorer; tant pis pour eux. Le livre de M. Ripert est bien conçu, bien documenté et bien écrit. L'auteur divise le mouvement en trois grandes périodes, qui correspondent à la réalité: le mouvement savant avant Mistral (romantisme, découverte des troubadours, publications de textes, travaux philologiques, etc.); Mistral et son époque; après Mistral. Tout cela est exposé avec clarté et précision. On sait combien il est difficile d'être court; M. Ripert a triomphé de cette difficulté. Les passages les plus nouveaux de ce petit livre sont ceux que l'auteur consacre au mouvement littéraire ouvrier, surtout à Marseille, pendant la période de formation de Mistral : on s'étonnera moins, après cette lecture, que le Maître ait voulu d'abord chanter pour « les pâtres et gens des mas ». Les poètes d'origine populaire, comme A. Tavan, sont nombreux dans le Félibrige et M. Ripert a consacré à la plupart d'entre eux des notices sympathiques; c'est grâce à eux que le mouvement félibréen n'a pas été tout à fait artificiel et livresque.

Avec juste raison, M. Ripert a évité l'emphase et l'exagération; il y a des talents fort moyens et fort honorables dans le félibrige; il faut avoir le bon goût de les laisser à leur juste place; il faut enseigner la modestie aux braves gens; ils n'en seront que plus estimés.

Il m'a semblé d'ailleurs, et c'est le seul reproche amical que je ferai à Ripert, que la « *Maire Prouvènço — Qu'a batut l'aubado* » a une place un peu excessive dans ce livre. Passe encore pour les *Primadié;* mais il me semble qu'à partir de la fin du siècle dernier le mouvement s'étant généralisé, il aurait fallu donner par exemple plus d'importance aux noms de Camélat et surtout de Philadelphe de Gerde ou à celui du catalan J.-S. Pons. Ripert croit-il aussi que la place faite à Estieu et à Perbosc soit suffisante et que le mouvement en Auvergne puisse se résumer en une page?

Ripert ne le croit pas sûrement; mais, influencé par les origines provençales du mouvement félibréen et gêné probable-

ment dans sa troisième partie par l'obligation de ne pas dépasser un nombre de pages déterminé, il n'a pas pu donner à l'étude du mouvement occitan toute l'ampleur qu'il méritait. Il pourra le faire dans une prochaine édition, en supprimant par exemple des noms peu intéressants qui encombrent les pages 133 à 136. Et le livre sera un bon livre, un guide sûr et élégant. Il y aura lieu de supprimer aussi quelques étourderies : p. 131, la *Chanson de la Croisade* est attribuée au xive siècle; p. 160, je n'ai pas « complété » l'édition des *Biographies des Troubadours* de Chabaneau : il y a confusion avec mon édition de Jean de Nostredame où j'ai, non pas « complété », mais tout rédigé; p. 174, par inadvertance, M. A. Thomas, se trouve relégué au troisième rang, après les jeunes gens.

Ce livre me fournit l'occasion de réparer l'inexcusable négligence que j'ai eue de ne pas annoncer ici, en son temps et lieu, la belle étude de M. Ripert sur la Renaissance provençale, parue en 1918 et présentée à la Sorbonne comme thèse de doctorat. Ce livre a été fait pendant la guerre et il a été écrit par un poète, connaissant bien son sujet et le sentant bien. La guerre a valu au livre des défauts extérieurs plus nombreux qu'il n'est d'usage dans les thèses de doctorat : il y a des titres de livres allemands un peu massacrés (comme il convenait en ce temps-là!), des fautes d'impression et de ponctuation assez graves; mais l'ensemble est solide. Les premiers chapitres sont fort intéressants; ceux qui ont trait aux origines romantiques du mouvement philologique, sans être absolument neufs, sont bien exposés; ceux qui traitent de la poésie populaire en Provence, ou plutôt à Marseille, apportent des faits nouveaux, qui ont leur importance dans un mouvement comme les origines du Félibrige. Mistral aurait aimé à être honoré ainsi, avec savoir et avec goût; peut-être n'aurait-il pas admis sans protester quelque peu les pages légèrement mélancoliques où, à la fin du livre, Ripert se demande ce qui restera de toute cette poésie et de tout ce mouvement intellectuel; cette fin est d'un poète, non d'un critique; un mouvement auquel a été consacré un aussi gros livre porte en lui des éléments de vie; il y paraît bien, même déjà, depuis la mort de Mistral.

J. ANGLADE.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Aude.

Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne, 2e série, t. IX, 1913.

P. 1-45. Abbé Edmond Baichère. État des églises de l'Aude et de leur mobilier de culte du xve au xixe siècle. Procès-verbaux de visites épiscopales xviie siècle, 3e fascicule (*suite*). [Relatif aux églises de Besplas, commune de Villasavary, de Villegly, de Villesiscle. Tables diverses.] — P. 46-73. Henry Mullot. Une vue perspective de la Cité et du Bourg de Carcassonne en 1462. [Étude minutieuse sur le dessin de la Bibliothèque Nationale coté Va 17, f° 32; établit qu'il représente bien les deux consulats de Carcassonne en 1462, que c'est une œuvre originale de l'époque, et que Viollet-le-Duc ne s'est pas autorisé de cette vue pour établir ses plans de restauration.] — P. 74-106. Henry Sivade. Le Bourg-Neuf ou la Ville Basse de Carcassonne. [Fait suite à l'étude précédente qui ne s'était occupée que de la Cité; mêmes conclusions.]

P. 1-88. Abbé Ed. Baichère. Notes et renseignements pour servir à l'histoire du clergé de l'Aude pendant la Révolution. [En introduction cinq documents, prestation de serment, rétractation, supplique, demande de poursuites contre l'ancien évêque de Carcassonne, vote d'une indemnité en faveur de l'évêque constitutionnel; suite de renseignements sur de nombreux prêtres de l'Aude, disposés par ordre alphabétique; liste des communes où ils résidaient.] — P. 89-97. O. Sarcos. A propos d'un contrat d'apprentissage d'apothicaire en 1596. [Conditions générales dans lesquelles

s'exerçait le métier d'apothicaire, un moment réuni à celui des épiciers sous Charles VIII; citation d'un contrat d'apprentissage; conditions modernes imposées aux pharmaciens.]

Tome X, 1914-19.

P. 1-32. J. Astruc. La restauration de la Cité. [Examen de la brochure de F. de Neufchateau, « la Cité de Carcassonne et les rebâtisseurs de ruines »; discussion des principaux griefs. Il convenait de restaurer la Cité. L'œuvre de Viollet-le-Duc paraît fondée sur les données positives de l'histoire et de l'archéologie. Quant au problème de la toiture des tours, il est maintenant certain qu'elles étaient couvertes (dessin de 1462); la forme en poivrière et l'emploi de l'ardoise peuvent se défendre; il peut y avoir eu des toitures de cette sorte au XIII[e] siècle, remplacées dans la suite, lors de réparations, par des toitures plus basses et en tuiles. Des réserves à faire pour les tours wisigothiques, de l'incertitude pour les tours de l'enceinte extérieure. Si tous les détails n'échappent pas à la critique, la restauration de la Cité n'a pas été un acte de vandalisme ou de pur caprice.] — P. 33-79. Camille Renaux. Carcassonne et le pays carcassonnais pendant la première partie de la Guerre de Cent Ans (1336-1391). [Discours historique qui expose à la fois le rôle des Languedociens dans cette période et les événements qui se déroulent dans le Languedoc.] — P. 80-290. J.-F. Jeanjean. Guizot et Mahul. [Lettres de Guizot, déjà publiées par M. Pélissier, mais replacées cette fois dans leur cadre, après un exposé sommaire des relations politiques des deux hommes, accompagnées de commentaires et de notes, et complétées par d'autres lettres reçues par Mahul et quelques documents inédits.]

L. Dutil.

Bouches-du-Rhône.

Annales de Provence, t. IX, 1912.

P. 5-43, 81-111, 167-81. Ch. Cotte. Étude sur les blés de l'antiquité classique. [Les auteurs s'efforcent de déterminer avec précision, en alléguant les textes des auteurs anciens qui en ont parlé, le sens des mots *frumentum*, *σῖτος*, *triticum*, *πυρός*, *siligo*, *robus*, *trimestre*, *bimestre*, *silanius*, *salanion*, *far*, *ador*, *adoreum*, *semen*, *alica*, *spica*, *spelta*, *brace*, *sandala*, *zea*, *olyra*, *arinca*, *tiphe*, *tragos*. Index bibliographi-

que.] — P. 47-50. D. Martin. Les *boris* de Provence. [Ce sont des « constructions modestes, toutes en pierres sèches, ayant la forme d'une tour terminée par une coupole conique servant de toit. On en rencontre à Fos, Miramas, Saint-Chamas, Grans, Salon, Pelissanne, dans les environs de Forcalquier. Type de construction qui paraît très ancienne, probablement lié à une constitution spéciale du sol.] — P. 50-2. F.-N. Nicollet. Étymologie et origine du mot *bori*. [*Bori* viendrait de *boria*; mais ce dernier terme ne doit pas être rapproché de *buaria*, il provient d'une racine *bor* correspondant au latin *for*, signifiant *trou, cavité*. Appliqué d'abord aux abris dans les creux des rochers, le mot fut ensuite étendu aux constructions qui les remplacèrent. « Je crois que *boria* est un mot qui nous vient des Ligures et qu'il signifie étymologiquement *cavité*. »] — P. 113-33, 201-14. J. de Duranti-la-Calade. Notes sur les rues d'Aix au xv[e] et au xvi[e] siècles. [Suite. Les rues du quartier sud-est du bourg Saint-Sauveur : rues Adanson, Esquicho Coudo, du Griffon (nom de famille), des Louvières (*id.*), des Gondraux (en réalité Gondrans, nom de famille également), Saint-Antoine et Gibelin; la rue Droite et le quartier nord-ouest du bourg Saint-Sauveur (rues Riquière, des Nobles et de Jouques, cette dernière du nom d'une famille dont certains membres se distinguèrent lors de la lutte de Charles de Duras contre la seconde maison d'Anjou. A suivre.] — P. 193-9, 379-86. E. Octobon. La préhistoire des environs d'Aix-en-Provence. [Suite. Grotte signalée par le professeur Marion et située à proximité de la route d'Aix à Vauvenargues, au nord du château de Saint-Marc : il ne s'agit pas d'une grotte à anthropophages, mais d'un abri ayant été utilisé au début du néolithique pour protéger une sépulture collective, peut-être à incinération; ateliers de silex de Saint-Marc; autres grottes au quartier du Colombier, aux Bonfillons, catalogue et planche des objets trouvés.] — P. 215-7. Ch. Cotte. Les boris de Provence. [Confirme les conclusions précitées de M. Nicollet. Beaucoup de ces boris, dans la région considérée, datent de la période de défrichements intenses qui a précédé le xix[e] siècle; d'autres peuvent remonter à l'âge du fer, ou même à l'âge du bronze.] — P. 224-378, 393-417. F.-N. Nicollet. Histoire de l'enseignement secondaire en Provence. École centrale des Bouches-du-Rhône. [Quelques détails sur les établissements d'enseignement secondaire dans les Bouches-du-Rhône avant l'École centrale, à Aix, Arles, la Ciotat, Marseille, Martigues, Saint-Rémy, Tarascon, au total neuf collèges. Les lois

des 7 ventôse an III (25 février 1795) et 3 brumaire an IV (25 février 1795) organisèrent une École centrale par département. Aix fut choisi pour celle des Bouches-du-Rhône (décret du 18 germinal an III, 7 avril 1795); nomination du jury central comprenant Aude, homme de loi d'Aix; Gibelin, médecin, de Marseille; Guérin, de Marseille (mars 1796); élection des professeurs, avril 1796; après diverses discussions et tribulations, on attribua à la nouvelle École le local de l'Université, puis le local des Bénédictines. Le règlement des Écoles centrales avait été arrêté le 18 ventôse an III (8 mars 1795). L'installation de l'École centrale d'Aix eut lieu seulement le 1er ventôse an VI (19 février 1798). Histoire de l'École centrale de l'an VI à l'an VIII : détails sur l'enseignement, les professeurs, les accessoires de l'enseignement, bibliothèque publique, jardin botanique, cabinets d'histoire naturelle et de physique; cérémonies publiques à l'ouverture et à la clôture des cours; cette dernière était accompagnée d'un examen où les élèves étaient interrogés sur les matières enseignées pendant l'année; la distribution des prix. L'arrêté du 17 ventôse an VII (8 mars 1800) ayant établi à Marseille le chef-lieu du département des Bouches-du Rhône, les Marseillais demandèrent qu'on y transférât l'École centrale, le préfet Delacroix y consentit, mais le Ministre refusa; l'École centrale resta donc à Aix et y fonctionna jusqu'en l'an XI. La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) réorganise l'enseignement et substitue aux Écoles centrales des Écoles secondaires et des Lycées. Le Lycée fut établi à Marseille (16 octobre 1802) et Aix n'eut qu'une École secondaire. Détails sur les professeurs durant la dernière période de l'École centrale, sur leurs traitements, généralement en retard, sur les élèves, l'enseignement. Pièces justificatives.] — P. 135-44. P. Cassan. Les dignités de la langue de Provence dans l'ordre de Malte. [Sur la dignité de grand commandeur, qui vient après celle de grand prieur et même après celle de bailli de Manosque.] — P. 153-65. J. Fraikin. La peste en Provence sous la régence. [Publie quelques textes tirés des archives du Vatican; mémoires pour désinfecter les étoffes, les églises, etc., à propos de la peste de 1720.] — P. 449-52. R. Busquet. L'inscription de la chapelle Saint-Reparade. [Restitue le texte d'une inscription, quatre hexamètres, probablement du début du XIIIe siècle.]

Tome X, 1913.

P. 5-55, 85-119. F. N. Nicollet. L'École centrale des Bouches-du-Rhône. [Suite et fin; pièces justificatives; additions et corrections très nombreuses.] — P. 57-72, 121-38, 189-212, 395-408. J. de Duranti la Calade. Notes sur les rues d'Aix au xiv[e] et xv[e] siècles. [Suite. Quartier sud-ouest du bourg Saint-Sauveur; rues de l'École, du Puits-Chaud (du Bon Pasteur actuellement), la place de l'Université; l'enceinte du bourg Saint-Sauveur; le quartier des Eaux-Chaudes, entre le bourg Saint-Sauveur, la rue des Cordeliers et l'ancien rempart; rues des Guerriers (nom de famille), Mérindol, des Cardeurs, Vivaut, Lieutaud, des Muletiers; le quartier des Juifs : rues de Venel, des Cardeurs, Verrerie et Vivaut. A suivre]. — P. 139-45. Ch. Cotte. Revue de Palethnologie provençale. [Revue des travaux intéressant la région provençale parus de 1910 à 1912.] — P. 158-88, 229-62. P. Gaffarel. La Terreur à Marseille (Proconsulat de Barras et de Fréron). [Expose l'histoire de la Terreur à Marseille depuis la bataille de Septèmes qui ouvre Marseille aux troupes de la Convention (24 août 1793) jusqu'au rappel de Barras et de Fréron; constitution d'un tribunal criminel pour juger les suspects de tout le département (28 août) ; rappel de Salicetti, Albitte et Gasparin et arrivée de nouveaux conventionnels en mission : Barras, Fréron, Robespierre jeune et Ricord (début d'octobre) : nombreuses arrestations et exécutions, le tribunal révolutionnaire redouble de sévérité jusqu'au 18 janvier 1794, date de sa suppression. Fréron reste à Marseille; Barras va à travers l'ancienne Provence. La dictature des représentants ne parvient pas à changer les sentiments de la majorité des Marseillais qui demeuraient hostiles. Aussi le 17 nivôse an II (6 janvier 1794) un arrêté prescrivit la destruction de certains édifices qui avaient servi de repaire aux Assemblées des sections et du Comité général; un autre arrêté pris le même jour décidait que le nom de Marseille serait changé et que provisoirement elle serait sans nom. Ces mesures provoquèrent des protestations même parmi les Jacobins. Par arrêté du 29 nivôse an II (18 janvier 1794) le tribunal révolutionnaire fut remplacé par une Commission militaire qui fut installée le surlendemain 1[er] pluviôse (20 janvier), et fut surnommée Commission Brutus, du nom de son président Leroy, dit Brutus. En dix audiences, cette Commission jugea 219 personnes dont 95 furent acquittées et 123 con-

damnées à mort. Ces exécutions venant après les mesures de rigueur déjà prises soulevèrent de telles protestations que la Convention décida (23 janvier 1794) de rappeler Barras et Fréron, qui furent remplacés par d'autres représentants parmi lesquels Maignet (début de février 1794) et le 12 février, elle déclara que Marseille garderait son nom.] — P. 263-6. DAVIN. Une lettre du vénérable Jean-Baptiste Gaut, évêque de Marseille. [Lettre du 1er février 1641 aux recteurs des pauvres de la Miséricorde de Marseille, touchant un legs de René de Vassé, baron de Guilly.] — P. 279-302. F. N. NICOLLET. L'Académie Université d'Aix pendant les Cent-Jours. [L'Académie d'Aix rétablie par décret du 30 mars 1815 telle qu'elle avait été organisée en 1808 comprenait les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Basses-Alpes, du Var et de la Corse; le premier recteur fut André-Alexandre d'Eymar, assisté par les inspecteurs Jean-Baptiste Félicité de Coëtlogon et Charles Vasse de Saint-Ouen, successivement remplacé par Canaple et par l'abbé Félix. D'Eymar, quoique ayant adhéré à la Restauration, resta en fonctions pendant les Cent-Jours et exposa sa conduite dans un mémoire du 3 août 1815. Détails sur la façon plutôt froide, sinon hostile, dont fut accueilli dans le monde universitaire le rétablissement de l'Empire.] — P. 304-14. P. OCTOBON. Le préhistorique dans les environs d'Aix-en-Provence. [Le tumulus-dolmen de Saint-Marc, près d'Aix-en-Provence; description détaillée.] — P. 315-25. V. TEISSÈRE. Embellissement de Trets au XVIIIe et au XIXe siècles. [Mise en état et agrandissement de chemins, établissement de places, destruction de remparts et comblement de fossés, etc.] — P. 357-94. Dr J. FOUSSENQ. Le fief de Meyrargues au XVe siècle. Lettres patentes du roi René faisant donation à Arteluche d'Alagon au pays de Meyrargues, 27 février 1442. [Historique du fief de Meyrargues qui a appartenu aux seigneurs des Baux du XIe au début du XIVe siècle. En 1305, il passa à Charles II, comte de Provence et roi de Sicile. Les souverains l'aliénèrent à plusieurs reprises, notamment au vicomte de Turenne, dans la deuxième moitié du XIVe siècle. Cédée par Boucicaut à Louis II, Meyrargues demeura dans le domaine comtal jusqu'à ce que le roi d'Aragon en fit donation à Arteluche d'Alagon (1442). Analyse et commentaire de la charte de donation et généalogie de la famille d'Alagon].

Tome XI, 1914-1919.

P. 5-21, 49-72, 97-128, 163-86, 201-15, 241-56, 337-47. V. Cotte. Documents sur la préhistoire de Provence. La Provence pléistocène. [Catalogue des gisements et inventaire des trouvailles faites, avec planches. A suivre.] — P. 23-37. Colonel baron de Ville-d'Avray. Les fouilles de Fréjus de juillet 1912 à septembre 1913. [Énumération et description des monnaies, poteries, œuvres d'art, débris de constructions diverses mises à jour.] — P. 73-83. R. Busquet. Les subdélégations de Provence. [Historique de cette subdivision administrative qui date de la seconde moitié du xvii[e] siècle; circonscriptions des subdélégations provençales.] — P. 129-39. Antoine de Saporta. Voyage d'un aixois en Italie en 1818. [D'après les lettres de Marcelin de Fonscolombes.] — P. 145-62, 217-31, 301-09, 349-59. V. Lieutaud. Cent thèses médicales bas-alpines. [Contribution à la biographie, bibliographie et histoire scientifique de Provence, 63 numéros. A suivre.] — P. 193-200. D[r] J. Fontan. Jean Pezous, peintre toulonnais. [Né à Toulon, 6 mars 1815, élève de Senequier et de Cordouan; va à Paris en 1833, y mène une existence de labeur opiniâtre et de pauvreté; peintre d'histoire et peintre de genre, très fécond, malchanceux et solitaire, mort en 1885.] — P. 257-85, 323-35. P. Moulin. La chasse en Provence (xiii[e]-xvii[e] siècle), Étude historique et juridique. [La louveterie et la fauconnerie; les institutions pour former de bons tireurs, les compagnies d'arquebusiers; historique du droit de chasse; la réglementation d'après les statuts municipaux; les contestations entre seigneurs et particuliers au sujet de la chasse; le braconnage et les délits de chasse; la vente du gibier. Le droit de chasse tel qu'il résulte des décrets de la nuit du 4 août 1789.] — P. 287-95. F. N. Nicollet. Projet de fédération provençale en faveur de Napoléon pendant les Cent-Jours. [Circulaire contenant le projet (en 16 articles) d'un pacte fédératif proposé aux habitants de la Provence par les habitants de Toulon, en faveur de Napoléon et du drapeau tricolore, en date du 22 mai 1815.] — P. 297-300. R. Busquet. Note sur les remparts de Marseille au Moyen âge. [Reproduit un texte du 5 mai 1236 mentionnant un double rempart au coin S.-E. de la ville. Il est très probable qu'il existait déjà en 1229, contrairement à ce qu'avance une note manuscrite de Ruffi le fils à l'*Histoire de Marseille* composée par son père.]

V.-L. Bourrilly.

Pyrénées (Hautes-).

Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées[1], 1913-1923. — 1913.

A. MEILLON. *Le cartulaire de Saint-Savin de Lavedan*[2]. [Suite et à suivre (p. 173-268). Donation dite de 945, en réalité fin XII[e] siècle.]

Histoire générale ou locale. — P. 1-8. L. LE BONDIDIER. L'inscription du pas de l'Échelle, route de Luz à Gavarnie [1762.] — P. 8-23. J. PÉTITOU. Procès entre Arrens, Marsous et Arbéost à propos de l'indivision des montagnes. [1829-1868; procès fondé sur des documents de 1743 et 1787.] — P. 25-95. Notice généalogique sur les seigneurs de Hagedet-Lascazères en Rivière-Basse. [Nombreux documents.]

Actes de la Société. — P. 2-8. J. PEYRAFITTE. Quelques détails sur les cérémonies du baptême, de fiançailles, du mariage et des enterrements, dans notre ancien droit pyrénéen. — P. 8-12. Comte de ROQUETTE-BUISSON. Note sur la ville de Tarbes. [Origines.] — P. 12-4. G. BALENCIE. Les origines de la statistique agricole officielle en France. [Circulaire de 1814.] — P. 15-6. ID. Note sur la date de la mort de Larcher. [Mars ou avril 1775.]

1914.

A. MEILLON. *Le cartulaire de Saint-Savin de Lavedan* [Suite, p. 269-316. Histoire de la vallée de Cauterets; continuation de l'étude critique du cartulaire de l'abbaye. A suivre.]

Histoire générale ou locale. — P. 98-112. A. de GARDEY DE SOOS. Quelques notes sur Galan. [Étude de l'organisation judiciaire d'après les papiers de la famille d'Aries.]

1. Les divers bulletins qui composaient cette publication (voir le dernier dépouillement, *Annales*, t. XXV, 1913, p. 507) ont été remplacés par un fascicule unique qui comprend deux paginations, l'une pour les articles de fonds (Histoire générale ou locale), l'autre pour les actes de la Société (procès-verbaux, communications, documents divers). Ces deux paginations se suivent respectivement dans chaque fascicule depuis 1913 jusqu'à 1923 inclusivement, formant ainsi en réalité deux volumes distincts. A partir de 1924 il n'y a plus qu'une pagination unique.

2. Le cartulaire de Saint-Savin a été terminé avec la pagination spéciale primitive du Bulletin documentaire (cf. *Annales*, t. XXV, 1913, p. 509).

Actes de la Société. — P. 52-8. E. T. La bataille d'Orthez (février 1814). — P. 58. Délibération du Conseil général (1821) relative aux forêts. — P. 60-1. E. Balencie. Le pont de Tarbes. — P. 61. Lieutenant-colonel Cochet. La couvade. — P. 62-3. Document relatif à J. Dubarry. (21 ventôse an II). — P. 63-5. — J. Peyrafitte. De la condition du débiteur dans notre ancien droit pyrénéen. — P. 66-8. Lorber. Le château de Pau à l'époque de Gaston Phœbus. [Résumé d'une conférence.]

1915-1917.

Histoire générale ou locale. — P. 113-24. Marguerite Castel. Le canal de l'Alaric. [Étude géographique et économique.] — P. 125-34. B. Curie-Seimbres. Notice historique sur la ville de Galan. [Signale les documents concernant ce canton contenus dans D. Brugelles et dans les mss. de Larcher.]

Actes de la Société. — P. 78. G. Balencie. Verbal dressé par le commissaire nommé par le Comité à l'effet d'aller visiter les reclus [an III.] — P. 79-83. J. Peyrafitte. La reine Hortense dans les Hautes-Pyrénées pendant l'année 1807. — P. 87-9. Cte de Roquette-Buisson. L'électorat des femmes dans le Lavedan [xive-xvie s.]. — P. 100-3. Id. La Chapelle de Garaison et ses avenues. [Renseignements historiques.]

1918-1921.

A. Meillon. *Le cartulaire de Saint-Savin* [Fin, p. 317-455.]

Histoire générale ou locale. — P. 135-60. E. Duviau. Les prisons et les prisonniers du château de Lourdes, 1344-1918. [Liste des prisonniers de marque qui ont été internés dans le château-fort, principalement d'après les documents conservés aux archives communales de Lourdes.

Actes de la Société. — P. 177-86. Colonel Cochet. Lettres de l'abbé de Montesquiou à M. St-Pierre Lesperet à Castelnau-Rivière-Basse, 1812-1814. — P. 187. G. Balencie. Actes de pillage dans les campagnes [fructidor an VI.] — P. 187-8. De Roquette-Buisson. Prix des denrées en 1814.

1921.

Histoire générale ou locale. — P. 161-92. Abbé Duffourc. Les seigneuries de Rivière-Basse. [Etude historique sur les seigneurs de Mondégourat, de Saint-Lanne, de Lacassagne, de Béost. A suivre.]

Actes de la Société. — P. 203-5. Comte de Roquette-Buisson. Monnaies et mesures en 1693 et en 1699. — P. 205-15. Lamouzèle. Un visionnaire sous la Restauration : Thomas Martin de Gallardon, d'après un document inédit. [Lettre adressée au commandant de la place de Montpellier, 1816, sur ce visionnaire d'Eure-et-Loir.]

1923[1].

Histoire générale ou locale. — P. 193-243. Abbé Duffourcq. Les seigneuries de Rivière-Basse [Suite. Les de Tausia-Labastide; Duffau, d'Auriébat ; de Franclieu.]

Actes de la Société. — P. 240-1. Lamouzèle. Note sur l'origine des noms des deux départements des Hautes et des Basses-Pyrénées. — P. 241-5. Fr. Marsan. Quelques prix de denrées dans la vallée d'Aure au xvii[e] et xviii[e] siècles. — P. 246. Balencie. Charivaris particuliers [1798]. — P. 246-9. Lamouzèle. Un pyrénéiste de la fin du xviii[e] siècle : Picot de Lapeyrouse, notes biographiques. — P. 249-59. Lamouzèle. Une critique inédite en vers d'une épître de Voltaire par un littérateur de son temps. [L'abbé de Margon, originaire de Margon près de Béziers; lettre de 1755 à l'abbé Prades dans laquelle il fait la critique de l'épître de Voltaire « Les deux tonneaux »; mention de l'envoi de deux odes au concours de l'Académie des Jeux floraux.] — P. 259-60. G. Balencie. Un cambriolage d'archives. [A Sainte-Lanne, le 2 brumaire an IV.]

Ouvrages indépendants.

1918. — *Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, 216 pages. [Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes du S.-O., tenu à Tarbes du 15 au 19 juillet 1914, publication des communications faites à ce Congrès.]

1922. — Comte de Roquette-Buisson. *Les vallées pyrénéennes*, préface de Camille Jullian, xvi-352 p. [Essai sur les coutumes d'une région française, étude historique et statistique.]

G. Balencie.

1. Pour l'année 1922, voir plus loin, ouvrages indépendants.

Vaucluse.

Annuaire de la Société des amis du Palais des Papes et des monuments d'Avignon, t. I, 1912.

P. 39-72. A. Marcel. Le rocher des Doms. [Histoire des constructions et aménagements effectués sur le rocher des Doms : un château et une chapelle dite de Notre-Dame du Château, antérieurs à la fin du XIe siècle, un fort Saint-Martin, du XIIe siècle, un escalier d'accès, dans le voisinage de la chapelle, fin du XIIIe ou début du XIVe siècles, une croix et une nouvelle chapelle à la fin du XVe siècle. enfin un nouvel escalier et une tour de défense et plusieurs moulins à vent au temps des guerres de religion. La chapelle Saint-Martin transformée en dépôt de poudre sauta en 1650 à la suite d'un orage; les autres constructions tombèrent en ruines, à l'exception des moulins; les réparations portèrent à peu près exclusivement sur les escaliers. Après avoir été le théâtre de quelques incidents sanglants, lors de la Révolution, « le rocher retourna à l'état de libre prairie ». Les transformations qui aboutirent à donner au rocher la physionomie actuelle commencèrent en avril 1837, pour être poursuivies activement à partir de 1844, et surtout entre 1860 et 1865.]

Tome II, 1913.

P. 23-47. Dr Colombe. La bénédiction pontificale au XIVe siècle. [Il existait dans le palais des Papes une *loge* ou *loggia*, qui datait de Clément VI, se trouvait placée devant la grande chapelle et donnait sur la cour d'honneur. C'est de la grande fenêtre éclairant la *loge* que le Pape donnait sa bénédiction. Cette fenêtre à cinq baies ressemblait à celle que l'on trouve à l'église de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et qui est l'œuvre d'un avignonais Hugues Morel. La grande fenêtre est également celle « où se donne l'Indulgence », dans la forme solennelle. Le témoignage de Pierre Ameil, sacriste d'Urbain V, est formel sur ce point.]

Tome III, 1914.

P. 33-67. Dr Colombe. Les armoiries peintes du palais des Papes. [Relevé des armoiries qui subsistent dans les différentes parties du

palais : à l'entrée (Médicis, Gualteri), dans le corps de garde sud (Barberini, Bardi, Malatesta), dans la petite audience (Lomellini), dans la grande chapelle (Borghèse, Philonardi, Aldobrandini, Conti, Farnèse, Peretti, Bourbon-Vendôme, Petrucci, Ghisleri, Armagnac), dans la chambre des écuyers (Aldobrandini, Barberini, Pamphili, Altieri, Borghèse, Chigi, Cibo, Ludovisi, Pamphili, Rospigliosi, Ottoboni, Durini, de Guibe, de Conzie).]

Tomes IV-V, 1915-1916.

P. 31-48. Dr P. Pansier. La Tour de l'Officialité et la Tour de l'Auditeur. [Au xive siècle, l'Officialité était située dans l'île limitée au levant par la rue des Grottes, au couchant par la rue Grande-Fusterie, au midi par la rue Saint-Étienne, au nord par la rue Chiron. En 1457, elle fut installée dans l'ancienne livrée de Mirault, située en face du Palais. Elle y resta jusqu'au xviiie siècle. La Tour de l'Officialité fut vendue en 1724 à cinq bénéficiers de N.-D. des Doms. Quant au tribunal il siégeait soit au palais de l'archevêque, soit dans la demeure privée de l'official. Quant à la Tour de l'Auditeur ou de la Bonne-Semaine, elle était située dans la rue du Chapeau-Rouge, en face de l'Aumone de la Pignotte. C'est là que siégea, après le retour des papes à Rome, le tribunal de la vice-gérance, qu'on a eu le tort de confondre quelquefois avec celui de l'officialité.]

Tome VI, 1917.

P. 35-52. L. Duhamel. Le palais des Papes d'Avignon. Ses origines, ses transformations jusqu'au xviiie siècle. [Histoire rapide de la construction par Benoît XII, Clément VI et Innocent VI et des travaux d'aménagement et d'entretien par les légats et les vice-légats.] — P. 53-66. P. Pansier. Le premier siège du palais sous Benoît XIII (septembre 1498 - mars 1403). [La soustraction d'obédience décidée par le concile national de France le 28 juillet 1398 et la défection de la plupart des cardinaux forcèrent Benoît XIII à s'enfermer dans le Palais où il fut assiégé par Geoffroy le Meingre, dit Boucicaut, frère du fameux maréchal Boucicaut. Le siège proprement dit commencé le 22 septembre 1398 fut suspendu par une trêve le 23 novembre suivant. Après une intervention infructueuse des Aragonais en faveur du Pape, un accord fut conclu qui mettait Benoît XIII sous la protection du duc d'Orléans. Le Pape demeu-

rait donc captif dans son Palais. Cette situation ne prit fin que le 11 mars 1403, où Benoît XIII réussit à s'enfuir et à se réfugier à Château-Renard.]

Tome VII, 1918.

P. 39-56. A. Marcel. La place du Palais. [La place du Palais occupe comme le second gradin de l'escalier naturel qui des bords du Rhône mène à la plate-forme du rocher des Doms. L'emplacement occupé d'abord par des champs et des maisons fut dégagé au début du xvᵉ siècle et bordé par une muraille destinée à défendre le palais des Papes et l'église métropolitaine. Au temps des guerres de religion, cette place fut le théâtre des exécutions capitales. Il en fut de même aux xviiᵉ et xviiiᵉ siècles et pendant la Révolution. La dernière exécution est de 1821. Le seul monument de cette place est la statue de Crillon, érigée d'abord sur la place de l'Horloge en 1858 et transférée au lieu où elle se trouve actuellement en 1891. Autour de la place on remarque, outre la façade du palais des Papes et l'église métropolitaine, la succursale de la Banque de France, le Conservatoire de musique (sur l'emplacement de l'Hôtel des Monnaies) et surtout le Petit Palais qui a été tour à tour l'Évêché, l'Archevêché, le Petit-Séminaire et l'École primaire supérieure de garçons.]

Tome VIII, 1919.

P. 37-54. L. Duhamel. La chapelle des Pénitents-Noirs de la Miséricorde. [La chapelle fut fondée dans la seconde moitié du xiiiᵉ siècle par les Frères de la Pénitence de Jésus-Christ, branche de l'Ordre de Saint-François, et placée sous le patronage de la Vierge : ce fut Notre-Dame de Fenolhet, à qui fut adjoint un hôpital. En 1371, chapelle et hôpital furent annexés à la maladrerie de Saint-Lazare. En 1459, tandis que la chapelle continue d'appartenir à Saint-Lazare, l'hôpital est réuni à celui de la Major. La chapelle fut ensuite presque entièrement reconstruite au cours des siècles suivants par les soins et aux frais de la Confrérie des Pénitents-Noirs de la Miséricorde, fondée en 1586. Détails sur les agrandissements et l'ornementation. A la fin du xviiᵉ siècle, la chapelle de Notre-Dame de Fenouillet est l'une des plus spacieuses, des mieux dotées et des mieux décorées d'Avignon. Dans la première moitié du xviiiᵉ siècle, elle fut l'objet d'une transformation et d'une décoration défi-

nitives, dues en grande partie au chirurgien Manne qui de 1739 à 1755 fut recteur de la Confrérie des Pénitents de la Miséricorde. Des richesses artistiques énumérées dans une description de la fin du XVIIIe siècle, il reste une abondante collection de tableaux ornant le sanctuaire, les côtés de la chapelle et de l'antichapelle. Depuis le 25 octobre 1906, la chapelle des Pénitents-Noirs est classée comme monument historique.]

V.-L. BOURRILLY.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

3. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, t. XXIX, 1914.

P. 181-224. E. HARLÉ. La fixation des dunes de Gascogne. [Historique de la question, depuis Brémontier en 1787 jusqu'en 1864. Étude très détaillée des travaux accomplis.]

Tomes XXX, 1915, et XXXI, 1916. Néant. — T. XXXII, 1917.

P. 16-129. H. METTRIER. Les cartes de Savoie au XVIe siècle. La carte de Boileau de Bouillon (1556). [Avec fac-simile. Cette carte, éditée dans le *Theatrum orbis* d'Ortelius (1570), n'est nullement un plagiat de celle de Forlani, de six ans postérieure. Notice sur Gilles Boileau, dit de Bouillon, Belge, qui ne fut, en matière de géographie, qu'un assez médiocre vulgarisateur. Sa carte, dédiée à Emmanuel-Philibert de Savoie, que les Français alors avaient dépossédé de son duché, n'est qu'une compilation maladroite, faite de pièces rapportées qui diffèrent par l'échelle et par l'orientation. Elle fourmille d'erreurs et, tout de même, est préférable à celles qui l'avaient précédée.]

Tome XXXIII, 1918. Néant. — T. XXXIV, 1919.

P. 1-145. E. HARLÉ et J. HARLÉ. Mémoire sur les dunes de Gascogne avec observations sur la formation des dunes. [Ce très intéressant mémoire se rapporte en particulier à la géographie physique. Il contient cependant aussi des notions historiques.] — P. 206-12. H. de GÉRIN-RICARD. Les pays de Theunois et de Théniers en Pro-

vence. [*Theunesium* procéderait de *Tholonensis* et signifierait pays de Toulon. Théniers = *Comitatus Tenearum*; cf. la Tinée, rivière.]

P. Dognon.

4. — *Gazette des Beaux-Arts*[1], 59e année, 4e période, t. XIII, 1917. Néant. — 60e année, t. XIV, 1918.

P. 35-46. E. Male. L'architecture et la sculpture en Lombardie à l'époque romane, à propos d'un livre récent. [L'idée de décorer de figures superposées les deux côtés d'un portail n'est pas née à Crémone, comme le croit Porter dans sa « Lombard Architecture », New Haven, 1917; mais elle serait née à Toulouse; cf. le portail de la salle capitulaire de la Cathédrale de Toulouse. Le maître de Crémone ne serait « qu'un médiocre élève des merveilleux artistes de Moissac ». De même Benedetto Antelami, à Parme, à Borgo San Donnino, s'est formé à la fois en Provence et dans l'Ile de France; à Modène, il y a eu, vers la fin du xiie siècle, « une colonie d'artistes formés en Provence et peut-être même Provençaux ».] — P. 167-97. L. Hourticq. L'exposition des peintures murales de France. [Villeneuve-les-Avignon, Chartreuse; Avignon, Palais des Papes.] — P. 198-220. P. Mille. Le Salon de 1918. [Henri Martin, Puy-l'Évêque.] — P. 272-95. P. Dorbec. [Portrait-charge d'Ingres.] — P. 345-54. P. Jamot. Un tableau de Nicolas Poussin au Musée de Toulouse. [Saint Jean-Baptiste.] — P. 355-80. G. Servières. Les jubés (origine, architecture, décoration, démolition). [Cathédrale d'Albi.]

61e année, t. XV, 1919.

P. 47-60. A. Kingsley Porter. Les débuts de la sculpture romane. [En réponse à l'article de M. Mâle, cf. 1918, sur l'hégémonie de l'école toulousaine; proteste contre la « chronologie orthodoxe » des monuments romans de la France; trouve à Charlieu l'origine des sculptures de Moissac et de l'école de Languedoc.]

H. Graillot.

1. Le dépouillement ci-dessous fait suite à celui qui a paru dans les *Annales*, t. XXIX (1917), p. 298-299. Le tome XII dépouillé dans ce volume des *Annales*, p. 299 (imprimé par erreur XI), comprend les livraisons de juillet, août 1914, juin, août, décembre 1916.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 15 mai 1925 l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert (9.000 fr.) à M. Busquet, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, et à M. Bourrilly, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, notre collaborateur, pour leur ouvrage *Histoire de la Provence*.

*
* *

Dans sa séance du 2 juillet 1925 l'Académie française a attribué sur le prix Marcelin-Guérin une somme de 1.000 francs à M. Everat, pour l'*Histoire abrégée de la ville de Riom*.

*
* *

Le 58e congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements s'est réuni à Paris du 14 au 18 avril 1925. Voici les communications qui intéressent notre région :

Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715). — J. de Font-Réaulx. Le Livre vert de l'église de Valence. — R. Fage. Termes relatifs à l'agriculture en usage jusqu'au xvie siècle dans l'ancien diocèse de Limoges. — Id. Vieux moulins à eau de la banlieue de Tulle. — E. Q. Léonard. Hugue des Baux et les Provençaux dans le conflit entre Jeanne Ire de Naples et son mari Louis de Tarente (1348-1350). — C. Barrière-Flavy. Organisation et fonctionnement de l'administration municipale d'Auterive (Haute-Garonne) du xve siècle à la fin de l'ancien régime. — P. Thomé de Maisonneuve. Les libertés municipales de Briançon depuis 1244. — Barrière-Flavy. Chronique crimi-

nelle et scandaleuse d'une grande province au XVII[e] siècle : le Languedoc. — ID. L'instruction publique dans la basse vallée de l'Ariège à partir du XVI[e] siècle. — BOISSONNADE et CHARLIOT. La Compagnie du Nord, compagnie de commerce créée par Colbert [rôle des armateurs de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle.] — C. FAVIER. Le livre de raison du prince de Conty [relatif à ses rapports avec la communauté de Pierrelatte en Dauphiné]. — H. LEMAÎTRE. Géographie historique des établissements de l'ordre de saint François en Aquitaine du XIII[e] au XIX[e] siècle.

Section d'histoire moderne (depuis 1715) et contemporaine. — PARÈS. Le tribunal populaire martial de Toulon (juillet-décembre 1793). — Abbé SOL. La fédération de 1790 dans le département du Lot. — HONORÉ. Lettres de Lombard-Taradeau, député à l'Assemblée constituante, à la municipalité de Draguignan. — E. POUPÉ. Formation du département du Var en 1790. — R. MÉMAIN. Le collège communal de Rochefort, 1803-1850. — MORÈRE. Haussmann, sous-préfet de Saint-Girons, février 1840-octobre 1841. — R. LATOUCHE. Une académie dans l'ancien comté de Nice au XVIII[e] siècle ; l'Academia degli occupati, à Sospel. — L. CARIAS. La peste de 1720 et les mesures prises dans le Comtat pour s'en préserver.

Section d'archéologie. — Abbé M. CHAILLAN. L'église de Sainte-Madeleine, son inscription bilingue, son bac et pont à Mirabeau en Provence. — H. DROUOT. Le tombeau dit de l'évêque Hugues de Châtillon dans la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges [Le gisant est du XIV[e] siècle, le soubassement du XV[e]]. — Abbé SAUTEL. Remarques sur la lecture des inscriptions du tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum.* [Nombreuses erreurs]. — ID. Inscription nommant des *utricularii* à Vaison [Confirme l'existence de cette corporation chargée des transports par eau.]

Section de géographie. — Chanoine SABARTHÈS. Saint-Martin-Lys (Aude), note sur ses divers noms. — PARÈS. Notice géographique et historique sur la rade de Brusq et l'archipel des Embiers

(pointe extrême de la Provence dans la Méditerranée). — DE BARDIES. Le Couserans [Renseignements historiques, géographiques, archéologiques]. — DUJARRIC-DESCOMBES et DURIEUX. Deschamps du Rausset, boucanier et gouverneur de la Tortue (Saint-Domingue) au XVIIe siècle [originaire du Périgord]. — TOURNEUR-AUMONT. La protestation rochelaise contre l'abandon du Canada (1761),

***

Signalons deux ouvrages récemment parus qui intéressent respectivement deux personnalités disparues dont la « bibliographie » ne saurait nous laisser indifférents : le cardinal Mathieu et Jean Jaurès. M. Edmond RENARD (*Le cardinal Mathieu*. Paris, J. de Gigord, in-8°, 1925) consacre à celui qui fut archevêque de Toulouse une biographie compacte et diligente, illustrée d'un excellent portrait, solidement documentée, d'une lecture attachante, et bien propre à faire revivre la physionomie originale du prélat.

Si Jaurès ne tient qu'une place restreinte, l'essentiel de sa pensée se retrouve du moins clairement dégagé et vigoureusement mis en relief, dans l'ouvrage de M. Gaétan PIROU (*Les Doctrines économiques en France depuis 1870*. Paris, Colin, in-16, 1925, *Collection A. Colin*), exposé rapide, mais remarquablement limpide et objectif, des tendances diverses qui se disputent la direction du mouvement social.

***

Mouvement félibréen. — Dans sa séance du 13 novembre 1924 l'Académie française a entendu un très bel éloge de la langue provençale, intercalé par M. Camille Jullian dans son discours de réception. MM. Antonin Perbosc, E. Ripert et Joseph d'Arbaud ont été décorés de la Légion d'honneur à l'occasion de la promotion Ronsard.

Les *Annales de l'École palatine d'Avignon* paraissent avec régularité et publient des articles intéressants (imp. Macabet frères, à Vaison). Dans les numéros 9-10 de l'année 1923

je relève des articles de M. G. Broche, Mistral neveu, P. Julian, etc.

Un *Institut historique de Provence* vient de se fonder à Marseille. Le premier fascicule de ses *Mémoires* fait bien augurer de l'avenir de cette fondation. (Siège de l'Institut : Marseille, 2, rue Sylvabelle.)

La Sainte-Estelle a été célébrée en 1925 à Clermont-Ferrand. Ont été nommés majoraux du félibrige : M. E. Barthe, de Béziers, auteur dramatique des plus estimés ; le Dr F. Clément, dont un volume de poésies provençales vient de paraître (*Li Coucardo*, Cavaillon, imp. Mistral, 1925) et B. Vidal.

Parmi les poésies couronnées cette année par l'Académie des Jeux Floraux, on doit mettre hors de pair le recueil de M. P. Eyssavel, intitulé : *A l'aflat dou Gregau*. Ce recueil écrit en provençal très pur, sur des rythmes nouveaux, et d'une inspiration profonde, révèle un poète de très grand talent. L'ouvrage vient de paraître en librairie (imp. Macabet frères, Vaison).

Une fête a eu lieu en mai à Castelnaudary en l'honneur du troubadour Arnaut Vidal, le premier poète couronné par le Consistoire du Gai Savoir.

M. Frédéric Mistral neveu a publié dans le *Mercure de France* (36e année, t. CLXXVIII, n° 641, p. 372-392) un article intéressant, mais non dépourvu d'erreurs, sur *La grande Pitié des chaires de Langue d'Oc en France*. Plusieurs rectifications ont été publiées dans les numéros suivants du *Mercure* (nos 643, 644, pp. 280, 572) par MM. T.-B. Rudmose-Brown, de Dublin; Pompiliu Paltanea, de Bucarest, et R. de Montessus de Ballore, directeur de l'*Index Generalis*.

L'Académie des Jeux Floraux vient d'hériter d'une somme de plusieurs millions. De plus, dans l'héritage qu'elle vient de faire, se trouve compris le château de Hautefort. Le château est encore indivis, et, pour rappeler le souvenir de Bertran de Born et de son frère Constantin, les deux frères auquel il appartenait n'étaient pas d'accord !

Le *Cartabèu* du félibrige pour les années 1924-25 vient de paraître (Avignon, Roumanille. Prix : 10 francs). Il contient la liste des félibres et de nombreux renseignements.

Le majoral Paul Chassary, nommé membre de l'Académie des Sciences de Montpellier, y a prononcé un discours de réception en langue d'Oc, excellente page de prose où l'éloge de la langue est fait par un connaisseur (publié en une brochure lithographiée, sans lieu ni date).

Les questions de graphie ont toujours leur importance dans le monde félibréen ; elles le méritent d'ailleurs. Petit à petit, les *aou*, *oou*, *eou*, etc., disparaissent. M. B. Vidal, dans l'*Almanach chantant de l'Auvergne* (1925) (Clermont-Ferrand, libr. G. Delaunay), donne en une page une leçon d'orthographe à ses compatriotes. M. Sully André-Peyre, l'actif éditeur d'une petite revue félibréenne sans prétention mais très indépendante et fort intéressante, *Marsyas*, vient d'habiller en langue mistralienne les poésies de Bigot, de Nimes; et sous leur nouveau costume plusieurs d'entre elles ont belle allure[1]. Mais l'événement le plus hardi dans ce domaine est la décision prise par Marius André de renoncer à l'*o* final provençal pour l'*a* : dans son beau volume *Amé d'Arange un Cargamen* (Paris, éd. du Cadran), on trouvera donc *chata de Provensa* et non *chato de Prouvenso*. C'est évidemment une réforme importante de la part d'un Provençal comme Marius André. Je ne sais si ce gentil poète aura beaucoup d'imitateurs au delà du Rhône; mais on sent un peu partout le besoin d'unifier au moins les grands dialectes et de sortir du chaos graphique actuel; la poésie — et même la prose — ne peut que gagner à cette unification. Signalons, au point de vue de la purification de la langue, le travail méritoire de M. Louis Alibert, paru d'abord dans la *Terro d'Oc* (Toulouse, imp. G. Berthoumieu) sur la langue d'Oc moderne littéraire : un bon glossaire donne la liste des mots français avec leur traduction en langue correcte : c'est le contraire des célèbres *Gasconismes corrigés;* les philologues trouveront à glaner dans ces listes. (*Le Lengadoucian literari;* Toulouse, imp. G. Berthoumieu.).

1. Cette revue publiée au Cailar (Gard) offre à ses lecteurs des poésies de son directeur en provençal, en français, et en... anglais : un félibre trilingue, cela ne se rencontre pas tous les jours.

Les Provençaux ont trouvé un éditeur de goût dans le directeur de la *Bibliothèque de la Comtesse*, éditions du Cadran, 2, impasse de Conti, Paris (VI°). Le premier volume paru est celui de Marius André, signalé plus haut. D'autres suivront — ou auront déjà suivi quand cette note aura paru — contenant des œuvres inédites de Baroncelli-Javon, de Joseph d'Arbaud, des réimpressions de Charles Maurras, de Maurice Barrès, etc. Pour la plupart de ces volumes il y a des exemplaires de grand luxe (dans les deux mille francs!) et d'autres plus abordables. Même au temps de Mistral la Comtesse n'avait pas été à pareil honneur.

L'abbé J. Salvat, professeur au Petit-Séminaire de Castelnaudary, a publié deux intéressantes brochures : l'une sur *La Langue d'Oc à l'École* (Bordeaux, *Revue Méridionale,* rue Fondaudège; 16 p. in-8°), l'autre sur *La Lenga d'Oc e la Gleiza* (Narbonne, imp. Brieu; in-4°, 8 p.) : le titre de la première indique bien le sujet, qui est traité avec enthousiasme et bon sens à la fois; la seconde est la reproduction d'un sermon prononcé en langue d'Oc dans la cathédrale de Narbonne, lors de la dernière Sainte-Estelle. L'auteur y défend avec beaucoup de brio la thèse que l'Église n'a pas persécuté la langue d'Oc.

La place nous manquant, nous nous contentons de signaler une série de publications félibréennes qui, chacune dans leur genre, présentent de l'intérêt : *Almanac Narbounés* (imp. Brieu, Narbonne); *Lou Sèti de Narbouno* (avec illustrations : Aix-en-Provence, bureau du Consistoire; *Proupagacioun felibrenco,* n° 1); *Lou Cartabèu de l'Avignounenco* (Avignon, libr. Aubanel, 1924); *Annales de l'École Palatine d'Avignon* (n°s 7 et 8, année 1922; publication toujours vivante, avec de belles illustrations du fonds iconographique de Mme J. de Flandreysy; ce numéro contient surtout des articles d'histoire, signés M. Clerc, Bruno-Durand, Jouve, Barthélemy, etc); Jean Bédé, *Uno Flou al Mounumen des Coumbatants Caussadencs* (Montauban, imp. Forestié, 1923; 152 p. petit in-8°, avec un bref glossaire); A. Berthier, *Les fêtes de la Tarasque en 1861* (c'est un extrait de l'*Armana prouvençau* de 1862, texte de Mistral, traduit par Berthier; à la fin de la brochure M. Drujon a noté les airs traditionnels des

jeux de la Tarasque); P.-H. Colombon, *Escolo prouvençalo la « Pervenco »*; Louis Desbrons, *Ol Contou* (Les livres de *Lo Cobreto*, Aurillac, 1921; pièces de poésie en dialecte auvergnat, chansons avec musique); *Lou Moriage de Peyroutou et Morgorido*, par MM. Durand-Picoral, Léon Froment et Louis Desbrons (Rodez, imp. Carrère, 1924; contient, dans la première partie, un joli recueil de chansons avec musique); Chanoine G. Mittou, *Le félibre Achille Mir* (Castelnaudary, Soc. édit. Occitane, 1923; renseignements intéressants pour la biographie de Mir); capitaine G.-A. de Puybusque, *Margarideto, le docteur Noulet intime* (Toulouse, imp. Saint-Cyprien, 1924), à propos de la chanson attribuée à Guy du Faur de Pibrac); P. Ruat, *De Mount-Rieu en Ligurio* (Marseille, libr. Tacussel, 1923); B. Sarrieu, *Le Dr Cator* (Toulouse, imp. P. Seintein, 1924; notice sur cet infatigable traducteur gascon dont les œuvres vont paraître par les soins de la *Scolo deras Pirenéos*); Dr J.-M. Vinas, *Discours d'ouverture*, prononcé devant la Société archéologique de Béziers (Béziers, imp. Barthe, 1923).

J. Anglade.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Allemand (Abbé A.). *Fons en Quercy*. Avignon, Aubanel frères, 1923; in-8° de 197 pages. — C'est la monographie d'un village curieux de la région figeacoise et qui fut autrefois le siège d'un bailliage important du Quercy. M. A. nous montre l'origine de ce lieu, dont la paroisse dépendait d'un prieuré bénédictin fondé en 972. Il retrace la vie du monastère, donne la liste des prieurs et des principaux personnages à partir du xiiie siècle. Une des églises de Fons était riche en reliques dont la principale était le linge qui avait servi au Christ pour le lavement des pieds des apôtres. On trouve aussi mention des possessions ecclésiastiques, de l'hôpital et de la léproserie.

Puis, l'auteur passe à l'histoire de la commune depuis 1255 et de la seigneurie exercée par le prieur, seigneur de Fons, par le roi qui exerçait sa juridiction en vertu du traité de paréage de 1323 établissant le bailliage de Fons. On arrive alors aux événements de la guerre de Cent ans. Nul pays ne fut plus ravagé par les routiers. Fons fut pris et repris par les Anglais. Comme dans la plupart des villages du Quercy, l'église fut transformée en *fort* par le surélèvement des murs et l'établissement d'un chemin de ronde sur les voûtes. Le fort servit aussi de refuge aux catholiques pendant les guerres de religion qui éclatèrent dans le pays en 1562. Cardaillac, citadelle des protestants, livra une guerre au couteau à Fons, citadelle des catholiques. L'antagonisme entre les deux villages voisins dura longtemps après cette triste période. La guerre se ralluma pendant la minorité de Louis XIII; le pays connut tous les maux, notamment la peste de 1628.

M. A. suit pas à pas les événements de la Révolution. Pen-

dant la mission de Bô, le canton de Fons fut déclaré en état de rébellion, les objets du culte confisqués, les tours et les clochers démolis ; il y eût des représailles et confiscations de biens. Sous le Directoire, la situation resta aussi troublée et après le 18 brumaire le canton de Fons fut supprimé.

Le texte est accompagné de figures dont plusieurs, pittoresques peut-être, sont sans intérêt archéologique. M. A. croit que le fort de l'église Saint-André conserve une partie antérieure au xe siècle. Cela nous paraît invraisemblable ; nous pensons qu'il faut l'attribuer tout au plus au xiie siècle, peut-être même ne remonte-t elle qu'au xive, à l'époque où fut fortifiée l'église, qui prit alors le nom de fort, ainsi qu'en beaucoup d'endroits.

Malgré ces réserves, cette monographie peut servir de type à des travaux du même genre sur plusieurs villages quercynois qui méritent bien d'être connus. R. Rey.

Barrière-Flavy (C.). *La seigneurie et les seigneurs de Clermont-Cogatois*. Auch, Cocharaux, 1922 ; in-8° de 92 pages (Extr. du *Bulletin de la Société archéologique du Gers*). — Clermont-Cogatois est aujourd'hui Clermont-Savès, dans le Gers, canton de l'Isle-Jourdain. Après un avant-propos qui esquisse le tableau du château de Clermont et du pays qu'il dominait, M. B. s'attache à l'histoire seigneuriale à partir des premières lueurs qu'apportent les textes, c'est-à-dire à dater du xiiie siècle. Bientôt les documents inédits apparaissent et c'est sur eux, en même temps que sur une bibliographie attentive et solide, que l'auteur s'appuie pour retracer, en des chapitres substantiels, l'histoire de la seigneurie et de ses maîtres jusqu'à la fin de l'ancien régime. Signalons, p. 27 et suivantes, parmi les documents qui illustrent cette excellente monographie, un très curieux *État des butins... et des rançons prélevés sur les prisonniers, 1588-1589*, où figurent des sommes considérables représentant les produits de soixante-quinze courses accomplies dans l'espace de neuf mois, sans parler d'exactions d'autres sortes, et de cet ensemble se dégage une impression qui ne saurait être indifférente à l'histoire générale. Il en est de même pour bien des passages de ce travail, notamment en ce qui concerne l'état écono-

mique. C'est assez dire que l'étude de M. B., précieuse pour l'histoire locale, en dépasse largement l'horizon, comme il arrive toujours d'une monographie conduite avec méthode et pénétrée d'un véritable souffle historique. J. CALMETTE.

BOURRILLY (J). *La vie populaire dans les Bouches-du-Rhône.* Marseille, imp. Barlatier, 1921; gr. in-8° de 134 pages, avec cinq planches hors-texte. (Extr. du tome XIII des *Bouches-du-Rhône*, encyclopédie départementale.) — Le Conseil général du département des Bouches-du-Rhône a eu la bonne idée de faire une « encyclopédie départementale ». Elle a eu l'heureuse fortune — si on en juge par le présent volume — de trouver des collaborateurs de tout premier ordre pour mener à bien cette entreprise. Le mémoire de M. J. Bourrilly me paraît excellent. Il a disposé sa matière avec méthode, et surtout il en a étudié les éléments, si divers et si dispersés, *con amore*. Les sources bibliographiques qu'il cite sont nombreuses et précieuses; mais l'auteur a beaucoup observé par lui-même et il n'apporte que des faits sûrs ou lui paraissant tels, après enquête et réflexion.

Le chapitre I est consacré à la vie matérielle (habitation, mobilier, alimentation, vêtement), avec deux planches représentant des spécimens du mobilier et du costume provençaux : le tout accompagné du nom provençal de tous les objets cités. Le chapitre II concerne la vie de relations (famille, — avec coup d'œil sur la société du Moyen âge, — travaux et jours, proverbes, fêtes et jeux populaires — avec une planche de *santons*, — etc.). Le chapitre III traite de la « Vie psychique » (croyances, légendes, sorcellerie, divination, animaux, plantes), avec une planche représentant les cloches des mariniers du Rhône; M. J. Bourrilly y étudie encore les talismans, la médecine populaire, et termine son exposé par la mention de quelques devinettes et proverbes très caractéristiques.

Il est impossible de donner, dans une brève analyse, une idée complète d'un travail si minutieux et si complet. Je ne sais d'ailleurs lequel des trois chapitres est le plus attrayant. Mais ce que je sais bien, c'est que l'auteur qui nous était déjà connu

par de belles poésies au rythme si original et à la pensée si élevée, est aussi un excellent folkloriste. Voilà de la bonne besogne félibréenne, et qui contraste heureusement avec le vide de tant de travaux inutiles ou superficiels, quand travaux il y a. D'autant que ce coin de Provence, nommé administrativement Bouches-du Rhône, représente une partie importante de l'ancienne province (avec les trois régions d'Aix, Arles et Marseille) et que l'auteur a quelquefois violé les frontières — avec combien de raison! — du département. Une conclusion manque à ce travail : ce serait le glossaire folklorique, qui permettrait au lecteur de retrouver rapidement les passages où les mots sont cités et qui apporterait une contribution si intéressante à la lexicographie provençale. Mais cette légère critique ne s'adresse même pas à l'auteur, plutôt peut-être au directeur de la collection; et je réitère mes plus sincères éloges à M. J. Bourrilly : puisse-t-il trouver beaucoup d'imitateurs dans le monde félibréen!

J. Anglade.

Cartabèu de Santo-Estello adouba e publica per lou burèu dóu Consistori felibren. N° 12. Avignon, Roumanille, 1914-1922; in-8° de 340 pages. — On trouvera, dans ce *Cartabèu*, tous les renseignements intéressant la vie intellectuelle et morale du Félibrige pendant la guerre. On y trouvera en particulier : le compte rendu des séances de la Sainte-Estelle depuis 1914, le relevé des élections des majoraux, avec l'énumération de leurs titres, la liste de toutes les sociétés félibréennes, petites ou grandes, etc. Une partie précieuse du livre est formée par la bibliographie des ouvrages écrits en langue d'Oc ou touchant la langue et la littérature méridionales. Il y a bien, dans cette partie, quelques erreurs et omissions; mais on doit avoir une grande reconnaissance au baile Jouveau (devenu depuis *capoulié*) pour le travail si méritoire qu'il a mené à bonne fin. Avec quelques précisions de plus, les renseignements bibliographiques sur le mouvement félibréen seront fort utiles; car on ne les trouve guère que dans ce recueil.

J. Anglade.

Cartailhac (Émile). *Notes sur Toulouse, guide du touriste et de l'archéologue*. Toulouse, Privat, 1925; in-8° de 207 pages, nombreuses ill. et 1 plan. — A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes tenu à Toulouse en 1899, M. C. avait établi, sous le titre de *Notes sur Toulouse*, une brève monographie à l'usage des membres du Congrès. Cet opuscule n'avait pas été mis dans le commerce. M. Ed. Privat a eu l'excellente idée de refondre cette notice sous la forme d'un élégant volume en faisant appel à des collaborateurs variés, dont les principaux ont été MM. le chanoine Auriol et Fr. Galabert. Chaque chapitre spécial a été mis au point avec l'aide d'un technicien : conservateurs de Musée, archivistes, critiques, architectes, astronomes et météorologistes, etc., y ont collaboré. Cette petite encyclopédie toulousaine réalise ce miracle de n'être point alourdie par une documentation pourtant très dense et très au courant. Ce qui fait le charme de ce petit livre, si plein de choses, c'est qu'on a réussi à conserver à sa forme la fraîcheur et la verve qui étaient le propre de la manière de son auteur primitif. A vrai dire, la physionomie même de Cartailhac se retrouve toute entière et la personnalité du grand savant disparu nous est rendue avec une intensité de vie qui restera l'un des mérites de cette heureuse adaptation. A l'attrait d'une lecture infiniment prenante et instructive, l'ouvrage joint tous les avantages du guide pratique. Le voyageur pressé qui n'a que trois heures à passer à Toulouse, le visiteur qui dispose de deux jours ou d'une semaine, chacun trouvera tout fait son itinéraire, et le plan, qui situe les monuments principaux en distinguant les époques par des couleurs différentes, sera certainement apprécié des étrangers, voire des Toulousains eux-mêmes, à qui il révélera peut-être quelques-unes des richesses de leur ville. Mais la prochaine réimpression ne pourrait-elle s'enrichir d'un portrait de Cartailhac? Il serait juste et digne que cette œuvre posthume conservât et popularisât pour l'avenir les traits d'un auteur illustre et aimé, en même temps que le parfum de son esprit. J. Calmette.

Durand (Bruno). *Grammaire provençale*. Société de la Revue « Le Feu ». Aix-en-Provence, 1923; pet. in-8° de 162 pages. —

M. Bruno Durand, ancien élève de l'École des Chartes, déjà connu comme poète provençal, a voulu écrire une courte grammaire de la langue de Mistral, destinée aux étrangers et à ses compatriotes. Comme il arrive d'ordinaire, la nécessité de se restreindre a amené quelques oublis, certaines obscurités et des omissions. Je ne sais pas si un philologue se hasarderait à exposer brièvement, en quelques pages, les principaux traits des dialectes de la Provence, et surtout des autres dialectes occitans, limousin et gascon compris. Cela est fort difficile et le mérite de M. Bruno Durand est grand de l'avoir tenté et d'y avoir en quelque mesure réussi. Dans la partie provençale, j'aime mieux la morphologie — avec la composition des mots — que le début sur la prononciation. Dans la syntaxe les principales règles sont bien exposées; mais on désirerait que les observations peu importantes (et il y en a) soient mises en notes ou en remarques : les premières y gagneraient en netteté. Nous souhaitons un bon succès à ce petit livre que l'auteur aura le temps de perfectionner, car il est jeune.

J. Anglade.

Hanotaux (G.). *Histoire de la nation française*, t. XII. *Histoire des lettres*, premier volume (des origines à Ronsard), par J. Bédier, A. Jeanroy, J. Picavet; illustrations de G. Ripart, R. Piot, etc. Paris, Plon; in-8° de 590 pages. — Nous ne dirons rien du plan de cette entreprise de librairie qui prête peut-être à la critique et qui ne satisfait pas tout le monde. Le tome que nous avons sous les yeux se recommande par les noms de ses trois auteurs, et, ce qui vaut mieux, par le contenu. M. J. Bédier a traité, dans une vaste fresque, le sujet des chansons de geste. M. Jeanroy a consacré à la poésie provençale une vingtaine de pages (p. 249-271). L'auteur a dû laisser de côté beaucoup de faits et de noms; il a dû condenser sa matière et n'exposer, en citant qnelques noms caractéristiques, que les tendances les plus générales de la littérature méridionale. Ainsi à un paragraphe sur la poésie lyrique et l'amour courtois en succède un autre sur les premiers troubadours; le *trobar clus*, la *chanson* (avec Bernard de Ventadour), les *chansons de croisade*,

les *sirventés*, sont traités dans des paragraphes spéciaux. Tout ce qui est dit dans ce chapitre est, comme on devait s'y attendre, irréprochable; mais on regrettera (et peut-être l'auteur l'a-t-il regretté) qu'une place plus large n'ait pas été réservée à cette littérature. On aurait pu gagner d'ailleurs quelque place en supprimant certaines illustrations. La composition principale, de G. Ripart, intitulée *Les Troubadours*, ne laisse pas d'étonner. Le jeune troubadour a l'air de porter un habit effiloché dont les bords tailladés pendent à droite et à gauche: à moins qu'on ne veuille y voir une sorte de manteau fait de plumes, comme en portaient les chefs Sioux. Les bergers d'Ussel en revanche rappellent, du moins par la forme de leurs houlettes, des joueurs de hockey. J. Anglade.

Latouche (R.). *Comptes consulaires de Saint-Antonin du XIVe siècle.* Nice, 1923, imp. Eimann et Saytour; in-8° de xvi-76 pages (Thèse complémentaire présentée à la Faculté des Lettres de Toulouse). — La petite ville de Saint-Antonin est une ville heureuse et elle a une histoire, écrite récemment par M. Latouche. M. Kjellman a édité les œuvres du vicomte de Saint-Antonin et le même M. Latouche vient de consacrer une de ses deux thèses à des comptes de 1325-1326, de 1358-1359 et 1362-1363. Ces textes sont assez longs, assez variés, et ils contiennent des formes fort intéressantes. M. Latouche, qui est du métier, paraît avoir bien lu en général son texte; mais il y a des cas où la coupe des mots est mal faite, d'autres où il y a probablement erreur, et d'autres enfin où les typographes se sont trompés; cela leur est même arrivé d'une façon un peu excessive dans certaines pages, comme, par exemple, la page 64. M. Latouche est surtout historien; il faut lui savoir gré d'avoir fait précéder son édition d'une étude linguistique, où l'on sent un certain manque d'habitude des travaux de cette nature. La phonétique est un peu légère; p. xi, il est question d'un « *i* protonique », qui « évolue en *a* »; dans la morphologie des formes importantes, qui auraient frappé davantage un philologue, manquent. M. Latouche cite comme seule référence linguistique, p. 65, M. Brunel, *Doc. ling. du Gévaudan;* ce n'est pas beau-

coup. En revanche, Montauban n'est pas si loin de Toulouse qu'on n'y puisse pas consulter le *Prov. Suppl. Wœrterbuch* de Levy. Et puis, c'est un livre qu'on devrait posséder dans tous les dépôts d'archives du Midi; il y est indispensable.

J. ANGLADE.

MASSÓ-TORRENTS (Jaume). *La Cançó provençal en la literatura catalana.* Barcelone, *Institut d'Estudis Catalans*, MCMXXIII; in-4° de 130 pages. (Extrait de la *Miscellània Prat de la Riba*, p. 341-468). — Les Catalans ont eu la pieuse pensée de consacrer un volume de Mélanges à cet homme d'intelligence et de cœur que fut Prat de la Riba. Le mémoire de M. Massó-Torrents nous intéresse tout particulièrement, l'auteur étant un spécialiste éminent de la littérature provençale et catalane. Il s'est proposé d'étudier : 1° les poèmes d'auteurs catalans contenant des citations de troubadours provençaux; 2° les poésies des grands troubadours ou des poètes de l'École de Toulouse qui se trouvent dans les chansonniers catalans; 3° les œuvres en prose catalanes dans lesquelles se rencontrent des citations de troubadours méridionaux.

Le premier poème étudié est celui de Raimon Vidal de Besalú, *En aquel temps c'om era jais*, avec les additions du fragment découvert par Ernest Moliner et publié dans le *Boletin de la R. Academia de Buenas Letras* de Barcelone, t. VI et VII. Viennent ensuite Cerveri de Girone, Jacme Marc (un des premiers *mantenedors* de la *Gaia Sciensa*, à Barcelone), Jordi de Sant Jordi (édité déjà par M. Massó-Torrents, et sur lequel M. Nicolau d'Olwer a publié de nombreux documents), Francesc de la Via (qui cite, entre autres, un *joglar de Tolosa — Qui fo bon trobador*), Francesch Ferrer, Pere Toróella. Chemin faisant, M. Massó, ayant trouvé des fragments de poètes catalans, castillans ou français, les a relevés en même temps que les fragments purement provençaux.

La deuxième partie du mémoire est consacrée aux œuvres des troubadours qui se trouvent dans les chansonniers catalans. Nul mieux que l'auteur de la précieuse *Bibliografia dels antics poetes catalans* (*Anuári catala*, 1913-1914) ne pouvait trai-

ter à fond cette étude. Le chansonnier A contient de nombreuses poésies des troubadours classiques et de l'École toulousaine : plusieurs de ces dernières sont encore inédites.

Enfin la troisième partie du mémoire est consacrée à neuf ouvrages catalans, en prose ou en vers; dans quelques-uns apparaît de toute évidence l'influence des troubadours provençaux ; dans la plupart les citations sont amenées par des allusions aux mélodies des troubadours. Dans la section *j* de cette troisième partie nous trouvons des poésies anonymes religieuses qui, comme le remarque M. Massó, se rattachent à l'École toulousaine : je me demande même si quelques-unes ne sont pas un écho des *Leys d'Amors* et une paraphrase des poésies religieuses qui y sont contenues.

Dans une rapide conclusion M. Massó relève les noms des troubadours cités : en tête vient Bernart de Ventadour avec dix-huit citations, puis Rambaut de Vaqueyras, Giraut de Borneil, Folquet de Marseille, Raimon de Miraval et Peire Vidal (avec sept citations). Rigaut de Barbezieux est mentionné cinq fois. Il y a treize poètes de l'École toulousaine, dans les chansonniers catalans, sans compter les anonymes.

Les qualités de précision, de sagacité et de probité scientifique qui font le mérite des publications de M. Massó-Torrents se retrouvent dans cette étude, dont le titre n'indique pas toute l'importance et tout l'intérêt. Elle devra être consultée par tous ceux qui auront à étudier l'influence de la poésie méridionale sur la poésie catalane du XIVe et du XVe siècles. Elle honore l'école philologique catalane qui, depuis la *renaixensa* scientifique de la Catalogne, a tant fait, particulièrement dans le domaine de nos études. C'est par des travaux de ce genre que l'homme infiniment distingué que fut Prat de la Riba méritait d'être honoré.

On trouvera dans les *Mélanges Menendez Pidal* le complément de l'étude de M. Massó : j'y ai traité le sujet suivant : *Berenguier de Noya et les Troubadours.* J. ANGLADE.

PANSIER (Dr P.). *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIVe au XVIe siècle.* Avignon, Aubanel frères, 1922 ; 3 vol.

in-8° de VI-207, 190 et 214 pages avec planches. — M. le Dr Pansier, d'Avignon, connu par ses travaux sur l'histoire de la médecine, vient de publier, en trois beaux volumes qui font honneur à l'imprimerie Aubanel, le résultat de ses longues recherches sur l'histoire du livre et de l'imprimerie en Avignon. Le tome I est consacré plus particulièrement aux enlumineurs et copistes du XIVe et du XVe siècle, surtout à la période des papes. J'y ai noté le nom de deux enlumineurs de Toulouse, Bernard et Jean de Toulouse. De nombreuses illustrations en couleurs, sur plaques autochromes, donnent à ce volume (et en partie aux suivants) un caractère très artistique. Il y a dans ce premier volume une quantité de renseignements sur les bibliothèques publiques et privées, sur les collections, sur le prix des manuscrits et des reliures, tous renseignements pris aux archives d'Avignon, de Carpentras, etc.

Le tome II est consacré à l'histoire de l'imprimerie au XVIe siècle. Il y a là une série de renseignements fort curieux sur les premiers imprimeurs, sur leurs catalogues, leur commerce. La bio-bibliographie de ces maîtres-imprimeurs est complète. La seconde moitié du XVIe siècle ne voit à Avignon que deux ateliers typographiques ; les libraires paraissent plus nombreux. Le chapitre XII donne la liste et la description des ouvrages publiés par les divers imprimeurs avignonais dans la seconde moitié du XVIe siècle, comme le chapitre X donnait la liste des libraires et imprimeurs de la première moitié. Il semble qu'on y ait imprimé très peu de textes provençaux, en dehors de la *Meygra Entrepreza* d'A. Arena ; Toulouse, à ce point de vue-là, ne ressemble pas à Avignon. Un chapitre est consacré aux fondeurs et aux graveurs, un autre aux parcheminiers et papetiers ; le tout accompagné de vignettes et de fac-similés fort précieux.

Le tome III contient les pièces justificatives, qui sont empruntées en grande partie aux riches archives notariales du Vaucluse. Il n'y a pas moins de cent quarante-cinq documents : tous ceux qui connaissent les difficultés de lecture des textes notariaux du XVIe siècle seront reconnaissants au Dr Pansier de son dévouement. A la page 171 commencent les tables générales des trois volumes, page 179 la liste des ouvrages imprimés à

Avignon au XVIe siècle ou simplement des ouvrages cités; ces tables occupent trente-deux pages.

J'y relève à la page 199 : *Obros de Jason en catelan*, manuscrit qui se trouvait dans la succession d'un Avignonais, mort en 1503. Le *Plec de saint Jérôme* est cité parmi les livres imprimés possédés par le même personnage; mais je ne sais ce que représente ce livre. Je note aussi une édition des *Sermones* d'Olivier Maillard (t. II, p. 29). Les livres provençaux dans les « librairies » privées où publiques sont très rares.

Cette étude fait grand honneur au savant médecin qui l'a tentée et menée à bonne fin. Les documents ont été choisis avec soin et interprétés avec méthode. Ceci nous fait bien augurer d'un autre travail que le Dr Pansier va mettre sous presse, si ce n'est déjà fait, et qui sera l'*Histoire du dialecte d'Avignon*. Ce sera la première fois qu'un savant français entreprendra un travail de ce genre; nous lui souhaitons le plus franc succès.

J. ANGLADE.

PERRIER (Joseph-Louis). *Bertran de Born patriot, and his place in Dante's Inferno* (Extr. de la *Romanic Review*, vol. XI, n° 3, et vol. XII, n° 1). — M. J.-L. Perrier revient, dans cette attrayante étude, sur un sujet que l'on croyait épuisé, à savoir le patriotisme de Bertran de Born. M. Perrier essaye de montrer que l'Aquitaine avait depuis longtemps une personnalité historique et que, dans ce milieu, les Limousins n'étaient pas malheureux parce qu'ils conservaient une très grande indépendance; leur patriotisme était fait en partie de cette indépendance, à laquelle ils tenaient essentiellement. Bertran de Born a chanté le jeune roi Henri, puis son frère Richard, parce que, à ses yeux, ils étaient les représentants d'une patrie aquitaine. Richard avait mieux compris le caractère de ses sujets aquitains dans la dernière partie de sa vie; image vivante de la chevalerie au Moyen âge, il se plaisait dans une société éminemment féodale où les vertus chevaleresques étaient honorées. M. Perrier arrive à conclure que Bertran de Born était un fidèle patriote, qu'il a vu la guerre en héros et qu'au fond le jugement de Dante est souverainement injuste : ainsi le critique américain en revient

aux idées d'Augustin Thierry, qui voyait en Bertran de Born l'incarnation vivante du patriotisme méridional au Moyen âge. Et sans doute y a-t-il une part de vrai dans ces idées, exposées par M. Perrier avec une logique séduisante. Ce concept du patriotisme, si simple en apparence, est si complexe dans la réalité qu'on ne peut établir de commune mesure pour juger du patriotisme d'un Italien de Florence au xv° siècle, de celui d'un habitant des Pays-Bas autrichiens au xvii° siècle, ou d'un troubadour au xii°. A plus d'une reprise il semble qu'il y ait eu un patriotisme méridional, pendant le Moyen âge, en particulier au moment de la Croisade albigeoise, comme le rappelle M. Perrier, ou bien en 1242, comme l'a dit M. Jeanroy en parlant des événements de cette année-là. Mais le patriotisme français, par exemple, a consisté jusqu'à la Révolution dans l'attachement à la personne du Roi; le patriotisme méridional fut fait surtout, et dans certaines circonstances seulement, d'attachement à la maison de Toulouse; mais pourquoi appeler cela du « patriotisme »? le mot, ne l'oublions pas, n'a été admis dans le Dictionnaire de l'Académie qu'en 1762! Si patriotisme il y a eu, au Moyen âge, il est fait d'éléments disparates, et peut-être moins purs (comme ce fut le cas pour Bertran de Born) que le patriotisme moderne. La défense chevaleresque de Bertran de Born par M. Perrier n'en reste pas moins intéressante; et peut-être modifiera-t-elle quelque peu l'opinion trop rigoureuse et trop simpliste que nous nous faisons du sire d'Hautefort. La vie sociale et « patriotique » devait être, surtout à son époque, plus compliquée que nous le supposons : elle était certainement différente de celle que l'honnête homme et le patriote de nos jours conçoivent, même quand ils ne peuvent pas la réaliser.

J. Anglade.

Pons (Abbé P.) *Souillac et ses environs*. Aurillac, imp. de la Liberté; in-8° de 223 pages, avec fig. et phot. — Au lieu d'une sèche monographie à l'usage des spécialistes, M. P. présente au public une étude vivante sur Souillac au triple point de vue historique, archéologique et touristique. Ce coin privilégié du Quercy, au confluent de la Borrèze et de la Dordogne, où Vidal

de la Blache a reconnu une des avenues naturelles du Midi, vit s'établir dès le xe siècle un monastère bénédictin. Rattaché ensuite à Cluny, le monastère grandit avec la fortune de l'Ordre et compta durant tout le Moyen âge jusqu'à quatre-vingts paroisses ou prieurés. Désormais, l'histoire de sa grandeur et de ses vicissitudes est l'histoire même de Souillac, né autour de ses murailles. M. P. retrace attentivement cette histoire, qu'il conduit jusqu'à la Révolution, à l'aide de documents inédits tirés des registres paroissiaux, des archives ecclésiastiques, départementales, notariales ou familiales.

Dans la deuxième partie (archéologie et tourisme) M. P. a fait une description sobre et exacte de l'église abbatiale, un des chefs-d'œuvre de l'école romane d'Aquitaine pendant la première moitié du xiie siècle. Peut-être eût-il été préférable de placer en tête de cette deuxième partie l'histoire de la construction qui est au chapitre iii? Une illustration inédite et très choisie accompagne le texte et rendra service aux visiteurs qui, le livre à la main, voudront connaître le monument dans ses détails décoratifs. Notons le beau chapiteau de l'Annonciation, le sacrifice d'Abraham sur le côté sud du trumeau du portail, le prophète Isaïe, le bas-relief de la légende de Théophile et l'ensemble de l'admirable portail dont les sculptures ont été retournées au xviie siècle vers l'intérieur. — Dans la description de l'iconographie, M. P. a eu raison de rejeter l'explication fantaisiste que certains ont donné des scènes du trumeau. Comme à Moissac et dans les autres œuvres similaires, il ne faut point attribuer à ce grouillement fantastique d'animaux et de monstres de sens symbolique. Cette faune chimérique est d'imagination orientale. Les « ymagiers » du xiie siècle l'ont imitée d'après des miniatures d'inspiration copte ou syrienne ou des étoffes venues d'Orient. Le récent ouvrage de M. Émile Mâle a remarquablement éclairé cette question.

En résumé, ce livre sur Souillac fait honneur à l'auteur et mérite le succès. R. Rey.

Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, publiés sous la direction de M. Maurice Prou par M. Étienne Clouzot.

Paris, Imp. nationale, 1923; in-4° de CLXIV-556 pages. (*Recueil des Historiens de la France*, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.) — La collection des Pouillés publiée dans le Recueil des Historiens de la France par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est enrichie d'un nouveau volume consacré aux provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, dont l'ensemble correspondait à peu près exactement à l'ancienne Provence. Ces provinces ecclésiastiques, quoique découpées en diocèses nombreux (22) étaient d'étendue restreinte, ce qui a permis de les faire tenir en un seul volume. Les documents dont l'éditeur, M. Étienne Clouzot, a fait état, ne sont pas des pouillés : il ne paraît pas y avoir eu pour le Moyen âge des documents de cette sorte et il faut descendre jusqu'au XVIIe siècle pour en trouver. Il a utilisé des comptes de décimes, des taxes synodales, des taxes de procurations, etc. Le volume comprend trois parties : dans la première, qui forme l'introduction, l'éditeur, en suivant l'ordre alphabétique des provinces et des diocèses, signale et décrit les divers documents qu'il a utilisés et détermine avec toute la précision possible les limites de chacun de ces diocèses, en discutant en note les points controversés. La seconde partie contient la reproduction des textes retenus, soit soixante-treize documents, qui s'échelonnent entre les XIIIe et XVe siècles, sauf trois qui appartiennent au XVIe. Enfin une abondante table des noms propres, des noms de lieu et de personne (près de 340 pages à trois colonnes, environ un tiers du total) très clairement disposée, avec des identifications répétées et la correspondance soigneusement établie entre les noms latins et français, permettra de retirer du maniement de ce gros volume le maximum de profit avec le minimum de difficultés, ce qui est certainement l'idéal pour ce genre de publication. Venant après le Catalogue établi par dom Besse dans le tome II des *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, le recueil de M. Clouzot permettra d'étudier facilement la géographie ecclésiastique de l'ancienne Provence et fournira aux érudits locaux — et aussi aux autres — un instrument de travail à peu près parfait dont on ne saurait trop féliciter et remercier l'éditeur. V.-L. BOURRILLY.

Quérel (Abbé J.). *Histoire du pèlerinage au Saint-Crucifix, paroisse de Cordes, diocèse d'Albi.* Albi [1924], in-8° de XIII-159 pages. — Ce sanctuaire, dont l'église date pour les parties anciennes des débuts du XVI[e] siècle, a été intimement mêlé à la vie de la région. L'abbé Q. en retrace les annales détaillées en même temps qu'il donne une description minutieuse du monument et de son mobilier. C'est une monographie documentée, poussée jusqu'à l'époque contemporaine. J. Calmette.

Régné (Jean). *La civilisation cistercienne en Vivarais. Abbayes de Mazan et des Chambons.* Ligugé, 1925; in-8° de 30 pages (Extr. de la *Revue Mabillon*). — Continuant sa série de notices sur les monastères vivarois, M. R. nous donne sur les abbayes cisterciennes de Mazan et des Chambons deux études jumelles qui présentent agréablement et complètent fort utilement les connaissances antérieurement acquises. On notera particulièrement les pages sur le cartulaire de Mazan aux archives départementales de l'Ardèche, celles qui concernent le développement économique de la maison, la liste rectifiée de ses abbés; et, pour les Chambons, — que l'auteur apparente architectoniquement à Saint-Sernin de Toulouse, — un aperçu du temporel et une chronologie des épreuves subies aux XVI[e] et XVII[e] siècles. J. Calmette.

Ribera (Julian). *La musica andaluza medieval en las canciones de trovadores y troveros.* Fasc. I. 130 *canciones transcritas (12 armonizadas) de el Cancionero del Arsenal, el de Saint-Germain des Prés, y el del n° 844 de la Biblioteca Nacional de Paris.* Madrid, tip. de la *Revista de Archivos*, 1923; in-8° de 74 pages, avec couverture illustrée. — Dans la brève préface de ce premier fascicule, M. Julian Ribera nous avertit que cette publication est la continuation ou la conséquence du grand et bel ouvrage qu'il vient de consacrer à la musique des *Cantigas* d'Alfonse le Sage[1]. M. Ribera nous annonce qu'il a trouvé une nouvelle *clef*

1. *La Musica de las Cantigas...* con reproducciones fotográficas y transcripción moderna. Real Academia Española, 558 p. in-folio.

pour expliquer la musique des *Cantigas* et en même temps celle des troubadours et des trouvères. Il remonte à la musique arabe, florissante du VIII[e] au X[e] siècles dans les pays musulmans, et qui se serait introduite en Andalousie, qui aurait eu elle-même, au X[e] siècle, une littérature en langue vulgaire, antérieure par conséquent aux autres littératures ou poésies romanes. C'est de la strophe de la poésie populaire andalouse que proviendraient les formes strophiques employées d'abord par les troubadours provençaux, et ensuite par les autres peuples de l'Europe. Les *tons* de la poésie des *cantigas* et de celle des troubadours (un peu compliquée d'ailleurs) seraient simplement les tons *majeur* et *mineur* (qui ne seraient donc pas d'invention moderne) et non les *modes* de la musique religieuse. N'étant pas musicologue, je résume de mon mieux une théorie nouvelle dont je n'ai sous les yeux que quelques éléments : la luxueuse publication des *Cantigas* à laquelle renvoie souvent M. Julian Ribera me manque[1]. On remarquera que cette théorie est en contradiction complète avec celles de Restori, et surtout celles de Beck et d'Aubry. Je ne puis que la signaler sans oser la juger. M. Ribera connaît bien toute la littérature de son sujet et il nous dit, dans sa préface, que sa théorie est le fruit de très longues recherches; elle suscitera évidemment des discussions, mais l'auteur est bien armé pour les soutenir : aurions-nous découvert enfin la clef définitive de la musique des troubadours, et du même coup de l'origine de leur poésie? On trouvera dans le livre de M. Ribera des pages très précises sur l'introduction des instruments arabes en Espagne et sur le contact du monde intellectuel européen et musulman pendant le Moyen âge. Le présent fascicule contient, en notation moderne, cent trente mélodies, dont neuf tirées du ms. 844 de la Bibliothèque Nationale de Paris. Le second fascicule comprendra cent trente mélodies du ms. 846 de la Bibliothèque Nationale et le troisième sera consacré à la musique des Minnesinger.

M. J. Ribera avait déjà exposé une partie des idées que nous venons d'analyser dans un livre qui paraît avoir échappé à l'at-

1. Je l'ai fait entrer depuis à la Bibl. Univ. de Toulouse.

tention des provençalistes, et qui n'est autre que son discours de réception[1] à l'Académie royale espagnole. On y verra comment l'auteur en est arrivé à la conclusion que la musique des troubadours (et peut-être leurs formes métriques) dérivent d'une musique et d'une poésie andalouse-romanes, qui auraient vécu à côté de la poésie arabe depuis le x[e] siècle. Les joyeusetés et lascivités de certaines pièces du comte de Poitiers s'expliqueraient par l'influence (plus ou moins immédiate) de quelques-unes de ces poésies. L'appendice III donne la traduction d'une *albada* d'Abencuzmán (écrite vers 1130-1140), dans laquelle des passages comme celui-ci : « *Alborea el alba; alba maldita! Por que viene el alba* » rappellent des passages connus des *albas* provençales. J. Anglade.

Santi (D[r] L. de). *Les Minut, seigneurs du Castéra et de Pradère.* Toulouse, imp. Saint-Cyprien, 1924; in-8° de 13 pages (Extr. de la *Revue historique de Toulouse*, XI, 1924). — Ce travail complète, à quelques égards, l'étude de M. Delaruelle sur Jacques Minut, parue dans les *Annales du Midi*, XXV (1923). M. de S. rectifie et complète les données de la *Biographie toulousaine* sur la famille de Minut et ses alliances, en utilisant des textes déjà publiés mais épars ou des textes inédits. J. Calmette.

Soulgé. *Essai d'introduction à la publication de Terriers foréziens. Le Régime féodal et la propriété paysanne.* Paris, Champion, 1923; in-8° de 405 pages. — Remarquable étude d'histoire économique et sociale dont la portée dépasse singulièrement la région où M. Soulgé a limité son érudite enquête. Vingt chapitres nourris de faits et d'idées (p. 1-283) abondent en réflexions judicieuses et profondes sur la noblesse — dont la stabilité comme classe dépend essentiellement de ses affinités avec la terre et qui fut, au cours des siècles, maintes fois usurpée — ou sur la féodalité qui fut vraiment « consentie » par tous comme étant le régime qui sauvegardait le mieux l'ordre

1. *Discursos leidos ante la* Real Academia Española *en la recepcion publica del señor* D. Julian Ribera y Tarragó. Madrid, 1912, in-8°, 94 p.

social. M. S. nous montre l'immense variété des fiefs, dont quelques-uns représentaient si peu de chose qu'ils purent être, au 4 août 1789, enlevés à leurs possesseurs sans beaucoup les affaiblir; il passe en revue les droits féodaux, dont les uns étaient exactement définis et dont les autres étaient dits « exorbitants », parce qu'ils étaient plus vagues et non parce qu'ils étaient injustifiés. Il suit enfin la lente accession des paysans à la propriété qui, à la veille de la Révolution, est parfois entre les mains dans la proportion des deux tiers, et ne s'arrête qu'en 1793, à la fin « officielle » du régime féodal. — La deuxième partie du volume (p. 285-374) est consacrée à la reproduction et à l'analyse d'un certain nombre de terriers, dont le plus ancien remonte à 1381. Des indications marginales et des tables facilitent le maniement de cet ouvrage, qui n'est austère qu'en apparence et dont l'intérêt est, jusqu'à la fin, extrêmement vif. Il faut souhaiter qu'il inspire en dehors du Forez des enquêtes aussi intelligemment poursuivies et aussi fécondes en résultats.

L. Villat.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Aragon (Henry). Figures célèbres de l'histoire roussillonnaise. Pièces historiques. Autographes. Études archéologiques et historiques sur le Roussillon, 5e série. Livre 3. Perpignan, imp. Barrière, 1923; in-8° de 113 p.

Id. Notice historique sur le séjour d'Ibrahim-Pacha à Vernet-les-Bains (1846). Perpignan, imp. Barrière, 1923; in-8° de 39 p.

Id. Les intendants du Roussillon et les inondations à Perpignan (1685-1789). Recueil des ordonnances, décrets, règlements, t. I. Perpignan, imp. Barrière, 1924; in-8° de 344 p.

Id. Le port de Canet en 1741. Contrats d'affrètement relatifs à ce port. Perpignan, imp. Barrière, 1924; in-8° de 20 p.

Archives départementales du Gers. Répertoire numérique de la série G, par R. Pagel. Auch, imp. Capin, 1923; in-4° à 2 col. de 28 p.

Archives départementales de la Haute-Savoie antérieures à 1792. Répertoire numérique de la série C (administrations provinciales), par Cl. Faure. Annecy, imp. Hérisson, 1923; in-4° à 2 col. de 38 p.

Aulard (F.-A.). Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire, t. XXVI, 29 juillet 1795-29 août 1795 (11 thermidor an III-12 fructidor an III). Paris, Leroux, 1923; in-8° de 808 p.

Bénac (J.-M.), vicaire général d'Auch, prévôt du chapitre métropolitain Saint-Bertrand de l'Isle (1040-1123), évêque de Comminges (1073-1123). Auch, imp. Cocharaux, 1923; in-16

de XI-111 p. et grav. (Extr. de l'ouvrage en trois volumes : *Les Saints du calendrier diocésain d'Auch.*)

BERTHOMIEU (Louis). Musée de Narbonne. Catalogue descriptif et annoté des peintures et sculptures. Toulouse, Privat, 1923; in-8° de XXXVII-241 p. et 48 pl.

CAPEILLE (Abbé Jean). Histoire de la maison des chevaliers de Banyuls, barons de Nyer, marquis de Montferré, seigneurs de La Rocha, Millepetit (1132-1922). Céret, Casteil, 1923; grand in-4° de 643 p. et grav.

CHAILLAN (Abbé M.). Les collections archéologiques de l'abbé Laurent Bonnemant à la fin du XVIII[e] siècle. Aix-en-Provence, imp. Nicollet, 1923; in-8° de 92 p.

CHEVALIER (Chanoine Ulysse). Regeste dauphinois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349, t. VI, fasc. 16 à 28 (année 1342-1359), n[os] 31.453-36.733. Valence, imp. valentinoise, 1923, grand in-4° à 2 col. de 830 col.

DESAZARS DE MONTGAILHARD (Baron). Les artistes toulousains et l'art à Toulouse au XIX[e] siècle. 1[re] livraison. Introduction, baron Gros, Ingres, Valenciennes. Toulouse, Guitard, 1924; in-8° de XVII-120 p. et portrait.

Étude historique et généalogique sur la maison de Bellissen-Benac de 960 à 1923. Foix, imp. Lafont de Sentenac, 1923; in-8° de 65 p.

Histoire (L') de la ville de Pennes, de Giberti, publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque de Carpentras, par H. GIRAUD. Marseille, Flammarion et Vaillant, 1923; in-4° de XI-695 p.

JACQUÈME (C.). Histoire de Cadenet. Deuxième partie. Le Christianisme dans la vallée de la Durance. Marseille, imp. de la Société du *Petit Marseillais*, 1923; in-8°, p. 155 à 271, avec grav.

Jean XXII (1316-1334). Lettres communes analysées, d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par G. MOLLAT,

t. IX, fasc. 19. Paris, de Boccard, 1923; gr. in-4°, de 160 p. (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*)

Lafforgue (Abbé E.). L'instruction primaire en Bigorre. Tarbes, imp. Saint-Joseph, 1923; in-12 de 100 p.

La Monneraye (Jean de). La révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme en Bas-Poitou au xviiie siècle. Fontenay-le-Comte, imp. Lussaud, 1923; in-8° de 18 p. (*Revue du Bas-Poitou*, 1923.)

Mitry (Général comte de). Généalogie de la maison de Lauzières de Thémines en Languedoc et Guyenne (1100-1877). Moulins, Crépin-Leblond, 1923; in-8° de 161 p. et grav.

Morère (Ph.). Victor Pilhes, commissaire du Gouvernement provisoire, représentant du peuple. Foix, Gadrat, 1924; in-16 de xv-246 p.

Sabatié (Abbé A.-C.). Histoire d'une très ancienne paroisse. L'église et la paroisse de Saint-Amans de Rodez. Première partie : de l'origine au xviie siècle. Deuxième partie : du xviie au xxe siècle. Paris, Lecoffre et Gabalda, 1923; 2 vol. in-8° de viii-332 et 324 p.

Vallernaud (P.). Notes complémentaires à l'histoire de Saint-Vallier. 2e série. Reconnaissance générale de la comté de Sainct Vallier en 1651. Renseignements inédits sur les événements qui se sont déroulés au couvent de Picpus de Saint-Vallier. Quelques détails sur Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, et sur Diane de Poitiers, la Grande Dame. Valence, imp. Céas, 1924; in-8° de 83 p. et pl.

Le Gérant : Éd. PRIVAT.

Toulouse. — Impr. et Libr. Édouard Privat. — 7356

ANNALES DU MIDI

REVUE DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

FONDÉE SOUS LES AUSPICES DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

PAR

ANTOINE THOMAS

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION

A. JEANROY

Professeur à l'Université de Paris.

DIRECTEURS

J. ANGLADE, J. CALMETTE, H. GRAILLOT

Professeurs à l'Université de Toulouse.

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

Nos 149 et 150. — Janvier-avril 1926.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES ARTS, 14 (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — AUGUSTE PICARD, RUE BONAPARTE, 82

COMPTES RENDUS CRITIQUES

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

P. Boissonnade. L'agriculture en Languedoc dans la seconde moitié du XVII siècle.
C. Brunel. Abrégé populaire d'une des vies provençales de sainte Marguerite.
J. Calmette. Emigrants lyonnais à Barcelone en 1789.
H. Courteault. Lettres inédites du cardinal d'Armagnac.
Fr. Galabert. L'émeute toulousaine de 1357 et Gaston Phœbus.
B. de Gauléjac. Partage de serfs à Laramet en 1231.
H. Graillot. Contributions à l'histoire de l'art méridional.
— Toulouse romaine; son Capitole, son Forum.
R. Lizop. La fin de Gondewald et la destruction de *Lugdunum Convenarum* (585).
A. Thomas. Etudiants méridionaux à Paris au XV siècle.
— Glanures d'Outre-Manche.
— Deux exemples de cryptographie dans des manuscrits méridionaux.
P. Vidal. Un faux « chemin de Charlemagne » en Roussillon.

LES ANNALES DU MIDI

Tout ce qui concerne la rédaction et le service des échanges doit être adressé à M. J. CALMETTE, *60, rue Bayard, Toulouse.*

Tout ouvrage dont un exemplaire aura été adressé à la direction des « Annales du Midi » sera l'objet d'un compte rendu critique ou d'une analyse sommaire.

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT

Le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre.

Elles forment, à la fin de l'année, un volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement est fixé à 20 francs pour l'année courante.

Le prix des années antérieures est fixé à 25 francs.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU FOLKLORE
DE LA HAUTE-AUVERGNE

LE SACHET ACCOUCHEUR ET SES MYSTÈRES

Croire au surnaturel est, vraiment, un besoin inné, car, de tout temps, la croyance a occupé une large place dans l'arsenal thérapeutique. Ne suffit-il pas d'être persuadé de l'effet merveilleux d'un remède pour créer le prodige?

De nouveaux thérapeutes se passent même de tout intermédiaire, en préconisant, simplement, l'autoguérison par l'autosuggestion. Ils annoncent, chaque jour, des résultats superbes qui, cependant, ne sauraient l'emporter sur ceux que de nombreuses générations ont obtenu d'un pauvre petit sac de toile, soumis, récemment, à notre examen.

I

Depuis une époque bien lointaine, la famille R..., habitant la ville d'Aurillac (Cantal), possédait un sachet, dont les effets étaient si connus du voisinage pour favoriser la délivrance des femmes enceintes, qu'on venait souvent le demander. Le prêt en était toujours discret et gratuit. Et, quand l'événement avait eu lieu, il était facile d'apprécier l'importance du service rendu, d'après les manifestations d'une reconnaissance profondément sentie. La vie accueillait très vite, sans grandes douleurs, les enfants qui lui arrivaient sous la protection du sachet.

Ce dernier possédait un pouvoir encore plus étendu; on le recherchait dans les occasions périlleuses, notamment quand il fallait entreprendre un long voyage. Son efficacité ne cessait d'être confirmée.

Transmis comme un legs précieux, il resta constamment au même foyer. A l'instar des ruches actives, celui-ci eut bien des essaims qui, de temps à autre, se répandaient dans maintes directions, mais licence de sortie ne fut jamais donnée à un objet exigeant si peu de place, si peu de soins, et dont la possession était si vivement convoitée. Puis, n'avait-on pas, en lui, le palladium de la famille, de la cité peut-être?

Les années s'ajoutaient aux années; le sachet accomplissait avec succès son œuvre de bienfaisance. Un jour vint, pourtant, où la renommée déclina, et, peu à peu, le sachet tomba dans l'oubli, comme toutes les choses qui ont eu leur heure de célébrité.

Néanmoins, son détenteur lui conservait une égale sollicitude, en raison des souvenirs du passé, de ces traditions de famille qui enchaînent les jeunes générations aux anciennes, et forment un patrimoine moral de douceur si exquise. La sollicitude finit, même, par prendre un tel relief, que le désir de mieux connaître l'objet se fit jour, et que ce désir, de plus en plus intense, amena bientôt l'ouverture — nous allions dire la violation — du mystérieux sachet. Semblable aux tombeaux des Pharaons, il nous dévoile aujourd'hui ses secrets.

II

Le petit sac, à forme rectangulaire (hauteur : 125^{mm}; largeur : 95^{mm}), se compose de trois enveloppes de toile, dont une a été ajoutée ultérieurement, après usure de

l'enveloppe extérieure primitive. Cette circonstance dénote déjà un emploi fréquent.

La toile de l'enveloppe extérieure a de larges raies, alternativement blanches et bleues; le fond, d'un rouge foncé, de la seconde enveloppe, est rehaussé de fleurs blanches; sur le fond blanchâtre de l'enveloppe extérieure, apparaît un semis d'étoiles et de points noirs.

Le contenu présente le plus bizarre assemblage que l'on puisse rêver.

Tout d'abord, un paquet de cordons entremêlés frappe les yeux.

A ce paquet, sont attachés :

1° Un reliquaire ovale en carton ($42^{mm} \times 32^{mm}$), dans un assez mauvais état. L'intérieur, protégé par un verre. renferme une fleur en relief. La corolle, composée de six pétales arrondis, disposés symétriquement, est entourée d'un cercle à six lobes réguliers, dont les angles se raccordent avec les pétales. Du pédoncule, qui repose sur de gracieux enroulements, se détache, de chaque côté, une feuille lancéolée dessinant une courbe.

Les reliques ne sont pas apparentes, en raison de leur petitesse. Quelle est leur nature? Existent-elles même toujours? On ne saurait l'indiquer sans ouvrir le reliquaire. En tout cas, quatre bandelettes manuscrites, placées deux à droite et deux à gauche, l'une au-dessus de la feuille, dans la courbe, l'autre au-dessous, nous révèlent les saints intéressés : saint Cassian et saint François; saint Gorgon[1] et saint Jovinian[2].

La réunion de ces noms de saints ne nous suggère aucune observation spéciale, du moins en ce qui concerne

1. Plus connu sous le nom de saint Gorgone ou saint Gorgonien.
2. Saint Jovinien. Lecture assez difficile, mais ne paraissant pas douteuse.

le Propre du diocèse de Saint-Flour, dans lequel se trouve la ville d'Aurillac.

2° Un médaillon ovale en métal ($24^{mm} \times 19^{mm}$). On remarque sous le verre, de chaque côté, une figure modelée sur de la cire plâtrée et une légende. Les traits, ainsi que les caractères, marquent à peine. Il doit s'agir encore d'effigies de saints.

3° Sept grains de chapelet, dont un plus gros, en bois de nature indéterminée. Les grains bénits cousus dans les vêtements servent toujours d'amulettes.

4° Un ruban en soie (longueur, franges comprises : $1^{m}79$; largeur : 25^{mm}), de couleur saumon, jaunie à intervalles réguliers, sur lequel sont imprimés, en capitales romaines noires, les mots italiens : *Longhezza*[1] *di Nostro Signore Giesu Christo* (Longueur de Notre-Seigneur Jésus-Christ).

La taille du Christ est exactement indiquée, si on la fixe, avec certains auteurs[2], à $1^{m}80$ *environ*.

Nous ignorons l'emploi de ce ruban, qui rappelle les phylactères, les banderoles à inscription, en usage au Moyen âge et à la Renaissance.

Signalons, pour mémoire, que l'on vend dans la chapelle de Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), à l'époque des principaux pèlerinages, le 2 juillet et surtout le 8 septembre, de nombreux objets de piété, notamment des rubans de couleur, verts, jaunes et rouges, pouvant servir de jarretières et portant, en caractères imprimés, de pieux versets.

Il importe de signaler également le ruban en soie blanche, dit *ceinture de la Vierge*, que l'on offre aux fidèles, dans la basilique de Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse. La Vierge noire de la Daurade est invoquée sous

1. Orthographe vicieuse. Il faut un *u* à la place de l'*o*.

2. Dom P. Chamard, *Le linceul du Christ*, p. 100, Paris, libr. Oudin, s. d., 4e édition.

le nom de *Notre-Dame de la Délivrance*. C'est la protectrice des femmes enceintes. Le moyen, qui assure le bienfait de cette protection, consiste à se ceindre d'un ruban bénit, ayant touché la statue miraculeuse. Une invocation à la Vierge est imprimée sur le ruban (longueur : 1 m. 20; largeur : 35 millimètres)[1].

5° Nous découvrons encore, dans le petit sac, un bout de ruban en soie, ayant 25 centimètres de longueur et 26 millimètres de largeur.

Sur ce ruban, de couleur jaune, sont imprimés en noir, entre deux traits formant encadrement, et en capitales romaines de 12 millimètres de hauteur, les mots espagnols *..ridad dy Ilescas*.

Le premier mot est incomplet. On doit lire, probablement, *Caridad*, et on aurait, ainsi, un membre de phrase signifiant : Charité d'Ilescas.

En Espagne, une localité, située entre Tolède et Madrid, à mi chemin des deux villes, porte le nom d'*Illescas*. Une colonie auvergnate, composée, principalement, de membres de familles alliées, et dont a fait partie le poète cantalien Arsène Vermenouze, y exerce, depuis longtemps, un important négoce.

L'inscription du ruban rappelle, peut-être, l'existence d'un antique sanctuaire dédié à Notre-Dame de la Charité.

Continuons l'énumération des objets.

6° Un sachet de forme allongée, en toile grise. Sur le côté de la couture, est fixée une minuscule statuette (longueur : 25 millimètres; largeur : 10 millimètres), en matière très dure, d'un noir luisant (ébène ? jais ?), représentant un personnage barbu, coiffé d'un chapeau rond, aux bords relevés, habillé d'un manteau qui cache les

1. Indications extraites des imprimés distribués à la Basilique. Ces dimensions sont celles du ruban, aimablement communiqué, avec les imprimés, par un Docteur montalbanais.

bras et descend jusqu'aux pieds, non apparents. Le costume évoque celui du xv[e] siècle.

La barbe du personnage nous permet d'induire qu'il s'agit, sans doute, d'un pèlerin. Pendant le xv[e] siècle, en effet, la barbe a été condamnée par la mode; en dehors des paysans et des pèlerins, on ne voyait que visages rasés.

Le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle jouissait, en Haute-Auvergne, d'une grande vogue, entretenue et augmentée par un fort courant d'émigration. Le chef-lieu du pays, Aurillac, a trois coquilles d'argent dans ses armoiries[1], une de ses rues porte le nom de Saint-Jacques. Jamais gîtes d'étapes mieux connus des Auvergnats que ceux de la *Voie française*, nom donné au chemin suivi par les pèlerins de France pour se rendre à Compostelle[2].

Malgré cette fréquentation, la longueur et les surprises de la route créaient des risques, contre lesquels il fallait se prémunir. On implorait, avant le départ, le secours du ciel; on emportait de saintes reliques comme sauvegarde.

Nous ne savons ce que renfermait le sachet, et, par conséquent, sous quelle égide s'était placé le pèlerin en effigie.

Mais, ne pourrait-on supposer, avec autant de raison, que la statuette provient du lieu même du pèlerinage, dont elle est un précieux souvenir, une preuve tangible de visite? En l'espèce, toutes les hypothèses se valent.

7° On voit ensuite dans l'enveloppe : deux autres sachets carrés (45 millimètres de côté), en étoffe de couleur mar-

1. Les armoiries sont : de gueules à 3 coquilles d'argent, au chef cousu d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or.

2. Abbé J.-B. Pardiac, *Histoire de saint Jacques le Majeur*, p. 145. Coderc et C[ie], libraires, Bordeaux, 1863.

ron foncé, unis par un double cordon de 37 centimètres de longueur, formant un véritable scapulaire.

Un anneau en fer est cousu à l'un des sachets, qui contient un fragment d'os, plié avec soin dans du papier. Dans l'autre, se trouvent deux fragments de médaillon en cire plâtrée, reproduisant une tête couronnée, vue de profil à droite et indéterminable.

8° Un tout petit médaillon rond, en métal (diamètre : 13 millimètres), muni d'un fermoir et d'un anneau de suspension. Deux morceaux de matière ligneuse y sont déposés.

9° Plusieurs débris de cire vierge englobant des cordons (fragments de sceaux ? de cierges bénits ?)[1].

10° Un bout de fil de fer recourbé en crochet et entouré de laine.

11° Une longue chaîne double, en fil métallique, enroulé comme un ressort à boudin, d'une surprenante élasticité, elle possède une agrafe et plusieurs glands, en forme de cônes de pin.

12° Enfin, l'on remarque une liasse de parchemins et de papiers, constituant, à tous égards, la partie la plus importante de l'exhumation.

Cette liasse comprend six documents : un manuscrit sur papier de chiffe non rayé ; un imprimé sur papier de même nature et quatre manuscrits sur vélin. Leur exa-

1. Il y a lieu, cependant, de signaler que, d'après Psellus, un peu de cire, attachée à un fil, suffit pour conjurer le mal que voulaient et pouvaient faire les mauvais génies. Dom Jacques Martin, *Explication de divers monuments singuliers qui ont rapport à la religion des anciens peuples* (p. 457). Paris, Lambert et Durand, libraires, 1739.

Ajoutons aussi qu'on offre à quelque image de saint un morceau de cire, ou un peu de laine d'agneau, pour en obtenir la guérison d'une fièvre. Collin de Plancy, *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses.* (Tome III, p. 108), Paris, Guien et Cie, libraires, 1822.

men va nous montrer que la renommée du sac accoucheur avait un solide point d'appui.

Notons auparavant, en présence de l'ensemble du contenu, que les objets appartiennent à des âges différents, allant de la fin du XIIIe siècle au XVIIIe siècle (la chaîne est peut-être postérieure), et qu'il y a lieu, ainsi, de faire remonter à 150 ans, environ, l'époque de leur réunion, ou, tout au moins, si l'on envisage des additions successives, l'introduction du dernier objet dans l'enveloppe commune.

III

Documents sur papier.

1re Pièce. — Le premier manuscrit est une prière-amulette du début du XVIe siècle; il se compose de deux feuillets doubles de 25 centimètres de long et de 145 millimètres de large.

Les cinq premières pages sont écrites en entier; la sixième est écrite sur un peu plus de la moitié; les septième et huitième sont en blanc. Toutes ont de larges mouillures.

Le pliage a été effectué sur quatre parties rectangulaires égales.

Le filigrane du papier représente une main ouverte; le médius est relié, par un trait, à une étoile, posée à un centimètre au-dessus de lui.

Un préambule indique l'efficacité de la prière et les diverses circonstances dans lesquelles on doit s'en servir. On remarquera que les prescriptions relatives à l'emploi du pain et de l'eau offrent un caractère original; les prières de ce genre, en effet, ne nécessitent, généralement, le concours d'aucun objet ou d'aucune matière en dehors de l'écrit lui-même.

Nous avons souvent vu, en Auvergne, dans des liasses de papiers de famille, des prières-amulettes que l'on conserve précieusement. L'une d'elles, par exemple, que nous avons entre les mains, est adressée à la Vierge Marie. La tradition rapporte que sa découverte a eu lieu sur le Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et on lui attribue le pouvoir de préserver de mort subite, de la peste, etc.

Une autre prière, écrite sur la même feuille, aurait, également, une très grande puissance : « Tous ceux et celles qui la garderont dans leurs maisons, le malin esprit ne les surprendra point, ni le feu, ni la tempête ne le toucheront point, et lorsqu'une femme sera en mal d'enfant mettez-lui cette lettre sur elle par dévotion, à l'instant elle sera délivrée. » — Nous rencontrerons plus loin, dans de vieux textes, la même formule développée.

Les prières dont il s'agit, se bornent à de courtes invocations, comprenant, tout au plus, six à sept lignes, tandis que la prière du manuscrit est fort longue, comme nous allons en juger par l'extrait suivant, où nous reproduisons le texte sans modifications d'orthographe, sans correction. D'un côté comme de l'autre, il y a lieu de mettre en relief l'emploi exclusif du français; aucun mot latin ne figure.

Prenez du pain de froment et ditez l'oraison sur le dit pain et donnez au malade le pain à menger, hastivement il sera guery; et sy vous entreprenez d'aller en voyage, cy dites ceste oraison et nul n'ara puissance de vous troubler en vostre voiage; et sy fame travalhe d'enfant, donnez luy à boire d'eaue de fontaynes et dites ceste orayson sur l'eaue et luy donnez à boire ou nom de la trinyté, tantoust enfantera et de tout perilh eschapera et son frouyt ainsy. Nul ne scet la vertu de ceste orayson, fors que Dieu et sainct Pierre qui la fit pour l'enseignement du sainct esperit, et chacune personne qui la dira. v. ans de pardon ara.

La prière se compose de 114 vers ; quelques échantillons suffiront à montrer le sens général et la naïveté de la facture :

Vray Dieu mon père créateur de tout le monde
rédempteur filz et benoit Sainct esperit confort.

. . . .

Je te prie par Saincte gloire
que me veulhes donner victoire
encontre tous mes ennemys
quy autour de moi se sont mys
et quy ne puissent résister
a moy sy non par ton plaisir
ne nullement contredire
sil te plaist mon très cher sire

. . . .

Car vray Dieu je te suplie
qu'en ceste présente vie
veulhes estre ma fortitude
mon refuge et mon estude
salut et consolation

. . . .

et ma tour bien fortifiée
immobile et bien fondée
dispargés soient mes adversayres
les quels me sont toujours contraires
et entièrement confondus
par ta saincte digne vertu
Dieu de Abraam,
Dieu de Ysaac
Dieu de Jacob et de Sydrac
Et Dieu de tous les bien vivants
quy à toy sont obéisants
delivrez moy de pechez
dont je suys très fort entachez

. . . .

Aide moy en ma necessité
donne moy force et chasteté

Vertu et vraie obédience
et en tout bien persévérance
. . . .
Ainsy te plaise de mes vises
Moy délivrer et des mallices
de trestous mes anemys
et qu'en ton sainct paradis
Voir te puisse fasse à fasse
et mon ame quy tant est lasse
par ta saincte digne passion
guarder me volhes de damnation.
. . . .
Amen.

*
* *

2e Pièce. — Cette amulette, pliée en quatre carrés égaux, est imprimée en noir sur papier et semble appartenir au début du xvie siècle. L'impression occupe tout le recto; le verso est en blanc. Une déchirure de 45mm de long a fait disparaître, à gauche, une partie du bas de page.

L'imprimé, large de 18 centimètres et long de 273mm, est encadré dans le haut, ainsi que sur les côtés, d'une baguette de 7mm de largeur, ornée de motifs différents, et coupée en deux, sur les côtés, par la lettre majuscule H. La partie encadrée, baguette comprise, a 144mm de large et 238mm de hauteur.

La presque totalité du texte est divisée en deux colonnes, entourant une croix latine, au bas de laquelle est reproduite la plaie faite au côté du Christ. L'extrémité inférieure de cette figuration est placée entre trois clous : un à droite, un à gauche, et le troisième en pointe. Le texte se termine par huit lignes, s'étendant sur toute la largeur de la feuille.

En tête de chaque colonne, existe une lettre initiale avec décor floral.

L'arbre de la croix a 104^{mm} de long et 10^{mm} de large. La traverse est figurée, au-dessous, par un double trait et par un simple au-dessus; largeur, 12^{mm}; longueur, 48^{mm}; distance au sommet, 19^{mm}.

La place des trois clous est marquée à 8^{mm} de l'extrémité des croisillons et à 25^{mm} du pied de l'arbre[1].

Les clous latéraux ont 20^{mm} de longueur, et le clou inférieur n'a que 18^{mm}. La tête, carrée à la base, est terminée en pointe de diamant. Chaque face a une largeur de 4^{mm}[2].

La plaie en forme de fuseau aplati (longueur, 55^{mm}; largeur médiane, 4^{mm}) est entourée d'une figure oblongue, dont les côtés sont arrondis en arc de cercle (longueur, 64^{mm}; largeur, 23^{mm})[3].

1. « Juste Lipse croyait que, pour N.-S., les clous, selon le mode de crucifiement romain, avaient été enfoncés dans le poignet et non dans les mains qui eussent été trop faibles pour supporter le poids du corps. L'effigie du Saint-Suaire lui donne raison. » (Arthur Loth, *Le portrait de N.-S. J.-C. d'après le Saint-Suaire de Turin*, p. 30. Paris, H. Oudin, s. d.). Dans sa « Vie de Jésus », Renan expose « qu'un billot de bois, sorte d'antenne, était attaché au fût de la croix, vers le milieu, et passait entre les jambes du condamné, qui s'appuyait dessus. Sans cela, les mains se fussent déchirées et le corps se fût affaissé. » La première hypothèse nous paraît plus plausible.

2. L'usage de placer les pieds du Christ l'un sur l'autre et de les fixer avec un seul clou, remonte au XIIIe siècle; il a son point de départ en Italie. Cet usage est contraire à la tradition chrétienne (Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes. In verbo :* Crucifix. Paris, Hachette, 1865).

L'un des clous de la croix est conservé à Rome, à Sainte-Croix de Jérusalem; il est long de 12 centimètres et large d'un centimètre sur chaque face (Hoppenot, *Le Crucifix dans l'Histoire et dans l'Art*, p. 9, Paris, Maison de la Bonne presse, 1899). Il est à noter que ce clou a une tête ronde et non carrée.

3. « La dévotion de la plaie du côté divin apparaît dans la réforme cistercienne au XIIe siècle. Saint Thomas d'Aquin parle du sang répandu de la plaie du côté et du cœur, mais le symbolisme plastique ne nous montre que rarement l'image du divin Cœur avant la fin du XVe siècle. » (L. Cloquet, *Éléments d'Iconographie chrétienne*, p. 84. Lille, Desclée, 1890).

Les figures de la croix et de la plaie donnent lieu à des observations intéressantes.

Il est, tout d'abord, mentionné que la croix du Christ était 46 fois aussi longue. Cette indication fait ressortir à $4^{m}78$ ($104^{mm} \times 46$) la longueur de l'arbre et à $2^{m}20$ ($480^{mm} \times 46$), celle de la traverse. La distance du bas de cette dernière au sommet de l'arbre est de $1^{m}42$ ($310^{mm} \times 46$).

Dans la croix latine (*crux capitata* ou *crux immissa*), la traverse se trouve aux deux tiers de la hauteur du montant[1]. Les mesures précédentes concorderaient sensiblement avec cette donnée, car la traverse prend naissance à $3^{m}35$ (Les deux tiers de $4^{m}78$ font $3^{m}19$).

En outre, pour la même croix, les trois branches du haut doivent être égales[2]. Cette condition, en l'espèce, est à peu près également remplie. Seul le croisillon de droite présenterait une légère différence de 3 à 4 centimètres.

Les dimensions de la croix sont relatées plus bas une seconde fois. La hauteur, fixée en pieds (15), atteint 5 mètres environ, et la largeur de la traverse (10 pieds) serait de $3^{m}33$.

La première dimension n'offre qu'une différence d'une vingtaine de centimètres avec celle qui a été déjà calculée, mais il y a, pour la seconde, un écart très grand, plus d'un mètre. Il est probable qu'une erreur de transcription a été commise, et qu'il faut 6 pieds, au lieu de 10.

La profondeur du trou creusé dans le roc, pour planter la Sainte Croix, serait de 1 pied 1/2 environ, soit 50 centimètres, « outre la terre qui était dessus[3] ».

Nous avons trouvé pour le montant de la croix (tra-

1. Hoppenot, *op. cit.*, p. 4.
2. J. Mallet, *Cours élémentaire d'archéologie religieuse*, p. 47. Paris, Poussielgue, 1883.
3. Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, p. 313. Paris, Garnier frères, 1859.

verse comprise) une longueur de $3^{m}91$. En déduisant les 50 centimètres plantés dans le roc, il nous reste une hauteur de $3^{m}41$, utilisée pour le crucifiement de Jésus. Cette dimension paraît bien suffisante pour une taille de $1^{m}80$, si les bras sont placés, sur les croisillons, dans une position à peu près horizontale. Il est vrai que nous ne tenons pas compte de l'épaisseur de « la terre qui était au-dessus », épaisseur non indiquée, mais semblant, toutefois, peu importante.

Les mensurations de la plaie n'amènent pas davantage à constater d'invraisemblances. Une blessure de ce genre dénote l'emploi d'une lance à lame large et épaisse[1].

Les clous de la croix sont reproduits au sixième de leur grandeur ($20^{mm} \times 6 = 120^{mm}$). On ne peut supposer que la même proportion s'applique à la plaie. Celle-ci était-elle très étendue?

D'après la chronique d'Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, qui avait vu, en 1503, le Saint-Suaire de Turin, la plaie révélée par la précieuse relique serait « longue environ d'un bon demi-pied », elle « est fort ensanglantée ». Le demi-pied correspond à un peu moins de 17 centimètres. C'est exactement la mesure que nous donne le triple de la dimension déjà notée ($55^{mm} \times 3 = 165^{mm}$). La largeur, c'est-à-dire la partie comprise entre les deux lèvres, ressortirait à 12^{mm} ($4^{mm} \times 3$) et l'on s'explique ainsi que la plaie soit « fort ensanglantée[2] ».

Le texte de l'amulette ne motive pas de commentaire spécial.

Il commence par l'affirmation, que nous retrouvons dans toutes les pièces identiques, des vertus de cette amu-

1. *La Sainte Lance*, trouvée, en 1098, par les Croisés à Antioche, est déposée dans la basilique du Vatican depuis 1492 (Martigny, *op. cit. In verbo : Passion (reliques de la)*.

2. Arthur Loth, *op. cit.* p. 50; Dom Chamard, *idem*, p. 62.

lette; quiconque la portera sera à l'abri de tout péril et de mort soudaine, et les femmes ne pourront mourir en enfantement.

Les formules latines, les oraisons jaculatoires, séparées par une croix, sont empruntées aux Saintes Écritures, principalement aux évangiles selon saint Jean ou saint Luc. Le verset 8 du chap. XVIII (*Si autem me quæritis*, etc.) du premier évangéliste et le verset 30 du chap. IV du second (*Jesus autem transiens*, etc.) sont le plus souvent cités sur les documents de l'espèce.

Certaines formules sont de simples invocations de la divinité : Agios † Athanatos † O Dieu Saint! O Dieu immortel !

A la fin de la 2e colonne, on énumère les quatre sortes de bois dont la croix de Jésus passait pour être formée : palmier, cyprès, olivier et cèdre [1].

L'amulette se termine par la reproduction de la sentence de Pilate condamnant le Christ à mort et par une invitation au souvenir de cette mort.

1re colonne [2].

C'est la mesure
de la croix de nostre
Seigneur iesucrist
Et fust XLVI foys
aussi longue com-
me ceste mesure icy presente et
qui la portera sur soy par dévo
tion il sera délivré de tos perilz et
ne pourra mourir de male mort

1. D'après Hoppenot (*op. cit.*, p. 29), se basant sur les recherches de Rohault de Fleury (*Les Instruments de la Passion*) la Sainte Croix serait simplement en bois de pin, et son volume n'excéderait pas 0m³1786.

2. La disposition, sur l'original, est fidèlement conservée.

ne de mort soubdayne. Ne par
eaue : ne par feu : ne par tempeste
ne par sagette : ne par fouldre :
ne par tonairre : ne par famine :
ne par maulvais home : ne par
maulvaise femme. Ne tesmoniage
faulx : ne par jugement de faulx
juge. Ne le dyable ne lui pourra
nuyre. Et se aulcune femme
la porte sur elle et que elle dye
ou face dire ceste oraison qu'icy
après sensuyt, quand elle vouldra
enfanter ne pourra mourir en
son enfantement. Ceste mesure
fust apportée à Constantinoble
d'une croix dor et fust par la
main de langel Gabriel à Char-
lemaigne empereur affin que len-
nemy ne luy peust grever ne nui-
re en bataille † Christus rex
venit in pace † Deus homo fac-
tus est † Jesus autem transiens
per medium illorum ibat † Si
autem me queritis sinite hos abi-
re † Agios † Adonay † Te-
tragramamton † Athanatos †

Manquent 24 lignes de la colonne, sauf quelques lettres du dernier mot de chaque ligne.

2e colonne.

C' est la mesure de
la benoiste playe
du costé de no-
stre Seigneur Je-
suchrist laquelle

fust apportée de Constantinoble au noble empereur Charlemaigne dedans une casse dor comme ung reliquiaire précieulx affin que nul ne luy peust nuyre en bataille. Et son tiltre dist que celluy ou celle qui la dicte mesure (de loin verra[1]) ou sur soy la portera sans la jurer ne mourra de mort soubdayne. Ne en feu : ne en eaue : ne tempeste. Et si femme la porte sur soy quant elle enfantera sera legierement délivrée. et est approuvé. Car tout homme qui va en fait darmes et la dit ou porte sur soy nul ennemy grever ne luy pourra ne de male mort ne mourra[2].

Sensuyvent les oraisons.

Benedictio dei patris omnipotentis cum omnibus angelis suis sit super me. Amen.
Benedictio iesuchristi cum omnibus angelis eius et apostolis sit super me. Amen.
Benedictio sancte *Marie*[3] *cum filio suo* sit super me. Amen.
Benedictio ecclesie sancte catholice et beate Catherine sit super me. Amen.

1. Lecture douteuse; mots en partie effacés.
2. Traduction française du texte latin de l'*Enchiridion manuale precàtionum.* — Voir Thiers, *op. cit.*, p. 277.
3. Lecture douteuse des quatre mots en italique, en partie effacés.

dissolvuntur in simul apponendo oleum olivarum ad mensuram unius pleni ovi et de premissis fiat massa et deinde implastrum.

Le quartier est la partie latérale du sabot des solipèdes, entre les mamelles et le talon. On nomme ainsi cette partie, parce qu'elle occupe le quart environ de la circonférence du sabot. Chaque pied a deux quartiers : celui de dedans et celui de dehors.

Le mélange ci-dessus se composait : d'une livre de *poix d'Auvergne;* d'un quarteron (quart de livre) de soufre commun et de la même quantité de cire nouvelle. Ces matières étaient mélangées en ajoutant de l'huile d'olive dans la proportion « de la mesure d'un œuf plein ». Quand la « masse » avait la consistance voulue, on préparait un emplâtre que l'on appliquait sur le *quartier* malade.

Des compositions analogues ayant pour but de « calmer, résoudre et fortifier » figurent bien dans le *Nouveau parfait maréchal*[1], qui faisait autorité au XVIIIe siècle, mais il n'y entre jamais de la poix d'Auvergne; il s'agit toujours de *poix de Bourgogne* et de *poix noire.*

Ces deux produits[2] étaient d'origine végétale; on les extrayait de la résine. La poix de Bourgogne s'appelait aussi *poix blanche.*

Quant à la *poix d'Auvergne*, d'origine minérale, elle était désignée sous le nom soit de poix minérale, soit de vrai pissasphalte naturel, soit de poix de montagne (pix montana). « Le pissasphalte, dit Valmont de Bomare, se trouve en Norvège et en Auvergne, à une petite

1. *Ut supra*, p. 506 et suivantes.

2. Valmont de Bomare, *Dictionnaire d'histoire naturelle*. Lausanne, chez la Société typographique, 3e édition. *In verbo :* Poix minérale. Poix noire.

L'homme ou la femme qui
aura fièvre dye les vers
qu'icy après sensuyvent par ordre,
Nam et si ambulavero in me-
dio umbre mortis[1] non ti-
mebo mala; quoniam tu mecum
es domine deus meus
Ce brevest fust trouvé par
ioseph dabarimathye sur
la playe du coste de nostre Sei-
gneur Jesuchrist en lettre dor.
La précieuse et digne croix
de nostre Seigneur fust XV
pieds de longueur et X du tra-
vers de la dextre et senestre com-
me recitent de Utino Vincent
historial et frère Olivier Mai-
lart docteurs de nostre saincte
mère église.
Ipsa autem crux Chrísti quat-
tuor generum lignorum fuisse
perhibetur scilicet; palme : Cy-
pressi : Olive : et Cedri.

Les premiers mots des huit dernières lignes, occupant toute la largeur de la feuille, font défaut (partie déchirée).

. . . . . doloreuse donnée contre nostre Saulveur et redempteur Jesus par Pylate,
. . . . . pylatus prepositus iudex in hierusalem sub potentissimo monarcha tyberio cesa-
. . . . . . imperium conservet altissimus in omnibus et ex cunctis salutem. Nos
. . . . tribunali ob zelum justicie et synagoge, populi iudeorum presentatus est nobis Jes-

1. Première lettre effacée par une déchirure. Lecture douteuse

. . . . qui temeraria assertione filium dei se dicit.
Cum ex paupercula matre natus sit
. . . opus . . .[1] Salomonis destruere se iactat, populum . . .[2]
a mosayca lege probatis.
. . . . visis et probatis crucis patibulo condemnatum
prescribimus una cum duobus la-
. . . . Vous, vous bons chrestiens ayez memoyre de la
mort de Jesus.

IV

Documents sur parchemin.

1re Pièce. — Cette pièce est un manuscrit sur parchemin de 105mm de large et 110mm de long. L'écriture appartient à la fin du xve siècle, sinon au début du xvie.

Il s'agit d'une recette concernant la médecine vétérinaire. Le poids des substances employées est marqué à l'aide des abréviations usitées à l'époque. Le signe conventionnel habituel représentant la livre[3] a été décomposé en deux parties : H / 6 /[4].

A part le titre, la recette est entièrement libellée en latin. En voici la reproduction exacte :

Pour mal de cartier.

Picis alvernie. . . . . H / 6 / . . .[5]
Sulphuris communis. . . . . / quarto / &.
Cere nove. . . . . / quarto / & m . . .[6]

1 et 2. Sorte de B majuscule avec un crochet vers la gauche à l'extrémité supérieure de la haste.

3. H majuscule avec crochet à la partie inférieure de la haste droite, représentant un H et un 6 conjugués.

4. A. de Garsault, *Le nouveau parfait maréchal*, Rouen. J. Racine, libraire. 1787, 6e édition, p. 440.

5 et 6. Signe identique au « deleatur » usité dans les corrections d'épreuves.

dissolvuntur in simul apponendo oleum olivarum ad mensuram unius pleni ovi et de premissis fiat massa et deinde implastrum.

Le quartier est la partie latérale du sabot des solipèdes, entre les mamelles et le talon. On nomme ainsi cette partie, parce qu'elle occupe le quart environ de la circonférence du sabot. Chaque pied a deux quartiers : celui de dedans et celui de dehors.

Le mélange ci-dessus se composait : d'une livre de *poix d'Auvergne;* d'un quarteron (quart de livre) de soufre commun et de la même quantité de cire nouvelle. Ces matières étaient mélangées en ajoutant de l'huile d'olive dans la proportion « de la mesure d'un œuf plein ». Quand la « masse » avait la consistance voulue, on préparait un emplâtre que l'on appliquait sur le *quartier* malade.

Des compositions analogues ayant pour but de « calmer, résoudre et fortifier » figurent bien dans le *Nouveau parfait maréchal*[1], qui faisait autorité au XVIII[e] siècle, mais il n'y entre jamais de la poix d'Auvergne; il s'agit toujours de *poix de Bourgogne* et de *poix noire*.

Ces deux produits[2] étaient d'origine végétale; on les extrayait de la résine. La poix de Bourgogne s'appelait aussi *poix blanche*.

Quant à la *poix d'Auvergne*, d'origine minérale, elle était désignée sous le nom soit de poix minérale, soit de vrai pissasphalte naturel, soit de poix de montagne (pix montana). « Le pissasphalte, dit Valmont de Bomare, se trouve en Norvège et en Auvergne, à une petite

1. *Ut supra*, p. 506 et suivantes.

2. Valmont de Bomare, *Dictionnaire d'histoire naturelle*. Lausanne, chez la Société typographique, 3[e] édition. *In verbo :* Poix minérale. Poix noire.



VIE DE SAINTE MARGUERITE

lieue de Clermont, où est un monticule d'environ 25 à 30 pieds de haut que l'on nomme le *Puits de la Pege* et auquel il en découle presque continuellement... Les paysans ont soin de le ramasser (le bitume), il a une odeur très puante. »

Le Puy de la Poix (pege est le nom patois) est bien connu des géologues. D'après une récente communication[1] de M. Ph. Glangeaud, le savant professeur de géologie de l'Université de Clermond-Ferrand, « il mesurait, il y a moins d'un siècle, une vingtaine de mètres de haut. — Constatons en passant que cette indication est supérieure de moitié à celle de Valmont de Bomare — et n'est plus représenté aujourd'hui que par une racine de volcan (neck), modeste butte pépéritique de quelques mètres, à la base de laquelle coule également du bitume, de l'eau salée et de l'acide sulfhydrique..... La quantité de bitume (principalement l'été) est très faible ».

La poix d'Auvergne a donc presque disparu et son efficacité thérapeutique n'est guère plus attestée que par les échos du passé. Souhaitons, pour la prospérité du pays, que le pétrole vienne bientôt faire revivre une antique renommée.

*
* *

2[e] Pièce. — Nous abordons, avec ce manuscrit, un domaine bien différent de celui que nous venons de quitter. La pharmacopée animale cède la place à l'*Arsenal de dévotions*.

Le vélin examiné, écrit d'un seul côté, large de 270 mm et haut de 230 mm, se décompose en 30 médaillons, de mêmes dimensions, placés, par groupes de six, sur cinq

1. Ph. Glangeaud, *Note sur les recherches de pétrole dans la Limagne*. In *Revue d'Auvergne*, p. 9, 41[e] année. Fascicule de janvier-février 1924.

L'arbre de la croix est encadré, de chaque côté, par une plate-bande dorée, s'étendant un peu plus bas que les pieds.

Le corps est blanc ; les cheveux et la barbe sont noirs. La place des clous, sur les pieds superposés, est marquée par un signe de couleur plus foncée. Le périzonium est couleur lie de vin tirant sur le bistre.

La tête de la Vierge apparaît au milieu d'un nimbe d'or. Le manteau, formant capuchon, est replié sous le bras ; couleur : rouge ponceau avec liséré jaune. Tunique : vert foncé. Figure et mains : blanches. Yeux et cheveux : noirs. Les pieds ne sont pas apparents.

Saint Jean, nimbé d'or, est vêtu d'un costume à peu près semblable, mais avec alternance de couleurs. Le manteau, sans capuchon, est vert avec liséré blanc. La tunique, rouge ponceau aux manches, est rouge foncé au-dessous du manteau. La couverture du livre a une couleur rouge brun.

Médaillon n° 11. — Miniature représentant la Vierge et l'Enfant. Fond : rouge foncé, parsemé d'étoiles.

La Vierge est assise; elle a un nimbe doré et un diadème à trois fleurons d'or. La figure, les mains et le voile sont blancs; les cheveux et les yeux, noirs. Manteau : bleu semé d'étoiles blanches avec liseré blanc. Sur les côtés, une échancrure du manteau laisse passer les bras. Les manches de la tunique, ainsi que la partie apparaissant au fond du manteau, ont une couleur vert foncé.

L'Enfant est représenté debout, sur les genoux de sa mère, avec un nimbe crucifère. La croix, appliquée sur un fond doré, est rouge orangé.

La robe a la même couleur ; les plis sont indiqués par une ligne noire. Mains et figure : blanches. Cheveux et yeux : noirs.

Le siège a une couleur ocre, avec quelques rehauts de filets blancs. Les traits, qui en dessinent la forme, sont noirs.

Médaillon n° 20. — Cette miniature représente sainte Marguerite s'évadant du corps du dragon. Fond : rouge sombre, étoilé de points blancs.

Dragon bicéphale, de couleur vert foncé. Le corps et les jambes sont couverts de mouchetures blanches. Les cils, les sourcils, les oreilles, l'extrémité de la tête, les bords de la gueule et les dents, sont figurés en blanc; les yeux, en noir. A l'endroit où la queue se replie, le milieu de la boucle est doré. La langue de la tête postérieure est également dorée.

La tunique de sainte Marguerite apparaît, en bleu sombre, dans la gueule du dragon, ainsi qu'à la partie issant du corps du monstre. La Sainte a la figure et les mains en blanc, les cheveux et les yeux en noir. La tête est entourée d'un nimbe doré. La croix, de couleur ocre, est ornée d'un filet blanc sur les côtés de l'arbre et de la traverse.

Médaillon n° 23. — La décollation de sainte Marguerite fait le sujet de cette miniature. Fond : bleu, semé d'étoiles blanches.

La Sainte a un nimbe doré; une robe vert foncé sur laquelle se détachent, aux manches et au milieu du corps, quelques filets blancs. Au-dessous de l'épée, des mouchetures rouges simulent l'écoulement du sang. Figure et mains, en blanc; yeux et cheveux, en noir.

Le bourreau est vêtu d'une tunique rouge orangé, avec capuchon rouge. Chausses : vert sombre. Figure, mains, yeux et cheveux, comme ci-dessus. La poignée de l'épée est dorée; la lame, blanche.

rangées horizontales, et reliés, entre eux, par des croix ajourées, pour faciliter le pliage. L'objet plié avait la grandeur d'un seul médaillon. Les côtés, formant couverture après pliage, sont fortement noircis et usés.

Le texte est écrit en caractères gothiques de la fin du XIIIe siècle. Les médaillons se suivent dans le sens horizontal.

Pour la compréhension et la facilité de la description, nous jugeons indispensable d'indiquer, dans un schéma, le numéro de chaque médaillon, suivant la place qu'il occupe d'après le sens du texte. Les explications seront encore rendues plus faciles en se reportant à la planche photographiée[1].

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30

Chaque médaillon est entouré d'un cercle dont la couleur varie suivant la colonne de telle sorte qu'il y a alternance de couleur entre tous les médaillons dans le sens horizontal, et parfois aussi dans le sens vertical[2].

1. Voir le fac similé, planche II.

2. La disposition des couleurs de ces cercles se présente de la manière suivante :

1re colonne : médaillons 1, 13, 25, couleur lie de vin ; 7, 19, couleur rouge.

2e colonne : médaillons 2, 14, 26, rouge ; 8 lie de vin un peu pâle ; 20 bleu.

La plus grande partie du texte est écrite à l'encre noire. Des lettres en couleur existent dans les endroits suivants :

Médaillon n° 1. — Lettre initiale E, tracée en bleu avec ornements rouges.

Médaillon n° 25. — G majuscule en rouge.

Médaillons n°s 18 et 30. — I majuscule en rouge.

Médaillon n° 22. — Lettre initiale I, tracée en bleu avec ornements rouges. I majuscule en rouge avec ornements violacés.

Médaillon n° 29. — Lettre initiale I en bleu avec ornements rouges.

Médaillons 27, 28, 29. — On y remarque des intercalations de signes composés d'une croix renfermée dans un carré. Les traits sont dessinés à l'encre rouge ou bleue : 8 en rouge et 6 en bleu, dans le n° 27; 12 en rouge et 9 en bleu, dans le n° 28; 2 en rouge et 3 en bleu, dans le n° 29. Ces signes sont placés sans aucune symétrie; ils marquent les endroits où l'on doit faire le signe de la croix.

Quatre miniatures ornent le texte et occupent, chacune, tout un médaillon.

Médaillon n° 8. — Miniature représentant la scène de la crucifixion.

Le fond bleu est semé de points blancs. La croix a la forme latine. La traverse est colorée en blanc. Au-dessous, la partie circonscrite par les bras du Christ est dorée, sauf près de la tête, entourée d'un nimbe rouge.

3e colonne : couleur de lie de vin un peu pâle pour tous les médaillons.

4e colonne : couleur rouge pour tous les médaillons.

5e colonne : médaillons 5, 17, 29, couleur lie de vin; 11, bleu; 23, lie de vin un peu pâle.

6e colonne : médaillons 6, 18, 30, rouge; 12, 24, lie de vin.

L'arbre de la croix est encadré, de chaque côté, par une plate-bande dorée, s'étendant un peu plus bas que les pieds.

Le corps est blanc; les cheveux et la barbe sont noirs. La place des clous, sur les pieds superposés, est marquée par un signe de couleur plus foncée. Le périzonium est couleur lie de vin tirant sur le bistre.

La tête de la Vierge apparaît au milieu d'un nimbe d'or. Le manteau, formant capuchon, est replié sous le bras; couleur : rouge ponceau avec liséré jaune. Tunique : vert foncé. Figure et mains : blanches. Yeux et cheveux : noirs. Les pieds ne sont pas apparents.

Saint Jean, nimbé d'or, est vêtu d'un costume à peu près semblable, mais avec alternance de couleurs. Le manteau, sans capuchon, est vert avec liséré blanc. La tunique, rouge ponceau aux manches, est rouge foncé au-dessous du manteau. La couverture du livre a une couleur rouge brun.

Médaillon n° 11. — Miniature représentant la Vierge et l'Enfant. Fond : rouge foncé, parsemé d'étoiles.

La Vierge est assise; elle a un nimbe doré et un diadème à trois fleurons d'or. La figure, les mains et le voile sont blancs; les cheveux et les yeux, noirs. Manteau : bleu semé d'étoiles blanches avec liseré blanc. Sur les côtés, une échancrure du manteau laisse passer les bras. Les manches de la tunique, ainsi que la partie apparaissant au fond du manteau, ont une couleur vert foncé.

L'Enfant est représenté debout, sur les genoux de sa mère, avec un nimbe crucifère. La croix, appliquée sur un fond doré, est rouge orangé.

La robe a la même couleur; les plis sont indiqués par une ligne noire. Mains et figure : blanches. Cheveux et yeux : noirs.

Le siège a une couleur ocre, avec quelques rehauts de filets blancs. Les traits, qui en dessinent la forme, sont noirs.

Médaillon n° 20. — Cette miniature représente sainte Marguerite s'évadant du corps du dragon. Fond : rouge sombre, étoilé de points blancs.

Dragon bicéphale, de couleur vert foncé. Le corps et les jambes sont couverts de mouchetures blanches. Les cils, les sourcils, les oreilles, l'extrémité de la tête, les bords de la gueule et les dents, sont figurés en blanc; les yeux, en noir. A l'endroit où la queue se replie, le milieu de la boucle est doré. La langue de la tête postérieure est également dorée.

La tunique de sainte Marguerite apparaît, en bleu sombre, dans la gueule du dragon, ainsi qu'à la partie issant du corps du monstre. La Sainte a la figure et les mains en blanc, les cheveux et les yeux en noir. La tête est entourée d'un nimbe doré. La croix, de couleur ocre, est ornée d'un filet blanc sur les côtés de l'arbre et de la traverse.

Médaillon n° 23. — La décollation de sainte Marguerite fait le sujet de cette miniature. Fond : bleu, semé d'étoiles blanches.

La Sainte a un nimbe doré; une robe vert foncé sur laquelle se détachent, aux manches et au milieu du corps, quelques filets blancs. Au-dessous de l'épée, des mouchetures rouges simulent l'écoulement du sang. Figure et mains, en blanc; yeux et cheveux, en noir.

Le bourreau est vêtu d'une tunique rouge orangé, avec capuchon rouge. Chausses : vert sombre. Figure, mains, yeux et cheveux, comme ci-dessus. La poignée de l'épée est dorée; la lame, blanche.

*
* *

Le texte comprend :

1° Une passion de sainte Marguerite, versifiée en dialecte auvergnat, dans les médaillons 1 à 7, 9 à 10, 12 à 17[1].

2° Des extraits du *Nouveau Testament* en latin : Évangiles selon saint Jean, selon saint Luc et selon saint Mathieu[2], avec mention, à la fin (médaillon 25), du nom des trois rois mages et du présent offert par chacun d'eux[3].

3° L'énumération des pouvoirs bénéfiques du phylactère identique à ceux de la pièce précédente et diverses formules d'incantations.

Médaillon n° 26 (traduction française). — Celui qui le portera avec soi ne mourra, ni de mal caduc, ni par le feu, ni par l'eau, ni en guerre, ni de condamnation, ni en prison, ni par les armes, ni par le poison, ni par souhaits, ni par l'éclair, ni par le tonnerre, ni par la tempête, ni de mort subite;

Médaillon n° 27. — ni par d'autres causes, et si une femme enceinte l'a sur elle, elle ne mourra pas dans son accouchement.

Suivent des noms et des qualificatifs servant à désigner Dieu[4] : Agios † Sator † Helyas † Hemanuel, etc.

Médaillon n° 28. — Suite de divers noms de la Divinité.

1. Le texte en sera publié par M. Brunel dans un article qui paraîtra dans le prochain numéro des *Annales* (juillet-octobre 1926, p. 385); le texte des médaillons qui suivent se trouve à la fin du présent article, pièce justificative n° I.

2. Voir détail des chapitres et versets, pièce justificative n° I,

3. Gaspar fert mirra (myrrham), turis Melchior, Balthazar aurum.

4. Pour ne pas avoir à prononcer le nom redoutable de Jéhovah, les Hébreux lui substituaient d'autres expressions telles que : Elohim. Adonaï, Eheia synonyme du ὤν de Platon (cf. pièce just. II, n° XI, « on »). Le livre de l'*Exode* contient à lui seul soixante-douze manières de désigner le Créateur. (*Larousse mensuel*, tome IV. *In verbo* Cabale.)

Médaillon n° 29. — Ce médaillon contient, en outre, un *brevet*[1] ou talisman contre les fièvres (traduction française). Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Devant la porte de Jérusalem, saint Pierre était couché. Jésus vint à lui et l'interrogea : — Pierre qu'as-tu? Et Pierre lui répondit : — Seigneur, je suis plein de fièvres. Le Seigneur le toucha,

Médaillon n° 30. — et aussitôt il fut guéri. Celui qui portera ces paroles sur lui n'aura pas de fièvres. Que cela soit! (à répéter trois fois en se signant). Fiat † Fiat † Fiat †.

La fin de ce médaillon mentionne un autre *brevet* dont plusieurs mots se trouvent en partie effacés et qui se termine par la glorification du Christ : *Christus vincit, Christus regnat et...* (mot effacé, probablement : *imperat*)[2].

*
* *

Le document, dont nous venons de faire la description, rentre dans la catégorie des *amulettes*, des *phylactères* ou *préservatifs*, des *ligatures*, *brevets* ou *billets*, etc., que l'on employait pour éviter les accidents, détourner les maladies ou les guérir, aussi bien en ce qui concerne les hommes que les animaux. Ce sont « des remèdes superstitieux que l'on lie et que l'on attache au cou, aux bras, aux mains, aux pieds, aux jambes, ou à quelques autres parties du corps des hommes et des bestes[3] ».

1. Le texte porte : « Breve contra febres. » Le mot latin *breve*, *brevis*, signifie : *liste*, et s'applique à des *billets*, renfermant des formules d'incantations, des oraisons, etc. En français, le mot *breve* se présente sous la forme lexicographique : breu, bref, brevet.

2. Ces mots apparaissent, dès le XIIe siècle, comme légende de nos monnaies d'or; on les a conservés jusqu'en 1790. Ils servirent de cri de guerre aux Croisés sous Philippe Ier (G. Lefebvre, *Traité élémentaire de numismatique générale*, p. 211. Paris. Derache, libraire, 1861).

3. G.-B. Thiers. *Traité des superstitions selon l'Écriture sainte, les décrets des conciles*, etc., p. 292. Paris, Dezallier, 1679.

On portait « des évangiles, des reliques, des brevets, des ceintures et des bracelets, sur lesquels il y a des paroles sacrées ou des croix écrites, avec assurance de ne point mourir de mort subite, ni sans confession, ni par le feu, etc.[1] »

Le récit de la passion de sainte Marguerite, et la reproduction des textes des Évangiles, occupent la plus grande partie du document examiné.

L'Évangile selon saint Jean, surtout, jouissait d'une confiance particulière, remontant déjà à une époque éloignée. « Au temps de saint Augustin, il y avait des gens qui se faisaient mettre l'Évangile de saint Jean à la teste, lorsqu'elle leur faisait mal ou qu'ils ressentaient quelque autre douleur[2]. »

La passion de sainte Marguerite était, aussi, en grande vogue; elle a donné lieu à une littérature hagiographique abondante. Le fait de voir invoquer une Vierge pour secourir les femmes « en mal d'enfant » n'a cessé de frapper l'imagination et d'entretenir la légende à laquelle, d'autre part, la présence d'une bête monstrueuse apportait un nouveau motif de curiosité.

Le thème de cette passion n'a guère varié au cours des âges, du moins quant au fond. On peut le résumer en quelques lignes, en se référant à la *Légende dorée* de Jacques de Voragine[3].

Sainte Marguerite, fille de Théodose, prêtre des Gentils, naquit au IIIe siècle de notre ère, à Antioche, ville de Syrie. « Elle fut mise en nourrice, et quand elle eut l'âge de raison, elle fut baptisée. Un jour qu'elle avait atteint sa quinzième année, et qu'elle gardait les brebis de sa

1. G.-B. Thiers. *Ibid.*, p. 275.
2. *Ibid.*, p. 280.
3. Jacques de Voragine, *La légende dorée*, traduite du latin par M. G. B. Paris, Garnier frères, sans date; tome I, p. 165.

nourrice, le gouverneur Olibrius, passant par là, la vit, et il fut frappé de sa beauté, et il conçut pour elle une grande passion... »

Ne pouvant la séduire, par dépit, il ordonna son arrestation comme chrétienne, et la fit décapiter, après qu'elle eut enduré de nombreuses tortures.

C'est pendant qu'elle se trouvait en prison, qu'elle pria le Seigneur de lui montrer l'ennemi qu'elle avait à combattre, et qu'un énorme dragon se montra aussitôt devant elle. « Et lorsqu'il s'élançait pour la dévorer, elle fit le signe de la croix, et il disparut. D'autres disent que le dragon lui saisit la tête dans sa gueule, et comme il allait la dévorer, elle fit le signe de la croix, et le dragon creva, et la sainte resta sans aucun mal. Mais ce récit-là est regardé comme vain et mal fondé. Le diable, pour tromper alors Marguerite, se présenta sous l'aspect d'un homme... »

Avant de mourir, la vierge « demanda le temps de faire oraison, et elle pria pour elle et pour ses persécuteurs, ajoutant que toute femme en couches qui l'invoquerait, enfanterait sans danger. Et l'on entendit une voix du ciel qui disait que ses prières étaient exaucées. »

L'épisode du dragon a été représenté de différentes manières. Dans la miniature ci-dessus décrite, le monstre dévore réellement sainte Marguerite, puisque celle-ci a la partie inférieure du corps en dehors de la gueule, pendant que la partie supérieure sort du dos de la bête, après avoir été avalée.

Le miniaturiste a voulu ajouter à la légende son interprétation personnelle, ou bien frapper davantage l'imagination. Ce fait devait se produire fréquemment.

En nous reportant à la *Vie provençale de sainte Marguerite, d'après les manuscrits de Toulouse et de Madrid*[1],

1. *Annales du Midi*, t. XI (1899).

publiée par M. A. Jeanroy, nous voyons une figuration différente de la même scène, dans l'une des trois miniatures qui ornent le manuscrit de Toulouse (propriété d'un particulier). Le dragon est étendu à terre, la Sainte lui écrase la poitrine du pied.

Il est à remarquer que le manuscrit de Toulouse (écriture du XIV[e] siècle) est à peu près de la même époque que le phylactère et celui-ci, comme l'indique M. le professeur Brunel, nous en donne un résumé. Les sujets représentés, dans les trois miniatures du premier, s'accordent avec ceux du second : 1° le Christ en croix (avec la Vierge debout à sa droite, et, à sa gauche, saint Jean l'Évangéliste, également debout et tenant un livre); 2° sainte Marguerite terrassant le dragon; 3° la décollation de la Sainte. Ce dernier épisode est, toutefois, plus largement conçu dans le manuscrit, où l'on fait intervenir le démon et deux anges emportant, dans un linge, un petit corps nu, symbole de l'âme de la martyre.

D'autre part, les deux documents sont écrits en roman, et, s'ils ont un lieu d'origine différent, il semble bien qu'on doive leur reconnaître, par leur graphie, des liens de voisinage. L'examen lexicographique et syntaxique effectué par M. Brunel[1] en fournit, du reste, suffisamment la preuve.

Sainte Marguerite est invoquée, depuis une époque très éloignée, par les femmes en couches. Plusieurs livres de dévotion enseignent des oraisons spéciales. En voici une, notamment, qui se termine ainsi :

Obtenez-moi, vierge et martyre,
Que le Seigneur, par ses faveurs,
Me soulage dans mes douleurs,

1. *Annales*, t. XXXVIII (juillet-octobre 1926), p. 385.

Qu'il me conserve et me conforte,
Avec le fruit que mon sein porte,
Pour qu'il naisse au jour destiné,
Et qu'aussitôt qu'il sera né,
Grâces à sa bonté suprême
Il reçoive le Saint Baptême,
Qu'il vive dans la Sainteté
Dans le temps et l'éternité[1].

Dans son Histoire des livres populaires[2], Ch. Nisard cite une *Vie de Madame Sainte Marguerite*, en vers (petit in-8° gothique, de la fin du xve siècle, selon toute apparence). On y trouve la dernière prière de la Sainte :

. . . .
Quand les femmes en travail
D'enfant, rigoureux mal,
Une prompte allégeance,
Je vous prie leur donner,
O Dieu plein de bonté!
En lisant mes souffrances.

A propos de la bizarrerie de cette pièce, dite par une vierge, Nisard fait observer « que le choix des circonstances où les Saints intercèdent, n'appartient pas tant à eux-mêmes qu'il ne leur est inspiré et comme imposé de Dieu. »

Du temps de Rabelais, on lisait la vie de la Sainte aux femmes « estans en mal d'enfant[3]. »

On appliquait aussi le livre sur la poitrine et beaucoup de parturientes se faisaient apporter la ceinture de la

1. *L'Office de la Vierge Marie suivant la réformation du saint concile de Trente*. Narbonne, 1770.
2. Ch. Nisard. *Histoire des livres populaires*. Paris, Dentu, 1864. 2 vol.
3. Prologue du Livre II.

vierge martyre[1]. Lors de l'accouchement de Marie de Médicis, les reliques de la Sainte étaient sur une table de la chambre. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, où ces reliques étaient conservées, les prêta de nouveau à l'occasion des couches de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, et de Marie-Victoire, femme du grand Dauphin[2].

Les incrédules s'attiraient des représailles. On a publié un livre sur le « *Miracle arrivé dans la ville de Genève, en cette année 1609, d'une femme qui a fait un veau, à cause du mépris de Dieu et de Madame sainte Marguerite*[3] ».

Nous ne fournirons pas de plus longues indications, dans la pensée que celles qui précèdent sont suffisantes pour comprendre toute la valeur documentaire du phylactère auvergnat, et le rôle important qu'il a dû jouer dans la vie intime d'un grand nombre de ses possesseurs[4].

*
* *

3e Pièce. — Il s'agit encore d'un phylactère dont l'intérêt également ne saurait échapper. La magie, surtout, nous étonnera, sous l'escorte des quatre Évangélistes[5].

Le vélin est écrit au recto et au verso, en caractères gothiques de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe. Haut de 475mm et large de 440mm, il est divisé en six carrés en hauteur et en largeur. Les 36 carrés ont des dimensions semblables. Ils se suivent de gauche à droite; l'ordre est indiqué par des chiffres romains sur le côté que

1. Dionis, *Traité des accouchements*, p. 208. Paris, 1718.
2. Bouillart (dom Jacques). *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, p. 256 et 257. Dupuis, Paris, 1724.
3. Dr P. Albanel, *L'Oraison de sainte Marguerite, pour les femmes en couches*. In *Chronique médicale*, n° 8, du 1er août 1924, p. 233. Paris, 15, rue Lacépède.
4. Voir observations de M. Brunel, article cité.
5. Voir fac similé, planche..., et pièce justificative, nos II et III.

FORMULES MAGIQUES

nous appellerons côté A, par des lettres (a, b, c...) sur le côté opposé (côté B). Chacun d'eux renferme un nombre variable de lignes, ne dépassant guère la vingtaine, dans les parties les plus compactes.

Pour faciliter le pliage, des jours, en forme de losanges, ont été pratiqués, à intervalles réguliers, à l'angle de chaque carré ; ils offrent l'aspect d'un véritable motif d'ornementation.

Les deux carrés extérieurs, servant de couverture, après pliage, sont très reconnaissables à leur teinte noircie et à leur usure.

Sur le côté A, tous les caractères de l'écriture sont en noir. Le numérotage des carrés laisse en dehors deux carrés en blanc formant couverture, et sur lesquels, pour ce motif, on n'a porté ni écriture, ni signe quelconque.

Le côté B présente une ornementation particulièrement intéressante. On remarque, dans tous les carrés, des lettres majuscules et des signes crucifères tracés en rouge. Plusieurs lignes, et un ou plusieurs mots de la même ligne, sont également écrits en rouge dans quelques carrés.

Les symboles des Évangélistes sont placés aux quatre angles du phylactère et tracés en noir. On voit, de gauche à droite : l'aigle (saint Jean), l'homme (saint Mathieu), le bœuf (saint Luc) et le lion (saint Marc).

Au fond du parchemin, il existe une plate-bande, où figurent, aux deux extrémités et entre les côtés de chaque carré, un piédestal à décor varié, sur lequel viennent s'amorcer les côtés de deux carrés contigus, pour simuler un fût de colonne.

Sur le carré correspondant à un des côtés intérieurs de la couverture, on distingue à peine le Christ en croix. La Vierge et saint Jean, debout, sont placés auprès de la croix, dans la position habituelle, la première à droite, le second à gauche.

L'autre côté intérieur de la couverture est occupé par un cercle magique.

Enfin dans la partie inférieure, 12 cercles magiques sont disposés sur trois rangées horizontales. Chaque cercle a une vertu particulière.

Nous signalerons, principalement, le second cercle de la dernière rangée, dont le pouvoir spécial était de délivrer, par sa seule vue, les femmes en couches. Il renferme un petit carré magique, composé de 25 lettres formant cinq mots, se lisant dans tous les sens verticalement et horizontalement : *Sator arepo tenet opera rotas*. Les deux premiers mots sont des qualificatifs du Seigneur[1].

Le dernier cercle de la première rangée mérite également d'être signalé. Il écartait et guérissait toutes les fièvres, quelle que fût leur nature. La figuration cabalistique se compose de deux traverses croisées à la manière d'une croix grecque. La réunion des lettres majuscules inscrites aux angles droits du croisement forme le mot *Agla*[2], nom sous lequel on invoquait Dieu, et qui apparaît très souvent dans les conjurations ou les talismans. Sa puissance était véritablement magique et surnaturelle, égale à celle du mot ABRACADABRA, qui se disposait en triangle équilatéral[3].

1. C'est le début de la formule qu'il faut écrire, sur du parchemin vierge, pour obtenir l'amour de quelqu'un : « Sator, Arepo, Tenet, Opera, Rotas, Jah, Jah, Jah, Enam Jah, Jah, Jah, Ketler, Chokmah Binah, Tedulah, Teburah, Tiphereth, Netzah, Hod Jesod, Malkouth, Abraham, Isaac, Jacob, Shadrach, Meshach, Abednego, venez tous pour m'aider pour tout ce que je désire. » In A. Legran, *Les sortilèges de la science*, p. 359, Paris, Andréal, 1898. — M. M. Chaine (cf. ci-dessous, p. 310) a constaté la présence de cette formule dans tout l'Orient.

2. Le mot sacré *Agla* est composé de lettres initiales de quatre mots hébreux : Athab gabor leolam Adonaï, qu'on peut ainsi traduire : Vous êtes puissant et éternel, Seigneur. (Legran, *op. cit.*, p. 248.)

3. *Mystères des Sciences occultes par un Initié*. Paris, Librairie illus-

Le dernier cercle de la seconde rangée nous montre que l'art de bien dire était en honneur; il suffisait de porter *la figure* pour avoir une bonne éloquence.

La présence des quatre Évangélistes peut, sans doute, trouver son explication dans la Cabale. Le sphinx a une tête humaine, des griffes de lion, des flancs de taureau et des ailes d'aigle. Traduit en formules, ce grand symbole de l'occultisme signifie : savoir, oser, vouloir, se taire. C'est là l'origine des symboles attribués aux quatre Évangélistes à partir du ve siècle[1].

Sur le côté que nous avons désigné par A, où les carrés sont numérotés en chiffres romains, l'écriture paraît de la fin du XIIIe siècle, tandis que sur le côté B elle est plutôt du début du XIVe siècle. Mais il ne s'ensuit pas que la copie ait été faite à plusieurs années de distance. Il est même vraisemblable que les deux textes sont dûs à deux copistes d'âge différent, mais de la même époque, et peut-être travaillant ensemble à la confection de plusieurs exemplaires[2].

Si la copie paraît du début du XIVe siècle, le document lui-même est probablement très antérieur, et l'on notera comme particulièrement curieuse à ce point de vue, dans

trée, s. d., ou bien, G. Plytoff, *La Magie*, p. 176. Paris, Baillière et fils, 1892.

1. Papus. *Almanach du Magiste*, pp. 183 et suiv. Paris, Chamuel, éditeur, 1894.

2. Le pliage ayant eu en effet pour résultat de mettre à l'intérieur l'écriture la plus récente (côté B, planche IV), il faut en conclure que c'est ce côté B qui a été écrit en premier lieu. L'écriture plus ancienne qui est sur le côté A (planche III) n'a pu être mise que postérieurement à la précédente. Il fallait en effet que le côté intérieur fût déjà occupé pour qu'on écrivît sur le côté A, qui est bien le côté extérieur puisqu'en écrivant on a, comme nous l'avons dit, laissé en blanc les deux carrés destinés à former couverture (voir le facsimilé). Et dès lors l'écriture ancienne étant de la même époque que l'écriture récente, le fait ne peut s'expliquer que par l'âge différent des deux copistes.

le carré XXII du côté A, la forme mérovingienne *seo* pour *seu*.

*
* *

Le brevet est, par son étendue et les nombreux pouvoirs qu'il s'attribue, un spécimen remarquable du genre.

Du côté A, où les carrés sont numérotés en chiffres romains[1], c'est d'abord l'affirmation, comme dans les pièces précédentes, que quiconque portera sur lui *hoc breve* ne périra ni par le feu, ni par le glaive, ni par l'eau, ni par le poison, et que toute femme enceinte accouchera sans danger. Puis (carrés 3-5), c'est l'énumération des 72 noms de la Divinité, telle qu'on la trouve fréquemment dans des manuscrits du Moyen âge[2], énumération qui revient à plusieurs reprises (11-13, 29, etc.). Au carré 7 c'est la formule pour être préservé du péril de la mer; au carré 18 pour se réconcilier avec son maître; aux carrés 19 et 20 de nouvelles formules contre tout danger de mort pour les hommes dans la paix et dans la guerre, au tribunal, et pour les femmes enceintes; aux carrés 20-22 se trouve le remède contre le saignement de nez, comment Elie en fut guéri (caractères à écrire sur la poitrine), aux carrés 23-25 les formules pour se préserver des fièvres, du tonnerre, de la goutte chaude, des serpents, des « airs malins », *malinnis spiritibus* (Abrocala, Abra, Abracalaps, etc.), de la mort sans confession. Tous ces préceptes consistent à porter sur soi des noms ou des caractères divers. Puis viennent (27-31) les noms des 24 vieillards et la page se termine par une nouvelle énumération des divers noms de la Divinité.

1. Planche III, pièce just. n° II.
2. Cf. *Romania*, t. XIV, 1885, p. 528 (article de P. Meyer sur *Quelques manuscrits de la collection Libri à Florence*).

Au point de vue de l'orthographe, toute cette page laisse à désirer : *cicient*, *nosebit*, *abebunt* (1); *sivitate* (3), *dicnareme* (7), *crucifixse* (15), *exselsis* (16); le groupe *gn* est toujours écrit *ngn* : *rengnans* (11), *rengnat* (17) *angnus* (15), *mangnus* (28), *prengnans* (19), *ingnem* (20), comme s'il indiquait une mouillure dans la prononciation. On notera aussi comme trace d'orthographe phonétique *com* (2), *secondom* (5), *gaudebont*, *venas que de sanguinem* SON *plenas* (21), *estatim* (22).

Sur le côté opposé (côté B)[1], les carrés sont désignés par des lettres. Le texte est à peu près identique au précédent quant au fond. Il semble pourtant dénoter un esprit plus matériel; tandis que dans les carrés numérotés en chiffres romains il y a à la fois prières et formules, ici ce sont surtout des recettes précises. Quelques particularités curieuses sont à relever, notamment le remède contre le mal aux dents (carré g) : Jésus était assis sur une pierre de marbre, et il vit Pierre souffrant : « Dis-moi, Pierre, pourquoi es-tu triste? — Seigneur, les dents me font mal. » Et Jésus invoque la Trinité, les quatre évangélistes et les 12 apôtres et les 24 vieillards et sa mère pour que les dents des hommes et des femmes ni le jour ni la nuit ne les fassent souffrir. Contre les taches dans l'œil, saint Nicaise indique le remède (carré f). Contre ses ennemis au combat ou en jugement, il faut prendre une lame de plomb, y écrire diverses lettres et les mettre sous le pied droit, les écrire aussi sur le front (l). Il y a encore des recettes contre les poisons (l et p), des formules contre le diable, le froid, les fièvres et tous autres dangers (m-n).

Nous signalerons également aux carrés h-j le passage relatif au roi Abgar. Voici ce que nous écrit à ce sujet

1. Planche IV, pièce just. n° III.

M. M. Chaine, auteur de nombreux ouvrages sur la littérature, l'histoire et la chonologie éthiopiennes[1] :

« La lettre de Jésus à Abgar, roi d'Edesse, paraît être une des particularités les plus curieuses de ce document. Les origines de cette légende remontent à Eusèbe. Nous possédons des rédactions de cette lettre en syriaque, arménien. grec, latin, arabe, copte, persan, etc. Elle apparaît employée comme amulette, talisman, à une époque fort ancienne. Un manuscrit latin du British Museum (Royal ms. 2, A, 20, fol. 52) porte ces mots : « Si quis hanc epistulam secum habuerit, securus ambulet in pace. » D'après Cureton (*Ancient syriac documents*, Londres, 1863), on s'en servait encore en Angleterre au siècle dernier et elle est encore utilisée dans certains comtés pour se pré server de toutes sortes de maux.

« A noter que le nom du disciple Thaddée que la légende s'accorde à reconnaître comme le disciple envoyé à Abgar n'est pas donné dans la lettre citée par Eusèbe.

« Il existe une littérature considérable sur cette légende. »

Enfin les quatre derniers carrés indiqués par une nouvelle série de lettres (a à d) entourent les cercles magiques, et semblent être l'œuvre d'un troisième scribe plus soigneux, car il a écrit en rouge tous les titres, et nous voyons ainsi du premier coup d'œil les précautions à prendre contre le diable (a), le mal caduc (b), la timidité (c), le saignement de nez (dire trois fois « max, nax, pax »), les voleurs. Il y a même des recettes pour se faire aimer d'un homme ou d'une femme (c), de tout le monde en général et de son ennemi en particulier (d). Ce sont toujours des caractères à écrire sur la véronique amère,

1. M. Chaine a longtemps séjourné dans les collèges de l'Orient et à l'Institut biblique de Rome.

sur du pain d'orge, sur un parchemin vierge à suspendre au cou, etc.

Les textes sacrés se trouvent souvent mêlés aux formules magiques, aux signes de la Cabale, en usage pour la confection des talismans. C'est ainsi que l'on aperçoit, dans le 23e carré, plusieurs reproductions du *Pentacle* de Salomon.

Les formules, rappelant les *Lettres Ephésiennes*, renferment des noms bizarres, des mots qui, généralement, n'ont aucun sens. Au milieu ou à la fin de passages de l'ancien et du nouveau Testament[1], on remarque de nombreuses invocations de Dieu par ses multiples attributs.

Enfin des renseignements qui nous ont été fournis par divers érudits familiers avec les langues sémitiques. il résulte que notre texte contient quantité de mots hébreux, la plupart complètement déformés[2], comme si le copiste avait transcrit un texte sans le comprendre[3], et ceci concorde avec toutes les fautes de latin que nous avons déjà signalées ainsi qu'avec les incorrections que M. Brunel a relevées dans le texte de la vie de Sainte Marguerite[4]. De nombreux copistes devaient être utilisés à la confection de ces amulettes.

A l'occasion de la publication, ici même[5], des « Opus-

1. Papus, *op. cit.*

2. Nous remercions ici M. M. Chaine, dont nous avons déjà cité les travaux (cf. ci-dessus, p. 310), M. l'abbé Desnoyers, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, M. Isidore Lévy, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Études (section des sciences historiques et philologiques) qui ont bien voulu examiner à ce point de vue le texte de nos documents et qui sont tous les trois d'accord à ce sujet.

3. Certains de ces mots déformés semblent parfois suivis de leur traduction en latin. C'est ainsi qu'au carré v (côté A), M. l'abbé Desnoyers nous fait remarquer que *codar* représente le mot arabe *kader* qui signifie puissant (Abd-el-Kader). Or *codar* est dans notre texte suivi du mot *potens*.

4. Article cité.

5. *Annales du Midi*, t. XXIX-XXX (1917-1918). Texte roman publié

cules provençaux du xve siècle sur la confession », on a pu se rendre compte que la croyance aux *charmes*, *oraisons*, *écritures*, *brevets*, etc., jouissait toujours, à cette époque, d'un grand prestige. C'est en vain que le concile de Prague avait édicté, en 1349 (Can. 55), de rigoureuses défenses : « Les curés doivent avertir leurs paroissiens que les sortilèges n'ont aucune influence sur les maladies, la grêle, les orages et la sécheresse ; il leur est donc interdit, sous peine d'excommunication, d'user de n'importe quels sortilèges ou superstitions, d'interroger ou d'appeler les devins. »

En mettant le monde occidental en contact avec les races païennes, les Croisades ont contribué, dans une large mesure, au développement de la croyance à l'influence diabolique, au pouvoir des incantations, adjurations et exorcismes. Cette croyance était vive au XIIIe siècle qui, pourtant, se montre comme une époque de renaissance intellectuelle et artistique, en même temps qu'une époque d'éclatantes manifestations de charité, de dévouement et de foi intense, soumise à l'autorité de l'Église. Ces aspects contradictoires sont bien faits pour nous surprendre et remuer les idées.

Il en est de même au XVIe siècle. On trouve ces amulettes aussi bien dans les cours royales que sur les champs de bataille. Nous savons en effet que Catherine de Médicis consulta les astrologues et les devins « et quelqu'un d'eux lui composa, pour porter sur son estomac, pour la sûreté de sa personne, une peau de vélin, semée de plusieurs figures et caractères tirés de toutes les langues, et diversement enluminés, qui composaient des mots moitié grecs, moitié latins et moitié barbares... »

par M. Clovis Brunel.. Les nombreuses références indiquées sont également utiles à consulter pour l'étude du sujet.

En citant ce passage de Le Laboureur, sur Castelneau (liv. I), Dreux du Radier[1] ajoute la note suivante : « *Une peau de vélin.* Parmi les soldats catholiques tués au siège de Lusignan, à la sortie du 28 octobre 1574, il y eut un soldat dans les chausses duquel on trouva un quart de peau de parchemin, peint de diverses couleurs, où il y avoit plusieurs et divers caractères, et des figures étranges autour desquelles étoient écrits quantité de noms de Dieu, tant en hébreu qu'en chaldéen. L'on crut que c'était un charme. La Popelinière, liv. 39, t. 2, fol. 256 verso. »

Nous savons également[2] qu'au XVIe siècle le pape Pie V condamna un recueil d'oraisons magiques, l'*Ars notoria*, célèbre au XIIIe siècle, composé de figures talismaniques et de prières merveilleuses; sa condamnation fut d'autant plus véhémente que ce livre mêlait insidieusement le religieux au profane et donnait à des pratiques superstitieuses une fausse couleur de religion. Erasme dans un de ses *Colloques* écrit que ce livre est incompréhensible, qu'il n'y a vu que des figures de dragons, de lions, de léopards, des cercles, des triangles, des caractères hébreux, grecs et latins, et que l'on n'a jamais vu personne qui ait rien appris dans tout cela.

On sera certainement frappé des analogies de ces remarques avec tout ce que contiennent nos documents.

Nous ne pouvons que renvoyer, pour plus de détails sur ce sujet, aux livres de Magie proprement dits[3].

1. Dreux du Radier. *Mémoires historiques et anecdotes sur les Reines et Régentes de France*, Paris, Renouard, 1827, tome IV, p. 264.

2. Voir P. Saintyves *Les grimoires à oraisons magiques* (2e session de l'Institut international d'anthropologie, Prague, 14-21 septembre 1924, comptes rendus, p. 557-565. Paris, Nourry, 1926).

3. Voir notamment :

L'Enchiridion du pape Léon, Le Grimoire du pape Honorius, La Clavicule de Salomon, Le Dragon rouge, etc.

E. Le Blant. *De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier*

*
* *

4ᵉ Pièce. — Le quatrième document sur parchemin est imprimé au lieu d'être écrit; il remonte aux premiers temps de l'imprimerie, tout au moins à la fin du xvᵉ siècle ou au début du xvıᵉ. L'impression xylographique, en caractères gothiques, offre déjà une assez grande netteté.

Le document se compose d'une bande de vélin, longue de 390mm et large de 117mm. La bande est divisée en deux colonnes, où le texte, tantôt espagnol, tantôt latin, est imprimé en noir.

Les caractères sont plus petits, et les lignes plus serrées dans la colonne de gauche que dans celle de droite. La première (larg. 55mm) est aussi plus large que la seconde (larg. 48mm); elles sont, toutes deux, encadrées d'un trait noir, et séparées, l'une de l'autre, par un espace en blanc de 6mm. Il existe, également, un espace libre sur les bords : 3mm à gauche, 5mm à droite, 4mm environ, en haut et en bas, sauf dans le bas de la colonne de droite, où le texte va jusqu'à la fin.

L'état de conservation de cette pièce, véritable phylactère, comme les précédentes, laisse beaucoup à désirer, par suite de son pliage en 32 petits rectangles (4 en large, 8 en long), d'une dimension approximative de 30mm × 50mm. On constate de nombreuses déchirures, sur-

la torture. (Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXXIV, 1re partie, 1892.)

Note sur quelques anciens talismans de bataille. (id., 2ᵉ partie, 1893.)

A. Maury. *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au Moyen âge.* Paris, Didier, 1860.

G. Plytoff. *La Magie* (1 vol.), 1892. *Les Sciences occultes* (1 vol.), 1891. Paris, Baillière et fils.

De Cauzons. *La Magie et la Sorcellerie en France.* (4 vol.). Paris. Dorbon ainé, s. d.

Massip. *Les carrés magiques* (*Mém. Acad. Toulouse*, 1892, p. 423).

tout dans la partie médiane longitudinale. Le vélin est troué au milieu de la 1re colonne (trou d'une dimension de 12^{mm} de longueur et de 5^{mm} en moyenne de largeur).

On remarque dans la colonne de gauche : deux gravures l'une à l'extrémité supérieure (long. 65^{mm}) et l'autre à l'extrémité inférieure (long. 70^{mm}); deux lettres initiales ornées, l'une, à la première ligne, et l'autre, à la dixième; au milieu de la colonne, à 85^{mm} au-dessous de la gravure supérieure, un encadrement rectangulaire de $8^{mm} \times 17^{mm}$ renfermant la *Sainte Face* (nimbée, barbe taillée en pointe, cheveux tombant sur les épaules); puis, 36^{mm} plus bas, à côté du bord libre, un motif d'ornementation, formé par un rinceau de 33^{mm} de long, 3^{mm} de large, se détachant en blanc sur fond noir. Ce motif est placé, comme une accolade, au début de l'évangile selon saint Jean : *In principio erat verbum.....* et s'arrête aux mots : *Hic venit in testimonium ut testi.....*

Dans la colonne de droite, il n'existe qu'une gravure à la partie supérieure (long. 46^{mm}).

A 230^{mm} plus bas, au milieu de la colonne, on aperçoit un petit médaillon ovoïdal dont le centre est occupé par saint Sébastien, nu, le corps criblé de flèches. Le nom du Saint est en exergue.

La gravure xylographique, du haut de la colonne de gauche, représente la Vierge, assise sous un péristyle fleuri, tenant l'Enfant debout. La Vierge est nimbée; sa chevelure couvre les épaules et descend jusqu'aux coudes. La robe, très ample, est serrée par une ceinture au milieu du corps. L'encolure, fortement échancrée, forme, sur la poitrine, un carré[1] dont l'étoffe est plissée. Les manches sont larges et longues.

1. Cette forme carrée dénote d'une façon très nette le gothique finissant, fin XVe ou début XVIe siècle.

Le bras droit entoure le corps de l'Enfant; la main, ouverte, est appuyée sur son côté. La main gauche soutient un des pieds, l'autre pied est posé sur les genoux de la Vierge.

L'Enfant, complètement nu, a la tête entourée d'un nimbe radié, le bras gauche, passé autour du cou de sa mère, et le bras droit, étendu le long du corps. La mère incline la tête sur celle de son fils. Leurs regards sont dirigés devant eux.

La gravure inférieure représente un autel, où un prêtre célèbre la messe suivant le rit romain (messe de saint Grégoire). Un calice[1] est placé sur l'autel, devant l'officiant, qui fait une génuflexion, les mains jointes. Derrière celui-ci, se trouve un diacre à genoux.

Les costumes dénotent la fin du xv[e] siècle. Au-dessus de l'autel, en face de l'officiant, apparaît le Christ, entouré de tous les instruments de la Passion : croix, glaive, lance, éponge, colonne de la flagellation, échelle, main, etc. La main évoque le soufflet (mode de figuration très employé à cette époque).

La gravure de la 2[e] colonne reproduit la scène habituelle de la crucifixion. Sous chaque main, un vase recueille le sang s'écoulant de la blessure faite par les clous. Au pied de la croix, se tiennent debout la Vierge (à droite) et saint Jean (à gauche). Le perizonium très étroit est encore une caractéristique du gothique finissant.

Un mauvais coloriage à l'eau, où alternent deux couleurs seulement, le vert et le rouge, a été appliqué sur les trois gravures. Il a, évidemment, beaucoup perdu de sa fraîcheur.

1. Ce calice se compose d'une coupe haute, peu évasée, ayant la forme d'un tronc de cône renversé et reliée, par une mince tige sans ornementation, à un pied pyramidal à faces triangulaires, ce qui est bien encore caractéristique de la fin du gothique.

Le texte de la colonne de gauche renferme des formules et des invocations ayant la même efficacité, contre les événements malheureux, que celle des précédentes amulettes. Il s'agit toujours de préserver, soit de la peste, soit d'une mort subite sans confession, de délivrer, sans danger, les femmes enceintes.

L'oraison « très précieuse » « trouvée sur le Sépulcre de Jésus-Christ », s'adresse à la Vierge, à la « dame sainte Marie, dame de tout le monde, reine des cieux. » On célèbre ses louanges, ses vertus et ses mérites dans des litanies formant une longue suite de courtes invocations; puis, on lui demande d'obtenir, de son glorieux fils, que ceux qui porteront sur eux cette oraison ne meurent « ni en justice, ni en prison, ni sans confession ».

L'évangile selon saint Jean est ensuite reproduit, à partir du verset 1 (chap. 1) jusqu'à la fin du verset 14[1], et l'on termine par les mots : « Deo gratias ».

Dans la colonne de droite, il est relaté des invocations, qui mettent à l'abri de tous les périls du monde, aussi bien sur mer que sur terre, et qui sont utiles, également, aux femmes enceintes. Ces invocations ne sont que la répétition, sous des vocables différents, du nom de Dieu.

Après une nouvelle citation de l'évangile de saint Jean vient une oraison contre le mal de dents, rappelant celle que nous avons déjà vue pour la guérison des fièvres, dans le médaillon 29 de la 2e pièce.

En somme, il existe la plus grande analogie entre le document espagnol et les documents français.

1. D'après l'*Enchiridion du pape Léon,* « de toutes les oraisons et dévotions qui sont renfermées dans ce livre, celle qui est la plus salutaire et qu'on doit réciter tous les jours, est l'évangile de saint Jean. » (*Enchiridion Leonis Papæ.* Rome, 1740, in-16. Réimpression en français, p. 12).

La présence de l'amulette espagnole, dans le sac accoucheur, ne saurait surprendre, en raison de l'ancienneté et de la fréquence des rapports entre la Haute-Auvergne et l'Espagne. Les émigrants auvergnats n'ont cessé de subir l'attraction d'un pays où leurs aptitudes commerciales trouvaient à se développer dans des conditions particulièrement favorables, et qui, de longue date, venait s'approvisionner, chez eux, d'animaux de trait ou de bât (mules surtout).

Les traces de l'émigration remontent à une époque fort lointaine[1], et il est incontestable que la vogue dont jouissaient, en Auvergne, les pélerinages de saint Jacques de Compostelle, est due, en grande partie, à cette circonstance.

Colonne de gauche.

Esta es una or(aci)on muy provechosa contra toda pestillencia et ayre coruto, laqual fue fallada sobre el sepulcro de Jhu Christo fallola Beda capellan et prebere para el dolor de la madre et mal del coracon et para muger que este de parto parira sin peligro et toda presona que consigo la traxere non morira muerte supitanea syn confission et la or(aci)on es esta que se sigue.

Senora santa Maria, senora de todo el mundo, reyna de los cielos, estredora de los infienos, estrella del mar, sperita de Dios, templo del redemptor, sagrario del spiritu sancto, fermosa, mola, luna clara como el sol, defenssyon de la fe, preparacion de la vida, corona de las virgines, madre de consolacion,

1. Le plus ancien document *circonstancié* que nous possédions sur cette émigration paraît être une lettre de rémission du roi Louis XI, datée de Paris, au mois de juin 1478. La lettre dont il s'agit, découverte, au Trésor des Chartes, par l'éminent professeur M. Antoine Thomas, a fait l'objet d'une communication spéciale de Marcellin Boudet, dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, avec ce titre : « Deux auvergnats de Vic et de Comblat émigrés en Espagne sous le règne de Louis XI (année 1910, p. 270).

fuente de alegria, fuente de piedad, fuente de salud, sabia virgen, fermosa virgen, onesta, de generoso semblante, de linpio coraçon, de [pu]ra voluntad, guarnida de fe, amadora de la virginidad, consolacion de los afregidos, remedio de los atribulados, carera e via de los errados, salud e vida de los que en ti esperan, senora santa Maria vos que sois lus del dia e salud de los peccadores, vos que nos quitades los dolores que nos dexo Ada nostro primero padre, vos que soys de Dios madre e paristes aquel que vos fizo quando nacistes e vos virgen remanecistes, porende vos rugo senora que a esta vuestra presona queraysvaler a toda ora e alumbras su coraçon e nos senora librad e sacad de todo lugar fuerte sin peligro e sin morte valades le rey glorioso que su cuerpo non sea justiciado nin preso sin muerto sin mal...., de dolor a ..... mentado..... dio pordon a su glorioso fijo que..... aquella que traxere conssigo esta su oracion que non moriesse en justicia nin en prision nin sin confessyon Jhu Christo ansy gelo otorgo amen.

In principio erat verbum. . . . .

Colonne de droite.

Estos son los sanctos e benditos nombres de dos que traya consigo el dean de Cordova don Antonio quando lo pusieron en la rueda en el rio[1] de Guadalquevir et andovieron con el LXXVII bueltas et non murio fasta que selos quitaron et vale para qualquier persona que la traxere non morira en agua ni en fuego ni a fiero ni avra muerte supitanea et vale para el que va en guerra asi por mar como por tiera et para muger que estè de parto et para todos peligros deste mundo † Jhesus † Christus † Trinitas † agios † o teos † hemanuel † finis † via † veritas † sapiencia † paraclitus † rex immortalis pater † filius † spiritus † sanctus † o(mni)p(oten)s creator † corifao † redemtor splenor (*sic*) p(a)t(r)is consumatum est.

In principio erat verbum. . . . .

1. L'*i* n'a pas mordu.

Qualquiere[1] que esta letra tinga consigo, el sapiere non sera tocado de ningun dolor de muellas. Erat Petrus ad terminum (?) Gabalorum (?) et sedebat supra petram marmoream et dolebat molares. Venit Jhesus et dixit : Petre qu[id] habes. Co(m)dit Petrus : Domine doleo molares. Dixit Jhesus, si est dolor deleatur, si est vermis moriatur. Tunc dixit Petrus : Domine omnia ille vel illa quisque ista nomina secum portabit, de vermis non dolevit. Dixit Jhesus : fiat sicut petisti. Amen.

Les caractéristiques de cette pièce se retrouvent également dans un document récent qui nous a été communiqué à Montauban par le Dr I. Alibert. Il s'agit d'une affiche de la Préfecture de Tarn-et-Garonne imprimée en 1866 par l'imprimerie Forestié neveu[2] et au dos de laquelle les ouvriers ont fait diverses épreuves les unes encrées, les autres à peine apparentes par l'empreinte sèche des caractères. L'une de ces épreuves reproduit quatre pages d'une Oraison trouvée au Saint Sépulcre, comme le document précédent, et écrite en lettres d'or comme la seconde pièce en parchemin étudiée plus haut.

En voici les passages essentiels.

ORAISON AU SAINT SÉPULCRE DE JÉSUS-CHRIST

. . . .

Cette oraison a été trouvée [au saint] Sépulcre de Jésus Christ. Quiconque la portera sur soi ne mourra point de[3] [page 2] mort subite, ne sera pas attaqué de la peste, et ne périra point par le feu. Toutes les personnes qui la porteront sur elles, cette Oraison, ne craindront aucun mal.

1. Cette dernière partie est remplie de bavures.
2. Reproduction d'une « Réponse de l'empereur au maire d'Auxerre. »
3. Ce qui précède (page 1) est à peine visible (empreinte sèche); les pages 2 et 3 qui suivent sont au contraire encrées.

ORAISON

Vierge Marie, mère de Dieu...

Cette lettre a été trouvée au saint sépulcre de Jésus-Christ par un Prêtre, après avoir dit la sainte Messe, enveloppée dans un linge; chose merveilleuse et étonnante! Il fut grandement surpris lorsqu'il vit l'explication de cette Lettre : Quiconque la portera sur soi ne craindra ni la peste, ni ne sera point condamné injustement; il ne mourra point sans confession, et ne craindra ni ne sera pas accusé faussement. Si une personne était possédée du démon, mettez cette Oraison sur elle, et à l'instant elle sera délivrée. Tous ceux qui la porteront dévotement sur eux peuvent bien être sûrs de voir Notre-Dame de Bon-Secours trois heures avant leur mort. Dieu leur en fasse la grâce!

ORAISON

Jésus, Marie, Joseph, aidez-moi. Reine des apôtres..., consolatrice des pécheurs..., fontaine de miséricorde...

[Page 3]. Cette lettre a été trouvée à Jérusalem, miraculeusement de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ, écrite de sa propre main en lettres d'or, dans un linge, en un signe de croix par un enfant orphelin, âgé de sept ans, qui n'avait jamais parlé et qui s'expliqua en ces termes.....

Suivent en réalité des paroles du Christ recommandant de porter la lettre sur soi et d'en donner copie à tous ceux qui la demanderont.

Tous ceux et celles qui la garderont dans leur maison, le malin esprit ne les surprendra point; ni le feu, ni la tempête ne les toucheront point, et lorsqu'une femme sera en mal d'enfant, mettez-lui cette Lettre sur elle par dévotion, à l'instant elle sera délivrée, chose véritable éprouvée par la dite Lettre...

M. G. Forestié, actuellement directeur de l'imprimerie d'où provient l'affiche, n'a pu nous dire ce qu'était cette brochure, dont il n'a trouvé nulle trace dans les collections de sa famille. Mais il nous a paru intéressant de signaler les restes qui en subsistent. Ils prouvent que les formules usitées au XIIIe, XIVe, XVe siècle en Auvergne et en Espagne l'étaient aussi dans la région du Bas Quercy au XIXe, puisqu'on en publiait encore des éditions dont la filiation avec les documents que nous avons examinés ressort clairement des extraits qui précèdent.

***

Nous voici arrivés au terme de l'examen du sachet. Si les documents qu'il contient ont en eux-mêmes une valeur particulière pour tous ceux qui pendant si longtemps en firent l'usage incessant que nous signalions au début, ils en ont une encore plus grande peut-être pour l'historien qui les examine au point de vue critique.

Rarement on trouvera ainsi réunis une série de documents si intéressants pour les croyances populaires et s'étendant sur une aussi longue période. Du XIIIe au XIXe siècle, ce sont, on l'a vu, les mêmes formules, les mêmes incantations, les mêmes prières qui se transmettent de génération en génération et dont la diffusion s'étend jusqu'en Espagne. Ces croyances et superstitions combattues par l'Église, poursuivies par elle, comme nous l'indiquent les Opuscules provençaux sur la confession, iront, en se déformant, jusqu'aux pratiques de sorcellerie. Elles sont moins connues que ces dernières. Sans doute il en est question souvent, ainsi que nous l'avons indiqué, dans les traités de magie, mais jamais encore, semble-t-il, et cela justifie notre reproduction en fac-similés, on n'avait vu ces documents eux-mêmes, témoigna-

ges trop rares, et particulièrement curieux, de la mentalité d'une époque, exagération suraiguë du besoin de croire inné à l'âme humaine[1].

Alp. AYMAR.

PIÈCES JUSTIFICATIVES[2]

I

Voir planche n° II. Le texte de la vie de sainte Marguerite (médaillons 1-17) sera publié par M. Brunel dans le prochain numéro des *Annales* (juillet-octobre 1926, p. 385). Nous donnons ci-après le texte des médaillons 18 à 30.

[18] In principio erat verbum, et verbum erat apud Deum et Deus erat verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nichil quod factum est. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum et lux in tenebris lucet et tene- [19] bre eam non comprehenderunt[3]. Fuit homo missus a Deo cui erat nomen Joannes. Hic venit in testimonium ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux, sed ut testaretur de luce. Erat lux vera que illuminat omnem hominem venientem

1. C'est la même mentalité qui aujourd'hui a fait remplacer les vieux *brevets* par de vulgaires *mascottes*, par les poupées de laine de la guerre, Nénette et Rintintin, par les petits éléphants blancs de nos élégantes actuelles. (Voir Almanach Hachette de 1925, *Les Porte-Bonheur, Fétiches, Talismans et Amulettes*, p. 40.)

2. La transcription de ces documents faite sur l'original par MM. Faucher, archiviste de Tarn-et-Garonne, et Galabert, archiviste-bibliothécaire de la ville de Toulouse, a été collationnée sur les fac similés par M. J. Calmette, directeur des *Annales*, et revue sur certains points par M. Prou, directeur de l'Ecole des Chartes. Nous avons scrupuleusement reproduit les fautes du document ainsi qu'on pourra le constater en se reportant au fac similé.

3. Évangile selon saint Jean, chap. 1, versets 1 à 5.

in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit[1]. In propria venit [21] et sui eum non receperunt. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri hiis qui credunt in nomine ejus, qui non ex sanguinibus neque ex voluptate carnis neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. Et verbum caro factum est, et habitavit in nobis, et vidimus gloriam gloriam quasi unigeniti [22] a patre, plenum gratie et veritatis[2].

In illo tempore loquente Jhesus ad turbas, extollens vocem quedam mulier de turba dixit illi : Beatus venter qui te portavit et ubera que sucxisti. At ille dixit : Quinimo beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud[3].

In illo tempore, postquam consumpmati sunt [24] dies octo ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus Jesus, quod vocatum est ab angelo priusquam in utero conciperetur[4].

In illo tempore, ascendens Jhesus Jerosolymam assumpsit duodecim discipulos suos secreto et ait illis[5] : Ecce ascendimus Jerosolimam, et filius hominis [25] tradetur principibus sacerdotum et scribis; [et] condemnabunt eum morte et tradent eum gentibus ad illudendum et ad flagellandum et crucifigendum, et tertia die resurget[6].

Gaspar fert mirra, turris Melchior, Balthazar aurum... [26] qui secum portabit non cadet a morbo Deo pietate caduco. Quicumque hec nomina portaverit Dei patris et filii et spiritus sancti, cum bona fide et vera in igne nec in aqua nec in bello nec in judicio nec incarceratus, nec in armis nec potione mortifera nec placito nec fulgure nec tronitruo nec tempestate nec morte subitanea [27] morietur nec per aliis et si mulier pregnans secum habuerit non morietur de partu. †[7]

1. Évangile selon saint Jean, chap. I, versets 6 à 10.
2. *Id.*, versets 11 à 14.
3. Évangile selon saint Luc, chap. XI, versets 27 et 28.
4. *Id.*, chap. II, verset 21.
5. Évangile selon saint Mathieu, chap. XX, verset 17.
6. *Id.*, versets 18 et 19.
7. Toutes les croix qui suivent sont insérées dans un carré, le tout alternativement rouge et bleu.

Agios † Sator † Helyas † Hemanuel † orc adonay athanatos † otheos † Pentaton † fons † sapientia † virtus † paraclitus † sancto ego sum asum mediator † kyrieley † son † hension [28] salvator † alpha et o principio genitus † principatione † rex † laus † potestas † glo(ria) † spem sine aticius † ejus vitulus † serpens † leo † vermis † ymago † gloria † sol † redemptor † et in nomine Christofori † altabevare † senetaras † biscretionis † bis sancta vita numi- [29] ginem sancti bro † cadonis † digtoun † treba † virgo † adun hero.

Breve contra febres

In nomine p(atris) et f(ilii) et s(piritus) (sancti). Amen. Ante portam Jherusalem jacebat sanctus Petrus et venit Jhesus et interrogavit eum. Quid habet Petre, et Petrus dixit Domine plenus sum febris. Dominus illum tange- [30] bat et s(cilicet) sane fiebat. Qui ista verba ... erit vel super se habuerit febris non habebit †. fiat † fiat † fiat.

Breve de...

In nomine p(atris) et f(ilii) et s(piritus) s(ancti) amen. Pax corpus Christi sanguis Christi † ... Christi, crux Christi † sit in istis ti ... abo .n. Christus vincit Christus regnat et c(etera).

II.

Voir planche n° III. Les dessins, figures géométriques, signes cabalistiques, etc., qui se trouvent sur l'original ont été remplacés par des points dans la transcription ci-dessous. Les initiales entre parenthèses représentent les minuscules à peine tracées en marge ou dans un espace blanc et qui étaient destinées à être mises en rouge.

a I.

In principio ejus est divinitas Christi miste bonitatis quicumque hoc breve super se portaverint, nec de igne, nec de gladio, nec de aqua, nec de veneno et si pregnans muliere super se portaverit non morietur de partu Amen.

(I)n nomine meo demonia cicient linguis loquentur novis serpentes tollent et si mortiferum quis biberit non ei nosebit; super egros manus inpone et bene abebunt † Credo in Deum patrem omnipoten-

b II.

tem † in nomine patris † et filii † et spiritus sancti † Amen. (M) icaellem in mente habe com mane te levaveris et lectum diem abebis. (G) rabrielem com tronatz et non nosebitz tibi, (R) aphaellem cum panem et potum acceperitz omnia tibi abondabunt (U) riellem contra adversarium tuum et cum vices eum (R) aguellem cum in vias eritz et nichil timebitz (B)arachiellem com in judicium veneritz vel in covinum et omnia contra te gaudebont (T)ubiellem et Barachiellem com ad principem vel

c III

ad seniorem veneris et bene tibi eritz. (U) riellem et Tobiellem com in nave intraveritz et sine periculo ibis. (S)i quis hanc epistolam salvatoris Domini nostri Jhesus Christi secum habuerit scripta aud in memoriam in sivitate in villa in silva cum via in maris in aquis vel in omni loco quocumque loco fueritz a diabolo ab omnibus inimicis ab omni inimico hominem et fulgore et tempestate et tronitruo liberabitur et securus eritz Deus et confidens in eo. (I)ncipitz LXXII nomina trinitatis : Agyos. Sothes. Mosias. Sabaoth. Emanuel. Adonay[1]. A-

d IIII

tanatos. theos. pantogramaton. .yrus. ..rion. Eley. hon. ysion. salvator. Alpha et ω. primogenitus. principium. finis. vita.

1. Un pli de l'original ne permet pas sur la reproduction de lire le mot très visible sur le document.

via. veritas. sapientia. virtus. Paro(cl)itus. ego sum. qui sum. qui est mediator. angnus. ovis. vitulus. aries. leo. serpens. vermis. os. verbum. ymago. gloria. sol. luxs. splendor. panis. fons. vitis. floxs. janua. lapis. petra ang(u)l(ar)is. spiritus. pastor. sacerdos. propheta. sanctus. immortalis. rex. Christus. Jhesus. pater. filius. patris. spiritus. sanctus. omnipotens. misericors. caritas. eternus. creator. redemtor.

e V

primus et Novisimus. unitas. sum(m)um † Hec sunt LXXII nomina Christi qui † cum † que † su † per † se † por † ta † ve † rit † nulum habebit malum scripta secondom ejus bonum diem et horam.

Incipiunt nomina Domini habraice scripta (I)nicium ful deus abba pat(er) fib filius then spiritus sanctus Rubb trinitas codus unitas Theluch Ton unus Hyluch trinus verth dominus Rachim milator onelech rex onohith contines codar potens haly conscius Iyothe hic timens dominum

f VI.

per hoc nomen sanctum tuum mirabile libera me digneris famulo tuo illo † ab omni malo domine pater Jhesus Christe per as cataractas R. O. A. V[1] A G X Q[2] Grammata Thrachotin S Palleo Zobola sa Rex on thiothr Pater filius spiritus sanctus adjuva me amen ...[3] N ...[4] Oratio Dominus omnipotens deus in nomine tuo Jothe. Salvum me fac famulum tuum illo hic eterno seculo et noxia cuncta remone (*sic*) a me et omnia prospera mihi concede per

1. V barré.
2. Q barré.
3. Voir le fac-similé.
4. *Ibid.*

g VII

eundem nomen tuum Jothe amen...[1] Incipiunt versi sancti Geraldi in periculo maris quiconque hos versus cantaveritz non morietur in periculo maris Raptum valde unda maris qasati dimisum quod in profondom pelagi lhibera me dincnareme Domine S(a)b(aoth) laqueus diaboli detentum sup (*sic*) principe mondiali prostratum lhibera me dicnareme Domine circondatum ingentibus tormentis comprehensus langoribus variis lh. d. Domine si-

VIII.

cutz Noe com filis credentibus arca duce lhiberasti precuntis lh. d. Domine sicut Moyzen com populo electo transeonte mare rubrum per siccum lhiberasti lh d. Domine sicutz D(avi)d liberasti in bello victo Golia sevo hac prostracto lh d. Domine Qui liberasti Daniellem deportatum leonibus in escam et sicutz illic liberasti de lacu per angelum transportatum Abbacuctis lh. d. Domine sicutz Jonam in fide deprecante magni seti liberasti de ventre lh. d. domine sicutz selum Petrum Paulum Andream com

VIIII.

Michaellem Gabriellem Raphaellem et Dosmas et sicutz omnes servos tuos et ancillas tuas liberasti ab omnibus malis sic me liberare d(ig)neris Domine famulo tuo illo amen edic pater noster [q]ualicomque christianus has caractaras super se devot[e] et fideliter ac mondisime portaverint non timebitz inimicum nec maleficium nec serpentem nec potionem mortiferam nec pestem nec hostem deo amivente N. X. K. Y. C. Θ. E. B. Q. T V[2] Θ. M. N. Y. ...[3] C. X[4] TT. Et. Y. A. Y.

1. Voir le fac-similé.
2. V barré.
3. Caractère hébreu (sin) mais auquel il manque un jambage.
4. Caractère hébreu très net (aleph), mais identique également à l'X du document (cf. carré III, lignes 4 et 11). Les renseignements

V[1] X. G. Y. N. N. Θ. G. R. Q. L[2]. C. I. X[3] R. Q. S. Θ. S. X. H[4] Θ al(ias) ...[5] Christe Jhesu.

X.

filii Gibini salvotorem mundi salvum me fac famulum tuum N amen. F. X. S. T. R. P. O. K T. K. X. S. s. S. t. P. M. K. C K. C K. C. t. B. t. R. B. I. M. K. S. C. R. R. H. K. m. P. V. ti. TI. e. n. e. k. C. Q. N. R. t. R. N. ω N N. N D[6]. Q. V. e. C. Y. N. P. M. Q. N. N. Φ. Q. A. ...[7]K. ...[8] A. E. Φ. e. P. O. N. O. N. t. A. N. V. M. A. E. B. a. a. o. a. v. T. X A. V. e. P. C. ... O. Sed. de. POTESTATE tenEBRArum principis me liberare digneris et non permitas me contra se ...[9] V. C. O ...[10] e. P.

XI.

a. e. X. e. p. R. ...[11] P. ...[12] qui vivis etz rengnas in secula seculorum amen.

(I)n nomine patris et filii et spiritus sancti amen. Hic incipiunt si quibus natura habraice grece et latine primum nomen Domini bonum est istud. † On † Deus alpha et ω † benedic me domine deus meus † tetagramaton † hel † hischiros † hieritos † Jhesus fortis † heloe † thos † sabahot † celyon † sotir † binamon † nesimen † adonay † hely † hesererie † sadar † venas † anet † fenahton † sabaoth † tibi comendo spiritum meum et animam

relatifs aux caractères hébreux nous ont été fournis par M. l'abbé Desnoyers (cf. ci-dessus, p. 311, n. 2 et 3).

1. V. barré.
2. L barré ou abréviation de *rum*.
3. Voir ci-dessus, p. 328, n. 4.
4. H barré.
5. Caractère hébreu (têth).
6. d barré.
7, 8, 9, 10, 11, 12. Voir le fac-similé.

XII

meam et corpus meum † pantur † aleth † ia † flos † herenes † alabesonem † neilloc † paco † dalaphet † aia † grath[1] † appo † aele † region † abac † abraca † angnus † vox † vitulus † serpens † aries † leo † vermius † virtus † salus † pax † lux † lex † rex † fortitudo † manus † potentia † sanctus Deus † fortis † immortalis † henrainarati † boberi † falax proanabonac † geron † tinesi † fanti † purgata † doc † aia † gle[2] † galioth †

XIII.

thit † mem † batbar † acay † eluro † belbeon † adorna † Segetre † monthecor † bacor † barut † cami † cambusileto † guido † melismaron † alquadar † abra † bis † athamus † transb. † manuchata † dd † dd. segoge † mangla laus † factor benedicsionem tuam super me famulum tuum illo largire † Domine Deus † hemanuel † spiritus † hon † usion † arathon † heloy † sudia † custodictis

XIIII.

adjuva me trinus omnipotens deus libera me ab omnibus crem[3]. deus hemanuel tibi est nomen et omnipotens pater propreius sis mihi pecator amen. Etz agradietur Dominus Deus ne derelinquas me digna cum Domino salvare eloy lamasabatani hoc est deus meus ne derelinquas me neque dimitas me in ullum pecatum neque cadere nec fasere ut te offendam salva me libera me de omnibus tribulasionibus meis † adonay mangne mirabilis pius laudabilis et fortis et terribilis justus conclemens Jhesu filii dd. mizere

1. L'h est barré.
2. l barré (glorie?).
3. Ou *trem*.

[XV].

mei Jhesu n(a)zareus crusifixse propicius sis pecatori filii domine miserere mei deus omnium sanctorum exaudi me amante implorare exoro te rege me et rogo pro me Jhesus angnus Dey qui tollis pecata mundi mizerere mei in te credo deum verum permanes in (se)c(u)la seculorum amen. (I)nploro te deus per trinitas alma qui permanes in (se)c(u)la seculorum amen. miserere mei, ave rex noster filii D(ei) redemtor mondi quem prophete predicaver(unt) salvator domini Jherusalem esse venturum te omni a salutare victimam pater mixit in mund(um)

XVI.

quem exportabant omnes sancti ab origine mondi et nunc ossanna filii D(avi)d benedictus qui venit in nomine Domini ossanna in exselsis Dominus Leo papa romanorum scripsitz et hec donavitz Karolo regy magno qui istas literas super se abueritz et eas optime custodieritz non timebis inimicum nec gladium nec ullam pociones nec serpentem nec pastionem ullam ✝ H. G. D. A. QQ. S. P. P. S. S. 9. F. G. A. S. s. N. ...[1] H. t. X[2]. ...[3] l[4] a. a. O. V. ad ...[5] P. p[6] p[7] p[8] ✝ ut non timeas inimicum nec judices nec maleficium nec erbarum nec posionem ullam nec sermones nec demonem nec pestem

1. Signe cabalistique.
2. Cf. ci-dessus, p. 328, n. 4.
3. Têth (cf. ci-dessus, p. 329, n. 5) dont le second jambage est mal retourné.
4. l barré.
5. Voir le fac-similé.
6. p barré droit.
7. p barré courbe.
8. p barré droit,

XVII.

...[1] ...[2] S. ...[3] ...[4] b. a. V. Q. N. No. P. O-M Ld. X b. V. ...[5] p.p.p.[6] S. V. O-O. X. X. Christe. CC. ...[7] ...[8] V. et mg p.[9] O O. C. I ofundamentum. F. F. F. n. n. n. V. ...[10] ✝ Sanctus Colombanus homo caractares fecit et dedil regi proparati ad bellum Christus vinccit, Christus rengnat, Christus inperat amen. Patre mihi adjutor sis mane cum surexsero die cum ambulavero et cum comedero et com dormiero domine deus omnipotens per gratiam el mizericordiam tuam et per merita omnium sanctorum et in-

XVIII.

tersesionem eorum michi dimite pecata mea et tribue mihi veram agere penitensiam in hac vita. Et bene placens exibere servitium amen.

(S)i quis juste vel injuste gratia Domini sui perdideritz hos caractores in manu sua senistra secum portetz et reconsiliabitur ei. B. O. K .n. f. 9. R. S. P. b. ... C. O. H. D. A. A. l. q. P. 9 gg G ✝✝✝ H. D. S. p. s. F. G. A. I. O. ω Gleon y y ✝. R. R. R. O-S C[11] C. t o r R ... ...[12]. Hec nomina Jhesu Christi apud Hebraes ... iga ardens[13]

1. Voir le fac-similé.
2. Cf. ci-dessus, p. 331, n. 3.
3, 4, 5. Voir le fac-similé.
6. Trois p barrés.
7, 8. Voir le fac-similé.
9. p barré.
10. Voir le fac-similé.
11. C avec s en exposant.
12. Voir le fac-similé.
13. Peut-être pour *ignis ardens*.

XVIIII

Quoque eas super se portaveritz nec igne nec aqua nec in via nec in silve peribitz † Hel † Heloi † Abel † Hely † Hec nomina Dei porta tecum ut non timeas inimicum nec judisem nec maleficium nec serpentes nec demones nec pestes. Etz si prengnans M(ulier) super se portaveritz non morientur in partu † Heloi † Eio † heie † Adonay † Sabaoth † Tetragramaton † Loypth † Heto † Hec sunt nomina salvatoris que nemo nominare debet nisi prius duo numero se custodierit † Proans vic moss ho anotem paramo. Qui hec nomina super se portave-

XX

ritz, salvus eritz in judisio in deo in bellis in mari in omnibus locis p. n. ...[1] vestram inefabile nomen Domini jam non lex q rex Christo carex funde in nomine Domini nostri Jhesu Christi amen † (H)ec sunt nomina greca quod si omo portaveritz secum, sicut dicitz beatus Ieronimus, non peribitz per gladium nec per ingnem nec per aquam nec per nulum periculum † Hely † Heloy † Heloe † Ioth † Heloe † Adonay † ya † Tetagramaton † Sasa Deus propicius esto mihi pecatori in nomine Domini Jhesu Christi amen. (I)n profondis clamavi ad te Domine sancti Eleas Eleas in curu fereo sedebat per ambas nares sanguinem fundabat

XXI.

etz clamavitz et dixitz Domine Deus meus sit michi in adjutorium sicutz retinitz aquam Jordanis quando Christus in eo babtizatus fuitz sic restare facias venas que de sanguinem son plenas sicutz credimus verum esse quod sancta Maria verum

1. Voir le fac-similé.

infantem Christum sic serte retineat vena sanguinem sum amen † In nomine patris et filii et spiritus sancti Paracliti amen. p. n. p. n. p. n. talento sancta cruxs † libera me famulum tuum vel famulas. N. in nomine Domini nostri Jhesu Christi amen † ...[1] ac X. p. p. a. a. x. a † a. x. a. h[2] d[3]. Rescamien tuba amen Expertum est ad super flumen sanginis

XXII.

istos caractares scribe sup pectus suum et estatim reffringitz. † ficta † contradicate † pater filius spiritus sanctus Petrus et Paulus de Dominus dicxit tu es vas electionis mihi probet te Deus p. Deus. f. deus spiritu sancti Christus victor Christus rengnat Christus qui resurexit Christus qui pasus est Christus qui resurexit tersia die a mortuis Christus liberet famulum vel famulam N. ab omnibus periculis seo doloribus anime et corporis. a. m. on Jhesu bone miserere famulo tuo. N. † Christus vincit Christus rengnat. Christus imperat † Christus liberet famulum tuum N. Amen

XXIII.

Plenesmo. Abrocala ...[4] Abra † Abraca ... Abracalaps ... Abralaps ... Abracalas ... ... Abracalaps ... Abrocalaps. Abraca ... Abracala ... Abra. F. G. ... ... Naqui nostro castatunta mihi Jhesus Christus bris quod dedit bris quod tulitz bris quod dedit U. U[5]. Christus ursim in nomine Domini. Si quis tibi Dominus in Deum patrem et f(ilium) et s(piritum) sanctum. Et hoc breve super se portaverit febre non abebit et si abet cito dimitet utile

1. Voir le fac-similé.
2. h barré.
3. d barré.
4. Pour les points qui suivent voir le fac-similé (pentacle de Salomon, étoile à 5 branches, formée de triangles entrecroisés).
5. Ou thêt hébreu (cf. dessus, p. 331, n. 3).

XXIIII.

erit sive pro fulgure sive pro gota calida sive pro serpentibus sive pro malinnis sp(irit)ibus nullo cotediana jambiduana T. IIII. d. VI. VII. VIII. VIIII diurnali naturali hemali stuali sicut defecit fumus deficiant † ...[1] tetagramaton sisoi Dominus de nos Eloy Jhesus salvum me fac Sancta trinitas et divinna unitas patri Christus filius spiritus sanctus, unus deus omnipotens hoc n(omen) sanctum tuum † Hebreel † Ischiros † Jhesus † Soth(er) † alpha et io † Heloy † Heot † Asta † Iothey † Sabaoth † Domini † moh † Ioth a-

XXV.

donay hoc n(omen) quiconque super se abuerit non morietur sine confesione amen ...[2]
AM(EN) Dominus Leo papa Roma transmisit Karolo mancno imperator Francorum angelus Domini indicavit sco G(re)g(orio) homines omnes Christiani portare debeat ut habent perseverensias in bonis operibus ut salvi fiant amen. (I)n nomine patri et f(ilii) et s(piritus) sancti amen. † Petrulol la sabina. Sotha. Adonay. tereta ala dammanos prinseps. emanuel. ratam yden hoy may hanay linay ar y. Saday ased.

XXVI[3].

anila sebeth denua[4]. Quisquis has k(arac)teras super se abebit in vitis permanet, angelus enim Domini actulit eas Karolo mangno regi properanti ad bellum ut ergo non timeas inimi-

1. Pentacle.
2. Voir le fac-similé.
3. Entre ce carré et le précédent est le carré XXXI superposé au XXXII.
4. Ou demia.

cum aliquem nec maleficium nec erbarum posionem mortiferam nec demonem nec serpentem nec pestes. hoscaraa Rabri milas filio. anabonac. baracha. baracha abeba asar mesonor florem bethel behon. Sethen. Teon. Yham. tehos † an. deus. omnipotens salvum me fac servum tuum. Hec sunt

[XXVII].

nomina xxIIII seniores qui ofide invocaverint et super se portaverint in omni loco senciet auxilius † yarebidera balea mariea chorel. sereb. hyba. abya onthe. banney. clinor. Jhesu. Seichemmy ececihiel. Samuhel. afesorcherin. chobia. theos. Benjamin anacibi. marin sanctus Deus. sanctus Fortis sanctus et inmortalis miserre mihi famulo tuo ut in omni loco tibi domino deo meo valeam deservire amen. Petrus ella sa-

XXVIII.

bina † Deus mangnus mirabilis fortis spiritus tehos finix. bos cahios agatha senila lasasa. manbri miltos filios anabone. berias. eloy. yanee. de catahel. fanc. faustim. baraixat adonay. celeon. clema(n). hanitates dracee. bethel. behon. yost. yotphet yoseph hec mihi sint in adjutorium hec sunt que debes homo portare super se In nomine Domini nostri Jhesu Christi.

XXIX

† ella. sabana. adonay. arioca. tota. aca. clama. nos princeps. emanuel etan amenhay. solanna. sebus. abericam † Primo(m) nomen Domini. on tetagraamaton adonay vinea pastor radix vita. oliva. fons. pax. panis agnus vituluus. leo. Jhesu verbo(m). homo. lapis domus. messias. Christus. sater. salutaris. salvator. Hemanuel. Dominus. Deus adonay arabris genitum primogenitum sai

XXX.

cion principum. Deus via veritas. laia. imago sapiensia. splendor. lux. lumen. sol. oriens. mediator. spiritus sanctus. paraclitus. intersesor angelus misus nuncius achila. castor ofensor sprevilis. genitus. prim(us)[1] novisimus. paxs rex. regum ely. elyam. elion. adonica. sadaam. sabahot. omnipotens. inmortalis eternus. incoruptabilis. panton. graton incomm[u]tabilis. inpasibilis propiciūs esto mihi pecatori. mizerere mei Deus habraam

[XXXI][2].

Deus Ysaac. Deus Yacob. Deus Helye Deus Angelorum Has literas fert tecum a. X. e. X. v. x. k .t. b. d...[3] p. q. v. x. D R s t. .C. L. ... ...[4] † ... ta[5] † ione iotbel hoc fac...[6] sanguine in fronte donnare stillaverit et fer caractares tecum in lineo mondo ...[7] he v. y. d[8] p. q. et. ...[9] pax. rex. lux utoa Christi A ω agnos hiscirros. agyos entheos. atannhatos. ioha sother. ella. betheon. Deus. Sabahot. yscirros nan. non[10] kirios dominus adonay sirethen inefabilis

[XXXII][11].

Mesias Jhesus alabe soron. poton. craton. elion et jacte panti illeson ianeuma. aregion apoate abac. abia. victa. tetagrama-

1. Ou *primogenitus*.
2. Se trouve entre XXV et XXVI.
3. Fin de la ligne effacée.
4 et 5. Voir le fac-similé.
6. Effacé.
7. Une croix pommetée.
8. d barré.
9. Deux croix pommetées.
10. Ou *nomen*.
11. Au-dessous du précédent entre XXX et XXXIII.

ton angnus ovis via. vitulus serpens aries. leo vermis vita. laia primom nomen Dey on super omne nomen. Ego pecator indignus te Deus pater invoco per unicum filium tuum dominum nostrum Jhesum Christum per quem facta sunt omnia adjuva me libera me defende me conserva me in omni periculo libera me de veno mortifero et de omni inpostura

XXXIII.

et de omnibus inimicis meis visibilis et invisibilis libera me famulum tuum illo sanctus fortis sanctus inmortalis on est primum nomen tuum libera me famulum tuum illo ab omnibus pecatis et ab omnibus insidiis innimicorum omniom die nocteque et ab omni periculo corporis et anime † Iothe per hoc nomen tuum quod est inephabile libera me Jhesu Christe. i o e e et sirae eoy et Φ quid istud nomen dey lothe super se portaverit inn omni periculo con-

XXXIIII

fidens in deum salvus permanebit. He sunt litere n(ominis) dey que est inephabile quia nec fateri nec definiri potest V. I. O. O(n). H. V. A. V. helet. Hec autem intus precathon ioth principium he justa vau vita neth passio adjuva Christe et mizerere mei virtus et salus et benedicsio Domini sit mecum amen. Alio modo et ioth et he el vau n. bet est ante interpretasio ioth prinsipium he ista vau vita heit pasio. anen[1].

1. M. l'abbé Desnoyers nous fait remarquer qu'il s'agit sans doute dans ce passage du tétragramme, c'est-à-dire des quatre lettres représentant le nom de Jahvè qu'il était interdit de prononcer, « yod, he, wau, he » (Voir la figuration en caractères hébreux dans le *Larousse mensuel*, t. IV (1908), p. 604).

III

Voir planche n° IV. Les majuscules et les mots en italique sont en rouge dans l'original. Les croix des cinq premiers carrés sont également en rouge. Les carrés sont ici indiqués par des lettres, au lieu de chiffres comme sur l'autre côté du parchemin.

a

(D)[1] ominus sanctus Leo hec fecit et dedit Karolo magno regis, et qui istas litteras super se portaverit, nec inimicum, nec gladium, neque ponsionem ullam timere poteris nec judicem, nec maleficum, nec erbarum nec poncionem malam, nec serpentem, nec demonem, nec pestem, nec ullum malum timere poterit †. a. c. d. a. s †. p. c. e. aa. N. S. e. b. a. n. m. a. e. n. n. p. ofc. n. p. el. x. p. h. Hos karacteres super se portaverit et cotidie eas viderit, nec morietur armis † Jotha † Adonai † Christus † Job † Ethaphon. t. x. o. a. n. e. p. p[2]. t. m. a. ee. x. Christus † vincit † Christus regnat. † Christus imperat. † Adjutor meus esto domine Deus † funda-

b

mentum †. R. † R. X. *H*ec sunt nomina trinitatis. lxx. duo. † Agios. † Sother. † Emanuel. † adonay. † athanatos. † o Theos. † pantacraton. † ysus. † finis † vita. † veritas sapiencia. † virtus paraclitus. † mediator. † kyrrios. † elyon. † on. † usyon. † salvator. † atque † primo †. sine termino principium. † lux. † lapis. † petra. † agnus. † sponsus. † ovis † vitulus † karitas. † redemptor. † primus † et novissimus pastor † sacerdos † aries † leo † serpens † unus † in humano. † gloria. † sol spiritus † sanctus † opem. † misericors. † propheta. † spiritus immortalis. † rex † Christe † Jhesus † trenagramaton † pater. † filius. † spiritus sanctus.

1. d minuscule dans l'espace réservé au rubricateur.
2. p barré.

c

Qui super se portaverit, nullum malum habebit nec de aqua, nec de vento, nec de igne, nec ullo periculo timere poterit; et si mulier pregnans super se portaverit, de partu non timebit, ut moriatur puer nec illa; et si miles habuerit contra hostes et contra gladium non peribit. Quando audieris tronitruum tali modo debes precare : Dominus Jhesus Nazarenus, rex judeorum, Ecce dominicum crucis vivi filius signum fugire partes adverse. Vincit leo de tribu Juda, radix Jesse alleluia pater noster. Esto nobis domine turris fortitudinis a facie inimici. Domine exaudi orationem meam et clamor meus ad te veniat. Oremus. Omnipotens sempiterne Deus, miserere supplicibus, parce metuentibus

d

ut post noctis tenebrarum et vim procellarum in via ejus jam laudis transeat communicatio potestatis per dominum nostrum. In nomine patris et filii et spiritus sancti, amen. Hec sunt objectisses interpretatas beatissime virginis Marie. Rebeca[1]. Seffora. Susanna. Abigea[2]. Esecrael. Salome. Vel si nescierint vocare iste iste obstetrici a parturientibus sunt vocande hec in cartula sunt scripta et parturientibus supponenda † a. π. In principio erat verbum et verbum erat apud Deum. † soter zz[3] deus erat verbum † Salvator. Hoc erat in principio. † agio † apud Deum † allocax. Omnia per

e

ipsum facta sunt. † hiskuros † Jhesus et sine ipso factum est nichil † Christus. Hemanuel. In nomine Patri [sic] et filiis et

1. B initial corrigé en R.
2. Pour Abigal, une des femmes de David.
3. trait horizontal sur le second z (et etiam ou etc.?)

spiritus sancti amen. † Anna peperit Samuelem. *S*i id est laudans dominum. *E*lizabeth genuit Johannem precursorem domini. Beata virgo Maria enixa est Christum dominum salvatorem. *L*azere, veni foras per. n. per in nomine patri [*sic*] et filiis et spiritus sancti amen *A*men. † a † G †. I a † agyos. † o theos. †. yskyros. † emanuel. † omnipotens virtus in terra celum omnipotens olimphi. *D*eus pater, Deus filius spiritus sanctus. Dixit Jhesus Lazare

f

veni foras dicit Dominus; sic erat hujus ancille scilicet Martra factum suum absque mortis perimit Lazarum voce Jhesus Christus suscitavit eum. In nomine Jhesus omne genu flectatur celestium, terrestrium et infernorum viriliter. *D*eus pater, Deus filius, Deus spiritus sanctus. Immensus pater, inmensus filius, inmensus spiritus sanctus. Pater omnipotens, filius omnipotens, spiritus sanctus. *S*anctus Negasius habuit maculam in occulo; et deprecatus est dominum nostrum Jhesum Christum ut qui nomen suum super se portaverit, maculam in occulo non habebit. *I*n nomine patris et filiis et spiritus sancti amen.

g.

*D*omiue Jhesu Christe super marmoream sedebat et vidit Petrum dolentem ; et dicit ei : dic michi, Petre, quare tristis es? Domine, dentes mei dolent. Jhesus dixit : Adjuro te, gutta maligna, per patrem et filium et spiritum sanctum et per quatuor evangelistas, per Matheum, per Marcum, per Lucam, per Johannem, per duodecim apostolorum, et per viginti quatuor seniores qui sedentes in celum et psallentes in conspectu Dei sunt, et per sanctam Mariam matrem Domini ut possint dolore dentes hominum et mulierum neque in die, neque in nocte, neque in capite, neque in ossibus. Adjuro te per eum qui totum mundum judicat, *Q*ui est honor, in secula seculo-

rum, amen. Et inimicus tuus in campo vel in judicio sive in judicium sive in contentione te duxerit,

h.

tolle laminam plumbi et scribe in e (*sic*) litteras . F. C. †. habeas sub pede tuo dextro. *g. e* e o. e. *d* p *a* S *N* i, *p* o *c* i *p* s 9 e *t* c. *c.* o us ai *m*[1] p *r* i. *e.* pro inimico .o. o. o. *A*nna peperit Mariam, Maria peperit Salvatorem. *E*lisabeth Johannem precursorem Domini. *I*n nomine patri et filiis et spiritus sancti amen. *P*ater noster. *L*onginus miles lancea latus Domini perforavit et continuo exivit sanguis et aqua, sanguis redemptionis et aqua babtismatis. *I*n nomine patris secet sanguis; *I*n nomine filii, restet sanguis. *I*n nomine Christus ut non exeat amplius. Pater noster ter. Post ea, scribe nomen ejus in fronte. [I]*n nomine* patris. †. *et filii* † et spiritus sancti, amen † *Incipit epistola domini nostri* †. Jhesu Christi

j.

ad Abaguarum regem. *Ipse dicens : natus est propria* †. Manus scribere dicens †. *Beatus es* rex Abaguare qui me ne vidisti et in me credidisti; set quod misisti ad me venirem ad te cito cum inpleverit. A principio recipies a patre meo. Mittam tibi unum ex discipulis meis, Thadeum nomine qui omnem infirmitatem ad te auferat et ab omni vulno te proteguat † *I*n terra, mittam tibi hanc epistolam, manu mea scriptam; ubicumque perrexeris si tecum portaveris, salvus eris sive in civitate, sive in agro aut in prelio et in omni loco in quo perexeris salvus eris. †. *A*men amen dico vobis. Leo papa transmisit hanc epistolam Ludo-

1. Un trait au-dessus (ou cy).

k.

vico imperatori. *D*eus, propicius esto michi peccatori et custos diebus omnibus vite mee. *D*eus Abraam, *D*eus Ysaac, *D*eus Jacob, *D*eus Moyses, *D*eus Helie, *D*eus Enoch, *D*eus Aaron sit michi. angelus *G*uabriel, angelus Raphael, *A*ngelus Raguel, *A*ngelus Cherubin, *A*ngelus Ceraphyn. *O*mnes sancti angeli intercedite pro me apud Christum dominum nostrum. *O* magna potestas filii Dei omnipotentis me custodire et conservare digneris intercedente *S*ancta Maria mater Domini, qui istos angelos nominaverit vel collauda-

[l].

verit secure ambulavit; precor vos omnes sancti angeli, arcangeli, sanctosque et sanctas Dei ut preces pro me peccatore apud dominum Deum nostrum omnipotentis In nomine meo demonia citiet linguis loquitur novis, serpentes tollent. *E*t si mortiferum qui biberint non eis nocebit super eum manus imponent et bene garebunt Ista nomina sunt comedenda pro febribus si comederis sanus eris. das. bagus † *de glutin.* *D*omine Jhesu Christe annua mentem sanctam spontaneam da honorem Deo et patrie liberationem; hic brevis perficit quantum ad anime

[m].

et quantum ad corporis tutelam. *I*ncipiunt nomina supremi eterni Dei. Primum omnium nomen domini. *A*nte omnia nomina on vero non potest esse pater si non habet filium nec filius si non habeat patrem hominum conditor illuminator quia ipse est lucerna que illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. *O*mnium Salvator. *O*mnium redemptor. *O*mnium † † † †† ...[1] † Deus *O*mnium rex. *O*mnium lumen. *O*m-

1. Voir le fac-similé.

nium karitas. *O*mnium splendor. *O*mnium munus(?) *O*mnium salus. *O*mnium fortitudo. *O* potestas *O* honor O gloria *O* nativitas *O* pastor O vita *O* remissionem peccatorum *O* per ipsam factam *O* scilicet Bonus est istud est nomen on. *Q*uicumque scriptum habuit et eum super se portaverit

[n].

et mane cum surrexerit humiliter deprecaverit firmiterque in eum crediderit salvus erit. E dyabolus ei etiam nocere non poterunt, neque nullus homo inimicus ejus, neque malignus spiritus, neque gladius non poterint eum occidere, neque vulnerare, neque in quacumque die qui videret promissum animam ejus recipere ignis non poterit eum comburere, aquam non poterit eum vel eam perire. Sagura diabolus non poterit eum intrare corporaliter nec criminaliter neque frigores febribus, neque calores neque in nullo modo ei nocere non poterit si firmiter et fideliter crediderit, salvus erit famulo Dei fiat Amen. *A*nte nomina sive invocationes [Dei sunt] (?)[1] in lingua greca vel in lingua

[o].

latina *O* theos. agios. kyrios. soter. ezechiel. Frenecon. Graba ton. Necoth. Saltan. Fosse. Sancto. Loyec. Locra. Banaat. Ralbimulus. Nabona. Eloym. Avenca. Adhel. Franc. Loth. Barocha. Uson. Labrachio. Adyrmus. inpanfithem quamdiu. Maina. Anilex. Belcom. Comtente quod te. Costitanum. Osannam. Eloym. Elyon. Salvator. Vineas. Deutis. Pastor. Prius. Radix. aiminitis. xia. fons. Primogenitus. Ysryon. Hostium. Veritas. Una. Ymaguo. Figura. Retra. Dextra brachium. Splendor. lux. Omni[2]. justus. Mediator. in prose pararalia asolaris. Intercessor fundamentum. Asec cemasciens. Spes. Sator. Altor. salvator. Sabaot. Adonay

1. Très effacé.
2. Trou sur le milieu de l'm.

[p].

omni inmortalis incorruptibilem. Apascibilis. Angelus. profeta. Sacerdos. Athanatos. Kyrios. Oteon panton mugnerat. Christum imperat ab omni malo auferandum et fugiendum a nobis. Amen. Ita fiat. *Contra venenum et poncionem porta tecum*. Ele. erape. hebe. occentimos. ioth. hey. a. io. hoccayethos. ya. salay. amorona. asar. sycon. goyces. Beley. latem. sanctus. anon. raba. mefenecon. oncantia. tol. fa. tel. Ella. Sabira. Seda. Adonay. aaa. camsi. ayada. Maus. princeps, veni. est. Emanuel. Adonay. Bethpha. Adonay. q(uonia)m[1]. hoy. hoy. aanai. Nanay. Sede Adonay. asamilias. Ehur.

a.

Si vis ut diabolus non possit tibi nocere, fert tecum ista scripta. m. In nomine domini nostri Jhesu Christi filii Dei vivi miserere nobis, amen. Domine Jhesu Christe qui de celo descendisti et Mariam virginem obumbrasti et veram carnem assumpsisti et natus fuisti, et gladium in manibus et pedibus habuisti et coronam in capite portasti, corpus tuum fuit in sudario positum in sepulcro, spiritus tuus habiit in inferno et expoliavit eum, tercia die resurrexit, ad patrem tuum in celis et ascendit et omnia pro peccatoribus fecisti, per hec omnia sancta tua et per sanctam Mariam virginem et per cherubin et ceraphin qui insessabili voce proclamant : sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt celi et terra gloria tua ; osanna in excelsis. Benedictus

b.

Marie filius qui venit in nomine Domini ; osanna in excelsis. *Hec sunt nobilissima nomina Christi et non debent legi ab ali-*

1. Ou q(uantu)m.

quo nisi prius jejunaverit per tres dies. †. †. abla † abla † abla. †. Jhesus. oc. ul. pe. f. r. ps. jura noves. † ontes. † agra †. avalcentom. †. ovid. † etoy † niesrom †. Ylie. †. alla †. a † v † paule. B. †. reavif † jova. tretragramaton. † primus et novissimus † inicium et finis Ihesus † vita. a eo. erueray urcaomi. *Scribe in pargameno virginali istas karacteres contra morbum caducum et fert tecum cotidie* †. v. †. e †. b † d. † z°. S. gor † xg. † eu † xc. *Hec nomina Christi scribe in erba que vocatur veronica amara.* Tinira. tyri † Borcay. † Sicalos. † sirosio † salique † linarbas † *Homini fiviaro scribe hec in pane ordeaceo et da ei in cibum.*

c.

vi' captos. saduces. *Homini vel mulieri timido liga hec in collo scriptum.* abre et abremon et abrende et consecramina. *Si aliquis perdit sanguinem per narres, dic ista tria nomina per tres vices :* max. † nax † pax †. *Scribe istas karacteres in pargameno virginali et liga in collo illius qui perdit sanguinem.* S. q. r. p. r. tz. os. t. q. e. t. o. a. c. ge. e. h. x. sancta. serenisa. *Scribe ista tria nomina et fert tecum et non timeas latrones nec fures quia post ea non poterunt nocere tibi.* Sabor. † seles. † selas. † bo. † N. V[1]. ...[2] TretragramatoN. *Si vis esse dilectus ab aliquo homine vel ab aliqua femina, scribe in parguameno virginali istas karactas* (sic) *cum nomine ipsius et fert tecum cotidie* o g g o[3]. †. et B. l. o. p. n. GG † ...[4] O ...[5] z. v. c. á. o. p. n. G. t. o. l. † *Hic sunt similiter ad amorem. Si vis esse dilectus ab omnibus*

d.

comuniter, scribe istas karactas qui secuntur in parguameno virginali et fert tecum omnibus diebus et in omnis locis z. b. a. c. i. d. n. †. ...[6] † ro : ...[7] *Si vis ut inimicus tuus te multum diligual et te multum in gratia habeat, scribe istas karactas cum*

1. V barré.
2, 3, 4, 5, 6, 7. Voir le fac-similé.

FORMULES ET CERCLES MAGIQUES

nomine suo in parguameno virginali, et fer tecum in omnibus locis : yh. D. h'. d. N. z. i. U. ton. B. h. a. b. x. n. o †...[1] *Si vis ire contra inimicos, habeas in memoria.* Beatum amicum Dei sanctum Urielem. ...[2] Explicit. Sit nomen Domini benedictum. Amen, et beate Marie virginis. Ameu...[3]

Légendes des cercles magiques.

Hanc figuram porta tecum contra omnes inimicos tuos.

Hanc figuram porta tecum contra guttam caducam quacumque sit.

In quacumque die hoc signum videriis (*sic*), non jugulaveris.

Hanc figuram porta tecum contra febribus qualiscumque sint.

Hanc figuram porta tecum et demones non nocebunt tibi.

Hanc figuram porta tecum contra omnibus periculis.

Hanc figuram pota (*sic*) tecum contra fulgur corruscantem.

Qui hanc figuram portaverit, habebebit (*sic*) bonam eloquentiam.

Hanc figuram porta tecum contra p. s. a c. B. t. N. m. r.

Hanc figuram mostra mulierem in partu et peperit.

[*A l'intérieur du cercle, mots en carré*] : sator, arepo, tenet, opera, rotas.

Hanc figuram porta tecum contra malum occulorum.

Domine Jhesu Christe qui es in celis et in terra panem nostrum da nobis.

[*A l'intérieur du cercle*] : a. b. c. ely. † ob † eloy † alfa ot. o. ores. adjuva nos Deus. Amen.

Aux quatre angles, les symboles des quatre évangélistes avec phylactères : S. Johan, S. Matio, S. Lhuc, S. Marc.

1 et 2. Voir le fac-similé.

3. Fleur de lys renversée.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

EST-CE MARCABRUN ?

M. S. Mondon[1] a découvert un curieux document concernant un personnage qui s'appela comme le fils de Na Bruna. « Dans le fonds de Malte, aux Archives départementales de la Haute-Garonne, se trouve un cartulaire de Montsaunès, commanderie du Temple, située entre Saint-Gaudens et Salies-du-Salat, coté *Liasse F* », acte n° 94 non numéroté. C'est un acte par lequel Raimon-Roger de Padern et sa femme Ermengarde font une donation à la maison du Temple de Montsaunès. Parmi les témoins se trouve un GUILLELMUS DE MARCABRU. L'acte est de 1169[2]; les possessions sont situées dans la Gascogne toulousaine, seigneurie de Muret.

La date de 1169 présente des difficultés en ce qui concerne Marcabrun : vivait-il encore à cette époque ? Ses biographes s'accordent à dire qu'il était mort beaucoup plus tôt ; mais, étant donné le peu que nous savons de sa vie, cette opinion est seulement conjecturale. Le nom[3] n'est pas fréquent en Languedoc, je n'ai pas su le retrou-

1. S. Mondon, *D'où était originaire Marcabru Panperdut, troubadour gascon du XIIe siècle?* Saint-Gaudens, Abadie, 1923 ; in-8° de 10 p. (Extr. de la *Revue de Comminges*, XXXVII (1923), p. 153-160.)

2. Le scribe s'appelle *Guillelmus de Barcodano.*

3. Il semble que ce nom ait été d'abord un nom féminin, *Marcabruna*, sur lequel on a refait un masculin hybride *Marcabrun*.

ver dans les premiers tomes de l'*Histoire Générale de Languedoc*. Le vieux troubadour aurait-il eu un fils?

M. Mondon fait appel, pour étayer l'identification de Guilhem de Marcabru avec le troubadour, à quelques vers assez obscurs de la pièce *Al departir* (éd. Dejeanne, n° III), où il est fait allusion à deux grandes villes du Midi, Montpellier et Toulouse, et à deux petites localités moins connues, voisines de chacune de ces villes. Voici le texte de ce passage obscur :

Doncs no pairejon li derrier;
En totz bos sens ab los faducs,
E log si Cozer' e Sarlux
Valon Toloz' e Monpeslier[1]. (III, 33-36.)

Ces vers ne sont pas clairs; E. Levy (*S. W.*, s. v. *faducs*) déclare ne pas comprendre les deux premiers; au mot *pairejar*, où il cite un seul exemple, il ne rappelle pas celui-ci. *Derrier* pourrait se rapporter au jeu d'échecs, comme dans un exemple de Bertran de Born cité par Levy (*S. W.*, s. v. *derrier*, n° 2).

Je lirais, au lieu de *pairejon*, *plairejon*, forme dissimilée, vivante encore dans les parlers modernes, de *plaidejar*. D'autre part, pour marquer l'opposition entre les fous et les sages, il n'est pas nécessaire de laisser au pluriel le groupe de mots *en totz bos sens; en tot bon* (ou *bo*) *sens* suffirait. Au v. 3, *e log* pourrait cacher *e ioc*, *en joc;* mais on peut le conserver avec son sens adverbial[2]. Pour arriver à un sens satisfaisant il faudrait aller plus loin dans

1. Un seul ms., *C*. Texte et ponctuation de Dejeanne.
2. *Log* à son tour peut être aussi un terme de jeu d'échecs : Levy en donne un exemple, unique il est vrai et pris dans un texte du XIVe siècle, où il est traduit au glossaire : « terme de jeu ; case de l'échiquier? » (*Deux mss. prov.*, XLVII, 5; *in* Levy, *S. W.*, s. v. *loc*, n° 7.)

la correction du premier vers. Levi (s. v. *plaidejar*) donne plusieurs exemples de *se plaidejar* et un de *esser plaidejat*, se réconcilier (*Quatre Vertus card.*, 1051). Je lirais donc ainsi :

> Doncs son plaidejat (*ou* se plaidejon?) li derrier
> En tot bo sens ab los faducs...

« Donc les derniers sont réconciliés en tout bon sens avec les fous »; cette folle réconciliation est expliquée par les vers suivants :

> E log si...

« C'est une vraie réconciliation du bon sens et de la folie, si les deux petites localités de Cazères et de Carlus valent Toulouse et Montpellier. » Et j'avoue bien volontiers qu'on n'obtient pas avec cela une clarté absolue sur l'origine de Marcabrun.

M. A. Pillet a déjà étudié ce passage (*Beiträge zur Kritik der ältesten Troubadours, Sonderabdruck aus dem 89. Jahresbericht der schlesischen Gesellschaft f. vaterländ. Cultur* (23 février 1911, section phil. moderne), Breslau, 1911, p. 13. « Je corrigerais *parejon* et j'écrirais sans autre changement :

> Doncx no parejon li derrier
> En totz bos sens ab los faducx
> E log (= en loc), si c' Ozer' e Sarlux
> Valon Toloz' e Monpeslier? »

Pour *parejar* M. Pillet renvoie à la pièce XXXIII, 21 : *greu* parejaran *mais igau — Paire ni filh*.

K. Lewent (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXVII (1913), p. 316) lit :

Doncs no pairejon li derrier
En totz bos sens ab los faducs ?
El og (= oc) ! Si Cozer' et Sarlux
Valon Toloz' e Monpeslier.

« Ainsi les successeurs (ou les derniers ?) ne ressemblent pas à leurs pères à tout point de vue bon ou mauvais ? Oh oui ! si les localités de Cazères et de Carlus ressemblent aux villes de Toulouse et de Montpellier », c'est-à-dire « on peut comparer la génération actuelle à tous les points de vue à celle de ses pères, si l'on veut comparer les petites localités nommées aux villes citées. »

M. Mondon n'a pas connu les divers travaux dont ce passage a été l'objet de la part des provençalistes; il n'a pas connu non plus, et ceci est plus fâcheux, l'important mémoire que M. P. Boissonnade a consacré au vieux troubadour[1].

L'éditeur de Marcabrun, le Dr Dejeanne, proposait, très dubitativement il est vrai, de voir dans *Cozer* et *Sarlux* du ms. les localités de *Cazères* (Haute-Garonne) et *Carlux*, près de Montpellier. M. Mondon accepte cette identification ; il y a, dans l'acte où apparaît Guillelmus de Marcabru, une localité dite *de Saint Cyrac* (*de Sancto Cyraco*) et près d'elle justement se trouve *Cazères*. « Le compagnon de Cercamon n'aurait pu connaître Cazères, s'il n'avait pas été du Midi. »

Le rapprochement de Cazères et de Toulouse dans le même passage est évidemment intéressant; mais je ne sais si nous sommes autorisés à voir dans le *Cozer* du ms. un représentant de *Casellas*, substratum du nom de lieu gascon *Cazères*. Je crois qu'on a eu toujours une forme toponymique au pluriel, *Cazeras*, dans l'ancienne

1. *Romania*, XLIII (1922), p. 207-242.

langue, *Cazèros* dans la langue actuelle. Peut-être *Cozer* cache-t-il une autre forme; mais je ne sais s'il s'en trouve trace dans la région toulousaine.

Quoi qu'il en soit, M. Mondon a eu la main heureuse en retrouvant la mention de Marcabrun. Si son hypothèse se justifiait, elle serait importante : elle nous montrerait que la poésie méridionale, en quittant son pays d'origine, la Marche du Poitou, est bien venue en Gascogne, mais dans la Gascogne toulousaine. Notons d'ailleurs que le comte de Toulouse Alfonse Jourdain a protégé un des premiers Marcabrun (Boissonnade, *loc. laud.*, p. 224.) Ajoutons enfin que pour M. Boissonnade « l'imprécision de cette poésie [n° III] ne permet ni d'en fixer la date ni les circonstances. » (*Loc. laud.*, p. 225.)

J. ANGLADE.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Eugène Duprat. **La Provence dans le haut Moyen âge (406-1113).** Marseille, Barlatier, 1923; in-8° de 202 pages (Extr. du tome II des « Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale »).

L'Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône tend, par la force des choses et aussi la volonté des auteurs, à dépasser, du moins dans sa partie historique, le cadre géographique qui lui était fixé; l'histoire des Bouches du-Rhône est devenue une histoire de la Provence. On s'en est déjà félicité dans cette revue il y a quatre ans[1], et, quand on considère les beaux travaux historiques qui ont paru dans l'Encyclopédie depuis 1920, on ne peut que remercier ses collaborateurs d'avoir persévéré dans cette voie.

L'histoire de la Provence pendant le haut moyen âge a été confiée à l'érudit M. Duprat. Tâche ingrate et difficile. Les documents sur la Provence durant cette période sont rares et d'interprétation délicate; les textes narratifs font complètement défaut, car les dynasties qui ont régné dans le sud-est n'ont pas cherché à avoir des annalistes officiels, et les grandes abbayes de la région, Saint-Victor, Lérins, n'ont pas été les centres d'un mouvement historique. Quant aux chartes, elles sont relativement rares pour la période qui s'étend jusqu'au XI° siè-

1. Dans le compte rendu que M. Bourrilly a donné de l'*Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*, de M. R. Busquet (*Annales du Midi*, t. XXXIII (1921), p. 66).

cle, sauf à Saint-Victor de Marseille. La pénurie documentaire est telle que des lacunes de deux, quelquefois de trois siècles, se constatent dans les listes épiscopales du sud-est.

Si la pauvreté des sources rend l'histoire de la Provence pendant le haut moyen âge singulièrement obscure, cette obscurité n'a pas rebuté les érudits; loin de là! La besogne de déblaiement est même assez avancée grâce aux publications de Mgr Duchesne, de F. Kiener, de M. René Poupardin, et surtout de M. G. de Manteyer. Ce dernier a examiné dans son ouvrage sur *La Provence au XIIe siècle* la plupart des problèmes que soulève cette histoire. Mais comme ses études, d'une critique puissante et pénétrante, et d'une forme austère et aride, ne sont pas à la portée du plus grand nombre des lecteurs auxquels s'adresse l'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, M. Duprat a jugé que son effort principal devait consister à révéler au public les résultats du travail de la critique sur la période de l'histoire provençale qu'il avait à traiter. Toutefois on apprécierait mal son ouvrage en le considérant comme un ouvrage de vulgarisation; outre que M. Duprat a lui-même collaboré activement à ce travail de la critique avant d'en présenter les conclusions aux lecteurs de l'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, il est incontestable que même dans ce volume cet érudit au talent personnel a apporté des idées originales et donné des solutions nouvelles à divers problèmes.

Une autre raison rendait sa tâche ingrate : la Provence n'a pas formé une unité politique durant le haut moyen âge, sinon par intermittence, et ceci contrariait le travail de synthèse qui lui était assigné. Un seul moyen s'offrait de donner à son œuvre une cohésion qui ne fût pas artificielle : montrer que si l'état de Provence n'existait pas encore, il était du moins en voie de formation, rechercher pourquoi son existence était nécessaire et voir s'il n'y avait pas déjà au IXe et au Xe siècle une sorte de « patriotisme » provençal latent. M. Duprat a senti que cette idée devait être l'âme de son livre. Sa conclusion en est la preuve, et certains passages du volume, par exemple ce qu'il écrit de la condition de la Provence au IXe et au Xe siècle (page 155), montre qu'il n'a jamais perdu de vue cette notion.

Toutefois, malgré cette préoccupation, le début de l'ouvrage reste un peu languissant.

Les chapitres suivants sont excellents. M. Duprat a mis à profit son talent de polémiste dans celui qui a pour titre « Les Sarrasins en Provence ». Il s'est attaqué vigoureusement et — nous voulons l'espérer — avec succès aux légendes qui circulent encore sur le passage des Sarrasins en Provence. Très justement il montre que ceux-ci ont passé comme des malfaiteurs sans laisser de traces et même sans que leurs invasions soient restées longtemps dans les souvenirs des gens du pays. Il faut arriver au XVII[e] siècle pour qu'on commence à leur prêter une influence qu'ils n'ont jamais eue et un rôle qu'ils n'ont jamais joué. Dans les domaines de l'onomastique et de la linguistique comme dans celui de l'archéologie leurs vestiges sont nuls. La démonstration de M. Duprat, très brillante, est absolument convaincante.

Les pages consacrées à l'Église provençale sont remplies d'aperçus ingénieux; nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux observations de l'auteur sur la reconstitution du temporel au IX[e] siècle, l'accaparement des évêchés par les grandes familles laïques au X[e], la formation des menses abbatiales de 950 à 1050, la réforme religieuse du XI[e] siècle, les efforts des églises pour se donner du lustre et s'attirer des libéralités (choix de patrons illustres : sainte Marthe à Tarascon, Lazare à la Major de Marseille, Maximin et Madeleine à Aix; enrichissement en reliques; développement des indulgences).

L'ouvrage se termine par quarante pages sur la vie économique et sociale. Pour l'écrire l'auteur a réuni avec dextérité les renseignements épars et généralement assez maigres que nous donnent chartes, polyptyques et cartulaires de la région sur la topographie des villes et des *castra*, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Son tempérament combatif l'a conduit à dire son mot sur l'origine du mouvement communal en Provence. S'il rejette la thèse « romaniste » aujourd'hui presque universellement délaissée, qui prétend la trouver dans la persistance des institutions municipales romaines, il attaque avec une égale vigueur la théorie de M. Pirenne pour lequel la vie sociale et

économique aurait été complètement arrêtée et immobilisée du VIIIe au Xe siècle. M. Duprat estime que la propriété est restée morcelée, que la classe des tenanciers libres s'est conservée nombreuse durant cette période et que l'activité n'a jamais disparu des cités quoique réduites, ni même des communautés rurales. Elle est seulement atténuée, et elle reprend dès le XIe siècle. De cette reprise M. Duprat donne quelques exemples significatifs, une curieuse donation à l'abbaye de Lérins de 1092, à laquelle prirent part 300 habitants de Saorge (Alpes-Maritimes), l'existence d'une confrérie de Saint-Symphorien à Avignon dès 1110, etc. Des faits de ce genre indiquent l'existence d'une population libre, soucieuse d'exercer ses droits civils. Cette population profitera, au cours du XIIe siècle, des rivalités des pouvoirs féodaux, et surtout de ce que le régime seigneurial a toujours été plus facile dans le midi que dans le nord, pour constituer des organismes politiques, les communes.

Cet ouvrage de M. Duprat, dont l'allure devient vivante une fois qu'on est sorti du récit compliqué de l'imbroglio mérovingien, présente une lacune dont l'auteur n'est qu'à demi responsable : « Quant aux références, écrit-il, au début de son livre (p. 5, note 1), nous les avons réduites à presque rien. Nous avons préféré garder pour le texte la place qui nous avait été assignée dans la rédaction de ce tome II. » La raison est plausible, mais l'absence de références désarme le lecteur en ne lui permettant pas de contrôler les affirmations le plus souvent convaincantes, mais quelquefois discutables de M. Duprat. Espérons que des circonstances favorables lui permettront de donner dans une seconde édition avec son texte, les notes nombreuses qu'il n'a pas manqué d'accumuler en préparant son intéressante synthèse.

Robert LATOUCHE.

L. Villat. — I. **La Corse de 1768 à 1789**. Besançon, Millot frères, 1925; 2 vol. in-8° de xxxi-350 et 495 pages; — II. **La Corse de 1768 à 1789, essai de bibliographie critique.** Besançon, Millot frères, 1924; in-8° de 146 pages.

M. Villat, qui est, nos lecteurs le savent, un spécialiste des choses de la Corse, a dans ses thèses pour le doctorat ès lettres étudié l'histoire de l'île de 1768 à 1789. Les limites de son travail sont comprises entre ces deux dates : 15 mai 1768, traité signé par Choiseul avec la République de Gênes; 30 novembre 1789, décret de l'Assemblée constituante déclarant que « la Corse fait partie intégrante du territoire français ». C'est toute l'histoire de la Corse militaire, politique, économique, sociale que M. Villat s'est efforcé de tirer au clair et de retracer pendant cette période d'un peu plus de vingt années, histoire très complexe, touffue, dramatique surtout au début, mais extrêmement ardente et vivante et féconde en enseignements.

M. Villat a distribué son abondante matière en trois parties, de dimensions inégales et qui correspondent à des phases différentes de l'action de la monarchie française en Corse et de la réaction des insulaires à la pénétration de l'influence continentale. La première partie est consacrée à la réduction du pays à l'obéissance et à l'étude des débuts de l'administration françaises, de ses tâtonnements et de ses espoirs. L'histoire proprement militaire était déjà connue dans ses grandes lignes. M. Villat s'est contenté de la préciser dans les détails. Par contre, on avait négligé l'histoire des premiers contacts avec la nation corse. C'est ce qui donne un intérêt tout particulier et fait la nouveauté des chapitres où M. Villat expose copieusement, mais sans longueur, les résultats de la grande enquête de 1769, les manifestations de la consulte de septembre 1770, des États de 1772, les premiers édits et règlements relatifs à l'organisation de la justice, de l'administration, des finances. A côté des personnages épisodiques, d'aventuriers comme Dumouriez et d'intrigants comme Narbonne ou encore comme Chardon, le

premier en date des intendants de l'île, deux figures se détachent en haut relief pendant cette période que l'auteur étend jusque vers 1775, ce sont celles du comte de Vaux, le vainqueur de Paoli, et surtout celle de M. de Marbeuf, qui succéda au comte de Vaux comme commandant en chef en avril 1770 et mourut à son poste le 20 septembre 1786.

Plus nouvelle encore et d'un intérêt à la fois plus insulaire et plus général par les éléments de comparaison qu'elle fournit et les conclusions qu'elle suggère est la seconde partie, celle que M. Villat a intitulée la régénération de la Corse. Nous retrouvons ici M. de Marbeuf, mais le rôle essentiel, capital, est joué par l'intendant qui a remplacé Colla de Pradine, le successeur de Chardon, par Bertrand de Boucheporn qui restera dix ans en fonctions (1775-1785) et accomplira en Corse une œuvre qui supporte la comparaison avec celles d'autres grands intendants de l'époque, un Turgot à Limoges, un Cluzel à Tours, un Tourny à Bordeaux, un Ch. J.-B des Gallois de la Tour à Aix-en-Provence : organisation administrative, judiciaire, financière, relèvement économique, agriculture, routes, industrie, développement intellectuel, Boucheporn applique dans l'île le programme de la monarchie « éclairée ». Nous ne saurions, comme bien on pense, entrer dans le détail de cette œuvre dont le tableau occupe les trois quarts du second volume de M. Villat. Ce qu'il convient de relever, à l'éloge de l'auteur, c'est avec l'abondance de l'exposé, la précision et la clarté, et à l'éloge de la vieille monarchie française, la souplesse, la ductilité, l'heureuse adaptation au tempérament et aux besoins d'un peuple pour ainsi dire neuf de principes et de méthodes qui en France s'avérèrent trop souvent rogues, rudes et inefficaces. L'exemple de la Corse mieux que celui de la vieille France montre les capacités de rajeunissement que possédait la vieille machine administrative, à condition qu'elle fût désencombrée de rouages inutiles et qu'elle fût accommodée aux réalités.

La troisième partie est la plus courte ; c'est également celle qui a été jusqu'à présent la plus étudiée : il s'agit des préludes de la Révolution, des élections aux États généraux et des premiers contrecoups de la Révolution dans l'île. D'une expression

heureuse M. Villat caractérise cette période : le don de la Corse à la France. Ce don fut consacré par le décret du 30 novembre 1789 où l'Assemblée constituante « déclare que la Corse fait partie de l'Empire français et que ses habitants doivent être régis par la même constitution que les autres Français ». C'était la conclusion d'une œuvre d'adaptation de vingt années, l'entrée définitive de la Corse dans l'unité et la liberté françaises.

Par ce bref résumé on peut, nous semble-t-il, se rendre compte de l'abondance de renseignements, de la richesse de détails qu'offre l'ouvrage de M. Villat. La base en est particulièrement solide. On voit peu de chose à ajouter à sa documentation : il nous en a donné un relevé méthodique dans sa thèse complémentaire qui se présente modestement comme un essai de bibliographie critique de la Corse de 1768 à 1789; critique, cette bibliographie l'est; mais elle dépasse sensiblement, et c'est tant mieux pour nous, le cadre chronologique du titre. C'est en somme une amorce d'une bibliographie générale de l'histoire de la Corse qui nous manque et que nul, mieux que M. Villat, n'est capable de nous donner. Un dernier mérite s'ajoute aux précédents pour faire de l'ensemble du travail de M. Villat une œuvre remarquable. On pouvait craindre que l'auteur ne fût écrasé et n'écrasât le lecteur, sous le poids d'une si abondante documentation et de développements si copieux : il a trouvé dans son amour pour la Corse et sa passion pour son sujet une ardeur et une allégresse qu'il a réussi à faire partager au lecteur, surtout si ce lecteur a pris contact avec l'île de Beauté. Il a préparé son livre en érudit, mais il l'a écrit avec son cœur. Il convient de l'en féliciter et de lui en être reconnaissant[1].

V.-L. BOURRILLY.

1. On pourrait ajouter aux ouvrages cités (*Bibliographie*, p. 114), celui de M. Masson : *Histoire des Établissements français dans les pays Barbaresques* (au sujet de la pêche du corail et de la part prise à cette pêche par les Corses); de même aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône quelques liasses auraient pu fournir quelques détails complémentaires soit pour l'histoire économique, soit pour l'histoire militaire, en particulier dans la série C les nos 2463, 2464, 2471-2473 et 2636-2637.

Jean Amade. — I. **Origines et premières manifestations de la Renaissance littéraire en Catalogne au XIXe siècle** (Thèse de doctorat, Paris). Toulouse, Privat; Paris, Didier, 1924. In-8° de 568 pages. — II. **Bibliographie critique pour l'étude des origines et des premières manifestations de la Renaissance littéraire en Catalogne au XIXe siècle**; mêmes éditeurs; in-8° de 88 pages.

Les Catalans n'ont pas à se plaindre de la science française. Après l'étude de M. A. Pagès sur le grand poète valencien Auzías March[1], celle de M. Pierre Fouché sur les dialectes roussillonnais et catalans, voici une troisième thèse de doctorat, consacrée celle-ci à la Renaissance catalane au xix° siècle. Les fils du Roussillon (MM. Pagès, Fouché et Amade sont des Catalans du Roussillon) ont voulu montrer à leurs amis d'au-delà des monts combien leur restaient chères la langue et la littérature catalanes dans ce coin de France si français du Roussillon.

M. Amade a choisi un sujet intéressant, et il l'a traité avec ampleur; avec trop d'ampleur peut-être, car il y a des longueurs dans son livre et des faits peu importants sont mis quelquefois sur le même plan que d'autres qui le sont moins. De plus, M. Amade, qui écrit avec facilité, ne se défie pas assez de cette facilité; avec un peu plus de sobriété dans le développement, l'auteur aurait économisé beaucoup de temps et de peine.

Ces défauts de forme ne sauraient cacher les réelles qualités qui font de ce livre un ouvrage solide, résumant une période

1. Amédée Pagès. *Auzias March et ses prédécesseurs*. Paris, Champion, 1912 (thèse de Paris). Par suite des circonstances nous n'avons pas pu rendre compte en temps opportun de cette thèse remarquable, où se rencontrent des vues originales sur la poésie des troubadours et sur les sources grecques possibles de cette poésie.

importante de la vie d'une nation; c'était une tâche difficile, mais singulièrement attrayante; M. Amade a traité le sujet avec une sympathie émue (cf. p. 29, l. 5) qui lui vaudra la gratitude des Catalans d'outre-monts.

L'ouvrage est divisé en six parties : la première est consacrée aux « éléments traditionnels » : la terre et la race, le maintien de la langue, même après que la période littéraire est terminée, la survivance de chants populaires, le côté méditerranéen de la civilisation catalane Tous ces éléments n'ont pas contribué proprement à la Renaissance de la Catalogne, mais ils ont sauvé une partie de ce qui pouvait être sauvé, et qui n'est rien moins que l'âme du peuple.

Des facteurs nouveaux, d'ordre économique, ont contribué d'une manière plus effective à cette Renaissance: Barcelone, centre commercial en même temps que foyer littéraire, se développe de plus en plus au XIXe siècle: auparavant, la guerre napoléonienne a réveillé le patriotisme des Catalans; Napoléon a été, en son temps, le soldat de la Révolution; les idées libérales ont souvent accompagné le succès de ses armes; et la Renaissance catalane, par le fait que la Catalogne est la grande porte de l'Espagne ouverte sur l'Europe, a bénéficié du mouvement des idées qui a agité l'Europe pendant et surtout après les guerres napoléoniennes.

Chemin faisant, M. Amade est amené à traiter un sujet qui intéresse au vif les Méridionaux; il le fait dans le chapitre IV de la deuxième partie, intitulé : *Provençaux et Catalans*. Les félibres de la première heure, enivrés de leur succès, voulurent voir dans la Renaissance catalane une influence provençale, comme au temps des troubadours. Paul Meyer, qui, ne l'oublions pas, appartenait au premier groupe félibréen, soutint même cette thèse au Collège de France. Les Catalans protestèrent et avec raison, comme le démontre surabondamment M. Amade. Il prouve par les dates que, dans la première période de la Renaissance catalane, aucune influence provençale n'eut l'occasion de se faire sentir; à partir de *Mireille* il en va un peu autrement.

Le romantisme germanique (troisième partie) trouva à Bar

celone un milieu tout préparé. L'auteur en étudie les effets, en même temps que les origines et l'influence, avec beaucoup de minutie. Les émigrés politiques jouèrent un rôle dans la transmission des idées romantiques et le romantisme français fait sentir son influence dans la deuxième période de la Renaissance.

Puis vinrent les érudits, comme en Allemagne pendant la période romantique. Et M. Amade leur consacre une partie importante — la quatrième — du volume. Nous y voyons défiler Pau Ballot et sa *Gramática... cathalana*[1], Torres Amat et son *Diccionario crítico*, Bofarull (Prospero), Piferrer, et surtout la personnalité si attrayante de Milá y Fontanals, dont M. Amade a résumé l'œuvre avec beaucoup de justesse et de sympathie.

La cinquième partie du livre est consacrée aux poètes, en particulier à Aribau avec son *Oda a la Patria* (1833). *Lo Gayter del Llobregat*, Rubió y Ors, tient aussi, dans cette partie, la place qui lui est due, en même temps d'ailleurs que d'autres poètes moins connus, mais qui ont contribué pour leur petite part à la Renaissance catalane.

La sixième partie, qui forme une sorte d'appendice, étudie rapidement l'œuvre des « nouveaux poètes », qui ont repris la lyre de Rubió y Ors, en particulier Victor Balaguer. Un chapitre est réservé à la fondation des Jeux Floraux de Barcelone (1er mai 1859) et un autre, le dernier du livre, à la Renaissance catalane dans les îles Baléares et à Valence.

Dans une conclusion précise et d'une émotion discrète et contenue l'auteur résume sa longue étude en mettant en relief les idées et les faits principaux. Il insiste en particulier sur ce point que la Renaissance catalane n'est pas artificielle; le peuple en a été une des causes principales par sa fidélité à une

1. Nous possédons un exemplaire de l'édition originale à l'*Institut d'Études méridionales* de Toulouse. Il y a, après la p. 269, cinq pages d'index non numérotées, plus un fascicule de 26 pages (foliotées de 1 à 26) contenant un curieux essai de bibliographie catalane par le Dr Josef Salat, avocat. P. 2, indication d'un ms. de « Manfredo Ermengol (*sic*), de Bezieys, catalan », avec citation de sept vers catalanisés. Cf. Amade, p. 301, n. 3.

langue qui a résisté à toutes les proscriptions. « C'est grâce au peuple surtout que la vraie tradition catalane put être sauvée et régulièrement transmise. » Cette phrase, qui fait partie de la conclusion, nous paraît fort juste; et elle autorise encore aujourd'hui beaucoup d'espérances pour le peuple catalan[1].

J. Anglade.

1. L'ouvrage est fort bien imprimé et d'une correction parfaite au point de vue typographique. Cela nous change de certaines thèses sorties d'officines universitaires ou autres.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Bouches-du-Rhône.

Bulletin de la Société archéologique de Provence, tome II, 1908-1914, nos 11 à 20 (suite)[1].

P. 169-70. Bout de Charlemont. Fragments de poteries trouvés à Tauroentum. [Cf. aussi plus loin, p. 182.] — 179-81. De Gérin-Ricard. Sur un deuxième groupe de tumuli préromains à la Sérignane (B.-du-Rh.). [Cf. p. 80; *Annales*, XXII, 1910, p. 242.] — P. 185. F. Magnan. Nouvelles fouilles archéologiques dans le Vieux-Marseille. [Place d'Aix : rien; au pied de la Tour des Trinitaires : rien — mais depuis! — Au chauffoir municipal, quartier de Lorette : rien; ancien cimetière des Accoules : rien. Caves de Saint-Sauveur; maison 31 rue du Radau; Saint Victor; derrière la Bourse (rue Bonjuan, n° 6); à la rue Baussenque, monnaie de Robert de Provence et débris de poteries dont quelques-uns attribués sans raison aux Sarrasins, sont du Moyen âge, pl.] — P. 207-18. G. Vasseur. Nouvelles découvertes et observations relatives à Massilia. [J'aurais trop à dire sur cet article. Un exemple seulement : le littoral antique passerait à la rue Poissonnerie-Vieille. Or une mosaïque romaine a été trouvée à 4 m. de prof. en ce point et le reste à l'avenant : le marc grec des Accoules est moderne, etc.] — P. 231-37. Bout de Charlemont. Découvertes archéologiques dans la grotte du Draiou à Marseilleveyre. [Poteries de l'époque grecque?] — Découvertes dans le massif de Marseilleveyre. [Inventaire

1. Le début du tome II (années 1907-1910, fasc. 11 à 15) a été analysé dans les *Annales*, XXII (1910), p. 241 et XXV (1913), p. 236.

des trouvailles de la grotte précédente. Voyez encore p. 245 et p. 282.] — P. 246. Id. Sur le gisement archéologique de Sainte-Marguerite. [Cellier romain?] — Sur l'Agache et Tauroentum [cf. aussi p. 259 et 284.] — P. 249-51. De Gérin-Ricard. Sur le quartier de la Major. [Pavé de mosaïque, romain; tombeaux certainement du Moyen âge; portion de rempart (?); n'est-ce pas un mur du Moyen âge?] — P. 253-4. Id. Sur l'emplacement du temple d'Iboite et un autel à Mercure à Lambesc. [Au collet de Viret : inscription inédite à Mercure.] — P. 255-8. Barthère. Note sur des vestiges romains au fort Saint-Jean. [Est-ce bien romain?] — Sur un mur trouvé dans les fouilles de la Major. [Cf. ci-dessus p. 249.] — P. 261-64. F. Magnan. Sur le résultat de ses fouilles à Saint-Victor. [Poteries qui ne sont pas sarrasines mais médiévales et modernes; un tesson représente les armoiries de Marseille, pl. XI, 5.] — P. 267-8. Ville-d'Avray. Monnaies antiques trouvées à Leauvert. — P. 269-74. Id. Fouilles à Fréjus et au quartier de Leauvert. — P. 278-81. De Gérin-Ricard. Cornillon et Confoux. [Bonne étude archéologique.] — P. 285. Poitevin de Maureillan. Sur la découverte d'une station gallo-romaine près de Méounes, Var. [Ferme Saint-Lazare : tombes, monnaies, poteries.] — P. 294-5. Varaldi. Sur les nouvelles fouilles de Fréjus et sur un nouveau sigillum. — P. 296-7. Chanfreau. Sur le Castellas de Rognac. — P. 299-300. Clastrier. Demande de rectification au sujet des fouilles de la Major. [Querelles personnelles.] — P. 301-2. Barthère. Note sur des vestiges anciens au fort Saint-Jean. [Des erreurs sur les origines de la Tour.] — P. 315-9. Berniolle et Dubois. Une visite à Saint-Estève. [Deux inscriptions inédites : *Vibullio vero; Julia Sapho.*]

Tome III, 1914-1921.

P. 17-22. G. Vasseur. L'oppidum de Saint-Pierre de Vence (Mont Menu), près Eyguières. [Connu déjà par la plaque de plomb dite d'Eyguières; sépultures à incinération, monnaies grecques et romaines.] — P. 23-5. De Gérin-Ricard. Errata d'auteur à la Statistique préhistorique des Bouches du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes. — P. 25-9. Abbé M. Chaillan. Castel Jussiou. [Au S. O. de Septèmes, dit aussi Baou des Baumettes.] — P. 30-2. Id. Note additionnelle à la communication sur Castel Jussiou et réponse à M. de Gérin-Ricard. — P. 33-9. F. Reynaud. Notes de topographie marseillaise, Urbisplicia. [Plicia = près de; urbisplicia : lieu hors les murs. Etude remarquable d'histoire et d'archéologie qui dé-

montrerait, s'il était nécessaire, la nécessité pour les archéologues d'être également de bons historiens.] — P. 40-3. POITEVIN DE MAUREILLAN. Nouvelles découvertes à Olbia (Almanarre). [Constructions (plan), poteries, monnaies.] — P. 44-7. G. VASSEUR. Découverte faite en 1905 au castellum de Vitrolles d'un vase en terre renfermant de nombreuses oboles marseillaises. — P. 49-51. DE GÉRIN-RICARD et FONTONARAVA. Vase halstattien (?) trouvé à la Valentine. — P. 90-5. L. LEDOYEN. Sur quelques points du Vieux-Marseille. [La Tour des Trinitaires n'est ni romaine ni tour des Rostagniers. C'est un clocher commencé en 1686, cf. Duprat. *Joyeusetés archéologiques. Les prétendues ruines romaines du couvent des Trinitaires.* M. Ledoyen ignore que les Trinitaires de sa tour étaient *réformés.* Je reviendrai là-dessus.] — P. 108-20. BERNIOLLE. Note sur l'œuvre archéologique de Vasseur. [Réserves expresses sur la théorie des poteries fossiles. Pour les fouilles de Marseille, Vasseur a totalement ignoré les déblais et remblais qui ont été faits à diverses époques à Marseille et que les textes mentionnent. A également complètement ignoré la céramique du haut Moyen âge si facile à confondre avec la céramique préhistorique, etc.] — P. 138-43. Abbé M. CHAILLAN. Camp-Long et Notre-Dame de la Douane. [Documents d'archives, ruines de la redoute, 3 pl.] — P. 144-71. BARTHÈRE. Notice sur le Fort Saint-Jean. [Toute la partie historique, surtout celle concernant l'état ancien, est faible.] — P. 171-9. DE GÉRIN-RICARD. Recherches sur les dates extrêmes dans l'emploi des tombeaux romains en tuiles et sur les raisons qui ont pu motiver leur généralisation. [Briques ont été employées jusqu'au IXe siècle et à mon avis jusqu'au XIIe siècle. A signaler aux archéologues qui attribuent tous les tombeaux en briques à l'époque romaine.] — P. 180-3. G. VASSEUR. Note sur l'origine de l'inscription phénicienne de Marseille. [La méthode des coupes démontre que la pierre vient de Carthage.] — P. 195-7. BERNIOLLE. Sur une histoire d'Arles par M. J. Charles-Roux. [Signale les erreurs de ce livre.] — P. 197-200. L. LEDOYEN. Note sur la ville romaine de Marseille. [Textes cités et interprétés de travers, affirmations sans preuves. Article effarant.] — P. 200-5. J. BERNIOLLE. Les déesses mères d'Almahaa et de l'Huveaune. [Commentaire des inscriptions aux mères *Almahaabus* et *Ubelnabus.*] — P. 206-211, 234. F. REYNAUD. Porta gallica et Portegale. [La porte médiévale s'ouvrait en face la rue Malaval; l'antique, aux Treize-Cantons. La cathédrale aurait été entre le mur grec et le romain. L'auteur accorde malheureuse-

ment trop foi à des découvertes archéologiques sans valeur. Au demeurant étude excellente.] — P. 212 25. E. DUPRAT. A quelle date les Trinitaires ont-ils quitté leur premier couvent. [Le 1er couvent n'a pas été démoli en 1524. L'achat du 17 mars 1545 marque les débuts du 2e, etc.] — P. 226. Abbé CHAILLAN. Recherches sur le tracé des anciennes voies de Marseille-Aix. [Autel dédié à..... [A la ferme de la Crau, Velaux.] — P. 233-4. BERNIOLLE. La forêt sacrée des Marseillais de M. C. Jullian. [Critiques.] — P. 244-6. CHANFREAU. Anciennes voies romaines de la région des Martigues. Une cave gallo-romaine à Rognac. — P. 246-7. Marc DUBOIS Sur les chemins antiques près de Marseille. [Crête des Maurins; est-il antique?] — P. 249-52. F. TRESSENS. Sur l'habitat néolithique du plan des Vaches. [Sainte-Baume.] — P. 253-62. V. FAURE. Le cimetière ligure de Cancabeau à Châteauneuf-de-Gadagne. [Déjà fouillé par Sagnier qui après l'avoir cru ligure l'assigna au haut Moyen âge. C'était l'avis de de Mortillet, de Nicole, etc. C'est le mien. Il suffit d'ailleurs de voir la gravure pour être fixé. Il n'y a absolument rien de ligure là-dedans.] — P. 263-4. DUCE. Lecture des inscriptions effacées sur pierre. [Procédé photog. pour faire revenir les lettres. Remarquable et utile; pl.] — P. 264-5. DE GÉRIN-RICARD. La Penelle, monument funéraire. [Deux cuves funéraires.] — P. 265-81. COTTE. La vallée du Lauzon préhistorique. Station-nécropole des Bérards. [Belles pointes de flèches, perçoirs multiples, poteries, etc., très bonne étude.] — P. 282-303. E. DUPRAT. Les Trinitaires déchaussés de Marseille. [Documents d'archives inédits donnant l'histoire des diverses maisons de ces Trinitaires à Marseille.] [1].

E.-H. DUPRAT.

1. Le *Bulletin* a cessé de paraître.

NÉCROLOGIE

Le 28 décembre 1923 est mort à Toulouse à quatre-vingt-neuf ans M. Eugène Lapierre qui dans les premières années de la fondation des *Annales du Midi* a collaboré activement à notre Revue en lui fournissant des comptes rendus critiques excellents. Archiviste adjoint de la Préfecture en 1859, puis aux archives du Parlement en 1866, M. Lapierre avait pris dans ces deux dépôts le goût des documents précis et il a été toute sa vie un fervent du document, poussant à leur publication, jugeant avec une juste sévérité tous les ouvrages historiques qui ne s'appuyaient pas sur une documentation exacte, ou qui, s'écartant des faits, apportaient des préoccupations étrangères à la pure sérénité de l'historien. Il a lui-même publié dans les revues de l'époque (*Revue de Toulouse*, etc.) de nombreux documents sur des points de détail de l'histoire de Toulouse et surtout sur l'histoire du Parlement dont il a organisé et classé les Archives dans un nouveau local au Palais-de-Justice avec un soin particulièrement attentif. Le journal du greffier Malenfant, le traité de l'audience du Parlement du greffier Lacombe, l'office de concierge-buvetier au Parlement lui ont fourni matière à des articles intéressants et amusants. Mais surtout il a rédigé pour l'inventaire des Archives une *Notice historique sur l'histoire du Parlement* (1875) qui fait encore autorité en la matière.

Devenu en 1882 bibliothécaire de la ville jusqu'en 1892, il a laissé sur les origines et la formation de cette bibliothèque des notices importantes. Enfin il a collaboré à l'ouvrage de Mazzoli le *Vieux Toulouse disparu* et retracé l'histoire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse depuis

les origines de cette institution au XVII[e] siècle jusqu'à la Révolution.

Les Mémoires de cette Académie donneront prochainement une longue étude avec bibliographie complète sur l'œuvre de cet excellent érudit, et nous y renvoyons nos lecteurs.

Fr. Galabert.

***

Le 10 janvier 1925 est mort M. Louis Vié notre collaborateur, bibliothécaire de la section Droit-lettres à la bibliothèque de l'Université de Toulouse. A ses qualités professionnelles dont tous les travailleurs ont pu apprécier la valeur, car il se mettait sans compter à leur disposition, il joignait les mérites d'un érudit consciencieux et il laisse une quantité de petites monographies particulièrement fouillées dans lesquelles aucune place n'est faite à l'imagination. Il a notamment publié dans la *Revue de Comminges* toute une série d'articles sur Castelnau Picampeau, petite localité de la Haute-Garonne, et il les a remaniés puis réunis en un volume publié en 1912 [1]. D'autres études sont relatives soit à une localité voisine Le Fousseret [2], soit au Comminges [3], ou ont été inspirées par la campagne commingeoise [4].

Il a surtout étudié d'une manière particulièrement complète la question des forêts en général et dans le Comminges en particulier, et il a dans une série d'articles attiré l'attention sur le rôle considérable joué dans notre région par un grand maître

1. *Castelnau Picampeau, jadis Castelnau de Picampeau en Comminges, des origines à nos jours. Étude d'histoire et de géographie locales.* Toulouse, Rivière, 1912, in-8°.

2. *Le Fousseret, ses origines, sa coutume* (en collaboration avec Decap et Rumeau). — *La société populaire et le comité de surveillance du Fousseret en l'an II.* — *Un épisode de l'histoire du Fousseret : La réformation de 1530.* — *Le Fousseret à la fin du XVIII[e] siècle* (*Revue de Comminges*, 1905, 1906, 1907.)

3. *A propos d'un vieux livre. Notes d'histoire locale* (*Revue de Comminges,* 1903). — *Quelques livres liturgiques de l'ancien diocèse de Rieux* (*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 42, p. 100-104).

4. *Le droit rural et l'économie rurale dans les fables de La Fontaine* (*Revue des Pyrénées*, 1914, p. 425-430).

des eaux et forêts Louis de Froidour, qui a séjourné dix-neuf ans à Toulouse où il est mort et dont l'œuvre a inspiré en partie le code forestier de 1669[1].

Ces recherches sur le quartier Saint-Aubin à Toulouse sont également des modèles d'érudition précise et exacte[2].

Il connaissait à fond les questions relatives à l'histoire de l'Université de Toulouse et il préparait un important travail depuis la fondation de l'Université en 1229 lorsque la mort est venue le surprendre. Il nous reste sur ce sujet des fragments particulièrement documentés parus dans le *Recueil de législation de Toulouse*, 1905, 1906, 1907 : *L'Université de Toulouse pendant la Révolution 1789-93, l'Enseignement supérieur à Toulouse de 1793 à 1810; les origines de la bibliothèque de l'Université de Toulouse*, et des études de détail non moins consciencieuses, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*[3].

Enfin il avait eu l'intention de publier les documents relatifs à la vente des biens nationaux dans la Haute-Garonne, mais, en raison de ses occupations professionnelle, il abandonna ce sujet à M. Martin, archiviste-adjoint à la Préfecture; le résultat de ses travaux préparatoires a été consigné dans un article paru dans le *Recueil de législation de Toulouse*, 1910[4].

1. Voir dans les comptes rendus qui ont été faits dans les Annales, t. XXX (1918), p. 515; t. XXXV (1923), p. 135; t. XXXVI (1924), p. 524, le titre de ces divers travaux sur *Le régime juridique des forêts en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle.*

2. *Le faubourg Saint-Étienne et la place Dupuy à Toulouse*, 1914 (Cf. c. r. *Annales*, t. XXVII (1915), p. 138). — *Une belle œuvre de la Renaissance; la statue de la colonne Dupuy à Toulouse* (*Bulletin de la Société archéologique*, n° 45, p. 276-280). — *La fontaine Saint-Sauveur à Toulouse*, id., n° 46, p. 139-147). — *Les origines de l'église Saint-Aubin à Toulouse* (*Annales du Midi*, t. XXXIV (1922), p. 377-391).

3. *Un incident à l'Université de Toulouse en 1645 à propos de la censure du livre « de scientia media »; quelques précisions au sujet de l'affaire du livre « de scientia media »* (2e article). *Notes sur quelques points de l'histoire de l'Université de Toulouse* (*Bull. Soc. arch.* n°s 41 et 45).

4. *La question des biens nationaux de la Haute-Garonne en particulier dans le district de Toulouse* (Cf. c. r. *Annales*, t. XXIV (1912), p. 478.).

On trouvera une liste complète de ces travaux dans une bibliographie que la Société archéologique du Midi de la France va publier prochainement dans son Bulletin.

Fr. GALABERT.

* * *

Le 15 janvier 1925 est mort à Bordeaux le professeur L. TESTUT qui, après avoir illustré pendant sa carrière universitaire la chaire d'anatomie de la Faculté de médecine de Lyon, s'était, depuis sa retraite, donné exclusivement à l'histoire de son pays d'origine, la petite ville de Beaumont en Périgord (Dordogne). Il a été rendu compte ici même[1] des deux importants volumes qu'il avait consacrés, en 1920, à l'étude historique et archéologique de Beaumont de 1292 à 1789 : œuvre vigoureuse d'un anatomiste qui sait disséquer à fond un sujet et d'un professeur qui sait guider son auditoire à travers les complications d'un exposé à la fois topographique, religieux, social et lui faire toucher du doigt les événements essentiels et leurs liaisons, nous dirions presque leurs articulations.

En 1921, il donnait, d'après les archives de quelques familles locales, un tableau fort animé de la vie municipale de Beaumont à la fin de l'Ancien Régime (1763-1789); médiocres querelles, sans doute, que l'*affaire de la girouette*, ou celle du *pavage des rues* ou celle des *prisons*; elles n'intéressent point les destinées de la France, mais nous y voyons clairement ce que pouvait être l'existence quotidienne d'un gros bourg du Périgord à la veille de la Révolution et nous sommes mieux préparés à comprendre ce qu'y devait être la Révolution elle-même.

C'est celle-ci qui aura eu le suprême effort de L. Testut : deux gros volumes[2] de 994 et 953 pages, résultat de patientes recherches, reposant en grande partie sur des documents inédits, utilisant notamment les très riches archives municipales

1. Cf. *Annales*, t. XXXV (1923), p. 68.

2. *La petite ville de Beaumont en Périgord pendant la période révolutionnaire d'après des documents inédits*, 2 vol. in-8°, Bordeaux, 1922 et 1923.

de Beaumont, les mettant en œuvre avec une conscience scrupuleuse et un inappréciable don de la vie. Comme dans ses travaux précédents, le livre s'ouvre par la description topographique détaillée, place par place, rue par rue, de Beaumont; puis ce sont les débuts de la Révolution, la vie communale sous la Constituante, la Législative, la Convention, le Directoire. Les derniers chapitres sont consacrés à l'étude de problèmes particuliers tels que le culte, l'instruction publique, la bienfaisance. Grâce à ce bon travailleur, peu de villes en France seront en possession de biographies aussi magistrales et aussi complètes que Beaumont en Périgord.

P. Lavedan.

CHRONIQUE

Les thèses[1] *pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe* ont été soutenues, cette année, à l'École des Chartes, le 25 janvier 1926 et jours suivants. Signalons ici la raison de leur intérêt méridional ou de leur portée générale, les thèses de Mme Chamson-Mazauric, de MM. Guilloud de Courville, Héron de Villefosse, Lapeyre, Mirot, de Rosanbo. Mme Lucie Chamson-Mazauric, dans son *Histoire de l'abbaye bénédictine de Psalmodi des origines à l'année 1099*, dépouille les documents conservés sur cette importante maison aux archives du Gard et en tire les éléments d'une monographie intéressante à la fois comme critique de textes et comme exposé historique. — M. Jean Guilloud de Courville a écrit une *Histoire de la formation et des institutions de la châtellenie de Roannais sous les comtes de Forez* : il montre les origines du Roannais, la formation de sa seigneurie, les limites de celle-ci, son érection en baronnie, sa vie féodale; puis, l'organisation de la châtellenie, sorte de vice-baillage, étudiée au point de vue administratif, judiciaire, militaire, financier, etc. — M. R. Héron de Villefosse a donné une *Étude historique sur la communauté de la Grande-Boucherie au Moyen âge.* Cette corporation, dont on sait le rôle de premier plan dans la crise française du xve siècle, méritait d'être examinée de près : topographie, statuts, personnel, rapports avec l'extérieur, enfin auxiliaires (parmi lesquels les écorcheurs) sont tour à tour passés en revue. — M. André Lapeyre a choisi pour sujet : *Les clercs notaires et secrétaires du roi et la grande chancellerie sous Louis XI.* On voit sous le règne de ce prince s'ébaucher la hiérarchie des

1. *Positions de thèses soutenues... pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe.* Paris, Picard, 1926, in-8° de 139 pages.

secrétaires et leur spécialisation. — *La vie politique de Tanguy du Chastel*, par M. Albert Mirot, retrace la carrière d'un Breton dont l'activité se constate, de 1403 à 1456, en des points bien divers. On le trouve à plusieurs reprises en Aragon, en Italie avec le duc d'Angoulême, auprès du Dauphin. L'auteur estime que la culpabilité de son héros au pont de Montereau, en 1419, n'est nullement prouvée. En 1425, Tanguy se retire à Beaucaire, dont il est seigneur, en même temps que viguier et capitaine d'Aigues-Mortes. Commissaire aux États de Languedoc en 1440 et lieutenant du comte du Maine en Languedoc, il en préside les États en 1456, tout en étant de 1439 à 1456 lieutenant général et sénéchal en Provence. Il meurt retiré à Beaucaire en 1458. — M. Louis de Rosanbo a consacré à *Pierre Pithou* (1539-1596) une monographie qui fait défiler sous nos yeux les origines, la vie, la personnalité de Pithou, puis analyse en lui successivement le jurisconsulte, l'homme politique, l'érudit, le bibliophile. Parmi les appendices, il y a lieu de noter un catalogue des œuvres imprimées et manuscrites de Pithou

*
* *

En 1924 s'est fondée à Strasbourg. principalement sur l'initiative de MM. A. Terracher et O. Bloch, une *Société de Linguistique romane*. Cette Société se propose de publier une *Bibliographie* annuelle et une *Revue :* c'est cette dernière publication que nous annonçons ici[1]. La *Revue* nous fait connaître les statuts de la Société et la division du travail. Le *provençal* est confié à MM. Hœpffner (langue littéraire), de l'Université de Strasbourg, et Pierre Fouché (dialectes médiévaux et patois) de la même Université. Le catalan est confié à M. A. Griéra, de Barcelone.

La *Revue* débute par quelques pages de M. Meillet sur les

1. Revue de Linguistique romane, publiée par la *Société de Linguistique romane*. Tome I, n°s 1-2. Paris, H. Champion, 1925; in-8° de x-180 pages.

Langues romanes et les tendances des langues indo-européennes (p. 1-8).

M. Meyer-Lübke consacre un article à une revue de la linguistique romane pendant les douze dernières années : à cause de la guerre et de l'après-guerre, la revue n'est pas tout à fait complète et l'auteur s'en excuse (p. 9-36). M. A. Griera donne de son côté un long compte rendu critique des études sur le catalan jusqu'en 1924 (p. 35-113). La première partie de cette importante bibliographie contient le relevé des études et publications faites sur le catalan jusqu'en 1900, la deuxième depuis 1900; le chapitre des dictionnaires est des plus précieux (p. 50).

P. 92, je ne crois pas que l'emploi du féminin opposé au masculin soit un trait caractéristique du catalan; j'en ai relevé des exemples en languedocien (*Revue des langues romanes*, 1900).

M. K. Jaberg et J. Jud ont entrepris la publication d'un atlas linguistique de l'Italie et de la Suisse méridionale; il sera accompagné de photographies. Ses auteurs nous font connaître le plan qu'ils ont suivi. M. Jaberg ajoute à l'article un travail sur l'emploi des verbes désignant l'idée de *commencer* dans les langues romanes (p. 114-115) : deux groupes de cartes accompagnent l'article. Dans une *Chronique roumaine* (p. 146-151), M. A. Rosetti fait le relevé des principales publications concernant le roumain de 1914 à 1923. M. Jorgu Jordan, sous le titre : *Un catéchisme étymologique,* consacre un article au mémoire de M. Leo Spitzer, *Aus der Werkstatt des Etymologen* (*Jahrbuch f. Phil.*, I, 129-159). Enfin M. Amado Alonso a écrit une *Cronica de los estudios de filologia española* (1914-1924), où sont étudiées d'une manière critique la plupart des publications importantes concernant ce domaine.

Ce premier numéro de la nouvelle revue, qui témoigne d'un grand esprit éclectique, fait bien augurer de son avenir. Si elle a de bons collaborateurs — et il y en a, parmi les jeunes, qui ont du zèle et de la méthode — et si elle a quelques ressources, elle représentera un élément nouveau et original parmi les périodiques français consacrés à la romanistique.

J. ANGLADE.

*
* *

Mouvement félibréen. — Les Almanachs occitans sont toujours abondants : *Almanach de l'Ariéjo* (Foix, imp. Gadrat), *Almanach Occitan* (illustré, documents nombreux; libr. *Occitania*, 6, passage Verdeau, Paris, VIe); *Armanac Narbounés* publié par la *Cigalo Narbounéso* (imp. Brieu, Narbonne); *Almanach chantant de l'Auvergne* (Clermont-Ferrand, librairie G. Delaunay), etc.

La *Scolo deras Pirenèos* commence la publication des traductions gasconnes de textes littéraires anciens et modernes faits par le Dr Cator. Le premier volume publié est *Lou Bourrut benefic* (Le Bourru bienfaisant) de Goldoni.

M. Louis Rouquier, déjà connu par des publications humoristiques, publie un nouveau volume du même genre : *Contes a la troubilho* (Contes à la volée), chez l'auteur, à Levallois-Perret (Seine). On trouvera à la fin du volume, p. 185-243, un glossaire des mots les plus rares. L'auteur emploie le dialecte de Puisserguier (Hérault).

Dans le courant de l'année 1925, une pétition a été adressée au Ministre de l'Instruction publique, qui était alors M. de Monzie, pour lui demander d'autoriser l'emploi de la langue d'Oc à l'école primaire. Par une longue circulaire datée du 14 août 1925, insérée au *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique* (année 1925, n° 2567), le Ministre s'est nettement opposé à cette innovation. M. Daladier s'est exprimé à peu près de même, dans la discussion du budget de l'Instruction publique pour 1926, en ajoutant toutefois qu'il tolérerait quelques rapprochements entre le « patois » et le français. Ces faits ont soulevé de longues discussions dans les journaux politiques et dans les revues félibréennes : on trouvera un écho de ces polémiques dans le journal *Oc*, qui paraît à Toulouse.

Nous avons publié dans le *Gai Saber* du mois de janvier 1926 un article intitulé : *Le Félibrige et les Universités*, et dans le *Mercure de France* du 1er janvier 1926 un article sur *Jaurès et*

le Félibrige. Jaurès a donné son opinion — sympathique d'ailleurs au mouvement félibréen — dans des numéros de la *Dépêche* de Toulouse de 1909 et de 1911. Il ne croit pas beaucoup au caractère populaire de ce mouvement et il pense que la Renaissance méridionale gagnera à ne pas négliger le français.

Sous le pseudonyme de Guilhem de Nauroza, M. Guilhem Lèvefaude nous donne dans les *Cants d'un grilh* ses impressions de poète paysan. La langue est choisie et se rattache à l'école de Perbosc et d'Estieu dont le jeune poète est le disciple. Il y a là du talent, de la poésie pittoresque ou émue et une fraîcheur de cœur qui laisse entrevoir une émotion sincère : c'est de la poésie populaire et en même temps élevée, qualité rare dans ce genre difficile (Castelnaudary, *Société d'éditions occitanes,* 1925 ; 100 p. in-8°).

La *Cocho-Bestido* est le titre d'une petite pièce « mutualiste » en un acte, écrite sans prétention par l'infatigable auteur dramatique biterrois Émile Barthe (Béziers, libr. Vinas-Benezech, 1924). *Segren e Cascai* de Jan Bessat (Avignon, Roumanille, 1925 ; 142 p. in-18) est un recueil de vers écrits dans une bonne langue mistralienne ; inspiration moyenne, de la simplicité et de la facilité ; les chansons y sont assez amusantes et un court glossaire termine le volume. Le Dr Ch. Pélissier, auteur d'un curieux roman historique intitulé *la Cloto,* nous raconte dans *L'Elh de la Pounso* une légende du Moyen âge concernant la région narbonnaise ; le récit est agréable et la langue est bonne (Narbonne, imp. du Languedoc, 1925 ; 40 p. pet. in-8°, plus un appendice de 6 pages).

Sous le pseudonyme de *Chontoclar*, M. Brunel publie un recueil de chansons d'inspiration populaire intitulé : *Chansous de Louzèro* (Mende, imp. Saint-Privat, 110 p. in-16). Citons de M. L. Debrons une pastorale en dialecte auvergnat, avec musique (L. Debrons, *Pel Compestre*, Aurillac, imp. Robert et Romeuf, 1924).

Prosper Estieu publie une traduction des *Bucoliques* de Virgile ; la première églogue a paru dans le *Gai Saber* de janvier 1926. M. Paul Paget, de Béziers, s'attaquant au même sujet,

vient de traduire en vers les dix églogues (Paul Paget, *Las Bucolicos*. Béziers, Au Gay Sçavoir, 1926, 64 p. in-8°).

René Fournier nous donne dans *Lou Cor en Flou* (Béziers, Imp. générale, 1925; 220 pages) une série de petits poèmes se rattachant à des souvenirs de famille ou à des fêtes félibréennes; une gaîté de bon aloi anime tout le recueil, qui se termine par la notation musicale de quatre chansons, et dix pages à deux colonnes de lexique.

Septimanie (revue paraissant à Narbonne tous les mois) continue à faire une bonne place à la poésie occitane; elle est de plus d'une richesse d'illustration (gravures sur bois surtout) à laquelle les revues provinciales n'ont pas habitué leurs lecteurs.

J. ANGLADE.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Audiau (Jean). — I. *La pastourelle dans la poésie occitane du Moyen âge*. Textes publiés et traduits avec une introduction, des notes et un glossaire. Paris, E. de Boccard, 1923; in-16, de xxxii-182 pages. — II. *Les Troubadours de la région briviste*. Brive, imp. Lachaise, 1924; in-8° de 30 pages (Extr. du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, 1924). — I. Dans ce joli volume, orné d'une couverture illustrée, M. J. Audiau a réuni toutes les pastourelles de l'ancienne poésie occitane. Une brève introduction, précédée d'une bibliographie bien présentée, donne les renseignements nécessaires sur les manuscrits, les différences d'attribution, les sujets, les œuvres elles-mêmes et leur caractère. M. J. Audiau a exclu de son recueil onze pièces qui ne sont pas à proprement parler des « pastourelles ». Le nombre des pièces rassemblées se trouve ainsi réduit à vingt-quatre, la dernière étant la *porquieira* des *Leys d'Amors*. Les textes sont établis d'une manière critique et sont tous traduits : la traduction est en général élégante et claire. Je crois, en particulier, que M. A. a mieux traduit que moi certains passages des pastourelles de Guiraut Riquier; mais tout n'est pas dit encore sur le texte et sur le sens de ces pastourelles; nous aurons encore, M. A. et moi, de quoi y exercer nos loisirs. Un choix de variantes et des notes terminent le volume. Un des graves défauts qui en gâtent la lecture est constitué par un nombre inusité de fautes d'impression; l'auteur, s'en étant aperçu à temps, a pu imprimer deux pages de corrections, mais elles n'y sont pas toutes !

Les difficultés de la pièce XXIV ne sont pas complètement

résolues; il y en a peut-être d'insolubles. Les mots rares en particulier demandent des recherches plus approfondies. Le v. 8 de cette pièce a été oublié à la traduction; v. 42 et suiv., je ne trouve pas heureuse la ponctuation *gayeza de lui. Tan be...* Pourquoi ne pas lire : *la gayeza de lui* (*tan be caramela!*) *m'esgausish?* V. 51, *O yeu* est mal traduit par : *Oh, moi* : c'est *oui*, tout simplement, a. fr. *o je*.

II. Dans cet article M. J. Audiau étudie les troubadours Lemozi et Raimon de Turenne ainsi que la *trobairitz* Marie de Ventadour. Lemozi est cité dans la satire de Peire d'Alvergne; M. Audiau publie le texte et la traduction de sa tenson avec Bernard de Ventadour. Il publie de même la biographie de Marie de Ventadour ainsi que sa tenson avec Gui d'Ussel. Pour le vicomte de Turenne, M. A. nous donne sa tenson avec Uc de Saint Circ ainsi que les *coblas* échangées entre ces deux personnages. La brochure est dans l'ensemble un travail destiné au public lettré de la région « briviste ». A noter (p. 22, n.) que le vicomte de Turenne qui tensonna avec Uc de Saint Circ paraît être Raimon III et non Raimon IV, comme l'ont cru les éditeurs d'Uc de Saint Circ (p. 161-162). Est-ce que les *gaps* auxquels il est fait allusion dans la tenson de Raimon de Turenne et d'Uc ne rappellent pas le *Pèlerinage de Charlemagne?*

J. ANGLADE.

FOUCHÉ (P.). *La diphtongaison en catalan*. Barcelone, Imprenta Casa de Caritat, 1925; in-8° de 46 pages (Extr. du *Butlletí de Dialectologia catalana*, t. XIII). — Continuant ses études sur la phonétique catalane, M. P. Fouché nous donne ici le résultat de ses recherches sur la diphtongaison de *e* ouvert et de *o* fermé en catalan. Le mémoire est d'un caractère trop technique pour pouvoir être résumé; disons seulement que M. Fouché, usant de la méthode historique combinée avec la méthode expérimentale, arrive à des résultats qui paraissent acquis. La diphtongaison de ces phonèmes dans le domaine catalan a été tantôt spontanée, tantôt conditionnée, celle-ci étant d'ailleurs plus ancienne que l'autre. Au point de vue historique, M. Fouché a été embarrassé — et pour cause! — pour fixer des

dates; mais les explications sont toujours ingénieuses et vraisemblables. L'auteur a d'ailleurs étendu son sujet, et ce sont parfois des points importants de phonétique générale méridionale qui sont traités à propos du catalan. Voici quelques observations sur certains points qui m'ont paru intéressants. P. 10, M. Fouché sent bien qu'il ne faut pas trop insister sur des formes triphtonguées comme *ueil*, *dueil*, etc. P. 12, l'idée de la gémination du *yod* est importante et explique bien des choses; de même la théorie de la syllabation (p. 32), sur laquelle l'auteur nous promet de revenir en faisant connaître le résultat d'expériences minutieuses et concluantes. P. 24, pour la diphtongaison de l'ancien provençal, je la crois également assez ancienne; mais, comme il arrive si souvent, les copistes ne nous l'ont fait connaître qu'assez tardivement. Les conclusions sont résumées en quelques lignes de la p. 45 que nous transcrivons, sans malheureusement pouvoir nous servir des signes diacritiques que possède l'imprimerie de la *Casa de Caritat* : « Ainsi donc, il y a eu, d'après nous, une double diphtongaison en catalan : l'une conditionnée par un *yod* implosif, qui affecte les voyelles ouvertes *e* et *o*; l'autre spontanée, qui n'a affecté que les voyelles palatales *é* [fermé] et *è* [ouvert]. » La bibliographie est abondante et bien à jour. J. ANGLADE.

LABORDERIE (Albert de). *La Souterraine. L'église*. Guéret, imp. Lecante, 1924; in-8° de 22 pages illustrées. (Extr. des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XXII). — Commencée en 1019 par les moines de Saint-Martial de Limoges, cette église (monument historique) fut achevée vers 1233. Elle est en forme de croix latine, avec collatéraux étroits, transept et chevet plat, un clocher central en lanterne, un clocher occidental; elle a une curieuse crypte. Les différences dans les procédés de voûtage — la première travée de la nef est couverte par une coupole, la seconde par un berceau, les autres par des voûtes d'ogive — et dans la décoration marquent nettement les diverses campagnes. Le transept élégant comporte deux travées, dont l'une plus étroite forme une sorte de collatéral. Le crypte a trois chapelles; au fond de

la chapelle principale un caveau contient une inscription funéraire gallo-romaine.

Le portail ouest, bien connu, est formé d'une porte polylobée, sans tympan, qu'encadrent trois voussures à festons ; l'influence de l'art arabe y est très sensible. C'est la partie la plus originale de cette église qui, malgré quelques restaurations assez malheureuses d'Abadie, est un intéressant monument. L'étude très complète qu'en a faite M. de Laborderie est une excellente monographie. Louis LACROCQ.

LANCONTRADE (Pierre). *L'église de Cazaux-Larboust et ses peintures murales*. A Cazaux-Larboust, chez l'auteur, s. d., in-16 de 60 pages. — L'auteur de ce petit ouvrage qui, si nous ne nous trompons, est une réédition, déclare n'avoir d'autre prétention que celle d'orienter les touristes vers la vieille église romane de Cazaux-Larboust, intéressante assurément en elle-même, mais qui a surtout l'intérêt de contenir de très curieuses fresques. Longtemps cachées sous un badigeon et découvertes en 1873, ces peintures qui datent probablement de la deuxième partie du XVe siècle et sont sans doute l'œuvre de quelque artiste de la région, recouvrent l'abside et la voûte de la nef et figurent les dogmes principaux de la religion. L'ouvrage en présente une description détaillée accompagnée de quelques reproductions photographiques. — On trouvera aussi *in fine* des renseignements sur l'église voisine de Bernet et son intéressante statue de la Vierge, en bois et peinte, paraissant dater du XIIIe siècle.

L. DUTIL.

LAVERGNE (Géraud). *L'érudition en Périgord. Historiens et archéologues périgourdins au XIXe siècle*. Périgueux, Ribes, 1924 ; in-8° de 16 pages (Extr. du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*). — *La Bibliographie générale du Périgord* de MM. de Roumejoux, Bosredon et Villepelet (Périgueux, 4 vol. in-8°, 1897-1901) fournit le dépouillement des travaux dont M. L., en s'en tenant aux œuvres les plus caractéristiques, présente ici un tableau méthodique. Son utilité est de restituer à sa place chacun des érudits dont toute étude sur la province

ramène invariablement le nom aux références. On peut exprimer le regret que l'auteur de cette synthèse n'ait pas poussé jusqu'à nos jours. Il est vrai que, pour la période tout à fait moderne, les chroniques des *Annales* pourront dédommager le lecteur. J. CALMETTE.

RÉGNÉ (Jean). *La vie économique et les classes sociales en Vivarais au lendemain de la guerre de Cent ans*. Aubenas, Habauzit, 1926; in-8° de 28 pages. — L'auteur expose la condition des paysans, leur mode d'habitation et d'exploitation rurale, la formation et la nature des petits centres commerçants et industriels de la région. La source de ces renseignements est la grande enquête cadastrale de 1464. Contrairement à ce que pourrait faire penser le titre adopté par M. R., on ne trouvera ici aucune appréciation sur la crise déterminée par la guerre de Cent ans ni aucun élément comparatif, mais simplement une information objective de l'état constaté dans l'enquête et sans autre référence. Mais l'abondance des détails fournis par l'enquête fait l'intérêt de ce substantiel travail.

J. CALMETTE.

THOMAS (Antoine). *Émigrants auvergnats en Espagne sous Charles VII* (1449). Madrid, 1925; in-8° de 4 pages (*Del Homenage á Ménendez Pidal*, t. III). — L'annotation abondante, érudite et précise qui accompagne les lettres de rémissions publiées par M. T. donne toute sa valeur à l'épisode, qui complète l'article sur les *Émigrants auvergnats en Espagne sous Louis XI* donné en 1910 au *Bulletin hispanique* par le savant auteur, ce qui lui donne l'occasion d'éclairer des termes tels que *picomer*, *doyin*, et d'*aguet apensé*.

J. CALMETTE.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Archives départementales de l'Ariège. Répertoire numérique de la série C (1 C, administrations provinciales; 2 C, administration des domaines), par E. LAVAL. Foix, Gadrat, 1924; in-4° de 36 p.

BARTHÉLEMY (P.). Histoire des apothicaires marseillais du XIIIe siècle à la Révolution. Toulouse, Guitard, 1924; in-8° de 198 p., fac-sim.

GIRARD (Joseph). Avignon. Histoire sommaire. Guide des monuments. Avignon, Seguin, 1923; in-8° de 120 p. et grav.

ID. Musée Calvet, de la ville d'Avignon. Catalogue illustré. Avignon, imp. Bullière, 1924; in-16 de VIII- 248 p. et grav.

LAUER (Ph.). Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits de la collection Clairambault, t. II, n°s 782-1354. Paris, Leroux, 1924; in-8° de 437 p.

MAIGNIEN (Edmond). Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble, t. V. Grenoble, imp. Allier, 1924; in-8° à 2 col. de 194 p.

PANSIER (Dr P.). Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIXe siècle, t. I. Avignon, Aubanel, 1924; in-8° de 190 p.

ROMAN (J.-Ch.). Les chartes de l'ordre de Chalais, 1101-1400, t. II (1201-1300), t. III (1301-1400). Paris, Picard, 1923; 2 vol. in-8° de 190 et 139 p. (*Archives de la France monastique*, XXIV et XXV).

Le Gérant : ÉD. PRIVAT.

TOULOUSE. — Impr. et Libr. ÉDOUARD PRIVAT. - 7858

ANNALES DU MIDI

REVUE DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

FONDÉE SOUS LES AUSPICES DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

PAR

ANTOINE THOMAS

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »

PEIRE VIDAL.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

Nos 151 et 152. — Juillet-octobre 1926.

SOMMAIRE

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

RUE DES ARTS, 14 (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — AUGUSTE PICARD, RUE BONAPARTE, 82

COMPTES RENDUS CRITIQUES

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

G. Astre. Origine des marbres utilisés dans les sculptures du XIe siècle à Saint-Sernin de Toulouse.
A. Auriol. Les peintures de la chapelle Saint-Antonin aux Jacobins de Toulouse.
P. Boissonnade. L'agriculture en Languedoc dans la seconde moitié du XVIIe siècle.
H. Courteault. Lettres inédites du cardinal d'Armagnac.
Fr. Galabert. L'émeute toulousaine de 1357 et Gaston Phœbus.
H. Graillot. Contributions à l'histoire de l'art méridional.
— Toulouse romaine; son Capitole, son Forum.
Fr. Marsan et **R. Lizop.** Découverte d'une stèle gallo-romaine à Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées).
A. Thomas. Etudiants méridionaux à Paris au XVe siècle.
— Glanures d'Outre-Manche.
P. Vidal. Un faux « chemin de Charlemagne » en Roussillon.

LES ANNALES DU MIDI

Tout ce qui concerne la rédaction et le service des échanges doit être adressé à M. J. CALMETTE, 60, rue Bayard, Toulouse.

Tout ouvrage dont un exemplaire aura été adressé à la direction des « Annales du Midi » sera l'objet d'un compte rendu critique ou d'une analyse sommaire.

LES ANNALES DU MIDI

PARAISSENT

Le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre.

Elles forment, à la fin de l'année, un volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement est fixé à 20 francs pour l'année courante.

Le prix des années antérieures est fixé à 25 francs.

AVIS AU RELIEUR

Afin de permettre la lecture des textes reproduits en fac-similés, il est recommandé au relieur de laisser les planches telles qu'elles sont disposées.

TABLE DES TRENTE PREMIÈRES ANNÉES

Le 2e et dernier fascicule de la table (nº 119) paraîtra très prochainement. Comme le 1er fascicule, avec lequel il formera un volume séparé, il sera envoyé gratuitement à tous les abonnés de 1918.

UNE

NOUVELLE VIE DE SAINTE MARGUERITE

EN VERS PROVENÇAUX

Sainte Marguerite, vierge martyrisée à Antioche au IIIe siècle, semble-t-il, a joui d'un culte répandu de bonne heure en Occident. Sa vie légendaire est connue à l'origine par une *Passio* qui se donne faussement pour l'œuvre d'un certain Theotimus, témoin des faits rapportés. Le texte transmis par de nombreux manuscrits qui offrent des variantes notables, a été publié dès le XVe siècle par Mombritius, mais n'a pas été encore critiquement étudié[1]. De cette source dérivent d'assez nombreuses rédactions en langue vulgaire, notamment en italien, en provençal et en français. L'horreur des supplices, la piété des prières, l'éclat des miracles n'expliquent pas seuls ce succès. D'après la légende, Dieu aurait accordé à ceux qui liraient la passion de la Sainte, ou l'entendraient lire, ou la por-

1. *Bibliotheca hagiographica latina*, n° 5303. Texte dans Boninus Mombritius. *Sanctuarium seu vitae sanctorum* (avant 1480), t. II. fol. 103 v°, reproduit par B. Wiese, *Eine altlombardische Margarethenlegende* (Halle, 1890), p. VI. Texte d'après le ms. Br. Mus. Harley 5327 dans Br. Assmann, *Angelsächsische Homilien und Heiligenleben* (*Bibliothek der angelsächsischen Prosa*, t. III, Kassel, 1889), p. 208. La nouvelle édition de Mombritius donnée par les moines de Solesme (Paris, 1900), donne (t. II, p. 691) les variantes de ce dernier texte. Informations sur le manuscrit 479 de Toulouse dans l'édition de la vie provençale due à M. Jeanroy. Extraits et dissertation suivis de l'édition d'une autre vie latine dans *Acta sanctorum*, jul. V (1727), p. 31.

teraient sur eux, entre autres grâces, celle de ne pas avoir d'enfant boiteux, aveugle ou muet. Sainte Marguerite est devenue la patronne des femmes enceintes. La croyance à la vertu particulière du culte qui lui est rendu, attestée une fois de plus[1] par la découverte si curieuse exposée par M. Aymar dans l'article paru précédemment[2], a dû déterminer des rédactions accessibles au plus grand nombre des fidèles et la copie de nombreux manuscrits.

On connaît deux poèmes provençaux indépendants tirés de la *Passio* de sainte Marguerite L'un, de plus de 1 500 vers, a été publié en 1903 par M. Chichmarev[3] d'après un manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne à Florence (Libri 105, vol. a), qui est un recueil du XIV[e] siècle écrit par Peire de Serras, bourgeois de la région d'Avignon[4].

L'autre, d'environ 600 vers, est transmis par deux[5] manuscrits. On le trouve dans un volume du XIV[e] siècle écrit dans une partie de la province de Languedoc voisine de la Gascogne, conservé à Toulouse dans une collection particulière, publié dès 1875 par J.-B. Noulet[6] et

1. Voir notamment *Acta sanctorum, ibid.*, p. 29.
2. *Annales*, t. XXXVIII (janvier-avril 1926), p. 273.
3. *Vie provençale de sainte Marguerite*, dans *Revue des langues romanes*, t. XLVI (1903), p. 545. Une analyse du poème avait été entreprise par M. G. Bertoni dans le même tome, p. 249, *Sulla vita provenzale di s. Margherita* (*Noterelle provenzali*, V). Voir de ce dernier auteur les corrections apportées au texte de M. Chichmarev, *Sulla vita provenzale di s. Margherita*, dans *Rev. d. lang. rom.*, t. XLIX (1906), p. 299.
4. Ce recueil a été décrit par P. Meyer, *Notice de quelques manuscrits de la collection Libri à Florence*, dans *Romania*, t. XIV (1885), p. 486.
5. Je néglige le manuscrit de Stockholm qui ne contient que huit vers.
6. *Vie de sainte Marguerite en vers romans*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 7[e] série, t. VII, p. 348.

reproduit diplomatiquement par M. A. Jeanroy en 1899[1]. Le même érudit a publié en regard de cette édition le second manuscrit appartenant à la bibliothèque du marquis de Castrillo à Madrid, volume transcrit en Catalogne dans les dernières années du xiii[e] siècle. L'œuvre a été composée vers le milieu du même siècle, en Toulousain ou en Gascogne.

Le *breu* superstitieux de la fin du xiii[e] siècle, qui a été décrit ci-dessus, révèle un nouveau poème provençal d'une centaine de vers sur la vie de sainte Marguerite. Comment est-il composé ? quand et où vivait l'auteur ? où fut-il transcrit ?

La légende y apparaît sous cette forme : Sainte Marguerite, est chassée d'Asie par son père parce qu'elle s'est fait baptiser. Elle devient gardeuse de brebis. Rencontrée par Olimbre, tyran persécuteur des chrétiens, qui lui déclare son amour, elle fait profession de foi chrétienne. Olimbre, furieux, la fait battre de verges d'églantier sans la faire fléchir. Il ordonne de la plonger dans un chaudron d'eau bouillante, d'où elle sort sans mal. Jetée en prison, un diable se met à la dévorer, mais elle fait le signe de la croix et le diable crève. Un autre vient, elle le précipite jusqu'au fond de la mer. Devant ces miracles, les conversions se multiplient. Olimbre fait tuer tous les nouveaux chrétiens et ordonne de trancher la tête de la jeune fille. Avant de mourir, Marguerite prie le Créateur : Que celui qui lira sa passion ou la portera par écrit n'ait ni douleur ni chagrin, qu'il soit préservé de la tentation, qu'il ne soit pas banni, qu'il ne meure pas de mort subite. Que toute bonne chrétienne qui lira sa passion ou la portera par écrit accouche heureusement, que l'enfant n'ait pas d'infirmités. Que le lieu où se

1. *Vie provençale de sainte Marguerite*, dans *Annales du Midi*, t. XI (1899), p. 1.

trouve sa passion soit à l'abri de l'incendie. L'ange descend du ciel et lui annonce que sa prière est exaucée. La sainte exhorte elle-même le bourreau à sa tâche. Elle a la tête tranchée. L'ange emporte son âme.

Ce récit est présenté avec un grand effort de concision. L'auteur s'est appliqué à rapporter le plus grand nombre de faits possible dans une œuvre d'étendue très restreinte. S'il a réussi, ce n'est pas sans être tombé dans la sécheresse d'un simple canevas auquel manque la moindre valeur littéraire, ni même sans avoir évité toute obscurité. Ainsi, au dernier vers, l'allusion au pardon accordé par Dieu au bourreau ne se comprend pas, car il a été omis de dire plus haut que ce bourreau avait refusé de faire son office et avait obéi à l'ordre seul de sainte Marguerite.

Comparé à la Passion latine et aux deux adaptations provençales de la légende, notre poème apparaît avec évidence comme un résumé de la version des manuscrits de Toulouse et Madrid. Nombre de vers, signalés dans les notes de notre édition, se remarquent, identiques ou avec de faibles variantes, dans cette version et dans le nouveau texte. Les passages communs accusent des rapports avec chacun des deux manuscrits très différents publiés par M. Jeanroy. Concluons que l'abrégé a été fait d'après la source de l'un et l'autre de ces manuscrits.

Dans son remaniement, l'auteur a laissé de côté deux supplices qui tenaient peu de place dans l'original, il n'est plus question que la Sainte ait été déchirée par des chiens après avoir été battue et ait été brûlée avec des pierres ardentes après avoir vaincu le second des diables. C'est sans profit pour la brièveté recherchée qu'il a parlé du tourment de l'eau bouillante avant, au lieu d'après, l'attaque des diables[1]. Il a ajouté aux privilèges obtenus

1. Modification de détail, c'est un ange (vers 79, 112), non une

par la Sainte. S'il se tait sur la vertu des cierges allumés en son honneur, il avance de lui-même que celui qui lira sa passion ou la portera par écrit n'aura ni douleur ni chagrin, sera à l'abri de la tentation, ne sera pas banni et que le lieu où la passion sera déposée échappera à l'incendie. Le but pratique de cette rédaction résumée apparaît clairement. Il fallait qu'elle pût tenir sur une petite amulette de parchemin et qu'elle lui conférât des pouvoirs variés susceptibles de la faire acheter de préférence aux cierges. La nouvelle rédaction de la vie de sainte Marguerite a sans doute été écrite pour l'usage auquel nous la voyons servir.

On n'attend pas un grand soin dans la versification d'un tel poème. L'assonance peut remplacer la rime (vers 51-52, 59-60, 77-78), il arrive plusieurs fois que trois ou quatre vers aient la même rime (13-15, 44-46, 87-89, 102-105, 117-120). L'élision, qui a lieu d'ordinaire, ne se fait pas aux vers 3, 66, 91, 115.

L'étude de la versification révèle des faits qui permettent de ne pas faire descendre plus bas que le milieu du XIII[e] siècle la composition du poème. La finale *-ia* de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel compte encore pour deux syllabes[1]. La mesure des vers, comme la rime, atteste l'observation rigoureuse des règles de la déclinaison, suivies parfois encore par le scribe[2], et pareillement l'absence de désinence à la première personne du présent de l'indicatif[3].

colombe, qui apporte une couronne à la Sainte et lui annonce que sa prière est exaucée.

1. Il n'y a synérèse de voyelles primitivement en hiatus que dans *Assia* 5 et *tempatio* 98, si ces vers, comme tant d'autres, ne doivent pas être corrigés.

2. *Olimbres* 7, 23. Rimes *trotier : aygalentier* 24; *sirven : perdemen* 45; *apellat : durat* 87.

3. *don* 67; *combat : pecat* 70.

Une remarque de vocabulaire peut seule nous donner quelque indication sur la patrie de l'auteur. Le mot *vayschel* (tonne) donné par les manuscrits de Toulouse et Madrid est remplacé dans notre texte par *payrol*. Or, si ce dernier mot paraît commun à tout le Midi de la France[1], le représentant du latin *vascellum* semble inconnu dans le Massif central[2]. C'est peut-être dans cette région que la Vie de sainte Marguerite, écrite dans le Sud-Ouest au milieu du XIII[e] siècle, comme le croit M. Jeanroy, a été, vers la même époque, abrégée.

Nous avons des données plus nombreuses pour déterminer le dialecte du scribe. Le son primitif de la consonne s'est maintenu dans le groupe *ca* initial : *cassan* 7, *castedat* 19, *cara* 34, *cascu* 70.

Le groupe *ct* aboutit à une consonne représentée par *ch* : *trachor* 31, et à la fin des mots, par *h* : *dih* 73 (d'où la forme analogique *escrih* 95, 103), *nueh* 110.

Le *l* initial est mouillé dans la forme *lhi* article pluriel 26, 88, ou pronom personnel 15, 21, 28, 36, 63, 64, 85, 98.

La consonne finale du radical se palatalise au cas sujet pluriel des masculins : *sirvenh* 26, 88[3].

Les troisièmes personnes du pluriel se terminent en *-o* : *anavo* 8, *volo* 89, ou en *-ion* : *fazion* 28, *vezion* 81, ou en *-ieu* : *covertieu* 82.

Or, ces caractères se remarquent dans les textes de la région d'Aurillac[4], ville où le manuscrit fut trouvé,

1. Voir la carte 1784 (*chaudron*) de l'*Atlas linguistique de la France*, carte relative uniquement à l'est du domaine provençal, et le dictionnaire de Mistral au mot *peiròu*.

2. Voir Mistral au mot *veisseu*.

3. Ces formes de cas sujet du pluriel expliquent les cas régimes analogiques *cabelhs* 61, *celh*[s] 8.

4. Voir R. Grand, *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne* (Paris, 1901); A. Thomas, *Traduction provençale abrégée de la « Mulo-*

et où il fut donc copié, suivant toute vraisemblance.

La transcription qui couvre les dix-sept premiers cercles du *breu* est très tassée. Les vers sont écrits bout à bout comme de la prose. Le changement de cercle a presque toujours lieu au milieu d'un vers pour rendre plus étroite la liaison entre deux parties consécutives. Un passage, correspondant sans doute à un cercle omis, manque entre les divisions 6 et 7.

Comme on pouvait le craindre pour un poème populaire transmis sans doute par de nombreuses copies intermédiaires, le texte est très corrompu. Les fautes de mesure et de rime, les plus grossières, abondent, quoique le sens reste d'ordinaire satisfaisant. Grâce aux manuscrits de Toulouse et de Madrid la bonne leçon peut être souvent rétablie avec sûreté.

Si nous avons dans notre édition respecté la graphie de l'original, nous avons rétabli l'exactitude de la mesure et de la rime des vers et corrigé les fautes de déclinaison. Le texte ainsi obtenu est si différent de celui du manuscrit qu'il serait difficile de se rendre compte de celui-ci d'après des notes ajoutées au bas des pages. Nous prenons le parti d'imprimer intégralement la transcription du manuscrit en regard du texte critique de l'opuscule que nous souhaiterions plus digne de ce soin.

medicina » de Teodorico Borgognoni, dans *Romania*, t. XL (1911), p. 353 et t. XLI (1912). p. 613 (ms. d'Aurillac); Paix d'Aurillac (traductions du XIVe s.), éd. Delzons, *Sentence arbitrale d'Eustache de Beaumarchais... dite première paix* (Aurillac, 1841), et *Sentence de Guillaume d'Achillosas... dite deuxième paix* (Aurillac, 1841), textes reproduits dans H.-F. Rivière, *Histoire des institutions de l'Auvergne*, t. II (Paris, 1874), p. 296. Cf. le fac-similé dans *Musée des Archives départementales*, pl. XLVI, n° 108, p. 273.

Texte critique.

[LA PASSIO DE SANCTA MARGARIDA.]

E nom de sancta Margarida,
de cui vos vuelh comtar sa vida,
que en Antiocha fo nada.
E per que se fo batejada,
som payre d'Assia la gitet,
adoncas las berbis gardet.
Olimbres anava cassan
celhs qu'anavo Christ adoran.
Aquesta pieuzela trobet,
aytan fort el c'en amoret
qu'el la fes denan se venir.
Ara comenset li a dir :
« Pieuzela », dis el, « digas mi,
e noy ponhes, per fe, cossi
as nom ! » Ela respondet si :
« Margarida so apelada,
e so me ja a Dieu donada,
mon cors ay promes e donat
a la Verges de Castedat. »
E de Jhesu Christ preziquet
e sos dieus trop mal desfamet.
Olimbres nol poc sufertar,
Donc la fes de tot despolhar,
e am vergas d'aygalentier
batero la .ii. sieu trotier.
Can lhi .ii. sirvenh foro las,

2 *Correction suivant T (ms. de Toulouse, cf. ci-dessus, p. 386) et M (ms. de Madrid, cf. p. 387). Le même vers, coïncidence fortuite pour une expression si banale, se rencontre dans la* Vie de sainte Énimie *de Bertran de Marseille, vers 20.* — 5 Assia *se retrouve dans M seulement (50), dissyllabique comme ici.* — 8 *Vers identique M 52.* — 18-19 *Vers semblables T 163-164, var.* promes e liurat. — 23 adonc la fec de tot despulhar *T 171,* donc la fetc de tot despuyllar *M 163.* — 25 la batero sieu doy trotier *T 173,* (mal) la bateron li seu troter *M 166.*

Texte du manuscrit.

1

E nom de sancta Margarida,
vos vuelh recomtar sa vida,
que en Antiocha fo nada.
4 E quar se fo batejada,
som payre d'Asse la gitet,
adonc las berbis gardet.
Olimbres anava cassan

2

8 celh que anavo Christ adoran.
Aquesta pieuzela trobet,
aytan fort el c'en enamoret
que el la fes denan se venir,
12 e comenset li a dir :
« Pieuzela », dis el, « digas mi,
e noy ponhes, per fe, cossi
15 ad a nom! » el'assi lhi respondet :
« Margarida so a-

3

pelada,
e so m'en a Dieu donada,
mon cors ay promes e donat
19 a la Verges de Castedat. »
E de Jhesu Christ preziquet
e sos dieus trop mal lhi desfamet.
Olimbres non o poc plus sufertar,
23 tantost la fes despolhar,
et am vergas d'aygalentier
batero la .ii.

4

de sos trotiers.
Can lhi sirvenh foro lasses,

Texte critique.

27 que per davan et per detras
lhi fazion lo sanc issir
per .xv. luocz, senes mentir,
tota la gen n'ac gran dolor,
31 qu'el mon non a tan fer trachor,
s'o vis, no n'agues pietat
e non plores de som bon grat.
Olimbres sa cara cobria
35 per gran pietat qu'el n'avia,
e dizia lhi : « Margarida,
per que amas may mort que vida ?
Crey me, adhora los mieus dieus
39 e seras dona de mos fieus.
— Tu, malvas filhs de Sathanas,
sas obras fay tant quant vieuras,
lo cors me potz ben decaser,
43 a l'arma non potz dan tener,
l'arma venra assalvamen
e la toa a perdemen. »
46 Dis Olimbres : « Via, sirven,
.i. plen payrol d'ayga m'aiatz,
quant bolhira, ins lam gitatz ! »
Hanc mal non ac mas a li dic
. . . .
50 . . . . . . lauzet.
Adoncas fo iratz e fels,
em carces escuras la mes.
Us diables venc mantenen,
54 vells e fers e negr' e ses sen,
dens dins la gola passat l'an,

29 *Vers identique M 186.* — 36 *Vers semblable, avec le verbe au pluriel T 190, M 189.* — 40 tu prebost filh de Satanas *T 208*, tu prefeyt fil de Sathanas *M 207.* — 41 *Vers identique T 209*, sas obras fay tant com poyras *M 208.* — 44 *Vers identique T 201, M 200.* — 47 un ple vayschel d'ayga m'ayat *T 415*, un vayxel (plen) d'ayga m'aportatç *M 450.* — 54 en la semblansa d'ome ses sen | un mal fayt negre e dolent *T 320-1*, en semblança d'ome sedent | un mal fadat negre e dolent *M 327-328.*

Texte du ms.

27 tan que per davan e per detras
lhi fazion lo sanc issir
per .x. luocz o per may, senes mentir,
tota la gen n'ac gran dolor,
31 que el mon non a tan fer trachor
que, se o vis, non agues pietat
e non plore

5

de som bon grat.
Olimbres sa cara cobria
35 per gran pietat que el n'avia,
e dizia lhi : « Margarida,
per que amas may mort que vida ?
crey me, adhora los mieus dieus
39 e seras dona de mos fieus.
— Tu, malvas filh de Sathanas,
sas obras fay tan quant

6

vieuras,
lo cors me podes ben decaser,
43 a l'arma non podes dan tener,
aquela venra assalvamen,
e la toa venra a perdemen. »
46 Dis Olimbres : « Or, via, sirvens,
.i. plen [p]ayrol d'ayga m'aias,
quant bolhira, ins lam gitatz ! »
Hanc mal non ac mas dic

7

50 . . . . . lauzet,
adonc fo irat e fels,
em carces escuras la mes.
Us dyables venc mantenen,
54 vells e fers enegits e per ses,
dens dins la gola passa l'an,

Texte critique.

e manget la de mal talan.
Mais tantost ela se senhet,
adonc lo diable crebet.
En apres un altre ne venc,
ela conoc lo mantenen,
per sos cabelhs ela lo pres,
lo pe sobre la gola mes,
demantenem lhi demandet
qui era, el lhi respondet
quel majer diables era
que en ifern ja fos ni sia,
« e may don de penas mortals
no fay enemix ifernals,
yeu so aquel que mi combat
tro que so en mortal pecat,
mas tu am lo senhal de Christ
lai l'as mort e me redut trist.
Tot o ay dih, layssa m' anar,
mas liga me prion el mar,
per tal que may al mieu viven
non aia hom del meu turmen. »
Cant la pieuzel' o ac ausit,
plus fort estet en Jesu Christ.
L'angil corona lh'aportet.
Tota la gen regraciet.
Per los miracles que veziou,
lo plus el may se convertion.
Olimbres los fes totz aussir.
Et en apres el fes venir

65 *Vers trop court et à rime inexacte que je ne parviens pas à corriger. Le discours devrait être au style direct.* — 67 *Vers identique T 338*, e mayor don de far tot mal *M 368*. — 69 *Vers identique T 343*, *M 373*. — 71 e tu dab le senhal de Christ | m'as mort e mi fas estar trist *T 328-329*, e tu ab lo seynal de Christ | l'as mort e mi fas estar trist *M 335-6*. — 72 mas tu m'as mort lai abatut *T 358*, mas tu nos as lait abatutz *M 338*. — 74 mas liga me pregon en mar *T 374*, *M 404*. — 75 per que maysh al mieu vivent *T 377*, per ço que mas al meu vivent *M 407*.

Texte du ms.

e manget la de mal talan.
Tantost ela se senhet,
adonc lo diable crebet.
En apres altre ne

9

venc,
et ela conoc lo demantenen,
per sos cabelhs ela lo pres,
lo pe sobre la gola li mes,
demantenen lhi demandet
qui era, el respondet
quel majer diable era
que en ifern fos ni sia,
« e may done de penas mortas
no fay enemix ifernals,
yeu

10

so aquel que mi combate
am cascu tro que so en pecat mortal,
mas tu am lo senhal de Christ
la l'as mort e me redut trist.
Tot o ay dih, layssa m'anar,
mas evia m'en prion el mar,
per tal que may al mieu viven
non aia negus hom

12

del meus turmens. »
Cant la pieuzela o ac ausit,
plus fort estet en Jesu Crist.
L'angel corona lh'aportet.
Tota la gen or regratet.
Per los miracles que vezion,
lo plus el may se covertieu.
Olimbres los fes totz aussire.
Et en apres fes venir

Texte critique.

.i. cavallier que lhi trenques
86 la testa, que plus no visques :
« Margarida, trop as durat! »
Lhi sirvenh foron apellat
89 que aurion lo cap trenquat,
mas Ihesu Christ estet sobr' ela
que la garda e la capdela.
Aprop preguet son creator :
93 « Senher, fay me tanta d'amor
qui ma passio legira
o en escrih la portara
non aia dolh nhi marrimen,
97 e das lhi pas e gauzimen,
de temptatio sia garatz,
e nossia ja forjuratz,
ni mueyra de mort subitana.
101 E tota bona christiana
que ma passio legira
o en escrih la portara,
quant sera prenh, delieurara,
105 tal que l'efan mortz nossera.
Aquel efan nossia mutz,
Ni sortz, ni cecs, ni mal cregutz,
. . . .
108 e negun temps sia temptatz.
En luoc on ma passio sia
Fuocs noss' emprenga nueh ni dia! »
Sas orazos ar acabet.
112 Aytan tostz l'angel dicendet :
« Margarida, ben as obrat,

107 contraytz ni mutz sortz ni sex | noy nascan ni temptat no sian *T 497-8*, contreytç ni mutz ni sortç ni cecç | noy nasca(n) ni temptat no sia *M 534-535. Il n'y a pas de lacune apparente après le vers 107 d'après les mss. M et T. Pourtant il manque ici une rime à* tempatz. *Peut-être faut-il remanier plus profondément les vers 106-108 pour qu'ils riment ensemble* — 113 *Vers identique T 508, M 545.*

13

Texte du ms.

.i. cavallier que lhi trenquet
86 la testa, per tal que plus nossay visquet :
« Margarida, trop as durat! »
Lhi sirvenh son apellah
89 que re volo lo cap trenquar,
mas Jhesu Christ sobr'ela estet
que la garda e la capdela.
Et en aprop preguet

14

son creator :
93 « Senher, fay me tanta d'amor
que qui ma passio legira
o en escrih la portara
non aia dolh nhi marrimen,
97 e das lhi pas e gauzimen,
de temptatio sia garatz,
e nossia forjuratz,
ni mueyra de mort subitana.
101 E to-

15

-ta bona christiana
que ma passio legira
o en escrih la portara,
quant sera prenh, delieurara,
105 sol que l'efan mortz nossia.
Aquel efan nossia mutz,
ni sortz, ni cortz, ni mal aybitz,
108 e negun temps nossia temptatz.
En luoc on ma passio

16

sia
fuoc noss'i enprenga nueh ni dia! »
Sas orazos ab aytan acabet.
112 Aytan tostz l'angil dicendet
et a lhi dit : « Margarida, ben as obrat,

Texte critique.

car dels peccadors t'es membrat.
So que as quist t'es autriat.
116 Jhesu del cel t'o a donat.
Ara, vay sufrir lo turmen,
quar yeu ton esperit aten. »
Et el' ac joi e gauzimen.
120 Al sirven dis : « Ardidamen ! »
quelh pres lo cap el col trenquet.
L'angil l'espirit ne portet.
Dieus nos fassa aytal perdo
124 qual fes a luy et al layro ! *Amen.*

114 que dels peccados as Dieu pregat *T 509*, que dels peccadors as parlat *M 546.*

Texte du ms.

car dels peccadors t'es membrat.
So que as quist t'es autriat.
116 Jhesu del cel t'o a donat.
Ara, vay

sufrir lo turmen,
quar yeu ton esperit aten. »
Et ela ac jou e gauzimen.
120 Al sirven dis : « Ardidamen ! »
que li a pres lo cap ello col lhi trenquet.
L'angil l'espirit ne portet.
Dieus nos fassa aytal perdo
124 qual fes a luy et a layro ! *Amen.*

Table des noms propres.

Antiocha 3 *Antioche.*
Assia 5 *l'Asie.*
Christ *ou* Jhesu Christ 8, 20, 78, 90, 116.
Margarida 1, 16, 36, 89, 113.
Olimbres 7, 22, 34, 46, 83.
Sathanas 40.

Glossaire.

angil 79, 112, 122 *ange.*
aybit (mal) 107 *mal conformé.*
aygalentier 24 *églantier.*
capdelar 91 *protéger.*
cara 34 *tête.*
cec 107 *aveugle.*
combatre (se) 69 *s'agiter.*
dan (tener) 43 *nuire.*
decaser 42 *détruire.*
desfamar 21 *diffamer. Le mot manque au dictionnaire de Levy.*
dolh 96 *douleur.*
forjurat 99 *banni.*
lai 72 *vilainement.*
meu (del) 76 *de ma part.*
nhi 96 *ni.*
payrol 47 *chaudron.*
ponhar 14 *tarder.*
prenh 104 *qui porte un enfant dans son sein, enceinte.*
regraciar 80 *rendre grâce.*
sort 107 *sourd.*
trotier 25 *valet.*

Clovis Brunel.

LA FIN DE GONDOWALD

ET LA

DESTRUCTION DE LUGDUNUM CONVENARUM EN 585

La tragique aventure du prétendant mérovingien Gondowald qui entraîna la destruction de l'antique cité gallo-romaine de *Lugdunum Convenarum* (appelée à cette époque plus simplement : *Convenae*, Comminges) où il avait trouvé son dernier refuge, a été l'objet récemment d'une nouvelle étude rédigée par M. Gavelle, directeur de l'École des Beaux-Arts de Lille, publiée par la *Revue de Comminges*[1]. Cette étude porte principalement sur la dernière phase de l'aventure : le siège de la ville et sa destruction. C'est un travail rédigé d'une plume alerte et dans un style vulgarisateur d'une forme très moderne, appuyé sur une étude sérieuse des sources et sur un examen topographique approfondi du terrain. L'auteur résout heureusement certains problèmes et soulève des discussions intéressantes sur plusieurs points.

Nous ne nous proposons point ici de refaire l'histoire de Gondowald qui, en dehors des ouvrages généraux sur l'histoire mérovingienne, a fait l'objet de plusieurs études spéciales[2], mais simplement de discuter certains pro-

1. E. Gavelle, *Le Siège de Convènes* (*Saint-Bertrand de Comminges*) *en 585* (*Revue de Comminges*, 3e trimestre 1925, p. 147).

2. Bonamy, *Histoire de Gondovald*, prétendu fils de Clotaire Ier dans : *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1753, t. XX. — Levesque de la Ravallière

blèmes de topographie, d'archéologie et d'histoire qui se posent, à propos du siège et de la destruction de la ville de Comminges, afin de les situer dans l'ensemble.

Au moment où va se produire le dénouement, Chilpéric Ier, roi de Neustrie, vient de mourir en septembre 584. Il ne reste des fils de Clotaire Ier que Gontran, roi de Burgundie, qui, en 585, possédait, au moins théoriquement, la plus grande partie de la France. Le royaume d'Austrasie appartient au jeune Childebert II, fils de Sigebert et de Brunehaut. La Neustrie a pour roi le jeune Clotaire II, un enfant d'un an, fils de Chilpéric et de Frédégonde. Brunehaut et Frédégonde vivent encore et se détestent plus que jamais. En Orient, l'empereur de Constantinople qui est alors un prince énergique et résolu, Maurice Tibère, monté sur le trône impérial en 582, maître de Rome et de l'Italie, porte encore ses regards vers l'Occident, et sa diplomatie intervient volontiers dans les royaumes barbares.

Le principal personnage du drame, Gondowald, est probablement fils de Clotaire Ier et d'une concubine. Il se pose du reste en fils et héritier de Clotaire. Renié par celui-ci, après diverses aventures en Gaule il s'était réfugié en Italie, où il avait vécu auprès de Narsès, puis à Constantinople, où les empereurs Tibère II et Maurice l'avaient comblé d'honneurs. Il avait été appelé en Gaule par une intrigue des grands d'Austrasie et par la voix de l'un d'eux, Gontran-Boson, envoyé spécialement à Constantinople. Débarqué à Marseille, il avait dû ensuite se retirer dans une île de la Méditerranée après la réconci-

et Fréret, *Quelques éclaircissements sur quelques points de l'histoire de Gondovald*, dans *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, 1754, t. XXI. — L. Blancard, *la Question Gondovald*, dans *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1885, p. 409. — Desazars de Montgaillard, *La Conspiration de Gondovald*, dans *Mém. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, 1886, t. XIV.

liation de Gontran et de Childebert qui ajourna ses espérances. Mais, après l'assassinat de Chilpéric et la brouille du roi de Bourgogne et de Childebert, il quitta sa retraite, rejoignant à Avignon le patrice Mummole disgracié par Gontran qui s'y était réfugié. Tous les seigneurs mécontents se rallièrent à lui et les cités du Midi se prononcèrent en sa faveur. Il fut élevé sur le pavois à Brive-la-Gaillarde. Il s'empara alors d'Angoulême, de Périgueux, de Bordeaux, de Toulouse.

Le duc Mummole, ancien auxiliaire de Gontran, devenu le principal chef du parti de Gondowald, n'est qu'un ambitieux dénué de tout scrupule.

L'évêque Sagittaire, personnage sans aucune moralité et fort peu ecclésiastique de caractère et de mœurs, est d'un type commun parmi les prélats mérovingiens.

Les autres personnages du drame qui se dénoue dans la cité de Comminges sont : Bladaste, ancien général de Chilpéric; Waddon, ancien maire du palais de ce dernier, qui, chargé d'aller accompagner en Espagne sa fille Rigonthe qui allait épouser un prince wisigoth, passa au parti de Gondowald; enfin Chariulf, un des plus notables habitants de la cité de Comminges, un personnage riche et influent dans la ville — « *valde dives et praepotens*[1] », dit Grégoire de Tours, — probablement un de ces grands propriétaires locaux qui, à cette époque, constituaient les seules autorités effectives.

Gondowald voit sa cause compromise après la nouvelle réconciliation de Gontran et du jeune Childebert d'Austrasie. Gontran-Boson l'a trahi; ses partisans l'abandonnent un à un. Il a dû évacuer Bordeaux et Toulouse. Poursuivi par les armées de Gontran, il choisit pour s'y

1. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, éd. H. Omont, G. Collon et R. Poupardin, p. 288.

retrancher et opposer une résistance suprême le site formidable de la ville haute de Comminges (*Convenae*) : l'ancienne ville romaine et oppidum aquitain de *Lugdunum Convenarum* dont l'acropole, haut et étroit plateau entouré de ravins abrupts, avait été entouré de fortifications par les Romains au IIIe ou au IVe siècle. La position paraissait imprenable. Gondowald y avait un partisan puissant, ce Chariulf dont nous avons parlé tout à l'heure. Gondowald décide les habitants à amasser des vivres dans la place. Il les exhorte ensuite à sortir pour aller combattre en rase campagne les ennemis qui s'approchent. Quand ils sont sortis, il fait fermer les portes derrière eux et reste maître d'une quantité énorme d'approvisionnements permettant de soutenir un long siège. Chariulf qui a fourni une grande partie de ces approvisionnements voit ses biens réquisitionnés comme ceux des autres. Peut-être songe-t-il dès lors à trahir Gondowald ?

L'armée de Gontran s'approche, commandée par Leudéghisèle. Elle passe la Garonne à Agen et arrive devant la cité de Comminges par la voie romaine qui allait d'Agen à cette ville en passant par Lectoure et Auch. L'armée campa dans la plaine au pied de la citadelle, là où était la ville basse à l'époque du haut empire romain ; ville dont il subsistait sans doute, comme nous le verrons tout à l'heure, une sorte de gros faubourg. Elle pilla tout ce quartier et tous les environs.

Le siège commença. Des dialogues s'engageaient entre les assiégeants et Gondowald. Celui-ci répondait du haut des remparts aux injures de ses adversaires qui lui rappelaient le temps où, proscrit et fugitif, il parcourait la Gaule déguisé en peintre et où il peignait les églises sous le nom de Ballomer, du vivant de Clotaire Ier. Il racontait son passé en faisant son apologie.

Les assiégeants tentent une première attaque qui échoue.

Alors le duc Bladaste déserte et passe à l'ennemi. Une deuxième attaque est tentée, visant à couper le ravitaillement en eau potable de la place, comme nous le verrons plus loin : ravitaillement qui s'effectuait par une source située du côté oriental de la ville, au pied des hautes pentes rocheuses du plateau et défendue par une tour reliée à l'ensemble du système de défense.

Mais la place fut réduite par la trahison. Les émissaires de Leudéghisèle décident Mummole à trahir. Mummole, l'évêque Sagittaire, Waddon, Chariulf, tous les chefs s'entendent pour lâcher Gondowald et pour le livrer à Leudéghisèle, sur la promesse de ce dernier de leur laisser la vie sauve. Gondowald est livré à ses ennemis, à Ullo comte de Bourges, et à Gontran Boson qui l'avait trahi au début de sa révolte. Mummole fait fermer les portes derrière lui lorsqu'il a été remis aux mains de ses adversaires. Boson le pousse dans un précipice, on l'achève. Son cadavre est criblé de coups. Les assiégeants pénètrent dans la ville, égorgent tout, même les prêtres à l'autel, pillent tous les trésors, de sorte, dit Grégoire de Tours, dans une expression empruntée aux Écritures : *ut non remaneret mengens* (sic) *ad parietem*[1]. Ils mirent le feu aux maisons et aux églises. De la ville de Comminges il ne resta rien que la terre nue.

La trahison ne profita guère à Mummole et à l'évêque Sagittaire. Leudéghisèle les fit mettre à mort par ordre de Gontran. Waddon et Chariulf purent avoir la vie sauve et s'éloigner en laissant leurs fils comme otages. Waddon se réfugia auprès de Brunehaut et Chariulf gagna la basilique de Saint-Martin de Tours. L'énorme butin du pillage de Comminges fut envoyé au roi Gontran. Quant

1. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, éd. H. Omont, G. Collon et R. Poupardin, p. 291.

à Gontran-Boson qui avait été mis en jugement par Brunehaut pour un crime de violation de sépulture et livré pour être jugé à son roi Gontran, il fut condamné à mort après la paix d'Andelot entre Gontran et Childebert (587) et exécuté à Andelot même après avoir essayé de se défendre dans la maison de l'évêque Magnéric.

Ces événements sont racontés par Grégoire de Tours (*Histoire des Francs*, édit. H. Omont, G. Collon et R. Poupardin, 1913, livre VII, pp. 283-293). Grégoire de Tours était contemporain des événements et avait pu être informé par Bladaste et Chariulf réfugiés à Tours auprès du sanctuaire de Saint-Martin. M. Gavelle dans l'article cité plus haut a suivi de près le texte de l'historien des Francs. Au xe siècle le chroniqueur Aimoin[1] l'a résumé dans un latin plus concis et plus correct que le latin mérovingien de Grégoire de Tours. D'après certains détails on peut penser qu'Aimoin a peut-être consulté d'autres sources perdues. Aimoin a été suivi par les auteurs de la grande chronique de Saint-Denys rédigée dans le vieux français limpide et énergique du début du XIIIe siècle[2].

Le travail de M. Gavelle éclaircit certains problèmes posés par le texte de Grégoire de Tours, grâce à ses observations précises et approfondies sur la topographie de l'ancienne cité de Comminges. Grégoire de Tours qui a pu être renseigné très exactement par deux des principaux acteurs du drame, comme nous venons de le voir, décrit avec beaucoup de précision la topographie de la place forte de Comminges : « *Est enim urbs in cacumine montis sita, nullique montis conticua. Fons magnus ad*

1. Aimoin, *De Gestis Francorum;* D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. III pp. 99-103.
2. *Chroniques de Saint-Denys. loc. cit.*, t. III, pp. 248-252.

radicem montes erumpens; circumdatus torre tutissima : ad quem per cuniculum descendentis ex urbe, latenter latices hauriunt »[1]. La ville haute était ainsi ravitaillée en eau par une source abondante jaillissant au pied de la colline. Cette source, probablement à l'époque où avait été construite l'enceinte fortifiée de la ville haute, au Bas-Empire, avait été entourée d'une tour fortifiée rattachée aux autres ouvrages de la place et reliée à la ville par des canaux souterrains pour assurer son ravitaillement en cas de siège. S'aidant de ses observations personnelles et de celles de M. Sapène, instituteur à Saint-Bertrand de Comminges, M. Gavelle situe cette source au pied de l'escarpement rocheux, situé à l'est de la ville, que domine le petit ouvrage factice improprement appelé la Barbacane près de la maison Rixens. Il semble logique de rechercher cette source tout près de la base de la colline. Aujourd'hui une seule source coule au pied de cette colline et se déverse dans le ruisseau du Plan du côté de Saint-Bertrand. Une grande quantité d'éboulis qui existe à cet endroit a pu masquer l'issue de l'eau souterraine. L'on peut admettre que la tour était construite tout près du flanc abrupt du rocher sur un talus.

Après les grandes pluies le sol « est très humide aux abords du rocher de la Barbacane » par suite de résurgences souterraines, ce qui confirme l'existence de l'ancienne source masquée par des éboulis. Notons que, d'après l'observation de ces faits, la source dont parle Grégoire de Tours avait été déjà localisée en cet endroit par le chanoine Pomian, qui écrivit à la fin du XVIIIe siècle un important ouvrage resté manuscrit : « *Le Comminges chrétien* ». M. Gavelle donne à l'appui de son opinion, tout à

1. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, éd. H. Omont, G. Collon et Poupardin, 1913, p. 284.

fait justifiée par les faits, un intéressant croquis dû à M. Sapène[1]. Grâce à ces remarques topographiques, M. Gavelle peut expliquer très nettement un passage de Grégoire de Tours, qui paraît à première vue étrange, à propos du deuxième assaut tenté par les troupes de Leudéghisèle contre la place, après la première attaque probablement dirigée du côté N.-O. et qui avait échoué.

Dès le matin, dit Grégoire de Tours, l'armée recommença l'attaque et prépara des fascines « *quasi ad complendam vallem profundam quae a parte orientis sita erat.* » Il s'agit évidemment de la dépression à pic qui se creuse au pied des rochers abrupts qui ferment les pentes du petit plateau de Saint-Bertrand à l'est et au sud.

Cela semble à première vue une entreprise insensée que de vouloir combler cette dépression avec des fascines. M. Gavelle voit là une tentative pour construire un *agger*, un remblai, de manière à pouvoir faire monter les assiégeants et les machines de guerre assez haut pour attaquer la tour qui protégeait la source justement de ce côté Est de la place, sur les premiers épaulements de ces rochers, et d'amener la ville à se rendre à merci en coupant son ravitaillement en eau potable. Il conjecture que ce travail était déjà commencé depuis plusieurs jours; que les violentes attaques dirigées du côté du N.-O. n'étaient qu'une feinte destinée à attirer les efforts et l'attention des défenseurs de ce côté, et à permettre ainsi aux assaillants de préparer, en toute tranquillité, une opération qui devait être décisive sans la trahison qui hâta la capitulation.

Dans sa note 68, M. Gavelle fait remarquer l'analogie de cette opération avec les travaux du même genre exécutés par César devant Uxellodunum pour amener les

1. E. Gavelle, *Le Siège de Convènes* (*Revue de Comminges*, année 1925, 3me trimestre, p. 151, planche p. 158).

assiégés à se rendre en coupant leur ravitaillement en eau potable[1].

Sur ces divers points l'étude de M. Gavelle est arrivée à des conclusions que nous pouvons admettre comme établies. Mais peut-être conviendrait-il d'insister plus longuement sur les causes de la tentative de Gondowald.

On peut attribuer trois causes à cette étrange aventure. La première est une intrigue des grands d'Austrasie qui, en raison de la jeunesse de Childebert II, veulent faire appel à un prétendant lointain pour abattre Gontran, le rival le plus redouté de l'Austrasie, le seul des trois rois mérovingiens d'alors qui soit à ce moment à l'âge d'homme. A la tête des Grands d'Austrasie se trouve ce Gontran-Boson qui va chercher Gondowald à Constantinople, le pousse à tenter cette aventure, quitte à le trahir plus tard à Marseille et à lui enlever son trésor.

A côté de l'intrigue aristocratique et austrasienne, il y a l'intrigue byzantine. Gondowald est un demi-byzantin. Il a vécu en Italie auprès de Narsès après son expulsion de Gaule par son père supposé, Clotaire I[er]. Il s'est marié en Italie avec une femme très riche, peut-être avec une Grecque. Il a vécu ensuite à Constantinople à la Cour de l'empereur Tibère. L'empire de Constantinople n'a pas renoncé à ses prétentions sur l'Occident. La politique byzantine cherche à profiter des divisions des royaumes barbares pour reconquérir son autorité dans cette partie de l'ancien monde romain. Maurice Tibère, successeur de l'empereur Tibère, qui monte sur le trône au moment où Gondowald va risquer sa tentative, prince intelligent

1. M. Gavelle signale même l'analogie des termes employés par Grégoire de Tours qui avait lu les *Commentaires*, avec ceux de César : « *Fons magnus ad radicem montes erumpens* » dit Grégoire de Tours. «... *Super ipsius oppidi murum ubi magnus fons aquae prorumpebat* » avait écrit César (E. Gavelle, *loc. cit.*, p. 181, note 168).

et actif, cherche justement à reprendre la grande politique de Justinien en Occident. Il est peut-être exagéré de dire avec certains ennemis de Gondowald dont Grégoire de Tours rapporte l'accusation, et avec plusieurs historiens modernes, que l'empereur Maurice Tibère a voulu se servir de lui pour reconquérir la Gaule en son nom. Mais Gondowald a été certainement soutenu et encouragé par la Cour de Byzance. Il a dépensé et mis en œuvre des sommes énormes pour la préparation de son entreprise et c'était de l'argent grec. Bonamy au XVIIIe siècle [1], M. Deloche au XIXe, ont vu une corrélation entre la réapparition du monnayage byzantin, au nom de l'empereur Maurice Tibère dans la vallée du Rhône au moment de l'aventure de Gondowald, et le fait même de cette entreprise. Ils y ont vu une preuve incontestable de la main de Byzance dans cette tentative. M. Robert, et avec lui M. Blancard [2] dans son mémoire lu devant l'Académie de Marseille en 1884, ont combattu cette théorie. Mais l'opinion de Bonamy et de M. Deloche est confirmée par l'existence de monnaies de même époque de type byzantin à l'effigie de Maurice Tibère [3] comme les monnaies de

1. Voir Bonamy, *loc. cit.* — *Mémoires de MM. Deloche et Robert*, cités par L. Blancard, *la Question Gondowald* (*Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1885, p. 410).
2. Blancard, *loc. cit.*, p. 426.
3. Deux de ces monnaies figurent au Cabinet des Médailles (collection de la Bibliothèque nationale) sous les numéros 2428 et 2429... Ce sont des tiers de sous d'or (voir *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale, Les Monnaies Mérovingiennes*, par Maurice Prou, 1892). Une troisième monnaie du même type a été découverte à Paris au début de 1914 au cours de travaux de terrassement accomplis rue de l'Abbaye (voir journal l'*Eclair*, 5 avril 1914). Le type de ces monnaies est le suivant : à l'avers buste impérial, diadème tourné à droite, mention de l'atelier monétaire COMBENAS FIT. Revers : croix sur un globe accosté des lettres C. et G. Inscription ; MONNITVS M. Au-dessous du globe : lettres numérales V-II. M. Prou suppose que ces monnaies sont postérieures à 585, date du

la vallée du Rhône frappées, d'après l'indication de l'atelier monétaire, dans cette ville de Comminges où Gondowald devait trouver son dernier refuge et sa fin tragique. Il ne peut y avoir là un pur hasard. Si Gondowald a choisi Comminges comme suprême réduit de sa défense, c'est qu'il y avait eu dès la première heure son influence et son autorité solidement assises avec des partisans comme Chariulf. Comminges était une des principales villes du Sud-Ouest qui s'étaient ralliées à lui. Si des monnaies à l'effigie de Maurice y ont été émises, c'est que Gondowald les avait fait frapper comme il l'avait fait dans la vallée du Rhône, premier théâtre de son aventure. Ces monnaies prouvent une fois de plus les rapports de sa tentative avec la politique occidentale de Maurice Tibère.

La troisième cause alléguée par plusieurs historiens modernes, notamment par Duruy, est le réveil d'un nationalisme aquitain.[1] L'Aquitaine imbue de civilisation gallo-romaine et considérée comme un simple terrain à partager entre les rois Francs du Nord, aurait voulu avoir son roi à elle comme l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne. Dans ce but elle avait acclamé Gondowald qui fut porté sur le pavois dans la ville aquitaine de Brive. Cette cause a été exagérée. M. Gavelle a en grande partie raison dans la note n° 49 de son article[2] de repousser l'opinion de

désastre de Gondowald et de la destruction de Comminges et qu'elles dateraient du VIIe siècle, prouvant que la ville de Comminges n'aurait pas été détruite. Cette supposition paraît gratuite. A cette époque l'empereur Maurice était mort. Pourquoi ne pas penser qu'elles sont de même date que les monnaies de la vallée du Rhône frappées au temps de Gondowald et qu'elles l'ont été par ordre de ce prétendant dans la ville qui fut sa forteresse ? M. Prou constate du reste que leur type est le même que celui des monnaies provençales au nom de Maurice Tibère.

1. Victor Duruy, *Histoire de l'Europe de 395 à 1270* pour la classe de Troisième. Paris, Hachette, 1885, p. 91.

2. E. Gavelle, *loc. cit.*, p. 179.

Duruy à ce sujet. Gondowald, comme nous allons le voir, s'est conduit étrangement à l'égard des habitants de Comminges pour un défenseur de la nationalité aquitanique. Néanmoins il ne faut pas exagérer en sens inverse. N'oublions pas le rôle joué ultérieurement dans l'histoire mérovingienne et carolingienne par le particularisme aquitain. N'oublions pas que l'aventure de Gondowald s'est déroulée entièrement dans le Midi et le Sud-Ouest entre son débarquement à Marseille et sa mort sous les murs de Comminges. Dans un discours que lui prête Grégoire de Tours il dit qu'il a avec lui un parti puissant (*Atque habeo mecum non modicum solatium*)[1] et ce parti est recruté en Aquitaine.

Gondowald eût pu réussir si la division entre Gontran et la cour d'Austrasie, alors en mauvais termes, s'était maintenue et s'il avait conservé l'appui des grands Austrasiens. Mais il a été déjà trahi par leur chef Gontran Boson. Le coup de grâce lui est porté par la réconciliation de Gontran et du jeune Childebert qu'il choisit comme héritier. Dès lors les forces de Bourgogne et d'Austrasie sont liguées contre lui. Gontran, débarrassé du souci austrasien, lance ses armées à sa poursuite. Mummole et ses autres acolytes voient l'affaire manquée et sont déjà prêts à trahir leur chef, à le livrer pour avoir la vie sauve si possible.

Enfin l'examen approfondi des textes et les enseignements de l'archéologie ne nous permettent pas de nous rallier à une opinion plusieurs fois émise par M. Gavelle. Dans sa description du site de Comminges, il affirme nettement qu'en 585 la ville se restreignait à la ville haute bâtie sur la colline et comprise dans l'en-

1. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, éd. H. Omont, G. Collon et Poupardin, p. 284.

ceinte assez étroite des remparts du Bas-Empire. Dans le récit de Grégoire de Tours, il n'est en effet question nulle part de la grande cité qui s'étendait aux premiers siècles de l'Empire romain dans la plaine, entre cette hauteur et la Garonne. Il semble qu'elle fût déjà oubliée. Elle avait donc disparu depuis longtemps. M. Gavelle consacre à cette question une longue annexe de son étude[1]. Il cherche à y démontrer que l'existence de la basilique chrétienne du quartier du Plan (emplacement de l'ancienne ville basse), découverte en 1913 par M. Marcel Dieulafoy et nous-même, ne ferait que confirmer le fait de la destruction de la ville basse, car il s'agirait d'une église construite *extra-muros* au milieu d'un cimetière. Il combat l'opinion émise par M. Dieulafoy et par nous, attribuant au IVe siècle la première construction de cet édifice religieux, et attribue aux premières invasions du IIIe siècle, bien antérieures à celles des Vandales, la destruction complète de la ville basse.

Il est certain que la ville assiégée par Leudéghisèle au VIe siècle se limitait officiellement à la ville haute entourée de fortifications au IVe siècle[2]. Mais la ville basse n'avait pas été détruite, même par les invasions du Ve siècle. Elle n'était que déchue, tombée au rang de *suburbium*, mais toujours comprise dans le *pomœrium* municipal. Sans doute cette ville basse ornée de somptueux monuments sous le Haut-Empire était-elle dépeuplée en partie par suite de la profonde décadence de l'Empire à partir du IIIe siècle. Mais elle resta partiellement habitée, formant un quartier suburbain. Nous pensons que malgré

1. E. Gavelle, *loc. cit.*, p. 182 et suiv. *Annexe*.

2. Depuis le IVe siècle, Lugdunum ne portait plus que le nom de la *civitas : Convenae*. La ville basse avait eu aussi des remparts sous le Haut-Empire, mais on les jugea sans doute trop étendus pour être facilement défendus. Peut-être étaient-ils délabrés.

l'invasion vandale il en fut ainsi jusqu'à l'irruption des armées de Gontran. C'est à ces dernières qu'il faut imputer sa destruction. Et encore aujourd'hui le quartier bas de Saint-Bertrand appelé « le Plan » et le village de Valcabrère ne sont que des quartiers de cette ville basse qui ont duré jusqu'à nos jours.

Loin de contredire notre opinion, le texte de Grégoire de Tours, examiné attentivement, la démontre. Il convient aussi de confronter ce texte avec celui de la Chronique d'Aimoin, *De Gestis Francorum* (xe siècle), qui le résume dans un latin plus correct, plus concis, complété grâce à d'autres informations, et enfin avec le récit de la grande chronique de Saint-Denys qui traduit ici Aimoin, comme nous l'avons déjà signalé un peu plus haut.

Grégoire de Tours nous dit que Gondowald, étant entré dans la ville de Comminges au début du Carême, engagea les habitants, comme les armées de son frère approchaient, à apporter à l'intérieur des murs des vivres et tout leur mobilier (*supellectilem*) afin de ne pas mourir de faim. « *Sed quoniam frater meus Guntchramnus rex immensum adversus me movit exercitum oportet vos alimenta atque cuncta suplectilem infra murorum munitionem concludere ut scilicet nobis illa pietas divina augit solatium non pereatis inopia*[1] ». Les habitants, obéissant à cette injonction, transportent à l'abri des murailles toutes leurs ressources et se préparent à résister.

Après quoi Gondowald engage les habitants à sortir des murs pour résister en rase campagne à l'armée qui s'approche. Ils obéissent et effectuent leur sortie. Alors les gens de Gondowald occupent les portes et les

1. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, éd. H. Omont, G. Collon et R. Poupardin, 1913, p. 284.

ferment derrière eux. Toute la population ayant été mise dehors avec l'évêque lui-même, ils s'emparent de tout ce qu'ils peuvent trouver dans la ville. Ils y trouvèrent, ajoute Grégoire de Tours, une telle quantité de vivres et d'approvisionnements que s'ils avaient résisté énergiquement (*si viriliter stetissent*)[1], ils n'auraient pas manqué de vivres pendant plusieurs années : « *Ecce jam exercitus adpropinquat, egrediemini ad resistentum* ». *Quibus egredientibus hii occupantes portas atque cl[a]uden[tes], excluso foris populo cum episcopo loci, cuncta quae in urbe invenire potuerunt suis diccionibus subdederunt. Tantaque ibi multitudo annone atque vini reperta est ut si viriliter stetissent per multorum annorum spacia victus alimenta non egerent*[2] ».

Il ressort clairement de ce témoignage que si les habitants durent transporter à l'intérieur des remparts tous leurs biens mobiliers (*supellectilem*) avec une quantité énorme de munitions en vue d'un siège, c'est que la plupart de ces habitants avaient leurs demeures hors des limites étroites de l'ancien *oppidum* de la colline, par conséquent dans la ville basse encore en partie debout.

Dans sa brièveté énergique, le texte d'Aimoin fait mieux ressortir encore cet enchaînement des faits. « *Circumventis, igitur, memoratus vir* (Gondowald) *incolis ut bona sua intra muros propter adventantem reconderent exercitum, dum illi ejus monitis paruissent, hac eos fraude decepit*[3] ». Ce que les auteurs de la *Grande Chronique de Saint-Denys* racontent ainsi : « *Le pueble de la ville déçut*

1. Grégoire de Tours, *loc. cit.*, p. 285.

2. Grégoire de Tours, *ibid.*, p. 284-85 — M. E. Gavelle repousse la correction *cl[a]uden[tes]* qui cependant s'impose ; et veut ici lire le mot de basse latinité *cluden*, poignard de théâtre rentrant dans le manche ; il croit qu'il s'agit d'une sorte de poterne (?). Cette supposition est inadmissible. Il y a là une simple faute de copiste.

3. Aimoin, *De Gestis Francorum*, dans D. Bouquet, *Recueil des Hist. de France*, t. III, p. 100 (§ LXIX).

par tel barat qu'il leur dist et conseilla qu'ils portassent leurs biens amont et en leur forteresce pour leur anemi qui là devoient venir. Ainsi le firent comme il le leur loa...[1] ».

Cela implique très nettement que la majeure partie des habitants demeuraient en dehors des murs, dans la ville basse, lorsque à l'approche de l'ennemi et sur les objurgations de Gondowald, ils durent porter leurs biens *amont* (sur la colline) et *en leur forteresse.*

L'armée de Gontran arrive devant la ville « *Conveniłur ad Convenas omnis que falanga in suburbana urbis campania castrametata est ibique, extentis tenturiis residebat*[2], *vastabatur in circuitu tota regio. Nonnuli autem ab exercitu quos forcior avaricie acoleos terebat, longius evacantis, peremebantur ab incolis* ».

Malgré le caractère un peu vague des termes employés par Grégoire de Tours, on peut conclure que les mots *suburbana urbis campania*, n'indiquent pas, *ipso facto*, une plaine rase, vide d'habitations, mais un faubourg construit en plaine au pied de la forteresse. Cette ville basse et la région avoisinante furent alors dévastées par les soldats de Leudéghisèle. Ici encore le texte de Grégoire de Tours est précisé par le résumé d'Aimoin et de la *Grande Chronique*. Le premier s'exprime ainsi : « *Tandem residui, Convenas pervenientes, in campestribus castra posuerunt. Vastatur primum tota suburbana regio*[3] ».

Et la *Grande chronique de Saint-Denys* interprète en ces termes : « *Vindrent devant la cité où Gondoald estoit et li sien, aux chans tendirent leurs tentes: le fortbourg et les contrées d'alentour ardirent et gastèrent premièrement*[4] ».

1. *Chroniques de Saint-Denys*, même recueil, III, p. 249.
2. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, édit. Omont, Collon et Poupardin, p. 286.
3. Aimoin, *De gestis Francorum*, *loc. cit.*, § LXX, p. 101.
4. *Chroniques de Saint-Denys*, *loc. cit.*, p. 249.

Ces textes opposent nettement les champs où l'armée campa et la ville basse (*suburbana regio*, le *faubourg*) qu'elle dévasta et brûla.

Il ressort de tout ce qui précède que non seulement une partie de l'ancienne ville basse, — considérée maintenant comme un faubourg de la cité, — subsistait, était habitée, mais que même la majeure partie de la population y résidait en temps de paix. La ville haute contenait au temps de Grégoire de Tours plusieurs églises, le palais de l'évêque (*ecclesiae domus*)[1], peut-être des magasins, des greniers en cas de siège. Tout cela devait tenir beaucoup trop de place dans cette étroite enceinte, pour permettre à la population de la cité, même très réduite, d'y habiter toute entière à cette époque.

Les vestiges de cette ville basse que les soldats de Gontran « ardirent et gastèrent », tels que les fouilles actuelles les remettent au jour, portent les traces d'un incendie et d'une destruction implacable. Presque aucun objet n'est trouvé intact. Cette destruction ne peut être attribuée uniquement aux Vandales puisque l'archéologie nous révèle dans la ville basse des traces d'occupation postérieures non seulement aux invasions du IIIe siècle mais à celles du Ve.

L'invasion du IIIe siècle, qui d'après M. Gavelle aurait détruit complètement la ville basse, ne paraît pas avoir pénétré jusqu'à *Lugdunum Convenarum*. La série des monnaies trouvées dans la ville basse est ininterrompue d'Auguste au IVe siècle. Les monnaies des IIIe et IVe siècles[2] abondent un peu partout jusques et y compris celles de Théodose.

M. Gavelle allant au-devant de ces objections croit pouvoir affirmer que la découverte de quatre pièces de mon-

1. Grégoire de Tours, *loc. cit.*, p. 288.
2. Celles de Constantin et des princes de sa famille sont les plus nombreuses.

naies dans les ruines d'une demeure privée de la ville basse[1] ne sauraient prouver la survivance de cette dernière parce que ces monnaies ont pu être apportées dans ces ruines par ceux qui les exploitèrent comme une carrière longtemps après la destruction de cette demeure. Mais comment expliquer que les monnaies de cette époque se trouvent en grand nombre un peu partout? Si l'on étudie plus spécialement les ruines des thermes récemment découvertes, on voit que dans les sous-sols et les égouts de cette installation balnéaire a été recueillie une riche série de monnaies impériales de bronze et d'argent allant depuis Néron jusqu'à Magnence en passant par les principaux princes de la maison des Antonins, les usurpateurs gaulois du IIIe siècle, Claude II, Probus et Constantin le Grand[2]. Qu'est-ce à dire si ce n'est que ces thermes ont été fréquentés d'une manière continue du Ier à à la fin du IVe siècle? On a même trouvé sur plusieurs points de la ville basse des objets des Ve et VIe siècles, se plaçant par conséquent entre l'invasion des Vandales et Gondowald : une monnaie de Valentinien III, un des derniers empereurs d'Occident; des monnaies d'or du royaume wisigoth de Toulouse à l'effigie de l'empereur Anastase (fin du Ve, ou début du VIe siècle); un poids byzantin, et d'assez nombreux fragments de poteries d'un type caractéristique de cette époque. Plusieurs édifices de la ville basse présentent des traces de reprises et d'adjonctions effectuées à une basse époque, qui ne saurait être antérieure au IVe siècle.

Reste la question de la Basilique du Plan à laquelle M. Gavelle consacre entièrement l'annexe A de son étude[3].

1. E. Gavelle, *loc. cit.*, annexe, p. 185 et note 7, p. 186.
2. R. Lizop, dans *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, année 1924.
3. E. Gavelle, *loc. cit.*, p. 186. Voir, à propos de cette Basilique :

M. Gavelle conteste que la découverte dans un sarcophage d'une monnaie de Crispus fils de Constantin, et celle d'autres monnaies de la même époque dans les fondations de la basilique, puisse être un argument en faveur d'une attribution de cet édifice à la période constantinienne. Dans tous les cas, cela nous prouve du moins que la construction n'est pas antérieure au milieu du IVe siècle. Peut-être convient-il de reculer cette construction jusqu'à la fin de ce siècle, jusqu'à l'époque où les temples païens furent désaffectés par un édit de Gratien et de Théodose. La présence dans ces fondations de débris d'autels votifs païens qui semblent intentionnellement brisés tendrait à le prouver. A propos de la première destruction probable de la Basilique par les Vandales, M. Gavelle conteste que ce fait puisse être établi par des textes probants. Mais bien que la ville de Comminges n'y soit point nommée, il existe un texte de Paul Orose[1] d'après lequel les Vandales, avant de passer en Espagne, ravagèrent tous les pays de la Gaule voisine des Pyrénées. Saint Jérôme[2], contemporain des événements, mentionne la dévastation de la Novempopulanie par ces barbares. Lugdunum Convenarum n'échappa point à cette invasion. Mais comme nous l'avons vu, les vestiges postérieurs découverts dans la plaine, et aussi la présence dans les substructions de la basilique de sarcophages ensevelis dans le courant du ve siècle, comme celui qui porte l'épitaphe d'Emiliana, les traces de restauration que révèle la basilique, tout nous montre que la destruc-

Marcel Dieulafoy, *Basilique constantinienne de Lugdunum Convenarum* (*C.-R. de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres*, 1914, p. 59 et suiv.); R. Lizop, *Les fouilles de Saint-Bertrand de Comminges, basilique chrétienne du IVe siècle au quartier du Plan* (*Bullet. de la Soc. archéol. du Midi de la France, nouvelle série*, n° 43 (1914), p. 263.

1. *Histoires*, l. VII, ch. 40, l. 16.

2. Lettre 91 à Ageruchia.

tion complète de la ville basse ne date point de cette invasion.

M. Gavelle[1] affirme que la présence de cette basilique prouve l'état de destruction complète de la ville basse à cette époque; il faudrait y voir une église construite auprès d'un cimetière *extra muros*, comme la basilique de Sainte-Radegonde à Poitiers, car la loi romaine, encore en vigueur, interdisait les inhumations dans les villes. Argument peu probant. On pratiquait déjà partout à cette époque l'inhumation dans les églises auprès des reliques des martyrs. Mais admettons l'hypothèse, après tout possible, d'après laquelle la basilique du Plan aurait été une église construite *extra muros* par rapport à la ville haute. Qu'aurions-nous à dire dans ce cas au sujet de l'église Saint-Just de Valcabrère située aux limites actuelles de la ville basse? Or l'église actuelle, construite au XIe siècle, succède elle-même à une église mérovingienne dont les chapiteaux ont été réemployés dans sa construction[2], laquelle succédait elle-même à une église contemporaine de l'église du Plan, peut-être plus ancienne, le plus antique sanctuaire et probablement la première cathédrale de la cité. Elle était elle aussi entourée d'un cimetière paléo-chrétien qui a fourni l'inscription funéraire de la chrétienne Valeria Severa datée du consulat de Rufin et d'Eusèbe, c'est-à-dire de l'année 348, et du prêtre Patroclus[3].

Puisqu'un autre sanctuaire chrétien existait à cet endroit aux IVe et Ve siècles, c'est-à-dire à une époque contemporaine de la Basilique du Plan, il faut admettre que

1. E. Gavelle, *loc. cit.*, annexe A, p. 184.
2. Voir Métivier, *Monographie de l'église Saint-Just de Valcabrère;* J. Sacaze, *Inscr. ant. des Pyrénées*, n° 145.
3. *Corpus Inscriptionum Latinarum* (Berlin, G. Reimer) - XIII-I, n° 299.

la ville basse existait encore au IVe et que même au Ve siècle, malgré les ravages de l'invasion, une grande partie subsistait, formant un *suburbium* de la cité dont le cœur avait été ramené dans la ville haute. Si l'invasion du IIIe siècle avait détruit complètement la ville basse, elle n'aurait pas respecté les premiers sanctuaires chrétiens.

La présence d'une agglomération dans la ville basse entre le IIIe siècle et 585 est encore attestée par l'existence jusqu'à nos jours du faubourg du Plan à Saint-Bertrand et l'existence du village de Valcabrère : ainsi se perpétuent deux quartiers de l'ancien suburbium.

Au Plan, nous voyons la chapelle Saint-Julien, dont l'abside est construite avec des débris de la basilique voisine et paraît dater au moins du XIe siècle, perpétuer avec son cimetière le souvenir du vieux sanctuaire.

Valcabrère nous apparaît au Moyen âge comme une communauté déjà très ancienne. Sa coutume a été rédigée au XIIe siècle. Le vieux donjon, dont les ruines s'y dressent encore, le « Castelbert », aurait été construit par Sanche Abarca, roi d'Aragon, au Xe siècle. Il est probable qu'après l'invasion de Leudéghisèle ceux des habitants qui, chassés par l'approche de l'ennemi ou la ruse de Gondowald, avaient pu fuir vers les hautes vallées, revinrent en partie, reconstruisirent des habitations dans une partie de la ville détruite. Mais cette petite agglomération qui ne couvrait plus qu'une partie de ce vaste emplacement dévasté prit le nom de *Vallis Capraria* (vallée des chèvres) donné en ces siècles obscurs à ces champs couverts de ruines.

Les chapiteaux mérovingiens réemployés à Saint-Just nous montrent qu'on reconstruisit une première fois la cathédrale détruite par l'invasion. Saint-Just servit de cathédrale jusqu'au XIIe siècle, époque où l'évêque

Bertrand de l'Isle-Jourdain (saint Bertrand) reconstruisit une cathédrale dans la ville haute et releva cette dernière.

La ville haute fut-elle de nouveau habitée entre Gondowald et saint Bertrand comme l'affirment les biographes de ce dernier ? Malgré l'absence de documents il nous est impossible d'admettre que dans ces siècles du haut Moyen âge, époque d'insécurité, le vieil oppidum placé dans une position si formidable, soit resté désert. On peut dire seulement que saint Bertrand installa sur ce rocher l'église du siège épiscopal (auparavant à Valcabrère), ordonna la restauration des remparts et fit de la vieille cité gallo-romaine un centre religieux, rendant ainsi quelque peu de son importance passée à la ville dévastée.

R. Lizop.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

DEUX EXEMPLES DE CRYPTOGRAPHIE DANS DES MANUSCRITS MÉRIDIONAUX.

Comme me l'apprend le *Recueil de paléographie* de Maurice Prou[1], le système de cryptographie le plus familier aux scribes du moyen âge est celui qui consiste à remplacer toute voyelle par la consonne qui la suit dans l'ordre alphabétique, en conservant d'ailleurs, le cas échéant, à cette consonne sa valeur propre. C'est ainsi que dans le *Cartulaire de Gellone* on lit (charte 154, entre 1077 et 1099) : *Rbkmxndxs*, pour *Raimundus*, et (charte 452, de 1107) : *mkllfskmp cfntfskmp sfptkmp*, pour *millesimo centesimo septimo*[2].

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître deux exemples de ce système, plus récents que ceux qu'on a signa-

1. P. 164 de la 3e édition (1910), et p. 161 de la 4e, revue par A. de Boüard (1924).

2. De ces deux exemples, cités par M. Prou, le premier appelle une remarque complémentaire. Il ne doit pas être séparé du mot qui le précède, écrit, lui aussi, cryptographiquement, bien que les éditeurs aient imprimé ainsi : « GRBFKZBXKt; RBKMXNDXS ». En écriture ordinaire, cela donne « *grafizavit Raimundus* ». Exemple unique d'un verbe *graphizare*, imité du grec γράφειν. — Je n'ai remarqué dans ce cartulaire que deux autres cas de cryptographie : à la fin de la charte 436 (xblftf = *valete*) et à la fin de la charte 453 (dffkgbrkbs = *de figarias*).

lés : le premier, relatif à l'Auvergne, date de la fin du XIIIe siècle; l'autre, relatif à la Provence, appartient au siècle suivant.

I.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale coté lat. 14070, que j'ai vu pour la première fois en février 1913, compte 196 feuillets, dont les 188 premiers sont constitués par du parchemin, et les derniers par du papier. Son contenu est très composite : calendriers, règles de comput, traités astrologiques et astronomiques, etc. Certaines parties remontent au XIIIe siècle, d'autres au XIVe, d'autres au XVe. Léopold Delisle l'a décrit sommairement, mais sans s'attacher à être complet, car après le titre *Canon lune*, fol. 142, il s'est contenté de mettre un *etc.*[1] Je n'ai pas l'intention de faire ici à fond ce qu'il n'a qu'ébauché. J'extrais seulement du manuscrit les deux lignes cryptographiques qui se trouvent au bas du fol. 2 v° et qui n'ont pas jusqu'ici attiré l'attention. Les voici :

Bnnp dn̄k. M^{p}. cc^{p}. lxxxviij^{p}. iiij^{p}. kdxs sfptfmbrks. pbkkt. mbt̄ ||
mfb. ft kllp. bnnp. mprbtxs fxk. bkllkpmk.

Ce qui se lit sans difficulté :

Anno D[omi]ni M°CC°LXXXVIII°. IIII° idus septembris, obiit mat[er] || mea, et illo anno moratus fui Billiomi.

Soit, en français :

L'an du Seigneur 1288, le 4 des ides de septembre (= 10 septembre), mourut ma mère, et cette année-là je séjournai à Billom.

1. *Inv. des mss. latins*... 8823-18613 (1863-1871), pp. 126-127.

Il est hors de doute que la localité visée par le scribe anonyme est la petite ville de Billom, actuellement chef-lieu de canton de l'arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). En effet, dans le calendrier qui occupe les fol. 12-17 du manuscrit, on lit, au 4 des ides de septembre (fol. 16) :

Obiit Bla[n]chia de Legal anno D[omi]ni M° CC° LXXXVIIJ°.

La main qui a écrit cet *obiit*, ajouté après coup, est nécessairement celle du cryptographe du fol. 2; elle ne semble pas postérieure de beaucoup à celle du scribe qui a transcrit le calendrier[1]. Le nom de famille de Blanche de *Legal* est identique à celui que portent aujourd'hui denx hameaux, l'un dans la commune de Mont-Dore, l'autre dans la commune de Murat-le-Quaire, tous deux dans le canton de Rochefort-Montagne, arrondissement de Clermont-Ferrand[2]. L'origine auvergnate de la note cryptographique que je viens de faire connaître me paraît donc assurée. D'ailleurs, il y a la mention de Billom, et cette mention n'est pas indifférente. Le P. Denifle a publié, il y a longtemps, trois suppliques qui éta-

1. Ce calendrier a reçu, au xv[e] siècle, de la main d'un habitant de Montpellier, quelques additions parmi lesquelles je relèverai seulement celle qui est inscrite au 17 des calendes de septembre (16 août) : *Roqui ep[iscop]i et martiris.* En qualifiant saint Roch « évêque et martyr », le Montpellierain y va un peu fort, il me semble.

2. Il y a en outre, dans le Cantal, une montagne à burons du même nom, partagée entre les communes de Girgols, cant. de Saint-Cernin, arr. d'Aurillac, et de Saint-Projet, cant. de Salers, arr. de Mauriac (voir le *Dict. top. du Cantal*, d'Émile Amé). La montagne donne son nom (ce que ne signale pas le *Dict. top.*) à un col faisant communiquer la vallée d'un affluent innommé de la Bertrande avec celle de la Doire : je l'ai franchi le 30 août 1895, au cours d'une enquête linguistique (voir le *Bull. de la Société des parlers de France*, p. 231; cf. Marcellin Boule et Louis Farges, *Le Cantal*, Paris [1898], p. 292).

blissent péremptoirement qu'il existait dans cette petite ville, au plus tard en 1344, des écoles pour les arts et pour le droit, qui étaient regardées, dit-il, « presque comme un *studium generale*[1] ». Il me paraît très vraisemblable que c'est à titre d'étudiant que le fils de Blanche de Legal y séjourna en 1294. Qu'elle portât ou non le titre de *studium*, l'école annexée à l'église collégiale de Saint-Cerneuf de Billom jouissait d'une notoriété provinciale bien établie dès la première moitié du XIIIe siècle[2].

II.

Le second exemple de cryptographie dont j'ai à parler intéresse la ville d'Apt et la littérature provençale. Il n'est pas inédit. Je dois la connaissance de son existence à l'*Histoire sommaire de la littérature méridionale* de mon collègue J. Anglade (Paris, 1921), où la note 1 de la page 208 (qui devra être profondément remaniée dans une future édition et que je m'abstiens de reproduire ici) a singulièrement piqué ma curiosité.

Le professeur Cesare Paoli, décrivant le n° 37 des « Codici Ashburnhamiani » conservés à la Bibl. « Mediceo-Laurenziana » de Florence[3], qui contient, d'une main du XIVe siècle, un « Ammaestramento a una donna intorno alla Messa, e sul modo di ascoltarla devotamente... », en prose provençale, a signalé, après les derniers mots du

1. *Les Universités françaises au Moyen âge. Avis à M. Marcel Fournier* (Paris, 1892), pp. 94-6.

2. Cf. l'article de F. Lajard sur le cardinal Hugues Aicelin de Billom, où il est dit (*Hist. litt. de la France*, XXI, 72), d'après le testament du cardinal, que cette école « remontait au XIe siècle, et peut-être au-delà ».

3. *Ministero della pubblica Istruzione. Indici e cataloghi*, XIII (Rome, 1887), p. 57, n° 37.

texte (... *per mi peccador indigne de tot ben*), cette souscription :

Antpnixs blbnqxi de aptb etc.

Il n'a pas jugé utile de déclarer qu'elle était cryptographique, mais il y a joint, entre parenthèses, la transcription en caractères ordinaires :

Antonius Blanqui de Apta, etc.

en ajoutant que la souscription était à l'encre rouge et de la même main que celle qui avait transcrit l'opuscule provençal.

On remarquera que le système cryptographique n'est pas aussi rigoureusement observé que dans le texte reproduit sous notre n° I, puisque deux fois sur trois Antoine Blanc garde la voyelle *a* (au lieu d'écrire *b*), et qu'il garde aussi *e* et *i* (au lieu d'écrire respectivement *f* et *k*).

J. Anglade pense que le copiste « est peut-être l'auteur ». J'avoue que je n'en crois rien. En tout cas, il est fâcheux que cet Aptésien, si soucieux de son nom et de celui de sa patrie, n'ait pas eu l'idée de dater son œuvre.

Dans l'*Obituaire de l'église cathédrale d'Apt*, que vient de publier M. Fernand Sauve (Monaco et Paris, 1926), figurent quatre membres de la famille Blanc (en latin *Blanqui*), mais aucun ne s'appelle Antoine.

Antoine Thomas.

16 juin 1926.

II

PARTAGE DE SERFS A LARAMET EN 1231

Les institutions de la France au cours du Moyen âge ont retenu l'attention de beaucoup d'historiens de notre époque, mais faute le plus souvent de monographies et de renseignements précis concernant certaines régions de la France, il n'a pas encore été possible d'entreprendre des travaux d'ensemble aussi complets qu'on pourrait les souhaiter.

Un des fonds les plus riches des Archives départementales de la Haute-Garonne, celui de Malte, renferme de précieux documents qui éclairent singulièrement l'histoire de certaines institutions du Moyen âge, en particulier dans la région toulousaine. Les archives des Templiers, réunies au début du XIVe siècle à celles des Hospitaliers de Saint-Jean, futur Ordre de Malte, fournissent des renseignements assez nombreux sur le servage.

L'Ordre du Temple possédait de nombreux établissements soit aux environs immédiats de Toulouse, soit dans le bassin de la Garonne et près des Pyrénées. Le cartulaire de la baillie du Temple de Montsaunès, petite ville près du Salat, mentionne beaucoup de donations de serfs faites aux Templiers, soit avec leurs tenures, soit seuls, telle cette tisserande, du nom de Plaisance, donnée avec ses trois enfants en 1192; l'année suivante nous voyons Pons de Francasal autoriser toutes les femmes serves de ses terres à aller prendre un mari sur les domaines du Temple, faisant ainsi abandon du droit de formariage.

Cependant, au début du XIIIe siècle, le servage a perdu beaucoup de terrain, à la suite probablement des affranchissements qui se multiplient, et peut-être la Croisade

contre les Albigeois eut-elle une influence sur la disparition plus rapide des derniers vestiges du servage. Dans le second quart du XIIIe siècle il y avait des serfs ne paraissant pas attachés à la glèbe dans la région de Foix[1]; à cette même époque il en existait dans les mêmes conditions, semble-t-il, aux portes mêmes de Toulouse.

Les Templiers possédaient au sud-ouest de cette ville le territoire de Laramet composé de terres cultivées et de bois, comme le nom l'indique. En 1231 le frère Bos, chevalier de l'Ordre du Temple, était prieur de Laramet et possédait quatre serfs par indivis avec un certain Gautier Escot. Les deux propriétaires désirant sortir de l'indivis s'entendirent pour partager les quatre serfs : à Gautier Escot échurent Dominique et Arnaud Boer, deux frères, et aux Templiers Guillaume Senat et Martin de Pédas. Les parties se cédaient mutuellement tous les droits qu'elles pouvaient avoir « *pro parte hominii vel dominii* » sur les serfs attribués à l'autre. Cet accord fut passé devant témoins et un acte écrit en témoigne encore après eux

B. DE GAULEJAC.

TEXTE[2]

Notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris quod frater Bos preceptor de Arameto et habitatores domui Milicie et Templi ex parte una et Gualter Escot ex parte altera habebant · IIII · homines insimul qui omines scilicet Dominicus Boerius et ejus frater Arnaldus Boerius et Willelmus Senatus et Martinus de Pedas tenebantur eis pro parte hominii et predictus frater Bos preceptor de Arameto et Gualter Escot diviserunt illos predictos omines et ad partem de Gualter Escot pro parte

1. F. Pasquier, *Servage, paréages et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars au comté de Foix, XIe-XVIe siècles*. Foix, Gadrat, 1920, in-8°, 132 pages avec table.
2. Toulouse. Arch. dép., Ordre de Malte, Laramet, l. IV.

partita hevenit Dominicus Boerius et ejus frater Arnaldus Boerius et ad partem de fratre Bos cum omnibus aliis abitatoribus domuii Milicie et Templi scilicet de presentibus et de futuris hevenerunt Willelmus Senatus et Martinus de Pedas scilicet pro parte partita et predictus Gualter Escot solvit et dedit et dimisit ac reliquid (*sic*) dicto fratri Bos et omnibus abitatoribus domuii Milicie et Templi scilicet presentibus et futuris totum illud jus et rationem quod habebat et habere dedebat scilicet in predictis Willelmum Senatum et in Martinum et in eorum ordinium scilicet pro parte hominii vel dominii sine omni retentu quod in eis non fecit nec retinuit ullo modo, immo debet et convenit dictus Gualter facere bonam et firmam guirentiam dicto fratri Bos et omnibus habitatoribus domuii Milicie et Templi, scilicet presentibus et futuris de omnibus amparatoribus qui vel que in predictum Willelmum Senatum et in Martinum nec in eorum ordinium aliquid peterent vel ampararent ex parte hominii vel dominii aliquo tempore. Et hoc ita facto predictus frater Bos pro se ipso et pro omnibus habitatoribus domuii Milicie et Templi solvit et dedit et dimisit ac reliquid (*sic*) dicto Gualteri Escot et ejus ordino totum illud jus et rationem quod illi habebant et habere debebant in predictis Dominicum (*sic*) Boerium et in Arnaldo fratrem (*sic*) ejus sine omni retentu quod in eis non fecit. Hoc fuit ita factum et positum VII die introitus mensis febroarii, feria VI regnante Lodovico rege Francorum, Raimundo Tolosano comite, Fulcone episcopo, anno ab Incarnatione Domini M° CC°XXX°. Hujus rei sunt testes Escotus de Linars et Raimundus Vacquerius et Vitalis Vacquerius et Petrus de Peisias et Vitalis Cairellus qui cartam istam scripsit.

III

ÉMIGRANTS LYONNAIS A BARCELONE EN 1789

Voici un document qui peut présenter quelque intérêt pour l'histoire économique d'une époque où les moindres événements de cet ordre méritent l'attention, en

même temps qu'une certaine portée en ce qui touche la Renaissance industrielle de la Catalogne à l'heure où ce pays prélude à la grande prospérité de la période contemporaine[1]. C'est une lettre écrite, le 9 novembre 1789, par deux moireurs de soie résidant à Lyon, les frères Blanc, et adressée au Sage Conseil de la ville de Barcelone.

Les auteurs de cette lettre proposent aux magistrats de la capitale catalane de transporter dans cette cité leur industrie à certaines conditions. Par malheur, si leur demande a été conservée dans les archives barcelonaises, la réponse nous demeure inconnue, car les recherches faites pour en trouver trace dans les différents fonds du même dépôt où l'on pouvait espérer un résultat n'ont pas abouti. L'appréhension d'événements redoutables en France est-elle pour quelque chose dans le projet d'émigration des deux moireurs et de leurs familles? Ne faut-il l'attribuer qu'à l'espoir de profits plus substantiels à réaliser dans un pays neuf? La question reste, provisoirement du moins, sans solution; mais la lettre est curieuse et nous a paru valoir la peine d'être publiée.

J. Calmette.

Lettre des frères Blanc au Sage Conseil de Barcelone[2].

A Messieurs, messieurs les magistrats de la Ville de Barcelonne.

Les hommes Jean Henry et Joseph Blanc, frères, moireurs des etoffes en soye, demeurant à Lyon en France, rue Lanterne,

1. Sur le renouveau économique et le progrès industriel du moment à Barcelone, voir les précisions réunies par J. Amade, *Origines et premières manifestations de la Renaissance en Catalogne*. Toulouse, Privat, 1924, in-8°, p. 120.
2. Archives municipales de Barcelone, *Cartas Communas*, 1789 (original).

allée du Vinaigrier, au 4me, ont l'honneur d'exposer à Votre Grandeur qu'etant l'un et l'autre moireurs des meilleurs qu'ils y ayent en Angleterre et en France, ils ont de plus leurs epouses qui sont brodeuses et leurs fils fabriquants en bas de soye. Ces deux familles, composées des deux supliants, leurs epouses et cinq enfans, seroient dans le dessin de prendre un etablissement dans votre ville pour y faire valloir leurs tallents. Mais avant d'entreprendre un si long voyage, ils desireroient etre assurés par vous, Messieurs, d'avoir un etablissement de meme que les fraix que leur voyage pourroient leur coulter et leur en faire toucher l'argent necessaire pour cella, offrant de donner de bonnes assurances aux personnes que vous chargerés de leur compter l'argent dudit voyage.

Il est très certain, Messieurs, que les rares talents que les suppliants et leurs familles possedent seront de toute utilité dans votre ville et dans tout le royaume d'Espagne et que les eleves qu'ils y feront, ainsi que leurs enfans, fairont des progrès si avantageux, que, tant que la monarchie espagnolle subsistera, les etats de moireurs des etoffes de soye et de faiseurs des bas y fleuriront par dessus tous les autres Etats. Moyennant leurs etablissements et les fraix de leurs voyages, les suplians et leurs familles, sitot avoir reçu vos ordres, s'empresseront de partir le plus promptement qu'il leur sera possible.

En attendant votre reponce, ils ont l'honneur d'etre, avec le plus proffond respect,

Messieurs,

vos très humbles et très obeissants serviteurs.

Jean Henry Blanc, Joseph Blanc.

A Lyon, ce 9me novembre 1789.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Camille JULLIAN. **Histoire de la Gaule**, VII et VIII. *Les Empereurs de Trèves*. — I. *Les chefs*. — II. *La terre et les hommes*. Paris, Hachette, 1926; 2 vol. gr. in-8° de 325 et 387 pages.

I. M. J. continue avec une merveilleuse régularité la publication de son grand ouvrage. Le tome VII, l'avant-dernier, est consacré à l'histoire politique de la Gaule au IVe siècle, depuis Dioclétien jusqu'à la mort de Théodose ; il provoquera la même admiration que les précédents, car il a les mêmes qualités, les mêmes séductions : vie et clarté de l'exposition, magie de la forme et éclat des tableaux, profondeur de la pensée, pénétration du jugement, intelligence des textes, union des larges conceptions historiques avec l'érudition la plus impeccable, la plus minutieuse dans tous les domaines, archéologie, épigraphie, numismatique, topographie, art militaire, institutions, chronologie. Pour cette période M. J. avait en outre à sa disposition des sources, païennes et chrétiennes, beaucoup plus abondantes que pour les périodes précédentes. Le sous-titre du livre « *Les Empereurs de Trèves* » indique immédiatement l'importance particulière, encore plus considérable qu'au IIIe siècle, de la Gaule et de la frontière du Rhin dans l'histoire du monde romain au Bas Empire ; c'est la principale des idées directrices ; une autre, essentielle, nouvelle ou au moins admirablement, minutieusement mise en relief, c'est le rôle, l'influence des tribus franques, des soldats, des chefs, des usurpateurs Francs, qui préparent et expliquent la destinée ultérieure de la Gaule. Les jugements sur les empereurs sont très équitables ; tout en contenant les réserves nécessaires sur Constantin et Théodose,

ils rendent pleinement justice à cette série de souverains qui ont eu la conscience de leurs devoirs. Le Bas Empire n'a plus revu les monstres du premier siècle. Sans traiter à fond l'histoire religieuse, M. J. a cependant décrit avec ampleur le rôle et l'originalité de la Gaule dans ce domaine, l'œuvre de ses deux principaux représentants : Hilaire et Martin. Le premier chapitre montre d'une part la déplorable situation de la Gaule à l'avènement de Dioclétien, malgré le rétablissement de l'unité par Aurélien et Probus : la ruine des campagnes et des villes, la décadence intellectuelle et artistique, l'affaiblissement des devoirs publics par suite de l'égoïsme des hautes classes, de l'extension du christianisme, de la décadence de la religion romaine, la prépondérance excessive de l'armée; mais d'autre part le maintien de l'armature administrative; les dangers du dehors, aggravés par l'anarchie des deux principaux groupes de tribus germaniques, les Francs et les Alamans : la nécessité pour tout l'Empire de protéger la frontière du Rhin et les côtes de la Gaule par un réseau infranchissable de forteresses, de garnisons et par la flotte de Boulogne, en un mot d'attribuer à la Gaule un rôle exceptionnel. C'est surtout cette œuvre de restauration et de protection de la Gaule qu'expose le chapitre II : grandes lignes de la réforme politique de Dioclétien, tétrarchie, histoire de Maximien et de Constance Chlore, répression des Bagaudes et de Carausius, transformation de Trèves en capitale de l'Occident, établissement de barbares en Gaule, des Francs dans l'île des Bataves. Le chapitre III consacré à Constantin expose excellemment ses croyances religieuses, ses défauts et ses qualités, son œuvre, particulièrement sa législation certainement imbue des principes chrétiens, les victoires sur le Rhin, l'accord avec les Francs, la restauration matérielle de la Gaule, mais aussi l'illusion de la soumission définitive des barbares; la diminution de l'armée du Rhin, dispersée en partie dans les villes de l'intérieur; le morcellement de l'empire entre les héritiers du prince. M. J. reproche en outre à Constantin la fondation de Constantinople; c'est plutôt, à notre avis, son principal titre de gloire, même au point de vue gaulois. Consacré aux fils de Constantin, le chapitre IV expose l'excellente situation

de la Gaule sous Constant, les usurpations de Magnence et de Sylvain, le rôle de Constance en Gaule, l'invasion des Alamans, l'attachement de l'Église de Gaule à l'orthodoxie contre l'arianisme sous la direction d'Hilaire. C'est avec une sympathie et une prédilection justifiées que M. J. a consacré tout le chapitre v à Julien, fils adoptif de la Gaule, à ses campagnes sur le Rhin, à son séjour à Paris, au triomphe définitif d'Hilaire et de l'orthodoxie. Sur la maladroite tentative de restauration du paganisme par Julien, M. J. justifie difficilement l'interdiction de l'enseignement aux maîtres chrétiens. Une des plus heureuses périodes de l'histoire de la Gaule est exposée au chapitre vi. C'est d'abord le règne de l'énergique et tolérant Valentinien, l'écrasement des Alamans, le traité avec leur roi Macrien, l'immense travail de fortification sur la rive gauche du Rhin, les beaux jours de Trèves, les dernières luttes d'Hilaire de Poitiers; puis la première partie du règne de Gratien, son entourage d'admirables généraux, presque tous Francs, Nanniénus, Mallobaud, Malaric, Mérobaud, Ricomer, Bauto, Arbogast; surtout la vie et l'œuvre de Martin de Tours. Le sujet du chapitre vii est Théodose, médiocre empereur qui ne mérite pas le nom de grand, qu'elle qu'ait été la série des catastrophes dont il a eu à subir les conséquences : l'invasion des Huns et son contre-coup, les grandes invasions, la destruction du royaume d'Hermanaric, l'irréparable faute de l'alliance avec les Goths et de leur introduction dans l'Empire, la transformation de l'armée romaine en armée barbare, les usurpations de Maxime sur Gratien, du Franc Arbogast et d'Eugène, alliés de l'aristocratie paienne, sur Valentinien II. Théodose reprend la Gaule, mais ne lui donne pas d'empereur spécial, abandonne Trèves pour Arles, réduit sans doute les garnisons du Rhin, se désintéresse des Francs : c'est la Gaule sacrifiée. Ce chapitre expose aussi l'hérésie de Priscillien, le rôle qu'y joue Martin et la fin de sa vie. Cette analyse ne montre qu'insuffisamment la richesse du livre, surtout des notes, très souvent dissertations substantielles sur tous les sujets, par exemple sur les préfets du prétoire des empereurs, sur l'organisation intérieure de la Gaule par Maximien, sur les auteurs et la chronologie des panégyriques,

sur les œuvres de Julien et ses historiens, sur la parenté probable de Claude II et de Constance Chlore, sur la date de la création des maîtres de la milice, sur celle du transfert de la préfecture du prétoire de Trèves à Arles (entre 395 et 400), sur la suppression des combats de gladiateurs par Constantin, sur les Burgondes et les Francs, sur Divitia (Deutz) et les *Divitences*, sur les deux Sallustes et sur Ausone, sur le rôle, à notre avis assez hypothétique, de Paris dans l'avènement de Julien ; en matière religieuse sur la persécution de Maximien, sur les sarcophages d'Arles, sur l'évêque Maximin de Trèves, sur le synode, sans doute authentique, de Cologne, sur la biographie de Martin et la valeur de Sulpice Sévère, sur l'inscription de Reims, épitaphe probable de Jovin, sur la rivalité des évêques d'Arles, de Vienne et de Marseille.

II. A peine quelques semaines après l'avant-dernier paraît le dernier volume de ce merveilleux monument qu'est l'*Histoire de la Gaule*, de M. C. J. Pour l'intérêt du sujet, la richesse de la documentation et des idées, pour l'éclat et la beauté de la langue, pour l'union du talent et de l'érudition, pour la clarté et l'harmonie de la composition, pour l'indépendance et l'impartialité des jugements, cet admirable travail mérite encore plus d'éloges que le précédent. On se demande si l'avenir pourra notablement modifier, enrichir ce tableau de la Gaule du Bas-Empire. C'est en tout cas la base solide sur laquelle devront désormais reposer toutes les recherches de détail et locales. Les trois premiers chapitres ont l'intérêt particulier de constituer une histoire à la fois générale et spéciale à la Gaule des institutions politiques, sociales et militaires du Bas-Empire, encore si obscures sur beaucoup de points. Le premier, consacré à l'autorité publique, expose l'accroissement du despotisme impérial ; les raisons qui améliorent cependant le type impérial : souci de la légitimité, du devoir impérial, exercice réel du pouvoir militaire, influence des panégyriques officiels, connaissance de l'histoire romaine ; l'administration centrale ; les ressorts provinciaux, préfectures du prétoire, vicariats, provinces et leurs chefs, surtout le préfet du prétoire des Gaules ; l'impôt foncier et les impôts secondaires ; la responsabilité fiscale des

cités; le domaine impérial, source des domaines mérovingiens; les manufactures, les entrepôts et la poste de l'État; les employés des bureaux, les *officiales;* les enquêteurs et policiers extraordinaires; les assemblées provinciales, insignifiantes après la disparition de l'assemblée de Lyon; le rôle important des villes. M. J. nous paraît admettre à tort l'exemption de l'impôt foncier pour les biens publics, impériaux, des sénateurs de Rome et des Églises. Il a laissé de côté l'*adaeratio,* le *pastus primipili* et la question de l'*arca* du préfet. Le défenseur municipal a dû naître en Gaule comme en Égypte au début du IVe siècle et avec un rôle judiciaire. Ajoutons aussi que notre *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* fournit d'excellents articles sur presque toutes les institutions du Bas-Empire. Le deuxième chapitre consacré à l'armée complète excellemment l'étude de Mommsen. Après un préambule sur le caractère toujours essentiellement militaire du pouvoir impérial et sur l'aversion des hautes classes pour le service, il décrit d'abord l'armée gauloise, forte au plus de 70.000 hommes; ses deux éléments, les Gaulois, de 20 à 30.000 au plus, excellents soldats, généralement fils de vétérans ou conscrits fournis par les propriétaires fonciers, et les auxiliaires barbares de très nombreuses catégories, soit prisoonniers, Francs, Germains; soit *Lètes* et *Gentiles* qui seraient, d'après une hypothèse peu vraisemblable, des prisonniers délivrés par les Romains et d'origine tantôt gauloise, tantôt barbare, Alamans, Suèves, Sarmates, Taïfales, établis sur le sol; soit corps d'*auxilia palatina* essentiellement barbares, au nombre d'au moins seize; soit barbares alliés, groupés en corps nationaux, mais tous différents des fédérés Goths, soit Francs Saliens avec une situation spéciale en Batavie et Toxandrie. Puis, mettant en relief l'insuffisance et la mauvaise organisation de ces forces, il expose la déplorable pratique, encore usitée très tard, des déplacements de troupes; les cantonnements et les forts du Rhin, mal connus pour la région de Cologne à Nimègue; la dispersion des troupes de campagne dans les grandes villes de l'Est; le système des campagnes d'été de trois mois; l'insuffisante protection des côtes de la Méditerranée et de l'Océan jusqu'à l'Escaut par des garnisons de ports

et des flottilles maritimes; l'absence de cohésion, d'esprit de corps; la disparition de la charge au javelot et de la cuirasse et le développement excessif de la cavalerie lourde, des *cataphractarii*, et des armes de jet; l'émiettement des corps et de la légion, réduite à 1.000, souvent 500 hommes et absurdement divisée en *seniores* et *juniores;* la bonne qualité des officiers, malheureusement presque tous d'origine barbare et par suite les dangers d'usurpation, malgré la séparation des pouvoirs civil et militaire. Le chapitre III décrit la société civile, principalement cette noblesse sénatoriale, féodalité foncière toute-puissante qui caractérise le Bas-Empire et le relie au Moyen âge. Nous voyons par de nombreux exemples (Ausone, Mélanie, Sulpice-Sévère) ses origines, généralement récentes, naissance, exercice des hautes fonctions, faveur impériale; ses bases, la grande propriété généralement divisée en domaines de 1.000 à 2.000 hectares, l'usurpation graduelle de beaucoup de pouvoirs publics, le patronage sur les petits paysans (*patrocinium vicorum*); sa vie dans les villas, souvent châteaux forts. Puis viennent : la moyenne et la petite propriété, source du recrutement des curiales et décurions, peut-être une centaine dans chaque cité avec un minimum probable de 25 arpents (ou peut-être 300 sous d'or); la main-morte ecclésiastique considérablement développée depuis la victoire du christianisme par les dotations de l'État, les dons et legs; les diverses tenures domaniales, surtout le colonat, avec la fixation des redevances; le maintien de l'esclavage par le christianisme qui contribue cependant à le transformer en servage de la glèbe; la plèbe rurale; la bourgeoisie urbaine, vétérans, industriels, commerçants, intellectuels; la décadence des corporations tuées par la prépondérance de la vie rurale et aussi par l'action du christianisme et la concurrence des fabriques de l'État; les nombreuses catégories de gens sans aveu, vagabonds, déserteurs, bagaudes; la hiérarchie et les classes sociales, les titres de perfectissime, respectable, illustre, patrice.

Le chapitre IV, consacré à la vie matérielle, décrit l'insécurité générale même en paix; les grandes villas, d'après les restes et les textes; les jeux, les voyages, les pèlerinages; le

retour à la terre et la désertion des villes par l'aristocratie; la prospérité relative de l'agriculture (surtout en Aquitaine, Auvergne, Belgique) grâce à l'amélioration des tenures et à la main-d'œuvre barbare; inversement la décadence des industries, surtout de la céramique, sauf de la bijouterie, des étoffes, de la tapisserie et de la grosse bâtisse; la décadence des routes de terre et le développement des voies fluviales; la circulation commerciale, les rapports avec l'Orient, les négociants orientaux, les importations (surtout d'Italie, d'Espagne, d'Orient), les exportations, importantes pour l'Angleterre; la décadence et la transformation des villes, redevenant de plus en plus des asiles fortifiés, des lieux de refuge, avec des murailles énormes, peu de portes, des rues étroites, des bâtisses misérables, une périphérie et une population considérablement diminuées. M. J. classe les 115 cités, peut-être déjà toutes ressorts d'évêques, en trois groupes, les petites villes abandonnées (Javols), les villes d'ancien type colonial romain, en décadence, avec une population souvent concentrée en un réduit, *castrum* (Fréjus, Aix, Marseille, Arles, Nîmes, Béziers, Narbonne, Toulouse, Orange, Vienne, Lyon, Autun, Trèves), les villes, une soixantaine (Saint-Lizier, Carcassonne, Paris), fortifiées depuis Aurélien d'une façon appliquée aussi à plus d'un millier de bourgs, villages, lieux de garnison, relais de poste. Il étudie ensuite la constitution, la topographie des cimetières, de plus en plus rapprochés des enceintes, les pèlerinages aux tombes des martyrs; le repeuplement rapide des campagnes grâce aux établissements de barbares, d'immigrants de toutes sortes et à la recrudescence certaine de la natalité. Sur la vie intellectuelle, le chapitre v montre les goûts littéraires de la noblesse; le rôle, l'importance des grandes écoles (surtout Autun, Bordeaux, Toulouse); les deux catégories de maîtres, maîtres de grammaire et maîtres de rhétorique; les procédés de l'enseignement toujours fondé sur la lecture, l'explication et la paraphrase des textes classiques; les raisons de la place importante encore occupée par la langue et la littérature grecques; la propagation du latin dans le peuple, de plus en plus ignorant, non par l'école, mais par la conversation, les besoins de la vie, les

prêches et les prières; le rôle de la Gaule dans toutes les branches de la littérature latine; les nouvelles sources d'inspiration de ses écrivains, surtout l'amour de la Gaule; les raisons de l'absence d'œuvres supérieures, malheur des temps, abus des réminiscences, des centons, des gloses; les conséquences déplorables de la nullité de l'enseignement scientifique, même pour les arts, sauf cependant pour la peinture, la mosaïque, la verrerie, peut-être la musique religieuse. La vie religieuse est exposée au chapitre VI : règles de la vie chrétienne, élections épiscopales, conciles, séminaires; moines, vierges consacrées et confréries; rattachement de l'Église à l'État; acceptation par l'Église du principe municipal; provinces et métropoles; reconnaissance ininterrompue par la Gaule de la suprématie du pape; pèlerinages, oratoires aux tombes des saints, partages et translation de reliques; adaptation au culte chrétien des souvenirs et des lieux du culte païen; disparition ou transformation des anciennes divinités païennes; naissance de l'idée d'une Gaule chrétienne; conversion du christianisme à l'art et à l'école et formation d'un art chrétien en compensation des destructions des iconoclastes; formation d'une littérature chrétienne complète; lenteur des progrès moraux et résistance des anciennes tares, esclavage, brigandage, vices de toutes sortes, malgré l'intensité et la discipline de la vie dévote. Le chapitre VII sur l'esprit public expose à la fois les maux et les espérances; d'un côté l'indifférence de la masse à l'égard de la patrie romaine; les maladresses et les défauts de l'élite chrétienne, malgré la sincérité de son patriotisme : diatribes contre l'ancienne Rome, prédictions apocalyptiques, mollesse et inertie, intellectualisme excessif, mépris du service militaire; l'envahissement progressif de l'armée, des fonctions publiques, du sol par les barbares; de l'autre, le réveil de l'esprit municipal; la puissance des villes fortes; la persistance des forces locales, de la vie invisible de l'ancienne Gaule et la nouvelle vigueur de cette cité royale des Francs Saliens qui sera une Savoie ou un Piémont; l'affirmation par son rôle éminent dans l'histoire du IVe siècle, par sa littérature, par sa vie chrétienne, de la personnalité, de l'unité physique et morale de la Gaule,

destinée à survivre à la ruine de l'Empire avec l'aide des Francs Saliens.

Citons aussi les sujets de quelques-unes des innombrables dissertations des notes : les portraits de l'empereur dans la *Notitia dignitatum* (vers 400-404); les œuvres de Synesius; les *notarii* et les maîtres de la milice; les cinq ou sept provinces du diocèse de Vienne et les dix-sept de la Gaule; l'impôt foncier et la capitation; les assemblées provinciales; Végèce (sous Valentinien II et Théodose); les Bataves, les rois des Francs Saliens, l'authenticité possible de Faramundus; les deux groupes de l'armée de frontière, territoriaux cultivateurs et légions *pseudocomitatenses;* l'emplacement des *comitatenses;* les emblèmes des boucliers; la localisation des villas de Paulin de Bordeaux (Ebromagus vers Langon; l'autre à Bourg-sur-Gironde), de celle de son frère (Reignac), de celles d'Ausone (entre La Réole et Langon et vers Libourne), de la villa Primulacus (près de Langon); les noms des villas et leurs dates; les origines du colonat; le sens des mots *plebs* et *plebeii;* les vignobles, la poterie; les prétoires, les tours, les enceintes des villes, les trois éléments de leurs faubourgs, pomerium, *vici* (quatre à Toulouse), cimetières; Ausone; les traitements, nombre, méthodes des professeurs; l'école de Bordeaux; la collection des Panégyriques; le *Querolus;* le Commentaire autunois des Institutes de Gaius; les catégories de moines; le droit métropolitain; l'église épiscopale et les basiliques; les *Martyria*, origine probable des Martroy, Martray, Martres; la liturgie dite gallicane; Paulin de Bordeaux; les Saliens. CH. LÉCRIVAIN.

V.-L. BOURRILLY et Raoul BUSQUET. **La Provence au Moyen âge (1112-1481).** Paris, Édouard Champion; Marseille, Barlatier, 1924; in-8° de 464 pages (Extr. du tome II des « Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale »).

Ce sont MM. Bourrilly et Busquet qui ont assumé la tâche de tracer dans l'Encyclopédie l'histoire de la Provence pendant le

moyen âge proprement dit, c'est-à-dire de 1112 à 1481, date de la réunion du comté à la couronne de France. Leur tâche était particulièrement ardue, aucun travail de synthèse n'ayant été tenté sur le sujet depuis Bouche ni Papon. C'est qu'il ne suffit pas de connaître, même admirablement, les détails de cette histoire pour y réussir. Les destinées de la Provence ont été liées pendant tout le moyen âge d'abord à celles du comté de Barcelone, puis à celles des royaumes de Sicile, de Naples et du duché d'Anjou, et le comté a eu de plus cette malchance que la plupart de ses souverains ne se sont intéressés à lui que dans la mesure où il pourrait leur fournir des subsides pour une politique aventureuse, coûteuse et généralement malheureuse.

MM. Bourrilly et Busquet ne l'ont jamais oublié, et leur volume, qui a mérité la plus haute récompense de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le premier prix Gobert, est un livre d'histoire générale d'une lecture attachante en même temps qu'une œuvre d'érudition approfondie.

Le plan de l'ouvrage a été imposé aux auteurs par les exigences de la collection. Il se compose de trois parties : la première qui comprend les 168 premières pages a pour objet l'histoire politique; la seconde (p. 169-220), l'Église provençale; la troisième, les institutions du comté et la vie économique (p. 221-456). Il est permis de regretter que des raisons sans doute impérieuses aient empêché les auteurs de faire précéder l'exposé historique d'une bibliographie et d'une introduction géographique et de compléter la table des matières par une table alphabétique. Les éléments qui forment les deux chapitres consacrés à l'Église auraient gagné à être consacrés, les uns à l'histoire politique, les autres à l'histoire des institutions.

Les deux auteurs se sont partagé la besogne : M. Bourrilly, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres d'Aix, s'est réservé l'histoire politique. Son exposé n'est ni sec, ni aride, et l'intérêt grandit à mesure qu'on s'éloigne du haut moyen âge et que l'abondance des documents permet de retracer les événements d'une manière plus concrète et de pénétrer la psychologie des personnages. C'est la reine Jeanne, dont le règne encore si mal connu est si tragique ; la seconde maison d'Anjou avec l'histoire

mouvementée de sa domination que M. Bourrilly a tracée avec le souci constant de montrer l'influence qu'ont exercée les ambitions italiennes des rois Louis Ier, Louis II et Louis III sur l'administration de la Provence; le « bon roi René », tracassier et égoïste sous des dehors débonnaires, malheureux dans sa vie domestique, déçu dans ses projets sans cesse renaissants, et malgré tout insouciant, amateur du luxe, des fêtes et de la dépense, et près de lui, Louis XI, habile à guetter toutes ses erreurs et préparant de longue date avec une âpre ténacité la réunion de la Provence à la couronne.

Le « lecteur moyen » sait gré à M. Bourrilly d'avoir composé un récit qui n'est pas une sèche chronique à la manière des « Histoires de Provence » des érudits du XVIIIe siècle, mais qui contient un essai d'explication des événements grâce à la fine analyse psychologique que l'auteur a faite des acteurs et aussi à sa connaissance approfondie des alentours du sujet, c'est-à-dire de l'histoire générale de l'époque. Qu'il soit permis toutefois à l'archiviste des Alpes-Maritimes de regretter que la politique de la maison de Savoie n'ait pas été suffisamment mise en lumière. L'annexion du comté de Nice par Amédée VII en 1388 est indiquée seulement en quatre lignes; elle a eu cependant une importance capitale dans l'histoire de la région provençale puisqu'elle a doté les états de Savoie d'un débouché sur la Méditerranée. En même temps elle a troublé pendant près d'un demi-siècle les rapports des comtes, puis ducs de Savoie et des comtes de Provence de la seconde maison d'Anjou.

N'insistons pas sur ce détail et remercions M. Bourrilly d'avoir entrepris courageusement et mené à bonne fin un ouvrage dont le besoin se faisait vivement sentir et que bien peu d'historiens étaient capables d'écrire. Non seulement il a recueilli les matériaux d'une histoire de Provence au moyen âge qui s'étaient accumulés depuis Bouche et Papon, mais il nous a donné une vigoureuse synthèse qui n'avait jamais été tentée et il l'a conçue et réalisée avec une grande largeur de vues et une fine pénétration psychologique.

Les institutions de la Provence médiévale ont trouvé un historien averti en M. Busquet, qui, conservateur des Archives des

Bouches-du-Rhône depuis dix-sept ans, connaît admirablement ce difficile sujet. Son expérience lui a permis de le traiter avec la rigueur d'un spécialiste et de le renouveler sur bien des points. C'est ainsi qu'il a montré avec des arguments solides que les sénéchaux qu'on rencontre au XIIe siècle près des comtes de Provence sont des fonctionnaires de la cour de Barcelone, mais non pas encore des sénéchaux de Provence dirigeant l'administration du pays comme on en verra à partir du milieu du XIIIe siècle.

Le sous-chapitre consacré à l'affouagement et aux cadastres est une étude minutieuse et documentée du mécanisme de la répartition et de la levée des impôts directs en Provence qui n'avait encore jamais été faite avec cette précision. Sa portée dépasse même la Provence, et nos études sur le Quercy nous autorisent à affirmer que l'organisation a été à peu près identique dans le sud-ouest. Un chapitre bien curieux est celui qui a pour objet les créations administratives du roi René. M. Busquet prouve avec une certaine ironie que ce roi, qu'on a l'habitude de considérer comme le défenseur des libertés provençales, a été surtout préoccupé de poursuivre des profits d'argent et que pour s'assurer des recettes il passa outre à toute considération : « Tout ce qu'il fit fut fait en sens contraire de l'évolution et des développements naturels de nos institutions, — et maintes fois en violation de privilèges qu'à son époque l'on pouvait croire établis (p. 392). » Instrument du destin, ce prince a surtout réussi à acclimater dans le comté des institutions françaises au hasard de ses fantaisies financières. Vue intéressante qui a échappé à Lecoy de la Marche, faute par cet érudit parisien d'avoir utilisé les documents provençaux dans son ouvrage sur le roi René.

Les conclusions de M. Busquet sur l'administration de ce roi rejoignent celles que M. Bourrilly a tirées de l'étude de son action politique, et cette unité de vues n'est pas un des mérites les moins rares d'une œuvre collective. Dans le chapitre XVI consacré aux institutions muncipales, M. Busquet a fait la part la plus belle aux grandes communes, dont il a suivi l'évolution depuis le XIIe siècle, époque de la constitution des consulats,

dont l'origine ne doit pas être cherchée dans les institutions romaines, jusqu'à leur décadence au xv• siècle, en s'arrêtant sur l'institution curieuse des podestats, administrateurs professionnels, généralement étrangers, qu'on va le plus souvent chercher en Italie. Sur les communautés rurales l'érudit archiviste a été plus bref, peut-être parce que le travail de documentation préliminaire, qui exige des recherches dans force dépôts d'archives municipales, n'est pas encore assez avancé pour qu'une généralisation soit déjà possible; mais à cet égard son étude incitera sans doute à de nouvelles recherches.

Pour étendre les horizons de cette histoire générale de la Provence médiévale, les auteurs ont élargi la signification du mot « institutions » et donné plus que le titre ne promet. L'histoire des institutions est suivie d'une quatrième partie qui a pour objet la vie économique du comté et dont M. Bourrilly s'est chargé. Il ne pouvait être question d'en tracer un tableau détaillé en 39 pages; c'est une esquisse que nous offre M. Bourrilly, un résumé des travaux antérieurs avec des observations originales qui pourront devenir le point de départ d'études particulières. Par exemple, l'auteur note l'effort sérieux qui a été tenté au xv• siècle pour repeupler la région par une véritable colonisation pour laquelle on a fait appel à des familles originaires de la Rivière de Gênes. Cette indication mérite d'être retenue et de provoquer une étude d'ensemble des chartes de repeuplement, dont nous avons trouvé un grand nombre dans les Archives des Alpes-Maritimes.

Quelquefois les observations de l'auteur appellent la discussion. L'auteur prétend un peu plus loin (p. 427) que la tenure censitaire diminue au xv• siècle au profit du fermage et du métayage, ou de l'association agricole à redevance réduite. Est-ce exact? Dans le Bas-Quercy, la tenure censitaire ne disparaît pas. Ce sont les liens entre les propriétaires éminents et les emphytéoses qui se relâchent peu à peu, au point que dans bien des cas les cens cessent d'être perçus; le fermage, le métayage ne remplacent pas la « tenure censitaire », mais se superposent à elle, car ce sont en général des censitaires devenus propriétaires au cours des siècles qui à leur tour louent

leurs terres à des cultivateurs pour les faire exploiter. Les phénomènes doivent être semblables en Provence.

Après avoir parlé de l'agriculture, M. Bourrilly passe à l'industrie et au commerce. Le sous-chapitre consacré au commerce est d'une importance exceptionnelle dans l'histoire d'une province qui comprend Marseille dans son ressort. On lira avec un intérêt particulier les pages qui traitent du commerce des Marseillais avec le Levant, l'Égypte, l'Afrique du nord, Gênes, Pise et l'Italie méridionale. M. Bourrilly ne s'est pas contenté de la documentation qu'il a trouvée dans les travaux antérieurs. il l'a complétée par des recherches originales aux Archives communales de Marseille.

Telles sont les lignes générales du volume que nous devons à la collaboration de MM. Busquet et Bourrilly. Il ne suffit pas de dire que c'est un bel ouvrage, il faut ajouter qu'il sera nécessaire à tous les médiévistes : les deux érudits nous ont donné une histoire de la Provence au Moyen âge, dont le besoin se faisait impérieusement sentir.

R. LATOUCHE.

Hoffmann NICKERSON. **The Inquisition, a political and military study of its establishment,** *with a preface by Hilaire* BELLOC. Londres, 1923; John Bale, Sons and Danielsson; Great Titchfield Street. In-8° de XVIII-258 pages, avec deux cartes (bataille de Muret), dont une en couleur.

C'est un livre bien original et bien suggestif que celui que nous annonçons, avec, d'ailleurs, un retard dont nous nous excusons humblement. L'auteur, M. Hoffmann Nickerson, nous est sympathique à plus d'un titre : il a été officier d'état-major pendant la dernière guerre; il aime le Midi et il est l'adversaire de la « Prohibition », qui est pour lui, comme on le verra, une réincarnation de l'Inquisition. L'auteur n'apporte pas de documents nouveaux sur les différentes phases d'une période bien connue dans ses grandes lignes et même dans le détail; mais, jugeant et exposant les faits en fonction, pour ainsi dire, des événements

modernes, il apporte, dans ses jugements, une très agréable originalité. Ajoutons qu'il est sérieux, sincère et impartial, toutes qualités appréciables dans un ouvrage traitant d'un sujet encore brûlant.

Le livre est divisé en sept chapitres. Les deux premiers, consacrés à la civilisation méridionale, au Languedoc et aux Albigeois, sont un exposé de faits connus, mais bien résumés et bien présentés. Les autres chapitres traitent des *Préliminaires de la Croisade* (ch. III), de la *Croisade* elle-même (ch. IV) et de la *Bataille de Muret* (ch. V). Ici se révèle l'ancien officier d'état-major. M. Nickerson a longuement visité les lieux et, au point de vue militaire, il donne une version assez originale de la bataille. D'après lui, la cavalerie de Simon de Montfort, inférieure en nombre, mais bien disciplinée et animée de l'esprit d'offensive, est sortie au pas (par rangs de deux cavaliers seulement) en longeant la Garonne, dans le sens d'aval. Ayant passé la Louge à son embouchure, sur le pont de Saint-Sernin, le premier groupe de cavaliers ou escadron s'est rabattu vivement sur le flanc gauche des troupes du comte de Foix, qui assiégeaient Muret du côté Sud. La cavalerie aragonaise étant venue au secours des assiégeants surpris est abordée à son tour par ce premier escadron et surtout par le deuxième, qui a suivi de très près le mouvement du premier. Enfin le troisième corps de bataille de Simon de Montfort s'est porté vivement du côté des Pesquiers, marécage sur lequel comptait l'armée alliée pour protéger son flanc gauche. Puis, après la mort du roi d'Aragon, les trois corps réunis auraient balayé la plaine en revenant sur Muret et auraient massacré l'infanterie, pendant qu'un détachement se serait emparé de la flotille fluviale en tuant ses défenseurs. Tout cela paraît assez logique et assez « état-major » : les mouvements des troupes, les distances, le temps nécessaire au déploiement de la cavalerie, tous ces détails ont été minutieusement examinés ; et, parmi les explications de la bataille, celle-ci est sans doute une des moins fantaisistes.

Ce livre si original a un épilogue qui ne l'est pas moins. Le dernier chapitre nous réserve en effet une surprise dont le titre indiquera au moins la nature : « Ch. VII. *Épilogue on Prohibi-*

tion ». La « Prohibition », comme l'Inquisition, est due à une « interférence » de la réligion et de la politique : le sectarisme religieux produit de ces conséquences non prévues tout d'abord. L'ascétisme et le puritanisme ont exagéré : au lieu de poursuivre des buts moraux, et qui donnent à la religion son caractère et sa beauté, ils ont poussé les croyants à se priver des biens terrestres : c'est là qu'a été l'erreur et l'excès. Avec beaucoup d'humour M. Nickerson rappelle que les religions les plus intelligentes n'ont pas été hostiles aux boissons fermentées : ni les grecs (Evohe! Dionusos!), ni les chrétiens, qui ont fait au vin une place importante dans le plus auguste de leurs sacrements. « Le chrétien traditionnel, conclut l'auteur, a toujours cherché la communion avec son Dieu en buvant du vin. » Et voilà comment, aux yeux d'un Américain aux idées larges et non obnubilées par le fanatisme, la perte de la bataille de Muret a abouti au prohibitionnisme. Le livre est plein d'aperçus ingénieux, avec un mélange de pragmatisme et d'idéalisme qui lui donne une singulière valeur. J. ANGLADE.

Jaume MASSÓ-TORRENTS. **L'antiga escola poètica de Barcelona.** Barcelone, Impremta de la Casa de Caritat, 1922; in-8° de 128 pages (tirage à part des *Quaderns d'Estudi*).

Sous ce titre le savant barcelonais dont nous avons si souvent cité les travaux publie le résumé d'une série de leçons faites en avril et mai 1921 aux « Cours monographiques de Hautes Etudes » de Barcelone. Il y a six leçons consacrées chacune à une partie importante de cet intéressant sujet. Après une leçon d'introduction, vient l'exposé de la période tolosano-catalane. M. Massó étudie avec précision l'influence du Gai Savoir en terre catalane et il énumère les premiers lauréats catalans de l'institution toulousaine. Nous y relevons (p. 28) une bien curieuse allusion de Cerveri aux « joglars et doctors de Provença », et il nous tarde de connaître la poésie écrite par une femme et qui commence par *Axi cant és en muntanya deserta* (p. 30). Avec

le chapitre III nous arrivons à la création du Consistoire de Barcelone, en 1393, au sujet duquel M. Massó apporte des précisions nouvelles, en commentant les renseignements donnés par Enrique de Villena dans son *Art de trobar*. Au début du XVe siècle la cérémonie des jeux ne manquait pas de pittoresque : les « troubadours » s'assemblaient au palais, d'où ils sortaient en ordre, précédés par les bedeaux, qui portaient les livres de l'Art du Gai Savoir ainsi que le registre, et que suivaient les mainteneurs. On se réunissait au couvent des Frères Prêcheurs et là les poètes lisaient leurs œuvres, écrites sur de belles feuilles bien ornées. Puis le Consistoire des mainteneurs se réunissait en comité secret et jugeait « droitement, sans partialité, suivant les règles de l'art ». Un Consistoire public suivait, dans lequel les prix étaient distribués. L'acte terminé, dit Enrique de Villena, le cortège revenait au palais ; deux mainteneurs encadraient le poète qui avait gagné la *Joia* principale, précédés de ménétriers et de trompettes. Après une collation, tout le cortège allait accompagner le lauréat jusqu'à sa maison.

Avec le chapitre IV, le cadre du sujet traité par M. Massó s'élargit. L'auteur compte environ quatre-vingts poètes dans l'Ecole de Barcelone ; mais il fait entrer dans ce nombre, avec raison d'ailleurs, des poètes nés à Lérida, Valence et même Majorque. Cette leçon est donc une étude de la poésie lyrique catalane au XVe siècle. On trouvera, aux pages 46-49, un relevé chronologique des principales œuvres couronnées. Le chapitre V est consacré, du moins en partie, à ce que M. Massó appelle la « déprovençalisation » de la langue catalane, et le sixième à la poésie patriotique et à la décadence poétique de Barcelone. On lira avec intérêt dans cette partie, deux sirventés inédits de Guilhem de Masdovelles (fin du XIVe siècle), l'un sur la guerre contre les Armagnacs et l'autre sur le siège de Catane. Les faits importants du XVe siècle se reflètent dans la poésie catalane (par exemple la chute de Constantinople) et ceci amène M. Massó à étudier et à classer chronologiquement les productions de la muse catalane pendant cette période (p. 69 et suivantes) ; il y a là des renseignements bibliographiques de première main. P. 94 et sq., l'auteur étudie, en terminant, les tensons catala-

nes. La fin du chapitre, qui est peut-être un des plus importants de ce volume, se termine par le commentaire de documents concernant l'offensive de Ferdinand le Catholique contre la Catalogne. Le livre étant écrit en 1921, il n'y a là aucune allusion aux événements actuels : mais les rapprochements se font d'eux-mêmes dans l'esprit du lecteur. L'ouvrage se termine par une abondante bibliographie : on trouvera celle des œuvres de l'auteur lui-même sur les couvertures du livre et on sera émerveillé de voir la production abondante d'un savant non officiel, comme Massó Torrents, qui, au milieu des affaires, a su tantôt chanter en poète, tantôt exalter en historien exact et méthodique la gloire de sa patrie. J. ANGLADE.

Homenaje ofrecido a Menendez Pidal. Miscelánea de estudios lingüísticos, literarios e históricos. Madrid, Libreria y Casa editorial Hernando, 1925; 3 vol. in-8° de 4-848, 718 et 698 pages, avec portrait de Menéndez Pidal.

Si on mesure la sympathie qu'inspire le noble savant auquel est consacré cet hommage au poids du papier, à la beauté de l'impression, où, ce qui est mieux, au nombre et à la valeur des collaborateurs, on peut dire que rarement un savant a eu un « hommage » plus important, plus monumental, et plus mérité. Cent trente-trois intellectuels des deux mondes ont répondu à la commission d'organisation, qui a dû faire face à un formidable travail. Dans les trois tomes se trouvent des mémoires originaux et importants, dont quelques-uns auraient peut-être mérité d'être publiés à part. On sent partout le désir d'offrir au maitre incontesté des études romanes en Espagne une marque sincère de profonde sympathie. Les articles portent sur des sujets divers de philologie romane ; quelques-uns traitent de questions de méthode — ou d'origines — communes à toutes les disciplines de cette philologie. La plupart se réfèrent à la littérature ou à la philologie castillanes, sans oublier le folklore et l'histoire. Nous allons résumer ici les articles con-

cernant les études méridionales, en regrettant de ne pouvoir donner ainsi qu'une physionomie tout imparfaite de cet important recueil.

Tome I. — P. 371-375. M. Artigas. *Unos « gozos de la Virgen » del Siglo XIV*. Poème en castillan sur les douze « joies » de la Vierge, publié d'après un ms. de la bibliothèque Menéndez Pelayo, à Santander. M. Artigas a fait peu de rapprochements avec d'autres textes du même genre, craignant, dit-il, de prendre des expressions ou images consacrées pour des réminiscences. P. 627-640, Ed. Bourciez, *Notes de syntaxe gasconne*. La première note est sur le *qué* énonciatif gascon : statistique intéressante, montrant que l'emploi n'est pas le même dans toutes les régions : les parlers voisins des Pyrénées emploient *qué* plus fréquemment que les autres. P. 630, emploi du tour partitif : fr. manger *du* pain, gascon *minja pa.* L'influence languedocienne (*manja de pa*) se fait sentir à l'Est du dialecte gascon; l'influence française se fait sentir au Nord, par Bordeaux. P. 632. emploi du possessif avec ou sans article (*mes fleurs*, *les miennes fleurs*). On dit *mes* fleurs « à peu près dans les trois cinquièmes de la zone gasconne, au Nord et à l'Est ». On dit *les miennes fleurs* « dans les deux autres cinquièmes, c'est-à-dire dans la majeure partie des Landes, en Béarn, en Bigorre ». A Lézignan (Aude), on emploie les deux locutions *mas flours* et *las meunos flours*, mais il semble qu'avec l'article on insiste davantage sur l'idée de la possession. P. 634, emploi du subjonctif après une conjonction de temps ou de manière : *quan bejatz*, quand vous verrez, comme esp. *cuando venga*. M. Bourciez étudie avec beaucoup de précision la répartition de cet emploi à travers la Gascogne. On connaît à Lézignan la tournure : *can véngue* ou *can véngo*, mais elle me paraît vieillie : l'emploi du futur est la règle. P. 635, emploi de *en* avec le gérondif (*en plouran*) ou avec l'infinitif (*en ploura*) : répartition de ces deux tournures. P. 637, explication d'une forme curieuse du verbe *estar* dans un coin de la Bigorre (*esté*, il fût, et *basté*, de *va*, *ba esté*, il va être, comme en catalan). Toutes ces observations très ingénieuses sont fondées sur le *Recueil des idiomes de la région gas-*

conne, formé par l'auteur en 1895 et renfermant 4444 traductions en gascon de la *Parabole de l'Enfant prodigue*. P. 677-687. J. Anglade, *Berenguier de Noya et les Troubadours*. Relevé des citations de troubadours faites par Berenguier et identification de quelques-unes d'entr'elles. P. 843-848. Ern. Mérimée, *Proceso de Fr. Bernardo de los Agostinos de Tolosa de Francia* (1531). Il s'agit d'un frère augustin, qui fut poursuivi, en 1531, à Tolède, par le tribunal de l'Inquisition, pour avoir été trouvé en possession d'un livre de Luther. Vu sa bonne foi, le délinquant se tira d'affaire avec une pénitence liturgique. L'interrogatoire est publié au complet d'après *l'Archivo Historico Nacional*.

Tome II. — P. 219-257. Ant. G. Solalinde, *La primera version española de « El Purgatorio de San Patricio » y la difusion de esta leyenda en España*. Il s'agit d'un ms. inconnu et inédit de la cathédrale de Tolède; il est du début du XIVe siècle. Il dérive du *Tractatus* de Henri de Saltrey, dont il nous reste une trentaine de manuscrits. M. Solalinde croit que l'auteur de la version espagnole pourrait bien appartenir au groupe « des collaborateurs d'Alfonse X »; peut-être était-il Léonais. P. 251, commence l'étude sommaire de la légende.

P. 252, le ms. publié par MM. Jeanroy et Vignaux n'est pas le seul : il y en a un autre (sur lequel depuis plus de douze ans, époque où je l'avais identifié, on m'avait demandé le secret), qui se trouve aux *Archives départementales* du Gers et qui provient de la bibliothèque du Grand Séminaire d'Auch.

T. III. P. 1-35. Julian Ribéra, *De musica y metrica gallegas*. Article important dû à un musicologue compétent et original. Cette étude est fondée sur des textes musicaux du XIIe et XIIIe siècles. P. 77-88. A. Jeanroy, *Les « coblas » provençales relatives à la « Croisade » aragonaise de 1285*. M. Jeanroy donne le texte intégral des couplets échangés entre Pierre d'Aragon et divers poètes des deux partis (d'après les mss. C et I), en y joignant une traduction précise et un bref commentaire. P. 84, essai de reconstitution des couplets du comte de Foix et des couplets anonymes, qui, à cause de leurs italianismes, pourraient

avoir pour auteur un poète de l'Italie du Nord. P. 89-92, A. Thomas, *Émigrants auvergnats en Espagne sous Charles VII* (1449). Il s'agit d'une rixe survenue entre chaudronniers revenant d'Espagne. P. 103-125. V. Crescini, *Per il testo d'una delle canzoni di Bernart de Ventadorn.* Il s'agit de la chanson : *Qan l'erba fresca...* Discute avec une vivacité courtoise contre Pio Rajna, au sujet des rimes *ens* et *enhs*. M. Crescini maintient son point de vue au sujet des rimes en *-ens* de cette chanson. Son étude si minutieuse — et qui dépasse ce texte de beaucoup — montre avec quel soin a été préparée la troisième édition du *Manualetto*, qui vient de paraître. P. 407-418. Mario Roques, *Roland à Saragosse, poème épique provençal.* Publication de 261 vers d'une chanson de geste inédite découverte en 1912 à Apt, dans un registre de notaire de 1398. Elle comprend 1410 vers. Les vers 192 et 222 sont des décasyllabes. La langue est très francisée, surtout aux assonances : il n'est pas facile de dire dans quelle région le poème a été composé. Un autre poème, faisant suite au premier dans le même registre, raconte la bataille de Roncevaux et les événements postérieurs jusqu'à la mort de la belle Aude. P. 593-653. T. Navarro Tomas, *Pronunciácion Guipuzcoana.* Étude importante de prononciation basque, avec illustrations. P. 655-674. G. Arteta y Errasti, *Bibliografia* de D. Ramón Menéndez Pidal. Le premier travail imprimé de don Ramón (un compte rendu de Priebsch, *Altspanische Glossen*) est de 1895 (*Rev. crit. hist. y lit. esp.*, 1895, I, avril, 41). P. 675-680, Index alphabétique d'auteurs. P. 681-689, Table des matières. P. 691-696, Index général (par volume). P. 697, Note finale de la commission d'organisation, annonçant le décès de Carolina Michaelis de Vasconcellos et de Felipe Morales de Setien.

Ajoutons que l'école catalane est brillamment représentée dans ces volumes avec des articles de P. Barnils, A. Griéra, Rubió y Lluch, M. de Montoliu, Givanel Mas, portant sur l'histoire littéraire, la bibliographie ou la phonétique. J. ANGLADE.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Garonne (Haute-)

Bulletin de littérature ecclésiastique, publié par l'Institut catholique de Toulouse, 4e série, t. I, 1909.

P. 114-22. A. Bouyssonie. L'homme préhistorique de la Chapelle-aux-Saints (Corrèze). [Conférence donnée par l'auteur même de la découverte.] — P. 123-34. L. Saltet. Textes d'histoire pontificale (Léon II. — Libère. — Urbain II). [La dernière notice corrige l'itinéraire du pape Urbain II en France, en août 1095, tel qu'il a été établi par Jaffé. L'auteur utilise un texte, peu remarqué et mal daté jusqu'ici, relatant la dédicace de l'église N.-D. de Millau par Urbain II, le 25 (lire 26) août 1095.]

Tome II, 1910.

P. 435-44. L. Saltet. Une légende théologique. Etude critique sur la *Vie* de saint Fleuret d'Estaing. [Remarquable étude sur la *Vie* d'un saint honoré à Estaing, au diocèse de Rodez. Cette *Vie*, sans valeur historique, mais intéressante à cause des préoccupations qu'elle manifeste, aurait été composée à la fin du XIIe siècle ou au XIIIe.]

Tome III, 1911.

P. 24-47, 85-99. L. Saltet. Un faussaire bordelais en 1642. Le prétendu Pierre Swenington, secrétaire de saint Simon Stock. [Ce faussaire est le P. Jean Chéron, des Carmes chaussés de Bordeaux.

L'auteur démontre qu'au sujet de la vision de Simon Stock (sur le scapulaire du Mont-Carmel), il faut s'en tenir à l'état de l'information avant 1642, et rejeter la prétendue biographie du saint, publiée par le P. Chéron. Cet article, qui a fait sensation, s'appuie sur des preuves si solides qu'aucune objection sérieuse n'a pu être formulée.] — P. 365-79, 413-34. M. Dubruel. L'extension de la régale à tous les évêchés de France. L'obligation imposée aux évêques de faire enregistrer leur serment de fidélité à la Chambre des Comptes. Lettres inédites des évêques de Pamiers et de Grenoble et du P. de la Chaize.

Tome IV, 1912.

P. 17-31. L. Saltet. L'ancienne Université de Toulouse. [Exposé rapide, mais intéressant, de l'histoire et de la vie de l'ancienne Université, depuis sa fondation en 1229. A suivre.] — P. 311-24. P.-J. Monbrun. Les Jeux floraux et Jean-Jacques Rousseau (1751-1789). [Étude sur l'influence de Rousseau en province, d'après les pièces présentées aux concours des Jeux floraux.] — P. 337-55. Id. La lutte « philosophique » en province; l'éloge de Bayle aux Jeux floraux (1772). [Protestations de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui finit par avoir gain de cause auprès du Roi. Plusieurs lettres publiées.]

Tome V, 1913.

P. 147-75, 193-214. L. Saltet. Aux origines du gallicanisme Une prétendue ambassade de saint Louis à Innocent IV, à Lyon. en juin 1247. [Très importante étude qui intéresse au plus haut point l'histoire de la politique religieuse de saint Louis. M. Saltet démontre que l'ambassade a été inventée et que le discours prononcé à cette occasion est un faux, qui ne peut être attribué au règne de de saint Louis. Ce document, qui est un sévère réquisitoire contre l'administration pontificale, avait été regardé comme authentique, jusqu'ici, par les historiens les mieux avertis.]

Tome VI, 1914.

P. 385-400. A. Auguste. Lettres inédites à Charles de Montchal, archevêque de Toulouse. [Les lettres publiées sont de Peiresc, François Bosquet, Tarin, N. Rigault.]

Tome VII, 1915-16.

P. 50-65. L. Saltet. L'ancienne Université de Toulouse (fin). — P. 262-77, 315-34. A. Auguste. Les origines du Jansénisme dans le diocèse de Toulouse (notes et documents). [Étude très documentée sur l'épiscopat de Charles de Montchal (1628-1651), qui se montra assez complaisant pour les partisans de la doctrine nouvelle, et leur permit des espérances qui furent renversées par son successeur, P. de Marca.]

Tome VIII, 1917.

P. 68-92, 119-40, 210-28. M. Dubruel. La querelle de la Régale, soixante ans de procès au Conseil du roi (1606-1673). [Exposé rapide de l'histoire de ce long procès. Voir, en particulier, la production des titres d'exemption des églises méridionales, p 89-92.] — P. 399-411. L. Saltet. Étude critique sur la *Passio sancti Privati*. [Cette *Passio* de l'évêque de Mende est certainement postérieure à Grégoire de Tours. Elle date probablement de la renaissance carolingienne.] — P. 412-19, 442-64. Id. L'œuvre historique de Mgr Douais. [Liste des travaux d'érudition, dont un grand nombre consacrés au Midi; exposé de son enseignement historique.]

Tome IX, 1918.

P. 135-47, 196-217, 265-82. P. J. Monbrun. La lutte « philosophique » en province : les Jeux floraux de Toulouse (1752-1791). [D'après les procès-verbaux des délibérations et les recueils imprimés de l'Académie.] E. Griffe.

Charente.

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente. Huitième série, t. VI, 1915.

Bulletins. — P. xxxvii-xxxix. E. Biais. « Les Erreurs et abus... de la chirurgie... », par Estienne Thevet. [Renseignements sur la famille d'André Thevet, aux xvie et xviie sièles.] — P. xxxix. E. Brichet. Description de l'église abbatiale de La Couronne... [en] 1807.

— P. XL, XLII-XLVII, CII-CIII. A. FAVRAUD. Journal de Guillaume Barbarin de Confolens... de 1789 à 1797. [« La journée de la Peur en 1789 »; un « mot d'ordre », donné le 22 juillet 1789, répand par toute la France une « allarme générale... dont le but était d'armer tous les citoyens. »] — P. XL-LXI, XLIX-LI, LXXXX-LXXXXI, LXXXXIV-LXXXXV. Sur les noms de personnes à l'époque franque. — P. LVII-LX. Abbé MAZIÈRE. Le moulin à papier du Petit Montbron. [Histoire de la famille de Montalembert.] — P. LXI-LXV. A. FAVRAUD. L'épée de Juac. [Le hallstattien dans le Centre-Ouest; le gué de Juac-sur-Charente et la viographie gallo-romaine.] — P. LXIX-LXX. E. BIAIS. La maison Saint-Simon à Angoulême. [Ancêtres de l'auteur des Mémoires.] — P. LXX-LXXII. DUJARRIC-DESCOMBES. *Sedeciacum.* [Nom de lieu de la *Vila Eparchii* (St-Cybard); localisé dans la banlieue de Périgueux.] — P. LXXVI-LXXXII. DE MASSOUGNES. Notes sur l'ancienne façade de l'église de Lanville. [Façade à arcatures.] — P. LXXXIII-LXXXVIII. E. BIAIS. Notice sur une *Pietá* en émail aux armes des La Place de Torsac. — P. LXXXXII-LXXXXIV. Abbé MAZIÈRE. Loi relative à la circonscription des paroisses de la ville d'Angoulême, donnée à Paris le 4 mai 1791. — P. CVI-CIX. DE MASSOUGNES. Notes sur l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée. [Pour le classement des ruines.] — P. CX-CXX. J. GEORGE. De l'obtention d'un brevet de capitaine en 1693. [Application des édits de Louvois.]

Mémoires. — P. 1-18. E. BIAIS. Notes et documents concernant la Châtellenie de Saveilles. [Touche les familles de Brantôme, Montalembert, Turenne, Caumont de la Force, Prévost-Sansac, Touchaimbert, Bourdeilles...] — P. 18-73. Abbé F. CHEVALIER. Épigraphie [de Verteuil, canton de Ruffec. Histoire des La Rochefoucauld.] — P. 74-96. G. CHAUVET. *Sol et Luna.* Notes d'iconographie religieuse, à propos d'un bas-relief du Musée d'Angoulême. — P. 97-220. D. TOUZAUD. Histoire de la Réforme en Angoumois. [Très important tableau historique d'ensemble. Brillantes synthèses appuyées sur de solides analyses. Livre I : Les origines. Livre II : Les guerres de religion. A suivre.]

Tome VII, 1916.

Bulletins. — P. XXIX-XXXVII. Abbé MAZIÈRE. Documents relatifs à la réquisition et à la taxation des denrées en 1693 et en 1734. — P. XLVII-LIII. E. BIAIS. Note sur les poésies de M. de Bologne. — P. LIX-LXIII. E. BIAIS. Extrait des Cahiers du Corps de Ville... d'An-

goulême. [du 26 nov. 1559 au 6 janvier 1582]. — P. LXIII-LXX. A. FAVRAUD. Le souterrain-refuge de Bourmet, commune de Mouthiers. [« Spécimen curieux et rare et qu'il aurait été peu coûteux de préserver. » Trois remarquables salles souterraines avec galeries circulaires ; le mot *cabourne*, caverne.] — P. LXXI-LXXIV. J. GEORGE. Une pinte de cognac. [Mesure tronconique en cuivre rouge.] — P. LXXVII-LXXIX. H. LAFITTE. Les *Cabournes*. [en toponymie : Bournet, Embournet, Bourgne...] — P. LXXXI-LXXXV. E. BIAIS. Note sur le contre-amiral Normand, chevalier de Garat [d'Angoulême ; surveillait l'Ile d'Elbe pendant les Cent-Jours.] — P. XCII-XCIX. E. BIAIS. Notes sur la défense nationale à Angoulême pendant la Révolution. [Fabrications de guerre, ravitaillement, fonderie de Ruelle.] — P. C-CI. H. LAFITTE. Voie antique aux environs de Chalais. [De Médillac à Montboyer.] — P. CXV-CXVII. P. BEAUCHET-FILLEAU. Sur l'ouvrage d'Estienne Thevet, chirurgien. [V. ci-dessus, 1915, p. XXXVII-XXXIX.] — P. CXXIII-CXXVIII. De LA MARTINIÈRE. La consécration de la cathédrale d'Angoulême en 1128. — P. CVII-CXIII, CXVIII-CXXII, CXXXV-CXLIII. E. BIAIS. Lettres d'intendants de la généralité de Limoges. [Turgot, d'Aine, d'Ablois ; l'administration financière d'Angoulême.]

Mémoires. — P. 3-56. Ch. DANGIBEAUD. De l'influence des façades romanes charentaises. [Très importante et ingénieuse investigation sur la géographie historique et technique de l'art roman, surtout dans la France moyenne, en particulier dans le Centre-Ouest. Vigoureux plaidoyer contre les thèses courantes relatives aux écoles-mères de l'art roman, placées en Poitou, en Auvergne (en Bourgogne, suivant Kingsley Porter). « Un jour se lèvera fatalement où « les architectonographes consentiront enfin à reconnaître l'exis- « tence de ces écoles secondaires indépendantes, et cesseront de « faire graviter autour de quelques monuments érigés en proto- « types... Je souhaite que les architectonographes admettent une « *famille de façades à arcatures*, sans qualificatif ethnique... Il n'y « aura plus ni filles... ni sœurs ni cousines ni sosies, il y aura une « façade à arcatures, cela dit tout et cela suffit. Quand on dit église « à coupoles ou église *gothique*, on est fixé. »] — P. 58-96. Abbé MAZIÈRE. L'affaire Mioulle et le séminaire d'Angoulême en 1779. Révision du procès. Histoire ecclésiastique d'Angoulême.] — P. 97-117, 117*-123*. DE MASSOUGNES. Aveu et dénombrement de la seigneurie d'Estrades en 1560. [Avec index de sept pages à deux colonnes ; touche les familles de Montalembert La Rochefoucauld...,

la voie gallo-romaine Saintes-Limoges.] — P. 118-251. D. TOUZAUD. Histoire de la Réforme en Angoumois. [Fin. Voir année 1915. Livre III : L'établissement du Protestantisme, L. IV : La Contre-Réforme. L. V : La Persécution.] — P. 252-8. Bibliographie charentaise 1914-1916. [Liste de 77 articles, par noms d'auteurs].

Tome VIII, 1917.

Bulletins. — P. XXXI. « M. de MASSOUGNES propose de publier un *Dictionnaire* historique et *topographique* des noms de lieu du département de la Charente ». [Proposition digne d'être inlassablement reprise jusqu'à sa réalisation. Le manque de Dictionnaires topographiques est, dans les deux départements charentais, la principale lacune dans l'outillage de l'érudition, celle qu'il est le plus urgent et qu'il sera le plus méritoire de combler, dans l'intérêt régional et général.] — P. XXXVI-XLI. A. VALLADE. Deux polissoirs trouvés dans le canton de Blanzac. [Aux Marauds ; à Puy-Tillac.] — P. XLVII-XLVIII. DUJARRIC-DESCOMBES. Placet adressé à l'Intendant de Limoges au sujet d'un pont sur le Bandiat par les habitants de Saint-Germain de Montbrun. — P. L-LII. Les *Délices de France* ou description des provinces et villes... Amsterdam, 1699. [Angoulême et les Angoumoisins au XVIIe siècle.] — P. LX-LXIX. D. TOUZAUD. Le contrat de complant, d'après l'ouvrage de Roger Grand. — P. XCIII-XCVII. L. TRIOU. Les statues du mausolée d'Aubeterre. [Par le sculpteur Van Confort.] — P. CIV-CVI. DE MASSOUGNES. La géographie historique et communale de Martin-Buchey. [V. ci-dessus, la proposition de Massougnes, p. XXXI.]

Mémoires. — P. 1-42. J. GEORGE. Notes sur l'église Saint-André d'Angoulême. — P. 42-56. Abbé MAZIÈRE. Le couvent des Capucins d'Angoulême. — P. 57-68. E. BIAIS. Affiche-programme d'une représentation théâtrale au collège Saint-Louis d'Angoulême, 1759. — P. 69-179. L. IMBERT. Compte de l'Angoumois sous la domination royale, 1349-1350. [Rouleau de parchemin de 11^{m}80. Très utile document pour l'histoire de l'Angoumois, de l'administration royale au XIVe siècle, des dynasties de France et de Navarre, de la Guerre de Cent ans... Excellent index de dix pages.]

Tome IX, 1918.

Bulletins. — P. XXVII-XXVIII, XXXIV-XXXIX. A. FAVRAUD. Une visite au Château du Diable, commune de Puymoyen [Voir sur l'inscription latine ici publiée l'année 1919, p. CXVIII, et HÉRON DE VILLEFOSSE, C. R. Ac. des Inscr., 1918, p. 479.] — P. XL-XLIII. DE MASSOUGNES. La chaire en fer forgé de Bonneville. [Sur les ferronniers angoumoisins.] — P. XLVII-XLIX. DE MASSOUGNES. La pierre tombale de saint Vincent. [Sarcophage à arcatures.] — P. LVII. E. BIAIS. Répertoire des plaques de foyer existant dans le département de la Charente. [En collaboration avec DE MASSOUGNES, une cinquantaine de taques, plaques armoriées, à chiffres et emblèmes personnels. Leur chronologie. Voir années 1917, p. LV, LV-VII ; 1918, p. XXV-XXVI ; L-LV, provenant de la fonderie de Ruelle.] — P. LXIV-LXXI. DE MASSOUGNES. La croix [hosannière] de La Tuilerie, à Agris. — P. LXXV-LXXIX. DE MASSOUGNES. Une commission accordée par Jean de Ferrières, vidame de Chartres. [Prince de Chabanais, baron de Confolens.] — P. LXXXII-LXXXVI, CXI-CXIX. L. IMBERT. Procès-verbal d'une vérification du comté de Confolens. [« Extrait du fonds encore peu exploité du sénéchal-présidial d'Angoumois » ; année 1648 ; très utile pour la géographie historique de l'Angoumois et du Centre-Ouest de la France ; et pour la toponomastique.] — P. LXXXVIII-C. DE MASSOUGNES. Comment on équipait un lieutenant au début du XVIIIe siècle. [D'après le fonds des notaires aux archives de la Charente ; équipement très coûteux.]

Mémoires. — P. 3-76. Abbé MAZIÈRES. Recueil secret de pièces utiles et intéressantes concernant la Révolution arrivée dans le commerce de Banque de la ville d'Angoulême et les persécutions suscitées aux banquiers de 1769, par A.-F. Robin. [Histoire économique ; Histoire judiciaire ; Turgot et le commerce dans la région du Centre-Ouest de la France.] — P. 77-86. E. SAZERAC DE FORGE. Une conspiration à Angoulême en 1619. [Pour faire sauter le château du duc d'Épernon, qui avait aidé Marie de Médicis à s'échapper de Blois et à se réfugier à Angoulême.]

Tome X, 1919.

Bulletins. — P. XXVIII. DE MASSOUGNES. Sur les cimetières privés protestants et les cyprès dans les jardins particuliers. [« Dans la région comprise entre Niort et Saint-Maixent, par exemple, et qui

est habitée par *une population d'origine basque*, de religion protestante et de *caractères ethniques très marqués*, l'usage s'est perpétué... »] — P. XXXI. « Catalogue des pièces les plus importantes contenues dans les Registres du Parlement de Paris concernant l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis, 1770-1785. » [Noms d'officiers royaux.] — P. XXXVI-XXXVIII. CH. DE LA PORTE AUX LOUPS. La noblesse d'Angoumois. [« Plus épris d'art héraldique et de dessin que d'histoire. »] — P. XXXIX-L. J. GEORGE. Les prisonniers espagnols à Angoulême. [De 1643 à 1650. D'après les Procès-Verbaux des séances du corps municipal d'Angoulême.] — P. LIV-LXII. DE MASSOUGNES. Un coin de vie rurale sous Louis XIV. Mentions extraites des Registres paroissiaux de Villognon, 1683-1714. — P. LXX-LXXX. J. GEORGE. La maison de l'échevinage d'Angoulême [trois plans]. — P. LXXXIX-XCIV. L. IMBERT. Notes sur l'exercice de la « police » à Confolens au XVIIIe s. [Extrait des Registres d'audiences de la juridiction de la terre et comté de Confolens, 30 avril 1730; prix des denrées.] — P. XCVIII-CVIII. DE MOREL. Adresse des citoyens composant la Société des Amis de la Constitution séante à Angoulême aux habitants des campagnes. — P. CXIV-CXV. A propos de l'iconographie d'André Thevet. — P. CXIX-CXX. FUSIL-PETIOT. Sacramentaire d'Angoulême du VIIIe siècle. [Noms de saints et noms de paroisses.] — P. CXXVI-CXXVII. L. IMBERT. Note sur la grippe à Cognac en 1742. — P. CXXIX-CXXXIV. A. MAZIÈRE. Le legs de l'abbé Gilbert des Héris au séminaire d'Angoulême.

Mémoires. — P. 3-42. L. TRIOU. Règlements de police d'Angoulême, 1652-1724. [En 59 articles; table p. 40-42 avec renvois aux articles.] — P. 43-96. Abbé J.-Fl. CHEVALIER. Verteuil sous la Révolution d'après les registres de la municipalité. [Du 14 mars 1791 au 16 brumaire an IV.] J. TOURNEUR-AUMONT.

Pyrénées-Orientales.

I. *Montanyes regalades*, t. IV, 1919.

P. 93-7, 123-6, 143-7, 159-63. Cérémonies du Caresme de la Semaine Sainte à Perpignan en 1708. Lettre du R. P. Lestrange, augustin déchaussé. — P. 112. P. VIDAL. Sculptures de la maison Velzy, à Perpignan. — P. 131-8. Abbé CAPEILLE. Lettres de Tho-

mas de Banyuls, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne aux consuls de Puigcerda (1643-1651). — P. 165-7. Joseph CALMETTE. Deux provinces sœurs, l'Alsace et le Roussillon. [Parallélisme de leur destinée historique.]

Tome V, 1920.

P. 4. Abbé Jean CAPEILLE. La dernière journée du séjour de Louis XIV à Perpignan (14 avril 1660.) [Document extrait de BB. des Arch. municip. de Perpignan.] — P. 13-15. Fr. AUSSEIL. Un village du Conflent [Saint-Michel-de-Llottes.] — La crise des loyers à Perpignan en 1698. [Document tiré de C 534 des Arch. dép.] — P. 43-5, 60-2, 94-5, 109-10, 122-4, 138-9, 150-1, 178-9. — Fr. AUSSEIL. Notice historique sur l'église de Sainte-Marie-de-Malloles (fin). — P. 136-8. Abbé Michel FERRER. Un contrat de mariage en catalan (1685). — P. 192-3. Abbé Jean CAPEILLE. Baptêmes d'un juif et d'un turc dans l'église Saint-Jean de Perpignan au XVIIe siècle.

Tome VI, 1921.

P. 8-9. Anonyme. Le Roussillonnais Lluis Baldo (1625). — P. 13-4. Joaquim MIRET Y SANS. La questio d'Andorra. — P. 23-5. Jean de GAŻANYOLA. Esquisse généalogique de la maison de Banyuls de Montferré. — P. 28-30. Abbé Michel FERRER. Noble don Alexis de Senestera. — P. 37-41. Ll. P. (Lluis Pelillisser, pseudonyme de Jules DELPONT). La maison historique de la Rue de la Main-de-Fer, à Perpignan. — P .41-4, 58-63, 75-6. Jules DELPONT. Le « Mallorqui » Guillem Sagrera, architecte de la cathédrale Saint-Jean à Perpignan (1416). — P. 68-70. Le chercheur [Albert Salsas]. Une pierre tombale armoriée, à la « Mare de Deu del Correch », à Perpignan. — P. 84-8. Abbé Jean CAPEILLE. L'église fortifiée de Banyuls-dels-Aspres. — P. 102-5. Abbé Fr. AUSSEIL. Un ancien village du Bas Vallespir : Saint-Jean d'Arsos. — P. 115-8. F. Les signes lapidaires sur les monuments de Perpignan. — P. 122-5. Lluis PELLISSIER. La chapelle de Vilarasa et le château de Boaça. — P. 127-8. Barthomeu D'ORLE. Les sècheresses en Roussillon (1566-1716). — P. 134-7, 151-3, 172-3. Michel FERRER. Les châtelaines de Montferrer. — P. 169-70. Ll. R. (Lluis Pellissier). Le jeu de la pelote en Roussillon (1451-1774). — P. 123-6. F. AUSSEIL. Un ancien village de la Salanque, Saint-Sauveur de Canamals.

Tome VII, 1922.

P. 10-5. Documents relatifs au Fort La Garde de Prats-de-Mollo. — P. 18-23. Abbé Jean CAPEILLE. Les « Trois Bras » de la Mairie de Perpignan. — P. 38-42. Inventaire de documents pour l'histoire de la pêche à Collioure. — P. 45-7. J. DELPONT. Recorts del reyalme de Mallorca, à Rossello (1276-1344) [Inventaire de documents.] — P. 69-73. Abbé Fr. AUSSEIL. Nostre Senyora (sic) dels Desemparats (N.-D. des Délaissés). — P. 97-9. P. VIDAL. La reine d'Aragon aux Bains d'Arles (avril-mai 1390). — P. 117-23. Abbé Jean CAPEILLE et Abbé E. POMPIDOR. Le Château de Montferrer. — P. 123-8. Le service des courriers à Perpignan (1690-1883). [Documents tirés de C. 548 des Arch. dép.]. — P. 137. J.-D. [Jules DELPONT]. Les Cafés de la Place de la Loge, à Perpignan (1777). P. VIDAL.

II. *Revue catalane*, t. XIII, 1919.

P. 10-3, 48-50, 72-5, 102-4. Joseph GIBRAT. La seigneurie et la paroisse de Serralongue (suite). — P. 17-23, 29-32, 60-8, 90-9. Henry ARAGON. Documents historiques sur la ville de Perpignan. — P. 23-6. R. de LACVIVIER. Quelques noms de plantes et synonymes catalans-français et français-catalans (suite et fin). — P. 29-32. Jean SARRÊTE. L'Université de Perpignan. — P. 50-2, 68-72, 99-101, 158-9, 171-3, 198-9. R. de LACVIVIER. Quelques noms de plantes et synonymes catalans-français et français-catalans. Deuxième partie. — P. 77. Jean AMADE. La Poésie catalane. — P. 87-8, 165-71. Joseph CALMETTE. L'Université de Perpignan. — P. 105-9. Jean SARRÊTE. La vie catalane. — P. 110-3. Joseph-Sébastien PONS. Un poète canigonench, Mossen Jampy. — P. 129-37. Jean SARRÊTE et Joseph CALMETTE. Le problème de la Renaissance universitaire à Perpignan. — P. 151-3. J. S. P. (Joseph-Sébastien PONS). L'article *el* ou *lo*? — P. 194-7, 213-6, 220-33. Jean SARRÊTE. La Confrérie du Rosaire. — P. 210-3, 217-21. Joseph GIBRAT. La seigneurie et la paroisse du Soler. — P. 217-21. Joseph CALMETTE. Une date de l'histoire du Roussillon. Le tournant de 865. [Charles le Chauve, en fixant aux Corbières la frontière des deux marches de Septimanie et de Gothie, soude le Roussillon à la Catalogne.]

Tome XIV, 1920.

P. 2-8. Charles Guiu. Un foyer de vie catalane. L'Université de Perpignan. — P. 22-4, 47-8, 93-5, 200-3. Joseph Gibrat. La seigneurie et la paroisse du Soler (suite). — P. 29-38, 64-8, 80-7. R. de Lacvivier. Notre-Dame de Belloch et le Couvent des Capucins d'Elne. — P. 39-43, 238-40. Jean Sarrête. La Confrérie du Rosaire (suite). — P. 49-53. Joseph Calmette. Comment le Roussillon devint catalan. — P. 54-61, 76-80, 160-4, 184-9, 214-20. Pierre Vidal. Chroniqueurs et historiens catalans des XIIIe et XIVe siècles. — P. 153-7. Jean d'Avalri. Les Danses catalanes. « Contrepas » et « Ball de ramellet ». — P. 165-74. Joseph-Sébastien Pons. La Poésie catalane moderne.

III. *Revue historique et littéraire du diocèse de Perpignan*, t. I, 1921.

P. 2-4. J. d'Elno. La mule de l'abbé de Saint-Martin de Canigou. — P. 5-8, 22-5, 60-6, 74, 90-5, 106-13. Ph. Torreillès. Les origines du Petit Séminaire de Prades (1800-1825). — P. 15-6, 70-2. Abbé J. Capeille. François-Ximenès. —P. 25-7. J. Bonafont. Aixó Ray ! — P. 29-32. Abbé B. Colomer. L'Inscription de l'hôpital Saint-Jean. — P. 35-40. Pierre Patau. L'Evêque [Éloge de Mgr de Carsalade du Pont]. — P. 44-8. Celui qui ranime les trois foyers de notre race. — P. 83-4. Abbé J. Capeille. Amaury d'Augier, prieur de la Collégiale de N.-D. d'Espira de l'Agly. — P. 86-8. J. Bonafont. Nature, particularités et origines des *Goigs*. — P. 99-101. Abbé Jean Capeille. L'œuvre littéraire de Raymond de Salgues, évêque d'Elne (1357-1361) et d'Embrun (1361-1364). Contribution aux Episcopologies d'Elne et d'Embrun. — P. 115-6. Abbé Jean Capeille. Le savant Antoine Puiggari et les « corps saints » d'Arles-sur-Tech. — P. 123-5, 158-9. J. Bonafont. *Goigs* communs à toutes les paroisses. — P. 126-9. Joseph Gibrat. Le clergé de l'église de Prats-de-Mollo au XIVe siècle. — P. 132-6, 148-52, 166-8, 182-4, 199-200. Joseph Giralt, curé de Fuilla. Prieuré de Corneilla-du-Conflent. — P. 140-4, 163-5, 179-81, 197-9. J. Sarrête. Origines du Grand Séminaire de Perpignan. — P. 144-8, 160-2, 177-9. F. Ausseil. Confrérie de la Sanch. — P. 154-5. Abbé Jean Capeille. Le P. Ange de Saint-Joseph, Prieur des Carmes Déchaussés de Perpignan (1636-1697). — P. 172-6. Abbé Jean Capeille. Les grandes orgues de la Basilique saint Jean (à Perpignan). — P. 187-93. Ph. Tor-

REILLES. Erection de la paroisse de Reynès au XVIII[e] siècle. — P. 193-5. Abbé Jean CAPEILLE. Le Carme perpignanais François Espinet, disciple de Saint-Jean de la Croix. — P. 199-200. GIRALT Prieuré de Corneilla-du-Conflent.

Tome II, 1922.

P. 2-3. Abbé Jean CAPEILLE. Un évêque d'Elne oublié. Jean de Vilalbé, 19 mars 1513-25 mai 1515. — P. 4-6, 27-9. J. BONAFONT. *Goigs* particuliers à une ou à plusieurs paroisses (suite). — P. 6-12, 30-2, 55-7, 60-3, 78-80, 94-6, 101-2. GIRALT. Prieuré de Corneilla-du-Conflent (suite). — P. 12-16, 43-8, Jean SARRÈTE. Les origines du Grand Séminaire de Perpignan (suite) — P. 18-23. Joseph CALMETTE. L'aventure d'un évêque d'Elne sous Louis XI. [Charles de Martigny à Londres et devant le Parlement de Paris.] — P. 24-6. Pierre VIDAL. Examen critique de deux passages des *Punica* de Silius Italicus relatifs à l'histoire de l'ancien Roussillon. — P. 33-7. Ph. TORREILLES. Notes sur les *cartells de visita* de Montferrer. — P. 39-42. Abbé Jean CAPEILLE. La chapelle de Saint-François de Paule à la Basilique de Perpignan. — P. 50-3. Abbé Jean CAPEILLE. Le Bienheureux martyr Pierre de la Cadireta, inquisiteur en Roussillon († 1277). — P. 58-59. J. DELPONT. L'Antich monastère de Vallbona. — P. 66-8. Abbé F. AUSSEIL. — L'Angelus cartusien. — P. 69-75. Abbé Jean CAPEILLE. Pons de Lesparre, fondateur du couvent des Dominicains de Perpignan (26 février 1244). — P. 75-8. Jean ROCA. Monographie de Saint-Estève. — P. 82-86. Joseph GIBRAT. Commencements de l'abbaye d'Arles-sur-Tech. — P. 86-90. Abbé Jean CAPEILLE. Pierre Martyr Coma, évêque d'Elne 1569-1578 (Contribution à l'Episcopologie d'Elne). — P. 90-2. J. BONAFONT. Valeur littéraire des *Goigs*. — P. 102-6. Joseph GIBRAT. Origines de la paroisse de Prats-de-Mollo. — P. 106-11. Anonyme. Les saints Abdon et Sennen (complément du travail sur les commencements de l'abbaye d'Arles-sur-Tech). — P. 114-7. Abbé Jean CAPEILLE. Origine de la fête votive célébrée à Canet en l'honneur de saint François de Paule (27 janvier 1675). — P. 118, 134-8. Jean SARRÈTE. Fondation et statuts de la confrérie du Rosaire à Torreilles (1651). — P. 124-8. La corporation des Tisserands à Prats-de-Mollo. — P. 131. Abbé Jean CAPEILLE. La chapelle de saint Gaudérique à la Basilique de Perpignan. — P. 138-40. J. ROCA, curé de Saint-Estève. Arbusols et Marsevol. Page d'histoire. — P. 141-4, 155-7,

167-70. Fr. AUSSEIL. La paroisse de Pollestres. — P. 147-51. Abbé Jean CAPEILLE. Saint-Vincent-Ferrier et les Juifs de Perpignan (1408-1409). — P. 151-5. Jean SARRÈTE. Le « Serment de l'Immaculée Conception » prêté par la ville de Salses en 1619. — P. 164-7. Abbé Jean CAPEILLE. Arnaud de Verdale, doyen de Saint-Paul-de-Fenouillet (1329-1339), nonce apostolique, évêque de Maguelone (1339-1352). — P. 171-4, 180-3. Louis SALVAT. Figures de prêtres catalans. Clergé de Formiguères. — P. 174-6, 189-92. Abbé GIRALT, curé de Fuilla. Villefranche-de-Conflent. — P. 184-7. Abbé Jean CAPEILLE. Les Reliques de la Crêche de N.-S. Jésus-Christ.

P. VIDAL.

IV. *Ruscino*, t. X-XI, 1919.

P. 35-48. Laurent DURAND. De la monnaie de guerre dans les Pyrénées-Orientales. — P. 49. Henry ARAGON. Les Ducs de Noailles. [Jules-Anne et Adrien-Maurice, gouverneurs de Roussillon et le Conseil souverain.] — P. 69-78. Abbé Emmanuel COSTE. Memorias de Mossen Curp, rector de Vilallonga-del-Mont. — P. 94-8. Jean ESCARRA. Une description du Roussillon au début du XVII[e] siècle. [Œuvre de Lluis Baldo en castillan traduite par M. Escarra, accompagnée d'une carte de l'époque.] — P. 117-36. L'Abbé Emmanuel COSTE. Memorias de Mossen Curp (suite). — P. 137-45. Henry ARAGON. Les Ducs de Noailles, gouverneurs du Roussillon et le Conseil souverain. — P. 146-64. Marcel ROBIN. L'Andorre à la Conférence de la Paix.

Tome XII, 1920.

P. 5-23. Henry ARAGON. Les Ducs de Noailles, gouverneurs de Roussillon et le Conseil souverain. — P. 25-40. Abbé Emmanuel COSTE. Memorias de Mossen Curp. — P. 41-74. Ph. TORREILLES. Le livre de Raison de M. Joseph Campagne-Jaume (1755-1840). — P. 76-81. [Sans nom d'éditeur.] Documents inédits sur l'histoire de la persécution des Protestants en Roussillon.

Tome XIII, 1920.

P. 89-121. Henry ARAGON. Pages d'histoire du Roussillon. — I. Notes inédites sur dom Brial (1743-1828). — II. La guerre civile en Espagne. — P. 123. Ph. TORREILLES. La Franc-Maçonnerie à Perpignan

en 1789. — P. 143-62. Abbé Emmanuel COSTE. Memorias de Mossen Curp (suite).

Tome XIV, 1920.

P. 5-36. Henry ARAGON. Pages d'histoire du Roussillon (suite). — III. Note relative à l'Inquisition à Perpignan à la fin du XVIII[e] siècle. — IV. L'Ordre de la Noblesse en Roussillon en 1789. — P. 37-56. Abbé Emmanuel COSTE. Memorias de Mossen Curp (suite et fin). — P. 57-81. Jean SARRÈTE. Une statue de Sainte anonyme du XV[e] siècle au Vieux-Saint-Jean de Perpignan.

Tome XV-XVIII, 1921.

P. 5-36, 132-57, 224-37, 354-7. Pierre VIDAL. Le Roussillon préhistorique, avec gravures. [Étude générale.] — P. 37-58, 99-131, 197-223, 297-353. Henry ARAGON. Pages d'histoire du Roussillon (suite). Archivistes et écrivains roussillonnais. Lettres autographes d'Henry, de Gazanyola, de Bonnefoy, d'Alart, de Victor Aragon. — P. 59-76. Joseph CALMETTE. Quelques aspects de l'histoire du Roussillon. [La destinée historique du Roussillon envisagée au point de vue de ses rapports avec la France.] — P. 159-78, 259-73. Jean SARRÈTE. Une statue de Sainte anonyme au XV[e] siècle au Vieux-Saint-Jean de Perpignan. — P. 239, 359-68, Ph. TORREILLES. Les tribulations d'un curé janséniste. [Bonaventure Xaupy, curé de Saint-Laurent de Cerdans.]

Tome XIX, 1922.

P. 5-80. Henry ARAGON. Les hommes politiques du Roussillon [Reproduction d'imprimés]. — P. 81-92. Pierre VIDAL. Les sciences occultes à Perpignan au XIV[e] siècle. — P. 93-110, 213-34. L. MASNOU. L'Œuvre du sculpteur catalan Lazare Tremullas en Roussillon (1643-1656). — P. 111-21. Ph. TORREILLES. Les tribulations d'un curé janséniste (suite et fin). — P. 123-212. Henry ARAGON. Les hommes politiques du Roussillon (suite).

P. VIDAL.

NÉCROLOGIE

Le chanoine Edmond ALBE est décédé le 28 juin 1926. Ce fut une véritable stupeur pour tous ses amis d'apprendre sa fin prématurée. Quelques semaines auparavant, j'avais encore le plaisir de recevoir de lui une de ses bonnes lettres dans laquelle, tout en me rassurant sur son état de santé que je savais fort précaire, il m'exposait avec sa ferveur habituelle ses projets de publication prochaine. Je ne m'attendais point, hélas, au dénouement fatal qui allait déjouer brusquement ces belles espérances. Le mal implacable et sournois a fini dans un dernier soubresaut par avoir raison de tant d'énergie.

D'autres ont dit en termes éloquents les vertus du prêtre : qu'il me soit permis de retracer ici, en toute simplicité, les mérites du savant.

Enfant du Quercy, M. Albe était né à Figeac le 18 septembre 1861 d'une « patriarcale famille qui compta dix enfants ». Destiné à la carrière sacerdotale, il fit successivement ses études secondaires au collège de Figeac et au séminaire de Montfaucon-du-Lot. C'est sur les bancs du collège qu'il eut la bonne fortune de rivaliser avec son compatriote et ami Victor Delbos. Une fois ordonné prêtre, il alla prendre rang dans l'élite du clergé, auprès de l'Institut catholique de Toulouse, où il se familiarisa très vite avec les méthodes rigoureuses de l'Enseignement supérieur et conquit le grade de licencié ès lettres. Sa destinée semblait désormais fixée : il allait être professeur. Du professeur, il avait en effet les qualités éminentes, savoir, bonté et dévouement. Mais ses aptitudes spéciales lui ouvraient d'autres perspectives. M. Albe possédait par-dessus tout le don de l'intelligence historique.

Ce fut l'honneur d'un des plus éminents évêques de Cahors, Mgr Enard, de distinguer de telles aptitudes en envoyant, en 1901, le professeur d'histoire de Montfaucon à Rome, où il devint chapelain de Saint-Louis-des-Français. Il y fit ses preuves d'érudit en travaillant pendant trois ans avec une ardeur de Bénédictin aux Archives vaticanes. On devine quelle ample moisson il rapporta de cette illustre maison, qui lui avait livré tant de secrets, pour servir surtout à l'histoire des papes français, et en particulier à celle du plus grand des pontifes d'Avignon, le Cadurcien Jean XXII, celui-là même dont M. Albe — au plus grand profit de l'histoire générale — a su restituer la puissante originalité.

Le propre d'un érudit est de ne jamais être satisfait. M. Albe savait que l'activité pontificale au Moyen âge pénétrait partout, *urbi et orbi.* Pour la suivre, il fallait donc interroger aussi les grands dépôts d'archives de l'Europe chrétienne. C'est ainsi que, de retour en Franee, il allait s'installer successivement à Paris et à Londres pour compléter sa documentation. Muni d'un pareil viatique, M. Albe avait le droit de contempler avec sérénité et confiance son avenir d'historien. Fixé désormais à Cahors, il allait pouvoir partager son temps entre les devoirs du ministère pastoral et les loisirs de sa vie d'étude. Félicitons l'initiative éclairée de Mgr Cézérac d'avoir permis à M. le chanoine Albe, en faisant de lui son archiviste diocésain, de consacrer les quatorze dernières années de sa vie aux travaux d'histoire.

On peut résumer le meilleur de l'œuvre de M. Albe en disant qu'il a été principalement l'historien du pape Jean XXII, du sanctuaire de Rocamadour et du Quercy médiéval.

Récemment encore, l'histoire de la Papauté n'était connue chez nous d'une manière bien scientifique que jusqu'à la captivité de Babylone. A la suite des travaux de Luchaire, de Ch.-V. Langlois et d'autres savants français ou étrangers, des papes comme Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, émergeaient seuls parmi les grandes figures du Moyen âge, à tel point que les meilleurs manuels scolaires résumaient en eux toute l'histoire de la Rome pontificale et de la théocratie. Par contre,

depuis les compilations de Baluze, on s'était habitué à considérer les papes d'Avignon comme les prisonniers obscurs du roi de France, personnages de décadence, sans intérêt ; et si l'on ajoute à cela les polémiques, accusations ou hypothèses gratuites alimentées par les vicissitudes intérieures de l'Église dues au schisme et à l'hérésie, on comprendra sans peine combien cette période du xiv[e] siècle était obnubilée par la passion et la légende. C'est un des mérites — parmi tant d'autres — de l'École française de Rome et de Saint-Louis des Français d'avoir rendu à l'histoire la physionomie de ces papes d'Avignon en publiant laborieusement leurs régestes et leurs vies. Avec l'abbé Mollat, M. Albe s'est attaché à soulever le voile de cette période. Ses publications si précises *Autour du pape Jean XXII* nous montrent d'une manière positive l'homme, ses origines, sa vie, ses attaches avec sa petite patrie, la cour d'Avignon dans la première moitié du xiv[e] siècle. Ainsi l'auteur a pris rang dans cette brillante pléiade d'historiens de l'Église, tels que Noël Valois, Pastor, Döllinger, Göller et autres, Français ou étrangers.

Pour juger l'historien de Rocamadour, il faudrait lire les nombreux articles parus dans la *Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour*, qui complètent ou renouvellent en bien des points l'ouvrage de Rupin et dont le meilleur résumé est le livre récent sur *Notre-Dame de Rocamadour*, que j'ai moi-même analysé naguère dans les *Annales du Midi*[1], ouvrage excellent, modèle de probité scientifique sur un sujet délicat, où l'auteur a su concilier avec aisance les rigueurs de la méthode historique et les exigences de la foi.

Historien du Quercy, c'est à ce titre que M. Albe a peut-être le plus donné. Tout ce qu'il était possible de connaître de notre vieille province n'avait pour lui aucun secret. Rien ne l'atteste mieux que ses innombrables communications à la Société des Études du Lot dont il fut longtemps l'animateur, ses larges contributions aux revues savantes, cette longue série de monographies paroissiales qui sont l'honneur du diocèse. Il me souvient que M. Albe se défendait d'être archéolo-

1. T. XXXVII (1925), p. 75.

gue. Je ne ratifierai pas cette opinion. Il suffira de lire la belle monographie de l'abbaye de Carennac, en collaboration avec M. Armand Viré, pour faire justice d'un pareil scrupule. Que de fois l'ai-je encouragé à entreprendre sur le plan des grandes enquêtes provinciales la publication de ses fiches et de ses travaux érudits; excès de modestie, défaut de temps, scrupules injustifiés, fin prématurée, tant de raisons n'apaiseront jamais nos regrets. Du moins M. Albe, qui, à nos yeux, fut pour le Quercy mieux qu'une encyclopédie vivante, a-t-il toujours ouvert avec la plus grande libéralité ses trésors d'érudition à tous les chercheurs. Et peut-être faut-il considérer ces services qu'il rendait avec tant d'obligeance comme un des aspects les plus féconds de son œuvre. Pour ma part, sans préjudice des témoignages publics que j'ai aimé lui rendre dans plusieurs ouvrages, je n'hésite pas à proclamer ici tout ce que je lui dois. Je le dis humblement : une heure d'entretien avec lui dans son cabinet de travail m'a épargné maintes fois des semaines entières de recherches. Par delà le tombeau, que ma gratitude émue lui soit ici exprimée.

Pie sciens et scienter pius, tel est le suprême éloge que l'éloquent évêque de Cahors a décerné au chanoine Albe, dans sa lettre au clergé du diocèse. Cette noble devise de saint Augustin, nul mieux que lui ne l'a méritée. Puisse notre modeste témoignage dire l'admiration et le respect de tous ses amis et de tous ceux qui l'ont approché[1]. Raymond Rey.

1. Le *Bulletin de la Société des études du Lot* (avril-septembre 1926, t. XLVII, p. 64-72) vient de publier une Bibliographie très complète des œuvres du chanoine Albe.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 23 avril 1926, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, statuant sur le concours des antiquités de la France, a décerné les récompenses suivantes : 2[e] médaille, M. P. Courteault pour son édition des *Commentaires de Monluc*; 3[e] médaille, M. P. Deschamps pour son ouvrage sur l'*Epigraphie de la France* et ses études sur la sculpture romane; 4[e] mention, M. Marius Balmette pour son *Précis de l'histoire de Gévaudan.*

Dans sa séance du 30 avril 1926, elle a partagé le prix Fould entre l'abbé Leroquais (3.000 fr.) pour son ouvrage *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques de France* et notre collaborateur M. Raymond Rey (2.000 fr.) pour son étude sur les *Vieilles églises fortifiées du midi* et sur *la cathédrale de Cahors.*

* * *

Dans sa séance du 25 juin 1926, l'Académie française a décerné un « prix d'Académie » de 2.000 francs à notre collaborateur M. L. Villat pour son ouvrage sur *La Corse de 1763 à 1789*[1].

Dans sa séance du 1[er] juillet 1926, elle a décerné le prix Furtado (1.000 fr.) à M. F. de Vaux de Foletier pour son ouvrage sur *Galiot de Genouillac*, le prix Lambert (1.200 fr.) à M[me] veuve J. Combet pour l'ouvrage de J. Combet, *La Révolution dans le comté de Nice* et un « prix d'Académie » de 500 francs à M. L. Colas pour la *Tombe basque.*

1. Voir compte rendu ci-dessus, p. 357.

*
* *

Le 59e congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements s'est tenu cette année à Poitiers du 6 au 10 avril. Voici les communications qui intéressent le domaine des *Annales* :

Section de philologie et histoire (jusqu'en 1715). — GAILLARD. Gautier de Bruges, évêque de Poitiers (1278-1306). — PLATTARD. Le séjour de Joseph-Juste Scaliger en Poitou (1575-1588). — Abbé R. AIGRAIN. Voyage de sainte Radegonde à Arles. — BOISSONNADE. Relations des ducs d'Aquitaine, comtes du Poitou, avec les États chrétiens d'Espagne au XIe et au XIIe siècles. — M. DELOCHE. Le christianisme en Poitou au IIe siècle à propos des cimetières de Civaux. — DE FONT RÉAULX. Actes des comtes de Poitou concernant les notaires comtaux établis sans doute par Charlemagne. — P. MONSABERT. Testament de sainte Radegonde du XIIe siècle conservé dans l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers jusqu'au XVIIIe siècle. — TOURNEUR-AUMONT. Le problème de Vouillé (507). — BOISSONNADE. Histoire du port des Sables-d'Olonne au Moyen âge. — R. CHARBONNEAU. Montmorillon au XVIIe siècle. — J. DE FONT RÉAULX. Titre officiel et chronologie des comtes de Poitou depuis 963. — P. RAVEAU. Début de la grande propriété dans le Haut Poitou au XVIe siècle. — MARTIN-CIVAT. Essai sur les institutions communales de Cognac des origines à 1507. — RAMBAUD. L'enseignement à la Faculté de médecine de Poitiers depuis le XVe siècle. — DE SAINT-SAUD. Liste des magistrats du Périgord. — E. TRAVER. Les bachelleries du Poitou et du Berry. — THOUVENIN. Le fief d'Anguilard à Poitiers, essai de toponymie historique.

Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine. — DURIEUX. Quelques vainqueurs de la Bastille [Périgourdins]. — Abbé SOL. Les levées de volontaires dans le Lot et les troubles ou émeutes contre-révolutionnaires. — CUZACQ. Un maître de forges du Périgord dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Ch. DANGIBEAUD. Le port de Ribérou de 1630 à

1642. — L. Honoré. Les Trois glorieuses, d'après une lettre d'un habitant de Draguignan. — J. Sarrailh. Les réfugiés espagnols en France; le dépôt de Montmorillon, Vienne (1832-1833). — H. Carré. Les lettres de cachet ont-elles reparu sous le Consulat et l'Empire? [D'après la correspondance des préfets de la Vienne.] — Boissonnade. Antécédents et effets de la loi de 1833 (Guizot) sur l'enseignement primaire dans la Vienne (1830-1848). — Desbiolles. L'enseignement primaire dans la Vienne sous la Restauration (1816-1820).

Section d'archéologie. — M. Besnier. Voies antiques du territoire de la cité des Rictones. — F. Delage. Étude sur le camp de Cornouin (Vienne). — R. Lizop. Découvertes à Montauban-de-Luchon (Haute-Garonne). — Tourneur-Aumont. Ruines de Sanxay, Vieux Poitiers, etc. — Deshoulières. Trompes des coupoles romanes. — Mlle Maillard. Fresques romanes de Saint-Savin sur Gartempe. — Ginot. Vestiges romains à Poitiers. — Mme A. Barnett. Outils préhistoriques à Counay près de Châtellerault. — Bonneau. Stations préhistoriques de l'arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure). — Dr Capitan. Stations préhistoriques des environs de Châtellerault. — G. Chauvet. Mobilier de deux sépultures à char du Poitou. — Clouet. Ateliers préhistoriques divers de la Charente-Inférieure. — Dr Janicaud. Un outil de l'âge du cuivre dans la Creuse. — Lizop. Station et objets néolithiques de Montauban-de-Luchon. — Abbé Chaillon. L'oppidum du Baou-Rous et le prieuré bénédictin de Sousquière entre Aix et Marseille. — Boissonnade et Rayon. La grande verrière de la Crucifixion à la cathédrale de Poitiers. — Dujarric-Descombes. Origine et caractère de la première gravure sur bois en Périgord. — Lagrocq. Contrats d'association entre tapissiers d'Aubusson pour la vente des tapisseries.

Section des sciences économiques et sociales. — P. Boissonnade. Transformations agricoles survenues en Poitou de 1800 à 1912. — Id. Histoire de la navigation de la Charente, du Clain et de la Sèvre.

Section de géographie. — DENIZOT. Matériaux pour l'étude des dernières variations marines : I. Le port romain de Fréjus. — G. JOMIER. Les marais de l'ancien golfe du Poitou : dessèchement et navigation. [Au début du règne de Louis XIV.] — TOURNEUR-AUMONT. Projet de dictionnaire des marins, voyageurs, colonisateurs et géographes du Centre-Ouest de la France. [Entre Loire et Gironde.] — H. FERRAND. Chronologie des noms de lieux du massif du Mont-Blanc. — TOURNEUR-AUMONT. La vallée des Goths, commune de Saint-Pierre-les-Églises, canton de Chauvigny (Vienne). — ID. Topographie historique de Poitiers. — LHUILLIER. La voie romaine de Poitiers à Tours, les localités historiques qu'elle traverse et les événements qu'elle favorisa.

*
* *

Le Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, tenu à Saint-Gaudens et à Bagnères-de-Luchon, du 8 au 12 septembre 1924, a entendu les communications suivantes : M. Ricaud, *Les églises rurales de la Gironde en l'an IV*; M. l'abbé Marboutin, *Giraud des Escherolles, sous-préfet de Saint-Gaudens en 1818;* M. Sicard, *Les grottes préhistoriques de l'Aude* et *Fouilles du dolmen de Saint-Eugène, à Laure (Aude)*; M. l'abbé Marsan, *Catalogue des vieilles inscriptions de la vallée d'Aure, Charte d'Aulon, vallée d'Aure, de 1347* et *Inscription funéraire romaine de l'église de Bordères-Louron;* M. Norbet Castéret, *La grotte de Montespan;* M. Bardié, *La dispersion des boiseries décoratives du* XVIIIe *siècle à Bordeaux;* M. Sarrieu, *Les noms et prénoms de personnes en gascon dans la région pyrénéenne;* MM. l'abbé Marboutin et Andral, *Observations sur la collégiale de Saint-Gaudens;* M. Lizop, *Fouilles de Montauban-de-Luchon et de Sainte-Christine ;* M. Sarrieu, *Les signets et marques d'objets dans le pays de Luchon;* M. Barrau de Lorde, *Les commanderies des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Hérontès, Lorras et Trébons;* M. Dujarric-Descombes, *Un soldat du temps de la Ligue : le capitaine d'Ussac, gouverneur de Bergerac;* M. le marquis de Fayolle, *Les bénitiers des églises de Pierrefitte, Saint-Aventin, Cazaux et Benqué-Dessus;* M. Bonnemaison, *Les conflits entre*

la ville de Luchon et l'État au sujet de la forêt de Luchon et de Superbagnères. De plus, M. Henri Graillot, professeur d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de Toulouse, directeur de l'Institut français de Florence, a fait une conférence sur les origines de la sculpture romane dans le Midi de la France.

* * *

Dès 1925, à la suite du congrès international des sciences historiques de Bruxelles, s'est constitué un comité français des sciences historiques à Paris, présidé par M. Glotz, membre de l'Institut. Il a provoqué la formation en province de groupements universitaires d'historiens, et de fédérations régionales de sociétés savantes. A Toulouse s'est constitué en décembre 1925 un groupement universitaire sur l'organisation duquel nous nous permettons de renvoyer les lecteurs des *Annales du Midi* à un article du *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Toulouse* de janvier 1926.

Le comité français des sciences historiques organise un congrès français des sciences historiques, qui se tiendra à la Sorbonne du 21 au 24 avril 1927. Le groupement universitaire toulousain sollicite tous ses adhérents[1] à y participer soit par leur présence soit par l'envoi ou la lecture de communications. Les communications devront porter sur des sujets d'histoire générale. Elles devront être adressées à M. Michel Lhéritier, 5, rue du Printemps, Paris, 17e. Le bureau du groupe toulousain (M. le doyen Durrbach, président; M. Picavet, secrétaire général; M. Andral, secrétaire) jouera le cas échéant le rôle d'intermédiaire.

En 1928 aura lieu à Oslo un congrès international des sciences historiques. Nos lecteurs seront tenus au courant du programme et de la date de ce congrès.

1. En dehors de l'histoire au sens strict et incomplet de ce mot, les spécialistes d'histoire de l'art, d'histoire littéraire, d'histoire du droit, d'histoire des sciences, de géographique historique, d'histoire des idées ou de la philosophie, etc. sont particulièrement sollicités. Des sections par groupes et spécialités sont constituées.

*
* *

Notre Directeur, M. J. Calmette vient de terminer dans la collection des *Classiques de l'Histoire de France* (fasc. 5 et 6) la publication des *Mémoires de Commynes* dont nous avons précédemment[1] annoncé le tome Ier. Le tome II va de 1474 à la mort de Louis XI (1483). Le tome III, relatif au règne de Charles VIII, contient en outre un très copieux index. Nous avons déjà fait ressortir les mérites de ce travail, œuvre à la fois de vulgarisation et d'érudition. Toutes les expressions d'ancien français aujourd'hui obscures sont expliquées clairement pour le grand public, des titres courants très nets facilitent les recherches. D'autre part, les savants trouveront des notes concises élucidant ou précisant tous les points d'histoire qui peuvent être matière à controverse et un texte qui, accompagné des variantes des différents manuscrits, peut être considéré comme définitif.

*
* *

Il y a lieu de signaler comme étant d'un intérêt général, mais aussi d'une grande utilité pour les spécialistes d'histoire locale, deux livres récents de notre collègue, M. Henri Sée, professeur honoraire à l'Université de Rennes. Ils constituent d'excellents manuels d'enseignement supérieur, l'un sur *la France économique et sociale au XVIIIe siècle*, l'autre sur les *Origines du capitalisme moderne* (Collection Armand Colin, Paris, 1925 et 1926, 2 vol in-12, n°s 64 et 79). Clairs et précis, ils exposent fort sûrement l'état de ces deux problèmes, et leur bibliographie, qui relate en particulier les travaux de Boissonnade, de Dutil et autres sur le Languedoc, est très précieuse. En son étude du capitalisme M. Sée consacre d'ailleurs un chapitre intéressant au Moyen âge. Peut-être cependant eût-on pu désirer pour la description de la France écono-

1. *Annales*, t. XXXVI (1924), p. 512.

mique au XVIIIe siècle une énonciation plus complète des travaux parus dans les recueils de sociétés locales toulousaines. Mais elle eût dépassé le cadre restreint imposé à M. Sée.

C.-G. PICAVET.

***

Deux importantes collections historiques ont récemment inauguré leur publication : l'une, sous la direction de M. Gustave Glotz, est une *Histoire générale* très vaste, destinée à comprendre environ cinquante volumes; l'autre, dirigée par MM. Halphen et Sagnac, embrassera en vingt volumes *Peuples et Civilisations*. Le premier volume de chacune de ces collections montre d'ores et déjà leur plan et leur esprit : le tome Ier de l'*Histoire grecque*, par M. Glotz, d'une part (Paris, Presses universitaires de France, 1925); *Les premières civilisations*, par MM. G. Fougères, G. Contenan, R. Grousset, P. Jouguet et J. Lesquier, d'autre part (Paris, Alcan, 1926). L'une plus analytique et d'une économie plus classique, destinée à réaliser le type du manuel scientifique à développement suivi, l'autre plus synthétique, tendant surtout à systématiser les grandes lignes et à faire ressortir les contacts et les relations des civilisations successives ou concomittantes, c'est dire que les deux collections, loin de faire double emploi, se complètent mutuellement. L'idée est des deux côtés heureuse et opportune. L'excellence des volumes déjà offerts au public fait bien augurer de l'exécution. M. Glotz a écrit un livre dense, que pourtant l'abondance des références n'alourdit point, livre d'érudition à la française, dont l'auteur à tout moment domine la matière. Les collaborateurs auxquels MM. Halphen et Sagnac ont confié leur volume inaugural ont su de leur côté faire œuvre vive et fondre en des synchronismes saisissants l'essentiel des manifestations multiples par où se caractérise la vie des civilisations antérieures aux guerres médiques. Ajoutons que par la richesse et le soin de leurs bibliographies, ces volumes mettront entre les mains des lecteurs d'excellents moyens de travail.

Le tome V de la collection *Peuples et Civilisations* vient de paraître pendant l'impression du présent numéro (Halphen, *Les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du* XI*e siècle*); nous consacrerons prochainement un compte-rendu critique à cet important ouvrage, le premier des volumes de la collection consacrés au Moyen âge.

*
* *

La librairie E. de Boccard (Paris [5e], 1, rue de Médicis), fait paraître, sous la direction de M. A. Jeanroy, une collection intitulée : *Poèmes et Récits de la vieille France*. Ont déjà paru dans cette collection une traduction partielle de la *Chanson de la Croisade*, par J. Audiau (t. V de la collection), et une traduction, partielle également, du *Roman de Flamenca*, par J. Anglade (t. VII de la collection).

*
* *

M. J. Anglade a mis sous presse, à Barcelone, le manuscrit des *Flors del Gay Saber*, contenant le résumé, en 7600 vers de huit syllabes, des *Leys d'Amors*. Cette publication paraîtra incessamment dans le premier volume des *Memories* édité par l'*Institut d'Estudis Catalans*.

*
* *

M. Jean Beck, professeur à l'Université de Pensylvanie, bien connu par ses travaux sur la musique médiévale, annonce en ces termes une vaste publication pour laquelle il fait appel à l'appui et à la collaboration de tous ceux que cette matière intéresse :

« Le premier volume du *Corpus Cantilenarum Medii Aevi*, dont j'ai annoncé la publication dans mes *Melodien der Troubadours* (Strasbourg, Trübner, 1908) et dans ma *Musique des Troubadours* (Paris, Laurens, 1909), est enfin sous presse et paraîtra le 1er mars 1927.

« Ce *Corpus Cantilenarum* comprendra la totalité des chansonniers notés des troubadours et des trouvères. Chaque volume formera trois parties : 1° la reproduction phototypique du manuscrit original; 2° la transcription des chansons, paroles et musique; 3° notes et commentaires.

« Le premier volume, sous presse, est le ms. 846 de la Bibliothèque Nationale. Ce superbe manuscrit a été mis en tête de la série parce qu'il est le plus important au point de vue de la musique et que, pour la critique des textes, il occupe une place éminente.

« Les chansonniers se suivront, à raison de deux par an, dans l'ordre suivant :

« Volume 2 : Recueil complet des chansons notées des Troubadours, d'après les chansonniers provençaux *R* et *G;*

« Volume 3 : Le Chansonnier du Roy, Paris, *Bibl. Nat.*, *fr.* 844;

« Volumes 4 à 10 : Rome, *Vat. Christ.*, 1490, Paris; *Bibl. Nat.*, *fr.* 12615, 845, 847, 1591, 24406 et *nouv. acq.* 1050.

« Le volume 11 réunira les chansons éparpillées dans les chansonniers divers.

« Une deuxième série comprendra les chansons polyphoniques, motets et rondeaux.

« La troisième série rassemblera les compositions dramatiques, depuis les tropes et liturgies dramatisées, les miracles et mystères des manuscrits d'Orléans et de Saint-Martial de Limoges, jusqu'aux jeux profanes de la fin du XIIIe siècle.

« Un répertoire des termes techniques musicaux du moyen âge, avec reproductions de miniatures se rapportant à la musique, et une bibliographie générale termineront le *Corpus*.

« Pour mener à bonne fin cette entreprise, je compte sur l'appui de mes confrères et je prierai ceux qui travaillent dans la même direction de bien vouloir me communiquer leurs intentions en vue d'une distribution du travail.

« Je me ferai un plaisir d'envoyer le prospectus illustré et le bulletin de souscription à tous ceux qui m'en adresseront la demande. »

« Jean-B. BECK,
« 35, rue de l'Arbalète, Paris, Ve. »



Mouvement félibréen. — Le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* pour 1926 consacre plusieurs de ses pages aux différents concours de langue d'Oc. Pour la première fois depuis de longues années, le rapport général n'a pas été rédigé par le doyen de la commission de la langue d'Oc, qui est le baron Désazars de Montgaillard. Le rapport est dû cette année à M. J. Rozès de Brousse, qui s'est acquitté de sa tâche avec conscience et talent. Parmi les pièces couronnées — et que l'on lira soit dans le *Recueil,* soit dans le *Gai Saber* — citons les poésies gasconnes de Simin Palay, de jolies pièces d'un jeune poète, M. Mouzat, limousin, ancien étudiant à l'Institut d'Études Méridionales, de MM. Cayrou (de Montauban), Cubaynes, Vinas, etc., etc.

La question de la graphie continue de diviser profondément les félibres auvergnats. M. Delhostal, félibre majoral, directeur d'école à Thiézac, a publié sur ce sujet plusieurs articles dans le *Cantal Républicain.* Un félibre qui signe J. L. lui répond dans un article de l'*Union Républicaine du Cantal* (1926, nº 36), où il y a d'ailleurs un peu trop de personnalités : le félibrige continuerait-il à être un *sa de gàrri?* M. Émile Rhodes s'est aussi mêlé au débat.

Le même M. Delhostal a publié dans le *Cantal Républicain* (1926, nº 50) une liste des noms de plantes dans le dialecte auvergnat; quoique la liste ne soit pas tout à fait complète, elle suggérera d'utiles comparaisons avec les dictionnaires ou lexiques de botanique en langue vulgaire déjà publiés.

M. Paul Guérin est l'auteur d'un livre écrit avec verve et humour : *De la garriguo a la mar bluio* (Nimes, A. Gomès éditeur, 1923), écrit en bon dialecte nimois. L'auteur part en guerre, dans sa préface, contre ceux qui veulent unifier graphiquement les dialectes. L'idée peut se discuter et même se soutenir : mais pourquoi continuer à écrire *aou, oou, iou* au lieu de *au, ou, iu?* Je croyais que ces graphies inutiles étaient définitivement supprimées. Quant aux étymologies, attention !

Quand je vois écrit *nept*, *degt*, *nomn*, *lumn*, je me demande si nous sommes dans la bonne voie. Passe pour *nept*, si on emploie cette forme dans les parlers modernes, mais on pourrait bien écrire *del* ou *dit* au lieu de *digt* ou *degt* et *nom* et *lum* comme *fum*. Voir, à propos de graphies, les divers numéros du journal *Oc* (Toulouse), et, en particulier, des réflexions de Charles Derennes dans le numéro 43 de la troisième année.

La *Sainte-Estelle* de 1926 a été célébrée le 23 et 24 mai à Hyères. Ont été nommés majoraux, en remplacement du chanoine Payan, décédé, et du marquis Baroncelli-Javon, démissionnaire : M. Esclangon, de Toulon, et M. l'abbé C. Daugé, auteur de pièces dramatiques en gascon et d'une *Grammaire Gasconne* (dialecte d'Aire), Dax, 1905 ; du même auteur : *Flous de Lane*, Aire, imprimerie de l'Évêché, 1901.

Des fêtes ont eu lieu à Castelnaudary (mai 1926) en l'honneur d'Arnaut Vidal, le premier en date des lauréats des Jeux Floraux, et en l'honneur de Fourès, à qui on se propose d'élever un monument. On trouvera un compte rendu détaillé de ces fêtes, avec les discours prononcés, dans la revue *Lo Gai Saber* (8e année, n° 42).

M. Jules Véran, qui a eu en mains le manuscrit du premier chant de *Mireille*, consacre à l'étude de ce manuscrit un article intéressant dans un numéro de la *Revue Universelle* de 1926. Mistral a raturé et corrigé des passages importants de son œuvre : M. J. Véran en donne des exemples nombreux et judicieusement choisis. On y voit le souci de Mistral d'arriver à une correction parfaite et surtout à une forme poétique impeccable : Mistral, comme tous les grands poètes, rimait facilement, mais, comme eux aussi, il était difficile, il polissait et repolissait sans cesse. Charles Roux voulait publier en facsimilé tout le premier chant : ce serait une belle œuvre à faire.

M. Gaston Vinas, plusieurs fois lauréat de l'Académie des Jeux Floraux, a publié un poème intitulé *L'Egassier* (le gardien de juments) (Béziers, éditions *Au Gay-Sçavoir*, 26, avenue de la République). L'ouvrage, pour lequel j'ai écrit une courte préface, est orné d'illustrations dues à Mme O. Barthélemy. Ce poème est l'histoire, simple et mélancolique, d'un vieux gar-

dien de juments, qui a eu quelques chagrins intimes dans sa vie, et qui assiste au triomphe du machinisme. Écrit en bon dialecte biterrois, le poème se lit avec intérêt. Il y a peu d'artifice; les scènes rustiques sont vivantes et provoquent chez le lecteur de saines émotions.

J'ai publié dans le *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne* (t. XVI, 2e partie, 1926) *Deux textes languedociens du* XVIe *siècle* (tirage à part, libr. Privat, Toulouse, 16 p. in-8°). Ces textes concernent plusieurs communes du Narbonnais et des Corbières : ils sont des environs de 1539, date de l'édit de Villers-Coterets, et contiennent le résumé de travaux d'arpentage. Il y a des gallicismes et quelques mots rares.

J. ANGLADE.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bonenfant (P.). *Fragments de comptes de Louis II d'Anjou-Provence, roi de Naples* (1405). Liège, 1924; in-8° de 6 pages (Extr. de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. III, 1924). — En classant aux archives hospitalières de Bruxelles des documents du xvi[e] siècle, M. B. a retrouvé, dans la couverture d'une liasse, un fragment de parchemin portant un compte de Louis II d'Anjou (16 juin-22 juillet 1405). Il s'agit de payements variés faits à Marseille, Tarascon, Avignon, etc. Le trésorier est Jean du Puy. Nous devons à M. B. notre reconnaissance pour la publication de cette pièce qui mérite d'autant mieux d'être signalée ici que le lieu de sa découverte est plus inattendu.

J. Calmette.

Brun (Auguste). *La littérature latine en Provence, au Moyen âge*. Marseille, typ. Barlatier, 1924; gr. in-8° de 52 pages (Extr. du t. II des *Bouches-du-Rhône*, encyclopédie départementale). — Le département des Bouches-du-Rhône a eu l'heureuse idée d'étudier son histoire, son industrie, son commerce, son agriculture, etc. Il a confié à des spécialistes chacun de ces domaines; et c'est ainsi que M. A Brun, docteur ès lettres, professeur au Lycée de Marseille, déjà connu par ses thèses sur la pénétration du français dans le Midi, nous donne un important mémoire sur la littérature latine en Provence. L'histoire de cette littérature est peu intéressante : elle n'a eu, en Provence, que deux périodes : celle de Cassien, d'abord, ensuite de Salvien et de leurs groupes, de saint Césaire (aucun de ces personnages n'était d'ailleurs provençal d'origine). De 410 à 540 environ, la Provence a joué un grand rôle dans l'histoire de la civilisation méridionale. Puis vient une longue période de six siècles où la

littérature en latin tombe en complète décadence. Une nouvelle période s'ouvre avec le XIIIe siècle; M. Brun énumère parmi les productions de cette époque : les *Vies des Saints*, des recueils de sermons, des ouvrages de théologie et de scolastique, des traités scientifiques, etc. Une partie du mémoire est également consacrée à la science juive, qui était fort bien représentée en Provence. La littérature latine se continue en Provence jusqu'au XVIIe siècle. M. Brun fait remarquer, avec quelque mélancolie, que tout ce fatras n'est pas bien intéressant, du moins en ce qui concerne le vrai Moyen âge; car Cassien, Salvien et saint Césaire sont exceptés. Il a montré aussi comment l'éclat ou la décadence de cette littérature était en fonction de l'éclat ou de la décadence des grands centres monastiques. Et puis la littérature en langue vulgaire doit avoir fait quelque concurrence à l'autre dès l'instant où elle a pu s'exprimer correctement.

J. ANGLADE.

GRIMAUD (Albert) et BALMELLE (Marius). *Précis d'histoire du Gévaudan rattaché à l'histoire de France.* Paris, Champion, in-8° de VIII-368 pages, avec cartes et dessins. — Le nouveau volume dont s'enrichit la série des manuels consacrés à l'histoire des provinces méridionales se distingue par deux caractéristiques : il accompagne chaque chapitre d'une bibliographie et assortit le développement de références, voire de documents. Si, tout en se renfermant dans des limites normales, les auteurs ont pu s'accorder ce que d'autres ont dû s'interdire, c'est évidemment que malgré son intérêt, le passé du Gévaudan ne réclame pas l'ampleur qu'exigent d'autres provinces plus vastes ou d'une destinée plus agitée. C'est aussi que l'ouvrage que nous analysons ne dépasse pas 1815. Avouons que le choix de ce terme n'est pas ce dont nous féliciterons MM. G. et B. Pourquoi faire croire au lecteur que l'histoire est chose lointaine, sans contact avec le présent? Du moins, dans les bornes qu'ils ont arrêtées, MM. G. et B. ont fort bien rempli leur programme : leur matière est substantielle, bien filtrée, judicieusement répartie, traitée avec autant de sérénité que de clarté. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse chicaner sur quelques points. Par exemple, croit-on

vraiment que Pépin II d'Aquitaine ait été un roi élu (p. 113)? N'est-il pas d'une vue simpliste d'écrire que le comte féodal dut « usurper la souveraineté »? Était-il, d'autre part à sa place d'introduire en note (p. 89-91) tout un dialogue entre les deux auteurs sur Chrocus et les invasions barbares? Négligeons de telles broutilles et ajoutons, pour finir, que l'ouvrage a été préfacé par M. Camille Jullian en quelques pages courtes, mais brillantes. J. Calmette.

Institut d'Estudis Catalans. *Report dels treballs fets per l'Oficina de Toponímia i Onomástica durant el bienni 1922-1923.* [Barcelone 1924]; in-8º de 16 pages. — En décembre 1921, la section philologique de l'*Institut d'Études Catalanes* décida la création d'une section de toponomastique catalane et en confia la direction à M. Joseph Mª de Casacuberta. Nous avons ici le premier rapport du directeur. On y verra avec quel soin et quelle méthode les difficiles problèmes de la toponomastique sont abordés. M. de Casacuberta y énumère les ouvrages imprimés, les manuscrits (quelques-uns inédits) qu'il a consultés. Il a demandé aux marins les noms qu'ils donnaient aux diverses parties des côtes et aux bateliers de l'Èbre ceux qu'ils donnaient aux rives du fleuve. Toutes ces observations fourniront un fonds précieux et abondant. Voilà comment on travaille pour sa petite patrie : que nos félibres, dont quelques-uns découvrent tous les jours la Catalogne, prennent un peu modèle là-dessus. J. Anglade.

Ladoux (J.). *Phonétique occitane.* Béziers, imp. Barthe, Soueix, Bourdou et Rul, 1923.; in-8º de 36 pages. — Publiée d'abord dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers.* cette *Phonétique* est destinée au public félibréen, qui n'est pas très versé dans cette science. « Nous avons voulu, dit l'auteur, exposer *grosso modo* les changements linguistiques qui ont abouti à la constitution d'une notable partie de notre langue d'Oc. » On ne trouvera donc, dans cette brochure, qu'un exposé général, destiné au grand public. C'est une tentative méritoire de vulgarisation faite par un professeur du Collège de Béziers.

Un glossaire étymologique des mots usuels termine cette publication, qui sera complétée par une morphologie.

J. ANGLADE.

LESCALE (Paul). *Recherches et Observations sur le patois du Quercy* (*dialecte de Cahors et environs*). Étude étymologique comprenant un glossaire étymologique et près de 3.000 mots originaux. Cahors, A. Bergon, imprimeur éditeur, 1923 ; petit in-8° de 173 pages. — L'auteur dit, dans sa courte préface, qu'il n'a d'autre but que « d'apporter à l'œuvre des savants le plus modeste et le plus humble des concours. » Sachons-lui gré de cette modestie et jugeons-le d'après ce qu'il a voulu faire. La partie intéressante du volume est le *Glossaire étymologique des mots originaux encore employés* (1900) *dans le patois du Quercy*. Les étymologies des mots difficiles laissent naturellement à désirer : l'étymologie est une science dont l'auteur ne paraît pas soupçonner la complexité. Mais il y a, dans ce recueil de 3.000 mots, des formes originales que l'auteur a bien relevées et assez bien notées. Comme tous les glossaires, celui-ci, même réduit, rendra des services. Une fable en dialecte de Cahors termine l'ouvrage. J. ANGLADE.

Mélanges d'histoire du Moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves. Paris, Champion, 1925 ; gr. in-8° de XLI-740 pages, avec fig., pl. et 1 portrait de M. Lot. — Ce riche et beau volume ressuscite la louable coutume des hommages à un maître, et le maître dont il s'agit mérite entre tous ce haut témoignage d'admiration et de sympathie. L'ouvrage contient sur des sujets extrêmement divers d'importantes études dont l'histoire générale tirera grand profit et qui sont précédées par une *bibliographie méthodique des œuvres de Ferdinand Lot*, dressée par MM. HALPHEN et FAWTIER. Cette bibliographie, qui atteste l'activité de l'érudit professeur et qui s'accroîtra largement par la suite, ne compte pas moins de 229 numéros, compte rendus compris. Voici les articles de ces *Mélanges* qui intéressent le Midi : P. 83-101, Cl. BRUNEL, *Saint-Chély, étude de toponymie* [Saint-Chély représente Sanctus Ilerus, qui ne

doit pas être originairement confondu avec Hilarion-Hilaire]. — P. 103-110. J. CALMETTE, *Le sentiment national dans la marche d'Espagne au IXe siècle* [Les premières manifestations du « catalanisme »]. — P. 137-168, P. DESCHAMPS. *Tables d'autel de marbre exécutés dans le Midi de la France au Xe et au XIe siècle.* [Saint-Sernin de Toulouse, Gérone, Hérault, Pyrénées-Orientales, etc. Révèle une véritable école languedocienne et catalane]. — P. 169-179. L. BARRAU-DIHIGO, *Deux traditions musulmanes sur l'expédition de Charlemagne en Espagne* [Akhbar Madjmoûa et Ibn-el-Athir comparés aux sources chrétiennes]. — P. 275-283, A. JEANROY, *Un sirventés politique en 1230.* [Excitation à Henri III de descendre en France, rectifications du texte et identifications]. — P. 309-329. L.-H. LABANDE, *L'Eglise de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne.* [Observations critiques et mise au point]. — P. 331-357. R. LATOUCHE, *Nice et Cimiez*, Ve-VIe *siècle* [Réunion des deux évêchés en 465, destinée de la cathédrale de Cimiez, l'abbaye de Saint-Pons.] — P. 501-513. C. MARINESCO, *Notes sur les Catalans dans l'empire byzantin pendant le règne de Jacques II* [Activité commerciale des Catalans en Orient]. — P. 737-742. Ch. SAMARAN. *Un exemple de la survivance de « Diana » en Gascogne au* XIIe *siècle* [Signale un *quercus genescher* aux confins de Magnoac et de Bigorre]. J. CALMETTE.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Arnaud d'Agnel (G.). Les arts et les industries artistiques en Provence au moyen âge. Marseille, imp. Barlatier, 1924; in-4° de 32 p. (Extr. du t. II des « Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale ».

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. 82-87. Klewitz-La Nézière. Paris, imp. nationale, 1924, 1925 et 1926; in-8° de 1246, 1292, 1258, 1224 et 1278 col.

Faucher (B.). Les évaluations foncières et l'impôt foncier en Tarn-et-Garonne depuis la création du département jusqu'à nos jours. Montauban, imp. coopérative, 1925; in-8° de 8 p. (Extr. du *Recueil agronomique*, janvier 1925).

Minvieille (Prosper). Sauveterre-de-Béarn. Essai historique. Bordeaux, imp. Delmas, Chapon, Gounouilhou, 1924; in-8° de XVII-283 p. et grav.

Vialatte (Louis). Rossignol, intendant de la généralité de Riom et province d'Auvergne (1734-1750). Aurillac, imp. J. Brousse, 1924; in-8° de 185 p.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

MÉLANGES ET DOCUMENTS

COMPTES RENDUS CRITIQUES

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

CORRESPONDANCE

NÉCROLOGIE

CHRONIQUE

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

PUBLICATIONS NOUVELLES

PLANCHES HORS TEXTE

TOULOUSE. — Impr. et Libr. ÉDOUARD PRIVAT - 8209

